Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/p2histoiredefranc05lavi

HISTOIRE
DE FRANCE

TOME CINQUIÈME

II

COULOMMIERS

Imprimerie Paul Brodard.

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIEJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, RÉBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE.

TOME CINQUIÈME

II

La lutte contre la maison d'Autriche
La France sous Henri II
(1519-1559)

PAR

HENRY LEMONNIER
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1904

Droits de traduction et de reproduction réservés.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

MAR - 3 1939

11375

LIVRE VII

LA LUTTE ENTRE FRANÇOIS Ier ET CHARLES-QUINT[1]

(1519-1547)

CHAPITRE PREMIER

CHARLES-QUINT ET L'EUROPE

I. LE PROJET DE CROISADE. — II. L'ÉLECTION A L'EMPIRE. — III. LE PERSONNAGE ET LE RÔLE DE CHARLES-QUINT.

I. — LE PROJET DE CROISADE

LES traités de Noyon et de Cambrai, conclus en 1516 et 1517, furent presque considérés comme une charte européenne, et il sembla qu'ils fussent destinés à assurer la paix dans la Chrétienté. Aussi, dès qu'ils eurent été signés, vit-on reparaître des projets de croisade.

LE SULTAN SÉLIM.

Sélim Ier, qui régna de 1512 à 1520, avait vaincu les Perses, conquis les pays de l'Euphrate, la Syrie, la Palestine et l'Égypte; en

1. BIBLIOGRAPHIE. La bibliographie relative à la politique extérieure de François Ier est énorme, puisque tous les Etats de l'Europe ont été mêlés à sa lutte contre Charles-Quint. Nous n'indiquons ci-dessous que les principales sources et les ouvrages essentiels. On peut consulter sur la question bibliographique : V. L. Bourrilly, *Le Règne de François Ier, état des travaux et questions à traiter* (Rev. d'hist. mod. et contemp., t. IV, 1902-1903, et tirage à part). Hauser, *Histoire de France au XVIe siècle, 1492-1610* (Revue de synthèse historique, 1902). Brière et Caron, *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, 4 vol., 1900-1903 (pour la production des années 1898-1901). Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie* (voir ci-dessous); on y trouve une bibliogr. critique, utile pour l'histoire d'une grande partie du règne de François Ier (p. III-XXIII).

SOURCES POUR L'ENSEMBLE DU LIVRE VII. Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t. IV, 1726.

même temps, les corsaires Aroudj et Kheir-ed-Din Barberousse s'étaient établis à Alger et placés sous sa suzeraineté. Ces événements étaient les plus graves qui se fussent accomplis depuis la prise de Constantinople : la conquête de l'Égypte barrait la route de l'Extrême-Orient, celle d'Alger livrait aux Ottomans l'ouest de l'Afrique; leurs progrès vers le Danube les rapprochaient du centre de l'Europe. Ainsi le Croissant s'étendait et se repliait peu à peu.

HÉSITATIONS DES PUISSANCES.

En Italie, Rome, Florence et surtout Venise furent partagées entre la préoccupation de leurs intérêts commerciaux et le sentiment des périls qu'elles couraient. En Allemagne, on ne cessa pas de parler de la guerre contre les Ottomans, mais ou bien l'Empereur

T. Rymer, *Fœdera, conventiones, literæ, inter reges Angliæ et quosvis alios imperatores, reges...*, t. XIII, XIV, XV, 1728. *Catalogue des actes de François Ier* (nombreux actes, pour la politique extérieure); voir la note 1 de la page 185 du volume précédent. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France*, recueillies et traduites par M. Tommaseo, t. I (1528-1561), 1838, et mieux : Alberi, *Le Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato, durante il secolo decimo sesto*, t. I, II, 1839. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, 3 vol., 1844-1846. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss, t. I, II et III, 1841-1842 (Collect. des doc. inéd.). Canestrini et A. Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. II et III, 1861-1865. (Collect. des doc. inéd.). *Négociations de la France dans le Levant*, publiées par E. Charrière, t. I, 1848 (Collect. des doc. inéd.). *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse au XVIe siècle*, publiées par A. Teulet, t. I, 1862. J. S. Brewer, J. Gairdner and R. H. Brodie, *Letters and Papers foreign and domestic of the reign of Henri VIII*, t. I-XVIII, 1862-1901. Marino Sanuto, *I Diarii*, t. XXVII-LVIII (*1519-1532*), publiés de 1890 à 1902. *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, éditées par L. Lalanne pour la Soc. de l'Hist. de France, 11 vol., 1864-1882 (pour les personnages du temps). *Mémoires de Guillaume et Martin du Bellay* (Collect. Michaud et Poujoulat, t. V).

Ouvrages (Voir ce que nous avons dit au vol. précéd., p. 185). Himly, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*, 2 vol., 2e édit., 1894. Gaillard, *Histoire de François Ier*, 2e édit., 1769, 8 vol. Michelet, t. VII de l'*Histoire de France*. Paulin Paris, *Études sur François Ier roi de France, sur sa vie et sur son règne*, 2 vol., 1885. F. Decrue, *Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France*, 1885. Baumgarten, *Geschichte Karls V*, 3 vol., 1885-1892. F.-B. von Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten*, 9 vol., 1831-1838 (exposé et documents). J. Janssen, *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*, t. II et III (17e et 18e édit., 1897-1899); traduct. française par E. Paris sur la 14e édit., 1889-1892. G. de Leva, *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia*, t. I-IV, 1863-1881. Rott, *Histoire de la représentation de la France auprès des cantons suisses*, t. I, 1900 (exposé et inventaire de documents).

Sources pour les chap. I, II et III. *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle*, publiées par Le Glay (Collect. des doc. inéd.), t. II, 1845. A Champollion-Figeac, *Captivité du roi François Ier*, 1847 (Collect. des doc. inéd.). *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier* (*1515-1536*), édité par L. Lalanne pour la Soc. de l'Hist. de France, 1854. *Cronique du roy Françoys, premier de ce nom*, éditée par G. Guiffrey, 1860. *Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat*, 1515-1521 (publié par P. de Vaissière pour la Soc. de l'Hist. de France), t. II, 1899. *Histoire du gentil seigneur de Bayart par le Loyal Serviteur*, (publiée par J. Roman pour la Soc. de l'Hist. de France, 1878). Ph. Van den Berghe, *Correspondance de Marguerite d'Autriche sur les affaires des Pays-Bas, de 1506 à 1528*, 2 vol., 1845-1847. Guichardin, *Storia d'Italia* (1490-1534); voir le volume précédent, p. 1, note 1.

Ouvrages. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, 2 vol., 1875. Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie, 1525-1526*, 1892 (Bibl. de l'Ec. des Hautes Etudes, t. LXXXVIII). J. S. Brewer et J. Gairdner, *The reign of Henri VIII, from his accession to the death of Wolsey*, 2 vol., 1884. Perrens, *Histoire de Florence depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la République*, t. III, 1890. De Hammer, *Histoire de l'empire ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours* (traduct. française de J.-J. Hellert), t. V, *1520-1547*, 1836. Sayous, *Histoire des Hongrois*, 2e édition, 1900 (Résumé).

s'en laissait détourner par sa politique personnelle, ou bien les Diètes se bornaient à des plaintes et à des promesses, qui n'allaient pas jusqu'à leur faire ouvrir la bourse. L'Espagne, presque seule, entama la lutte, mais plutôt contre ses anciens ennemis, les Maures d'Afrique, que contre les nouveaux adversaires de l'Europe, les Turcs. Malgré l'échec de l'expédition dirigée par Ximénès contre Alger en 1516, elle agit encore dans la Méditerranée en 1519 et en 1520. François Ier, à l'exemple de Louis XII [1], entretint des rapports avec les chevaliers de Rhodes [2]. En 1516, Prégent de Bidoulx, avec vingt-quatre vaisseaux franco-génois, attaqua Bizerte et pénétra dans le port de Tunis; en 1518, il alla secourir Rhodes attaquée par les Turcs.

LÉON X ET LA CROISADE.

Léon X avait été mêlé plus ou moins directement à ces entreprises. Après l'entrevue de Bologne, il se crut sûr de François Ier, qui semblait animé d'un zèle de prosélyte et qui écrivait : « Dès l'eure que, moyennant la grâce de Dieu, fuce parvenu à la couronne de France et auparavant, ma vraye et naturelle inclinaison estoit, comme encore est, sans fiction ne dissimulacion, d'employer ma force et jeunesse à faire la guerre pour l'onneur et révérence de Dieu, nostre Saulveur, contre les ennemys de sa foy ».

LA CROISADE PROCLAMÉE.

Aussi le Pape proclama, le 13 mars 1518, la Croisade générale [3], et proposa une trêve de cinq ans entre tous les États chrétiens. Maximilien, qui devait être généralissime des armées européennes, reçut le 1er août une armure bénite. « Tous les chrétiens, lui dit le Légat, en la lui remettant à la diète d'Augsbourg, ont les yeux fixés sur toi, tous espèrent que tu porteras la main à ton glaive, tous savent que tu le lèveras contre les ennemis du Seigneur. » Et il adjurait les Allemands de s'unir, pour défendre l'Allemagne en même temps que la Chrétienté. Après des négociations avec l'Angleterre et avec Charles d'Autriche, la Ligue sainte fut conclue, en 1519, « ne lupus ille rapax, Turcus, quærens quem devoret, possit christianum gregem impetere [4]. » Mais « de toutes ces consultations de faire la guerre au Turc, dit Barrillon, n'est sorty aucun effect. Par qui il a tenu? Nescio : Deus scit. Miser est Papa, Imperator, Rex, vel Princeps apud quem..... Verba reticentur [5]. »

1. Voir le vol. précéd., p. 57.
2. De la Roncière, *François Ier et la défense de Rhodes*, Biblioth. de l'École des Chartes, t. LXII, 1901.
3. Au congrès de Cambrai, il avait été question de s'unir contre les Turcs, mais, en réalité, la « conqueste de la Grèce à comuns despens » et celle de la Terre Sainte ne figuraient aux instructions diplomatiques que pour dissimuler d'autres projets. Voir le volume précédent, p. 130.
4. « Pour empêcher le Turc, ce loup rapace, cherchant quelqu'un à dévorer, de se jeter sur le troupeau chrétien. »
5. « Je ne sais : Dieu le sait. Malheureux est le Pape, l'Empereur, le Roi ou le Prince auprès de qui... On se tait. »

DC
38
.L4

ÉCHEC DES PROJETS.

C'est que les princes n'avaient de zèle qu'en apparence et que les peuples ne s'intéressaient pas à la Croisade. En effet, la diète d'Augsbourg se montra fort récalcitrante; les États espagnols de Castille refusèrent les subsides demandés. On savait trop par expérience que tous ces desseins proclamés aboutissaient à des levées d'impôts, dont le produit n'était jamais appliqué à la destination annoncée.

Du reste, la mort de Maximilien, en janvier 1519, et l'élection à l'Empire donnèrent bien d'autres soucis à l'Europe.

François et Charles d'Autriche ne reprirent l'idée de Croisade que comme un moyen de faire valoir leur candidature. Néanmoins le mot resta dans l'air. Il reparaîtra pendant tout le XVIe siècle.

II. — L'ÉLECTION A L'EMPIRE

ALLEMAGNE EN 1518.

MAXIMILIEN n'avait pas encore soixante ans en 1518, et cependant sa mort était escomptée autour de lui et par lui-même.

Nous avons dit[1] que, dès la fin de l'année 1516, « arriva devers le Roy (François Ier), le comte Franciscus Sekinghen, du païs d'Allemagne, et estimé homme de crédit pour lever gens de guerre audict païs, lequel promit audict seigneur de ayder de tout son povoir que ledict seigneur seroit esleu empereur, la vaccation de l'empire advenant, et à ce faire se obligea solennellement. Moyennant ce, icellui Seigneur luy promist donner grosse pension par chascun an ».

L'Allemagne était, à ce moment, très troublée par le commencement de la révolte de Luther contre l'Église et par les haines excitées dans la petite noblesse et le peuple des campagnes contre les princes laïques et ecclésiastiques. C'était le temps des chevaliers à la fois bandits et redresseurs de torts : la guerre privée sévissait dans toute la région du Rhin. Gœtz de Berlichingen et Franz de Sickingen, soutenus par le duc de Wurtemberg et par l'électeur Palatin, avaient attaqué le landgrave de Hesse et la ville impériale de Worms, sans que Maximilien fût en état de les défendre.

FRANÇOIS Ier ET CHARLES EN PRÉSENCE.

La lutte pour l'Empire s'engagea entre François et Charles bien avant la mort de Maximilien[2], et le roi de France montra d'abord plus de décision que son rival. Il s'adressa tout de suite aux

1. Voir le vol. précéd., p. 131.
2. Il ne s'agissait encore que du titre de roi des Romains, puisque Maximilien vivait.

Électeurs[1]. Le 17 août 1517, Joachim de Brandebourg lui promettait de l'aider de tout son pouvoir; le 27 septembre, l'archevêque de Mayence engageait sa voix; l'électeur de Trèves et l'électeur palatin semblaient fort bien disposés; le duc Antoine de Lorraine, Robert de la Marck, les ducs de Gueldre, de Brunswick-Lunebourg, de Holstein, Franz de Sickingen et un grand nombre de petits seigneurs rhénans étaient soldés par la France. Charles paraissait hésiter, bien qu'il eût, en août 1517, annoncé sa candidature à Maximilien, qui lui écrivait, le 18 mai 1518 : « Et quant à ce que vous désirés vous promouvoir à roi des Romains, nous avons desja practiqué les princes ellecteurs que espérons que vous parviendrés à votre desir et intention »; il ajoutait cependant que les Français faisaient « d'horribles practiques » et insistait sur la nécessité de ne pas se borner à des promesses et de payer argent comptant, comme son compétiteur.

MORT DE MAXIMILIEN.

A la diète d'Augsbourg, en août 1518, les électeurs de Mayence, de Cologne, de Brandebourg, de Bohême et le Palatin se déclarèrent pour Charles, à qui il en coûta 450 000 francs d'or, outre les dépenses déjà faites, qui s'élevaient à 75 000 écus d'or, mais une question de droit suspendit l'effet des mesures de Maximilien. Comme il n'avait pas reçu du Souverain Pontife la couronne impériale, il restait théoriquement roi des Romains et, par conséquent, l'élection même à ce titre n'était pas ouverte. Il négociait encore à ce sujet avec les Électeurs, lorsqu'il mourut presque subitement, le 12 janvier 1519.

EFFORTS DE FRANÇOIS Ier.

Aussitôt toutes les brigues recommencèrent et s'exaspérèrent. François Ier reprit l'espoir de ramener à lui les Électeurs qui l'avaient abandonné, se disant prêt à leur accorder « tout ce qu'ils demanderaient ». Il dépêcha en Lorraine Bonivet, le sire d'Orval, gouverneur de Champagne, et Charles Guillard, président au Parlement de Paris, en leur donnant pleins pouvoirs pour « recevoir tous engagements et faire, dire, exécuter tout ce qui serait opportun et nécessaire ». On pourvut aux dépenses en créant des offices, en empruntant, en aliénant une partie du domaine. Les Français « y allèrent à main plaine ». Vers le mois de mars, François Ier semblait avoir pour lui Joachim de Brandebourg, « rassasié » d'or et de promesses, l'archevêque de Mayence et l'électeur palatin, qui avait mis à haut prix son retour à la cause française. Joachim recevait une pension viagère de 40 000 thalers, et son fils une de 20 000; il devait épouser Renée de France, avec une dot de 200 000 thalers, et avoir le titre

1. Les sept Électeurs étaient les archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence, le duc de Saxe, le roi de Bohême, le margrave de Brandebourg, le Palatin.

de lieutenant général du Roi en Allemagne; l'archevêque de Mayence obtenait un don de 120 000 florins, une annuité de 10 000. Le Pape se disait favorable à la candidature française. Les Suisses et le roi d'Angleterre étaient considérés comme gagnés.

ATTITUDE DE CHARLES.

Charles se trouvait dans une situation désavantageuse à cause de son éloignement; mais il y gagnait peut-être de moins se compromettre. D'ailleurs, sa tante Marguerite d'Autriche, le comte de Nassau, le cardinal de Gürck, Maximilien de Berghes et une foule d'agents plus ou moins obscurs faisaient énergiquement et habilement ses affaires. Pourtant Marguerite, troublée par les premiers succès diplomatiques de François Ier et par les résistances qui se manifestaient chez certains princes, hésita un moment et songea même à proposer la candidature de Ferdinand, le frère cadet de Charles, « si d'aventure lesdits électeurs se vouloient plutôt arrester à luy que à vous ou audit roy de France ». Mais on vit bien que Charles jusqu'alors avait feint d'être incertain et qu'il ne l'était pas en réalité, car il protesta très vivement, tout en remerciant sa tante de ses bonnes intentions. Il déclara qu'il désirait autant que qui que ce soit le « bien, honneur et avancement de son frère »; que néanmoins, considérant « les poursuites et diligences » qui avaient été faites en son nom, il « entendoit poursuivre l'élection pour lui seul, sans y rien espargner, et y mettre le tout pour le tout ».

MANIFESTE DE FRANÇOIS Ier.

Cependant le roi de France et le roi d'Espagne sentaient qu'il fallait faire appel à l'opinion allemande, et ils répandirent des manifestes. François Ier annonçait aux Allemands les succès de sa flotte sur les Turcs dans les mers du Levant. Il faisait écrire à l'évêque de Brandebourg par Duprat :

> Comme le Roi est largement comblé des biens de l'esprit, du corps et de la fortune, en pleine jeunesse, en pleine vigueur, généreux et par suite cher aux soldats, capable de supporter les veilles, le froid, la faim, le seul enfin dont le nom puisse inspirer la crainte aux Turcs, si à tous ces dons s'ajoutait le titre éclatant de César, il faut considérer que la Grèce et tout ce qui a été perdu jadis de la Terre Sainte pourrait être rendu à la vraie foi et religion, pour le salut de tous les chrétiens... Quant au Roy catholique, fault considérer son jeune âge et que ses royaumes sont lointains de l'Empire, en sorte que ne luy viendroit à main d'avoir le soing et cure de l'un et des autres... et avec ce, les mœurs et façons de vivre d'Espaignols ne sont conformes, ains totallement contraires à celles des Allemans. Au contraire, la nation française, quasy en tout, se conforme en celle d'Allemagne, aussy en est-elle yssue et venue, c'est assavoir de Sicambres, comme les historiographes anciens récitent.

MANIFESTE DE CHARLES.

Charles n'était pas en reste : il rappelait que le roi d'Aragon son aïeul avait combattu les Infidèles et déclarait que « son intention vraie estoit de nourrir et mettre paix par toute la Chrétienté et de

dresser totallement toute sa force et puisance à la diffusion, conservation et extension de la foy ». Au reste, ajoutait-il, « s'il n'estoit de la vraye rasse et origine de la nation germanique », il n'aspirerait pas à l'Empire, mais les Électeurs « connaissent assez que le vray estoc (origine) et premier fleuron de sa noblesse vient de la Maison d'Austrice, dont à present il est vray successeur et héritier ». Qu'il soit nommé, et la liberté de la nation germanique, « tant en spirituel que temporel, ne sera seulement conservée, mais augmentée ». D'autre part, on prêchait (en chaire) que, « si le roy de France estoit empereur, il vouldroit tenir les Allemans en telle subjection comme il faisoit les François et les tailler à son plaisir ».

DIVERGENCES DANS LE CONSEIL DE FRANCE.

Ces dernières allégations avaient d'autant plus de chances d'être acceptées que François Ier ne se montra pas toujours très habile; peut-être déclarait-il trop à tout venant qu'il était décidé « à agir par argent et par force, s'il ne pouvait arriver par amour ». La jeunesse présomptueuse qui l'entourait méprisait les Allemands, qu'elle ne connaissait guère que par les Électeurs, si faciles à acheter, semblait-il; Bonivet, qui représentait le Roi en Allemagne, manquait de souplesse et de clairvoyance; il ne s'entendait pas complètement avec Duprat et le président Guillard, qui voulaient user de persuasion auprès des Princes. Il est vrai que Duprat, lorsqu'il essayait de les convaincre, se bornait à une phraséologie vide et à une argumentation de mots. Il leur disait, en cherchant à établir que François Ier pouvait être choisi comme Empereur, quoiqu'il ne fût pas Allemand : « Premièrement, d'après notre droit, il est de règle que ceux qui sont appelés à commander doivent être choisis non d'après des circonstances de lieu, mais d'après la noblesse de leur mérite. Or, de quelque nation qu'il soit, tout prince qui observe la justice est agréable à Dieu et désigné pour les plus hautes dignités... Donc, le roi de France, étant orné d'un faisceau de vertus, est éligible bien que non allemand... Et comme l'Empire procède de Dieu — toute puissance vient en effet de Dieu — peu importe de quel pays est celui qu'on élira comme empereur, pourvu qu'il soit vertueux... Car Dieu ne fait pas acception des personnes ».

Mais le Conseil royal était fort partagé. Les gens d'expérience, Madame elle-même, n'étaient pas très partisans de la candidature du Roi; même réussissant, ils ne la considéraient pas comme utile aux vrais intérêts de la France. Beaucoup disaient que le seul point essentiel était d'empêcher Charles d'être élu, ce à quoi on aviserait mieux en présentant et en soutenant un Allemand, quel qu'il fût. En réalité, il y eut chez François Ier entraînement de jeunesse, ambition de prince fier de ses premiers succès, crainte aussi de voir arriver à

ce comble de grandeur le souverain, en qui il ne pouvait se résigner à reconnaître même un égal.

L'OPINION EN ALLEMAGNE.

Jusqu'au bout, ni lui ni Charles ne surent à quoi s'en tenir sur les vraies dispositions des Électeurs. Le duc de Saxe et le représentant de Louis de Bohême encore mineur n'avaient pas cessé de se réserver; le margrave de Brandebourg, l'archevêque de Mayence, le comte Palatin avaient été successivement gagnés, perdus, regagnés, puis reperdus. Aussi les agents de Charles rougissaient de la bassesse de ces princes, mais, ajoutaient-ils, « puisqu'on y est, il faut passer oultre et non regarder à leur honte ». De fait, les princes furent entraînés par l'opinion publique. L'état de l'Allemagne s'était encore aggravé pendant les premiers mois de l'année 1519; en février, le duc Ulrich de Wurtemberg ayant pris et pillé la ville libre de Reutlingen et se préparant à envahir la Bavière, les seigneurs du Haut Danube et du Haut Rhin avaient resserré la Ligue dite de Souabe et entrepris de se défendre eux-mêmes, en attirant à leur service Franz de Sickingen. François Ier, à qui l'on en voulait beaucoup de l'appui qu'il prêtait à Ulrich de Wurtemberg, fut abandonné par la plupart des princes rhénans, puis même par le Pape et par les cantons suisses. Au dernier moment, quand il était trop tard, il songea à soutenir la candidature de l'Électeur de Brandebourg; quelques Allemands mirent en avant le roi d'Angleterre [1] et surtout l'Électeur de Saxe, qui refusa.

CHARLES ÉLU. 1519.

La Diète électorale était convoquée pour le mois de juin; autour de la ville de Francfort, où elle devait se réunir, Sickingen campa avec 24 000 hommes de la Ligue Souabe; d'autres princes s'établirent à quelques lieues de la ville; Bonivet, qui avait fait venir 800 chevaux vers la frontière rhénane, se rendit, en « habit dissimulé » et sous un faux nom, à Rudesheim, dans le voisinage de Francfort, pour essayer de maintenir dans leur devoir les Électeurs qui avaient pris des engagements envers le roi de France. Mais ils en avaient pris aussi de l'autre côté et, acculés à la nécessité de trahir leur parole, ils allèrent à celui pour qui se décidait l'Allemagne; le 28 juin, Charles fut proclamé roi des Romains.

La nouvelle de l'élection parvint à la cour de France, le 3 juillet, « et pour prendre un peu de récréation et mettre en oubly mélancolye, le Roy se retira à Fontainebleau, où il séjourna quelque temps, prenant son desduyt à la chasse ». Il déclara, paraît-il, que, somme toute, son échec valait mieux pour lui et pour son royaume; il aurait dû se le dire plus tôt.

1. Richard Pace, ambassadeur de Henri VIII, remit aux Électeurs une lettre de son maître, le 11 mai 1519.

III. — LE PERSONNAGE ET LE RÔLE DE CHARLES-QUINT

LA FRANCE ET LA MAISON D'AUTRICHE.

A partir de l'élection à l'Empire, la lutte entre François Ier et Charles-Quint, c'est-à-dire entre les maisons de France et d'Autriche, était inévitable; elle commença presque aussitôt et dura même après la mort de François et l'abdication de Charles, sous les règnes de leurs fils Henri II et Philippe II, jusqu'au traité du Cateau-Cambrésis, signé en 1559. C'est entre 1520 et 1530 qu'elle fut le plus acharnée et qu'elle sembla devoir être décisive.

CARACTÈRE DE CHARLES-QUINT.

Charles-Quint différait en tout de François Ier [1]. Il avait la taille moyenne, bien prise, et les membres robustes; mais son visage était sans beauté aucune et gâté par la proéminence de la mâchoire inférieure, dont les dents faisaient saillie sur la mâchoire supérieure. Il ne négligeait ni ne dédaignait les exercices du corps : il était excellent cavalier, habile jouteur, et certes il eût été en état de soutenir le combat contre François Ier, si le défi qu'il lui adressa en 1528 avait été suivi de duel [2]. De complexion amoureuse, il eut quelques aventures galantes; il était gros mangeur. Mais il n'était pas asservi aux plaisirs matériels. Il mettait son idéal dans l'activité de son intelligence et surtout dans le développement de sa personnalité morale. En tout il tenait à se posséder, à se dominer. Quand il reçut la nouvelle inattendue, inespérée, de la victoire éclatante remportée à Pavie, après un instant d'étonnement, à peine d'émoi, il entra dans son oratoire, y resta seul pour rendre grâces à Dieu de la victoire qu'il venait d'obtenir et s'y tint plus d'une demi-heure. Il lui plaisait évidemment de se montrer et peut-être de se sentir supérieur aux événements, si grands qu'ils fussent. Il gardait le même sang-froid, la même hauteur d'attitude dans les revers.

RELIGIOSITÉ DE CHARLES.

Il avait naturellement l'âme religieuse : il ne se bornait pas à des pratiques de sincère dévotion, entendant une messe tous les jours, communiant fréquemment; il méditait volontiers sur les mystères du dogme ou sur le problème de la vie future; il aimait à se mettre en contact avec Dieu, à s'abîmer en lui; il était mystique. Au reste, il avait une propension naturelle à la mélancolie et même à la tristesse. De très bonne heure, en plein triomphe, au milieu des joies de son mariage avec sa jeune femme Isabelle, qu'il aimait pas-

1. Voir au volume précédent notre étude sur le personnage et le caractère de François Ier, p. 187-195.
2. Voir ci-dessous, p. 56.

sionnément, il se repliait et se plaisait à la solitude. Cette propension s'accrut de bonne heure par l'effet de souffrances physiques : la goutte, les douleurs d'estomac. En réalité, il n'eut guère de jeunesse; avant la maladie, les soucis du pouvoir et de l'ambition avaient évidemment comprimé l'expansion naturelle du tempérament chez cet homme qui, à dix-neuf ans à peine, aspirait à l'Empire et l'obtenait, qui sentait peser sur lui le monde et se crut un moment appelé à le conduire.

SÉCHERESSE ET DURETÉ.

Est-ce la gravité des intérêts dont il avait la charge qui le rendit indifférent à l'égard des individus? Sans être méchant ni cruel, il ne fut pas bon. Il n'eut pas de sympathie pour les hommes, jamais d'heureux mouvements, jamais d'entraînements de générosité. Lorsque François Ier fut son prisonnier, il lui appliqua toute la logique de la situation, au grand étonnement du roi de France qui, avec sa naïveté d'enfant gâté, s'étonnait de ne pas se voir traité en ami, puisqu'il lui plaisait de l'être. Quand deux des fils de France eurent été livrés en otage après le traité de Madrid, l'Empereur, à aucun moment, ne parut touché du sort de ces enfants, dont l'un avait neuf ans, l'autre à peine quatre : il les soumit à toutes les lois de la guerre et de la politique. A l'égard de sa mère Juana, il montra une dureté impitoyable, que n'excuse pas la raison d'État. D'autre part, comme son esprit était modéré, si son âme était sèche, il ne se laissa jamais aller aux cruautés qui ont déshonoré le règne de son fils. Dans les Pays-Bas, devenus en partie protestants, il y eut des supplices, mais il y en avait aussi en France et ailleurs. Quant aux autodafés en Espagne, ils étaient tellement passés dans les mœurs qu'on ne pouvait songer à les supprimer.

ESPRIT DE RÉFLEXION CHEZ CHARLES.

Toutes ses qualités ou tous ses défauts, Charles-Quint les appliqua à la politique, qui remplit toute la part qu'il ne donna pas au soin de sa vie morale intime. Il la traita sérieusement, puisqu'il était naturellement sérieux, et il ne voulut jamais rien abandonner au hasard. Avant d'entreprendre les choses, il se les représentait, jusqu'à établir par écrit, prétend-on, le pour et le contre des décisions à prendre. Il cherchait des avis, mais c'était toujours lui qui décidait. « Il n'y a sy grand ne sy saige en son royaume, écrit un de ses agents, qui luy fasse changer son opinion, se il ne luy semble que la rayson luy doibve faire changer. J'ai cogneu beaucoup de divers princes en divers âges. Mais je n'en ai cogneu nul qui meist plus de peine à entendre ses affaires et qui disposast du sien (de ses affaires) plus absolument que luy. » Ses vues étaient larges et précises, ses desseins à longue portée, ses prévisions pénétrantes. Il apportait des

lenteurs dans l'exécution, mais la mauvaise fortune ne le surprenait ni le déconcertait, parce que d'avance il lui avait fait sa part. Pourtant son esprit, très ferme et très arrêté dans ses combinaisons, était plus hésitant dans l'action et, chose curieuse, excepté pour qui a pénétré son caractère, il ne manqua à sa fortune que lorsqu'il eut des succès exceptionnels ; sans doute parce que sa raison s'était refusée à les prévoir aussi grands.

THÉORIES IMPÉRIALES DE CHARLES.

Le fait qui donna aux événements leur direction fut surtout la possession du titre impérial par Charles-Quint. Il prit très au sérieux sa fonction d'Empereur et voulut en remplir tous les devoirs, en même temps qu'en faire valoir tous les droits. Il se considérait comme le représentant et le chef moral de l'Europe et, de très bonne foi, pensait qu'il lui appartenait, mieux encore, qu'il lui incombait d'y faire régner la paix. Le mot de paix européenne reviendra sans cesse dans ses dépêches, comme dans ses lettres intimes.

CHARLES CHEF DE LA CHRÉTIENTÉ.

Or l'Europe, pour lui, c'était essentiellement la *Chrétienté*, qu'il croyait avoir mission de défendre contre les Infidèles du dehors, les Turcs, et contre les Infidèles du dedans, les hérétiques. A la plénitude de cette mission il y avait une condition : le couronnement par le Pape[1], qui seul ajoutait au titre et au pouvoir de fait la consécration mystique du droit et élevait le souverain au-dessus de tous les autres princes. Il acquérait ainsi sur l'Europe une hégémonie qui, tout en laissant aux souverains leur indépendance, en faisait ses subordonnés dans les affaires générales de la Chrétienté. Cette idée apparaît très nettement dans les projets de croisade, où il réclamait toujours le rôle de chef et de généralissime, comme une prérogative attachée naturellement à son titre.

CHARLES CHEF DE LA NATION GERMANIQUE. SES VÉRITABLES AMBITIONS.

Mais l'Empereur était plus particulièrement le chef de la nation germanique ; en cette qualité, il devait y faire régner l'ordre dans les consciences comme dans le gouvernement, et aussi reconstituer l'intégrité de l'Empire, en reconquérant les pays qui, depuis le moyen âge, en avaient été démembrés, œuvre qui était à ses yeux une œuvre de réparation, non pas de spoliation ; il ne prenait point, il reprenait.

Voilà en quel sens on peut dire qu'il prétendit à la monarchie universelle[2]. Il ne pensa pas à se substituer aux rois dans l'exercice de leurs souverainetés particulières, mais il se crut leur supérieur en sa qualité de représentant temporel de toute la Chrétienté. Il se considéra comme ayant reçu le dépôt de ses intérêts ; c'était, il est vrai

1. C'est pourquoi il attacha tant de prix à être couronné en 1530.

2. Voltaire a dit quelque chose de cela : « L'idée de la monarchie universelle qu'on attribue à Charles-Quint est donc aussi fausse que celle qu'on imputa depuis à Louis XIV. — Il joua toujours le premier rôle sur le théâtre de l'Europe, mais il fut toujours bien loin de la monarchie universelle. »

une prétention très grande et déjà surannée depuis longtemps. Et il y ajoutait les droits qu'il tenait, disait-il, de ses ancêtres espagnols, autrichiens ou flamands!

Or Charles, qui finit par devenir très espagnol, fut d'abord très autrichien et surtout très flamand. Petit-fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, il se sentait par préférence l'héritier de ses ancêtres bourguignons, Charles le Téméraire, Philippe le Bon, même Jean sans Peur.

LA BOURGOGNE.

Aussi la question bourguignonne dominera sa politique jusqu'en 1529, où il ne renoncera que contraint et forcé à en poursuivre la solution. Elle était pour lui une affaire de famille et d'honneur; dans les négociations préparatoires du traité de Madrid, il réclamera l'exécution des clauses du traité d'Arras de 1435, qui imposaient à Charles VII l'érection d'un couvent et la célébration de messes en souvenir de Jean sans Peur et en expiation de l'attentat de Montereau[1]. Cette conception apparut si nettement à tout le monde que les Français eux-mêmes, parlant de leurs adversaires, disaient les *Bourguignons*, au lieu de dire les Espagnols, les Flamands ou les Impériaux. Or, la question de Bourgogne embrassait les différends relatifs non seulement à la Bourgogne et à ses dépendances, mais aussi à la Franche-Comté, aux villes de la Somme, à la Flandre, à l'Artois. Par là Charles-Quint était nécessairement l'ennemi de la France.

L'ITALIE.

Enfin, comme prince espagnol, Charles-Quint revendiquait le royaume de Naples, jadis possédé par la maison d'Aragon, et il était entraîné à intervenir dans toutes les affaires italiennes. Ici encore il se heurtait à la France.

LE TITRE IMPÉRIAL FAVORISE LES DESSEINS DE CHARLES.

Le titre d'Empereur le servait en ses différents projets, car certaines provinces françaises avaient jadis fait partie de l'Empire, au temps du célèbre royaume d'Arles, qui n'avait complètement disparu qu'au XIVe siècle, et Charles, toujours attaché aux traditions en même temps qu'habile à s'en servir, reprendra, au moins comme théorie historique, les prétentions impériales sur le royaume d'Arles. D'autre part, en Italie, le Milanais, Mantoue, le Montferrat étaient des fiefs impériaux soumis à l'investiture de l'Empereur. Les guerres d'Italie avaient précisément fait revivre ce droit; Louis XII avait été obligé de demander l'investiture du Milanais à Maximilien[2].

Ainsi le titre impérial augmentait la puissance de Charles, mais en même temps l'ampleur de sa puissance territoriale ajoutait à ce titre une singulière force.

1. Voir *Hist. de France*, IV, II, p. 77.
2. Voir le volume précédent, p. 69.

PUISSANCE DE CHARLES-QUINT. — L'ESPAGNE.

Cette puissance, il est vrai, n'était pas si considérable qu'elle paraissait. En 1520, Charles possédait en Europe les Pays-Bas (depuis 1506), l'Espagne, les royaumes de Naples et de Sicile (depuis 1516), l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, le Tyrol (depuis 1519); il avait l'Empire. Mais, dès 1521, les besoins de sa politique l'amenèrent à abandonner à son frère Ferdinand les domaines autrichiens, et, des États qui lui restèrent, il faut presque défalquer Naples et la Sicile, dont la conquête fut souvent remise en question, et qu'il ne gardait qu'à force d'argent et d'hommes. L'Espagne, qui devint le fondement solide de sa grandeur et qui sera la patrie d'élection de ses descendants, était forte[1], mais en retard sur le reste de l'Europe. Le pays était partout peu ou mal cultivé; en dehors de quelques grandes villes, Barcelone, Saragosse, Tolède, Valence, Grenade, Séville[2], les autres étaient mornes, peu habitées; les Espagnols ne s'adonnaient guère aux travaux industriels ni aux études libérales, qu'ils laissaient aux étrangers. Ils étaient avant tout soldats, et c'est eux qui allaient bientôt remplir les armées de Charles. Ils apportaient dans la guerre, le courage, la ruse, une survivance de « l'esprit punique », a-t-on pu dire, une passion froide et sanguinaire, une avidité calculatrice; le soldat espagnol avait cette originalité de piller et de ne pas dépenser son butin. Mais les avantages qui pouvaient résulter pour Charles de la force latente de l'Espagne et des mœurs guerrières des Espagnols étaient singulièrement affaiblis par l'esprit de particularisme et de liberté qui régnait en Castille et plus encore en Aragon. Ce ne fut qu'assez tard qu'il y eut parfait accord entre Charles et son peuple.

LA FLANDRE.

La Flandre, très riche, très prospère encore au début du XVIe siècle, fut dévouée à l'Empereur, tant qu'il prit chez elle ses ministres, mais elle ouvrit peu sa bourse. Puis, à mesure qu'il se fit espagnol, les Flamands se retirèrent de lui et la mésintelligence alla jusqu'à la révolte, en 1539. D'ailleurs, aux Pays-Bas comme en Espagne, il y avait des libertés avec lesquelles il fallait compter.

L'ALLEMAGNE.

L'Allemagne aussi avait des libertés, libertés des princes, libertés des villes, et tenait à les garder. L'Empereur ne cessa pas d'y rencontrer des oppositions, qui se compliquèrent du problème du protestantisme. Son frère Ferdinand lui resta très attaché et très fidèle; mais il ne pouvait le servir qu'en négociant avec les Princes et avec la Diète, et ce ne fut qu'à force de ménagements que tous les deux conservèrent quelque autorité ou quelque influence dans l'Empire.

1. Voir le volume précédent, p. 19-21.
2. Madrid ne prend d'importance qu'à la fin du règne.

PERPÉTUELS EMBARRAS D'ARGENT.

Ce souverain de tant d'États fut un souverain pauvre. Que les frais de l'élection à l'Empire, évalués à un million de ducats, aient épuisé son trésor en 1519 et 1520, au point qu'il ne put même payer les dépenses courantes de sa maison et fut obligé de se faire coureur d'emprunts auprès d'Henri VIII, de Venise ou des banquiers romains, cela s'expliquerait par l'effort financier exceptionnel qu'il avait fallu faire. Mais l'argent lui manqua toujours : il n'en tirait guère de Naples, il arriva même que la défense du royaume coûta plus que ses revenus; la Castille ne donnait que 400 000 ducats nets par an. Quant aux possessions des Indes, il ne faut pas oublier qu'en 1519, l'Empereur ne possédait presque rien en dehors des Antilles et ne tirait des mines d'or et d'argent de l'archipel que 100 000 ducats environ. Le Mexique commença à être conquis en 1519-1520 : en 1520, les envoyés de Cortez apportèrent des présents, dont la magnificence étonna les contemporains : un soleil d'or, une lune d'argent. En 1522, nouvel envoi, mais deux des vaisseaux sur lesquels les lingots étaient chargés furent pris par les Français [1]; les finances espagnoles furent ainsi plus d'une fois à la merci d'un corsaire ou d'une tempête. Le Pérou, ce grand réservoir de métaux précieux, ne fut vraiment envahi par Pizarre qu'à partir de 1534, et pendant longtemps la possession en profita plutôt aux aventuriers espagnols qu'au gouvernement.

Aussi, durant tout le règne, les entreprises furent perpétuellement entravées, la situation compromise, les succès rendus vains par la pénurie financière. Après l'éclatante victoire de Pavie, Charles n'avait pas 20 000 ou 30 000 ducats pour payer ses soldats, et c'est à de pareilles sommes que tint plus d'une fois le sort de l'Europe.

CAUSES DE FAIBLESSE POUR CHARLES-QUINT.

François Ier discernait assez bien le faible de son adversaire : « Je ne crains pas l'Empereur, écrivait-il en 1523, car il n'a pas d'argent », et la lettre suivante, adressée en 1520 à son ambassadeur à Rome, est le jugement même de l'histoire sur la puissance de Charles-Quint :

« Et si ne fault craindre ce que dictes qu'il y a mieulx de quoy que ses ancestres empereurs, car aultant que ses pays sont dispersés en divers lieux et loing les uns des autres, et de l'obéissance et qualité que chacun sçait, il sera assez empesché de les guider et conserver, sans chercher autre chose; et parce qu'il a beaucoup de biens, tout son soing et cure devroit estre d'avoir paix. Et d'aultre part, vous prévoyez assez que, si les princes de la chrestienté cognoissoient qu'il se voulsist eslargir et les gourmander l'un après l'aultre, ne le souffriroient jamais, ains pour éviter chacun au danger que luy pourroit advenir, se uniroient ensemble pour le faire retourner en sa maison. Et avec ce, les seigneurs d'Allemaigne, qui vivent en la liberté que vous sçavez, ne le voudroient trop grand pour ne les assubjectir. »

1. Voir le volume précédent, p. 278, 279.

On l'a dit très justement : « La force de Charles a toujours été exactement égale à sa faiblesse ».

FORCES DE LA FRANCE.

En face de ces forces dispersées, la France du XVIe siècle était fortement concentrée. L'autorité royale a pu susciter par ses excès des mécontentements, même parfois des mouvements de révolte, elle n'a jamais été vraiment atteinte ni même menacée. Pour les ressources pécuniaires, François Ier en eut de très abondantes à sa disposition; ses embarras vinrent de ce qu'il les gaspilla souvent[1]. Après Pavie même, alors que Charles pouvait à peine payer ses soldats victorieux, la Régente en France soldait régulièrement les gens d'armes revenus d'Italie.

LES ALLIÉS ET LES AUXILIAIRES.

Nous verrons que, jusqu'en 1525, l'Empereur eut plus d'alliés que François Ier. Le roi d'Angleterre lui fut d'abord favorable et, même quand il l'abandonna, il ne le combattit guère que diplomatiquement; les princes italiens hésitèrent davantage, car ils redoutaient également les deux adversaires : avant 1525, ils se tournèrent plutôt vers Charles, puis, de 1525 à 1529, vers François; après, ils retournèrent, plus ou moins volontairement, à l'alliance impériale. La lutte se décida en grande partie par l'intervention non pas d'alliés, mais d'auxiliaires, d'abord indirects, de la France : les réformés d'Allemagne, qui entravaient à chaque instant les combinaisons de l'Empereur, et les Ottomans, qui l'attaquaient ou le menaçaient par l'Est et par le Sud. Après 1530, les uns et les autres entrèrent en relations plus étroites et plus intimes avec la France.

UNIVERSALITÉ DES QUESTIONS POSÉES.

Il est certain que, dès le premier jour, les différents États sentirent qu'ils étaient directement intéressés dans la lutte entre les deux princes[1]. C'est par là que les guerres de François Ier et de Charles-Quint enferment vraiment l'histoire de l'Europe pendant la première moitié du XVIe siècle. Cela ne veut pas dire que ces deux souverains sont les seules personnalités dignes d'attention ou qu'il n'y eut à cette époque de grands événements qu'en France ou en Espagne; il s'en faut du tout au tout. Cela veut dire seulement que la rivalité entre le Roi et l'Empereur mit aux prises France, Espagne, Italie, Allemagne, Angleterre, Turquie, et surtout qu'elle fut le cadre où se débattirent les destinées de l'Italie, celles du catholicisme, et celles de la Chrétienté en face des Ottomans.

C'étaient là autant de choses nouvelles, auxquelles ne correspondait aucune théorie. Les anciennes doctrines de la suprématie des

1. Voir sur tous ces points le volume précédent, qui donne le tableau des ressources de la France et des conceptions gouvernementales de François Ier.
2. Sur l'équilibre européen, les nationalités, l'importance du droit de succession et la poursuite des mariages, voir le premier volume, p. 67-83, etc.

Papes ou des Empereurs étaient usées, et personne, sauf Charles-Quint, ne les prenait au sérieux; on ne songeait encore ni au droit des nationalités ni à la liberté des consciences. On devait y arriver insensiblement; on eut peu à peu le sentiment des changements qui se produisaient. Bien que les prétentions rivales se soient à plusieurs reprises fondées sur des droits héréditaires, les mariages princiers n'eurent plus l'importance qu'ils avaient eue dans la diplomatie, à la fin du XVe siècle ou dans les toutes premières années du XVIe, car la plupart des nations étaient déjà trop fortement constituées pour être à la merci d'une union matrimoniale. L'idée apparut aussi qu'une certaine proportion de forces était nécessaire entre ces nations. Pourtant la politique de l'équilibre européen, qui paraît avoir été un moyen inventé à cette époque, ne profita, comme il arrive toujours, qu'aux peuples forts, et le XVIe siècle vit sombrer l'indépendance de trois pays; l'Italie, la Hongrie et la Bohême.

VRAI RÔLE DE LA FRANCE.

Il est incontestable que la puissance, les théories et l'ambition de Charles étaient redoutables pour la France, et François Ier est à louer de les avoir combattues. Il s'agit seulement de savoir s'il a employé les meilleurs moyens pour réussir; s'il a bien compris son vrai rôle, qui était de défendre l'indépendance des autres en même temps que la sienne, puisque la puissance, les théories et l'ambition de Charles étaient redoutables aussi pour l'Europe; s'il a vu que les intérêts de la France étaient au nord et à l'est du royaume, bien plus qu'en Italie.

CHAPITRE II

PAVIE ET MADRID[1]

I. DIPLOMATIE DE FRANÇOIS Ier EN 1520 ET 1521. — II. LA GUERRE OUVERTE. — III. COMPLOT DE BOURBON. — IV. CAMPAGNE DE PAVIE. — V. CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS Ier ET TRAITÉ DE MADRID.

I. — DIPLOMATIE DE FRANÇOIS Ier EN 1520 ET 1521

ESSAIS D'ACCORD ENTRE FRANÇOIS ET CHARLES.

La guerre était considérée partout comme imminente, mais François Ier et Charles-Quint en pressentaient à tel point la gravité qu'ils essayaient au moins de la retarder. Au cours même des intrigues électorales, en mai 1519, de Boisy, ambassadeur de François Ier, et de Chièvres, ambassadeur de Charles, avaient tenu des conférences à Montpellier, sans réussir à se mettre d'accord. Dans une nouvelle entrevue, en janvier 1520, entre de Chièvres, et le nouvel ambassadeur du roi de France, qui avait remplacé Boisy, mort en 1519, les deux délégués s'ingénièrent à ne pas parler. Chièvres exposa d'abord « qu'il y avoit quelque petite méfiance entre le Roi et l'Empereur et que les choses n'estoient pas telles comme elles avoient accoustumé, et qu'il falloit abiller le tout, s'il estoit possible... et me dist (c'est l'ambassadeur français qui écrit) que je commenssasse quelque chose ». Mais l'ambassadeur ne voulait pas commencer du tout, et chaque jour ce fut entre les deux hommes le même jeu d'escrime défensive et futile. Puis, tout d'un coup, apparaît la vraie pensée de Charles et le sens des faits à venir s'éclaire. A la fin des pourparlers, Chièvres fit observer que, « depuis les traictés (de Noyon et de Cambrai), est survenue la dignité impériale, par laquelle l'Empereur est en autre estat qu'il n'estoit lors ». Cependant, ajoutait-il,

1. Voir, p. 2, la bibliographie.

l'Empereur « ne demande chose quelconque en dehors des traictés, mais si le Roy, son bon père, désire quelque chose plus avant, se pourroit aussi, de par l'Empereur, déclarer autre chose que ledit seigneur Roy pourroit faire pour luy ». C'était une ouverture pour une entente, mais où l'on indiquait qu'il faudrait tenir compte du « nouvel estat » de l'un des alliés, et cela précisément François Ier ne voulait pas le faire; en quoi il avait raison.

Pourtant, il ne commença pas immédiatement la lutte, bien que les circonstances parussent favorables.

EMBARRAS DE CHARLES EN ESPAGNE.

Charles, depuis la mort de son grand-père Ferdinand (1516), avait rencontré en Espagne de grosses difficultés. Ses droits à l'héritage d'Aragon et de Castille étaient assez contestables et pouvaient lui être disputés par sa mère, la reine Juana, et même par son jeune frère Ferdinand. Il agit contre sa mère en politique qui subordonne tout aux nécessités d'État et fit enfermer Juana, en profitant d'un état de folie qui ne peut faire doute, au jugement de la plupart des historiens actuels[1]. Avec son frère, il fut obligé d'user de ménagements, mais il osa destituer, en novembre 1517, le grand cardinal Ximénès, véritable maître du pouvoir depuis 1516. Quand il alla en Espagne, en 1517, il y arriva comme un étranger. Il avait pris la route de mer, en quittant les Pays-Bas, et comptait débarquer sur un point des côtes du golfe de Gascogne. A la vue des vaisseaux qui l'amenaient, les habitants du rivage crurent à une attaque des Turcs ou des Français et se sauvèrent sur les hauteurs avec leurs femmes et leurs enfants. Cependant, la méprise expliquée, ils accueillirent fort bien le nouveau prince et lui apportèrent des vivres dont il avait grand besoin. De Villaviciosa, petit port des Asturies, jusqu'à Tolède, Charles avança lentement à travers un pays presque désert, où l'on n'avait pu réunir que quelques chevaux et, durant les premiers jours, une partie des gens de sa suite l'accompagnait à pied, pendant que les dames étaient traînées dans des chariots à bœufs.

OPPOSITION AUX CONSEILLERS FLAMANDS.

Lorsqu'il eut pris en main le gouvernement et qu'on vit qu'il s'entourait de conseillers tous flamands, qu'il s'abandonnait tout entier à l'influence de M. de Chièvres, que toutes ses faveurs allaient à des étrangers, le mécontentement fut très vif et gagna peu à peu toutes les classes de la nation. Les Espagnols n'attachaient aucun prix à la possession par leur roi du titre impérial, et cependant ce fut chez eux qu'il fallut trouver la plus grande partie des ressources pour les frais énormes de la candidature. Alors les impôts furent augmentés, et les Cortès d'Aragon et de Castille contraintes par toutes

1. La reine Juana resta emprisonnée jusqu'à sa mort, en 1555.

sortes d'actes arbitraires à fournir des subsides. On s'aperçut bien vite que toutes les libertés étaient menacées.

LES COMMUNEROS, 1520-1521.

La révolte commença à Tolède, en mai 1520; elle était surtout le fait des gens des villes, « les communeros », soutenus au début par une partie de la noblesse et du clergé. Le 29 juillet, la junte révolutionnaire d'Avila cassa le conseil de régence de Charles, proclama la reine Juana et dressa un programme de réformes. Mais bientôt les rebelles des hautes classes, inquiets des progrès et des tendances de la révolution, firent défection et, après la victoire remportée par les troupes royales à Villalar, le 24 avril 1521, les dernières résistances se renfermèrent dans Tolède, où elles se prolongèrent quelque temps : mais désormais Charles n'avait plus rien à redouter de l'Espagne.

CHARLES EN ALLEMAGNE.

Au plus fort de cette révolte, il avait eu assez de sang-froid et de clairvoyance pour comprendre que les plus grands dangers ne venaient ni de la Castille ni de l'Aragon, et il s'était embarqué pour aller négocier avec le roi d'Angleterre et régler les affaires d'Allemagne.

« La confusion dans l'Empire est si grande, écrivait le cardinal d'Este en 1520, que chacun s'y comporte à sa guise; il y a beaucoup de gouvernants, mais bien peu d'obéissants. » C'est pour diminuer le nombre des gouvernants et augmenter celui des obéissants que venait Charles : il commença par accomplir, à Aix-la-Chapelle, la cérémonie solennelle du couronnement, qui consacrait son autorité. A la diète de Worms, qui se réunit le 27 janvier 1521, il régla la composition et les droits du Conseil de régence et de la Chambre impériale; mais — et ce fut un grand événement, de très graves conséquences — Luther, appelé devant la Diète, refusa d'abjurer ses « erreurs » et put sortir de Worms sain et sauf. Vers le même temps, Charles conclut l'accord dont nous avons parlé avec son frère Ferdinand, à qui il abandonna ses domaines d'Autriche, de Styrie, de Carinthie, de Tyrol, c'est-à-dire toutes ses possessions allemandes, et il le choisit pour son lieutenant général en Allemagne. A partir de ce moment, le gouvernement de Charles-Quint fut presque une dyarchie.

Allant d'Espagne en Allemagne, Charles s'était d'abord arrêté en Angleterre pour y faire visite au Roi.

HENRI VIII D'ANGLETERRE.

Henri VIII était, vers 1520, dans tout l'éclat de sa vigueur et de sa jeunesse. Grand, large de corps (il ne devint trop gros que plus tard), plus beau, disait-on, que François Ier, habile à tous les exercices, passionné pour la chasse, pour le jeu de balle, pour les tournois, amateur de somptuosité, de splendides costumes, il se plaisait à se faire une existence brillante. Mais il avait aussi une intelli-

gence déliée, vive; il parlait le latin, le français, l'espagnol; il était érudit, lettré, humaniste. Il était pieux aussi, entendait chaque jour plusieurs messes et se mêla pendant quelque temps au mouvement qui entraînait certains esprits d'élite vers l'étude des questions religieuses. Tout en écrivant contre Luther un livre qui lui valut les félicitations du Pape et le titre de Défenseur de la foi, il tint en grande faveur Thomas Morus et d'autres réformateurs modérés. Mais il était dissimulé, brutal, farouche, sensuel, cupide, rapace, en même temps que très dépensier; ses passions étaient violentes et ses entraînements terribles; il ne savait se maîtriser en rien.

WOLSEY.

Eut-il une politique personnelle ou se laissa-t-il diriger par Wolsey? Chancelier d'Angleterre, cardinal et légat *a latere*, Wolsey était à la fois le chef du gouvernement et de l'Église; il conduisait aussi toute la diplomatie, correspondant avec les ambassadeurs, ayant des rapports directs avec François Ier, avec Charles-Quint, avec Marguerite d'Autriche[1]. Il exerçait certainement une grande influence sur l'esprit de son maître et il avait pris peu à peu l'habitude de décider même à lui seul. L'ambassadeur du Pape racontait que Wolsey lui avait dit un jour : « Sa Majesté fera ceci et cela »; puis le lendemain : « Nous ferons ceci et cela »; plus tard : « Je ferai ceci et cela ». Ce n'est pas à dire cependant qu'Henri VIII se soit entièrement effacé, mais plutôt que le Roi et son ministre eurent à peu près les mêmes idées, et peut-être les quelques divergences dont on croit saisir entre eux la trace n'étaient-elles qu'une habileté, qui excusait et facilitait les variations si fréquentes de leur diplomatie.

LA POLITIQUE ANGLAISE.

Ils comprirent qu'ils n'avaient sur le continent aucun intérêt direct; que François et Charles, si puissants, étaient faibles par leur rivalité, et qu'il fallait éviter à tout prix ou bien qu'ils s'unissent[2] ou bien que l'un d'eux triomphât : ils s'y employèrent. Ils ne songèrent pas à un rôle idéal d'arbitre, trop haut pour leur génie et pour leur ambition; ils voulurent tenir la balance égale entre les deux rivaux et n'intervinrent jamais entre eux qu'à leur propre profit. Ils trouvaient aussi une satisfaction d'amour-propre à se voir sollicités de part et d'autre.

1. Il était avide d'argent autant que de pouvoir. En 1520, il touchait de la France une pension de 14 000 livres; il reçut de Charles l'évêché de Badajoz, qui rapportait 5 000 ducats, et une pension de 2 000 ducats, à prendre sur l'évêché de Palencia. Il vivait en souverain. Son palais, à Hampton-Court, était immense; on traversait huit appartements pour arriver à la salle d'audience du cardinal, où d'ailleurs il était fort difficile d'être admis. Sa vaisselle d'or et d'argent valait, paraît-il, 150 000 ducats. De Venise il reçut — ou exigea — un cadeau de 100 tapis de Damas, etc.

2. Cela est tout à fait saisissant, lorsqu'on étudie les négociations engagées après Pavie jusqu'en 1527 et 1528. Voir ci-dessous, p. 41.

L'ANGLETERRE ET LA FRANCE.

Leurs sympathies n'allaient pas du côté de la France. Oncle de Charles-Quint par son mariage avec Catherine d'Aragon, il semblait qu'Henri VIII eût des raisons de famille pour se rapprocher de l'Empereur. Pourtant les vrais motifs de ce rapprochement étaient ailleurs, et il fut tout d'abord entraîné vers Charles surtout par sa jalousie contre François Ier. François l'offusquait par l'éclat dont il s'entourait, par l'étalage de sa personnalité, par la prétention, dont tout le monde était complice autour de lui, de se donner comme le souverain glorieux par-dessus tous. De là vint entre les deux rois un antagonisme latent. Mais chez Henri VIII, très impulsif, les sentiments étaient à la fois très vifs et très variables. Tout comme les sentiments, les combinaisons politiques elles-mêmes furent fréquemment interverties, soit par les ambitions personnelles de Wolsey, qui rêva de devenir pape, soit par les fantaisies sensuelles d'Henri VIII, lorsqu'il songea — et ce fut dès 1527 — à répudier sa femme Catherine. Enfin les préoccupations d'argent déterminèrent en grande partie les desseins du roi d'Angleterre, tout comme ceux de ses prédécesseurs. Or, depuis Louis XI et surtout depuis Louis XII, les rois anglais étaient à la fois créanciers de la France et pensionnés par elle, et François Ier était engagé envers Henri VIII pour près de deux millions d'écus : dette énorme qui fut à certains moments sa sauvegarde, le roi d'Angleterre voulant conserver son gage, et même augmenter sa créance[1].

LE CAMP DU DRAP D'OR, 1520.

En 1520, il fut convenu que les souverains de France et d'Angleterre se rencontreraient sur le continent, pour discuter les conditions d'une entente ; mais les préparatifs faits pour la cérémonie et le soin que prenaient d'avance les deux princes à lutter de somptuosité indiquaient moins la cordialité de leurs rapports que la rivalité de leurs amours-propres.

Henri VIII avait fait construire près de Guines quatre grands pavillons en charpente, couverts de toile peinte et ornés à l'intérieur de splendides tapisseries. François Ier avait fait dresser près d'Ardres un pavillon de 60 pieds carrés, « le dessus de drap d'or frizé et le dedans doublé de velours bleu, tout semé de fleurs de lys, de broderies d'or de Chypre, et quatre autres pavillons aux quatre coings, de pareille despence, et estoit le cordage de fil d'or de Chypre et de soye bleue turquoise, chose fort riche ». Mais une tempête renversa les tentes françaises, et il fallut à la hâte bâtir tant bien que mal une salle pour les réceptions.

Suivant l'usage, on avait pris les plus grandes précautions pour régler les détails des cérémonies et garantir la sécurité des deux rois

1. Voir sur ce point Jacqueton, *ouvrage cité.*

et de leur cortège; il y avait de part et d'autre bien des méfiances. Le nombre des hommes armés, des gentilshommes et des serviteurs, fut fixé minutieusement. Le 30 mai, François Ier partit de Montreuil avec sa femme et sa mère; le même jour, Henri VIII et Catherine d'Aragon passèrent la mer. Le 1er juin, le cardinal d'York, « en somptueux estat, comme il est coustumier de tenir », vint à Ardres trouver François Ier, et il fut décidé que l'entrevue aurait lieu le 7 juin dans un champ près de Guines, en territoire anglais. Là se tint le fameux *Camp du Drap d'or*.

ENTREVUE DES DEUX ROIS.

Le 7 juin, les deux rois allèrent l'un au-devant de l'autre, s'embrassèrent et entrèrent dans le pavillon d'Henri VIII, garni de vaisselle d'or et d'argent « et de deux ou trois pipes de vin ». Ils n'étaient accompagnés que de Wolsey et de Bonivet et restèrent ensemble un quart d'heure environ. Pendant ce temps, les escortes s'étaient jointes, faisaient bonne chère et « tostaient en disant ces parolles : bons amys françoys et angloys, en les répétant plusieurs fois, en beuvant l'un à l'autre de bon couraige ». Le 10, il y eut un grand banquet; le 11, les joutes commencèrent, à la vue des seigneurs et dames, qui s'étaient mis en grands frais de parure, jusqu'à se ruiner, et « qui portoient leurs champs et leurs domaines sur leurs épaules »[1]. Mais, malgré les efforts faits de part et d'autre, la glace ne se rompit pas. François Ier avait eu un mouvement de gentilhomme courtois, en allant un jour trouver Henri VIII à son lever, sans être accompagné; seulement, un autre jour, il le froissa vivement en luttant corps à corps contre lui et en le jetant à terre. Le 24, les deux rois se séparèrent « et se démonstrèrent les plus grans signes d'amour et de privaulté l'un à l'aultre — s'entrepellant frères — qu'il estoit possible de démonstrer ».

ENTREVUE DE GRAVELINES.

François Ier n'avait obtenu de « son frère » qu'un traité qui reproduisait à peu près les stipulations de 1514 et 1518, et où il était surtout question de ses obligations pécuniaires. Puis, quelques jours après son départ, Henri VIII rencontrait à Gravelines Charles-Quint[2], accompagné de son frère Ferdinand, de l'archevêque de Cologne, de M. de Chièvres, et revenait avec lui à Calais; entrevue moins brillante,

1. Un moine de l'abbaye de Saint-Sauve à Montreuil, qui visita le Camp du Drap d'or, constate chez les Anglais un ordre excellent : pas de querelles, pas de débauches. Il dit que les Français l'emportèrent par le luxe des vêtements et le nombre des assistants, et qu'ils furent supérieurs dans les différents jeux. Mais rien n'égalait, suivant lui, la magnificence du pavillon d'Henri VIII : « *Id quod dolentes referimus, sed veritas vincit* (ce que nous rapportons avec chagrin, dit-il, mais la vérité nous y oblige) ». Il ajoute que l'accès des tentes anglaises était facile pour tous, à la différence de ce qui se passe ordinairement en France; on circulait dans le camp, on pénétrait partout; « personne ne s'en allait sans avoir bu d'un vin excellent ». Un tableau conservé au château de Windsor représente le pavillon et le camp des Anglais, où circulent de longs cortèges.

2. Il l'avait déjà vu une première fois, avant le Camp du Drap d'or. Ci-dessus, p. 19.

mais plus cordiale que celle de Guines, et où la réserve et la simplicité de l'Empereur plurent beaucoup aux Anglais. Un traité secret fut signé le 14 juillet, dont la clause la plus importante était que les deux souverains se promettaient de se revoir et de s'entretenir de leurs intérêts : formule qui permettait à Henri VIII de rassurer François Ier, en lui affirmant qu'il ne s'était pas allié avec l'Empereur et qu'il resterait fidèle aux promesses faites au roi de France, tant que celui-ci tiendrait ses engagements.

ÉTAT DE L'ITALIE.

En Italie, la situation était fort compliquée. François Ier était maître du Milanais et de Gênes, mais son gouvernement y était très impopulaire. Dans un mémoire qu'il adressait au Roi en 1516, Seyssel[1] constatait déjà cet état de choses; il y insistait : il parlait de la mauvaise volonté des Ligues suisses. Venise, qui s'était vite relevée des échecs de la Sainte Ligue et qui avait recouvré ses domaines de terre ferme par le traité de Noyon, était alliée à la France et le resta jusqu'au mois de juin 1523. Florence était sous l'hégémonie du Pape et suivait sa politique. Mais la Péninsule, en 1519 et 1520, était désolée par des bandes d'aventuriers qui, au premier bruit de guerre, allaient se mettre à la solde du plus offrant. On voyait, non pas seulement des princes, tels que le duc d'Urbin, le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, entreprendre des guerres privées, mais, comme au XIVe et au XVe siècle, des seigneurs sans terre lever des compagnies et combattre pour eux-mêmes ou pour les autres. Il suffisait de disposer de 2 000 à 3 000 hommes bien armés, bien exercés, pour devenir une puissance. Cependant les événements dont l'Italie avait tant souffert depuis la première expédition de Charles VIII, et le spectacle des armées étrangères qui la foulaient encore avaient réveillé chez les Italiens un sentiment national, qui allait faire une rapide mais courte explosion en 1526. Le Pape était encore considéré comme un auxiliaire précieux et sollicité; il se sentait directement menacé par l'État de Naples aux Espagnols et par le Milanais aux Français, et il voulait à tout prix éviter que l'un des deux princes fût trop puissant dans la Péninsule. A ces préoccupations se joignaient des ambitions personnelles, car il cherchait à s'agrandir du côté de Parme et de Reggio et, en sa qualité de Médicis, il aspirait à rétablir dans Florence la toute-puissance de sa famille.

FRANÇOIS Ier ET LÉON X.

Pour conserver ou reconquérir l'alliance de Léon X, François Ier fit des sacrifices considérables. Il s'engagea à le soutenir contre le duc d'Urbin; il donna l'archevêché de Narbonne, les évêchés de Marseille,

1. Sur Seyssel, voir le vol. précéd., p. 164.

de Laval, de Bayeux, la plupart des évêchés du Milanais aux neveux du Pape, à ses créatures, à ses cardinaux; il renonça à réclamer Modène et Reggio, qui lui avaient été promis. Léon X signa un traité secret, à la fin de 1520, puis très vite il se laissa reprendre par l'Empereur et remit à l'ambassadeur de Charles la haquenée blanche, signe de l'investiture de Naples. C'était accepter l'élection à l'Empire, qu'il avait cependant promis à François Ier de ne pas reconnaître. A partir de ce moment, il se montra haineux et âpre à l'égard de la France.

TRAITÉ DE 1521 AVEC LES SUISSES.

En 1520, François Ier envoya en Suisse Antoine de Lamet, « pour trouver moyen de faire une ligue et alliance perpétuelle avec tous les cantons des Ligues, car par le premier traité faict en l'an mil cinq cent seize, n'y avoit point de ligue, mais seulement une pacification du temps passé [1]. Les Suisses ont esté si cauteleux qu'ilz n'ont voulu faire une chose où il y eust une fin qui fust durable, affin de tenir les princes en suspens, prendre argent d'ung costé et d'autre ». Or, François Ier avait besoin d'eux, parce que son infanterie valait bien moins que celle des Espagnols. Lamet réussit, en mai 1521, à signer un traité avec douze cantons (Zurich persistait à s'abstenir) et leurs alliés du Valais, de la Ligue grise. Par ce traité, la paix de 1516 était confirmée; les cantons accordaient au roi de France le droit de lever chez eux des soldats; ils le reconnaissaient comme souverain légitime de Milan et de Gênes et s'engageaient à l'aider à y maintenir sa domination. A partir de 1522, François Ier eut en Suisse un « ambassadeur ordinaire », qui résidait à Soleure. Mais l'alliance fut troublée, comme sous Louis XII, par les exigences des Suisses, par les intrigues des Impériaux ou des Papes et aussi par les fréquents retards dans le paiement des sommes dues aux cantons. Lorsque les confédérés se divisèrent en catholiques et protestants, il fallut toutes sortes de ménagements pour conserver les uns sans aliéner les autres.

NÉGOCIATIONS DANS LE NORD.

Au nord de l'Europe, François Ier reprit avec l'Écosse des rapports plus intimes; il soutint le duc d'Albany, adversaire des Anglais; il se déclara prêt à appliquer les clauses du traité signé à Rouen en 1517, qui resta pendant tout le règne la base de l'alliance entre les deux pays. Il envoya de même des renforts au roi de Danemark, qui luttait contre la Suède (il est question dans un mandement de 1 000 hommes transportés en Danemark). On ne voit cependant point qu'il ait considéré ces négociations autrement que comme secondaires.

1. Voir le volume précédent, p. 127, et, sur la négociation de 1520-1521, Rott, *ouvrage cité*.

II. — LA GUERRE OUVERTE

OUVERTURE DES HOSTILITÉS, MARS 1521.

FRANÇOIS Ier n'engagea les hostilités qu'en mars 1521. Il avait eu le grand tort, voulant faire la guerre, de ne pas la faire plus tôt, au moment où Charles était encore très gêné par la révolte des Communeros et où il n'avait pas négocié avec l'Angleterre et le Pape. François Ier n'avait que des alliés peu en état de soutenir la lutte : Robert de la Marck et Henri d'Albret [1]; c'est cependant eux qu'il lança d'abord en avant, contre le Luxembourg et contre la Navarre espagnole. Lui-même ne mit ses armées en campagne qu'en mai, alors que l'insurrection des Communeros touchait à son terme et que, d'autre part, les représentants de l'Empire siégeaient encore à Worms. « De sages gens » disaient qu'il eût mieux valu pour François Ier et Robert de la Marck attendre la séparation de la Diète, parce que l'Empereur n'aurait plus eu le moyen d'obtenir secours des princes dispersés.

Des deux côtés, d'ailleurs, on n'était pas prêt — on ne devait jamais l'être — et il fallut faire des levées d'hommes hâtives, qui coûtèrent très cher. Comme le disait François Ier : « Pour souldoyer grand nombre, avec l'artillerie nécessaire, pour estre le plus fort et passer partout, fault avoir infini argent, et assez gros trésor y est bientôt épuisé ». Les deux souverains recoururent aux expédients. C'est une rencontre assez curieuse que François Ier ait emprunté 80 000 écus à la succession de Boisy, et Charles pris 850 000 ducats à celle de Chièvres, mort peu de temps après Boisy.

ÉCHECS DES FRANÇAIS.

Lesparre, envoyé au Sud-Ouest pour soutenir Henri d'Albret, s'empara de la Navarre espagnole, mais lorsqu'il essaya d'entrer en Castille, il fut repoussé devant Logroño et vaincu à Esquirros (30 juin). La Navarre retomba au pouvoir de l'Espagne. Au nord de la France, les terres de La Marck furent occupées par les Impériaux dans les premiers jours de juin, et François Ier se borna à ravitailler Mouzon et Mézières. C'est que le meilleur de nos troupes était en Italie, sous le commandement de Lautrec et de son frère Lescun, qui devaient leur faveur, ainsi que leur frère Lesparre, à l'influence de leur sœur Madame de Châteaubriand. Cette famille de Foix fournit ainsi trois généraux également incapables, à qui furent dus en grande partie les revers subis de 1521 à 1529. Il est vrai qu'en 1521 Lautrec trouvait l'Italie presque entière tournée contre les Français et les choses déjà

1. Voir sur eux le vol. précéd., p. 73, 74.

si désorganisées qu'il dut payer de son argent une partie de la solde des Suisses.

HENRI VIII MÉDIATEUR.

Ces échecs ou ces embarras décidèrent François Ier à accepter les propositions faites par l'Angleterre; il investit officiellement Henri VIII du titre de médiateur et écrivit à Wolsey une lettre, où il lui confiait le soin de son honneur et de ses intérêts, et où le terme de « mon bon amy » était répété jusqu'à trois fois.

CONFÉRENCES DE CALAIS. 1521.

Les conférences s'ouvrirent à Calais, le 4 août, en la présence (en réalité présidence) de « très Révérend Père en Dieu, Messire Thomas (Wolsey), archevêque d'York, cardinal et légat en Angleterre, lieutenant de très haut et très puissant prince le Roy d'Angleterre ». François Ier était représenté par Duprat; Charles, par Gattinara. Les deux souverains affirmaient leur désir de la paix, mais ils ne la concevaient chacun qu'avec des conditions qui la rendaient presque impossible. Gattinara, d'ailleurs, était personnellement très hostile à la France Dans une lettre à Charles-Quint, il se prononçait contre toute trêve. Il comptait sur le bon vouloir du roi d'Angleterre et il avait raison. En effet, les conférences à peine commencées, Wolsey s'était rendu à Bruges, le 12 août, auprès de Charles-Quint, à qui il avait fait dire qu'il voulait « l'advertir d'aucunes choses que nul homme vivant ne doit savoir ni entendre que luy (Henri VIII), vous et moy ». Il avait promis aux ambassadeurs français à Calais que son voyage ne durerait qu'une semaine, il en dura trois. Peut-être cependant Henri VIII n'aurait-il pas osé violer ouvertement son devoir de médiateur, s'il avait trouvé une bonne volonté pacifique plus décidée chez François Ier. Mais celui-ci faisait grand fonds sur sa puissance militaire. Le 26 août 1521, il écrivait à ses ambassadeurs : « Et quant à la guerre que j'ai du costé de Mouzon, Mézières et Picardie, je vous advise que de ceste heure sont en mon royaume neuf mil cinq cens Suisses et oultre ceux-là trois mil des haulx quantons, qui ont ja passé Lozanne (Lausanne). J'ai tiré toute la gendarmerie de Bourgogne. Pareillement (je) mande à Monsieur de Vandosme qu'il face soner le tabourin et assembler les dix mil hommes de pié et, des deux mil chevaux (qu'il a), qu'il y en mecte mil (en campagne). »

ATTITUDE DE WOLSEY.

Il sentait bien que le cardinal d'York « n'alloit pas si vertueusement en besogne, comme il le debvoit », et ses ambassadeurs ne savaient que penser, « si n'est qu'il court ung temps qu'il faut avoir bon pied et bon œil et ne se fier trop aux gens ». Mais Wolsey jugeait peut-être aussi que François Ier avait plus besoin de la paix que son rival, que c'était donc à lui à faire les sacrifices. Aux ambassadeurs français, qui se plaignaient des exigences des « Flamands », comme on disait, et déclaraient qu'ils eussent rompu les conférences, n'eût

été le désir de complaire à Henri VIII, il répondait que cela serait bon si le roi de France était le plus fort, mais qu'il était au contraire en plus grand danger que l'Empereur; qu'une victoire lui servirait de peu, qu'une défaite serait très redoutable.

MANIFESTES.

Les ambassadeurs de Charles lancèrent un manifeste en latin cicéronien, très violent. « Non Burgundiam, non tot alia dominia, quæ contra omne jus fasque possidet Gallus, non tot injurias majoribus nostris illatas, non totiens rupta fœdera, violatum jusjurandum, violatum læsumque a Gallis jus et honestatem publicam præ oculis habuimus[1] ». Les ambassadeurs français composèrent une autre « invective », aussi violente et non moins cicéronienne. Ils rappelaient la longanimité du Roi envers le jeune Charles, à qui il n'avait cessé de prodiguer son aide, à qui il avait permis de réunir en paix ses héritages. Comment celui-ci avait-il répondu à ces bienfaits? par des outrages répétés. Fallait-il donc les subir docilement? Non pas certes. « Non feremus, non patiemur, non sinemus! Tantum testamur immortalem Deum, perfidiæ injuriarumque ultorem, nos extra culpam esse, curasseque omnia ut bello abstineremus, quæ ad pacem quietemque spectarent faceremus, et invitos et reluctantes arma induisse[2] ».

Dans les discussions fastidieuses, qui se poursuivirent jusqu'à satiété sur les mêmes points, Gattinara affectait une hauteur dédaigneuse; Duprat s'engagea quelquefois maladroitement. A propos de l'attaque de La Marck, il « offrit sa tête », si on lui prouvait que le Roi l'avait favorisée. « J'accepte l'oblation de la tête du chancelier », répondit Gattinara et, le lendemain, il produisit une lettre de François Ier, très compromettante, sur laquelle Duprat ergota péniblement. Il paraît que Duprat offrit encore une fois sa tête, à propos de Naples, ce qui faisait dire à Gattinara que « le chancelier de France se montre fort libéral de sa tête », en ajoutant qu'il en eût préféré une de porc. C'étaient les plaisanteries du temps.

Les délégués du cardinal n'avaient pas trop tort de dire : « Nous sommes de tout le cueur marrys et déplaisans d'ouyr telles choses, car certes nous désirerions la pacification et apaisement de ces difficultés »; or les discussions n'y menaient guère.

1. « Nous n'avons pas voulu songer à la Bourgogne et à tant d'autres domaines possédés par les Français contre tout droit et toute loi, à tant d'injures supportées par nos pères, à tant de traités rompus, à tant de serments violés, à la justice et à l'honnêteté publique outragées et lésées par les Français. »

2. « Nous ne le supporterons pas, nous ne le souffrirons pas, nous ne le permettrons pas! Nous attestons le Dieu immortel, qui punit les injures et la perfidie, que nous n'avons à nous reprocher aucune faute, que nous avons tout fait pour éviter la guerre, pour assurer la paix et la tranquillité, et que nous avons pris les armes malgré nous et à contre-cœur. »

FAITS DE GUERRE. BAYARD A MÉZIÈRES [1].

Les prétentions des souverains et l'attitude des plénipotentiaires variaient suivant la fortune des hostilités, qui avaient continué pendant les négociations. Les Impériaux avaient pris Mouzon au mois d'août, puis avaient mis le siège devant Mézières. La ville paraissait si peu en état de défense qu'on avait, quelque temps auparavant, conseillé au Roi de l'abandonner. Tel n'avait pas été heureusement l'avis de M. d'Orval, lieutenant du Roi en Champagne, et de Bayard, qui s'étaient engagés à tenir dans la place. Tous deux l'avaient fait remparer en hâte et l'avaient garnie de vivres et de munitions. A leur appel, étaient venus Montmorency et des chefs renommés, de Montmoreau, Boucal. Ils résistèrent si bien que les « Bourguignons » levèrent le siège, le 26 septembre, après un mois d'attaques infructueuses. « Montmorency, et vous Bayart, écrivait le Roi, j'ay veu ce que m'avez escript et faict sçavoir par le capitaine Pierrepont, lequel je vous renvoye et, sachant que vous le croirez de ce qu'il vous dira, je ne mets discours autre, fors que je vous advertis que non seulement je suys content de vous, mais povez estre seurs que j'en feray telle démonstration que tout le monde le cognoistra. » On devait le « connaître » pour Montmorency bien plus que pour Bayard. Madame disait pourtant de celui-ci que « c'est un personnage qui vault et mérite tant et tant que pour luy on ne sçauroit trop faire ». Mais Bayard n'était pas plus de ceux qui savent se faire valoir que Montmorency de ceux qui se laissent oublier.

RUPTURE DES CONFÉRENCES.

François Ier, qui avait 30 000 hommes de pied, 3 000 hommes d'armes et une nombreuse artillerie, laissa peut-être échapper l'occasion d'accabler l'armée impériale, commandée par Charles-Quint en personne, près de Valenciennes (21 octobre), et il ne réussit même pas à empêcher la prise de Tournai. Puis, en Italie, Lautrec perdit Milan, Parme, Plaisance, et laissa Sforza rentrer dans le duché. Aussi les projets de paix qui, vers le mois d'octobre, avaient été contrariés par les exigences de François Ier, le furent en novembre par celles de l'Empereur. Le 22 novembre, les conférences furent rompues; le 24, Henri VIII, Léon X et Charles s'unissaient par un traité offensif contre François Ier.

CHARLES-QUINT MAITRE DE LA SITUATION.

A la fin de 1521, l'Empereur pouvait regarder avec satisfaction les événements qui s'étaient accomplis. La révolte des Communeros était anéantie; la Navarre reprise; Florence et Mantoue se déclaraient contre François Ier. Ferdinand était solidement établi en Autriche; les opposants d'Allemagne avaient été abattus, le duc de Wurtemberg s'était réfugié à la cour de France et Luther à la Wart-

1. E. Chuquet, *Bayard à Mézières* (Études historiques), 1903.

bourg; la Chambre impériale avait été reconstituée, un Conseil de régence organisé, avec Ferdinand comme président. L'alliance avec l'Angleterre paraissait absolument solide. Léon X était mort en décembre, mais il était remplacé par Adrien VI, ancien précepteur de Charles, naturellement favorable à son élève. Enfin, Charles s'était allégé d'un lourd fardeau, en donnant aux Pays-Bas un gouvernement particulier, qu'il confia à sa tante Marguerite.

DÉFAITE DE LA BICOQUE, AVRIL 1522.

François Ier cependant continuait à porter son principal effort en Italie; Lautrec y reçut un secours de 16 000 Suisses, mais pas d'argent pour les payer[1]; il fut battu à la Bicoque, le 29 avril 1522, à cause de leur obstination à attaquer l'ennemi dans une position défensive très forte. Abandonné par une partie de ses contingents, il perdit Lodi, Crémone, tout le Milanais, sauf les forteresses de Milan, de Crémone, de Novare, et rentra en France après la prise de Gênes par les Impériaux.

III. — COMPLOT DE BOURBON

TRAHISON DU DUC DE BOURBON.

EN 1523, l'événement capital fut la trahison du connétable de Bourbon[2]. La situation en France était fort trouble : la bourgeoisie s'irritait des demandes incessantes d'argent. Au mois de novembre 1522, trois conseillers au Parlement avaient été menés à la Bastille, pour avoir fait observer que « le Roy avoit gros revenu et que d'iceluy n'estoit fait aucune chose pourfitable pour le royaume et la chose publique ». Le populaire s'agitait; le 30 juin, il y eut presque une émeute. Toutes les chroniques sont pleines des méfaits des soudards, qui « faisoient des maulx inestimables ». Une bande avait pour chef un certain Mauclou ou Montelou. Pris enfin, il eut une main coupée dans la cour du Palais, une autre sur le parvis de Notre-Dame, et fut décapité devant l'Hôtel de Ville; son corps en quartiers fut exposé aux quatre portes principales de la ville. Il y eut aussi des assemblées d'aventuriers en Poitou, en Anjou, en Auvergne, en Limousin.

NÉGOCIATIONS DE BOURBON AVEC HENRI VIII ET CHARLES.

Bourbon se disait « mécontent du gouvernement désordonné et sensuel pratiqué en France par le Roi » et prêt à le réformer. En mai, juin et juillet 1523, il poursuivit des négociations à Londres, à Valladolid, à Moulins : « Ledit Bourbon, écrivait à Charles un de ses agents, jure servir Votre Majesté envers et contre tous, sans nulz

1. Voir le volume précédent, p. 232.
2. Voir le volume précédent, p. 217-224, où nous avons étudié la révolte du connétable, surtout dans ses conséquences à l'intérieur du royaume.

excepter, et accepte dès ceste heure vostre alience et ligue défensive. Et quant au roy d'Angleterre, il s'est ouffert de tous points en faire au dit et voloir de V. M. » Deux traités furent conclus par le connétable, l'un avec l'Empereur, l'autre avec le roi d'Angleterre. Bourbon devait recevoir en mariage Madame Éléonore, sœur de Charles-Quint, veuve du roi de Portugal, ou Madame Catherine, une autre sœur de Charles, avec une dot de 100 000 écus. L'Empereur et le roi d'Angleterre lui promettaient chacun 100 000 écus pour ses dépenses de guerre. Il était stipulé que l'Empereur ferait attaquer Narbonne au mois d'août, que Henri VIII descendrait en Normandie, où il devait être « assisté de par aucuns gentilshommes, serviteurs dudit Bourbon, de tout ce que possible sera ». En échange de son intervention, Henri VIII recevait de Bourbon l'engagement de le reconnaître comme roi de France. Après l'entrée de l'armée impériale en France, le connétable lui-même, avec ses gens et 10 000 hommes levés pour lui en Allemagne, « marcheroit incontinent au lieu que lui sembleroit le plus propice pour mieulx besoigner ».

ÉCHECS DE LA COALITION.

Ces combinaisons criminelles, qui paraissaient si redoutables pour la France, échouèrent misérablement. On a vu comment le Roi, prévenu, déconcerta les plans de Bourbon, qui fut réduit à s'enfuir en Franche-Comté. Les armées espagnole, allemande et anglaise ne réussirent pas beaucoup mieux. Au Sud, les Espagnols, au lieu d'assiéger Narbonne, se bornèrent à attaquer Fontarabie. La place fut rendue après quatre jours de siège par son commandant, qui fut jugé et « sur un eschaffaut dégradé de noblesse et déclaré roturier, lui et ses descendants, pour avoir esté négligent ». A l'Est, les lansquenets allemands essayèrent d'entrer en France par la Lorraine; ils furent presque anéantis par Guise, au passage de la Meuse, devant Neufchâteau. « Les dames de Lorraine et de Guise estoient aux fenestres, qui en eurent le passe-temps. » Seuls, les Anglais, qui avaient débarqué à Calais, où ils avaient rallié les contingents des Pays-Bas, arrivèrent jusque sur l'Oise, à 11 lieues de Paris, où il y eut gros émoi et fuite de gens. La Trémoille, qui commandait en Picardie, « avoit si petit nombre d'hommes qu'il estoit contraint, quand l'ennemi avait abandonné une place (l'attaque d'une place), de retirer les forces qui estoient dedans pour les mettre en une autre au-devant de cet ennemy ». Mais les Anglais reculèrent devant des renforts envoyés par le Roi et rentrèrent en Artois. Très vite, les alliés furent mécontents les uns des autres et agirent sans plus se concerter.

LES TURCS.

Aussi François Ier ne désespérait pas. Tout en continuant à parler de la Croisade, il commençait à se rendre compte du secours indirect qu'il recevait des attaques des Turcs contre ses ennemis. Soliman

avait pris Belgrade en 1521 et Rhodes en 1522. « Le Turc s'avance toujours plus avant et les Turcs chrétiens l'encouragent, en particulier celui de France », telle était l'opinion courante dans l'Empire; néanmoins Ulrich de Wurtemberg, Robert de la Marck, le duc de Clèves et quelques-uns des Électeurs continuaient leurs intelligences avec François Ier, qui comprenait fort bien le parti qu'il pouvait tirer de leur appui et négociait très activement avec eux [1].

BONIVET EN ITALIE, 1523.

Hanté par la fatale idée fixe, il reporta encore une fois la guerre en Italie et confia sa plus belle armée à Bonivet. Lorsque celui-ci, à la fin de septembre 1523, entra dans le Milanais, rien ne résista à l'armée française « en sa première furie ». Mais il hésita et se borna à s'établir, pendant un hiver très rigoureux, autour de Milan, dont il fit le siège. Dès le commencement de mars 1524, les Impériaux reprirent l'offensive. Colonna, mort le 28 décembre, avait été remplacé par Charles de Lannoy, médiocre général, mais politique subtil, qui apportait dans la guerre du sang-froid et de la clairvoyance, à défaut de décision. Les Vénitiens, qui redoutaient plus les prétentions de la France sur le Milanais que celles de l'Empire, venaient d'abandonner l'alliance française en 1523, et Lannoy avait ainsi avec lui les troupes vénitiennes et papales; il avait reçu 6 000 lansquenets allemands : il était très supérieur en forces à l'armée française.

MORT DE BAYARD.

Bonivet recula sur Vigevano, perdit Verceil, se concentra un moment à Novare, où il attendit 400 gendarmes de France et 6 000 Suisses, qui devaient descendre des Alpes par Ivrée, pendant que 6 000 Grisons feraient une diversion vers Lodi. Mais l'armée française était épuisée, sans munitions, presque sans vivres. Les grands chevaux étant morts pendant l'hiver, beaucoup de gens d'armes combattaient, montés sur des courtauds. Attaqué près de Romagnano par Bourbon et le duc d'Urbin, qui étaient venus rejoindre Lannoy, Bonivet tenta de profiter de la nuit pour franchir la Sesia. Il perdit 500 hommes et une partie de son bagage, fut grièvement blessé au bras d'un coup d'arquebuse et confia le soin de la retraite au comte de Saint-Pol et à Bayard. Le chevalier fit tête aux assaillants avec sa vigueur ordinaire, mais fut atteint dans les reins d'un coup d'arquebuse, au moment où il se jetait sur un corps ennemi, pour reprendre deux canons qui avaient été enlevés. Il se sentit perdu, refusa de se laisser emporter hors du champ du combat et, s'étant fait accoter à un arbre par son écuyer, il baisait dévotement la croix de son épée. Recueilli par les ennemis, il mourut au bout de quelques heures. Un agent de l'Empereur écrivait :

1. Voir aussi les p. 39, 48, ci-dessous.

« Sire, combien que le dit sieur Bayart fust serviteur de vostre ennemi, si a ce esté domaige de sa mort, car c'estoit un gentil chevallier, bien aimé d'ung chascun et qui avoit aussi bien vescu que jamais homme de son estat; et, à la vérité, il a bien monstré à sa fin, car ce a esté la plus belle dont je ouys oncques parler. La perte n'est point petite pour les François. » Ces mots sont éloquents dans leur simplicité. Bayard fut en effet un type admirable de bravoure, de droiture, de modestie et de bonté. Et il est intéressant de constater que d'assez bonne heure — non pas immédiatement cependant — on opposa le gentilhomme fidèle à son roi au grand seigneur traître à son pays[1].

RETRAITE DES FRANÇAIS.

Les Français précipitèrent la retraite : « On ne vit jamais artillerie ny gens de pied courrir la poste de la sorte qu'ilz ont ceste foys faict. » Les Suisses rentrèrent dans leur pays par Aoste, les troupes de Saint-Pol par Turin et Suze. L'Italie était encore une fois perdue.

IV. — CAMPAGNE DE PAVIE

BOURBON EN PROVENCE.

L'EMPEREUR qui, en 1523, avait porté son principal effort du côté de l'Italie, n'abandonnait pas ses projets sur la Bourgogne, et il écrivait à son frère Ferdinand de profiter des circonstances pour envahir cette province. Il lui proposait de faire mettre François Ier au ban de l'Empire, « comme subject rebelle pour le royaume d'Arles, le Dauphiné ». Le duc de Bourbon résolut d'entrer en France par la Provence, comptant sur les amis qu'il avait conservés dans le royaume. Il signa en juin un nouvel accord avec Henri VIII, pour le décider à envahir la France par la Picardie[2], et convint avec l'Empereur que des troupes espagnoles pénétreraient dans le Roussillon, pour aller le rejoindre au delà du Rhône. Il avait avec lui 800 hommes d'armes, 1 500 chevau-légers, 20 000 piétons allemands ou espagnols et une nombreuse artillerie.

SIÈGE DE MARSEILLE.

Il franchit le Var au début de juillet, sans rencontrer de résistance. Il voulait, dit-on, se porter directement sur Lyon; mais les

1. Le *Loyal Serviteur* ne dit pas un mot d'un colloque ou même d'une rencontre entre Bayard et Bourbon; il ne met en scène que l'Espagnol Pescayre, à qui il fait prononcer un assez long discours. Du Bellay, au contraire, dit : « Le duc de Bourbon, lequel estoit à la poursuite de nostre camp, le vint trouver et dit audit Bayard qu'il avoit grant pitié de luy, le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayard luy feit réponse : « Monsieur, il n'y a point pitié pour moy, car je meurs en homme de bien, mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre prince et vostre patrie et vostre serment. » Aymar du Rivail rapporte les choses plus sobrement : « Charles de Bourbon vit Bayart mourant, mais celui-ci ne voulut avoir avec lui aucun entretien » (Voir J. Roman, *Histoire du gentil Seigneur de Bayard*, citée plus haut).

2. Henri VIII promettait à Bourbon 100 000 couronnes d'or, mais toujours à la condition que le connétable le reconnût comme roi de France. Voir ci-dessus, p. 30.

Impériaux exigèrent qu'il s'emparât d'abord de Marseille, dont les marins incommodaient fort le commerce espagnol et entravaient les relations entre l'Aragon et l'Italie. Arrivé devant la place, vers le 5 août, il trouva la garnison et les habitants très résolus à se défendre. Le capitaine, un banni italien, Renzo da Ceri, était énergique et habile; André Doria, qui s'était mis au service de François Ier, croisait au large du port et le ravitaillait, tandis que les Espagnols ne recevaient que très difficilement des munitions et des vivres. François Ier s'avançait, mais lentement, de Lyon à Vienne, de Vienne à Valence; il finit par asseoir son camp, en septembre, entre Avignon et la Durance, qu'il ne dépassa pas. Les Avignonnais avaient refusé de recevoir l'armée française et, Clément VII ayant envoyé un bref au Roi pour lui rappeler que la ville était papale, François Ier dut se borner à y faire une entrée solennelle, le 14 septembre. Menacé par la présence de l'armée royale, Bourbon résolut de donner l'assaut à Marseille, le 21 septembre : mais comme ses soldats s'y refusèrent, il se décida à la retraite et la mena rapidement. Il arriva à Nice dans les premiers jours d'octobre, ayant perdu beaucoup d'hommes et une partie de son artillerie, tout en ayant sauvé le gros de son armée, et il rentra en Italie. François Ier, qui certainement craignait le hasard d'une bataille, s'était borné à faire surveiller les troupes impériales par Montmorency, en lui recommandant sans cesse de ne pas s'engager.

FRANÇOIS Ier DANS LE MILANAIS, 1524.

Il voulait garder ses forces pour reconquérir ce duché de Milan qui obsédait sa pensée. Il franchit les Alpes dans les premiers jours d'octobre; son offensive parut d'abord irrésistible, car il poussa presque d'un coup jusqu'à Milan, d'où Bourbon, Pescayre et Lannoy n'eurent que le temps de sortir par la porte orientale, durant que l'armée française enlevait les fortifications à l'Ouest; néanmoins les Impériaux conservèrent le château, toujours imprenable. Ils étaient à ce point désemparés que très probablement une seule attaque sur Lodi eût donné au roi cette place très forte; il n'osa la tenter, et porta son armée vers Pavie.

PAVIE.

Pavie est située sur la rive gauche du Tessin qui, en amont, se divise en deux bras enveloppant une grande île, où se trouvait, au XVIe siècle, le faubourg de Saint-Antoine. La ville même était entourée de murailles soigneusement remparées, enfermant un château vers le Nord. A l'Est, un ruisseau rapide, avec des rives escarpées, la Vernavola, court du Nord au Sud et, avant de rejoindre le Tessin, coule parallèlement aux murailles de Pavie, dont il est séparé par un espace de un mille à un mille et demi, couvert au XVIe siècle d'abbayes : Saint-Pierre, Sainte-Thérèse, Saint-Jacques, Saint-Paul. Au

Nord, à peu de distance de la ville, s'étendait le parc de Mirabello, clos de hautes et solides murailles. A l'Ouest, s'élevait la belle abbaye de Saint-Lanfranc. Milan, occupé alors par les Français, est à 15 milles au nord de Pavie; Lodi, où se maintenaient les Impériaux, à 15 milles à l'Est.

SIÈGE DE PAVIE. 1524-1525.

Don Antoine de Leiva, un capitaine très habile et très énergique, s'était enfermé dans la place; il avait, au début du siège, 5 000 lansquenets, 400 Espagnols et 200 lances, nombre qui diminua considérablement par la famine, par les maladies, par les combats multipliés. François Ier commença le siège, le 28 octobre, mais une première attaque tentée contre la ville ne réussit pas, et les mesures de défense parurent si formidables qu'on hésita à en tenter une seconde. Les ingénieurs proposèrent alors de barrer le bras principal du Tessin, en aval du point où il se sépare en deux, de façon à entrer dans Pavie par le lit du fleuve; puis, les premiers travaux ayant été renversés par une crue subite, on renonça à les reprendre. Assez vite, le Roi transforma le siège en une espèce de blocus, et passa les mois de décembre et de janvier dans une inaction surprenante, puisqu'il disposait de près de 30 000 hommes, fantassins ou cavaliers. Son camp formait un vaste demi-cercle au Nord, depuis l'abbaye de Saint-Pierre à l'Est, jusqu'à celle de Saint-Lanfranc à l'Ouest; c'était comme une ville improvisée, où les marchands, les vivandiers, les femmes composaient une agglomération de 70 000 individus. Une partie de l'armée française occupait le faubourg de la rive droite, dont on s'était emparé dès le début du siège.

ÉTAT DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

En Italie, on était persuadé que la victoire ne pouvait échapper à François Ier; les Vénitiens traitèrent avec lui en décembre, le Pape un peu plus tard. Bourbon ne voyait le salut que dans une diversion d'Henri VIII au nord de la France, « d'autant, lui écrivait-il, que le Roy et tous les princes de France, ensemble les principaux capitaines sont de par deçà ». A la fin de janvier 1525, la situation avait peu changé : dans Pavie, les assiégés réduits aux extrémités, mais contenus par l'implacable énergie de Leiva; autour de Pavie, l'armée du Roi, fort mal payée et qui commençait à souffrir. Une lettre montre les plus grands seigneurs « contraints de nécessité de se aller chauffer à la cuysine du Roy ». A Lodi, l'armée impériale se concentrait : 6 000 Italiens, 13 000 Allemands, 3 000 Espagnols, 800 lances et plus de 1000 chevau-légers. Seulement ces troupes non plus n'avaient pas reçu de solde depuis longtemps, car Charles-Quint, lui aussi, était tout à fait à court d'argent. D'autre part, François Ier avait commis la faute de détacher un corps vers Naples, soit qu'il aspirât toujours à la conquête de ce royaume, soit qu'il ait pensé obliger ainsi les ennemis à

divertir une partie de leurs forces. « On ne peut croire, écrivait dès le 22 novembre l'ambassadeur florentin, que le Roi Très Chrétien veuille envoyer de ses troupes au royaume (de Naples); s'il le fait, il fera plaisir à ces seigneurs (les Impériaux) ». Ce fut en effet une fausse manœuvre, qui affaiblit l'armée française, sans donner le change aux Impériaux.

LES IMPÉRIAUX VIENNENT SECOURIR PAVIE.

Vers le 20 janvier, Bourbon, Lannoy et Pescayre réunis décidèrent de se porter sur Pavie, pour en faire lever le siège. Ils quittèrent Lodi le 24 janvier et, le 3 février, arrivèrent à un mille des avant-gardes françaises. Deux partis s'offraient à François Ier : abandonner le siège, se retirer vers le Nord, sur Binasco, et compter que l'armée impériale, inactive et non payée, se démembrerait, ou bien attendre les ennemis dans son camp. Ce dernier avis, soutenu par Bonivet, prévalut, car le Roi se croyait très supérieur à ses adversaires; en quoi il s'abusait, son armée étant moins nombreuse que ne l'indiquaient les relevés officiels. Il se borna donc à reporter l'assiette de ses troupes de l'Ouest à l'Est, pour faire face aux arrivants, et s'établit fortement vers Mirabello en occupant le parc, de façon à être couvert par les murs qui en formaient l'enceinte et par la Vernavola, sur la rive gauche de laquelle les ennemis campaient. Les corps de troupes étaient si voisins que de l'un à l'autre on entendait les cris et les tambourins. Ils restèrent ainsi en présence près de quinze jours. La tactique des Impériaux paraît avoir été de fatiguer les Français par des escarmouches et d'enlever peu à peu les approches du camp royal, car ils avaient l'avantage d'être libres de leurs mouvements, tandis que François Ier, obligé de se maintenir autour de Pavie, se trouvait comme assiégé à son tour entre l'armée de secours et la place. Les Français se gardaient si mal que Leiva, à la faveur d'une attaque feinte, reçut de la poudre et de l'argent, et qu'un de ses capitaines alla assister, dit-on, au conseil où se décida la bataille.

PRÉLIMINAIRES DE LA BATAILLE.

Entre les deux armées, c'étaient presque tous les jours des escarmouches, et le Roi avait tout juste le temps « d'ouïr la messe avant de monter à cheval ». Il se trompait en croyant que les ennemis « ne vouloient pas manger de la bataille » et en faisant dire aux Cantons suisses « que les ennemys ont perdu toute espérance de sçavoir porter le faix de cette guerre ». Un Italien, qui était dans le camp royal, voyait bien plus juste et signalait l'imprudence et la témérité des Français.

Il y eut une série d'épisodes fâcheux pour François Ier. Chiavenna ayant été prise par des troupes impériales qui opéraient dans la vallée de l'Adda, les Suisses rappelèrent 6 000 Grisons; 2 000 Valaisans furent presque anéantis à Saint-Lanfranc; 2 000 Italiens qu'on

avait appelés de Savone furent dispersés avant d'arriver au camp; le condottière Jean de Médicis, atteint d'un coup d'arquebuse au genou, dut quitter l'armée : or c'était un des chefs les plus habiles et les plus populaires, et une partie de ses soldats, au nombre de près de 3 000, se débanda. Cependant, le camp royal, fortifié presque partout, paraissait imprenable; mais les chefs français, comptant que les hautes murailles du parc de Mirabello le mettaient à l'abri d'une attaque, ne l'avaient fait occuper que par quelques troupes.

ATTAQUE DES IMPÉRIAUX.

Le 23 février, à la suite d'un conseil de guerre, Lannoy, Pescayre et Bourbon se décidèrent à livrer bataille, pour tourner la position, en s'établissant à Mirabello, et débloquer Pavie en débordant le camp français par l'Ouest [1]. Dans la nuit du 24 au 25, les Impériaux détachèrent des troupes, qui firent brèche sur trois points dans les murs du parc. Les soldats portaient des chemises blanches afin de se reconnaître; ils marchèrent dans un ordre parfait, en silence. Puis, au petit jour, l'armée impériale pénétra dans le parc par les brèches. L'artillerie française causa d'abord de grands ravages dans les troupes de Pescayre obligées de défiler de flanc devant elle, mais, peu à peu, l'armée espagnole fut concentrée et aborda le camp royal.

OFFENSIVE DE FRANÇOIS Ier.

C'est alors que François Ier, abandonnant sa position, rangea son armée en avant de ses retranchements : en tête les gens d'armes, commandés par lui et flanqués de soudoyers allemands, en arrière le duc d'Alençon, plus loin, en observation vers Pavie, La Palice. Le Roi se jeta sur les ennemis en masquant son artillerie, et il le fit si précipitamment que les fantassins ne purent le suivre. Aussi, après avoir renversé ce qui se rencontrait devant lui, il se trouva isolé, sa gendarmerie décimée par les arquebusiers que Pescayre avait mêlés à ses cavaliers. Attaqués à part, les gens de pied succombèrent après une lutte énergique; les Suisses se battirent fort mal et se débandèrent. A ce moment, Leiva sortait de Pavie et se jetait sur le camp, pendant que le duc d'Alençon quittait le champ de bataille [2].

1. Sur la bataille même, voir Höbler, *Die Schlacht bei Pavia* (dans Forschungen zur deutschen Geschichte, t. XXV, 1885); il donne une bibliographie critique. Suivant lui, « il est impossible de se rendre compte stratégiquement de la bataille de Pavie ». Il nous semble cependant qu'on peut saisir la conception des Impériaux dans ses grandes lignes, et surtout qu'on peut suivre le développement de leur marche préliminaire de Lodi sur Pavie et de leur plan très habile pour enfermer François Ier avant de le combattre. C'est là presque le fait capital.

Quant à la bataille elle-même, nous la résumerions ainsi : les Impériaux, par une marche de flanc attaquent et prennent le parc, en dehors du camp; François Ier, surpris, a le double tort de ne pas sortir de son camp pour les accabler, lorsqu'ils entrent dans le parc en colonnes disséminées, et plus tard d'en sortir, lorqu'ils sont à peu près concentrés et qu'il eût fallu alors les attendre derrière les retranchements.

2. On prétend cependant qu'il essaya un moment de secourir le Roi. Duval, *Marguerite d'Angoulême et Charles d'Alençon*. Pos. des thèses de l'Ec. des Chartes, 1901.

LE ROI EST PRIS.

Il n'y eut plus dès lors que des luttes presque individuelles. François Ier restait avec ses amis[1] et les gentilshommes de sa maison; presque tous furent tués ou pris à côté de lui. Entouré d'hommes d'armes espagnols, allemands, italiens, il se défendait héroïquement, et, bien que blessé au bras, il écartait les assaillants de sa terrible épée. Il refusa de se rendre à un gentilhomme de la suite de Bourbon qui l'avait reconnu et ne se livra qu'à Lannoy, qui arriva à temps pour le sauver, car les soldats se pressaient de tous côtés autour de lui et ne l'auraient pas ménagé dans leur acharnement à s'emparer de lui. Ils se le disputaient avec fureur. La bataille était finie avant midi; 6 à 8 000 Français avaient péri, dit-on, et parmi eux les plus grands seigneurs : les uns, derniers survivants des guerres d'Italie, La Palice, La Trémoille; les autres qui avaient fait presque leurs premières armes avec François Ier lui-même : Bonivet, Lescun, le Bâtard de Savoie. La plaine resta couverte de sang pendant quelques jours; les Espagnols avaient montré une cruauté froide; ils avaient tué bien plus qu'ils n'avaient fait des prisonniers.

Beaucoup de témoignages s'accordent à constater que la bataille avait été menée au hasard par les Français. « Les Français ont perdu la tête, quand a cessé leur artillerie », écrivait un Italien. Monluc plus tard portera ce jugement : « Je diray seulement qu'elle ne fust guières bien conduicte ne (de) plusieurs endroits de nostre costé, qui fust cause de faire perdre ceux qui faisoint leur debvoir. Or, encores que nostre camp feust faible, si ne se feust pas perdue la bataille, sans qu'on n'y eust autrement combatu qu'on n'y fist ».

V. — CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS Ier ET TRAITÉ DE MADRID[2]

POLITIQUE DE LA RÉGENTE APRÈS PAVIE.

FRANÇOIS Ier fut mené d'abord au monastère de Saint-Paul, puis à la forteresse de Pizzighettone, d'où il écrivit à sa mère la célèbre lettre.

« Madame, pour vous faire sçavoir comme se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve. Et pour ce que, en vostre adversité, ceste nouvelle vous fera ung peu de reconfort, j'ay prié qu'on me laissast vous escrire ceste lettre, ce que l'on m'a aisément accordé; vous suppliant ne vouloir prendre l'extrémité vous-mesme, en usant de vostre accoustumée prudence; car j'ay espérance que Dieu ne me abandonnera pas, vous recommandant vos petits enfants et les miens.... ». « Monseigneur, lui répondait Madame, je ne puis par meilleur endroit commencer ceste

1. Höbler dit qu'il essaya un moment de gagner le Tessin.
2. Ajouter aux ouvrages cités à la p. 2 : Gachard, *Captivité de François Ier* (Dans Études et not. histor. concernant l'histoire des Pays-Bas), t. I, 1890.

lettre que de louer Nostre Seigneur de ce qu'il luy a pleu vous avoir gardé l'onneur, la vie et la santé... vous asseurant, Monseigneur... que ainsy de ma part je soutiendré, selon vostre intencyon et désir, la fortune, en tèle sorte que pour le secours de vos petys enfants et afères de vostre royaume, je ne vous seray ocasion de vous adjoindre peine davantage.... »

Dans son trouble, sans doute, le Roi avait oublié de parler des affaires de son royaume. Tombé du faîte de gloire où il se croyait arrivé, il était comme désemparé, sans volonté arrêtée et préoccupé surtout de lui-même. Sa mère déploya au milieu de ces circonstances terribles beaucoup d'énergie et d'habileté [1]. Elle se trouvait à Lyon et y maintint le siège du gouvernement; elle fit prendre des mesures de défense et payer les troupes pour éviter les désordres; on sentit partout sa main ferme et un peu dure. Comme les hostilités cessèrent en fait après la bataille, l'inaction de Charles-Quint et de ses alliés ne tarda pas à rassurer le pays, et l'on eut assez vite le sentiment que tout se résoudrait par des négociations. Mais de quel prix paierait-on la paix et la liberté du roi?

La Régente comprit fort bien que le succès éclatant remporté par Charles devait inquiéter plutôt que satisfaire ses alliés mêmes; elle agit donc en Angleterre et en Italie, en même temps qu'elle entamait des pourparlers avec l'Empereur.

ILLUSIONS DE FRANÇOIS Ier.

Aux yeux de François Ier la solution était simple : il terminait ainsi une lettre à l'Empereur : « S'il vous plaist avoir ceste honneste pitié de moyenner la seureté [2] que mérite la prison d'un roy de France, lequel on veut rendre amy et non désespéré, pouvez estre seur de faire un acquest au lieu d'un prisonnier inutile, et de rendre un roy à jamais vostre esclave ». Il garda longtemps cette illusion d'être traité en vaincu de tournoi et d'exiger de Charles, « au nom de la vertu », qu'il renonçât à ses intérêts politiques. Mais celui-ci voyait les choses d'un esprit plus positif, et c'était bien son droit. A cette lettre et à d'autres du même genre, il répondait qu'il attendait des propositions de paix raisonnées.

INCERTITUDES DE CHARLES-QUINT.

Ce n'était pas cependant qu'il fût bien décidé sur la conduite à suivre et, dans son entourage, on craignait évidemment ses hésitations ou ses scrupules; on le voit à des lettres de ce genre : « Sire, lui écrivait de Lannoy, je crois qu'il vous souvient que M. de Bersèle disoit que Dieu envoye aux hommes en leur vie un bon août et que, si on le laisse passer sans le cueillir, qu'il y a danger que vous ne le retrouverez plus ». Et Ferdinand : « Si j'étoie saige assez pour vous bien sçavoir conseillier, il me semble qu'il ne fauldroit perdre une telle

1. Voir sur elle le volume précédent, p. 195-197.
2. Procurer la délivrance.

opportunité, ains poursuyr vostre bonne fortune et faire de sorte que le dit roy de France ne ses successeurs aient la puissance à vous ne aux vostres cy après porter dommaige ».

Charles était en effet incertain. Il songeait sincèrement à assurer la paix à la Chrétienté et à poursuivre les projets de croisade. « Je vois que ne me sçaurois où employer, si ce n'est contre les infidelles; j'en ai tousjours eu la volonté et à ceste heure ne l'ay moindre. » Puis il se rendait compte des difficultés de sa situation, si belle qu'elle parût. Après la victoire, certains avaient conseillé une triple invasion en France : du vice-roi de Naples et du connétable de Bourbon, par la Provence ; de Ferdinand, par la Bourgogne ; d'Henri VIII, par la Picardie. Mais le roi d'Angleterre, après avoir proposé un plan de démembrement du royaume, s'était montré fort peu disposé à agir. D'autre part, ni la victoire ni même le butin n'avaient enrichi l'Empereur. La solde de l'armée d'Italie n'était toujours pas payée, les soldats menaçaient de se mutiner; encore le 20 avril, on n'avait pas pu les satisfaire entièrement.

ÉTAT DE L'ALLEMAGNE.

En Allemagne même, Charles rencontrait toujours de graves difficultés. Pendant la campagne d'Italie, François Ier avait entretenu des intelligences avec le roi de Bohême, avec le duc Ulrich de Wurtemberg et un grand nombre de princes, dont on trouva des lettres compromettantes dans ses bagages. Il est vrai que la défaite de Pavie avait eu pour effet de paralyser les projets des opposants. Mais le danger le plus grave venait des réformés, et surtout des paysans, en pleine révolte depuis le mois de juillet 1524. « Tout ce qui jadis avait été en haut venait de couler à fond. » Son frère Ferdinand lui écrivait : « Les affaires de Luttère (Luther) sont ce jourd'huy si avancez en mal que en l'Empire n'y a autre chose, et non seulement aux villes, mais entre le commung peuple des paysans, lesquelz se sont élevez et assemblez par dix et vingt mil ensemble..... dont pouvez, Monseigneur, aussi considérer si j'ay cause de demeurer en Allemagne et si j'ay eu des affaires assez ». Il est vrai que la révolte des paysans fut frappée à mort, le 15 mai, par la victoire des princes à Frankenhausen; mais l'Allemagne n'en resta pas moins en état de convulsion pendant toute l'année 1525. Et les Turcs étaient si menaçants à l'Est qu'il avait fallu envoyer contre eux une partie des troupes que Charles comptait employer en Italie.

ÉTAT DE L'ITALIE.

En Italie, la victoire de Pavie n'avait pas seulement, dit Guichardin, « alarmé les princes dont la puissance était peu considérable, mais elle donna encore beaucoup d'inquiétude au Pape et aux Vénitiens. Clément VII manquait absolument de troupes et d'argent et ses domaines étaient déchirés par les factions des guelfes et des

gibelins, dont la dernière avait toujours eu du penchant pour les Empereurs ».

CLÉMENT VII.

Le pape Clément VII avait bien quelques-unes des qualités nécessaires pour évoluer au milieu des difficultés de la politique du temps, mais aucune de celles qu'il eût fallu pour la diriger. On lui reconnaissait de la gravité dans les mœurs, de la science, même de l'éloquence, mais « il flottait dans des irrésolutions sans fin, lorsqu'il devait prendre un parti. Le parti adopté, lorsqu'il s'agissait d'exécuter, la moindre réflexion, le plus léger obstacle le replongeaient dans ses premières incertitudes ». Assez clairvoyant pour se rendre compte des dangers qu'il courait entre Charles-Quint et François Ier, il ne vit qu'un moyen d'y parer, ce fut de se porter de l'un à l'autre; mais en agissant ainsi, il se donnait l'air et le désavantage de les tromper tous deux.

COMPLOT DE MORONE, 1525.

Charles essaya d'abord de pacifier l'Italie : ses généraux traitèrent avec le Pape, avec Florence, avec les petits États, qui reconnurent une sorte de protectorat impérial et donnèrent ou prêtèrent de l'argent; le Milanais fut laissé à Sforza. Florence paya 100 000 ducats; Sforza promit la même somme; le duc de Ferrare prêta 50 000 ducats. Mais, quand les Italiens virent que les négociations de l'Empereur avec François Ier traînaient en longueur et que la France entrait en relations avec l'Angleterre, ils commencèrent à se réserver. Au nord de la Péninsule, où les troupes impériales semblaient établies à demeure, elles commettaient toutes sortes d'excès.

Dans le Milanais, Sforza, étroitement surveillé, redoutait qu'on ne lui enlevât le duché et même qu'on ne s'emparât de sa personne. Or il avait auprès de lui un personnage hardi et entreprenant : le chancelier Morone, entendu aux affaires, plein de ressources, ambitieux, héroïque et fourbe et, comme tant de ses compatriotes déformés par la domination étrangère, mêlant des sentiments élevés de patriotisme à des passions basses. Morone et les Italiens crurent un moment pouvoir compter sur un des généraux de Charles-Quint, le vainqueur même de Pavie, Pescayre, qui se plaignait d'être sacrifié à Lannoy. Mais Pescayre, qui s'était d'abord entendu avec Morone pour entreprendre la délivrance de l'Italie, le trahit, dénonça le complot à Charles-Quint, s'empara de Morone et imposa les plus dures conditions à Sforza. Le Pape traita en décembre avec l'Empereur, qui avait besoin de lui pour obtenir une dispense de mariage avec Isabelle de Portugal, dont la dot était de 900 000 ducats, sur lesquels 400 000 entreraient en déduction des sommes énormes empruntées par lui au roi de Portugal. Encore une fois, l'Italie fut contenue, mais resta frémissante (octobre). Madame en profita pour

négocier avec le Pape, avec Venise, avec la plupart des États et s'assurer au moins leur concours moral.

POLITIQUE D'HENRI VIII.

Mais c'est surtout l'Angleterre que Charles avait à surveiller. Bien qu'Henri VIII se fût formellement déclaré contre la France en 1523, la Régente et le Roi n'avaient pas cessé d'entretenir des relations avec lui et de lui faire des avances; des négociations assez mystérieuses se poursuivaient encore à la veille de Pavie. Pourtant, lorsqu'on reçut à Londres, le 9 mars, la nouvelle de la victoire impériale, le Roi « pleura de joie »; Londres fut illuminé; Henri VIII ne parlait que d'envahir la France et de la partager avec Charles. Il n'en parla pas longtemps, car il craignait toujours la prépondérance de l'Empereur en Europe ou son union trop étroite avec François Ier, union à laquelle pensaient des conseillers de Charles. Ses craintes augmentèrent lorsque le roi de France eut été transporté en Espagne [1]. « Pleust à Dieu, disait en effet de Praet, un des ambassadeurs de Charles, que S. M. (impériale) et le commun ennemy (François) fussent si bien conseillez que d'eux pouvoir accorder, et puisque Dieu ne veult que ung seul soit le monarque de la Chrétienté, que du moins eulx deux par ensamble la gouvernassent. »

TRAITÉ DE MOORE. AOUT 1525.

La Régente usa très habilement de ces diverses circonstances. Le 27 juillet, des conférences se tinrent entre ses envoyés et le cardinal Wolsey. Il fut convenu que le roi d'Angleterre recevrait 2 millions d'écus d'or à la couronne, payables à 100 000 par an, et que, les deux millions payés, il continuerait à toucher jusqu'à sa mort une annuité de 100 000 écus. Wolsey eut 100 000 écus, outre 30 000 qui lui étaient dus : c'était un honnête courtage. Une ligue défensive devait être conclue entre les deux royaumes. Le traité fut signé à Moore le 11 août, les signatures échangées le 30, et la paix publiée le 6 septembre. Une des conditions était qu'Henri VIII « ferait amicalement tous ses efforts auprès de son très cher frère et cousin l'Empereur pour la délivrance prompte du Roi Très Chrétien, à des conditions honnêtes et raisonnables ». Les conditions générales arrêtées, on discuta pendant quelques jours sur les détails d'exécution et surtout sur les ratifications, pour lesquelles les Anglais se montrèrent fort exigeants. Ils voulaient que le traité définitif fût ratifié par Madame, par le Roi aussitôt après sa délivrance, par les États de Normandie et de Languedoc. Un certain nombre de villes devaient s'engager, « par obligation à part, à faire accepter au Roi le contenu des traités » et à garantir le paiement des 2 millions. Puis la Régente reprit les négociations engagées par l'envoi de Rincon en Hongrie

1. Voir page suivante.

et Bohême, dans les années 1522 et 1523[1], et par l'ambassade du Hongrois Christophe Frangipan qui, à la veille de la bataille de Pavie, avait été chargé par François Ier de pousser le pacha de Bosnie à envahir les États autrichiens. Elle s'adressa directement à Soliman (elle ou son fils), qui écrivit au Roi une lettre solennelle, où il lui promettait son appui.

FRANÇOIS Ier TRANSFÉRÉ EN ESPAGNE[2].

Au mois de mai 1525, François était encore prisonnier à Pizzighettone, mais ni l'Empereur ni ses ministres ne voulaient l'y laisser, sentant qu'il suffirait d'un coup de main pour le délivrer. On s'attendait à ce qu'il fût transporté à Naples, comme le demandaient Bourbon et Pescayre, lorsque, à leur vif mécontentement, on apprit qu'il avait été conduit en Espagne. C'était une partie jouée par Lannoy, qui avait négocié avec Montmorency : François Ier, chose étrange, traversa la mer sur des galères prêtées par la Régente. Il comptait beaucoup sur ce séjour en Espagne pour avancer les négociations. Il gardait l'illusion d'une entente amicale avec l'Empereur, espérant sans doute en la séduction qu'il exerçait sur ceux qui l'approchaient.

En Europe, la nouvelle du passage en Espagne fit une impression très forte : les Italiens crurent que les deux rivaux allaient s'entendre aux dépens de l'Italie et que leur indépendance était compromise. Tout le monde fut détrompé, à commencer par François Ier, qui subit une dure captivité, durant laquelle il vit à peine l'Empereur. Il fut enfermé dans une des grosses tours de l'enceinte de Madrid.

Pendant les six mois qui s'écoulèrent jusqu'à la signature du traité, il révéla une fois de plus les qualités et les défauts de son caractère. Il eut des élans d'héroïsme, comme lorsqu'il se déclara prêt à abdiquer et à garder la prison, plutôt que de céder une province française, mais qui ne tinrent pas. Il manqua de dignité dans ses appels réitérés à l'Empereur, dont il attendait la visite comme une grâce. La captivité épuisait ce tempérament fait pour la vie active; il fut atteint d'une maladie grave, qu'on put croire un instant mortelle. Le 18 septembre, on prévint en toute hâte Charles, qui était alors à Tolède; il arriva à la nuit à Madrid et se fit conduire à la chambre du Roi par Montmorency, qui portait le flambeau devant lui, le long des corridors sombres de la tour où François était enfermé. Il fit à celui-ci des promesses que la politique désavoua. Il autorisa Marguerite à venir auprès de son frère pour relever son courage.

1. V. L. Bourrilly, *La première ambassade d'Antonio Rincon en Orient, 1522-1523*. Rev. d'hist. mod. et contemp., t. II, 1900.

2. Paillard, *Documents relatifs aux projets d'évasion de François Ier et à la situation intérieure de la France en 1525*, Rev. Histor., t. VIII, 1878; G. Salles, *Un traître au XVIe siècle, Clément Champion, valet de chambre de François Ier*. Rev. des Quest. histor., t. XXIII, 1900.

ÉTAT DE LA FRANCE[1].

L'opinion en France était incertaine. Madame et Duprat n'étaient pas aimés; on était irrité des prodigalités du Roi, de ses imprudences; on lui reprochait de s'être donné tout entier à une coterie et l'on s'intéressait fort peu aux entreprises d'Italie, causes de tous les désastres. A ces mécontentements se joignaient les maux dont on souffrait, car les désordres des aventuriers et des gens d'armes redoublèrent après Pavie, et l'on dut prendre, à Paris, des mesures extraordinaires : guet de jour et de nuit, défense aux hôteliers de loger des vagabonds, sous peine de la hart. La Régente multiplia, sans grand résultat, des ordonnances sévères. En octobre encore, les gens d'armes pillaient partout, bien qu'on eût donné l'autorisation de leur courir sus et de les tuer comme ennemis du royaume.

LE PARLEMENT DE ROUEN.

Même les grands corps du royaume laissaient voir leur mécontentement. Du Bellay dit que quelques membres du Parlement offrirent au duc de Vendôme de prendre le pouvoir : « Je pense que l'occasion qui les mouvoit estoit pour la haine qu'ils portoient au chancelier Duprat ». Vendôme refusa, « en quoy il fit un grand service à la couronne, car plusieurs cherchoient novalitez et ne leur estoit besoing que de ung chef pour leur servir de couverture ». Le parlement de Rouen, sur une lettre de la Régente lui demandant son concours, envoya « incontinent querir l'archevesque de Rouen, l'évesque de Lizieux, le chapitre de Rouen, le bailly dudit Rouen et grand nombre d'autres grands et notables personnages de ladite ville et dudit duché, pour adviser ce qu'on debvoit faire ». Il songeait même à constituer quelque chose comme une union des parlements de France. Le 17 mars, deux conseillers rouennais vinrent à Paris et se présentèrent au Parlement, où ils déclarèrent que « ceux de ladite cour de Rouen et villes de Normandie, ayant bonne cognoisance de la cour de céans, laquelle a esté la première instituée et est la capitalle du royaume, qui entend et sçait les choses telles comme elles ont été conduites et faictes le temps passé », s'en remettaient aux décisions qu'elle prendrait et lui « offraient tout service et toute obéissance ».

LE PARLEMENT DE PARIS.

C'étaient là des paroles graves. Le parlement de Paris fit savoir qu'il avait pris des mesures semblables à celles du parlement de Rouen, mais il parla de l'obéissance due au Roi, à Madame et aux Enfants de France, « en laquelle la Cour voulait demeurer et non d'autres ». Seulement ses membres, précisément parce qu'ils étaient

1. Le Roux de Lincy, *Procès-verbal des délibérations tenues à l'Hôtel de Ville de Paris, pendant la captivité de François Ier*. Bibl. de l'Ec. des Chartes, t. V, 1843. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. I, 1883. *Livre de raison de Me Nicolas, Versoris, avocat au parlement de Paris, 1519-1530*, publié par G. Fagniez (Soc. de l'Hist. de Paris, t. XII, 1885). *Chronique parisienne de Driart* (Soc. de l'hist. de Paris, t. XXII, 1895).

sûrs de leur loyalisme, voulaient aussi que la Régente tînt quelque compte de leur opinion, et ils la voyaient avec colère continuer à s'entourer des favoris de qui venait tout le mal, suivant eux. Aussi, dès le 10 avril, la Cour, après que tous les conseillers eurent fait « le serment de ne révéler ni déclarer à d'autres le contenu esdits articles », lui envoyait à Lyon des remontrances qu'elle reçut fort mal, reprochant au Parlement d'entreprendre sur son autorité et de mettre la division dans le royaume. Au mois de juillet, il sollicitait la Régente « d'envoyer messire Antoine Du Prat, en ladite cour, pour conférer avec lui d'aucunes choses, qui grandement concernent le bien du Roy »; le 22 août, il donnait même l'ordre d'informer à l'égard du Chancelier, hardiesse qui ne fut pas suivie d'effet. A la fin de décembre, fut conclue avec le parlement de Paris une réconciliation bâtarde, sur la promesse de Madame de respecter ses privilèges.

LES ÉTATS DE NORMANDIE.

Un grand nombre de provinces et de villes n'étaient pas mieux disposées. Lorsque les États de Normandie furent appelés à ratifier le traité de Moore[1], ils firent entendre des protestations assez énergiques : « Secondement, ils craignent la conséquence pour l'avenir (des obligations financières qu'on leur demandait de contracter) pour les expériences qu'ilz ont tous les jours de telz et semblables cas; car la coustume de France est que, depuis que le peuple a payé deux ou trois fois quelque tribut, il est à jamais continué, et ains ont esté levez tailles et autres subsides sur le peuple, qui durent et dureront jusqu'à la fin du monde ». Dans une autre délibération, ils allaient plus loin encore, prétendant que l'engagement qui leur était demandé était une « affaire qui touche et concerne viscérallement, en général et particulier, tout l'estat du royaume, sans la généralité duquel ne pourroient les dictes ratiffications estre faictes ».

PARIS.

A Paris, un Conseil fut constitué, où entrèrent les magistrats municipaux, des notables, l'évêque, des membres du Parlement. Il envoya à Lyon, auprès de Madame, des délégués qui protestèrent de leur fidélité, mais « luy supplièrent qu'elle voulust désormais soy conduire par bon conseil et bon nombre et non par ung, deux ou trois, car l'on a vu les inconvéniens advenuz ». Madame donna aux délégués de bonnes paroles, leur dit que le Roi était décidé à rester en prison plutôt que de démembrer le royaume, puis les prit par les sentiments et leur demanda de passer par Blois à leur retour, pour voir les Enfants de France. Les délégués y allèrent et furent « esmerveillez de leurs bons petits propos ».

1. Voir ci-dessus, p. 41.

Les Parisiens ne se laissèrent pas toucher aussi facilement. Quand il s'agit de contracter les obligations contenues au traité de Moore, le Conseil demanda tout d'abord à voir les articles, et les représentants de la Régente furent bien obligés de les communiquer, tout en déclarant « qu'il n'est pas toujours besoing que toutes choses que les Roys et princes font soient montrées à ung chacun ». Madame finit par s'adresser seulement au Corps de ville, mais n'obtint son adhésion au traité de Moore que le 24 janvier 1526.

PROPOSITIONS DE CHARLES-QUINT POUR LA PAIX.

Charles-Quint était au courant de ce qui se passait, il savait « qu'il y a aucune division en France entre les princes[1] et que la Cour souveraine s'accordoit mal avec Madame »; mais il savait aussi que la nation, tout en étant mécontente de ses gouvernants, restait étroitement unie à son Roi contre l'étranger.

Aussi avait-il pris assez vite son parti et, dès la fin de mars, ses idées pour la paix étaient arrêtées; elles sont contenues dans les instructions qu'il adressait, le 28, à Lannoy, à Bourbon, à Beaurain.

Il insistait sur ce fait que la rupture des traités n'était pas venue de lui, et que cependant il consentait à suspendre les hostilités jusqu'à ce que François Ier eût répondu à ses propositions. Il insinuait qu'il pourrait revendiquer le royaume de France, donné jadis à son ancêtre Albert d'Autriche par le pape Boniface VIII (au temps des démêlés de ce Pape avec Philippe le Bel), ou tout au moins le comté de Toulouse, ancienne dépendance de l'Aragon, le Dauphiné, autrefois ressortissant à l'Empire. Néanmoins, pour montrer le désir qu'il avait de la paix, pour éviter l'effusion du sang chrétien et pour mieux préparer la lutte contre les Infidèles, il laissait de côté toutes les anciennes querelles et voulait « se deffendre seullement aux plus fraîches et plus nouvelles ». Au premier rang de celles-ci, il mettait la « querelle » de Bourgogne. Le roi de France devrait tout d'abord restituer le duché de Bourgogne avec ses dépendances et toutes les terres que possédait le duc Charles le Téméraire à sa mort; accomplir diverses clauses du traité signé en 1435 à Arras[2]; céder Thérouanne, Hesdin et leurs dépendances. Puis venait la « querelle » d'Italie : François Ier devait abandonner ses droits sur Naples, Milan et leurs dépendances, promettre son concours à Charles pour l'exécution de ses desseins sur la Péninsule et pour son couronnement à Rome. Enfin la « querelle » de Bourbon : le duc recouvrerait tous ses

1. « Les princes.... pour non retourner a estre gouvernés par mignons comme par le passé.... et pour les injures grandes que aulcuns ont receu du Roy et de Madame... la dégecteront du gouvernement, si d'aventure la peur que il auront que les Etats ne se eslèvent, ne les empêche. » Rapport secret de Le Champion.

2. Voir ci-dessus, p. 12.

domaines, biens meubles et immeubles, et obtiendrait la Provence; ses États seraient soustraits à la souveraineté royale et érigés en un royaume qui passerait à ses descendants. Enfin, François Ier restituerait à Henri VIII « tout ce qui pouvait lui appartenir » et se chargeait de « l'indemnité », que devait Charles en vertu de conventions antérieures. Le traité serait ratifié par le Roi, sur son serment, et par les Cours, États, Villes du royaume. Pour mieux assurer la paix, le dauphin épouserait Marie de Portugal, nièce de Charles-Quint. A ces diverses conditions, Charles proclamait une paix européenne, puis la croisade contre les Turcs, où il se réservait, en sa qualité d'Empereur, le titre de chef et capitaine général des forces chrétiennes. « La responce sur tous ces poincts doit estre promptement faite pour nous en advertir à toute diligence, affin que selon icelle puissions congnoistre si l'on embrassera la paix ou debvrons prendre aultre champ pour avoir nostre raison, qui seroit à nostre regret. »

Ainsi Charles-Quint demandait un large démembrement de la France : la Bourgogne pour lui, la Provence pour Bourbon. Il prétendait imposer à François Ier l'humiliation de récompenser par une couronne la trahison du Connétable. Il ne chassait pas seulement François de l'Italie, il lui imposait de l'y servir comme une sorte de vassal. Il lui offrait de combattre sous ses ordres les Infidèles. Bien qu'il demandât sans doute le plus pour avoir le moins, ces propositions étaient exorbitantes.

RÉPONSE DE FRANÇOIS Ier.

François Ier énonça à son tour les propositions suivantes : en ce qui concerne les cessions territoriales, il consentait à ce que la question de Bourgogne fût tranchée par justice, c'est-à-dire portée devant un tribunal arbitral; il abandonnait à l'Empereur Milan, Gênes et Naples, Hesdin, Tournai et leurs appartenances, renonçait à toute suzeraineté sur la Flandre et l'Artois; il s'engageait à prêter le concours de son armée et de sa flotte pour les entreprises que l'Empereur voudrait faire en Italie et en Allemagne, et à accompagner Charles à la croisade; il se substituait à lui pour ses engagements envers Henri VIII; il restituerait au duc de Bourbon son « estat, pension et offices », et lui donnerait en mariage une fille de France, avec la dot accoutumée. Et la réconciliation serait scellée par un double mariage : de François Ier avec la reine Éléonore, du Dauphin avec la fille d'Éléonore.

NÉGOCIATIONS, 1525.

C'est autour de ces propositions respectives que se poursuivirent de longs débats, au cours de l'année 1525. Mercurin de Gattinara, pour l'Empereur, et le président de Selve, pour le Roi, y jouèrent le rôle principal. Qu'on discutât à l'aide d'arguments historiques ou juridiques, empruntés « à la Sainte Écriture, aux histoires

grecques et romaines », même aux rois d'Égypte ou bien au Digeste et au Code; qu'on essayât de ruser avec Charles ou de faire appel à ses bons sentiments, cela ne faisait point avancer la question d'un seul pas. Le Grand Commandeur d'Espagne disait avec ironie qu'il fallait « laisser commenter les disputans et que l'on sçayt bien que Monsieur le Grant Chancelier et le Président sont gens de grant literature ».

LA BOURGOGNE.

D'un bout à l'autre de l'année, à travers les circuits de la diplomatie, l'obstacle au traité fut la question de Bourgogne, « vrai patrimoine et tronc de la maison et des armes de l'Empereur et le chief de son ordre de la Thoison d'or », déclaraient les Impériaux. François Ier, même s'il n'avait pas l'intention d'observer très fidèlement le traité qu'il signerait, ne pouvait se résoudre à paraître abandonner, fût-ce sur le papier, une province si foncièrement française. Il faisait observer à l'Empereur que, dans ces conditions, on n'obtiendrait pas des États et des Cours souveraines la ratification du traité. D'ailleurs, lui et ses conseillers continuaient à se faire des illusions. Montmorency disait qu'il fallait considérer que « le Roy recherchait l'amityé de l'empereur » et s'attachait « à luy complaire », comme s'il oubliait que la guerre est une chose pratique et que les défaites se paient. Le président de Selve déclarait naïvement : « Mais la voye vraye pour parvenir à la paix, il fauldrait que toutes les querelles de l'Empereur et du Roy mon maistre fussent myses en un sac et faire une bonne alliance par mariage, et que, toutes les querelles abolies, jamais plus n'en fust parlé ». Aussi Lannoy écrivait : « C'est peine perdue de débattre avec lesdits sieurs, puisqu'ils dient que le Roy et son royaume ne peuvent rien aliéner et qu'il fault que l'Empereur se pourvoye par autre moyen ».

DERNIÈRES HÉSITATIONS.

En novembre, rien n'était encore décidé, et Charles-Quint était fort embarrassé entre Gattinara, son grand chancelier, qui déclarait qu'on ne pouvait se fier aux Français, et Lannoy, qui jugeait la paix nécessaire et possible. D'autres conseillaient de garder le Roi prisonnier pendant quelque temps encore, ajoutant : « Mieulx vauldroit attendre les hasarts soit de sa longue prison ou de sa mort que de le délivrer et qu'il demeurast puissant et ennemy ».

POURQUOI CHARLES-QUINT SIGNA LA PAIX.

On est un peu étonné que l'Empereur ait consenti à signer un traité, qui lui était sans doute avantageux, mais dont on pouvait prévoir qu'il ne serait pas observé dans toutes ses clauses. En novembre encore, il déclarait qu'il ne laisserait « jamais partir le Roy sans premier avoir Bourgogne ». Mais François Ier finissait par être embarrassant et « sa prison » même devenait inutile, puisque la

France se montrait en état de se défendre sans son Roi. Puis Charles avait contre lui l'Italie, le Pape et l'Angleterre, qui avaient partie liée avec la Régente. Enfin Soliman, dès la fin de 1525, annonçait à grand fracas et préparait en grand appareil une invasion en Hongrie. La situation de l'Espagne n'était guère satisfaisante. « Je me trouvai au conseil, écrivait Granvelle à Marguerite, le 27 octobre, et furent les affaires assez longuement débattues, mesmement touchant l'extrême pauvreté des pays de par delà et qu'il n'estoit possible qu'ils pussent porter la guerre... » On s'entretint aussi, paraît-il, des « murmures des pays marchands et autres émotions, en Flandre et ailleurs, de la secte luthérienne ». Le Palatin et le landgrave de Hesse se concertaient pour défendre la Réforme menacée ; les princes catholiques, d'autre part, sollicitaient Charles de songer aux intérêts de la religion. Toutes ces raisons décidèrent Charles-Quint à la paix.

Le traité dit de Madrid fut signé le 14 janvier 1526.

TRAITÉ DE MADRID.

François Ier « restituait » à Charles-Quint la Bourgogne et ses dépendances, qu'il livrerait dès son arrivée dans le royaume ; il renonçait à tous ses droits sur Naples, Milan, Asti et Gênes ; il s'engageait à fournir une flotte et une armée à l'Empereur pour le voyage du couronnement à Rome et pour la croisade contre les Infidèles ; il abandonnait la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois et cédait Tournai ; il rendait à Bourbon tous ses biens et domaines et restituait ses complices dans leur état ; il délaissait tous ses alliés : le Pape, Venise, Henri d'Albret, le duc de Gueldre, les La Marck ; il se substituait à Charles en toutes ses obligations pécuniaires envers Henri VIII ; enfin, pour gage de paix et d'alliance, il épousait Éléonore, sœur de Charles-Quint.

L'Empereur avait exigé que François Ier jurât, sur son honneur de roi et de chevalier et sur sa foi de chrétien, d'observer ses engagements, mais en même temps il réclamait des otages : ou bien douze grands seigneurs français, ou bien deux fils du Roi, dont le Dauphin. Enfin, le traité devait être ratifié, aussitôt après la délivrance du Roi, par le Roi lui-même, par les États généraux, par les États de Bourgogne et par les Cours du royaume, sous peine pour François Ier de reprendre sa prison, si, dans le délai de quatre mois, toutes les conventions arrêtées entre les deux princes n'étaient pas exécutées.

CHAPITRE III

LE TRIOMPHE DE CHARLES-QUINT[1]

I. LIGUE DE COGNAC. — II. GUERRE EN ITALIE. — III. TRAITÉ DE CAMBRAI.

I. — LIGUE DE COGNAC

RETOUR DU ROI EN FRANCE.

FRANÇOIS Ier ne quitta l'Espagne que le 17 mars, après avoir été échangé contre ses enfants sur la Bidassoa même. Il courut tout d'une traite jusqu'à Bayonne, où sa mère l'attendait, accompagnée des princes, grands seigneurs, prélats et dames de la Cour. On lui « donna tous les passe-temps que possible, pour luy oster mélancolie, fascherie, et s'adonna dès lors à mettre le bon ordre partout ». Le bon ordre consista d'abord à distribuer à ses amis les charges laissées vacantes par les morts de Pavie. Ce fut tout un renouvellement de personnel : Montmorency eut la Grande-Maîtrise de la maison royale et le gouvernement du Languedoc; Brion devint gouverneur et lieutenant général en Bourgogne et amiral de France; Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné; Louis de Brézé, de Normandie; les compagnies d'ordonnances furent partagées entre les courtisans.

LE ROI ET LES PARISIENS.

François Ier resta longtemps à Bayonne, puis à Saint-Germain, « sans entrer dedans Paris, nonobstant qu'il en eust approché », car il était fort courroucé contre les Parisiens, à cause de l'opposition qu'ils avaient faite à la Régente[2]; il fit même arrêter quelques-uns des plus compromis, parmi eux, le pénitencier de Notre-Dame, un avocat au Parlement, le prévôt des marchands. « Tout cela parut chose assez estrange à ouyr. » Le 13 avril 1527, on emprisonna encore quatre bourgeois, « parce que le Roy estant ès Espaignes prisonnier,

1. Voir la bibliographie aux pages 1 et 2.
2. Les Parisiens restaient froids aux événements. « Il est à noter qu'à la publication de la paix ne fust faicte grosse joye ou feus, pource que on n'y entendoit riens. »

eulx avec plusieurs aultres tindrent en leur opinion qu'il ne convenoit que les bourgeois de Paris se obligeassent (se portassent cautions) chacun en particulier de quelques grosses sommes à quoy madame la Régente avait composé avec les Anglais ».

LA PROTESTATION CONTRE LE TRAITÉ DE MADRID.

François Ier était bien résolu à ne pas observer le traité de Madrid. Le 13 janvier 1526, « deux ou trois heures » avant que les commissaires de l'Empereur vinssent lui apporter l'instrument de la paix, il avait fait rédiger une protestation [1] contre les clauses qu'il allait signer. Après avoir exigé de tous ceux qui l'entouraient le serment « de tenir secret et de ne réveller jamais à personne ce que par ledit seigneur leur seroit dit cy-après », il avait déclaré « que tout ce qui est convenu en iceluy traité sera et demeurera nul et de nul effect », en ajoutant que, « pour mettre Dieu et justice de son côté, il estoit prest à faire ce qu'un Roy prisonnier de bonne guerre » peut et doit faire, c'est-à-dire à payer rançon. Il justifiait sa conduite par les mauvais traitements qu'il avait subis, par sa longue maladie, par le fait qu'il était en état de captivité au moment du traité et qu'on exigeait de lui des otages en même temps qu'un serment — ce qui s'excluait — et il rappelait que le roi Jean, prisonnier des Anglais, n'avait payé qu'une rançon [2]; enfin il proclamait qu'il n'était pas en droit d'aliéner la Bourgogne, sans le consentement des États de la province.

LE TRAITÉ EST INEXÉCUTÉ.

Rentré en France, il commença cependant par temporiser. « Il seroit bien marry, disait-il, que l'on pensast que en cest affaire voulaist user de longueur et de dissimulation, laquelle ne luy pourroit servir de riens ne proffiter. » Mais il demandait qu'on tînt secrète encore pendant quelque temps la cession de la Bourgogne, sous prétexte qu'il avait besoin de préparer l'opinion à accepter cette clause. Lannoy, qui se sentait plus que personne responsable de la signature du traité et de la délivrance du Roi, vit assez tôt quel tour prendraient les choses. Le 7 avril déjà, il écrivait à l'Empereur que le roi de France « prenoit délay à faire ce à quoi il est tenu »; et, le 16 mai, « qu'il n'y avoit apparence qu'on rendît la Bourgogne ». « Pleust à Dieu, ajoutait-il, que je ne m'en fusse jamais mêlé. » Il essaya, en juin 1526, de s'emparer du comté d'Auxonne, considéré comme dépendance de la Bourgogne. Mais, quand il y pénétra avec 500 chevaux et une assez nombreuse infanterie, il trouva la noblesse en armes et toute disposée à combattre; il n'eut que le temps de décamper, non sans courir le risque d'être fait prisonnier au cours de sa retraite.

1. C'était la seconde.
2. Ce qui était inexact. Voir *Histoire de France*, t. IV, 1, p. 150 et 154.

ATTITUDE D'HENRI VIII ET DES ITALIENS.

De toutes parts venaient au Roi des encouragements à ne pas exécuter le traité de Madrid. Henri VIII et Wolsey lui faisaient dire qu'une alliance était nécessaire contre ceux « dont la tyrannie et l'orgueil ne reculent devant rien » ; les Italiens et le Pape étaient dans les mêmes dispositions [1] ; des princes allemands exprimaient les mêmes sentiments. Ce n'était point par sympathie pour la France. Mais tous, grands et petits, les petits surtout, comprenaient que le triomphe de Charles serait la ruine de leur indépendance. Ainsi commençait pour la France un rôle, qui lui fut d'abord imposé par les circonstances et dont elle fit un peu plus tard une politique consciente et raisonnée.

Presque immédiatement après sa délivrance, le Roi avait affirmé à Clément VII et aux Vénitiens son intention de défendre la liberté de l'Italie, « pourvu que les Italiens voulussent bien ne pas se manquer à eux-mêmes. » Les princes de la Péninsule étaient restés fort défiants, tant que le Roi était prisonnier ; ils ne se dissimulaient pas que Madame, sous apparence de s'allier avec eux, cherchait tout simplement à obtenir la paix, en inquiétant Charles. « Il semble en vérité que les Français nous tiennent pour des sots, disait un de leurs ambassadeurs ; ils pensent peut-être que nous nous livrerons à eux sur la seule garantie de leur bonne foi, afin de leur faire obtenir de l'Empereur des conditions moins onéreuses ». Et il ajoutait : « Au reste, ce serait vouloir l'impossible que d'attendre des Français qu'ils se gouvernent avec quelque sagesse ». Ce sont des mots qui reviennent souvent, lorsque les Italiens parlent de François Ier, ce qui ne les empêchait pas de rechercher sans cesse son alliance ; ils ne pouvaient en effet s'en passer, si peu qu'elle valût à leurs yeux.

Avec le roi d'Angleterre, François Ier commença par manifester sa reconnaissance : « C'est à lui, après Dieu, que je rends grâce de ma liberté. Il a fait, pendant que j'étais prisonnier, un acte qui lui vaudra un renom éternel et qui obligera à jamais moi et les miens à lui rendre service » ; puis il ratifia, le 15 avril, le traité de Moore.

LIGUE DE COGNAC, MAI 1526.

A Cognac, il reçut des députés de la Bourgogne, qui déclarèrent que l'engagement pris envers Charles-Quint était nul, puisque le serment prêté par les Rois au moment du sacre leur interdisait d'aliéner aucune partie du domaine. Ils proclamèrent leur ferme volonté de rester Français.

C'est aussi à Cognac que François Ier, le Pape, les Vénitiens et divers princes italiens conclurent, le 22 mai, un traité de confédéra-

1. Ils redoutaient aussi beaucoup la réalisation de la clause de mariage avec Éléonore. « Il fallait tout faire pour en dissuader le Roi lui-même et ceux qui l'entouraient », disaient-ils, alors qu'on négociait encore les clauses du traité de Madrid.

tion, « pour mettre fin aux guerres qui désolaient la Chrétienté », en réalité, pour régler les affaires d'Italie et dégager François Ier des obligations contractées à Madrid. Les Italiens devaient entretenir dans la Péninsule une armée de 30 000 piétons, 2 500 hommes d'armes, 3 000 chevau-légers, armer dans la Méditerranée une flotte de seize galères; François Ier promettait de l'argent, une armée, douze galères; Asti revenait à la France ainsi que la suzeraineté de Gênes; Milan restait à Sforza. Naples serait enlevée à l'Empereur, s'il persistait, avant ou après la guerre, à maintenir sous sa dépendance l'Italie septentrionale. Les Italiens s'engageaient à réclamer de lui la mise en liberté des Enfants de France contre rançon ou bien à fournir au Roi un secours de troupes pour l'obtenir, les armes à la main.

Non seulement la Ligue était ouverte au roi d'Angleterre, « conservateur de la très sainte alliance », mais on déclarait qu'elle avait été conclue sur sa promesse d'en être le protecteur et même le principal contractant.

EMBARRAS DE CHARLES-QUINT.

Ainsi la politique impériale se heurtait à toutes sortes d'obstacles, à la résistance de l'Europe autant que de François Ier. Après le traité de Madrid, Charles comptait réaliser deux des projets qui lui tenaient le plus au cœur : se faire couronner en Italie et rétablir en Allemagne l'ordre politique et religieux. Viendrait ensuite la guerre contre les Ottomans. Il fut bien vite réduit à ne rien entreprendre[1]. En effet, il était prodigieusement dénué d'argent; le Pape se refusait à l'idée du couronnement; le Sultan commençait une guerre qui s'annonçait comme terrible, et envahissait la Hongrie, vrai boulevard de l'Allemagne. Loin d'abolir l'hérésie, Charles dut faire aux luthériens de grandes concessions, sans même obtenir d'eux une promesse de secours contre Soliman. Quand le jeune roi Louis, à la tête des troupes hongroises, eut été vaincu et tué à Mohacz (août 1526), cet effroyable désastre ne fit que susciter des compétiteurs aux trônes de Hongrie et de Bohême, en ouvrant la voie aux ambitions de la maison d'Autriche, et la Chrétienté, en tant que Chrétienté, y resta presque insensible.

II. — GUERRE EN ITALIE

LES PREMIÈRES HOSTILITÉS, AOUT 1526.

MALGRÉ le peu d'empressement d'Henri VIII à donner son adhésion, les Italiens engagèrent presque immédiatement les hostilités. C'est qu'il y avait chez eux, avec un ardent amour de liberté,

1. A ses soucis se joignaient les premiers symptômes des malaises dont il devait plus tard souffrir si cruellement. Autour de lui on constatait qu'il changeait; il était triste, sombre, enfermé dans ses pensées.

THE INSTITUTE OF MEDIÆVAL STUDIES ST MICHAEL'S COLLEGE

un âpre désir de vengeance contre les soldats impériaux, haïs à ce point qu'en pleine paix, des paysans du Piémont attaquèrent et massacrèrent toute une compagnie de cavaliers. Clément VII était vibrant d'enthousiasme : « Il n'est possible de veoir homme plus content ne plus délibéré qu'est le Pape, qui s'est levé le masque tout et oultre, de quoy tant de gens sont esbahis ». Mais les hostilités furent menées trop lentement par les confédérés de la Péninsule. Après avoir pris Lodi, le 24 juin 1526, ils marchèrent trop tard sur Milan, où Bourbon eut le temps d'amener des renforts, et ils n'osèrent l'attaquer.

LE PAPE FORCÉ DE TRAITER.

Et puis, ni Henri VIII ni François Ier n'agissaient. « Que voulez-vous que je fasse, écrivait Clément VII à Montmorency, n'ayant moyen de trouver argent, à cause du retardement de ce que du costé du Roy se debvoit faire, touchant les choses accordées pour la Ligue? » De fait, il était abandonné par François Ier et, malgré les efforts de du Bellay pour le maintenir dans l'alliance française, il fut réduit à signer une première convention avec les Espagnols. Mais il était entouré d'ennemis dans l'État romain même, et ces ennemis s'entendaient avec Charles [1].

Dans la nuit du 19 au 20 septembre 1526, les Colonna entrèrent à Rome par surprise, plantèrent dans les rues l'aigle impériale, « et firent le cry de par l'Empereur ». Ce fut comme un essai de l'entreprise que Bourbon allait réaliser huit mois plus tard. Clément VII, réfugié au château Saint-Ange, signa une trêve avec Hugues de Moncade, un des généraux de Charles, qui s'était empressé d'aller soutenir les Colonna. Les autres confédérés de Cognac protestèrent faiblement contre l'attentat.

EFFORTS DE CHARLES EN ITALIE.

Charles-Quint manifesta dans une lettre officielle son grand déplaisir de ce qui s'était passé à Rome, mais ne se fit pas faute d'en tirer profit. Et, comme le Pape avait désavoué la trêve et que les hostilités reprenaient dans toute l'Italie, il envoya dans la Péninsule un renfort de 10 000 hommes, placés sous le commandement de Lannoy, pendant que son frère Ferdinand y lançait Frondsberg avec des lansquenets allemands. Il s'assura l'alliance du duc de Ferrare, qu'il nomma généralissime de son armée, et prodigua les promesses au duc de Bourbon pour le retenir à son service.

INERTIE DE FRANÇOIS Ier.

Acciajuoli, qui représentait en France le gouvernement florentin, adressait au Roi les instances les plus pressantes pour le pousser à agir : il s'était produit, disait-il, des événements capables de « suffoquer » l'Italie, mortels pour le pape, « mortalissimes » pour Florence. Il faut donc que le Roi envoie un personnage d'importance : Guise,

1. V. L. Bourrilly, *La première défection de Clément VII à la Ligue de Cognac, août-septembre 1526*, Bullet. ital., Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, t. I, n° 3.

Vendôme, ou mieux qu'il vienne lui-même. Mais François Ier était à la chasse et ne reçut un moment Acciajuoli que pour lui donner de belles paroles et repartir avec ses courtisans. En réalité, c'était de sa part calcul autant qu'insouciance : il voulait se servir des Italiens pour affaiblir l'Empereur, sans engager ses propres forces et ses ressources, et il comptait arriver ainsi à traiter séparément avec Charles. La ligue de Cognac était faite bien moins pour la délivrance de l'Italie que pour celle des Enfants de France.

Et alors qu'il écrivait : « Nous sommes décidés, le roi mon frère (Henri VIII) et moi, à faire à l'Empereur une guerre dont vous vous émerveillerez bientôt », il n'envoya ni hommes ni argent. Cependant la situation était désespérée en Italie. Le Pape flottait de l'alliance française à l'alliance impériale, signait des traités qu'il désavouait presque dès le lendemain. Le connétable de Bourbon avait quitté Milan avec les troupes impériales et les Allemands de Frondsberg, en février 1527, et il marchait vers le Sud; les Espagnols de Naples menaçaient l'État romain. Le Pape, après avoir à plusieurs reprises traité, puis retiré sa parole, conclut en hâte un accord avec le représentant de l'Empereur, le 16 mars 1527.

MARCHE DES IMPÉRIAUX SUR ROME.

Il était trop tard. Bourbon, exaspéré par le sentiment même qu'il avait de la fausseté de sa situation, n'était d'ailleurs plus maître de ses soldats, surtout des Allemands de Frondsberg, presque tous luthériens et enflammés de haine contre le Souverain Pontife. L'armée s'avançait le long des Apennins, n'ayant devant elle que quelques troupes pontificales commandées par le marquis de Saluces, et suivie, mais de très loin, par les Vénitiens et le duc d'Urbin. Lorsque les soldats apprirent l'accord signé par le Pape avec Lannoy, ils n'en voulurent tenir aucun compte; ils s'ameutèrent, « furieux comme des lions », déclarant qu'ils voulaient pousser en avant et, laissant de côté Florence, que couvraient les troupes de la Ligue, ils se dirigèrent à marches forcées sur Rome.

PRISE DE ROME, MAI 1527.

Le Pape avait perdu l'esprit; tout en renouant, le 25 avril, avec la coalition, il n'avait pris aucune mesure de défense. Arrivé le 5 mai devant les murs de Rome, Bourbon se précipita le lendemain à l'assaut. Il fut tué d'un coup d'arquebuse, mais ses troupes emportèrent les retranchements, se répandirent dans la ville, y commirent pendant plus de huit jours d'horribles excès, l'occupèrent pendant plus de neuf mois et la laissèrent ravagée et ruinée pour plus de dix ans. Le Pape avait réussi à s'enfuir au château Saint-Ange, où il resta prisonnier; il traita en novembre avec les ministres de l'Empereur[1].

1. En réalité, Clément VII ne fut libre qu'en décembre et il n'attendit pas la bonne volonté des ministres de Charles; il s'enfuit à Orvieto.

Officiellement, Charles déplora la prise et le sac de Rome; il le déclara dans un manifeste adressé aux princes de l'Empire, qui fut multiplié à un grand nombre d'exemplaires. Pourtant, alors qu'il savait la marche de Bourbon sur Rome, il prévoyait dans une lettre au Connétable la prise de la ville[1]; mais certainement il n'avait jamais fait entrer dans ses calculs les horreurs du sac et du pillage.

EMBARRAS DE CHARLES-QUINT.

Du reste, sa situation restait fort difficile. Son général Antoine de Leiva lui adressait des lettres découragées : « Il n'y a même aucun de mes amis ni de mes parents qui aient de la confiance en moi pour me donner de l'argent, parce qu'ils n'ont pas esté paiez de ce qu'ils m'avoient presté. Le crédit est perdu pour tout le monde. Votre Majesté se fie sur son bonheur et elle a raison, mais aussi il seroit bon de l'aider et de faire attention que Dieu ne fait pas chaque jour des miracles. » Il conseillait à Charles de s'accorder avec François Ier, ce qui le rendrait maître en peu de temps de toute l'Italie et lui permettrait de la « châtier ».

ESSAI DE PAIX GÉNÉRALE.

Pendant que ces événements se passaient, François Ier et Henri VIII n'avaient pas cessé de négocier ensemble. François Ier subordonnait son activité politique et militaire à l'alliance anglaise; il avait envoyé, en février 1527, une ambassade extraordinaire à Henri VIII, et les deux souverains avaient conclu, en avril et mai, une « paix perpétuelle ». Mais en même temps qu'ils préparaient la guerre, ils ne s'abstenaient pas d'avoir des pourparlers avec Charles. En réalité, le Roi, soit qu'il fût vraiment malade, soit qu'il fût repris de sa paresse aux affaires, courait volontiers ses châteaux ou vivait à Saint-Germain, pour se donner le plaisir de la chasse; la politique était surtout menée par Madame, par Duprat, par Montmorency, par Brion. A la fin de l'année 1527, on se crut un moment à la veille de conclure, car l'Empereur paraissait disposé à s'entendre avec les confédérés d'Italie et à renoncer à la Bourgogne. L'échec vint des méfiances réciproques entre les deux souverains. Charles disait qu'ayant été trompé une fois, il avait le droit de se méfier; François pensait qu'ayant trompé Charles, il avait à craindre la réciproque.

FRANÇOIS Ier ASSEMBLE LES NOTABLES, 1527.

Il eut alors recours à une sorte de consultation nationale et convoqua non pas les États Généraux, qui auraient pu avoir des velléités de libre discussion, mais une assemblée de notables qui, le 16 décembre 1527, se réunit à Paris. Elle comprenait des cardinaux, des archevêques, des princes du sang, des grands seigneurs, des

1. « Mon cousin, je ne sçay au vray ce que vous aurez fait avec le Pape depuis vostre entrée à Rome, mais ce que je désire le plus seroit une bonne paix, avec assurance que le Pape prenne la peyne de venir icy. »

gentilshommes, des membres des divers parlements. Devant cet auditoire, le Roi se sentit à l'aise et donna cours à son éloquence, en exposant à son plus grand avantage les événements qui s'étaient passés depuis le début du règne. Il ne manqua pas de mettre ses échecs sur le compte de la fortune ou des fautes de ses serviteurs; il fit un tableau pathétique de sa prison et termina en adjurant l'assemblée de le conseiller, en se déclarant prêt à retourner en Espagne pour le salut du royaume, et en demandant de l'argent, beaucoup d'argent, soit qu'il eût à payer la rançon de ses fils, soit qu'il fût obligé de poursuivre la guerre. Les notables se déclarèrent prêts à faire au Roi tout service et toute aide, en le remerciant de « demander gracieusement là où il pouvoit commander ».

A la municipalité parisienne le Roi disait qu'il lui fallait entretenir une grosse armée, « ou nous laisser à la discrétion du dict Empereur et autres nos adversaires »; que Charles faisait « secrettement gros préparatifs pour entamer la guerre et passer par deçà par plusieurs lieux et endroits du royaume, ceste saison d'esté ».

DÉCLARATION DE GUERRE A L'EMPEREUR, JANVIER 1528.

Ce fut cependant lui qui déclara les hostilités, le 22 janvier 1528. Guyenne, roi d'armes de France, et Clarence, d'Angleterre, se rendirent à Burgos et se présentèrent devant Charles. Guyenne dit que le Roi Très Chrétien avait un « merveilleux regret » de persister dans son inimitié, alors qu'il désirait au contraire l'amitié de l'Empereur et offrait une fois de plus de payer une rançon pour la délivrance de ses enfants, seul différend qui subsistât actuellement. « Vous voyez, ajoutait-il, le roy d'Angleterre et aussi les Vénéciens, Florentins et autres princes et potentats, tenir la partye du dit sieur Roy Très Chrestien, pourvu qu'ils voyent qu'il se mect à la raison (voulant dire par là qu'il offrait des conditions de paix acceptables) et que, à cause de ce que n'y voulez entendre, la paix universelle ne se peut faire, les ennemys de la foy gagnent pays, toute l'Ytalie est en armes, sang et rapines, le Siège apostolique troublé. » L'Empereur répondit qu'il « s'ébahissoit » d'être défié par le roi de France, qui virtuellement était encore son prisonnier et lui avait engagé sa foi.

CARTEL DE L'EMPEREUR AU ROI.

Ce défi raviva en lui l'irritation qu'il avait conçue contre François Ier à raison de son manque de parole. Il avait déjà manifesté ses sentiments en septembre 1526, lorsqu'on lui avait proposé d'adhérer à la ligue de Cognac. Il les exprima de nouveau très énergiquement et à deux reprises à l'ambassadeur de France, à qui il écrivait, le 18 mars, « que le dit Roy son maître avait agi lâchement et méchamment », en violant sa foi, et qu'il était prêt à le soutenir « de sa personne à celle du Roy », ajoutant : « Je vous escripz volon-

tiers ce, signé de ma main ». La querelle montée à ce ton se prolongea de façon interminable. François Ier se défendait en déclarant « que tout homme gardé ne peut avoir obligation de foi ». Il écrivait à l'Empereur : « Si avez voulu ou voulez nous charger, non pas de nostre dite foy (manque de foi) et délivrance seulement, mais que nous ayons jamais fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doibt faire, nous disons que vous en avez menti par la gorge ». Mais Charles-Quint avait le beau rôle, et la réplique était difficile au constant rappel qu'il faisait des stipulations du traité de Madrid et de l'engagement si formel contracté alors par son adversaire. Le duc de l'Infantado qu'il consultait lui répondait très justement : « La décision d'un tel différend ne doit point être remise au sort des armes, mais dépend uniquement de l'existence et de l'authenticité des traités faits, ainsi que de l'arbitrage des hommes de science et d'honneur consultés sur ce point. Il est clair, en effet, qu'un jugement sain suffit pour terminer la contestation, ce que les armes ne sauraient faire. » L'Empereur voulut rendre publics tous les détails de la querelle et, le 5 juillet, il envoya à son frère copie des documents relatifs aux cartels, en lui demandant de les faire imprimer et publier. Il avait écrit à la plupart des souverains pour les faire juges en cette matière d'honneur.

François Ier entoura de tant de conditions préliminaires la réception du cartel envoyé par l'Empereur qu'en réalité il refusa de le recevoir. Encore au mois d'août 1528, les hérauts de France et d'Espagne couraient les routes de Burgos à Blois et de Blois à Burgos, porteurs imperturbables de défis tour à tour reçus et renvoyés.

LAUTREC DEVANT NAPLES.

Pendant ce temps, la guerre avait recommencé. Lautrec, qui avait été envoyé en Italie, avait reconquis une fois de plus le Milanais, en 1527, et rétabli l'autorité du roi dans Gênes, puis il s'était porté sur le royaume de Naples par les Abruzzes, laissant de côté Rome, que les Impériaux abandonnèrent, en février 1528, pour aller défendre le Napolitain. Victorieuses dans toute la région orientale du royaume de Naples, les troupes françaises se portèrent sur Naples, la seule ville, avec Gaëte, qui restât à l'Empereur. En avril et en mai, la ville fut investie, du côté de la terre par Lautrec, du côté de la mer par une flotte vénitienne et par une flotte génoise qu'André Doria avait mise au service de la France, en laissant le commandement à son neveu Filippino. En mai et en juin, Naples semblait arrivée aux dernières extrémités, bien que les opérations du siège fussent menées lentement.

DÉFECTION DE DORIA.

La ville fut sauvée par la défection d'André Doria. Le Roi ayant fortifié Savone, les Génois s'en montrèrent très irrités, craignant

qu'il ne voulût aussi en faire une rivale commerciale contre eux. D'autre part, André Doria se plaignait de ne pas recevoir la solde promise pour l'entretien de la flotte, d'avoir été frustré de rançons qui lui étaient dues pour des prisonniers; il réclamait le maintien des droits de Gênes sur Savone. Or les conseillers de François Ier ne surent pas se décider à sacrifier la situation de la France à Savone, et M. de Morette, qui y commandait, écrivait : « Toutes foys, que ce ne sera que bon que ledit Seigneur les entretienne tousjours (les Génois) en belles parolles, sans aucunement leur accorder ledit Savone, veu qu'il n'y a telle place en Italye et qui luy soit de telle importance ». Puis Montmorency et Duprat, très hautains, en usaient dédaigneusement avec Doria, et quand il demanda son congé au Roi, en avril, ils le prirent au mot, puis tergiversèrent, tour à tour lui faisant des promesses et les reprenant, en hommes qui n'avaient pas le sentiment exact de la situation. En effet, l'Empereur traita en juillet avec l'amiral, qui envoya à son neveu Filippino l'ordre de quitter Naples. « Il eût mieux valu donner six Savone que de mécontenter Doria », disait le cardinal Wolsey.

DÉSASTRE DEVANT NAPLES.

Alors ce fut dans l'armée de Lautrec un désastre, augmenté par l'impéritie ou l'imprévoyance des gouvernants de France. Une flotte de secours, que commandait Barbezieux, n'arriva dans le golfe de Naples que le 17 juillet; elle amenait le prince de Navarre, « avec si petit nombre de gens qu'il fut contrainct d'envoyer au camp de Lautrec quérir escorte pour le conduire ». La mortalité parmi les assiégeants était telle que « de vingt-cinq mille hommes de pied n'en demoura pas quatre mille qui pussent mettre la main aux armes, et de huict cens hommes d'armes n'en demoura pas cent[1] ». Lautrec, à ce moment, se montra ferme capitaine et, tout en envoyant à Montmorency des messages désespérés ou irrités, il tint tête aux Espagnols; mais, quand il fut mort dans la nuit du 15 au 16 août, il n'y eut plus qu'à lever le siège. Le marquis de Saluces ramena l'armée sur Aversa, où elle fut atteinte par les ennemis et presque complètement détruite : « Ce qui n'était pas massacré mourait de soi-même ». Une capitulation sauva les derniers survivants. L'année d'après, le comte de Saint-Pol, envoyé dans le Milanais, fut défait et pris à Landriano, le 21 juin. « Cette déroute des Français fit poser les armes dans toute l'Italie. »

1. Du Bellay énumère les morts notables : le comte de Vaudemont, le prince de Navarre, nouvellement arrivé, le seigneur de Tournon et son frère, messire Claude d'Estampes, le seigneur de Négrepelisse..., etc. La liste est longue et montre que dans son chiffre global il n'exagère que peu.

ANARCHIE GOUVERNEMENTALE.

Pendant que ses troupes succombaient, en grande partie faute d'argent, le roi faisait bâtir à Fontainebleau, à Villers-Cotterets, au bois de Boulogne. Aussi n'y avait-il qu'un cri chez les alliés : « Tout le mal, disait un Florentin, provient de ce que, dans cette cour, il n'y a pas de gouvernement et de ce que le Roi Très Chrétien n'est pas disposé à s'occuper de la politique. Madame, le Chancelier, l'Amiral (de Brion) ne sont pas d'une capacité qui convienne à un si grand État; ils ne sont pas unis. En somme les affaires sont mal délibérées et plus mal encore dirigées... le Roi n'est pas obéi. » Le florentin Capponi opposait aux maladresses du Roi (et aussi des Vénitiens) la diligence des Impériaux, l'accord constant entre les généraux de Charles et leur valeur personnelle. D'autre part, M. de Saint-Pol écrivait en janvier 1529 : « Je voudrois avoir autant gagné (d'argent) au service du roy que M. le Chancellier; je ne presserois pas tant que l'on m'en envoyast que je fays; car je ne suys point larron ». Et Lautrec, dès le commencement de la campagne, avait dit que, s'il y avait des revers, il ferait bien connaître le vrai coupable, voulant désigner Duprat. Il est vrai que celui-ci avait fort à faire à occuper l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire et l'archevêché de Sens, sur lesquels il avait mis la main! Puis il avait voulu devenir cardinal [1] et ses exigences suspendirent plus d'une fois les négociations de la France avec le Pape.

François Ier, qui avait mal soutenu ses alliés d'Italie, avait été mal secondé par son allié d'Angleterre. Henri VIII et Wolsey, très ardents en paroles, avaient fort peu agi; le peuple anglais tenait à ne pas compromettre ses relations de commerce avec la Flandre, et son Roi à ne pas débourser. Non seulement Henri VIII ne donna pas les subsides qu'il avait promis, mais il exigea, en juin 1528, l'adhésion de la France à une trêve de huit mois conclue avec la Flandre; ce qui dégageait de ce côté la situation de l'Empereur. Au début de 1529 encore, on ne pouvait rien obtenir des Anglais.

III. — TRAITÉ DE CAMBRAI

AFFAIRES D'ORIENT ET D'ALLEMAGNE.

CEPENDANT, malgré la constance de sa fortune, Charles continuait à avoir de graves soucis, car de 1526 à 1529 les affaires d'Allemagne et d'Orient ne cessèrent pas de se mêler à celles de France et d'Italie. En Allemagne, c'était l'opposition faite par les princes à Ferdinand et les progrès continus du luthéranisme. En Orient, ce furent, après la bataille de Mohacz, les prétentions de Ferdinand aux trônes hongrois et bohémien, qui rattachèrent direc-

1. Il le fut en janvier 1528.

tement la question germanique à la question ottomane et amenèrent, en 1529, les Turcs en pleine Allemagne, devant Vienne. Dans l'Empire, les princes Louis et Guillaume de Bavière, conseillés par leur chancelier Léonard d'Eck, un personnage remuant, qui entreprit de donner à la Bavière un grand rôle politique, menaient contre Ferdinand une campagne très ardente : ils posèrent leur candidature non seulement au royaume de Bohême, mais, pour l'un d'eux, au titre de roi des Romains. François Ier se montra disposé à les soutenir et continua ses intelligences avec Ulrich de Wurtemberg ou avec Philippe de Hesse qui, en 1528, se disait prêt à agir dans l'Empire, au prix d'un secours de 40 000 florins. Les princes catholiques s'unissaient pour combattre les tentatives de réforme religieuse ou sociale, les princes luthériens déclaraient « mettre en commun leurs forces, leurs biens, leurs terres, leurs gens et toutes leurs ressources, pour le cas où le clergé et ses partisans oseraient former quelque entreprise pour le maintien des abus et contre la parole de Dieu ». Le 15 mars 1529, s'ouvrit la seconde diète de Spire ; il y fut question des doctrines et pernicieuses hérésies et l'on y annonça la réunion d'un concile. Mais les luthériens ne se laissèrent pas effrayer et ils « protestèrent » [1] contre le recès de Spire, qui avait été promulgué le 19 avril.

MANIFESTE A LA DIÈTE DE SPIRE.

François Ier, au moment même où il commençait à négocier avec Charles, entrait en communication avec la Diète par un manifeste, où il cherchait à « se purger des calomnies lancées par ses ennemis ». Il se défendait d'être en quoi que ce fût « autheur et alimenteur des schismes, discordes, sédicions régnans en la Chrestienté ». Il suppliait les membres de la Diète de ne plus ajouter foi « à ces sycophantes », qui répandaient de tels bruits. Pourtant il avait eu la main dans les affaires de Bohême et de Hongrie. Ferdinand, après la déroute de Mohacz, [2] avait réussi à se faire élire en Bohême au mois d'octobre 1526 et y avait été assez vite établi solidement. Mais, en Hongrie, il avait eu à lutter contre Jean Zapolya, proclamé roi par la diète de Stuhlweissenburg, pendant que lui-même était reconnu par celle de Presbourg (novembre et décembre). Or, François Ier s'était hâté d'envoyer Rincon auprès du roi de Pologne, pour le décider à appuyer Zapolya. « L'ambassadeur de France, écrivait-on à Ferdinand, se conduit en flibustier, sans la moindre vergogne ; il fait charger piques, fourches, harnais devant son hôtel et les envoie en Hongrie » (vers juillet 1527). Puis un évêque hongrois était venu en

1. De là le nom de protestants qui leur fut appliqué désormais à l'égal de celui de luthériens.
2. Voir ci-dessus, p. 52.

France avec Rincon et y avait signé un traité, qui promettait à Zapolya des secours, à la condition, s'il mourait sans enfant, d'assurer la Hongrie à Henri d'Orléans, second fils de France (1528-1530) [1]. Wolsey se rendait très bien compte de l'importance de la Hongrie : « Il faut montrer de la faveur au prince Jean Zapolya, disait-il à Henri VIII, car entre V. M. et l'Empereur, il peut servir à de hauts desseins ».

POLITIQUE DE CHARLES-QUINT.

Charles-Quint essaya de parer au péril le plus immédiat. Le Turc surtout était « prochain ». Bien que Ferdinand, tout comme Zapolya, eût envoyé une ambassade à Soliman, celui-ci avait déclaré très solennellement son intention de faire la guerre à l'Autriche; en mai 1529, il avait quitté Constantinople, se dirigeant vers le Danube avec une immense armée. Toute l'Europe était en attente; l'Allemagne remplie d'angoisse. L'Empereur se décida, pour sauver l'Empire, à s'accommoder avec la France [2]. Mais auparavant il allégea sa situation en Italie.

TRAITÉ AVEC CLÉMENT VII.

Il n'avait jamais cessé de chercher à se rapprocher du Pape. En avril 1529, il lui écrivait, « de la mesme manière comme s'il estoit en l'article de la mort », et le suppliait de donner la paix à la Chrétienté menacée par la nouvelle invasion des Turcs : « La tardité pourrait couster chier à nostre foy catholique et aux âmes de ceulx qui en ont la charge ». Clément VII accepta les offres très avantageuses qui lui étaient faites. Il s'engageait à renouveler à Charles l'investiture de Naples et à avoir avec lui une entrevue, dès son arrivée en Italie, pour régler d'un commun accord l'état de la Péninsule. L'alliance entre les deux souverains serait cimentée par le mariage de Marguerite, fille naturelle de l'Empereur, avec Alexandre, fils de Laurent de Médicis, qui serait imposé comme duc à Florence. Le Pape devait recouvrer Cervia, Ravenne, Modène, Reggio. Le traité fut signé à Barcelone, le 29 juin, au moment même où commençaient les conférences de Cambrai.

MADAME FAVORABLE A LA PAIX.

François Ier, lui aussi, était disposé à négocier sérieusement avec l'Empereur : il venait de perdre coup sur coup deux armées en Italie; il n'avait plus d'argent; il était obsédé par la pensée de recouvrer ses enfants. D'ailleurs, une bonne partie de son Conseil inclinait à la paix : particulièrement Madame et Montmorency.

NÉGOCIATIONS A CAMBRAI.

Les négociations, engagées déjà et abandonnées à plusieurs reprises, recommencèrent à la fin de l'année 1528. Madame fit venir

1. Par un acte du 28 septembre 1529, Jean Zapolya reconnait avoir reçu 20 000 écus de France, d'après les conventions arrêtées avec Duprat.

2. Il avait en vain essayé d'arrêter Soliman, comme il l'avait déjà tenté en 1525, en lui opposant le Sophi de Perse, à qui il envoya un ambassadeur, au commencement de 1529, et qui entama les hostilités; mais Soliman n'en continua pas moins à marcher sur Vienne. L'action diplomatique auprès de la Perse se continua en 1530 et 1531.

un soir le secrétaire de Marguerite d'Autriche, M. des Barres, « pour parler à elle », l'entretint de ses enfants, du défi entre Charles et son fils, et termina en disant qu'elle était, « pour sa part, délibérée de tant faire vers le dit seigneur roy son fils qu'il délaissast toute rancune et se rengeast à la paix ; requérant au dit des Barres vouloir de sa part dire à madite Dame (Marguerite) de faire le pareil vers l'Empereur ». Puis elle envoya à Malines les premières ouvertures de paix. Après de longs pourparlers, les négociations se poursuivirent à Cambrai, où Louise de Savoie et Marguerite se rendirent en juillet. Elles furent laborieuses : Marguerite excellait à prendre ses avantages ; elle écrivait à Charles qu'elle voulait « user de la fortune et du temps », et elle commença par avertir le roi d'Angleterre de ce qui se passait, en lui affirmant que rien ne serait fait contre lui. Les Anglais, prévenus aussi par la France, firent tout le possible pour entraver la marche des négociations. Le rapprochement de François Ier et de l'Empereur préoccupait beaucoup Henri VIII, qui se mit tout d'un coup à faire des préparatifs belliqueux.

INQUIÉTUDES DES ITALIENS.

Les Italiens, d'autre part, étaient très inquiets, depuis qu'ils savaient les conférences entamées à Cambrai, et leurs ambassadeurs auraient voulu les empêcher d'aboutir ; ils cherchaient surtout à s'assurer qu'ils n'étaient pas sacrifiés par le Roi. Montmorency leur en donnait les plus fortes assurances : « Le Grand Maître nous fit dire, écrit l'ambassadeur florentin, le 10 juillet, de nous trouver tous à la messe à l'église cathédrale, ce qui fut fait : alors il nous exposa qu'un bruit courait que la paix allait se conclure, en laissant les Vénitiens à la discrétion de l'Empereur, comme on l'avait fait jadis au même lieu (en 1508). Cela (disait Montmorency), ne pouvait venir que d'hommes de mauvaise foi, à qui déplaisait cette sainte paix. Il signifia à l'ambassadeur de Venise et à nous tous que pareil projet n'était jamais venu en discussion. » C'était tout l'opposé de la vérité.

A plusieurs reprises, les conférences menacèrent de se rompre ; seulement Marguerite ne se dissimulait pas les difficultés de la situation de l'Empereur ; elle se décida à quelques concessions, et le traité fut signé, le 3 août 1529.

TRAITÉ DE CAMBRAI, AOUT 1529.

Le traité de Cambrai, c'est le traité de Madrid, sauf certaines cessions territoriales.

Le roi de France garde la Bourgogne et ses dépendances, ainsi que Péronne, Montdidier, les villes de la Somme, les comtés de Boulogne, de Guines et du Ponthieu, mais il cède, restitue ou abandonne Hesdin, Lille, Douai, Orchies, Tournai, Saint-Amand, et renonce à

toute souveraineté sur la Flandre et l'Artois; il donne à Marguerite et à l'Empereur, pour leur vie durant, le comté de Charolais. Il s'engage à livrer toutes les places encore conservées dans le Milanais et dans le royaume de Naples et abdique tous ses droits sur ces deux États et sur Asti. Il annule les sentences portées contre Bourbon ou ses complices et promet de s'accommoder avec les héritiers du Connétable. « Pour le bien de paix et retirer Messieurs les Dauphin et duc d'Orléans », il baillera 2 000 000 d'écus, dont 1 200 000 payables au moment de la mise en liberté, et le reste en rentes. Il se chargera de rembourser au roi d'Angleterre 290 000 écus prêtés par celui-ci à l'Empereur. Il renoncera à toute pratique contre Charles, soit en Allemagne, soit en Italie, et lui fournira même de l'argent, des navires, de l'artillerie et des matelots, pour son passage dans la Péninsule. Enfin l'amitié entre les deux princes est consacrée par le mariage de François Ier avec la reine Éléonore. Les Albret, les La Marck et les alliés italiens sont laissés à la merci de l'Empereur.

L'EXÉCUTION DU TRAITÉ.

François Ier renouvellerait-il à propos du traité de Cambrai ce qu'il avait fait pour le traité de Madrid? On se le demanda pendant quelque temps et certains conseillers de Charles craignaient un manque de foi, dès que les Enfants de France auraient été rendus. De Praet cependant se refusait à le croire, « veu la honte que le roi de France se feroit à soy-mesme, si aultre foys faulçoit sa parolle », et vu aussi « le mauvais tour qu'il a fait à tous ses confédérés », qui n'étaient pas disposés à revenir à lui. D'ailleurs, ajoutait-il, « oseroie dire (peut-être une folie) que, si ce ne fust pour la venue du Turc et pour ce que je suis chrestien, que je voudroye que le dit roy de France feist de nouveau la guerre à l'Empereur, afin que S. M. le puist prendre despourveu d'argent et gens ».

DÉFIANCES DE CHARLES.

Malgré l'empressement de François Ier à jurer l'observation des conventions, malgré les ratifications des Parlements et des États provinciaux, malgré les bonnes paroles et les protestations d'amitié que prodiguaient le Roi, Madame et Montmorency, aux ambassadeurs de Charles, les défiances subsistèrent assez longtemps. Aussi l'Empereur mettait-il une certaine raideur à rappeler, quand il y avait lieu, les termes de la paix. Il écrivait en 1530 : « J'ay trouvé estrange que, par les traitez de Madrid et de Cambray, ledit Roy Très Chrestien ait si expressément renoncé à tout ce qu'il tenoit en Italie... et puis, que les ambassadeurs viennent si tost presser et requérir d'avoir faculté de racheter ladite Comté d'Ast... qui nous faict penser que le dit roy n'a perdu le goust de cette Italie ». Il retarda la délivrance des Enfants de France jusqu'à ce qu'il eût réglé toutes ses affaires en Europe.

SIÈGE DE VIENNE PAR SOLIMAN.

La « venue du Turc » avait été une des principales raisons de la paix. Soliman arriva devant Vienne, le 21 septembre ; mais, après un mois, pendant lequel les Viennois repoussèrent des assauts presque quotidiens, il leva le siège, le 16 octobre, et se retira en ravageant tout sur son passage. « Le sol s'est effondré sous le sabot des chevaux, écrivaient les historiens turcs ; l'Autriche, jadis si bien cultivée, est devenue semblable à l'Empire des ténèbres. » Il ne se considérait pas comme vaincu ; il affirma sa victoire en donnant la Hongrie à Zapolya et resta en rapport avec François Ier, avec les Vénitiens, qui se déclaraient prêts à vivre en amitié et en paix avec lui, et avec les princes de Bavière, qui continuaient à s'intéresser à la cause de Zapolya. Même Charles-Quint conseillait à son frère de traiter avec les Ottomans. Néanmoins la levée du siège de Vienne était un grand succès pour lui.

TRAITÉ DE BOLOGNE, 1530.

En Italie, ses troupes étaient maîtresses du royaume de Naples et du Milanais, tenant ainsi la Péninsule par ses deux extrémités. Les Vénitiens, les Florentins, le duc de Ferrare et Sforza étaient fort inquiets, mais au moins aussi irrités contre la France qu'hostiles à l'Empereur. Après de longs entretiens avec le Pape à Bologne, Charles se résolut à négocier avec François Sforza, qu'il laissa maître du Milanais, avec Venise, qui rendit à Clément VII Cervia et Ravenne et abandonna les places du Napolitain, avec le duc de Ferrare. Florence seule fut frappée, car Clément VII voulait à tout prix y rétablir la domination de sa famille. Assiégée par les troupes impériales, elle se défendit héroïquement et ne succomba qu'au bout de huit mois, en août 1530. Alexandre de Médicis en reçut le gouvernement.

LE COURONNEMENT IMPÉRIAL.

Avant même que le siège de Florence fût terminé, Charles avait réalisé le projet qui lui tenait à cœur : le couronnement impérial. Quand il eut reçu, le 22 février 1530, la couronne de fer des rois lombards et, le 24, la couronne impériale, il se considéra comme en pleine possession de ses droits et en situation d'accomplir les devoirs dont il croyait avoir la charge.

L'EMPEREUR EN ALLEMAGNE.

Le 21 janvier 1530, il avait convoqué une Diète à Augsbourg pour le 8 avril. Dans la lettre de convocation, il insistait sur le péril turc et proposait aux États de l'Empire une discussion approfondie sur toutes les choses de la foi, « afin que tous les chrétiens, réunis sous l'étendard du Christ, vivent en paix dans la même communion, la même unité, la même Église ». Paroles probablement sincères, mais que n'étaient disposés à entendre ni les luthériens ni les princes, et qui s'accordaient difficilement avec les théories d'autorité de Charles lui-même.

La Diète, ouverte seulement le 20 juin, écouta, le 25, la confession de foi des Églises protestantes, rédigée par Mélanchton et signée par un grand nombre de princes ou de villes; puis, après des conférences stériles entre les docteurs des deux partis, elle se sépara, le 19 novembre. Ainsi fut déçue, une fois encore, l'espérance de rétablir dans l'Empire l'unité de foi. Les catholiques eux-mêmes avaient fort peu soutenu l'Empereur, qui dut se borner, dans le recez du 19 novembre, à des déclarations doctrinales et à des mesures défensives. Il n'espérait plus que d'un concile la pacification des maux de l'Église; le Pape, sur sa demande pressante, consentit, le 1er décembre 1530, à en convoquer un pour l'année 1531.

FERDINAND ROI DES ROMAINS.

« L'humeur de Sa Majesté s'était assombrie. Elle se plaignait fréquemment de ce que rien ne marchait, ne réussissait, et de ce que dans l'Empire, ce qu'à Dieu ne plaise, la révolte et la guerre étaient imminentes. » Dans cet état d'esprit, Charles fortifia la situation de son frère Ferdinand, auquel de plus en plus il abandonnait l'Allemagne; il lui donna l'investiture des domaines qu'il lui avait concédés en 1521; il y ajouta la Souabe autrichienne et le duché de Wurtemberg, confisqué sur Ulrich. Enfin, il parvint à le faire élire roi des Romains, le 5 janvier 1531. Mais, dès le 16 février, les « Protestants » adressaient un appel à François Ier et à Henri VIII contre cette élection et contre les décisions de la Diète.

LA « RANÇON » DES ENFANTS DE FRANCE.

Les Enfants de France étaient toujours en Espagne, leur délivrance étant suspendue par l'attitude équivoque de François Ier. Tantôt, faisant à mauvaise fortune bon visage, il affectait de vouloir changer la paix en « une alliance et amitié » et multipliait les protestations et les témoignages de sympathie auprès des ambassadeurs impériaux; tantôt il se reprenait à parler des conditions « intolérables » des traités de Madrid et de Cambrai, tout en déclarant qu'il y satisferait.

D'ailleurs, il éprouvait de grandes difficultés à trouver la rançon énorme de 1 200 000 écus d'or. La fin de 1529 ainsi que les premiers mois de 1530 se passèrent à recueillir l'argent. Les nobles consentirent à payer, en don gratuit, le dixième du revenu de leurs fiefs et arrière-fiefs. Sur le clergé, le Pape autorisa la levée de quatre décimes, qui ne furent pas toujours perçus sans difficultés : le commissaire royal dans le Lyonnais regrettait plaisamment que le pays contînt si peu de gentilshommes (qui payaient bien) et tant de prêtres (qui payaient mal). Les villes du royaume fournirent des subsides. Toutes les opérations financières et diplomatiques pour la délivrance des fils de François Ier finirent par se trouver concen-

trées aux mains de Montmorency, à qui Marguerite d'Autriche et les ambassadeurs de l'Empereur témoignaient une confiance toute particulière.

NÉGOCIATIONS POUR LA DÉLIVRANCE.

Au mois de mars 1530, il arrivait à Bayonne avec l'archevêque de Bourges, le président Du Bourg, le trésorier de l'Épargne, le chancelier Duprat et une très nombreuse noblesse. Le connétable de Castille se tenait, de son côté, à Fontarabie. Mais alors se produisirent toutes sortes de difficultés, « car chacun se défiait de son compagnon ». Les Espagnols se montrèrent hautains, pointilleux, ils firent durer plus de quatre mois la vérification des monnaies données en paiement par la France; certains écus ne furent pas trouvés de bon aloi (il fallut en ajouter 40 000 de plus). Ensuite les pièces furent emballées par 25 000 dans des caisses de bois ferrées, qui furent scellées et déposées à Bayonne, sous la garde d'archers soigneusement choisis. A cette masse énorme de cinquante caisses s'ajoutaient toutes les pièces des traités de Madrid et Cambrai : procurations, pouvoirs, garanties, ratifications, titres, en originaux ou en *vidimus*. Enfin il fallut réunir entre Bayonne et la frontière des vivres et des chevaux en quantité considérable. La reine Éléonore — qui allait en cette occasion faire son entrée dans le royaume comme reine de France — demandait 400 chevaux pour elle et 200 pour la comtesse de Nassau qui l'accompagnait.

DÉLIVRANCE DES PRINCES, 1530.

Entre temps, on régla les formalités de l'échange des enfants et de la rançon. Il fut décidé qu'il aurait lieu, comme pour François Ier, sur la Bidassoa : un ponton fut établi entre Hendaye et Fontarabie. A Hendaye, les 1 200 000 écus, les pièces du traité, les titres et un nombre déterminé de gentilshommes seraient placés dans une barque. Une autre, de pareil tonnage, partirait de Fontarabie, contenant les Enfants de France, le connétable de Castille et des gentilshommes espagnols, en nombre égal aux français. Les deux rives seraient désertes jusqu'à une certaine distance, et des navires espagnols et français croiseraient à l'embouchure de la Bidassoa, pour éviter toute surprise. Madame Éléonore traverserait la rivière dans une embarcation particulière, « sur la main droite de Messieurs les Enfants ». Le 1er juilllet, l'échange s'effectua : des deux côtés, on accosta le ponton au même moment, et les Espagnols passèrent un à un dans la barque française, où étaient les écus, pendant que les Français, un à un, les croisaient pour entrer dans la barque espagnole où étaient les Enfants; puis chacun gagna la rive opposée. Il était nuit quand la reine Éléonore et les jeunes princes entrèrent à Saint-Jean-de-Luz. On dépêcha un courrier pour avertir le Roi qui se tenait à Bordeaux avec sa cour; il alla jusque près de Mont-de-Marsan,

où son mariage avec Éléonore fut, après tant de délais (depuis 1526), célébré et consommé.

LA REINE ÉLÉONORE EN FRANCE.

Les manifestations de joie furent beaucoup plus vives pour le retour des princes que pour celui du roi leur père; une sensibilité naïve s'exalta chez le populaire. « N'est point mémoire d'homme avoir vu démonstrer une plus grande joye au peuple et gens de Paris. » La reine Éléonore aussi fut fort bien accueillie, car on lui attribuait « l'honneur de la paix et d'estre médiatrice de la conservation d'icelle ». « Ceux de Bordeaux lui ont fait son entrée avec autant d'apparante volonté et honorable que faire se peut, écrivait l'ambassadeur de Charles, et n'est question sinon de son bon traitement. » Il ajoutait que le Grand-Maître multipliait auprès de la reine les marques de dévouement et déclarait son désir de voir se maintenir et se confirmer l'union entre les deux souverains.

SITUATION DE CHARLES-QUINT.

En 1531, Charles-Quint a été couronné empereur; il est tout-puissant en Italie; il a fait élire son frère roi des Romains; les Turcs ont été repoussés devant Vienne; il a été, à Cambrai, le dispensateur de la paix; il a essayé d'être, à Augsbourg, l'arbitre des croyances. Quoiqu'il n'ait pas triomphé partout ni complètement, il est arrivé au comble de la gloire et de la puissance.

SITUATION DE LA FRANCE.

A cette même date, le roi de France a perdu le Milanais; il est exclu de l'Italie; il a renoncé à la traditionnelle souveraineté sur la Flandre et l'Artois. Mais le premier de ces faits n'intéresse pas à fond notre histoire; le second, gros de conséquences pour l'avenir, pouvait paraître secondaire aux contemporains, car il s'agissait de droits réduits à peu près à l'état de formules. La France, après tant de revers, était diminuée moralement, mais restait intacte, puisqu'elle conservait la Bourgogne, en même temps que la réunion des domaines de Bourbon à la couronne augmentait la puissance de la royauté.

RÔLE DE FRANÇOIS Ier.

François Ier cependant avait accumulé bien des fautes : mauvais choix des hommes, maladresses, inaptitude ou négligence aux affaires. S'il avait pu résister, se relever du désastre de Pavie, sauver la Bourgogne, c'est qu'il y avait dans le royaume force et vigueur. C'est aussi que l'Empereur eut de tous côtés des ennemis : les Turcs très redoutables; en Allemagne, les réformés et les princes catholiques, les premiers luttant pour leur liberté religieuse, les autres pour leur indépendance politique, ensemble adversaires de la monarchie impériale; en Italie, à peu près tous les princes, qui n'entendaient point laisser rétablir l'autorité du *rex Langobardorum*, pendant que la « tyrannie » impériale inquiétait et blessait même le roi

d'Angleterre. La France, principal adversaire de Charles-Quint, était assurée de nombreuses sympathies : les unes s'offrirent à elle, elle rechercha les autres. Le Roi eut le mérite de comprendre cela. Il se sentait si utile à ses alliés qu'il pensa qu'ils seraient toujours obligés de lui revenir, même s'il les abandonnait. Ce fut une situation originale, extraordinaire. François Ier, malgré sa grande légèreté, en tira presque une politique, qui après lui se précisera et deviendra la politique nationale. Contre l'Empire, cette survivance du moyen âge et de Rome, incorporé à la maison d'Autriche, la France sera, jusqu'au temps de Louis XIV, le défenseur de l'Europe moderne.

En outre, l'Empereur ne poussa jamais à fond la lutte contre le royaume; il l'attaqua à peine dans ses œuvres vives, au Nord-Est ou en Bourgogne : une seule fois, il envahit la Provence, encore fut-ce moins son fait que celui de Bourbon; après Pavie, il s'arrêta. Il semble que, sentant l'Europe contre lui, il se soit aussi rendu compte de l'extraordinaire force de résistance de la France et de sa vitalité.

De 1531 à 1547, les guerres mettront encore moins en cause l'unité territoriale de la France, puisque, de l'aveu même de l'Empereur à Cambrai, la question de Bourgogne est close. Elles ne seront en réalité que des luttes de prépondérance, avec le Milanais pour enjeu.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE DE MONTMORENCY[1]

I. L'EUROPE APRÈS LA PAIX DE CAMBRAI. — II. L'ALLIANCE FRANCO-ANGLAISE. — III. L'ITALIE ET L'ALLIANCE FRANCO-PAPALE. — IV. L'ALLEMAGNE ET LES TURCS. — V. CHARLES-QUINT A TUNIS. — VI. RUPTURE AVEC CHARLES-QUINT. — VII. LES LÉGIONS NATIONALES. — VIII. LA CAMPAGNE DE PROVENCE. — IX. NICE ET AIGUES-MORTES. — X. L'ENTENTE CORDIALE AVEC L'EMPEREUR.

I. — L'EUROPE APRÈS LA PAIX DE CAMBRAI

MONTMORENCY TOUT-PUISSANT.

APRÈS 1530, Montmorency devint le véritable chef du gouvernement. Grand-maître de l'Hôtel, gouverneur du Languedoc depuis 1526, il avait eu la part prépondérante dans les événements qui aboutirent au traité de Cambrai; il avait été chargé d'opérer la délivrance des Enfants de France, condition essentielle pour que la politique royale reprît sa liberté d'action. Lorsqu'il eut réussi, son crédit fut sans bornes et il parut l'homme indispensable.

A ce moment, il héritait par la mort de son père, le 24 mai 1531, des domaines de Montmorency, de Beaumont-sur-Oise, de Compiègne, de Chantilly, d'Écouen, de l'Isle-Adam, de Fère-en-Tardenois. Il devenait un des plus riches seigneurs fonciers du royaume; son titre de « premier baron de France » le classait à part dans la noblesse, à une époque où les grandes familles féodales anciennes avaient presque entièrement disparu. Puis Louise de Savoie mourut le 22 septembre 1531 et, des ministres de la première partie du règne, il ne resta plus que Duprat, vieilli et beaucoup moins en faveur. D'ailleurs,

1. Voir pour ce chapitre les sources et les ouvrages signalés aux pages 1 et 2, et particulièrement : Lanz, Charrière, Weiss, Decrue, von Bucholtz, Janssen. Je renvoie à l'avance à la thèse française de V. L. Bourrilly sur *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543)*, que j'ai pu lire en manuscrit, au moment où ce chapitre était composé, et qui m'a servi à compléter ou à rectifier beaucoup d'indications. Les ouvrages particuliers seront indiqués ci-dessous, au cours de l'exposé des faits.

le Roi s'entourait de plus en plus de nobles et le gouvernement redevenait aristocratique, de bourgeois qu'il avait été pendant longtemps [1].

Ami autant que serviteur du Roi, Montmorency affecta de le soulager du tracas des affaires, dont il prit toute la charge ; il s'attacha la reine Éléonore, négligée par son mari presque immédiatement après son mariage, mais à qui la grandeur de son frère et la nécessité où l'on était de le ménager assuraient une certaine influence dans la politique. Enfin il établit son autorité sur le crédit qu'il trouvait auprès de l'Empereur : « C'est celui, écrivait Charles, qui entend et sçaura mieulx conduire et guider de bonne sorte et en doulceur les affères, ayant bon zèle au bien de paix, autant que nul autre des collatéreaulx de ceste court ». Et de son côté Montmorency écrivait à Marguerite d'Autriche : « Laquelle (amitié) j'espère, au plaisir de Nostre Seigneur, veoir augmenter et tellement fortiffier qu'elle sera pour demeurer à tousjours inséparable. A quoy povez estre asseurée, Madame, que, pour ce faire, le Roy ni Madame vostre sœur n'espargneront chose que bonnement ils puissent faire pour de leur costé y servir. »

LA POLITIQUE DE PAIX.

Il allait donc être le représentant de la politique de paix et presque d'alliance avec l'Empereur, qui se conciliait avec ses doctrines d'absolutisme monarchique et de conservatisme religieux.

Il faut reconnaître d'ailleurs qu'après le traité de Cambrai il n'y avait pas pour la France d'autre attitude possible que le recueillement. François Ier ne pouvait songer à violer une fois de plus ses engagements : il n'avait pour s'y soustraire aucun des prétextes qu'il avait invoqués contre le traité de Madrid. De plus, il fallait qu'il reconquît l'opinion européenne, car ses anciens alliés d'Italie restaient fort irrités de son manque de foi, et les Allemands n'étaient guère disposés à se fier à un prince, qui oubliait les promesses faites à ses amis aussi bien qu'à ses adversaires. Enfin il savait la France épuisée d'hommes et d'argent.

LES PROTESTANTS EN ALLEMAGNE.

Mais le temps et les circonstances continuaient à travailler pour lui. En Allemagne, la plupart des princes persistaient à contester la légitimité de l'élection de Ferdinand comme roi des Romains ; les luthériens protestaient contre les décisions de la diète d'Augsbourg et s'agitaient. De décembre 1530 à mars 1531, les électeurs ou princes luthériens de Saxe, de Hesse, d'Anhalt, de Brunswick et les délégués de onze villes libres, réunis en conférence à Smalkalde, y constituèrent la ligue fameuse, qui faisait du parti luthérien une sorte

1. Voir le volume précédent, pp. 4, 228-235, 265.

d'État souverain, pourvu de ressources politiques, militaires et financières. Or, bien que les confédérés eussent déclaré avec insistance qu'ils reconnaissaient la souveraineté impériale, le fait seul de se liguer témoignait assez qu'ils voulaient en restreindre l'exercice et, tout de suite, ils cherchèrent des alliances en Lorraine, en Suisse, en Danemark, à Venise, en France.

SOLIMAN.

Soliman, malgré son échec devant Vienne, restait redoutable et redouté; il avait disposé de la Hongrie en faveur du candidat anti-autrichien, Jean Zapolya, « qui s'in lina devant sa face », et il avait reçu des ambassadeurs de presque tous les princes d'Europe, même de l'Empereur et de Ferdinand, dont il repoussa les avances. Il continuait ses armements sur terre et sur mer, menaçant ainsi l'Allemagne d'un côté, les États méditerranéens de l'autre.

François Ier et aussi Montmorency, que son esprit pacifique n'empêchait pas de prendre des précautions, continuèrent des intelligences avec les adversaires secrets ou déclarés de Charles : princes allemands, luthériens, Hongrois, Ottomans, avec le roi d'Angleterre, le Pape, les Vénitiens.

MORT DE MARGUERITE D'AUTRICHE ET DE LOUISE DE SAVOIE.

De 1531 à 1535, le roi de France et l'Empereur ne cessèrent pas de se surveiller et de jouer un jeu de politique très serré, où presque toujours l'offensive venait de la France. La mort presque simultanée de Marguerite d'Autriche (décembre 1530) et de Louise de Savoie (septembre 1531) contribua à compromettre la paix, qui avait été leur œuvre et à laquelle toutes deux étaient très attachées. En outre, le principal conseiller de Charles-Quint depuis dix ans, le chancelier Gattinara, étant mort en 1530, fut remplacé par le cardinal de Granvelle qui, en sa qualité de Franc-Comtois, était plus disposé à raviver entre la France et l'Autriche la vieille querelle bourguignonne.

LA DIPLOMATIE.

A ce moment, par toute l'Europe, travaille la diplomatie. François Ier a des représentants en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Suisse, en Turquie; il les prend surtout parmi les évêques, les magistrats, les gens de robe et même les érudits. Il accrédita auprès de Charles-Quint Dodieu de Vély, qui fut fait évêque de Rennes en 1541; auprès de Henri VIII, Jean de Dinteville, Jean du Bellay, évêque de Paris, et M. de Castillon; auprès du Pape, les cardinaux de Gramont et de Tournon. Des hommes de guerre furent aussi chargés de missions. Guillaume du Bellay fut envoyé à trois reprises auprès des protestants allemands, avant d'être chargé de défendre le Piémont et de le gouverner. A Venise, l'ambassadeur français fut, à partir de 1529, l'humaniste Lazare de Baïf.

Il se forma des familles de diplomates. Jean de Selve, premier président aux parlements de Rouen, de Bordeaux, puis de Paris, fut

ambassadeur auprès de Charles-Quint, en 1525. Sur ses six fils, Lazare fut gentilhomme de la Chambre, ambassadeur près des cantons suisses; Jean-Francisque, ambassadeur en Turquie; Jean-Paul, évêque de Saint-Flour, fut chargé de missions à Rome et à Venise; Odet, conseiller au parlement de Paris et au Grand Conseil, fut ambassadeur à Rome et en Angleterre; Georges, évêque de Lavaur, ambassadeur en Italie, en Espagne, en Allemagne. François Ier eut aussi un grand nombre d'agents secrets, qui se répandirent dans toute l'Europe; il les lançait en avant, leur confiait les besognes compromettantes, sauf à les désavouer en cas d'insuccès.

La situation des ambassadeurs était presque toujours précaire et difficile, car c'est à peine si on leur reconnaissait un droit à l'inviolabilité dans les pays où ils étaient accrédités. Mais le plus grand embarras pour eux venait — et il durera longtemps — de leurs rapports avec leurs gouvernements, à cause de la difficulté des communications et de la rapidité avec laquelle variaient les faits et les combinaisons. S'ils voulaient faire acte d'initiative — ils ne pouvaient guère s'en abstenir — ils risquaient d'être en retard sur les événements ou sur la pensée du moment d'un ministre. Enfin ils étaient payés très irrégulièrement et très mal.

NÉGOCIATIONS AVEC L'ALLEMAGNE, 1532.

Après la conclusion de la Ligue de Smalkalde, François Ier avait envoyé Guillaume du Bellay auprès des confédérés, avec mission de leur promettre le secours de la France, « pour la défense de la liberté germanique »; il signa en mai 1532 le traité de Scheyern avec les ducs de Bavière, le duc de Saxe, Philippe de Hesse et quelques autres princes allemands : les contractants s'engageaient à se soutenir réciproquement, François Ier recevait le droit de lever des soldats chez ses alliés. Il agitait le Palatinat et avait des émissaires dans la région rhénane; il soutenait sous main la revendication du Wurtemberg par le duc Ulrich, dépossédé en 1521; il s'efforçait d'empêcher tout accord entre Ferdinand d'Autriche et Zapolya.

PACIFICATION DE LA SUISSE, 1531.

En Suisse, la guerre avait éclaté entre les protestants et les catholiques[1]. François Ier se montra plutôt favorable aux premiers, conduits par Zwingli. On prétendait même que ses agents Boisrigault et Lambert Mégret se délectaient à lire les livres hérétiques. Lorsque l'Empereur lui demanda d'intervenir avec lui en Suisse, — et ce n'eût pas été au profit de réformés, — le roi de France répondit qu'il ne voulait pas s'entremettre dans une affaire « où il n'y avait que coups et dépense d'argent ». D'ailleurs tout le monde, même Charles

1. Hyrvoix, *François Ier et la première guerre de religion en Suisse, 1529-1531*, Revue des Questions historiques, t. LXXI, 1902.

et le Pape, poussait à la conciliation. La paix fut signée en 1531. Boisrigault écrivait que « jusques aux femmes iroient au secours de la France », tant on attribuait au Roi le mérite d'avoir défendu les intérêts des cantons.

MENACES DES TURCS.

Les menaces des Turcs suspendirent les effets de cette politique et rapprochèrent les princes allemands de l'Empereur, qui d'ailleurs fit des concessions : à la diète de Ratisbonne, qui siégea d'avril à juillet, il promit de tout faire pour arriver à la réunion du concile général, réclamé depuis si longtemps par les réformés, et il conclut en août le traité de Nuremberg avec la Saxe et ses alliés. François Ier voulait éviter qu'on pût lui attribuer une part quelconque dans l'invasion imminente de l'Allemagne par les armées ottomanes. Il déclarait aux ambassadeurs de Zapolya qu'il ne soutiendrait pas celui-ci contre l'Autriche, et il avait dépêché Rincon [1] à Soliman, avec la mission ostensible de le détourner de la guerre.

Lorsque l'Empereur, très habilement, le mit en demeure de défendre la Chrétienté contre les ennemis de la foi, il usa de faux-fuyants, refusant d'accorder des secours d'argent, « lui qui toute sa vie avait voulu se trouver en personne aux guerres qu'il avait entreprises »; proposant une entente directe avec les princes allemands pour l'organisation de la défense en Allemagne, ou bien encore offrant d'envoyer en Italie une armée destinée à combattre le Turc. Il savait bien que l'Empereur ne s'y prêterait à aucun prix, et celui-ci en effet écrivait : « La commune renommée est que ledit seigneur Roy entend faire armée et mesmes lever les gens des dites Ligues pour aller entreprendre par force contre le duché de Millan et contre Gênes ».

SOLIMAN EN HONGRIE, 1532.

Quant à Soliman, il « se esmerveilloit de ce que le Roy faisoit telle requeste (de la paix) à la faveur d'un homme (l'Empereur) qui l'a si mal traictié ». En juin 1532, il lança ses armées en Hongrie et sa flotte dans la Méditerranée. Repoussé devant la petite place forte de Güns, héroïquement défendue, il ravagea les provinces autrichiennes, mais rentra à Constantinople en novembre. Sa flotte, pendant ce temps, avait été vaincue par celle de Doria.

MODÉRATION DE CHARLES-QUINT.

A ce moment, l'Empereur sembla maître de la situation, car il disposait des forces allemandes considérables levées contre les Turcs et inutilisées. François Ier, Henri VIII, ainsi que les Italiens, étaient fort inquiets. Mais Charles se mit à négocier partout : avec Clément VII, qu'il vit à Bologne, de décembre 1532 à février 1533, avec les Allemands et même avec Soliman, de qui il obtint un armistice

1. Sur Rincon, voir p. 41-42, ci-dessus.

en juillet 1533. Cette politique faisait des mécontents parmi ses alliés et serviteurs, qui lui reprochaient son inertie dans des circonstances si propices : « Nous guerroyons comme notre Empereur a toujours aimé à le faire; nous imitons le bœuf qui, lorsqu'il se voit placé dans un gras pâturage, s'accroupit, mange et rumine, puis, aussitôt que la faim recommence à le presser, avance pas à pas pour se procurer une nouvelle pâture ». Mais Charles discernait mieux qu'eux les difficultés de la situation, si glorieuse qu'elle fût pour lui. Partout il voyait se préparer contre lui une coalition éventuelle.

II. — L'ALLIANCE FRANCO-ANGLAISE[1]

CROMWELL MINISTRE D'HENRI VIII.

APRÈS comme avant 1530, François Ier avait vu dans l'alliance avec Henri VIII le principal moyen d'action de sa politique, d'autant qu'il était sensible pour tous que le roi d'Angleterre subordonnait tous ses desseins au succès de son projet de divorce avec sa femme Catherine, la tante de l'Empereur, depuis qu'il s'était épris d'Anna Boleyn. Lorsque le premier ministre anglais Wolsey fut mort disgracié, en 1530, Thomas Cromwell le remplaça bientôt. Brutal et décidé, sceptique et sans scrupule, il entreprit, tout en servant le caprice de son maître, d'établir en Angleterre le pouvoir absolu et d'abaisser la noblesse et le clergé jusqu'à les anéantir devant le Roi.

PROJETS DE DIVORCE D'HENRI VIII.

A partir de 1529, Henri VIII, qui ne pouvait plus douter ni de l'hostilité de Charles-Quint ni du mauvais vouloir de Clément VII, s'était attaché comme désespérément à François Ier. Il avait cherché à obtenir une déclaration de la Faculté de théologie de Paris en faveur du divorce. Soutenue par Guillaume du Bellay, cette étrange requête rencontra une opposition très vive dans la Faculté, menée par Noël Béda[2] et par l'Espagnol Garay. Ce ne fut que par un coup de surprise et après des séances fort orageuses que, le 2 juillet 1530, du Bellay obtint, à une très faible majorité, la décision sollicitée par Henri VIII[3]. Celui-ci bannit alors de la cour la reine Catherine et, en 1531 et 1532, il mena vigoureusement la campagne contre la suprématie traditionnelle de la Papauté sur l'Église d'Angleterre. Ainsi se

1. P. Friedmann, *Anna Boleyn*, 2 vol. 1884 (Trad. française par Lugné Philippon et Dauphin Meunier, 2 vol. 1902). Le P. Hamy, *Entrevue de François Ier avec Henry VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532. Intervention de la France dans l'affaire du divorce*, 1898. L. Bourrilly, *François Ier et Henri VIII. L'intervention de la France dans l'affaire du divorce* (Rev. d'hist. mod. et contemp., t. I, 1899). A. Dreux, *Le premier divorce d'Henri VIII*, Posit. des thèses de l'Éc. des Chartes, 1900.

2. Sur Béda, voir le volume précédent, p. 350.

3. Il s'agissait en réalité de déclarer nulle la Bulle de Jules II, qui avait autorisé le mariage d'Henri VIII avec Catherine, bien que celle-ci eût déjà été mariée au premier prince de Galles, Arthur, mort prématurément.

préparait la rupture d'Henri VIII avec l'Église. Clément VII, très embarrassé entre le roi de France et l'Empereur, tergiversa pendant deux ans, puis, en juillet 1532, ajourna Henri VIII à Rome pour octobre, sous peine d'être déclaré contumace. « Je ne puis penser, écrivait Charles, que le roy de France soit sy aveugle de allozer (être de collusion) à la sensualité du dit seigneur roy d'Angleterre. » François Ier était fort hésitant; il redoutait le contre-coup en France d'un schisme en Angleterre, au moment où le protestantisme lui semblait menaçant chez lui; il ne désirait pas une solution rapide dans l'affaire du divorce, puisque c'était par elle qu'il tenait Henri VIII; enfin il ne voulait encore rompre ni avec l'Empereur ni avec le Pape.

ENTREVUE DE BOULOGNE, 1532.

Une entrevue fut convenue entre Henri VIII et François Ier. Le prétexte mis en avant, très commode et souvent employé, était le péril turc : « Et se dira l'occasion de l'entrevue estre pour la deffense des païs et seigneuries des dits roys, à l'encontre du commun adversaire de nostre sainte foy, le Turch,... nonobstant que leur intention peult estre de adviser pareillement comme les dits seigneurs roys pourront ennuyer et subduyre à leurs ennemys et ceulx qui vouldroient s'arroger la monarchie de toute chrestienté, et leur abatre les cornes ».

Les détails de la rencontre avaient été réglés à l'avance par Cromwell et Guillaume du Bellay. François Ier et Henri VIII se virent en octobre 1532, pendant quelques jours, aux environs de Boulogne, puis de Calais, au milieu des fêtes habituelles, qui rappelèrent avec moins de somptuosité, mais avec plus de cordialité, prétendit-on, les cérémonies restées fameuses du Camp du Drap d'or. On ne sait pas au juste quelles résolutions furent arrêtées. Il fut question du divorce, pour lequel François Ier réitéra la promesse de ses bons offices; il fut aussi question que le roi de France eût une entrevue avec Clément VII, sous prétexte de mieux servir ainsi les intérêts d'Henri VIII auprès du Pape. Mais il n'est pas impossible que, dans cette circonstance, François ait joué son allié, car depuis longtemps il cherchait à se rapprocher de Clément, dont il avait déjà demandé la nièce Catherine pour son second fils Henri. Ostensiblement, on se borna à signer un traité contre Soliman, ce qui ne pouvait tromper un diplomate aussi avisé que l'Empereur.

RUPTURE D'HENRI VIII AVEC LE SAINT-SIÈGE.

Du reste, la politique à l'emporte-pièce suivie peu après par Henri VIII et son ministre ne laissa presque rien subsister des effets possibles de l'entrevue de Boulogne. En janvier 1533, Henri VIII célébrait secrètement son mariage avec Anne, déjà grosse, et il le rendait public en mai. Puis plus tard, lorsque Clément VII l'eut

excommunié suspensivement et eut fait proclamer la validité du mariage de Catherine d'Aragon, le roi d'Angleterre répondit en rompant avec le Saint-Siège et en consommant le schisme anglican à la fin de l'année 1534. Dans ces conditions, il était bien difficile que subsistât l'alliance intime entre les souverains de France et d'Angleterre; déjà fort compromise en 1533, elle se changea, dès 1534, en une neutralité assez froide des deux parts.

III. — L'ITALIE ET L'ALLIANCE FRANCO-PAPALE

PUISSANCE DE L'EMPEREUR EN ITALIE.

APRÈS le traité de Bologne[1], l'Italie jouit pendant quelque temps du repos, mais aussi l'Empereur y fut tout-puissant. Il avait à sa dévotion Clément VII, inquiet des progrès de la Réforme et préoccupé de maintenir sa famille dans la possession de Florence; François Sforza, à qui sa « clémence » avait rendu Milan; le duc de Ferrare, qui avait besoin de lui contre le Pape; le marquis de Mantoue, qu'il avait élevé à la dignité ducale; le duc de Savoie, à qui il avait donné Asti et à qui il avait même songé un instant à concéder le titre de roi. Il comprenait tout particulièrement l'importance pour lui de cette dernière alliance : « Mesmement que c'est l'entrée de l'Italie par les deux ou trois costez les plus suspects ». Aussi le duc de Savoie, dont il avait été assez peu question jusqu'en 1529, paraît presque à chaque page de la correspondance de l'Empereur à partir de cette date. Venise seule se réservait.

François Ier ne gardait plus guère que le protectorat du petit État de la Mirandole, où il entretenait une garnison. Malgré tout, il ne renonçait pas à ses projets sur l'Italie, soit qu'il voulût y rétablir sa domination, soit qu'il y cherchât un point d'appui pour reprendre la lutte contre Charles : « Tout ce que l'on pourra susciter et entretenir de garbouges en Italye sera l'avantage du Roy », écrivait Montmorency. Or, l'Empereur déclarait que l'Italie était le siège et le fondement de sa puissance. L'antagonisme persistait irréductible.

RAPPROCHEMENT ENTRE FRANÇOIS Ier ET CLÉMENT VII.

L'Italie redevint donc, avec l'Allemagne, un champ de bataille diplomatique entre le Roi et l'Empereur. François Ier, malgré les difficultés qui résultaient pour lui de son alliance avec Henri VIII, parvint à regagner le Pape. Car Clément VII était obsédé par la crainte de l'Empereur et par le désir passionné de faire entrer sa nièce Catherine[2] dans une famille royale, afin de consacrer la grandeur de la famille des Médicis. Catherine avait à peine six ans qu'un grand

1. Voir ci-dessus, p. 64.
2. Elle était née en 1519. Armand Baschet, *La jeunesse de Catherine de Médicis*, 1854.

nombre de prétendants à sa main s'étaient déjà offerts : le marquis de Mantoue, le roi d'Écosse, le duc de Milan. Dès 1524, le roi de France lui-même avait mis en avant la candidature de son troisième fils; il reprit plus sérieusement le projet après 1529; il s'agissait cette fois de son second fils Henri. L'Empereur appuyait François Sforza, ce qui faisait encore plus désirer au roi de France le mariage de Catherine avec son fils, pour éviter que Sforza fût affermi dans le Milanais, auquel il n'entendait point renoncer. Après de longues et difficiles négociations, qui excitaient chez les Romains une attente inquiète — au dernier moment encore, on pariait 15 pour 100 que le Pape ne quitterait pas la ville — une entrevue entre Clément VII et François Ier fut décidée. Elle devait avoir lieu à Nice, mais le duc de Savoie, évidemment sollicité par Charles, refusa son consentement, sous prétexte d'une maladie qui sévissait dans son duché, et Marseille fut désignée; le Roi y arriva le 8 octobre 1533, le Pape le 11.

ENTREVUE DE MARSEILLE, 1533.

Montmorency avait fait disposer deux palais, l'un pour Clément VII, l'autre pour le Roi, « et y avoit entre les deux une rue sur laquelle il avoit faict édifier de charpenterie une grande salle, par laquelle on alloit d'un logis dans l'autre, et estoit la dicte salle fort à propos... pour faire des assemblées de Sa Sainteté et du Roy, et le tout tendu de fort riches tapisseries »[1]. François Ier, accompagné des princes de son sang et de nombreux courtisans, « estant tousjours auprès de luy le Seigneur de Montmorency son Grand-Maistre », alla faire plusieurs visites au Pape. Il fut surtout question du mariage de Catherine avec le prince Henri, qui fut célébré en grande pompe, le 28 octobre. Sur les autres points, aucunes stipulations formelles ne furent rédigées, et tout se borna à quelques engagements secrets, au sujet de la reprise du Milanais, de la conquête du duché d'Urbin, de la cession de Parme et Plaisance au Roi. Puis on s'entretint de la réunion du concile général, toujours en projet, mais dont le Pape ne voulait point; des protestants, surtout de ceux de France; de Henri VIII, à l'égard de qui Clément VII promit d'user de temporisation, malgré l'attitude cassante des envoyés anglais.

En réalité, l'entrevue de Marseille n'aboutit qu'à éloigner de François Ier les princes allemands et Henri VIII; elle ne lui valait

1. Les comptes royaux mentionnent en effet le transport des tapisseries du Roi à Marseille. Il y eut si grande affluence à Marseille qu'on fut obligé, en octobre et en novembre, d'y faire porter du blé (10000 charges d'Auvergne, 700 muids de Picardie, 700 de Normandie, etc.), la ville étant dépourvue « depuis et à cause de la venue du Pape ». Suivant l'usage, des présents furent offerts aux gens de l'entourage des deux souverains : le catalogue des actes mentionne en nombre considérable des bijoux, des étoffes; l'historien Paul Jove reçut 1 125 livres tournois.

qu'une alliance très précaire avec un Pape faible et changeant; elle justifiait et augmentait les défiances de l'Empereur, puisqu'elle manifestait les ambitions incoercibles du Roi en Italie.

IV. — L'ALLEMAGNE ET LES TURCS[1]

TROUBLES EN EUROPE.

AU cours des années 1534 et 1535, toute l'Europe fut en confusion. « Jamais, de la vie des vivants, dit un contemporain, l'Allemagne ne fut en telle agitation qu'elle est. » L'élection de Ferdinand comme roi des Romains continuait à être très vivement contestée; les princes protestants et les princes catholiques s'unissaient pour faire échec au pouvoir de l'Empereur. François Ier se mêla très activement à la politique des États secondaires. Il envoya de nouveau Guillaume du Bellay, pour établir un accord entre la Bavière et Philippe de Hesse. Il ne réussit qu'à moitié : la ligue catholique de Souabe fut dissoute en fait et Philippe de Hesse reprit à main armée le Wurtemberg pour le duc Ulrich. Mais Ferdinand d'Autriche eut l'habileté de reconnaître le fait accompli, puis traita avec la Ligue de Smalkalde et la Bavière, en juin et en juillet 1534, et fut reconnu comme roi des Romains, ce qui était un succès pour lui et pour Charles et rendait inutiles les menées de François Ier. Néanmoins l'Empire resta fort troublé. En 1535, ce fut le soulèvement des anabaptistes, toute la région rhénane au pouvoir des révoltés pendant près de trois mois, et la ville de Munster entre leurs mains jusqu'à la fin de juin. Dans le même temps, le roi d'Angleterre achevait le schisme, et Cromwell, nommé vicaire général du Roi en 1535, menait à outrance la lutte contre la Papauté et contre l'Église catholique anglaise.

FRANÇOIS Ier REÇOIT UNE AMBASSADE TURQUE.

C'est à ce moment que François Ier, dont la mort de Clément VII, survenue le 25 septembre 1534, troublait toutes les combinaisons, se décida à l'alliance ouverte avec les Ottomans. Tout d'abord il négocia avec Kheir-ed-Din Barberousse[2], que Soliman avait nommé capitan pacha (amiral) pour la Méditerranée, en mai 1533, et qui venait en août 1534 de s'emparer de Tunis. Barberousse envoya une ambassade au Roi. « Vers la fin du moys de décembre[3], arriva en France l'ambas-

1. Ajouter aux ouvrages généraux, dont le principal reste toujours celui de Charrière, V. L. Bourrilly, *Jean Sleidan et le cardinal du Bellay. Premier séjour de Jean Sleidan en France, 1533-1540*, Bull. de la soc. de l'hist. du protestantisme français, 1901; *François Ier et les protestants; les essais de concorde en 1535*, Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, 1900. L. Bourrilly, *L'ambassade de La Forest et de Marillac à Constantinople, 1536-1538*. Rev. hist., 1901.

2. Voir ci-dessus, p. 2.

3. En réalité vers le milieu de novembre 1534.

sade turcque; le bruit estoit qu'ils estoient venus pour prendre alliance avec le Roy par mariage et, dit naïvement le chroniqueur, pour soy faire baptiser, luy (Barberousse) et son filz ». D'autres parlaient de la négociation d'une trêve marchande avec le pacha, mais Charles-Quint savait très bien que le prétexte pris « pour colorer la venue de l'homme de Barberousse » était futile. François Ier, tout en protestant contre les « calomnies » qu'on faisait courir contre lui, envoya M. de la Forest auprès du Sultan, en 1535. La Forest, comme tant d'autres diplomates, était un humaniste, et il avait l'avantage, pour une mission en Orient, de savoir non seulement l'italien, mais le grec ancien et moderne.

RELATIONS DE CHARLES-QUINT AVEC LA PERSE.

Charles, de son côté, pour détourner de la Hongrie et de la Méditerranée les forces de Soliman, avait engagé une nouvelle action diplomatique en Perse. La politique du Sultan était très vaste et très complexe, son effort se balançant alternativement de l'Europe à l'Asie. En 1535 précisément, il avait porté ses armes contre le Sofi de Perse, qui avait repris la lutte, à l'instigation de Charles; à la tête d'une armée considérable il était en expédition dans le bassin de l'Euphrate.

PREMIER ACCORD POLITIQUE DE LA FRANCE AVEC LA TURQUIE. 1536.

La Forest devait d'abord se rendre à Tunis auprès de Barberousse, le remercier d'avoir offert au Roi « sa puissance, mesmement l'armée de mer, dont il est chef et conducteur », et l'amener à agir contre Gênes. Puis il irait à Constantinople, exposerait au Sultan le désir de François Ier d'établir la paix dans toute la Chrétienté, mais aussi les moyens qu'il avait de « grandement travailler le roy des Espaignes », si celui-ci n'acceptait pas les conditions qui lui étaient proposées. Auquel cas, Soliman était sollicité de fournir à la France un subside d'un million d'écus d'or et le secours de sa flotte, ou bien d'attaquer l'Empereur, non pas en Allemagne, mais en Italie, où il était bien plus vulnérable. La Forest arriva, en mai 1535, à Constantinople et, quand Soliman fut de retour de la Perse, il signa — en février 1536 — le traité fameux qui établissait la suprématie de la France dans le Levant et, sous couleur d'une entente commerciale, organisait en même temps entre les deux pays une coopération politique et militaire. Seul pourtant le traité de commerce fut rédigé; il n'y eut pas sans doute de traité politique écrit, mais, en fait, les deux princes se savaient d'accord pour la guerre contre l'Empereur. C'était un grand fait que ce rapprochement avoué avec les Ottomans. Nous en verrons ci-dessous la véritable portée et les conséquences.

ESSAI D'ACCORD AVEC L'ANGLETERRE.

Au cours de 1534 et de 1535, François Ier avait encore cherché à se rapprocher de l'Angleterre. L'amiral Chabot alla à Londres, puis eut, à Calais, avec le duc de Norfolk, une entrevue où il fut question

d'un mariage entre le duc d'Angoulême, troisième fils du Roi, et la princesse Élisabeth, fille d'Henri VIII et d'Anna Boleyn [1].

PROJET DE PACIFICATION RELIGIEUSE EN ALLEMAGNE.

François Ier cherchait surtout à se maintenir en relations intimes avec les Allemands, mécontents de sa politique turcophile et encore plus des persécutions dirigées contre les protestants de France, mais qui avaient besoin de lui contre l'Empereur. De ce côté, la combinaison la plus remarquable, si elle avait été autre chose qu'un expédient, consista à reprendre au compte de la France les projets de rétablissement d'union entre les catholiques et les protestants, poursuivis depuis si longtemps par Charles-Quint [2]. Les pourparlers s'engagèrent en 1534 par une nouvelle mission de du Bellay, qui chercha un terrain de conciliation et parut un moment devoir réussir. L'affaire des « placards », en 1534, et les proscriptions ou les supplices qui suivirent rompirent ces premiers efforts.

Cependant le pape Paul III, qui avait succédé à Clément VII, en 1534, était un personnage d'esprit mesuré, qui s'efforça, dès son avènement, à se maintenir dans la neutralité et paraissait décidé à soutenir partout les idées pacifiques. Même avec Henri VIII, il essayait de négocier pour le ramener dans le giron de l'Église. D'accord avec lui, François Ier reprit les négociations en Allemagne; elles se poursuivirent de juin à décembre, toujours par les soins de du Bellay, qui s'attachait avec un zèle passionné à réaliser l'alliance des princes allemands avec la France, à la fois pour faire triompher les idées de tolérance religieuse et pour battre en brèche la puissance de l'Empereur.

ÉCHEC DU PROJET.

Chez les luthériens, Mélanchton était le principal représentant du parti de la concorde, mais il rencontrait, même chez ses amis, des résistances très vives. « Quoi, disait l'un d'eux, en faisant allusion au Pape ou aux Catholiques, le loup peut-il donc cesser d'être loup ! » Les violents triomphèrent. Mélanchton, qui devait venir à Paris, n'y vint pas, et la Sorbonne s'en applaudit autant que les réformés intransigeants. Du reste, sans parler des princes de Bavière, qui négociaient avec tout le monde et trompaient tout le monde successivement ou concurremment, il y avait toujours en Germanie, malgré l'opposition faite aux desseins de Charles ou de son frère Ferdinand, un sentiment national, hostile à l'ingérence française : sentiment entretenu par la crainte des Turcs, en même temps qu'il fut encouragé par la politique conciliante de Charles et de Ferdinand.

1. L'entrevue n'eut pas de résultat. Encore une fois, paraît-il, les Anglais avaient été fort irrités du faste et des hauteurs des Français.

2. Sur ces faits, voir aussi le volume précédent, p. 374 et suiv., et consulter Herminjard, *Correspondance des réformateurs de langue française*, t. V.

V. — CHARLES-QUINT A TUNIS

EMBARRAS DE CHARLES-QUINT.

L'EMPEREUR, dans ce désordre général, sentait le terrain très mouvant autour de lui. « Tant d'intrigues, écrivait un de ses agents, s'ourdissent ici (en Allemagne) contre l'Empereur que c'est une chose vraiment fort surprenante. Le Français est jusqu'au cou dans l'affaire. »

IL DÉCIDE D'ATTAQUER TUNIS.

C'est dans ces conjonctures qu'il se décida à combattre Barberousse qui, depuis la prise de Tunis, semblait maître de la Méditerranée et ravageait les côtes d'Espagne, d'Italie, de Sicile et de Sardaigne[1]. Suivant son habitude, il revendiqua solennellement le devoir de sa mission impériale. « Il faut, écrivait-il, que moy seul entrepreigne de deffendre la dite Chrestienté, à l'encontre des dits Turcq et Barberossa »; résolution très habile, en même temps qu'héroïque, au moment même où François Ier agissait auprès des Allemands et paraissait en accord avec le Pape. Dans ce rôle de protecteur de la Chrétienté, il était impossible que l'Empereur n'eût pas avec lui le Souverain Pontife, les princes italiens, menacés par les corsaires ottomans, les catholiques allemands et même les réformés qui, autant que les catholiques, haïssaient les Infidèles. « Il est certain, écrivait un évêque, que les cités de l'Empire ne s'uniront pas au roi de France; bien plus, il y a lieu d'espérer qu'on les amènera à fournir à Votre Majesté des subsides contre lui (dans le cas où il tenterait une diversion). »

NEUTRALITÉ DE FRANÇOIS Ier.

François Ier ne pouvait songer à attaquer l'Empereur; il se fût mis au ban de l'Europe. C'était bien assez qu'on pût lui reprocher de refuser le secours de ses galères pour l'expédition qui se préparait, et qu'il envoyât des ambassadeurs auprès du Sultan, que son rival combattait. Aussi, lorsque Charles lui fit savoir, le 10 mai 1535, son intention d'aller assiéger Tunis, et le requit « d'avoir égard à la commune paix », Montmorency promit que le Roi s'abstiendrait de toute attaque durant l'expédition.

EXPÉDITION CONTRE TUNIS, 1535.

En juin 1535, Charles-Quint s'empara de Tunis, qui devint un fief espagnol sous le gouvernement de Moulaï Hassan; il délivra près de 20 000 captifs. Il eut « un jour de triomphe et de joie sans mélange » et apparut vraiment comme le défenseur — et le maître — de la Chrétienté[2]. Du même coup, l'alliance du roi de France avec le Pape était dissoute; les négociations avec les luthériens allemands se rompaient : le roi de France, à son tour, se trouvait isolé.

1. E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830)*, t. III, 1891.
2. Voir sur la campagne de Tunis les 12 panneaux de la célèbre tapisserie de Madrid.

VI. — RUPTURE AVEC CHARLES-QUINT

MENACES CONSTANTES DE GUERRE.

ET la guerre allait bientôt recommencer; on le pressentait partout. A vrai dire, depuis la délivrance des Enfants de France, on n'avait pas cessé d'y penser.

« Toutes les actions, négociations et praticques de ces deux grands princes en tout le cours de ces précédentes années (esquelles, encore qu'ils ne fussent en guerre, il ne se pouvait dire toutes fois qu'ils fussent en paix), donnoient assez grande apparence de ce que à la fin en adviendroit; et desjà, combien que les propos de la confirmation de ceste paix et multiplicacion d'estroites alliances entre eux se continuassent toujours, toutes choses néanmoins tendoient apparemment à ouverture de guerre [1] ».

MONTMORENCY SEUL FAVORABLE A LA PAIX.

En réalité, il n'y avait plus guère que Montmorency qui défendît la cause de la paix.

« Ne demeura plus auprès du Roy de ceux qui manioient ces praticques que le Grand-Maistre, qui toujours désiroit fort que le Roy et l'Empereur demeurassent en paix : ce qu'il ne pouvoit facillement faire, pour ce que l'Empereur, de son costé, estoit mal traictable et, du nostre, quand il vouloit mettre en avant les bonnes choses pour cet effect, ses émulateurs le calomnioient (Montmorency) d'estre impérial. Et y en avoit qui seulement pour luy contrarier mettoient à tous propos aux oreilles du Roy la guerre. »

MONTMORENCY ATTAQUÉ A LA COUR.

Il y avait longtemps déjà que Montmorency était combattu à la Cour de France. En avril et mai 1530, au moment où les négociations de Bayonne traînaient en longueur [2], Chabot [3] avait essayé de le supplanter; en 1533 on parlait d'une cabale des cardinaux de Tournon et de Gramont contre lui, et Granvelle conseillait à l'ambassadeur impérial d'en avertir en toute confidence la reine Éléonore. Mais celle-ci précisément était suspecte à cause de son affection pour le Grand-Maître. Puis Montmorency eut contre lui Marguerite elle-même et les du Bellay, c'est-à-dire les partisans de la tolérance religieuse et de la guerre contre Charles.

MONTMORENCY QUITTE LA COUR.

Vers le milieu de 1535, la direction des affaires d'Allemagne et d'Italie avait passé à Chabot, au vif regret de l'Empereur et de ses conseillers; un peu plus tard, vers la fin de la même année, Chabot devenait ministre dirigeant et Montmorency quittait la cour, sans perdre d'ailleurs l'affection de François Ier. Son tort n'était pas d'avoir promis la neutralité de la France pendant l'expédition de Tunis, car les circonstances l'imposaient. Il était bien plutôt dans les

1. *Mémoires de du Bellay.*
2. Voir ci-dessus, p. 66.
3. Sur Chabot, voir le volume précédent, p. 202, et ci-dessous, p. 100-103.

contradictions de sa politique depuis 1531; dans ses rigueurs contre les réformés de France, qui rendaient inutiles tous les efforts de la diplomatie auprès des luthériens d'Allemagne; dans le rapprochement avec Clément VII, qui, sans compensation, compromit l'alliance anglaise; enfin dans son aveuglement à croire qu'une entente était possible avec l'Empereur, tout en continuant à s'unir à ses adversaires et en gardant la pensée de reconquérir l'Italie.

LA QUESTION DE MILAN.

Il est vrai que, sur la question d'Italie, la plus grande part de responsabilité revient à François Ier lui-même, qui restait obsédé de ses regrets et de ses espérances, et qui en obsédait Charles-Quint, en même temps qu'il ne cessait d'intriguer dans le Milanais.

ASSASSINAT DE MARAVIGLIA.

Or, au mois de juillet 1533, François Sforza avait fait arrêter et condamner un certain Maraviglia, depuis vingt-cinq ans au service de la France, avec des fonctions d'agent secret. François Ier avait exigé une réparation : « Je vous feray cognoistre, écrivait-il à Sforza, que très indiscrètement et sans vous en avoir donné cause, vous m'avez fait injure par trop grande ». L'affaire s'était prolongée pendant les années 1533 et 1534; elle était sans doute tenue en réserve comme un prétexte de guerre dans une occurrence favorable.

POLITIQUE DE FRANÇOIS Ier EN ITALIE.

Puis François Ier s'était refait une petite clientèle en Italie : le marquis de Saluces, dont il avait soutenu les revendications sur le Montferrat, et le marquis de Monaco s'étaient placés sous son protectorat; il avait une garnison à la Mirandole; il engageait partout des capitaines, un Orsini, César Frégose, Guido Rangone; il nouait des intelligences avec les bannis génois; il faisait même alliance avec Venise, toujours, en défiance de l'Empereur; il essayait de s'entendre avec Paul III, auprès de qui fut envoyé le cardinal Jean du Bellay, mais de ce côté il n'obtint qu'un engagement de neutralité.

DERNIÈRES TENTATIVES DE MAINTIEN DE LA PAIX.

Lorsque Charles-Quint lui avait envoyé, comme ambassadeur extraordinaire, le comte de Nassau, pour tenter d'arriver à un accord (c'était en 1534), il avait persisté à demander Gênes, Asti et Milan; pour Milan, il consentait à attendre la mort de Sforza, qu'à ce moment on ne croyait pas si prochaine. « Et nonobstant tout ce que ledit comte de Nassau et l'ambassadeur de l'Empereur ont sur ce dit et remontré de la part de sa dite Majesté, pour leur faire entendre (aux Français) que ce à quoy ils persistoient et s'arrestoient n'estoit chose faisable, selon Dieu, honnesteté, conscience et équité, toutefois le dit roy de France est demeuré et résolu finablement en ce que dessus. »

La mort de Sforza, en octobre 1535, fut l'occasion de la reprise de la lutte.

VII. — LES LÉGIONS NATIONALES[1]

ORDONNANCES SUR LA GENDARMERIE.

DANS la prévision d'une guerre prochaine, François Ier s'était constamment occupé de l'organisation de l'armée. En ce qui concerne la gendarmerie, il n'avait fait que reprendre les ordonnances de ses prédécesseurs[2], qui portaient presque toutes sur la discipline des troupes, la vérification de l'effectif réel et le paiement régulier de la solde, pour éviter tout prétexte de désordre. Même au moment des plus grandes difficultés politiques, avant comme après 1530, le paiement des hommes d'armes se fit assez régulièrement. Les actes officiels permettent de le constater[3].

IMPORTANCE DE L'INFANTERIE.

Mais, de plus en plus on se servait des gens de pied[4], tantôt français, tantôt étrangers : Suisses, Allemands, Italiens. Et comme l'accès aux compagnies de gens d'armes devenait de plus en plus difficile, beaucoup de gentilshommes se résignaient à faire partie des gens de pied, où ils avaient l'avantage d'obtenir assez rapidement les grades inférieurs, Monluc écrit : « J'avois tousjours eu envie de me jeter parmi les gens de pied »; en effet, après avoir été archer dans une compagnie d'ordonnance, il porta pendant quelque temps l'enseigne de fantassin.

L'INFANTERIE ÉTRANGÈRE.

D'ailleurs, le rôle de l'infanterie grandissait partout. Brantôme prétend, d'après un chroniqueur espagnol, que Charles-Quint disait : « Le sort de mes guerres a été décidé par les mèches de mes arquebusiers espagnols ». Guichardin avait écrit que, pour l'attaque ou la défense des places, le piéton espagnol, tout particulièrement le Castillan, ne le cédait à personne et était en grande réputation.

Au contraire, la renommée de l'infanterie suisse, qui était presque exclusivement à la solde de la France, avait baissé. Les Suisses gar-

1. *Catalogue des actes de François Ier* (voir ci-dessus, p. 1); Fontanon, *Les Édits et ordonnances des rois de France*, t. III, 1611; Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII. Le P. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, 2 vol., 1721. Les histoires plus récentes de l'armée française ont peu renouvelé le sujet.

2. En 1515, 1522, 1525, 1530, 1534, 1535.

3. L'homme d'armes coûtait 30 à 32 livres par mois; la morte-paye (homme d'armes détaché en service de garnison), 5 livres. En temps de paix, les dépenses pour l'armée s'élevèrent à 690 000 livres en 1533, à 790 000 en 1534.

4. D'après le *Bourgeois de Paris*, l'armée envoyée en Italie, en 1523, comprenait 1 370 lances françaises, 390 lances italiennes et 200 chevau-légers également italiens, 10 700 hommes de pied français et (à l'estimation) 30 000 fantassins suisses, allemands ou italiens, sans compter les aventuriers (voir le volume précédent, p. 27, 89). Il restait, pour la garde des provinces frontières, 2 000 lances françaises, 400 chevau-légers et 1 800 hommes de pied. On voit que le nombre des fantassins par rapport à la cavalerie est considérable.

En 1522 même, on eut de nouveau recours aux francs-archers : « Au commencement de février furent mis et establys de par le Roy les francs archers dont il fut levé jusques au nombre de vingt et quatre mille, pour ayder aux guerres tant en Picardie, Italie, Guyenne, que ailleurs ». Ils reparaissent dans une ordonnance de la Régente, en 1525.

daient leur vigueur physique, mais ils s'étaient immobilisés dans les vieilles traditions, continuant à combattre corps à corps, employant peu les armes à feu. Vaincus, mais glorieusement, à Marignan et même à la Bicoque, ils passaient pour avoir tourné le dos assez vite, à Pavie. François Ier se lassait de leurs exigences. Le Roi, dit l'ambassadeur vénitien, ne se fie pas aux Suisses et ne les aime guère, parce qu'il les croit peu fidèles et peu obéissants sous les armes. Et puis il redoutait de les incorporer dans ses armées en trop grand nombre, la plupart ayant adopté les idées de la Réforme [1].

L'ORDONNANCE DE 1534.

Il ne faisait donc que se conformer à la marche des choses, lorsqu'il reprit et amplifia, dans l'ordonnance de 1534 sur la levée des gens de pied, l'ordonnance rendue par Louis XII en 1509 [2].

Du Bellay dit qu'en 1534, le Roi se voyait tout près de la guerre, et il ajoute : « Affin que soudain il eust les hommes à son premier mandement, ordonna avec ceux de son Conseil de dresser, à l'exemple des Rommains, en chascune province de son royaume, une légion de six mille hommes de pied ». Monluc dit de même : « Au premier remuement de guerre, le Roy François dressa les légionnaires, qui feust une très belle invention, si elle eust esté bien suivie ».

LES LÉGIONS.

L'ordonnance du 24 juillet 1534 disposa que sept légions de gens de pied, de 6 000 hommes chacune, seraient levées en Normandie, en Bretagne, en Bourgogne et Champagne, en Picardie, en Dauphiné et Provence, en Languedoc, en Guyenne. Chaque légion comprenait six compagnies de 1 000 hommes, commandées chacune par un capitaine, ayant sous ses ordres 2 lieutenants, 2 enseignes, 10 centeniers, 6 sergents de bataille. Les six capitaines avaient à leur tête un colonel de légion.

DEVOIRS DES LÉGIONNAIRES.

Les soldats et les chefs (sauf le colonel sans doute) devaient être pris parmi les habitants de la province où se levait la légion. C'était une idée à laquelle le Roi et son Conseil attachaient une telle importance (au moins en théorie) qu'on avait décidé que tout homme qui aurait passé d'une légion dans une autre devait être « pendu et étranglé par la gorge ». Les légionnaires et capitaines juraient de « bien servir le Roy envers et contre tous, sans nul excepter, en tous lieux et endroits où il plaira au dit seigneur ». Ils étaient une force de police en même temps que de guerre, puisqu'ils devaient prêter main forte à l'arrestation des malfaiteurs.

1. Il semble bien qu'avant 1535 au moins, la présence de nombreux soldats suisses en France ait contribué aux progrès du protestantisme. Voir Hyrvoix, article cité, p. 72.
2. Voir le volume précédent, p. 88, 89.

PRIVILÈGES DES LÉGIONNAIRES.

Afin d'attirer les légionnaires, on leur offrait des privilèges : exemption pour les gentilshommes[1] de tous services dus à raison de leur fief ; pour les roturiers, des tailles jusqu'à concurrence de 20 sous ; puis une solde : 50 livres par mois pour les capitaines en temps de paix, 100 en temps de guerre, 25 ou 50 pour les lieutenants, 7 livres 10 sous pour les simples légionnaires, en temps de guerre. En outre, on imagina un système d'encouragement et d'émulation : « Le dit Seigneur veut et ordonne que, s'il y a aucun compagnon de guerre qui fasse preuve de vertu de sa personne, soit en bataille, assaut de place, prise de ville... qu'en ce cas, le colonel ou capitaine sous lequel il sera luy fasse présent d'un anneau d'or (c'est encore un souvenir évident des Romains), lequel il portera à son doigt pour mémoire de sa prouesse. » De plus, les grades de la légion étaient accessibles aux simples soldats jusqu'à celui de capitaine, qui entraînait pour les roturiers l'anoblissement. Dans la guerre de 1536, Chabot, « pour donner cueur aux autres, fit donner, en présence de tous, un anneau d'or », à un légionnaire qui s'était distingué.

DISCIPLINE DANS LES LÉGIONS.

Les plus grandes précautions furent prises pour assurer l'effectif et maintenir l'ordre. La montre (revue) de chaque légion devait se faire deux fois l'an, les fausses montres et la désertion étant punies des peines les plus sévères. Les légionnaires devaient respecter les femmes, les enfants. Le blasphème, les jeux de cartes et de dés, les querelles, les combats singuliers, la fréquentation des filles dans le camp étaient interdits. Les châtiments — toujours terribles à cette époque — allaient de l'essorillement, du percement de la langue, à la pendaison ou à la strangulation.

LES ARQUEBUSIERS ET LES PIQUIERS.

Tactiquement, les légionnaires se divisaient en arquebusiers et hallebardiers ou piquiers, les premiers devant être au nombre de 12 000 sur 42 000, ce qui prouve bien le développement de l'emploi des armes à feu. L'armure défensive se composait du hallecret[2], de la hoguine[3] ou cervellière, à laquelle les arquebusiers ajoutaient le gorgerin[4].

LES LÉGIONS LEVÉES ET ARMÉES.

Dès le mois de septembre 1534, il y avait des capitaines nommés, et le recrutement commençait. En février 1535, on achète 5 593 uniformes « de la couleur et de la forme que le Roi a indiquées verbalement », pour la légion de Normandie ; ils coûtent 27 965 livres. Même achat pour la légion de Champagne. Les mentions relatives à la solde des fantassins sont nombreuses dans les actes de 1535. Du Bellay

1. Un grand nombre d'articles de l'ordonnance prévoient et règlent l'entrée des nobles dans les légions, même comme simples soldats.
2. Cuirasse en lames de métal jouant l'une sur l'autre.
3. Espèce de casque ne couvrant que la tête.
4. Plaques de métal cravatant la gorge.

dit que le Roi fut averti, en mai, que les légions étaient prêtes; il alla visiter celle de Normandie, « dont il se contenta fort[1] ».

Seulement, au lieu de 7 légions, il semble bien qu'on n'en leva que 6. Néanmoins, en décembre 1535, la vieille institution des francs-archers fut déclaré abolie; elle devenait en effet inutile.

LE BAN ET L'ARRIÈRE-BAN.

La noblesse restait toujours la grande pépinière de l'armée, où l'attiraient son éducation, les nécessités de sa vie et son sentiment de l'honneur. « Il n'y a prince au monde, écrit Monluc, qui ait la noblesse plus volontaire (mieux disposée) que le nostre. Ung petit souris de son maistre eschauffe les plus refroidis; sans crainte de changer vignes, prés et moulins en chevaulx et armes, on va mourir au lict que nous appellons le lict d'honneur. » D'ailleurs, le service de guerre était le devoir essentiel du vassal, et, tout en appelant les nobles dans les compagnies d'ordonnance et dans les légions, François Ier ne renonça pas à son droit de convoquer le ban et l'arrière-ban, « que nous estimons, disait-il, estre une de nos principales forces, pour estre composé de toute la noblesse, en quoy gist la grandeur, conservation et seureté de nostre royaume ». Des convocations furent faites en 1522, 1529, 1534, 1536, 1538, 1542, 1544, 1545.

ORGANISATION DES MILICES DU BAN.

Le ban était une milice de réserve, qui avait ses cadres en temps de paix : un capitaine général et des capitaines particuliers. Elle était réunie par bailliages et sénéchaussées, et se composait des nobles, possesseurs de fiefs, car les roturiers, tout en y étant incorporés, lorsqu'ils possédaient des terres nobles, ne pouvaient servir en personne et fournissaient un remplaçant. Les gentilshommes devaient toujours entretenir « armes et chevaulx en leurs maisons, tels qu'ils sont tenus pour le service de leurs dits fiefs, sur peine de perdre le nom et titre de noblesse[2] ». La durée du service, en cas d'appel, était de 3 mois dans l'intérieur du royaume, de 6 semaines au dehors, non compris le temps de l'aller et du retour.

LE SOLDAT NOUVEAU.

Bien que l'institution nouvelle ait réservé aux nobles une grande place dans l'armée en partie transformée, et que même elle ait été à demi abandonnée, puis reprise, mais sans esprit de suite, elle eut — plus ou moins lentement — quelques conséquences sociales. C'est à ce moment que naît le soldat moderne. Monluc, dans ses Mémoires,

1. Les documents officiels font aussi mention de montres pour d'autres légions, celles de Champagne, de Picardie, etc.

2. Il est assez significatif qu'en 1536 on ait autorisé le noble, tenu de faire le service lui-même ou de fournir un homme d'armes, à le remplacer par un homme de pied et deux arquebusiers. C'était, dit-on, pour soulager la noblesse, mais c'est aussi une preuve de plus de l'importance prise par l'infanterie. Bien mieux, en 1545, on autorisa les nobles à faire « eux-mêmes pour cette fois le service à pied » (Fontanon, III, 62-63).

parle sans cesse de ce soldat. « D'aultres en ay veu parvenir qui ont pourté la pique à six francs de paye, fère des actes si bellicqueux, et se sont trovés si cappables qu'il y en a eu prou qu'estaienct fiez de pouvres laboreurs et se sont mis par devant beaucoup de nobles pour leur hardiesse et vertu. » C'est bien d'accord avec l'Ordonnance, qui ouvrait aux roturiers l'accès aux grades et à l'anoblissement.

Brantôme fera plus tard cette belle description du fantassin :

« Aussi, pour dire vray, je pense qu'il n'y a rien de si brave et si superbe à voir qu'un gentil soldat, bien en poinct, bien armé, bien leste, soit qu'il marche à la teste d'une compaignie, soit qu'il se porte devant tous à une escarmouche, ou à un combat, ou à un assault, tirer son harquebuzade, tout nud, désarmé, aussi résolument que les mieux armez... Et ce que j'admire autant en ces fantassins, c'est que vous verrez des jeunes gens sortir des villages, des boutiques, des escoles, des postes, des forges, des écuries... ils n'ont pas plus tost demeurez parmy cette infanterie quelques temps que vous les voyez aussitost faictz, aguerriz, façonnez que, de rien qu'ils estoient, viennent à estre capitaines et esgaux aux gentilshommes, ayant leur honneur en recommandation autant que les plus nobles, et faire des actes aussi vertueux et nobles que les plus grans gentilhommes. »

LES TROUPES ÉTRANGÈRES.

Malgré cette sorte de grande levée nationale, il fallut encore avoir recours aux éléments étrangers, et il semble même qu'il y eut, dès 1536, comme une reprise de la *condotta*. Ainsi François Ier demanda des lansquenets à l'Allemagne; Guillaume de Furstenberg et Christophe de Wurtemberg lui en amenèrent à eux seuls plus de 10 000. Christophe avait une véritable maison militaire : vingt hallebardiers, avec un capitaine, un maître d'hôtel, un médecin, deux secrétaires, un écuyer d'écurie, un cuisinier. Le Roi enrôla également beaucoup de Suisses et encore plus d'Italiens. Dans les récits de du Bellay, on rencontre à chaque page les Strozzi, les Rangone, les Frégose, les da Ceri, les Gonzague. Rangone, à lui seul, commandait une bande de 7 000 fantassins.

Par tous ces moyens, François Ier eut, dans les campagnes de 1536-1537, plus de 100 000 hommes à sa disposition.

VIII. — LA CAMPAGNE DE PROVENCE

CONQUÊTE DE LA SAVOIE ET DU PIÉMONT.

En février 1536, le Roi, qui depuis quelques années était en rapports très tendus avec le duc de Savoie, se décida brusquement à attaquer la Savoie et le Piémont. Ce n'était pas encore la guerre avec l'Empereur, puisque ces pays ne lui appartenaient pas, mais c'en était le prélude. Il était certain que Charles ne laisserait pas accabler le duc de Savoie, avec qui il avait des rapports d'alliance et qui se

réclamait de l'Empire. Pour cette guerre, François Ier comptait sur la neutralité du pape Paul III, sur le concours ou au moins sur l'abstention des Bernois, très irrités d'une attaque dirigée l'année précédente par le duc de Savoie contre Genève. Il continuait à négocier avec les confédérés de Smalkalde. Ceux-ci se montraient peu disposés à le soutenir, malgré les efforts de Guillaume du Bellay, qui faisait affirmer par les marchands, venus de Lyon aux foires de Strasbourg, que les luthériens n'étaient plus persécutés en France, et qui lançait de tous côtés des manifestes dans l'Empire. L'Allemagne devenait presque « loyaliste ». Du Bellay en donnait les raisons — et c'était peut-être une leçon détournée à l'adresse du Roi — en parlant des dispositions des gens de guerre allemands. Ils sont, disait-il, « de troys espèces : les ungs qui se disent évangéliques et courent contre vous comme contre leur principal persécuteur ; les autres qui se disent papistiques (et qui courent contre vous), comme contre le turcq, car les Impériaulx ne vous baptisent pas autrement ». Quant à la troisième « espèce », c'étaient ceux qui cherchaient simplement une solde et qui s'étaient découragés de voir que le roi de France n'envoyait pas d'argent.

L'EMPEREUR A ROME.

L'attaque de François Ier en Piémont irrita l'Empereur, que la mort de Sforza avait beaucoup embarrassé. Dans un consistoire tenu à Rome, le 17 avril 1536, il prononça contre François Ier un discours véhément. Il se plaignait de n'avoir pas reçu des propositions d'accord qui lui avaient été annoncées ; il imputait au roi de France de persister à réclamer le duché de Milan pour le duc d'Orléans et à faire croire que lui, l'Empereur, avait promis le duché au jeune prince ; il lui reprochait d'avoir envahi les États du duc de Savoie. Il l'accusait d'avoir violé les conventions arrêtées à Cambrai, en pratiquant des menées en Allemagne et en Italie. Il « se justifioit de la Monarchie que l'on avoyt ci-devant voulu luy imputer ». Il protestait de son désir persistant d'éviter à la Chrétienté les maux de la guerre et de rester en amitié avec François Ier, tout en lui offrant encore le combat d'homme à homme, « soit en mer ou en terre », pour vider leurs différends.

LA GUERRE GÉNÉRALE.

L'ambassadeur impérial fut renvoyé de France, le 2 juin 1536, et la guerre générale commença en Picardie, aux Alpes et aux Pyrénées. François Ier avait pris partout quelques mesures défensives ou du moins il le déclarait pour rassurer les populations.

« Chers et bien aymez, sçachans le grand bruit de guerre qui peult courre par tout nostre royaulme, et désirant le repos et tranquilité de corps et d'esprit de tous nos bons et loyaulx subjectz, nous vous avons bien voluz advertir du bon grant ordre et provision que nous avons donné en toutes les frontières,

entrées et passaiges de nostre royaulme, qui est telle que, quelques grants préparatifs qu'ayent peu dresser nos ennemys pour l'exécution de leurs malignes et dampnées entreprinses, ilz n'en peuvent rapporter que honte, vitupère et dommaige... [1] »

Mais, sauf dans le Nord où un certain nombre de places avaient été fortifiées, le royaume était mal protégé contre une invasion. L'armée des Alpes était tout particulièrement insuffisante.

RENTRÉE EN SCÈNE DE MONTMORENCY.

L'ouverture des hostilités eut pour premier résultat d'écarter Chabot et de ramener aux affaires Montmorency, qui fut nommé, le 14 juillet, lieutenant général du Roy « tant de ça que delà les monts », avec pleins pouvoirs même pour négocier. Le Cardinal du Bellay fut chargé d'organiser la défense des frontières du Nord et de l'Est. Le Roi se rendit à Lyon, puis à Valence, en août ; on savait que Charles avait dessein d'attaquer la Provence à peu près dégarnie.

LE DÉSERT EN PROVENCE.

Pour résister à l'Empereur, Montmorency décida de refuser tout engagement en rase campagne et de sacrifier la Provence. Il y voulut faire le désert, ordonna de brûler les villages, de couper sur pied les récoltes et de concentrer les troupes à Arles, à Aix et à Marseille. Encore même reporta-t-il la ligne de bataille, à Avignon, que l'armée royale avait occupé à la fin de juin [1] et où il établit un camp retranché formidable. Le Roi y arriva, le 12 septembre, quand tous les préparatifs étaient terminés. Le Conseil royal s'était opposé pendant longtemps à ce qu'il vînt au camp, parce que sa présence, à quelques lieues à peine de l'Empereur, aurait obligé, par point d'honneur, à une offensive, qu'on ne voulait pas prendre [3].

L'EMPEREUR ENVAHIT LA PROVENCE, 1536.

L'Empereur avait franchi les Alpes le 25 juillet ; il entra à Brignoles le 9 août et le 10 à Aix, que Montmorency renonça à garder. Le Languedoc, où l'Empereur avait, disait-on, « des desseins particuliers », était également menacé ; mais Toulouse avait été fortifiée et on y avait fait la montre de 35 000 hommes en état de porter les armes. Les Espagnols furent repoussés devant Narbonne, et ce fut sans doute une des causes de l'échec définitif de l'expédition en Provence ; car si Charles avait réussi à faire passer une armée d'Espagne en Languedoc et en Provence, la jonction de ces troupes avec les siennes eût gravement compromis la situation du Roi à Avignon.

RETRAITE DE L'EMPEREUR.

Cependant l'armée impériale souffrait beaucoup de la famine ; des tentatives faites sur Arles, sur Tarascon, sur Marseille, avaient

1. Lettre de François Ier aux habitants de Sens, 15 juillet 1536, reproduite dans la *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 172-173.

2. Rey, *François Ier et la ville d'Avignon*, 1515-1547, 1895.

3. Un grave incident avait contribué à augmenter l'animosité entre François et Charles : la mort subite du dauphin, le 10 août 1536. On prétendit qu'il avait été empoisonné par son écuyer Montecuculli, à l'instigation d'Antoine de Leiva et même de Charles-Quint. Ce fut l'occasion de manifestes innombrables. Montecuculli fut écartelé, le 7 octobre.

été vaines. L'Empereur leva son camp d'Aix le 14 septembre; il fit une retraite assez fière, que du reste les Français troublèrent peu. Néanmoins, quand il franchit le Var, le 23 septembre 1536, il ne ramenait guère en Italie que la moitié de son armée.

LA GUERRE EN PICARDIE.

Au nord de la France, le comte de Nassau, qui commandait « les Bourguignons », avait passé la frontière en juillet et, après avoir tâté Saint-Quentin, s'était porté devant Péronne, le 12 août. Dès le 13 juillet, le duc de Vendôme et le cardinal du Bellay demandaient à Paris 40 000 livres pour solder une partie des troupes; puis, le 17 août, on leva sur les bourgeois 120 000 livres, et comme ils faisaient quelques objections, « il semble, écrivait Vendôme, qu'avez envye que la guerre vous approche ». Pourtant le corps de la ville agissait très énergiquement[1]; le Roi lui-même écrivait à Montmorency : « Il n'y a pas (à Paris) moings de vingt mil pionniers besognant tous les jours ». La « Cronique » de François Ier, ajoute : « Furent, pour ce faire, gastez et demoliz plusieurs beaux jardins du cousté de Saint-Denis en France, qui est toute la fleur et bonté dudit Paris : car ce sont les marécaiges où croissent les febves, pois, choux, porrées et autres commoditez. »

BELLE DÉFENSE DE PÉRONNE.

A ce prix, l'invasion du Nord fut repoussée comme celle du Midi; le comte de Nassau, après un mois, leva le siège de Péronne. « Il ne se trouvera par adventure que nulle ville de nostre temps ait été batue de tant de coups de canon, ne combatue avec tant d'assauts, ne deffendue avec si grand couraige et vertu. » L'héroïsme des habitants fut célébré par des chansons, des triolets et des ballades. De nombreuses épitaphes en vers rappelèrent le glorieux trépas, au cours du siège, du sire de Dammartin, « dont ses vertus méritent qu'on le nomme L'aultre Alexandre ou le Coclès de Rome ».

CAMPAGNE DE 1537.

La campagne de 1537 fut précédée d'un Lit de justice tenu le 15 janvier, où les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais furent déclarés confisqués sur Charles-Quint. La guerre paraissait donc devoir être portée dans la Picardie et l'Artois. Montmorency voulait y faire le grand effort. Ce n'était peut-être pas l'avis du Roi qui, après quelques succès, décida de diriger une partie de l'armée vers le Piémont, puis fut obligé de la rappeler, car Thérouanne fut menacée par les Espagnols, alors qu'on croyait les opérations terminées de ce côté. Il y avait partout incohérence et désordre. Heureusement une trêve fut signée, le 31 juillet, pour toute la région du Nord.

1. *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. II, 1527-1539, 1886 (Histoire générale de la ville de Paris).

TOURNON LIEUTENANT GÉNÉRAL DANS LE SUD-EST.

Au Sud-Est, les hostilités avaient été suspendues en fait après que fut rentré à Gênes « l'Empereur, qui ne bougeoit d'une chambre, mal accompaigné et tant triste que merveilles ». François Ier avait donné au cardinal de Tournon, par lettres du 2 octobre 1536, la lieutenance générale dans le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, la Savoie, le Piémont, le Languedoc et la Bourgogne[1]. Lyon devint ainsi comme une seconde capitale de la France. Mais Montmorency avait disloqué l'armée d'Avignon, et ce qui en restait constituait autant un danger qu'un secours. C'étaient des Français, des Suisses, des Italiens, des Allemands. Les chefs vivaient en perpétuels conflits; les soldats commettaient « larrecins, pilleries, forcements de filles et de femmes, brigandages ». Au mois d'octobre, les Lansquenets et les Suisses avaient déclaré qu'ils saccageraient Lyon et Vienne, s'ils n'étaient payés incontinent. Le cardinal eut à trouver près de deux millions de livres pour solder les dépenses de guerre. Il emprunta partout : aux Lyonnais, aux Florentins et aux Lucquois établis à Lyon. « Tirez d'eux (les Florentins) tout ce qu'il vous sera possible », lui écrivait François Ier. Mais le cardinal répondait qu'il était « à bout de son crédit et presque de son sens ». Aussi les opérations militaires furent désastreuses; en juillet 1537, le Piémont était perdu sauf Turin, Savigliano et Pignerol, assiégés par les Espagnols.

MONTMORENCY REPREND LE PIÉMONT.

Mais, après l'arrivée du Roi à Lyon, le 2 octobre, Montmorency prit le commandement de l'armée du Piémont; il força le pas de Suze, dégagea Turin et Pignerol et reconquit presque toutes les petites villes tombées au pouvoir de l'ennemi. Il faisait une guerre terrible : il ordonna de pendre un capitaine espagnol qui s'était défendu dans un poste secondaire, « pour donner exemple à ceux qui s'obstinent à des places de si petite importance ».

IX. — NICE ET AIGUES-MORTES

TRÊVES DE 1537.

CEPENDANT les négociations pour la paix, entamées déjà au milieu même de la campagne de Provence, avaient repris après l'échec de l'Empereur; l'année 1537 se terminait sur une double trêve, celle de Bomy, en juillet, pour le Nord, et une autre, de Monçon, le 16 novembre, pour l'Italie.

SITUATION DE CHARLES ET DE FRANÇOIS Ier.

Une fois de plus — et ce n'était pas la dernière — on vit que ces deux souverains, qui ne pouvaient demeurer en paix, étaient incapables de mener jusqu'au bout une lutte décisive.

1. Isaac, *Le Cardinal de Tournon, lieutenant-général du Roi à Lyon* (Posit. des mém. pour le diplôme d'études de la Fac. des lettres de Paris, 1901).

Charles-Quint avait toujours des préoccupations en Allemagne, et son frère Ferdinand, en Hongrie. En 1537, Soliman avait remporté à Eszek en Esclavonie une grande victoire. François Ier, d'autre part, sentait que l'alliance anglaise était fort chancelante et que, des deux côtés, elle n'était plus qu'une apparence. Il s'inquiétait même d'un double jeu de sa sœur Marguerite et d'Henri d'Albret, qui espérèrent un moment recouvrer la Navarre par une entente avec Charles[1].

TRÊVE DE NICE, 1538.

Cependant des conférences tenues à Leucate pour traiter de la paix n'avaient abouti qu'à la prolongation des trêves. Le Pape proposa alors aux deux adversaires de négocier eux-mêmes en sa présence; il était secondé par Marie de Hongrie, par la reine Éléonore et par Montmorency. La triple entrevue eut lieu en juin auprès de Nice; mais, à vrai dire, on n'y communiqua pas autrement qu'en paroles : le Pape était logé dans un faubourg à l'Est; le Roi dans un faubourg à l'Ouest, où il resta; Charles-Quint dans sa galère, qu'il ne quitta point. On n'arriva qu'à conclure une trêve, qui laissait à François Ier la Bresse, le Bugey, les deux tiers du Piémont, à Charles-Quint le reste du Piémont et le Milanais.

ENTREVUE D'AIGUES-MORTES.

Un mois était à peine écoulé que les deux princes, qui n'avaient pas voulu se voir à Nice, se virent, à la grande surprise de tous, à Aigues-Mortes, le 14 juillet. La réconciliation parut complète. François Ier et Charles se prodiguèrent les témoignages d'amitié; ils partagèrent la même chambre; ils se proclamèrent unis comme des frères. Mais, en réalité, ils s'étaient l'un et l'autre payés de paroles et leurrés de sous-entendus. Les deux questions graves, celle du concile général, auquel tenait l'Empereur pour pacifier l'Allemagne, celle du Milanais, que François Ier ne pouvait se résigner à abandonner, avaient été laissées dans le vague. Il y avait dans tout cela un mélange curieux de calcul et de sentimentalisme.

ÉTAT DE LA FRANCE.

La nouvelle de la paix fut accueillie en France avec une grande satisfaction. A Paris on ordonna des feux de joie, car la Ville espérait échapper aux demandes d'hommes et d'argent, qui l'épuisaient. Bien des parties du pays étaient comme ruinées, non seulement les régions du Nord et du Midi où s'étaient portées les invasions, mais même celles du Centre, où les bridandages des vagabonds et des gens de guerre avaient sévi en 1537 et 1538, malgré de continuelles ordonnances royales.

MÉCONTENTEMENT DES ALLIÉS.

Au contraire, le rapprochement avec l'Empereur fit un effet déplorable sur les alliés ou les auxiliaires de la France. Les protestants

1. Sur la question de Navarre, voir le vol. précéd., p. 78, 105, 129.

se voyaient menacés. Tous se sentirent atteints indirectement ou diminués. « A la vérité, écrivait l'ambassadeur français en Angleterre, si les Allemans et Italiens ne sont point à leur aise, non sont pas ceulx icy. » Henri VIII eut, un instant, l'idée de rappeler de France son ambassadeur.

X. — ENTENTE CORDIALE AVEC L'EMPEREUR

LE PROGRAMME D'AIGUES-MORTES.

FRANÇOIS Ier s'en mettait fort peu en peine; suivant son habitude, il était tout à l'impression du moment. A l'entrevue d'Aigues-Mortes, un programme d'action en commun avait été tracé.

« En oultre a esté communicqué entre le cardinal de Lorraine et le conestable de France et le Sr de Grantvelle, touchant les remèdes des affaires publicques, et advisé de, en premier lieu persuader aux desvoyez de notre ancienne religion de se réduyre et accorder amyablement, et que le dit sieur roy et moy par ensemble y tiendront la main; et que par traicté de notre dit Saint Père la chose sapoincte; et aussi de procéder avec bonnes et puissantes forces, non seulement à la deffension, mais l'offension contre le Turcq, telle et si puissante qu'il est requis... A quoy le dit sieur Roy a desmontré avoir très bonne voulenté et affection que les choses se effectuent sincèrement ».

Comme le Chancelier Poyet le disait assez naïvement aux échevins de Paris en 1539 : « Par cy devant nous avons veu l'Empereur et le Roy en grande inimitié, mais aujourd'hui, à la grâce de Dieu, ils sont en grande amytié... » Montmorency déclarait « que se peuvent doresnavant estimer les affaires de l'ung et de l'autre une mesme chose »; un peu plus tard, il écrivait à la régente des Pays-Bas qu'il était prêt à « lui faire service », comme le gentilhomme du royaume sur qui elle avait « le plus de puissance de commander ».

MONOTONIE DES COMBINAISONS DIPLOMATIQUES.

Ce fut donc la reprise, mais d'une façon bien plus marquée, de la politique tentée après la paix de Cambrai, toujours avec la même contradiction : entente avec l'Empereur et conservation des alliances avec ses ennemis. Et l'on allait voir reparaître, dans une répétition fastidieuse, les mêmes combinaisons d'éléments, anglais, allemands, italiens, ottomans.

MONTMORENCY CONNÉTABLE.

Après la trêve de Nice, Montmorency, que la campagne de Provence avait démesurément grandi, redevint le second personnage du royaume, le premier peut-être en fait. Le Roi lui donna, en 1538, le plus haut office de France, la Connétablie, et, dans les lettres de provision, il disait :

« Considérant les très grandes, clères, louables et très recommandables meurs et vertus, qui sont en la personne de nostre très cher et aimé cousin Anne, sire

de Montmorency... pour lesquelles nous nous sommes despiéça entièrement reposez sur luy de tous nos plus grands secrets et arduz affaires, qu'il a si bien et si prudemment conduitz, guidez et administrez, en temps de paix et de guerre et en tous les lieux et endroictz où il a esté besoin, que Nous et le peuple de nostre dit royaulme luy en devons perpétuelle louange, recommandation et rémunération, luy donnons, sur l'avis et délibéracion des princes de nostre sang et autres notables personnages de nostre privé et secret conseil, l'office de connétable de France. »

TOUTE-PUISSANCE DE MONTMORENCY.

Montmorency, chef de l'armée en qualité de connétable, reçut aussi du Roi « la charge de toutes ses guerres et pouvoir sur les finances, comme luy-mesmes, et généralement sur toutes ses affaires ». C'était faire de lui un premier ministre déclaré.

RÉVOLTE DE GAND CONTRE CHARLES.

Il s'efforça de satisfaire en tout Charles-Quint, avec l'espoir bien naïf d'obtenir de lui des concessions, qui auraient été de la part de l'Empereur des actes de pure générosité. Marie de Hongrie, sœur de l'Empereur, vint à Compiègne, en octobre 1538, et reçut la promesse que le Roi ne secourrait ni le duc de Gueldre, ni les Flamands, et n'agirait pas dans le Milanais. L'Empereur avait alors un grave sujet d'inquiétude du côté des Pays-Bas. Les Gantois avaient refusé de payer la taxe qui leur avait été imposée en 1537; ils se révoltèrent au cours de l'année 1539 et firent appel au roi de France, en invoquant précisément la décision du lit de justice du 15 janvier 1537, qui avait de nouveau affirmé ses droits de souveraineté sur la Flandre. Mais le Roi ne voulut rien entendre, comptant sur la restitution du Milanais, et il laissa l'Empereur libre d'agir.

CHARLES INVITÉ A VENIR EN FRANCE,

Charles redoutait la route de mer, toujours exposée à des hasards, surtout à un moment où il était en très mauvais termes avec Henri VIII. Il semble bien qu'après avoir fait sonder le roi de France sur le passage par ses États, il ait eu ensuite l'adresse de se faire solliciter par lui. « Le cardinal de Lorraine et le Connétable, écrivait l'ambassadeur espagnol, font le possible pour amener les affaires à bonne fin et pour rendre le roi favorable aux desseins de S. M. I. » En effet, on accorda à Charles, qui gardait de la méfiance, toutes les garanties qu'il réclama : lettres du Roi, du Dauphin, d'Henri d'Albret et de Marguerite. En outre Montmorency s'engagea sur l'honneur envers Granvelle à ce qu'il ne serait pas un instant « parlé d'affaires ». La stupéfaction, mêlée d'irritation, fut grande à Rome, à Londres, à Venise et à Constantinople, lorsqu'on apprit, en novembre 1539, l'assurance officielle du voyage.

CHARLES EN FRANCE, 1539.

Charles traversa triomphalement la France; il entra à Paris, le 1er janvier 1540, et y resta jusque vers le milieu du mois, au milieu de cérémonies et de fêtes splendides. Le jour de l'entrée, on admira un Hercule tenant deux colonnes qui portaient la devise de Charles-

Quint : « Toujours plus oultre », et « en l'escharpe du dit Hercule » les mots (allusion à l'alliance des deux princes) : « Altera alterius robur » : l'une (colonne) fait la force de l'autre. Les souverains prirent peu de part aux fêtes : l'Empereur souffrant d'un refroidissement, le Roi repris de la maladie qui commençait à le miner et contre laquelle on usait inutilement de tous les remèdes. Quant aux craintes de l'Empereur, à des velléités de trahison de la parole donnée, aux anecdotes sur le Dauphin ou sur madame d'Étampes, tout cela n'est que fantaisie, et la promesse faite de « ne pas parler d'affaires » fut très exactement observée.

LES PAYS-BAS PROPOSÉS POUR LE SECOND FILS DU ROI.

Mais François Ier et sans doute aussi Montmorency comptaient bien sur quelque chose, et ce quelque chose, c'était toujours le Milanais. Il est certain que l'Empereur avait fait ou accepté des ouvertures, lors des pourparlers de paix, et qu'il avait songé à donner le Milanais au dernier fils du Roi, le duc d'Orléans, avec la main de sa fille Marie. Puis, avant même et surtout après le voyage, il en vint à l'idée de constituer pour le jeune prince un domaine, composé des Pays-Bas, de la Franche-Comté et du Charolais, idée singulière au premier abord, mais qui s'explique par sa « passion bourguignonne », et qu'il justifiait ainsi : « C'est que nous avons congneu continuellement depuis (longtemps) le sentement que les dicts pays (il s'agit des Pays-Bas surtout) ont d'estre si longuement sans leur prince naturel, dont ilz se démonstrent durs et difficiles, avec divisions et partialitez d'entre eux, émotions et mutineries, comptent (irritation), mesprisement et mescontentement d'estre gouvernez par quy que ce soit ». En outre, sachant le duc d'Orléans très mal disposé envers son frère le Dauphin, il espérait voir se former au nord de la France un État inquiétant pour elle. François Ier accueillit mal les propositions, soit qu'il sentît les menaces qu'elles recélaient pour l'avenir, soit qu'il fût incapable de renoncer à son Milanais. Ferdinand d'ailleurs était tout à fait opposé à la cession des Pays-Bas : « C'est la ruine et la destruction complète de nos maisons d'Autriche et de Bourgogne », disait-il.

LES ANCIENNES DÉFIANCES REPARAISSENT.

Charles avait à peine quitté la France depuis quelques jours qu'il était impossible de garder l'illusion, si soigneusement entretenue par Montmorency, de l'accord entre les deux rois. Des entrevues promises manquèrent; l'Empereur traîna les choses en longueur, jusqu'au mois de juin 1540, où les négociations furent rompues. Dès ce moment, on recommença encore à croire à une guerre prochaine.

CHAPITRE V

LA FIN DE FRANÇOIS Ier [1]

I. PROCÈS ET INTRIGUES DE COUR. — II. RÔLE D'HENRI VIII ET DE SOLIMAN. — III. NOUVELLE RUPTURE AVEC CHARLES-QUINT. — IV. CRÉPY ET ARDRES. — V. MORT DU ROI.

I. — PROCÈS ET INTRIGUES DE COUR

FRANÇOIS Ier ET MADAME D'ÉTAMPES.

LES intrigues de Cour eurent un contre-coup très direct sur la politique et contribuèrent à la compliquer.

François Ier restait le même homme brillant, superficiel, tout en paroles. « Il est vrai, écrira l'ambassadeur vénitien en 1546, qu'en voyant que les choses de la guerre lui ont si mal réussi, quelques-uns disent que toute sa sagesse est dans sa bouche, non dans son esprit..... Le vrai est qu'il est mal servi et surtout ne veut pas s'occuper de l'exécution des affaires. » D'ailleurs, il était vieilli avant l'âge et sans volonté, et il subissait de plus en plus le joug de madame d'Étampes [2], mêlée à toutes les choses de la politique. « La demoiselle, écrivait, avec une âpre ironie, Marie de Hongrie, fait tout ce qu'il lui plaist et tout est gouverné par elle; raison, en vérité, pour que les choses soient bien menées! »

1. Ajouter aux sources et aux ouvrages cités aux p. 1 et 2 : G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat des roys, princes, ambassadeurs... sous les règnes de Françoys premier, Henry II et Françoys II*, t. I (commence en 1537), 1666. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre, 1537-1542*, publiée par Kaulek, L. Farges et G. Lefèvre-Pontalis, 1885 (Inventaire analyt. du minist. des Aff. étrangères). *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, 1540-1542*, publiée par A. Tausserat-Radel, 2 vol., 1899 (Inventaire analytique du minist. des Aff. étrangères). *Commentaires et lettres de Monluc, maréchal de France*, édités pour la Soc. de l'Hist. de France par A. de Ruble, t. I, 1864. Jean Zeller, *La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier...* (thèse de la Faculté de Paris), 1881. P. de Vaissière, *Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, Henri II et François II, 1510-1560* (thèse de la Faculté de Paris), 1896. A. de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, 1877.

2. Mariée en 1536 à Jean de Brosse et faite duchesse d'Étampes en 1537. En 1540, elle avait trente-deux ans.

LE DAUPHIN ET DIANE DE POITIERS.

Henri, devenu dauphin par la mort tragique de son frère en 1536 [1], avait en 1540 vingt-deux ans. Tous les témoignages s'accordent à le représenter comme médiocrement intelligent. A la grande différence de son père, il semblait peu adonné aux femmes et mélancolique, parlait peu et sans agrément; il était entêté dans ses idées comme dans ses amitiés ou ses répulsions; mais on lui reconnaissait du sang-froid, du jugement, et l'on croyait voir en lui un de ces hommes que l'âge et la pratique des affaires peuvent améliorer.

Seulement, il était, lui aussi, sous une servitude qui devait durer autant que sa vie. Diane de Poitiers, veuve depuis 1531, était devenue sa maîtresse vers 1536, et, bien qu'elle fût de près de vingt ans son aînée, elle exerçait sur lui un empire absolu, qu'elle devait à l'énergie d'un caractère très décidé. Ceux qui tenaient à voir les choses d'un œil favorable prétendaient que son affection pour le Dauphin était mêlée de sentiments quasi maternels, qu'elle lui avait rendu le service de le polir et de le former aux manières de Cour. Mais Diane faisait payer fort cher son amour — ou ses services.

CATHERINE DE MÉDICIS.

La dauphine Catherine de Médicis, mariée à Henri en 1533, était encore bien effacée en 1540; son mariage avait été mal accueilli, et on le regrettait encore plus depuis que Henri était devenu héritier de la couronne. Avant qu'elle eût son premier fils, qui naquit en 1544, elle était sans cesse inquiète de la pensée d'une répudiation possible; aussi elle se faisait très modeste en face de Diane et on la disait « molto obediente », ce qui lui avait acquis la sympathie de son mari et de son beau-père.

CHARLES D'ORLÉANS.

Le fils puîné du Roi, Charles d'Orléans, entrait dans sa dix-neuvième année. Vif, courtois et avenant, aussi en dehors que son frère était renfermé, très aimé des nobles, il était préféré par son père au Dauphin. Cependant la Bretagne devant, d'après les différents contrats de mariage, revenir au second des Enfants de France, le Roi n'était pas disposé sur ce point à faire abandon des intérêts du royaume, qui se confondaient avec les siens, et il surveillait assez étroitement la conduite et les amis de ce fils.

PARTI DU ROI ET PARTI DU DAUPHIN.

Il se forma peu à peu deux partis : celui de madame d'Étampes et celui de madame de Poitiers, car le Roi et le Dauphin ne firent guère que suivre les passions de leurs maîtresses. Le duc d'Orléans tenait pour madame d'Étampes par inimitié contre son frère. « Sono di natura contrariissimi », disait l'ambassadeur vénitien, et on spécula plus d'une fois sur leur animosité réciproque.

1. Voir ci-dessus, p. 90.

La lutte entre les deux factions remplit la Cour de haines et d'intrigues. Ainsi le fameux épisode de la querelle, qui naquit à ce moment entre La Châtaigneraie et Jarnac [1], mettait aux prises madame d'Étampes, belle-sœur de Jarnac, et le Dauphin qui tenait pour La Châtaigneraie. Madame d'Étampes fit interdire le duel par le Roi, parce que La Châtaigneraie passait pour trop redoutable. Benvenuto Cellini ne manque pas de la mettre en cause, pour expliquer la faveur excessive du Primatice [2]. Monluc prétend, dans ses *Mémoires*, avoir été disgracié pour « quelque haine » que la favorite lui portait, et il ajoute : « Et en fist chasser de plus grands que moy qui ne s'en vantèrent pas, et m'estonne de ces braves historiens qui ne l'osent dire ». Or Montmorency, combattu par la duchesse d'Étampes, sachant combien peu on pouvait compter sur le Roi, se donna au Dauphin. Ce fut, avec les fautes de sa politique, une des causes de sa nouvelle chute.

ADVERSAIRES DE MONTMORENCY.

Il avait contre lui l'amiral Chabot, qui l'avait supplanté une première fois en 1535-1536; la reine de Navarre et son mari Henri d'Albret, qui jouaient à ce moment un rôle assez équivoque du côté de l'Empereur; le cardinal Jean du Bellay; M. d'Annebaut, qui venait d'être nommé maréchal de France en 1538 : tous chefs du parti de la tolérance religieuse. Ainsi se mêlaient des questions de Cour et de gouvernement et s'envenimaient les discordes.

LE CARDINAL DE LORRAINE.

Trois hommes, outre Chabot, étaient des premiers ministres possibles : les cardinaux de Lorraine et de Tournon et le chancelier Poyet [3]. Le premier, frère d'Antoine de Lorraine et de Claude de Guise, avait été fait cardinal à vingt ans; il posséda neuf évêchés ou archevêchés et quelques-unes des plus belles abbayes du royaume. Entré au Conseil en 1530, il y avait occupé depuis ce temps une grande place et avait été mêlé à toute la diplomatie du temps, comme conseiller ou comme ambassadeur. Vers 1540, on le considérait comme papable et l'on prétendait qu'il disposait de vingt-deux voix dans le Sacré Collège.

LE CARDINAL DE TOURNON.

François de Tournon, né en 1489, archevêque de Bourges en 1525, cardinal en 1530, avait pris part aux négociations préparatoires des traités de Madrid et de Cambrai, représenté la France à Rome, exercé quelque chose comme des fonctions de vice-roi à Lyon, en 1536-1537; il est vrai qu'il n'y avait été qu'au niveau, non pas au-dessus de sa tâche. Comme beaucoup d'ecclésiastiques de son temps, il joi-

1. Voir ci-dessous, p. 135.
2. Sur Cellini, voir le vol. précéd., p. 327.
3. Ch. Porée, *Un parlementaire sous François Ier, Guillaume Poyet, 1473-1548*, 1898.

gnait à un fanatisme catholique rigide et exalté des goûts et des activités toutes laïques; fréquentant les humanistes, que d'ailleurs il persécutait s'ils étaient trop indépendants. Il aimait les lettres, mais surtout se plaisait à la politique : c'était un aspirant perpétuel au pouvoir.

LE CHANCELIER POYET.

Poyet, né à Angers en 1473, avait commencé sa fortune auprès du Roi et conquis une grande réputation, en soutenant, en 1522, les prétentions de Louise de Savoie à la succession de Suzanne de Bourbon. Il avait été nommé avocat du Roi en 1530, était entré au Conseil privé en 1534, était devenu président au parlement de Paris; il avait coopéré à la direction de la politique extérieure, après la mort de Duprat en 1535, et venait de succéder en 1538 au chancelier Du Bourg.

PROCÈS DE CHABOT.

Il s'unit d'abord à Montmorency pour le débarrasser et se débarrasser de Chabot. Amiral de France, chevalier de l'Ordre (de Saint-Michel), gouverneur de Bourgogne, lieutenant général du Dauphin en Normandie, membre du Conseil privé, ami personnel du Roi, ami très intime, prétendait-on, de la duchesse d'Étampes, Chabot semblait inattaquable. Pourtant, en août et septembre 1538, on informa contre quelques-uns de ses officiers; au début de 1540 contre lui-même. Puis, après une instruction ordonnée par lettres patentes du 16 février et du 8 août 1540, d'autres lettres de novembre et de décembre le renvoyèrent devant une commission, composée du chancelier Poyet, de présidents ou conseillers des parlements de Paris, de Toulouse et de Rouen, et de maîtres des Requêtes. La commission rendit, le 8 février 1541, un jugement que le Roi s'appropria.

CONDAMNATION DE CHABOT.

Chabot était déclaré coupable d'avoir : en sa qualité d'amiral, vendu à prix d'argent des autorisations pour la pêche et les expéditions maritimes; d'avoir extorqué de grosses sommes à Ango[1] et à des associés d'Ango; d'avoir reçu des ambassadeurs portugais 30 000 écus et une tapisserie du prix de 10 000 écus, pour servir contre ce même Ango les intérêts de leur roi; en sa qualité de gouverneur de Bourgogne, de s'être approprié des aides votées pour la guerre; d'avoir détourné une partie de l'argent destiné à fortifier les places; d'avoir commis de nombreux excès de pouvoir; en sa qualité de membre du Conseil, d'avoir reçu des Agenais 10 000 livres pour faire suspendre un procès dirigé contre eux; d'avoir fait obtenir des offices à prix d'argent. Il était destitué de ses dignités, offices et honneurs; déclaré incapable à l'avenir de les

1. Sur Ango et le rôle de Chabot, voir le vol. précéd., p. 279, 280.

recouvrer ou d'en obtenir d'autres; dépouillé des biens qu'il tenait du Roi; condamné à de lourdes amendes ou à des restitutions envers les particuliers qu'il avait lésés. L'arrêt ordonnait de le transporter à Rouen et à Dijon pour assister à l'exécution du jugement; après quoi, il serait enfermé au château de Vincennes.

CHABOT GRACIÉ.

Et cependant, dès le 12 mars 1541, puis en mars 1542, le Roi graciait par des décisions, aussi étranges en la forme qu'au fond, cet homme qui, d'après le jugement, était un si grand concussionnaire et avait tant prévariqué.

Il déclarait qu'il maintenait le jugement de février, mais que, « pour la grande expérience que nostre dit cousin (Chabot) a en nos plus grans et urgens affaires et estats de nostre royaume », il le rappelait auprès de lui. Il ajoutait qu'il avait réuni les membres de la commission et que ceux-ci n'avaient trouvé l'amiral « atteint, convaincu ni crimineulx de crime de lèze-majesté, prodition ou machination à l'égard de nostre personne » (ce que nul d'ailleurs n'avait jamais prétendu). Puis, rappelant les services de Chabot, il abolissait « tous les cas, fautes, offenses, peines, privations et satisfactions à nous adjugées et contenues au dit procès », et le restituait en ses biens, dignités, honneurs. Par la dernière décision, le Roi, d'une façon encore plus formelle, proclamait Chabot « pur et innocent des ditz crimes de lèze-majesté, prodition et machination », et ordonnait la lecture de ce nouvel arrêt dans toutes les cours de parlement et autres juridictions.

CHABOT REMIS EN FAVEUR.

Bien plus, le 23 mai 1542, après les lettres patentes du 21, qui supprimaient les gouverneurs des provinces [1], Chabot fut un des premiers à être réintégré, et le Roi disait expressément :

« Connaissant aussi les grands sens et suffisance, la loyaulté et fidélité qu'il nous porte, le soin et diligence dont il a usé à la conduite et direction de nos plus grands et principaux affaires, au bien et utilité de la chose publique et de nostre royaume; Nous, à ces causes, désirant l'entretenir ès autorités et prééminences qu'il a de Nous, ainsi qu'il le mérite, à iceluy nostre dit cousin continuons, confirmons et autorisons tous et chacuns les pouvoirs, facultés et puissance qu'il a, comme dit est, de Nous, à cause tant d'iceux estats d'amiral, lieutenant et gouverneur de Bourgogne que de la lieutenance de Normandie. »

Il y avait là non plus seulement « bénignité et clémence », non plus même simple réhabilitation, mais exaltation du personnage, et il est difficile de trouver un exemple plus frappant du désarroi gouvernemental. En réalité, c'était madame d'Étampes qui triomphait :

1. Voir le volume précédent, p. 226, 227.

on prétendait que la réhabilitation de Chabot lui était due, d'autres disaient à sa jeune femme, fort belle. Chabot fit d'ailleurs passer une partie de sa fortune en Franche-Comté, pays d'Empire : l'ambassadeur de Charles pensait que « si on l'eust volu pratiquer, on l'eust gaignié aisément ».

CHUTE DE MONTMORENCY.

Au contraire, Montmorency avait quitté le pouvoir, qu'il exerçait depuis plus de dix ans. Madame d'Étampes lui en voulait de la contrecarrer; elle faisait entendre qu'il avait sciemment trompé le Roi, en laissant croire que l'Empereur céderait le Milanais. Marguerite de Navarre était irritée contre lui à cause de la question navarraise. La reine Éléonore, qui seule lui restait fidèle, était de plus en plus reléguée. Le Roi gardait pour son ancien ami un attachement d'habitude, mais il cédait peu à peu aux obsessions de son entourage, et puis il était mécontent des intelligences du Connétable avec le Dauphin. La donation du Milanais par Charles-Quint à son fils Philippe, en octobre 1540, précipita la chute de Montmorency, puisqu'il avait tout sacrifié à l'idée de la cession gracieuse du Milanais à l'un des fils de François Ier. En juin 1541, sa disgrâce fut définitive; il quitta la Cour, pour n'y reparaître qu'à l'avènement d'Henri II.

POYET PREMIER MINISTRE.

Poyet devint alors une sorte de premier ministre, mais il avait excité bien des haines par ses mesures financières, par son âpreté à défendre les droits de la couronne, par son fanatisme antiluthérien, même par ses réformes dans la justice, et par l'ordonnance si remarquable de Villers-Cotterets, qu'il avait fait promulguer en 1539. C'était évidemment un personnage avide, intéressé, sans scrupules. Créature de Montmorency, à qui il écrivait : « Je veulx servir le Roy en la charge qu'il m'a confiée par vostre moyen, selon vostre bon advis et non autrement », il l'avait d'abord soutenu contre Chabot, puis trahi, excitant ainsi successivement la colère des amis de Chabot et du Connétable. Or, simple parvenu tel qu'il était, il n'avait pas de parti véritable, rien que des créatures secondaires, qu'il répandait en tous les emplois.

ARRESTATION DE POYET.

Avec son inconséquence habituelle, François Ier le nommait, le 22 juillet 1542, son lieutenant général dans la vallée du Rhône, le Piémont et la Savoie, lui faisait même, dit-on, espérer l'archevêché de Narbonne, et, presque au même moment, signait, le 2 août, l'ordre de l'arrêter et de saisir tous ses papiers, lettres et registres, puis le traduisait devant une commission extraordinaire[1].

1. Poyet fut enfermé à la Bastille. Le 3 avril 1544 seulement, le Roi nomma une commission extraordinaire pour le juger, ainsi que deux de ses complices. Poyet ne put obtenir le ministère d'un avocat, en vertu de l'ordonnance même de Villers-Cotterets; il paraît qu'il se défendit très habilement. Si méritée que puisse être la mauvaise réputation

Chabot reparaît alors comme chef du gouvernement, mais il meurt le 1er juin 1543, ayant eu tout juste le temps de présider à la reprise des hostilités contre l'Empereur et de les conduire d'ailleurs assez mal. Du moins, ce condamné de 1541 put avoir à Paris des obsèques solennelles, où assistèrent les ordres monastiques, le clergé des paroisses, le Corps de ville, le Parlement, la Chambre des comptes, avec cent neuf serviteurs ou gentilshommes de sa maison. *MINISTÈRE ET MORT DE CHABOT.*

D'Annebaut lui succéda dans ses fonctions d'amiral et dans la direction du gouvernement. En moins de quatre ans, le Roi avait changé quatre fois de ministres. C'était un imbroglio inextricable d'intrigues, une confusion inouïe de pouvoirs. D'Annebaut partagea la charge des affaires avec Saint-Pol et avec les cardinaux de Tournon et de Lorraine. Mais madame d'Étampes fut en réalité la souveraine maîtresse, et le Dauphin plus que jamais écarté. *D'ANNEBAUT MINISTRE.*

II. — RÔLE D'HENRI VIII ET DE SOLIMAN

PENDANT que se produisaient ces changements incessants dans le personnel gouvernemental, la politique extérieure avait continué à être très confuse. Le spectacle (qu'il faut cependant présenter) en est fastidieux, tant les combinaisons se répètent et sont comme usées à force d'avoir été employées. Il semble qu'après cette longue lutte, de même qu'à la fin des guerres d'Italie, tout le monde en Europe avait le sentiment de l'inutilité des efforts accomplis. Et puis, à quoi bon ce grand appareil de politique cosmopolite, pour aboutir à préparer des guerres que, faute d'argent, les souverains pouvaient à peine commencer et, qu'en tout cas, ils ne pouvaient poursuivre?

Après la trêve de Nice, l'Empereur et le roi de France cherchèrent d'abord à ramener l'Angleterre au catholicisme, en soutenant le parti hostile à Cromwell, grave faute de la part du Roi, *HENRI VIII ÉPOUSE ANNE DE CLÈVES.*

faite au chancelier, l'arrêt rendu contre lui, le 23 avril 1545, ne contient que des imputations assez vagues; rien de semblable à celles qui avaient été dirigées contre Chabot. La condamnation est relativement douce : Poyet doit payer 100 000 livres d'amende (sans confiscation de ses biens), être maintenu en prison jusqu'à parfait paiement, être confiné pendant cinq ans en telle ville et sous telle garde qu'il plaira au Roi, être destitué de son office de chancelier. Ses complices ne sont taxés qu'à 200 livres chacun et suspendus seulement de leurs offices. On dirait presque que le procès avait été entamé pour laver la mémoire de Chabot.

Le Roi fut très mécontent de la bénignité des juges, sur lesquels à plusieurs reprises il avait pesé. Puis il se radoucit, lorsque Poyet lui eut versé 117 000 livres, y compris les frais. Poyet fut mis en liberté, le 11 juillet 1545; en avril 1548 il obtint du Parlement un arrêt l'autorisant à poursuivre à ses risques et périls la revision de son procès, mais il mourut la même année, avant d'avoir pu suivre sur cet arrêt. Juridiquement il n'était certainement pas plus coupable que bien d'autres.

puisque c'était en même temps le parti hostile à la France. Au contraire, Henri VIII, sur les avis de Cromwell, reprenait la politique de François Ier en Allemagne, et « il conduisait vivement les choses aux contrées de Clèves », dont le duc était disposé à s'unir aux ennemis de l'Empereur [1]. Le 30 octobre 1539, on annonçait déjà le mariage prochain du roi avec Anne de Clèves, qui devait assurer à Henri VIII « prompt et aysé secours par la voie d'Allemagne ». Dans la pensée de Cromwell, cette alliance avec Clèves, qui entraînait une alliance avec les confédérés de Smalkalde, se complèterait par un rapprochement avec François Ier, de façon à grouper contre l'Empereur les forces de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne.

ARRESTATION DE CROMWELL, ANNE RÉPUDIÉE.

Mais, outre les hésitations de la diplomatie française, le dégoût qu'Anne de Clèves inspira dès le premier jour à son mari bouleversa toutes les combinaisons, car Henri VIII fut très irrité contre le ministre qui était l'auteur de ce mariage. Cromwell fut subitement arrêté en juin 1540, exécuté le 29 juillet; Anne répudiée. « A qui considère la conséquence des affaires publiqz, écrivait Marillac [2], par là semble qu'ilz changent entièrement de cours ». Henri VIII ne se connaissait plus; il était fou d'avarice et de luxure. Aussitôt Anne répudiée, il avait épousé Catherine Howard, et pourtant on parlait de son projet de reprendre Anne, projet que François Ier lui-même remit en avant, lorsque Catherine Howard eut été arrêtée, en novembre 1541, comme coupable d'adultère.

HENRI VIII ET LA FRANCE.

Du reste, en 1540 et 1541, toutes sortes de négociations de mariage eurent cours; le duc d'Orléans devait épouser tantôt Marie Tudor, fille de Catherine et d'Henri, née en 1516, tantôt Élisabeth, fille d'Henri et d'Anna Boleyn, née en 1533. Mais l'appui prêté par la France aux Écossais, toujours ennemis de l'Angleterre, contribuait à mettre Henri VIII en suspicion contre François Ier.

AMBASSADE DE RINCON A CONSTANTINOPLE.

La trêve de Nice et surtout l'entrevue d'Aigues-Mortes avaient rendu très difficiles les relations de Francois Ier avec le Sultan. Cependant Soliman avait intérêt à ne pas rompre une entente qui lui était utile; Rincon, nommé ambassadeur à Constantinople en 1538, le comprit et mena fort bien les affaires, de concert avec Guillaume Pellicier, ambassadeur du Roi à Venise depuis 1539.

PELLICIER A VENISE.

Venise restait, comme au moyen âge, le grand point de contact entre l'Orient et l'Occident, le chemin des ambassades, le point d'aboutissement des nouvelles. D'autre part elle avait, soit en Tur-

1. Sur l'importance d'une alliance avec le duc de Clèves et sur la puissance de ce prince, voir ci-dessous, p. 109.
2. Il venait de succéder à Castillon, comme ambassadeur à Londres.

quie, soit en Italie, sa politique à elle, et ne voulait point la subordonner à celle de François Ier. Ainsi Pellicier, à Venise, était quelque chose comme un ambassadeur à Constantinople, en arrière-plan; et il avait pour principale mission, non seulement d'amener la République à s'entendre avec le Roi, mais aussi de surveiller et, s'il le fallait, de contrecarrer ses desseins, en même temps que de chercher à agiter l'Italie. Pellicier — un humaniste entré dans l'Église et devenu évêque de Montpellier — était un diplomate avisé et sans scrupules. Il organisa tout un système de renseignements secrets, acheta des agents de la Seigneurie, noua des intelligences avec les Strozzi et les Fregoso, Florentins et Génois réfugiés à Venise, et qui cherchaient toujours à y conspirer contre le gouvernement de leurs pays. Il avait des relations partout, même avec des femmes, dont l'une lui donna cinq enfants. Lui et Rincon représentèrent la politique hostile à l'Empereur, pendant que s'étalaient ailleurs les apparences d'une amitié cordiale.

RELATIONS DE FRANÇOIS Ier ET DE SOLIMAN.

Cependant, comme les Turcs étaient alors en guerre déclarée contre Venise, et que celle-ci était unie depuis 1538 à Charles-Quint et au Pape, François Ier ne pouvait, sans se compromettre ouvertement, agir de concert avec les Infidèles. Il affecta au contraire de prendre en main les intérêts de la Chrétienté et de favoriser un accord de Venise et de Charles avec Soliman. Celui-ci s'en étonnait, comme il l'avait toujours fait, mais il ne se trompait pas sur la valeur de l'entente officielle du Roi avec Charles. Rincon écrivait : « Quelque issue qu'il advienne entre leurs Majestez, nous aurons toujours le Grand Seigneur pour amy comme auparavant ». En février 1540, il ajoutait : « Les affaires de nostre maistre en ces cartiers, nonobstant que le passage de l'Empereur (en France) les a un peu altérées jusques à présent, sont icy en bonne disposition, grâces à Dieu ».

En octobre 1540, la paix fut signée entre les Turcs et la République de Venise, qui en attribua la conclusion aux bons offices de Rincon et de Pellicier. C'était un succès pour François Ier.

Il espéra en tirer tout le profit et, en janvier 1541, il confia à Rincon, qui devait passer par Venise, la mission de « solliciter, pour ébranler les Vénitiens, afin de soy déclarer en alliance avec le Roy de France et le Turc, ou du moins se tenir neutraux, quant à Milan ». A la même date à peu près, il adjoignait à Pellicier, comme ambassadeur extraordinaire, le poète Luigi Alamanni qui, en avril, porta en grand apparat de nouvelles propositions d'accord [1]. Mais ni Rincon, ni Pellicier, ni Alamanni ne réussirent à gagner les Vénitiens.

1. Voir Hauvette, *Luigi Alamanni* (thèse de la Faculté de Paris), 1903.

AFFAIRES DE HONGRIE.

A ce moment, le roi de Hongrie, Zapolya, mourait, le 20 juillet 1540, laissant un enfant qui venait tout juste de naître. Alors le pays fut encore une fois livré à l'anarchie, entre les partisans de Ferdinand, du fils de Zapolya et des Turcs. Pellicier pensait « que la part turquesque s'accordera avec celle de l'enfant Roy », et Rincon voulait amener Soliman à intervenir en faveur du petit prince. Mais le Sultan avait de bien autres ambitions, jugeant l'occasion favorable pour conquérir la Hongrie pour lui-même, de telle sorte que l'Empereur, « ayant entendu le grand appareil du Grand Seigneur pour la Hongrie, estoit devenu fort pensif et sollicitant, en soy promenant dans sa chambre ».

SOLIMAN VAINQUEUR A BUDE.

Il avait lieu d'être inquiet : Soliman mit en campagne une armée de mer et une armée de terre, envahit la Hongrie, et remporta auprès de Bude, le 30 juillet 1541, une éclatante victoire. Il se contenta pourtant de l'annexion de la Hongrie orientale et méridionale, en accordant la Transylvanie au fils de Zapolya et en laissant Ferdinand en possession des domaines fort resserrés de la Hongrie occidentale. Malgré tout, c'était pour l'Empereur un grave échec et un gros danger, car les Turcs étaient établis presque aux portes de Vienne.

CHARLES-QUINT ET LES ALLEMANDS.

Aussi, à la diète de Ratisbonne, tenue en 1541 sous les menaces de l'invasion ottomane, il avait tout fait pour établir au moins un *modus vivendi* entre les protestants et les catholiques, et obtenir ainsi le concours de l'Allemagne contre les Turcs, pendant que François Ier cherchait à grouper les princes autour de lui, sous prétexte de maintenir « les libertés germaniques ». Mais les Allemands se défiaient du roi de France; Charles réussit même à signer un accord avec le landgrave de Hesse et à mettre dans ses intérêts l'électeur de Brandebourg.

EXPÉDITION D'ALGER.

Alors, il crut pouvoir réaliser l'expédition contre Alger qu'il rêvait depuis longtemps déjà. Il reçut de François Ier, par l'intermédiaire du Pape, une promesse de neutralité qui ne pouvait guère être plus refusée qu'en 1535, et qui, d'ailleurs, n'empêcha pas Pellicier de prévenir Barberousse du départ de la flotte impériale. Puis il entreprit la traversée, en octobre 1541, malgré le conseil de tous ses ministres. La flotte, battue par la tempête, et l'armée s'abîmèrent dans un effroyable désastre, auquel lui-même n'échappa qu'avec peine[1]. « Nous nous soumettons à la volonté de Dieu », dit-il en rentrant à Carthagène.

1. Pellicier écrivait de Venise, en décembre 1541 : « La nouvelle du naufrage et grant perte de l'Empereur s'est continuée, voyre de plus en plus pyre, jusques-là que sa personne estoit venue en danger d'estre pérye ou bien tombée entre les mains de ses ennemis. Ces seigneurs (la Seigneurie de Venise) en sont demeurez bien estonnez et effrayez, non pour la perte particulière de l'Empereur, mais pour ce que, s'il estoit vrai qu'il fust venu à

III. — NOUVELLE RUPTURE AVEC CHARLES-QUINT

FRANÇOIS Ier VEUT TOUJOURS LE MILANAIS.

La guerre entre la France et l'Empereur allait reprendre, et toujours pour la même cause : le Milanais. Or Charles, après l'avoir donné à son fils Philippe, consentait bien à reparler d'une cession possible au deuxième fils de François Ier, mais à titre seulement viager, et à condition que François Ier abandonnât le Piémont et la Savoie. Le roi de France objectait qu'il ne voulait pas renoncer à des provinces qui étaient entre ses mains, pour un domaine dont la succession même lui échapperait.

ÉTABLISSEMENT DE LA FRANCE EN PIÉMONT.

Il avait d'autant plus raison de repousser une offre pareille qu'il s'était établi fortement dans la Savoie et dans le Piémont, qui avaient reçu une organisation toute française, un Parlement, une Chambre des comptes. Malheureusement, on s'y était fort mal pris avec les nouveaux sujets. Le gouverneur du Piémont les accablait d'exactions et composait avec les bandes de soldats mutins et brigands. En 1539, du Bellay, devenu gouverneur en fait, sous l'autorité nominale de d'Annebaut, entreprit de rétablir l'ordre. Il fit preuve de qualités supérieures et se dévoua à une tâche écrasante jusqu'à en mourir [1]. Mais le pays, épuisé par la guerre et par les impôts, restait fort irrité contre ses nouveaux maîtres, et Pellicier y signalait de Venise des intrigues antifrançaises.

L'assassinat de Rincon et d'un autre agent français, le Génois Fregoso, contribua à tendre les rapports entre François et Charles; épisode extraordinaire, où l'on voit combien il y avait peu de garanties de droit des gens pour les diplomates, et aussi jusqu'à quel point les affaires d'Orient étaient considérées comme le nœud de la politique européenne.

RINCON EN FRANCE.

Rincon avait été renvoyé auprès de François Ier par Soliman, à la fin de 1540. Après un grand détour de Venise par Tirano, par Coire, par Zurich, pour éviter le Milanais, il était enfin arrivé à Blois, vers le 5 mars 1541. Il reçut grand accueil du Roi, avec qui il eut de longues conférences, auxquelles assistait seulement un drogman de la Porte, puis il repartit pour la Turquie avec Fregoso. Tous deux devaient repasser par l'Italie et par Venise. Lorsqu'ils arrivèrent dans le Piémont, Guillaume du Bellay leur manifesta au sujet de leur

meschef, n'ayans plus cest objet de pouvoir tourner à son party (de l'Empereur), toutes fois et quantes que le Grand Seigneur vouldroit les contraindre à choses qui ne leur fussent agréables, ils seroient exposez à tous les appétits du dit Grand Seigneur. »

1. Il succomba à Lyon en janvier 1543, au moment où il revenait en France.

voyage les plus grandes inquiétudes. Il avait appris par ses agents que le gouverneur du Milanais, le marquis del Vasto, voulait à tout prix enlever leurs dépêches et avait répandu partout des soldats pour les arrêter; il les engageait donc à prendre encore une fois les voies des Alpes, plus longues, mais plus sûres. Les instances de Fregoso décidèrent Rincon à suivre la route d'Italie, bien que du Bellay « eût des advertissements qui d'heure en heure luy redoublaient »; il accepta seulement de laisser à du Bellay ses dépêches.

ASSASSINAT DE RINCON EN ITALIE.

Puis on n'entendit plus parler des deux envoyés royaux, qui avaient quitté le Piémont, le 2 juillet, et l'on crut d'abord qu'ils avaient été seulement arrêtés; on apprit longtemps après qu'ils avaient été assassinés par des gens apostés auprès de Casal du Montferrat. Jusqu'à quel point le marquis del Vasto et Charles-Quint étaient-ils responsables de ce crime? Pour le premier, il semble bien qu'il ait donné un de ces ordres équivoques qui autorisent tous les attentats; quant à Charles, il écrivait que, si Rincon fût tombé entre ses mains, « il eust fini ses jours conforme à ses téméritez et offences », ce qui semble indiquer qu'il n'aurait pas respecté en lui le caractère d'ambassadeur[1]. François Ier réclama énergiquement une réparation.

Pour remplacer Rincon auprès du Sultan, il envoya un hardi capitaine, Polin de la Garde et, de plus en plus, les relations entre le Roi et le Sultan se resserrèrent.

LA QUESTION DE L'ALLIANCE OTTOMANE.

Cette alliance avec les Turcs faisait beaucoup de tort à François Ier dans l'opinion européenne, et il faut avouer que les raisons par lesquelles il essayait de la justifier manquaient de solidité. Lorsque l'évêque de Valence, Jean de Monluc, envoyé à Venise en 1543, passait en revue dans un discours pompeux toute l'histoire, en invoquant Constantin, Narsès « sur tous religieux », qui n'avait pas hésité à appeler les Lombards en Italie, puis l'empereur Frédéric II ou Maximilien Ier lui-même, il faisait de la rhétorique. François Ier ne se défendait guère mieux, en reprenant encore une fois le prétexte des négociations engagées depuis plus de dix ans entre Charles et Soliman, et en confondant des ambassades envoyées pour obtenir la paix avec celles qu'il entretenait auprès du Sultan pour le solliciter à combattre une partie de la Chrétienté. Blaise de Monluc dit assez bien dans ses *Mémoires* : « Je ne sçay pas quelle opinion resta à la Seigneurie (de Venise) d'ung si grant affaire, ny si l'élo-

1. En 1535 déjà, un agent de François Ier auprès de Soliman, un Ragusain, Séraphin del Pozzo, avait été pris par les Espagnols, enfermé à Sinigaglia, puis à Naples, et relâché seulement sur les représentations énergiques de Dodieu de Vély, ambassadeur du Roi. On se rappelle, d'un autre côté, l'exécution sommaire de Maraviglia par les ordres de Sforza. Voir ci-dessus, p. 83.

quence de mon frère leur fist trouver bon ce qu'ilz trouvoient si mauvois... Une chose sçay-je bien, que lors et depuys j'ay tousjours ouy blasmer ce faict, et croy que nos affaires ne s'en sont pas mieulx portées. » Seulement l'alliance turque, légitime ou non, était utile et commode, car elle n'engageait à rien : le Sultan n'avait pas les mêmes exigences qu'Henri VIII ou que les protestants d'Allemagne, et il était cependant pour l'Empereur un adversaire autrement dangereux.

ALLIANCE AVEC LE DUC DE CLÈVES.

Mais la grande combinaison politique, essayée de 1540 à 1543, fut l'alliance étroite avec le duc Guillaume de Clèves, qui venait d'hériter de la Gueldre, de Juliers, de Zutphen, de Clèves, et était ainsi devenu un des princes les plus puissants de la région rhénane. Il était fort recherché par les luthériens, parce qu'on le savait un des ennemis les plus acharnés de l'Empereur, qui avait des prétentions sur le duché de Gueldre. Ainsi l'alliance avec Guillaume pouvait resserrer les liens entre le Roi et les protestants. La combinaison était fondée, comme tant d'autres, sur l'idée d'un mariage, celui de Jeanne d'Albret, fille de Marguerite et d'Henri de Navarre, avec le duc. Mais les Albret étaient fort mal disposés et songeaient même à une alliance de famille avec Charles-Quint; Jeanne refusait le duc. Il y eut des pourparlers sans nombre, des scènes de famille, des menaces royales. Marguerite feignait de désapprouver les résistances de sa fille [1]; au fond elle les encourageait. Le 14 juin 1541, on célébra enfin les fiançailles, puis le mariage, qui ne fut pas consommé. Le duc attendit en vain à Clèves sa femme, qui restait en France sous prétexte de maladie, pendant qu'Henri d'Albret nouait avec l'Empereur des intrigues, où il était question d'une invasion éventuelle de la Guyenne.

ISOLEMENT DE FRANÇOIS Ier EN 1542.

Soit par suite de son alliance avec le Turc, soit par suite des hésitations de sa politique, le Roi se trouvait presque entièrement isolé, au moment où la guerre avec l'Empereur allait recommencer. Venise et le Pape étaient bien décidés à rester neutres; les Allemands eux-mêmes tournaient. Le Roi [2] n'avait plus guère pour lui que l'Électeur Palatin, l'Électeur de Mayence et le duc de Saxe; il essayait désespérément d'agir au Reichstag réuni à Spire. « Quelle habileté a ce Roi! écrivait Ferdinand en mai 1542; quelle insolence et quelle rouerie pour troubler l'Allemagne et pour empêcher la

1. On prétend qu'elle « la fit fesser ». Jeanne, de son côté, avait menacé d'entrer au couvent, de se jeter dans un puits.

2. Ses menées étaient fort surveillées; il y avait de part et d'autre un service d'espionnage. On écrivait à l'Empereur qu'on avait vu un Français entrer dans la maison du duc Frédéric; des pamphlets, des manifestes couraient dans l'Empire. Cela compose toute une littérature.

campagne contre les Turcs! » Et le 8 juillet : « Je n'attends rien d'autre de lui que ce en quoi il persévérera toujours, faire aussi longtemps et aussi largement le mal qu'il pourra ».

LA DIÈTE SOUTIENT L'EMPEREUR.

La Diète cependant ne se laissa pas séduire aux avances françaises, car, dès le mois de février 1542, elle décidait de fournir 40 000 piétons et 8 000 chevaux pour la guerre contre le Turc, et de « requérir le roy de France et autres potentatz de la Chrestienté vouloir porter assistance à cestuy affaire ». En outre, François Ier était invité à ne plus faire de levées d'hommes dans l'Empire et même à renvoyer les soldats allemands qu'il avait à sa solde.

L'ANGLETERRE SE RÉSERVE.

Il n'y avait pas plus à compter sur le roi d'Angleterre : Marillac signalait toutes sortes de négociations engagées entre lui et l'Empereur, et il n'attribuait qu'à l'état d'affaissement moral et physique d'Henri VIII le maintien du *statu quo*. Les relations étaient déjà si tendues qu'il fut un moment retenu en otage à Londres en 1542, pendant que l'ambassadeur anglais en France subissait la même fortune.

TRAITÉS AVEC LE DANEMARK, LA SUÈDE, L'ÉCOSSE.

Francois Ier fut obligé de se rejeter sur des alliances avec des États secondaires; encore ne furent-elles que nominales. Le 19 novembre 1541, il signa un traité avec le Danemark; le 2 juillet 1542, avec la Suède; il renouvela, en décembre 1542, les traités antérieurs avec l'Écosse.

IV. — CRÉPY ET ARDRES

DÉCLARATION DE GUERRE A L'EMPEREUR.

LE 12 juillet 1542, étant à Ligny, le Roi lança contre l'Empereur le « Cry de la guerre », qui fut publié « à son de trompes par tout le royaulme ». Il reprenait dans ce manifeste tous les griefs accumulés contre Charles, en insistant sur « l'injure si grande, si exécrable et si estrange envers Dieu et envers les hommes », qu'il avait reçue de lui par l'assassinat de Fregoso et Rincon.

L'ARMÉE FRANÇAISE DEVANT PERPIGNAN.

Charles-Quint, cette fois, ne prit l'offensive nulle part; néanmoins les hostilités furent conduites par François Ier avec une singulière incohérence. Tandis qu'il avait tout intérêt à pousser fortement la guerre à la frontière du Nord-Est, pour enlever le Luxembourg et aller soutenir son allié le duc de Clèves, ou bien même en Piémont, pour inquiéter l'Empereur du côté de l'Italie, ce fut aux Pyrénées orientales qu'il dirigea la principale attaque, avec l'idée de forcer Charles à une bataille, en menaçant le Roussillon. Le Dauphin et le maréchal d'Annebaut reçurent une armée de 40 000 piétons, de 2 000 gens d'armes, de 2 000 chevau-légers; ils avaient avec eux un

ingénieur italien, « Jérôme Marin, estimé le plus grand homme d'Italie pour assiéger places ». Le Roi se tenait à Narbonne, en attente de la venue de l'Empereur.

LES FRANÇAIS REPOUSSÉS.

Mais le siège de Perpignan annoncé à grand fracas fut mené avec une lenteur méticuleuse par le Dauphin et d'Annebaut qui, après quarante jours, décampèrent sans avoir même tenté un assaut. Alors on ramena, mais trop tard, une partie de leurs troupes en Piémont, où les Français luttaient péniblement contre les Espagnols [1]. Au Nord, le duc d'Orléans s'était emparé d'Ivoy et de Luxembourg, mais il avait quitté son armée pour courir à Perpignan dans l'espoir d'une bataille. Alors Luxembourg fut repris par les Impériaux; tous les avantages obtenus d'abord furent anéantis.

ALLIANCE D'HENRI VIII AVEC L'EMPEREUR.

Au début de l'année 1543, en février, l'Empereur et le roi d'Angleterre conclurent l'alliance depuis longtemps en projet. Il semblait que la guerre dût se décider au nord et au nord-est de la France. Le Roi cependant la porta encore une fois au sud.

FRANÇAIS ET OTTOMANS DEVANT NICE.

Il comptait sur la coopération ottomane pour assurer la supériorité de la France dans la Méditerranée, sans doute aussi dans l'Italie. En effet, Soliman reprit l'offensive dans la vallée du Danube, entra en Hongrie, où les troupes allemandes furent encore une fois battues, et donna ordre à Kheir-ed-Din Barberousse de combiner ses opérations avec la flotte française. Tout annonçait de la part de la France l'intention d'agir énergiquement : le jeune duc d'Enghien avait été nommé, le 18 avril 1543, amiral de l'armée de mer du Levant (dont le commandant effectif était Polin de la Garde) et chef de l'armée de terre réunie en Provence.

Kheir-ed-Din disposait de cent galères, mais il ne partit de Constantinople qu'en mai, et s'attarda à ravager les côtes d'Italie, en ayant soin pourtant d'épargner le territoire pontifical. Polin ne manqua pas d'écrire à Paul III que le roi de France était le soutien de l'Église et que le Pape lui devait de n'avoir pas été attaqué.

Les Ottomans n'arrivèrent qu'en juillet dans les eaux de Marseille, où ils trouvèrent la flotte française. L'objectif était Nice, la seule ville qui restât au duc de Savoie. Il fallut les instances de Polin pour décider Barberousse — en août seulement — à en commencer le siège. Barberousse était très mal disposé. « Les Turcs mesprisoient fort nos gens, écrit Monluc.... Barberousse se faschoit fort et tenoit

1. Les campagnes des Alpes, racontées avec force détails par Monluc, ne sont à étudier que pour la connaissance des habitudes militaires du temps, de l'esprit des chefs et des soldats, de la manière de combattre; on n'a guère là que la sensation d'une guerre stérile en résultats, purement professionnelle, pourrait-on dire.

des propos aigres et piquans [1]. » Le 6 septembre, la ville fut emportée et saccagée, sans que les alliés pussent s'emparer de la cidatelle, que les Espagnols débloquèrent un peu plus tard.

LES OTTOMANS INSTALLÉS A TOULON.

Pour donner quelque satisfaction à ces auxiliaires si redoutables et pour continuer à inquiéter les Impériaux dans la Méditerranée, François Ier résolut de mettre Toulon à la disposition des troupes de Kheir-ed-Din. Les habitants reçurent l'ordre de quitter la ville, personnes et biens, sous peine de la hart. En fait, on y laissa les « chefs de maisons et artisans », à qui l'on promit d'assurer leur sécurité. Ce fut pour les Toulonnais une dure épreuve, qui ne dura pas moins de six mois, pendant lesquels Barberousse envoya vingt-cinq galères piller les côtes d'Espagne. Lorsque le Roi résolut, en avril 1544, de se dégager d'une alliance si compromettante, il lui fallut payer très cher le départ des Turcs. Trente-deux trésoriers, prétend-on, furent employés à Toulon pendant trois jours à « faire des sacs de mil, deux mil, et trois mil escus chacun », pour les remettre à Barberousse.

LE DUC DE CLÈVES ACCABLÉ PAR L'EMPEREUR.

L'Empereur avait saisi l'occasion d'exciter contre François Ier l'opinion, que François Ier ne réussit à ramener à lui ni en Allemagne, ni en Italie. D'autre part, Charles profita de l'inaction de l'armée royale au Nord-Est pour accabler notre dernier allié dans l'Empire, le duc de Clèves. Avec 40 000 hommes, il ravagea le duché, et obligea Guillaume à signer, le 7 septembre 1543, un traité désastreux pour François Ier, car le duc devait renoncer à tout accord avec la France. Marguerite s'empressa d'écrire au Roi pour faire rompre le mariage conclu deux ans avant : « Ainsi que, au commencement, ignoramment, je vous suppliois faire ce mariage, vous cachant le vouloir de ma fille; maintenant... je vous supplie la mettre en liberté devant l'Église et devant les hommes [2] ».

François Ier cependant avait repris Luxembourg, le 10 septembre, et repoussé devant Landrecies l'Empereur, qui assiégeait la ville avec 40 000 piétons et 13 000 cavaliers, mais il l'avait laissé se retirer sans le poursuivre.

CAMPAGNE DE 1544.

En 1544, Charles-Quint prépara une attaque du côté de l'Est, Henri VIII du côté de Calais. C'était sur ces deux points qu'on attendait les grands événements; ils se produisirent d'abord au Sud par un coup de surprise.

1. Lorsqu'il mourut, en 1546, on écrivait au Roy : « Je n'ay veu homme par deça plus contraire à tout ce qui touchoit vostre service. »
2. Le mariage ne fut annulé par la cour de Rome qu'en avril 1545, après d'épineuses négociations.

LE DUC D'ENGHIEN AU PIÉMONT.

Le duc d'Enghien, qui avait reçu le commandement de l'armée de Piémont, assiégeait Carignan. A la nouvelle que del Vasto, qui commandait l'armée impériale, voulait secourir la place, Enghien et son entourage décidèrent de livrer bataille, et ils envoyèrent Monluc au Roi pour demander à la fois de l'argent et l'autorisation de combattre.

MONLUC DEVANT LE CONSEIL ROYAL.

Monluc a raconté la séance du Conseil, où il parvint à obtenir cette autorisation[1]. Le cas était grave, parce que, depuis les défaites de la Bicoque, de Pavie, de Landriano, on avait évité toute action en rase campagne contre les Impériaux. De plus, le comte de Saint-Pol et l'amiral d'Annebaut, qui assistaient au Conseil, en présence du Roi et du Dauphin, objectaient que la France du Nord était menacée par Charles-Quint et Henri VIII, qu'on n'avait à leur opposer que des forces insuffisantes et des légionnaires improvisés; qu'entre le Piémont et le royaume à sauver, il n'y avait pas d'hésitation possible. Est-ce l'éloquence gasconne de Monluc, comme il s'en vante, est-ce l'espoir persistant du Roi de ressaisir l'Italie par une victoire? L'autorisation fut accordée.

BATAILLE DE CÉRISOLES, AVRIL 1544.

Les Français occupaient la petite place de Carmagnola au sud de Carignan. Le marquis del Vasto se porta au-devant d'eux, vers Cérisoles (Ceresole). Le lundi de Pâques, à trois heures du matin, au son des trompettes, les Français se mirent en mouvement et se heurtèrent aux ennemis. L'avant-garde, composée de Suisses, de bandes françaises et de gens d'armes, était couverte par 8 pièces d'artillerie; Enghien s'était réservé le corps de bataille, formé de Suisses, de gens d'armes et des jeunes gentilshommes venus de la Cour à la première nouvelle de la bataille future; à l'arrière-garde se trouvaient quelques gens d'armes et 3 000 Gruyériens.

La bataille, très confuse, n'offre d'autre intérêt que le grand rôle dévolu aux arquebusiers, d'abord répandus en enfants perdus sous les ordres de Monluc, et l'importance une fois de plus constatée de l'infanterie, d'ailleurs infiniment plus nombreuse que la cavalerie. Il semble bien que le combat se soit partagé un moment en deux actions différentes : l'une entre les deux avant-gardes ennemies, l'autre entre un corps de troupes massé par le marquis del Vasto et jeté par un détour sur l'arrière-garde française, qui plia sous le choc. Mais

1. Martin du Bellay, dans ses Mémoires, ne cite pas le nom de Monluc; il dit simplement qu'Enghien « dépescha un gentilhomme »; il ajoute que le duc demandait surtout au Roi de lui envoyer de l'argent, car la solde était en retard de trois mois. Il prétend que, pour l'autorisation de livrer bataille, le Roi s'en remit à l'avis des capitaines qui assistaient Enghien; il ne paraît pas avoir connu la scène qui, d'après Monluc, se serait passée au Conseil. Le récit qu'il donne de la bataille diffère également de celui de Monluc sur un certain nombre de points importants.

le reste de l'armée se serait rabattu sur le corps de Vasto et l'aurait écrasé. Les ennemis se retirèrent en grand désordre. On prétend qu'ils perdirent plus de 10 000 hommes et que, dans Cérisoles, on marchait sur des monceaux de morts. On prit quantité d'enseignes, de vivres, de bagages, de munitions, presque toute l'artillerie[1].

DOUBLE INVASION DE L'EMPEREUR ET D'HENRI VIII.

Les événements donnèrent raison aux prévisions de Saint-Pol et d'Annebaut, car la bataille était à peine gagnée que le Roi était obligé de rappeler ses forces du Piémont vers la frontière du nord de la France, et de reprendre au duc d'Enghien 12 000 piétons.

En effet l'Empereur, après avoir essayé encore une fois de pacifier l'Allemagne par le « recez » de Spire, entreprenait l'invasion de la France concertée avec Henri VIII. Il devait pénétrer en Champagne, le roi d'Angleterre en Picardie, tous deux convergeant sur Paris, sans s'attarder au siège des places, et comptant réunir 80 000 piétons, 20 000 cavaliers, munis d'une forte artillerie.

CHARLES-QUINT EN CHAMPAGNE.

L'armée impériale poussa droit sur Commercy, puis sur Ligny, mais fut arrêtée, du 8 juillet au 17 août, devant la petite place de Saint-Dizier, héroïquement défendue par le comte de Sancerre.

A ce moment, François Ier avait pu mettre sous les ordres du Dauphin, du duc d'Orléans et de M. d'Annebaut, 30 000 fantassins, 2 000 hommes d'armes et 4 000 chevau-légers, en leur enjoignant de refuser la bataille et de se borner à empêcher le passage de la Marne. L'Empereur, déjà fort embarrassé dans un pays dénué de vivres, avec une armée indisciplinée et troublée constamment par des querelles, passa par Vitry[2], puis à l'est de Châlons, toujours obligé de se maintenir sur la rive droite de la Marne. Il se préparait à battre en retraite sur Soissons, lorsqu'il apprit que des magasins existaient encore à Épernay et à Château-Thierry ; il se jeta sur ces deux villes et s'en empara. Il n'était alors qu'à vingt lieues de Paris, où la terreur fut grande[3].

ÉMOTION A PARIS.

Le 4 septembre, une assemblée des représentants de la Ville fut

1. Les appréciations sur les conséquences possibles et sur l'importance de la victoire de Cérisoles varièrent à l'infini chez les contemporains, dès le lendemain de la bataille. Ce ne fut guère autre chose qu'une action très héroïque et assez désordonnée.

2. Un acte officiel du 25 avril 1545 exempte de tailles pendant vingt ans Vitry-le-François, « construite au lieu de Montcourt, en remplacement de la ville de Vitry-en-Perthois, brûlée par les Impériaux ». Mais Martin du Bellay qui, dans ses *Mémoires*, parle avec détails d'escarmouches et de combats autour de l'ancien Vitry, ne dit nulle part que la ville ait été brûlée ou détruite, et plus loin il écrit simplement : « Vitry-le-François, qui est une ville qu'il (le Roi) avait commencée sur la rivière de Marne, à une lieue de Vitry-en-Perthois, pour ce qu'il ne trouvoit qu'on pust fortifier ledit lieu de Vitry-en-Perthois, pour l'incommodité de l'assiette, commandée de trois ou quatre montagnes. » (Voir aussi Paillard.)

3. Ch. Paillard, *L'invasion allemande en 1544*, 1884, *Projets d'évasion de François Ier*.... Appendice ; Rev. hist., t. VIII, 1878.

tenue et on lui communiqua une lettre assez étrange du Roi. Il se louait des mesures prises par lui contre l'Empereur, qui n'avait pas, disait-il, osé combattre son armée, mais « avoit mis son affaire à l'adventure », en marchant sur la capitale. Il voyait, « avecques l'ayde de Dieu, le jeu tout assuré, le dict ennemi réduict en telle extrémité, estant ainsy environné et enveloppé, qu'il est impossible qu'il ne soit entièrement perdu et ruyné ». Il n'en requérait pas moins les Parisiens de presser les travaux de fortifications.

Les membres de l'Assemblée furent sans doute moins rassurés que le Roi, car ils commencèrent par ordonner des processions, puis ils firent fermer une partie des portes, hâter les remparements, réunir de l'artillerie et des munitions, assembler des vivres, chasser une partie des mendiants et « les religieux estrangers et autres ». La venue du Roi, le 10 septembre, ne calma pas les inquiétudes. Le 13 encore, lors de la procession de la châsse de sainte Geneviève, « ne pouvoit passer le peuple pour les chariotz et charettes, chargez de biens des habitans de ladite ville, qui s'en alloient hors ladite ville pour la crainte de l'armée dudit Empereur qui s'approchoit d'icelle ».

NÉGOCIATIONS AVEC L'EMPEREUR.

Pourtant les troupes du Dauphin ayant occupé la Ferté et Meaux, qui fermaient la route de Paris, et le roi d'Angleterre, au lieu de marcher vers le Sud, restant attaché aux deux sièges de Boulogne et de Montreuil, l'Empereur se décida à reprendre la route du Nord, sur Villers-Cotterets, puis sur Soissons. C'est là, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, qu'il reçut l'amiral d'Annebaut, porteur de propositions de paix. En réalité, on négociait depuis le siège même de Saint-Dizier, par l'intermédiaire obscur d'un moine espagnol, Gabriel de Guzman, dont il est question à chaque instant dans la correspondance, et qui reçut plus tard le surnom de « moine de la paix ». On le voit signalé en juillet dans un acte royal, qui ordonne de lui payer 400 livres tournois, pour aller « en certains lieux pour aucuns affaires secretz et d'importance concernans » le service du Roi.

RAISONS DE TRAITER POUR L'EMPEREUR.

On trouve dans deux mémoires postérieurs du cardinal de Granvelle et dans la délibération de la diète de Spire, en 1544, les causes qui déterminèrent l'Empereur à traiter. Granvelle parle des énormes dépenses, de l'épuisement des finances, des difficultés rencontrées au cours de l'expédition, particulièrement à Saint-Dizier, du dérèglement des soldats. Le duc Maurice écrivait au landgrave Philippe qu'il n'était plus possible de marcher sur Paris à cause du refus des troupes de combattre, faute de solde. Il invoque aussi les périls courus pendant la retraite, le mauvais vouloir des Anglais, les dangers qui venaient des Turcs et du protestantisme.

Les délibérations de la diète de Spire montrent, d'autre part,

que les Allemands, tout en adhérant à la politique impériale, ne la soutenaient pas sans réserves. Les États faisaient entendre contre l'alliance de la France avec les Turcs les protestations les plus indignées, mais ils attiraient aussi l'attention de Charles-Quint sur la difficulté de continuer la lutte avec François Ier; ils parlaient des lourds sacrifices déjà accomplis et de la ruine de l'Allemagne. Ils finissaient par supplier très humblement « que l'Impériale Majesté veuille absolument déclairer ce que Sa Majesté, aussi ledit sieur roy des Romains, sont enclins de faire, de leur part, pour ladite offension (contre les Ottomans) ».

Il n'y avait pas besoin d'avoir beaucoup pratiqué les Allemands pour deviner, à travers leurs déclarations si enveloppées, qu'ils étaient disposés à laisser retomber sur l'Empereur et sur son frère le poids de la guerre. Et, nouveau recommencement de cette monotone histoire, Charles se retrouvait, en 1544, presque exactement en face des mêmes obstacles qu'en 1525 et 1526.

RAISONS DE TRAITER POUR FRANÇOIS Ier.

Quant à François Ier, il avait à tenir compte du royaume envahi, du double péril anglais et impérial, de la lassitude de la France, et il était sans doute fort troublé par les désaccords et les intrigues qui se produisaient autour de lui, dans sa famille comme dans son Conseil. Moins que jamais, il était en état de les dominer.

Mais il paraît certain que la décision de traiter fut prise sans beaucoup de réflexion et surtout exécutée trop hâtivement. Il eût été plus honorable pour les Français, disait Granvelle, de menacer la retraite de Charles « que de continuer la dite pratique de la paix, et venir traicter au camp de Vostre dite Majesté ». Il faut dire cependant, à la décharge du Roi, qu'il apprit, au moment où d'Annebaut était à Saint-Jean-des-Vignes, la prise de Boulogne par Henri VIII.

TRAITÉ DE CRÉPY, SEPTEMBRE 1544.

Le traité dit de Crépy (en Laonnois), signé le 18 septembre, était encore une fois un essai de rapprochement et d'union entre les deux adversaires. La condition essentielle, d'où dépendaient presque toutes les autres, était le mariage du duc d'Orléans, soit avec l'infante Marie, fille de l'Empereur, apportant en dot les Pays-Bas et la Franche-Comté, soit avec une fille de Ferdinand, apportant en dot le Milanais; c'était l'*alternative*, sur laquelle l'Empereur devait se décider dans le délai de quatre mois. A ce prix, le Roi donnait à son fils les duchés d'Orléans, de Bourbon, de Châtellerault et d'Angoulême; il renonçait de nouveau à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, il abandonnait le Piémont et la Savoie, tandis que l'Empereur abdiquait toutes prétentions à la Bourgogne.

Les deux contractants s'engageaient à s'entendre pour combattre

les Turcs et pour rétablir l'unité religieuse. C'était la caractéristique du traité.

GUERRE CONTRE LES ANGLAIS.

La paix conclue, le Roi envoya le Dauphin combattre les Anglais, mais tout le résultat de la campagne fut d'obliger ceux-ci à renoncer au siège de Montreuil et à se renfermer dans Boulogne et dans Calais. En 1545, un triple effort fut combiné : intervention armée en Écosse pour soutenir le gouvernement de Marie Stuart, devenue reine par la mort de son père, Jacques V, en 1542; descente par mer sur les côtes méridionales de la Grande-Bretagne; attaque sur Boulogne.

ESSAI D'INVASION EN ANGLETERRE.

On avait réuni dans la baie de Seine 150 navires de transport et 25 galères amenées par Polin de la Garde, qui franchit en grand appareil le détroit de Gibraltar; on avait levé des lansquenets en Allemagne, des piétons dans le Languedoc; le Roi lui-même était allé jusqu'au Havre avec une partie de la Cour. Tout échoua. Les Écossais, sous prétexte de mésintelligence avec le chef des forces françaises, restèrent cantonnés dans leur pays; la flotte parvint dans les eaux de l'île de Wight, le 18 juillet, eut plusieurs engagements avec la flotte anglaise, puis revint devant Boulogne (où toute la campagne consista dans la construction d'un fort), et finit par regagner le Havre.

« A la fin de 1545, dit l'ambassadeur vénitien, S. M. se retrouvait dans une situation plus incertaine qu'au début, parce qu'elle n'avait rien gagné du côté des Anglais, tout en dépensant beaucoup. Les Écossais étaient fort mécontents ; l'Empereur, très douteux ». Aussi le Roi délibéra-t-il de s'accommoder avec les Anglais, le plus tôt possible, pensant que le pis pour lui était de demeurer dans l'incertitude.

TRAITÉ D'ARDRES, JUIN 1546.

Le traité signé avec l'Angleterre, à Ardres, le 8 juin 1546, était lourd pour la France, qui s'engagait à payer en huit ans près de deux millions d'écus d'or, et ne devait recouvrer Boulogne qu'après l'acquittement de la somme totale; elle promettait en outre d'intervenir pour rétablir l'accord avec l'Écosse.

LA QUESTION DE L'ALTERNATIVE.

De 1544 à 1547, la question la plus grave resta celle des rapports avec l'Empereur. Contre l'exécution du traité, le Dauphin et le Parlement de Toulouse avaient protesté. Le Dauphin, en effet, était de plus en plus engagé dans l'opposition contre son père, et son animosité pour son frère éclatait à tous les yeux. Charles-Quint, à cause de cela peut-être, le ménageait beaucoup : il lui faisait dire qu'il n'avait pas voulu « rien traiter qu'il ne fust agréable audit Dauphin, et signamment quant à ce qui concernoit son frère Monsieur d'Orléans ». Or, « en ce qui concernoit Monsieur d'Or-

léans » et l'*alternative*, « tant importante et pleyne de difficultés, considération et respect », Charles hésita suivant son habitude et, durant les premiers mois de 1545, toute la diplomatie fut occupée de cette grosse affaire. Comme François Ier n'avait aucune hâte de renoncer effectivement au Piémont et à la Savoie, il laissait aller les choses. La mort du duc d'Orléans, le 8 septembre 1545, bouleversa encore une fois les combinaisons, en rendant caduc le traité de Crépy, remit encore en question le Milanais et fut une nouvelle cause de méfiance et de négociations.

CHARLES-QUINT ET L'ALLEMAGNE.

Pourtant l'Empereur voulait avant tout se donner aux affaires d'Allemagne et à la lutte contre la Réforme. La réunion du Concile, enfin ouvert à Trente en décembre 1545, et la mort de Luther, le 18 février 1546, semblaient être favorables à ses desseins. Le succès qu'il avait obtenu, en 1543, contre le duc de Clèves lui faisait penser qu'il viendrait à bout des protestants par les armes. « La violence croissante des haines religieuses, disait un docteur, les attentats continuels des princes et des cités attachés à la nouvelle doctrine ne laissaient plus aucun doute sur l'inévitable nécessité de la guerre. »

LE PARTI LUTHÉRIEN EN ALLEMAGNE.

Mais le parti luthérien était fortement organisé, il avait pour chefs le duc Frédéric de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg. L'Empereur se décida néanmoins, le 20 juillet 1546, à mettre au ban de l'Empire la Saxe et le Wurtemberg. Ce fut le commencement d'une nouvelle phase dans l'histoire de l'Empire et des rapports de l'Allemagne avec la France.

NÉGOCIATIONS DE FRANÇOIS Ier.

François Ier devait en voir à peine le début. Encore une fois, il avait négocié avec les Allemands; il fournit même au banni florentin Strozzi, « ennemi mortel de l'Empereur », 50 000 écus pour lever des lansquenets et secourir les luthériens; il renoua des relations avec Venise, avec le Pape, mécontent de Charles au sujet du concile. Son ambassadeur en Angleterre, Odet de Selve, ne cessait de poursuivre l'idée d'une alliance défensive entre les deux pays. La mort d'Henri VIII, le 27 janvier 1547, ne le décourageait pas et, huit jours après, il faisait aux ministres d'Édouard VI, successeur d'Henri VIII, des ouvertures auxquelles ceux-ci répondaient « fort honnestement ».

Alors, de nouveau, on parla de guerre, au début de 1547; Marie de Hongrie éclatait en reproches contre les menées des Français, tandis que François Ier disait : « Je ne connois personne que je doive craindre ». Bravade que la maladie allait rendre encore plus vaine.

V. — MORT DU ROI

LA COUR DE FRANCE.

EN effet, le Roi s'affaiblissait de plus en plus, et, avec lui, la Cour et le gouvernement tombaient dans une sorte de décrépitude. Deux personnages dominaient tous les autres : M. d'Annebaut, de qui l'ambassadeur florentin disait qu'on ne pouvait, sans lui, parler au Roi ou obtenir quoi que ce fût, et madame d'Étampes, toujours mêlée à toutes les intrigues. Le Dauphin, au contraire, était de plus en plus suspect. Il avait fort irrité son père, pendant la campagne de 1544, en lui proposant de rappeler Montmorency. En 1545, il refusa de présider le Conseil privé, « considérant en cecy que, comme tout vad mal aujourd'huy, que l'on gecteroyt après cy toute la faulte sur luy ». Dès lors il ne fut plus même convoqué.

ÉMOTIONS ET TROUBLES EN FRANCE.

Il n'avait pas tout à fait tort, en disant que tout « allait mal ». Bien des gens en France étaient mécontents et il y avait partout des agitations. Les actes royaux en portent la trace : en 1543, défense d'afficher tous libelles tendant à exciter des émotions ou séditions chez le populaire; ordre de courir sus aux gens de guerre qui pillent et rançonnent les habitants. En 1544, au moment de l'invasion de l'Empereur, un agent prétendait avoir « entendu de grands seigneurs en France (dire) que... s'il (l'Empereur) espargne le peuple et les gentilshommes et ne demande ryen ny à la noblesse ny au peuple... que cela retirera (amènera) beaucoup de la noblesse à demeurer en leurs maisons ».

RÉVOLTE DE LA ROCHELLE[1].

Les mécontentements étaient excités par les demandes d'argent incessantes ou par les abus de pouvoir des officiers du Roi. En 1542, la ville de La Rochelle, « laquelle véritablement ressembloit une petite aristocratie maintenue soubz ung roy », était troublée par la lutte entre le peuple et la bourgeoisie. Jarnac, qui y commandait au nom du Roi, voulut sans doute profiter des circonstances pour affaiblir une constitution qui donnait trop de liberté; il ramena de cent à vingt le nombre des échevins et décida que le maire serait désormais nommé par le gouverneur. Puis, sous prétexte d'une conspiration, il leva deux à trois cents piétons, qu'il voulut introduire dans la ville, malgré ses privilèges; mais le peuple en armes repoussa les aventuriers, et il fallut faire venir cinquante gens d'armes et deux cents fantassins pour réprimer le mouvement.

RÉVOLTES DANS LE SUD-OUEST.

En même temps, un édit royal ayant étendu la gabelle aux provinces du Sud-Ouest, qui jusque-là en avaient été exemptes, les habitants des Iles, c'est-à-dire les gens d'Oléron, de Marennes, de

1. Arcère, *Histoire de la Rochelle*, 2 vol., 1756-57.

Saint-Jean-d'Angély, de Libourne, du Bordelais, se soulevèrent, chassèrent les commissaires répartiteurs, se fortifièrent chez eux, au nombre de 10 000, parmi esquels un certain nombre de nobles, propriétaires de marais salants, et résistèrent au ban et à l'arrière-ban du Poitou qu'on avait levé en toute hâte.

ENTRÉE DU ROI A LA ROCHELLE.

C'était le moment où le Roi était occupé par la guerre aux Pyrénées, aux Alpes et aux Ardennes. Quand les hostilités eurent été suspendues[1], il se rendit dans l'Ouest, déclara les marais salants confisqués, fit arrêter un certain nombre de rebelles, mit La Rochelle en état de siège. Puis il comprit la nécessité de faire des concessions. Il entra dans La Rochelle le 31 décembre, y tint, le 1er janvier 1543, une séance solennelle où étaient des gens de son Conseil et de ses Parlements, déclara pardonner aux rebelles, et voulut souper avec les Rochelais[2], sans faire à l'avance goûter les mets qu'on lui offrit. Malgré cela, l'irritation persista et, en 1545, le Roi dut retirer à Jarnac le gouvernement de la ville, où il s'était rendu odieux.

EXACTIONS FINANCIÈRES DU ROI. LES PARISIENS.

Pendant l'année 1544, les réquisitions d'argent ne cessèrent nulle part. Aux Parisiens, le Roi demanda, le 23 février 1544, « dedans trois jours », 50 000 écus d'or, puis, le 23 avril, 180 000 livres pour l'équipement de 7 500 hommes. Le dernier quart n'était pas encore payé lors de la paix de Crépy. Le Roi invoqua la guerre avec l'Angleterre pour le réclamer très vivement, faisant alléguer que Rouen avait fourni 40 000 livres tournois de plus que Paris, et qu'Amiens venait d'octroyer au premier appel un prêt de 25 000 livres. Aussi qualifiait-il le peuple parisien de « rebelle, et inobédient » et se déclarait-il très irrité. En février 1545, les villes closes du royaume furent taxées à 800 000 livres, dont 120 000 devaient être données par la Prévôté et Vicomté de Paris. En 1546 et 1547, deux nouvelles taxes de 80 000 livres chacune furent imposées à Paris, sous prétexte « de certains advertissemens des grans préparatifz de guerre » faits par « aucuns puissans princes nos voisinz ». Dans ses remontrances, la Ville rappelait qu'elle avait eu à souffrir de la peste, de la cherté du blé, des impôts mis sur presque toutes les marchandises, même sur les vivres, de la ruine des gros négociants; elle insistait sur les abus d'exemption pour les riches privilégiés qui ne payaient rien, sur la misère des pauvres et des ouvriers qui n'avaient rien, et priait le Roi « très humblement d'avoir pitié de ses loyaux subjectz ». Le Roi mourut sans avoir répondu.

1. Voir ci-dessus, p. 110, 111.
2. Voir au volume précédent, p. 189, un fragment du petit discours qu'il leur adressa.

MASSACRE DES VAUDOIS, 1545.

Il s'abandonnait de plus en plus aux passions du parti catholique exalté. De 1544 à 1546, les luthériens furent persécutés, les bûchers allumés dans Paris et en province[1]. Trompé par de faux rapports, dominé par la volonté âpre et fanatique du cardinal de Tournon, il avait autorisé, en janvier 1545, l'exécution d'un arrêt, prononcé par le parlement d'Aix en 1540 contre les Vaudois de Mérindol et Cabrières[2], et il approuva en août 1545 les mesures prises contre eux en avril. Mais, lorsqu'il apprit la vérité, lorsqu'il sut que plus de 800 personnes avaient été massacrées, des femmes et des enfants brûlés dans une église, Mérindol et Cabrières détruits ainsi que vingt-deux villages aux environs, toute la région changée en un désert; lorsqu'il entendit le cri d'horreur qui s'éleva en Suisse, en Allemagne et même en France, il fut très douloureusement affecté. Ce drame terrible, la mort de son fils François qui survint au même moment, le 8 septembre 1545, et où quelques-uns virent un châtiment du ciel, atteignirent très profondément cette âme, qui n'était pas cruelle, et agirent sur ce tempérament si impressionnable.

MORT DU ROI, 1547.

A la fin de 1544 et au début de 1545, on l'avait opéré d'une fistule au périnée, dont il avait déjà été atteint en 1540. « Écrivez à S. M., disait-il à l'ambassadeur de Charles, que j'ai été en grand péril, mais que je vais mieux »; et il reprit peu à peu sa vie habituelle, mêlée d'excès et de profonds abattements. Quand s'ouvrit l'année 1547, il ne fut guère possible de se méprendre sur la gravité de son état. La mort d'Henri VIII, exactement son contemporain, le troubla beaucoup. Il était resté pendant la première moitié de février soit à Saint-Germain, soit à la Muette, mais « il s'ennuya » et se mit à se déplacer maladivement, allant à Villepreux (lès-Clayes), à

1. Voir le volume précédent, p. 386, 387.

2. Il restait en Provence, à Mérindol et à Cabrières[a], quelques descendants des Vaudois du XIIe siècle[b]. C'étaient des gens de mœurs très simples, de vie très paisible. Seulement leur attachement aux doctrines religieuses de leurs ancêtres les rendait fort suspects et, assez vite, au XVIe siècle, on les confondit avec les réformés. A partir de 1535, ils avaient été dénoncés et, le 18 novembre 1540, le Parlement d'Aix avait condamné au feu dix-sept habitants de Mérindol, banni leurs femmes et leurs enfants, confisqué leurs biens, ordonné la destruction de Mérindol. Le Roi, sollicité très fortement par les luthériens d'Allemagne et par Guillaume du Bellay, avait accordé, en février 1541, des lettres de rémission aux condamnés, à condition qu'ils se convertissent dans le délai de trois mois. Mais le Parlement d'Aix, dont le Premier Président était le baron d'Oppède, et les évêques de Provence étaient de plus en plus animés contre les hérétiques. Ils reprirent la procédure et quand François Ier, après cinq ans, eut autorisé l'exécution de l'arrêt, le baron d'Oppède, qui fut le grand meneur de l'affaire, convoqua les gentilshommes de la région, se fit accompagner de Polin de la Garde, qui amena une partie des troupes alors réunies à Marseille, et dirigea une véritable expédition militaire contre des populations inoffensives et désarmées. Les troupes entrèrent le 15 avril 1545 à Mérindol, le 20 à Cabrières. Poursuivis au début du règne d'Henri II, d'Oppède et Polin furent absous, après une longue procédure.

a. Mérindol faisait partie du gouvernement de Provence, Cabrières, du Comtat-Venaissin, terre pontificale.

b. Voir *Histoire de France*, t. III, 1, p. 260, 261.

Dampierre, puis à Limours, où il resta pendant les jours gras. « Et de jour en jour ceux qui estoyent autour de luy le trouvoyent fort changé de complexion et de façons de faire. » Il quitta Limours pour Rochefort-en-Yvelines où, le 25, le 26 et le 27 février, il chassa encore; puis il projeta de revenir à Saint-Germain, en passant quelques jours à Rambouillet, « à cause de son plaisir à la chasse et volerie ». Il fut repris de fièvres continues, eut un nouvel abcès, qu'on perça le 21 mars, opération désespérée, car, depuis le 10, il était presque à l'agonie[1]. Il succomba dans la nuit du 31 mars, entre une heure et deux heures du matin. Il mourut courageusement. Le Dauphin, paraît-il, manifesta beaucoup de douleur; Madame d'Étampes, dans une chambre voisine, poussait des cris farouches. A l'autopsie, on trouva « un apostume (tumeur purulente) en son estomac, les rognons gâtés.... le poumon entamé ».

1. Ch. Paillard, *La mort de François Ier et les premiers temps du règne de Henri II (avril-juin 1547)*, Rev. histor., t. V, 1877. Voir au volume précédent, p. 194, le jugement sur François Ier.

LIVRE VIII

LA POLITIQUE D'HENRI II[1]

CHAPITRE PREMIER

LE NOUVEAU ROI ET LA NOUVELLE COUR

I. HENRI II, MONTMORENCY ET LES GUISE. — II. LE PRINCIPE D'AUTORITÉ.

I. — HENRI II, MONTMORENCY ET LES GUISE

FRANÇOIS Ier disparut bien vite tout entier. Quand on eut célébré ses obsèques solennelles, où furent prononcées quelques oraisons funèbres de commande, on constitua un nouveau personnel gouvernemental. Faiblesse ou rancune, son fils laissa faire : il n'oublia comme roi aucune de ses amertumes de dauphin, et l'exercice du pouvoir ne le changea ni ne l'améliora.

1. BIBLIOGRAPHIE. Il n'existe pas une bonne histoire d'ensemble du règne d'Henri II : les documents officiels n'ont pas été complètement classés, on n'en a édité qu'un petit nombre ; la plupart des Mémoires sont extrêmement suspects, et c'est précisément chez eux qu'on a pris tant d'anecdotes, qui continuent à avoir cours dans presque tous les livres. Des monographies écrites sur les personnages du temps, quelques-unes sont documentées, d'autres ne sont que des ouvrages de seconde main.

SOURCES. *Corps universel diplomatique* de Du Mont ; *Fœdera, conventiones* de Rymer ; *Relations des ambassadeurs vénitiens* ; *Le Relazioni degli ambasciatori Veneti* ; *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. IV et V ; *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III ; *Négociations de la France dans le Levant*, t. II ; *Relations politiques de la France avec l'Ecosse*, t. I (Voir sur ces recueils les p. 1 et 2, ci-dessus). Ajouter : G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat* (voir p. 97), t. II. 1547-1559. *Mémoires de François de Lorraine, duc d'Aumale et de Guise, concernant les affaires de France.... pendant les années 1547 à 1561* (Michaud et Poujoulat, t. VI, 1839) ; *Lettres inédites de Catherine de Médicis*, publiées par H. de la Ferrière, t. I, 1880 (Collect. des doc. inéd. sur l'Hist. de France). *Lettres inédites de Dianne de Poytiers*, publiées par G. Guiffrey, 1866. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, publiées pour la Soc. de l'Hist. de France par le marquis de Rochambeau, 1877.

Les *Mémoires* de Brantôme (voir le vol. préc., p. 185, et ci-dessus, p. 2), à condition d'être employés avec précaution, sont très riches de faits pour le temps d'Henri II, parce que

CARACTÈRE D'HENRI II.

Henri II était grand, robuste; il aimait les exercices violents, la paume, l'équitation, les armes, la chasse; on le savait très brave, quoiqu'il n'eût jamais paru sur les champs de bataille, où on ne le verra guère pendant son règne. Il était d'une extrême froideur, avait une âme sèche, un esprit médiocre, un caractère faible au delà de toute expression; sa figure correcte, mais longue, immobile, terne, donne vraiment l'impression d'un personnage effacé et veule. Sa constante habitude auprès d'une femme, de vingt ans plus âgée que lui, qui ne s'imposait par aucune supériorité intellectuelle, le partage organisé entre sa femme légitime et sa maîtresse, la régularité de cette vie à trois impliquent chez lui des sentiments vulgaires. Même la sollicitude du Roi à l'égard de ses enfants, dont on l'a beaucoup loué, si paternelle qu'elle soit, ne se manifesta que par des préoccupations mesquines de logis, de coucher, d'habillement.

HENRI II ET MONTMORENCY.

Sa faiblesse éclate dans ses rapports avec Montmorency. Au début de son règne, son père à peine mort, il n'a qu'un souci, rejoindre le Connétable, avec qui il s'enferme plusieurs jours à Saint-Germain, comme s'il avait hâte de proclamer le joug qu'il subit. En 1559, au

Brantôme a été en relations avec les personnages marquants de l'époque. Ceux de Monluc (voir ci-dessus, p. 97), importants pour l'histoire militaire, ne doivent pas être acceptés sans contrôle. Ajouter : *Mémoires du sieur François de Boyvin, chevalier, baron du Villars, 1550-1559* (Michaud et Poujoulat, t. X, 1838). François de Rabutin, *Commentaires des dernières guerres en Gaule belgique* (Panthéon littéraire, 1836). Les *Mémoires de Gaspard de Saux Tavannes, 1530-1573* (Michaud et Poujoulat, t. VIII), doivent être écartés. Il en est de même de ceux dits de Vieilleville: voir Ch. Marchand, *Le maréchal François de Scépeaux de Vieilleville et ses mémoires*, 1893.

OUVRAGES A CONSULTER. *Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1543 jusqu'en 1607, traduite sur l'édition latine de Londres*, t. I et II, 1734. F.-B. von Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten* (voir p. 2). F. Decrue, *Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France, sous les rois Henri II, François II et Charles IX*, 1889. A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, 1881. J. Delaborde, *Gaspard de Coligny, amiral de France*, t. I, 1879. Ch. Marchand, *Charles Ier de Cossé-Brissac, comte de Brissac et maréchal de France, 1507-1563* (thèse de la Fac. de Rennes), 1889. Dupré-Lasale (E.), *Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France*, t. I et II, 1875, 1899. P. de Vaissière, *Charles de Marillac* (voir ci-dessus, p. 97). R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, 1849. H. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, t. I, 1877.

SOURCES ET OUVRAGES GÉNÉRAUX POUR LES CHAP. I ET II. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III. Janssen, t. III, G. de Leva, t. V (voir ci-dessus, p. 2). Les ouvrages particuliers seront indiqués au cours du chapitre.

TABLEAU SIMPLIFIÉ DE LA FAMILLE ROYALE

Henri II
épouse Catherine de Médicis.

François (II), né en 1544.	Élisabeth, née en 1545, épouse Philippe II.	Claude, née en 1547, épouse Charles III de Lorraine.	Charles (IX), né en 1550.	Henri (III), né en 1551.	Marguerite, née en 1552, épouse Henri (IV).	François, né en 1554.

milieu de graves périls et de négociations épineuses poursuivies avec l'Espagne, il lui écrit : « Ne vous voyant pas, les jours me durent années ». Ou bien : « Ne crégnés de vous mestre à rançon à quelque pris que ce soit, car je n'espargneré chose qui soyt en ma puissance pour vous ravoir... ». « Je suplye à Dieu et à Nostre-Dame que je puisse estre si tost que je puysse hors de la payne en quoy je suys, vous ayant perdu de veüe. » Il écrit de la même plume à Diane de Poitiers, quand il est éloigné d'elle; il ne peut se passer d'une compagnie. Et lorsqu'il sollicite Montmorency de faire la paix — ce à quoi celui-ci n'était que trop disposé — pour sortir de captivité et revenir plus tôt auprès de lui, il fait l'effet d'un enfant dont la faiblesse ne peut se passer d'un appui. « Sire, vous n'êtes plus, vous n'êtes plus que cire », ce jeu de mots d'un plastron du temps est bien l'expression de la vérité.

LE ROI DOMINÉ ET ANNULÉ.

Aussi Henri fut-il toujours dominé : dans sa vie intime par Diane de Poitiers, dans sa vie de souverain par Montmorency, et si celui-ci ne resta pas le maître absolu du pouvoir, ce n'est pas parce que le Roi se reprit, c'est parce que les Guises s'imposèrent et entrèrent en partage de l'autorité. De telle sorte qu'on le cherche en vain dans son règne et qu'en tout il s'est laissé conduire. Cela est très frappant dans le « Voyage de Metz », en 1552 [1], où les choses sont menées, à Metz par le Connétable, en Lorraine par François de Guise, et où, lorsque Guise et Montmorency se sont réunis pour marcher vers le Rhin, ils traînent à leur suite le Roi triomphant, mais annulé

Il n'eut de personnalité que dans son égoïsme, moins naïf et inconscient que celui de François Ier, dans son orgueil plus hautain et plus âpre, dans ses haines qui furent sombres et sanguinaires. Il ne sut pardonner à aucun de ceux qui avaient servi son père; il fut cruel envers tous ceux qui attentèrent à la vanité royale.

LES NOUVEAUX MEMBRES DES CONSEILS.

Dès le 2 avril, le Roi réorganisa le Conseil des affaires [2]; il y fit entrer ou y maintint le roi de Navarre, le cardinal de Lorraine, le duc de Vendôme, l'archevêque de Reims, le connétable, le chancelier, le comte d'Aumale [3], MM. de Sedan et d'Humières, MM. de Saint-André père et fils, le président du Parlement, Bertrand, et M. de Villeroy. Le Conseil devait s'assembler chaque matin; les quatre secrétaires des finances y assistaient. Un autre Conseil, dit de l'après-dîner, se composait des mêmes personnages, auxquels s'adjoignaient les cardinaux de Bourbon, de Ferrare, du Bellay et de Châtillon, les ducs

1. Voir ci-dessous, p. 127.
2. Sur le Conseil des affaires, voir le volume précédent, p. 213.
3. Qui fut créé duc et pair d'Aumale, à la fin de 1547, malgré les remontrances du Parlement. C'est le futur François de Guise.

de Nevers, de Guise et d'Étampes, les évêques de Soissons et de Coutances et le Premier Président de Rouen. Les maîtres des requêtes y faisaient des rapports sur certaines affaires privées, mais le Conseil s'occupait surtout de l'administration du royaume.

Le premier de ces deux Conseils était incomparablement le plus important, et la liste de ses membres [1] nous fournit, dès le premier jour, les noms des personnages qui, pendant plus de dix ans, allaient diriger le gouvernement sous le nom du Roi.

MONTMORENCY.

Montmorency avait alors cinquante-cinq ans. Grand Maître de la Maison du Roi, Connétable et Maréchal de France [2], il reçut en 1551 la dignité de duc et pair [3] et devint ainsi l'égal des plus grands du Royaume, à l'exception des princes du sang. Il était entouré d'une famille nombreuse, cinq fils et sept filles, encore trop jeunes cependant pour lui apporter quelque appui; car l'aîné de ses fils, François, avait dix-huit ans à peine en 1547 et ne devait presque faire ses premières armes qu'au siège de Metz, sous François de Guise.

LES COLIGNY.

Ses alliés les plus utiles et qu'il cherchait à pousser dans les hautes charges étaient à ce moment les membres de la famille de Coligny : Odet, Gaspard et François, fils de Gaspard de Coligny et de Louise de Montmorency. Odet était né en 1517, avait été fait cardinal en 1533, était devenu évêque-comte de Beauvais, après avoir été archevêque de Toulouse. Gaspard, si célèbre sous le nom d'amiral Coligny, était né en 1519, allait être fait colonel général de l'infanterie, amiral en 1552. François, seigneur d'Andelot, né en 1521, devint colonel général de l'infanterie après son frère. Ces trois hommes étaient, en 1547, dans toute la force de l'âge, pleins d'activité, d'intelligence, d'énergie. Leur union étroite [4] leur donnait beaucoup de force et ils rendaient à Montmorency une partie de l'appui qu'ils recevaient de lui. Avec eux, les d'Humières, les Gouffier, les Cossé-Brissac étaient également unis au Connétable par des alliances de famille et des intérêts communs, ce qui ne les empêchait point de servir à l'occasion les Guise.

FIERTÉ BRUTALE DE MONTMORENCY.

Montmorency cherchait aussi à se faire des créatures dans le Parlement, dans l'armée. Mais il était peu aimé à cause de la bruta-

1. Il est vrai que les noms varient dans les divers documents. Cela tient à ce que le Conseil n'avait pas de cadres rigides : on y assistait sur un mot du Roi, on y manquait, pour peu qu'on fût absent de la cour pour une raison quelconque; les personnages que nous indiquons ci-dessus en sont les membres assidus ou les plus influents, les premiers surtout.

2. Il avait gardé ce dernier titre malgré son élévation à la connétablie; il fallut de longues démarches pour l'amener à s'en dessaisir. Voir page suivante.

3. Voir le volume précédent, p. 245.

4. Une gravure postérieure, qui fut populaire, les représente en groupe, avec ce titre : *Colignæi fratres.*

lité de ses manières; haut à la main, entier, d'un abord très difficile, il avait la réputation d'un rabroueur. On n'osait guère lui parler, encore moins le contredire. Lorsqu'il s'agit de le décider à renoncer au titre de Maréchal de France, personne ne voulait se charger de lui faire connaître le désir du Roi. C'était, en effet, avoir « affaire à ung seigneur, qui en ung mouvement de collère eust rabroué le plus brave prince de France, et n'y avoit à la suite du Roy âme vivante qui ne le redoutast. » On raconte aussi que, dans une séance du Conseil des affaires, où assistaient des cardinaux, des princes du sang et le chancelier, le connétable, sans se soucier de ces personnages si considérables en dignité, prit la parole et, « suivant sa coutume de ne jamais céder à personne », donna et presque imposa son avis. Il agissait souvent ainsi.

AVIDITÉ SANS SCRUPULES.

En outre, il passait pour avare et il était convoiteux; il soutint des procès suspects; il accorda plus d'une fois sa protection à des personnages compromis, comme M. de Chateaubriand, à condition qu'ils fissent un testament en sa faveur. Le procès engagé à propos de la succession de M. de Chateaubriand réveilla, en 1549, une autre affaire très équivoque, celle des biens confisqués du contrôleur général, Lambert Mégret, dont François Ier avait donné une partie au Connétable. Ses adversaires prétendaient qu'il avait ensuite transigé avec les héritiers de Mégret, en leur faisant indûment attribuer sur le Trésor la somme énorme de six millions d'écus d'or. Le Conseil privé lui-même était peu favorable à Montmorency, qui s'en tira, en intentant contre ses adversaires une plainte en diffamation, et en les amenant ainsi à se désavouer, par crainte de son inimitié très redoutée.

TABLEAU SIMPLIFIÉ DE LA FAMILLE DE MONTMORENCY SOUS HENRI II

Anne de Montmorency, 1492-1567.

- François, épouse Diane de France.
- Henri d'Amville, épouse Antoinette de la Marck, petite-fille de Diane de Poitiers.
- Charles.
- Léonore, épouse François III, vicomte de Turenne.
- Catherine, épouse Gilbert, duc de Ventadour.
- Marie, épouse Henri, vicomte de Candale.

Louise, sœur du Connétable, épouse

1° Le Maréchal de Maillé.

- Madeleine, épouse Charles de Roye.
  - Éléonore de Roye, épouse le prince de Condé.

2° Gaspard I de Coligny,

- Odet, cardinal de Châtillon.
- Gaspard II de Coligny, amiral de France.
- Henri d'Andelot, colonel général de l'infanterie.

L'AVENTURE DE MADEMOISELLE DE PIENNES.

L'aventure de son fils François et de Mademoiselle de Piennes montre bien à quel point il subordonnait tout à son ambition. François avait aimé Mademoiselle de Piennes, qui était de bonne noblesse et qu'il avait connue à la Cour, où elle avait la charge de demoiselle d'honneur. Elle s'était donnée à lui, après engagement de mariage, lorsque son père entreprit de le marier avec Diane, fille légitimée d'Henri II, ce qui faisait entrer les Montmorency dans la famille royale. Le Connétable, en apprenant l'union contractée par son fils, resta pendant treize jours enfermé. L'ambassadeur impérial écrivait : « Et n'est créable la démonstration de sentement qu'il en a faicte, et continue, non seulement par pleurs et gémissemens, par propoz accusatoires de sa fortune, mais aussy par actions. ». « Et est le dict connestable en mélancholie et regretz, que chacun interprète pour punition divine, et est la moquerie telle de ses envieulx et partiaulx (adversaires) qu'elle se estend envers le commung [1]. » Il usa des subterfuges les moins avouables pour rompre l'union [2]. Il fit rendre l'édit contre les mariages secrets (1557), auquel on donna, contrairement aux principes, un effet rétroactif; il agit à Rome auprès du Pape, afin d'obtenir l'annulation de l'acte, et, pendant quelque temps, la politique italienne de la France fut suspendue à cette question.

AVANCES DE CHARLES-QUINT A MONTMORENCY.

Comme il était puissant, Montmorency eut des flatteurs en France et il trouva des sympathies apparentes à l'étranger : « Oultre ce, écrivait Charles-Quint, chercherez l'opportunité de luy parler à part et déclarerez le grant plaisir que ce nous a esté d'entendre son retour en court et l'estime que ledit sieur roy à présent tient de luy, nous tenant asseuré entièrement.... qu'il tiendra tousjours main à la continuation et observance de bonne et parfaicte amytié d'entre ledict roy et nous... et que, ce que cy-devant avons esté froid à son endroit a esté, comme ne doutons il l'entendra très bien, pour non, en luy pensant faire faveur, luy nuire davantage. »

CLAUDE DE GUISE ET JEAN DE LORRAINE.

Presque tout de suite, Montmorency eut en face de lui la famille de Guise. Le personnage le plus puissant n'en avait pas été, sous François Ier, et n'en fut pas, sous Henri II, Claude de Guise, malgré ses titres de duc et pair, de comte d'Aumale, de marquis d'Elbeuf et de Mayenne, de baron de Joinville, malgré son office de Grand Veneur, malgré son mariage avec Antoinette de Bourbon. Le vrai homme d'action et de gouvernement fut le cardinal Jean de Lorraine, frère de Claude, membre du Conseil royal depuis 1530. Le duc et le

1. Que même les petites gens se moquent de lui.
2. De Ruble, *François de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France*, Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris, t. VI, 1879.

cardinal avaient été disgraciés à la fin du règne précédent. Comme Montmorency, ils reprirent leur crédit avec le nouveau règne; ils le gardèrent jusqu'à leur mort en 1550.

LES ENFANTS DE CLAUDE.

Claude eut dix enfants[1], dont six fils. Le plus illustre, François, avait, en 1547, vingt-huit ans. Il allait devenir duc de Guise après 1550, hériter de la Grande Vénerie, et enlever à la maison de Longueville l'office de Grand Chambellan, en 1551. Lorsqu'il eut épousé, en 1549, Anne d'Este, petite-fille de Louis XII par sa mère Renée, il fut rattaché à la maison royale de France. Son frère Charles, né en 1524, était archevêque de Reims depuis 1538 et fut fait cardinal en 1547, — c'est le second cardinal de Lorraine; — un autre frère, Louis, archevêque de Sens, allait être promu au titre de cardinal, en 1553, — c'est le cardinal de Guise; — Claude, né en 1526, prit le titre de duc d'Aumale, lorsque François fut devenu duc de Guise; François (deuxième du nom) fut général des galères; le dernier, René, fut marquis d'Elbeuf. La sœur aînée, Marie, née en 1515, reine d'Écosse par son mariage avec Jacques V en 1538, était, depuis 1542, régente de fait du royaume, pour sa fille Marie Stuart.

AMBITIONS DES GUISE.

Les Guise aspirèrent certainement à tout dominer dans le gouvernement et, plus encore que Montmorency, ils subordonnèrent les affaires de France à leurs visées personnelles. Leur rôle a une bien autre ampleur que celui du Connétable, et cela tient d'abord à ce qu'ils appartenaient à deux familles souveraines[2], en dehors de la France. Comme Lorrains, ils avaient certains droits en propre, sur le royaume de Naples par exemple; comme alliés à la famille royale d'Écosse, ils représentaient la politique d'un État indépendant. Ils pouvaient se faire, suivant les circonstances, Français ou étrangers.

FRANÇOIS DE GUISE ET CHARLES DE LORRAINE.

La grandeur de leur rôle tint aussi à la valeur personnelle de quelques-uns d'entre eux. François fut un homme de guerre remarquable et, en même temps, un politique très avisé. La courtoisie de ses manières et la grâce constante de son accueil lui assuraient les sympathies que repoussaient les allures bourrues de Montmorency. Le cardinal de Lorraine qui avait, dit Brantôme, « l'âme

1. Claude de Guise, épouse Antoinette de Bourbon.

Marie, épouse Louis II de Longueville, puis Jacques V d'Écosse.	François épouse Anne d'Este, fille de Renée de France.	Charles, cardinal de Lorraine.	Claude d'Aumale, épouse Louise, fille de Diane de Poitiers.	Louis, cardinal de Guise.	François.	René d'Elbeuf.

2. Ils alléguaient à l'occasion cette situation particulière. Ainsi Claude de Guise, qui n'avait en France que le titre de comte, en 1517, avait déjà réclamé la préséance, même sur les ducs, lors du sacre de François Ier, étant, disait-il, fils de souverain.

fort barbouillée », était brillant, fertile en ressources, ingénieux, autant que cauteleux et sans scrupule. Fanatique par profession, incroyant au fond, il affectait d'être, dans les matières d'Église, un homme de gouvernement, et il se servait de sa qualité d'homme d'Église pour se faire une place à part dans le gouvernement. A eux deux, François et Charles tenaient la noblesse et le clergé, le clergé surtout, bien plus encore que Montmorency.

LES BOURBONS.

La maison de Bourbon était représentée par les Vendôme, branche masculine[1]. Le chef de cette dernière famille, Charles de Bourbon-Vendôme (1489-1537), était resté fidèle à François Ier et lui avait rendu de grands services, notamment au temps de la captivité de Madrid; il en avait été récompensé par l'érection de Vendôme en duché-pairie. Son second fils, François d'Enghien, le héros de Cérisoles, avait été tendrement aimé du Roi; sa mort, en 1546[2], parut suspecte et l'on se demanda si, des rivaux d'ambition n'avaient pas voulu se débarrasser d'un prince trop glorieux. En 1547, il restait encore cinq enfants de Charles, Antoine de Vendôme, Charles, Jean, Louis, Marguerite[3].

A l'avènement d'Henri II, les Bourbons se trouvaient à peu près réduits à la condition de courtisans et figuraient surtout dans les hautes charges ou dans les compagnies d'ordonnance. D'ailleurs, Jean et Louis étaient fort jeunes; Charles, entré dans l'Église, cardinal en 1548, archevêque de Rouen en 1550, était considéré comme un personnage médiocre et vide. Les Bourbons allaient reprendre leur ancienne situation de grands seigneurs terriens et même acquérir le prestige de princes souverains par le mariage d'Antoine de Vendôme avec Jeanne d'Albret[4].

LE MARÉCHAL DE SAINT-ANDRÉ.

Parmi les personnages de second ordre figurait M. de Saint-André, dont les intrigues, les basses ambitions, le luxe, sont très caractéristiques de l'époque. Saint-André s'était signalé à la bataille

1. Voir le volume précédent, p. 217.

2. Dans un de ces jeux violents qu'affectionnaient les jeunes nobles de la Cour et qui étaient mêlés de plaisanteries brutales et de tours grossiers, il reçut sur la tête un meuble jeté, dit-on, d'une fenêtre, en manière d'amusement. Mais on supposa une autre intention.

3. TABLEAU SIMPLIFIÉ DE LA FAMILLE DE BOURBON SOUS HENRI II

BOURBONS-VENDOME.

Charles, 1489-1537.

Antoine de Vendôme, épouse Jeanne d'Albret.	François d'Enghien,	Charles, cardinal de Bourbon.	Jean, comte de Soissons et d'Enghien.	Louis Ier, de Condé,	Marguerite, épouse François de Clèves La Marck.

4. Voir plus loin, p. 144.

de Cérisoles; il avait du crédit auprès d'Henri II, qui le choisit pour premier gentilhomme de sa chambre; il en profita pour obtenir les grandes charges; il réussit à faire déposséder Montmorency de son maréchalat et à se le faire attribuer. Brantôme parle de lui comme d'un seigneur très dépensier; il vante l'abondance exquise de sa table, la beauté des meubles rares qu'il aimait à collectionner. Il mentionne aussi les splendeurs de son château de Valery dans le Sénonais. Saint-André avait hérité du château de Tournoël en Auvergne, qu'il fit réédifier presque entièrement et décorer avec somptuosité, et où d'ailleurs il s'endetta. Il ne pouvait suffire à ses prodigalités qu'à force d'exactions sur ses petits vassaux et ses tenanciers, ou de procès iniques, dont le gain était dû au crédit qu'on lui connaissait et à la terreur qu'il inspirait dans ce pays d'Auvergne, qui a toujours été en proie au despotisme féodal. Il mourra à la bataille de Dreux, en 1562, tué froidement à la fin du combat par un gentilhomme protestant, qui vengeait une longue série d'injustices odieuses dont son père et lui avaient été victimes. Saint-André, précisément parce qu'il n'avait ni scrupules ni moralité, était un de ces hommes que de plus puissants redoutent ou dont ils ont besoin. Dès le règne d'Henri II, il allait jouer partie entre les Guise et les Montmorency.

CATHERINE REINE EN TITRE.

Catherine[1] était sortie, par l'avènement de son mari, de la situation effacée et presque périlleuse où elle s'était trouvée pendant les premières années de son mariage : du reste, la naissance d'un fils, en 1544, d'une fille, en 1545, l'avait rendue inattaquable. Elle avait alors vingt-huit ans. Son corps s'était développé, on vantait la perfection de ses bras et l'éclat velouté de ses yeux. Elle commençait à parler en reine et ne craignait pas de réclamer les droits attachés à son titre. Lorsque le Roi partit, en 1552, pour la campagne de Metz, il ne put se refuser à la nommer régente, mais il plaça auprès d'elle un Conseil chargé de l'assister et aussi de la surveiller. Elle ne se fit pas faute de réclamer, et on la voit déjà, en cette occasion, procéder de la façon qui sera si bien la sienne plus tard : ne rien brusquer, tourner les difficultés, agir par sous-entendus. Le chancelier écrivait qu'elle avait voulu connaître les termes du pouvoir qui lui avait été confié; elle en fut peu satisfaite. Il paraît qu'à la lecture de l'acte, elle dit en souriant qu'il y avait des parties où on lui donnait beaucoup d'autorité, mais d'autres où on lui en accordait fort peu; que le Roi lui avait parlé de pouvoirs bien plus amples que ceux qui lui

1. Voir la bibliographie de la page 98, et Bouchot, *Catherine de Médicis*, 1899.

étaient laissés et qu'elle se refusait à faire publier l'édit, qui la diminuerait par trop, étant ce qu'elle était. Elle aima mieux s'en tenir à une régence de fait, par cela même bien moins limitée. Elle affectait de se mêler aux affaires; elle se vantait auprès du Connétable d'avoir appris très vite la charge de munitionnaire, faisant entendre par là qu'elle envoyait beaucoup de vivres à l'armée du Roi. Mais celui-ci lui répondait assez ironiquement : « Ma mie, vous m'escrivez que la provision des vivres se continue par-delà, mais je vous advise que jusqu'icy nous ne nous sommes aucunement sentys de secours qui soient venus de vostre costé ».

Pendant toute la durée du règne d'Henri II, rien ne fit prévoir le rôle que Catherine devait jouer à partir de 1560. Les Mémoires du temps parlent d'elle fort peu; on ne signale chez elle ni intrigues, ni passions. Comme le Roi, elle s'occupe beaucoup de ses enfants, les surveille, s'intéresse aux moindres détails de leur santé, de leur installation, de leur costume. Sa correspondance est toute familiale, tout intime : celle d'une personne privée, presque d'une bourgeoise.

DIANE DE POITIERS.

Diane de Poitiers [1], âgée de quarante-huit ans, avait gardé un reste de beauté qui laissait un certain charme à une liaison passée en habitude. Elle apparaît bien moins dominatrice que la légende ne l'a faite. Qu'elle ait exercé un grand pouvoir entier sur le cœur du faible Henri II, qu'elle ait été avide, sèche, dure; que son fanatisme se soit uni à celui du Roi, de Montmorency ou des Guise, cela est incontestable. Mais ce ne fut pas elle certainement qui régna sous le nom du Roi.

DIANE ET CATHERINE.

Pour assurer sa fortune, elle a usé de ménagements à l'égard de tout le monde, surtout de la Reine. Catherine elle-même avait fini par accepter l'empire exercé par la duchesse de Valentinois sur son mari, et l'ambassadeur vénitien prétend que Diane, en échange, lui rendait les meilleurs offices auprès d'Henri II, jusqu'à « l'exhorter souvent à dormir auprès de la Reine ».

LES LETTRES DE DIANE.

Dans les lettres de Diane qui ont été conservées, on ne voit pas qu'elle soit très mêlée au gouvernement. Il y est fort souvent question d'offices, de charges ou de bénéfices qu'elle demande pour ses parents ou ses clients. Elle était en relations assez étroites avec les Montmorency, avec les Guise, avec tous les grands personnages du royaume; mais elle leur écrit sur un ton d'intimité un peu humble, qui est, il est vrai, celui des lettres du temps; elle y fait des allusions aux affaires publiques, mais comme quelqu'un qui en est informé plutôt qu'il ne les dirige. Henri II dépensa pour elle sans compter; il lui

1. Voir le volume précédent, p. 201.

donna Chenonceaux; avec ses largesses, elle fit bâtir Anet, qu'elle entretint luxueusement. Par deux édits de 1548 et de 1550, elle obtint la pleine propriété du duché de Valentinois et Diois, dont elle avait déjà eu l'usufruit sous François Ier et, à partir de 1548, elle prit le titre de duchesse de Valentinois.

DIANE, MONTMORENCY ET LES GUISE.

Entre le Connétable et elle, il y avait une alliance d'intérêts où chacun se surveillait. Il paraît que Montmorency, en 1550, avait essayé d'opposer à Diane la gouvernante de Marie Stuart, la comtesse Fleming, « fort jolie petite femme », qui fut aimée un moment de Henri II et eut de lui, au commencement de 1551, un fils, le bâtard d'Angoulême. La Reine et Diane s'unirent pour se débarrasser de cette maîtresse d'un moment. Plus tard Diane, voyant croître le crédit des Guise, se servit d'eux pour se garantir contre la toute-puissance du Connétable, puis, les Guise semblant trop puissants, elle se rapprocha de Montmorency. Ce fut ainsi à la Cour un perpétuel jeu de bascule.

MADAME D'ÉTAMPES ET SES AMIS.

Quant à ceux qui s'étaient donnés au feu Roi durant les dernières années du règne, ils furent disgraciés[1]. Madame d'Étampes, la première, contre qui s'étaient élevées tant de haines, fut humiliée, chassée de la Cour, et finit obscurément. D'Annebaut dut abandonner sa charge d'amiral, perdit la compagnie d'hommes d'armes qu'il commandait, fut exclu du Conseil et réduit à la dignité de maréchal de France. Il mourut en 1552, en défendant La Fère contre les Impériaux, relégué ainsi dans un poste secondaire. Le Bossut de Longueval qui, disait-on, était non seulement l'ami, mais l'amant de la duchesse d'Étampes, fut arrêté; Gilbert Bayard, général des finances, un de ses protégés, réussit à s'enfuir.

DESTITUTIONS ET PROMOTIONS.

Le premier président du Parlement de Paris, Lizet, fut chassé, et Montmorency installa à sa place une de ses créatures, le Toulousain Bertrand, dont l'office de président à mortier passa à Gilles Lemaître, serviteur de Diane. En 1551, le chancelier Olivier fut privé des sceaux, confiés à Bertrand, et ce fut l'occasion de faire passer Lemaître à la Première Présidence et de pousser en sa place Maigret, tout dévoué aux Guise.

LE CARDINAL DE TOURNON.

Le cardinal de Tournon, qui avait été un des premiers personnages du règne précédent, ne figurait pas sur les listes des Conseils. Quelques jours à peine après la mort de François Ier, on lui avait enlevé l'état de chancelier de l'Ordre (de Saint-Michel), pour en gratifier le duc de Lorraine, et il fut désormais écarté des faveurs et des affaires.

1. Voir l'article de Ch. Paillard, cité ci-dessus, p. 122.

En 1554, il se plaignait de n'avoir jamais vu le Roi « en son Conseil, mais seulement à l'église et à l'issue de table ». Il ne fut plus guère employé qu'à des missions à l'étranger et particulièrement en Italie, où, suivant son expression, on le tenait « le bec dans l'eau ». Il fut pourtant très mêlé à la lutte contre la Réforme.

LA QUERELLE DE JARNAC ET DE LA CHÂTAIGNERAIE.

Le célèbre duel de Jarnac et de la Châtaigneraie est un épisode caractéristique des discordes et des intrigues de la Cour. Guy Chabot, comte de Jarnac, beau-frère de Madame d'Étampes, était noté pour son luxe, pour ses dépenses en disproportion avec la fortune qu'on lui connaissait. A la Cour de François Ier de méchants bruits avaient couru sur lui. Est-ce au dauphin Henri, assez friand des petits scandales et d'ailleurs ennemi de Madame d'Étampes, est-ce à La Châtaigneraie qu'il aurait avoué être l'amant de sa belle-mère, Madeleine de Puy-Guyon, et recevoir d'elle de l'argent, propos qui fut ensuite répété? Toujours est-il que La Châtaigneraie le prit à son compte : d'où la querelle. La Châtaigneraie, très fastueux, lui aussi, très à la mode, était fort redoutable par sa vigueur et son adresse à toutes les armes. C'est pour cette raison, dit-on, que Madame d'Étampes avait empêché la rencontre sous François Ier. Le Roi mort, l'entourage d'Henri II raviva la querelle, espérant humilier la duchesse, dans la personne de Jarnac. Les plus grands seigneurs de la Cour se prononçaient contre lui, les Guise surtout faisaient de cette affaire leur affaire. François de Guise servit de parrain à La Châtaigneraie, tandis que le Roi refusait à Antoine de Bourbon de se porter parrain pour Jarnac, qui ne trouva comme répondant que M. de Boisy, encouragé sans doute par Montmorency. On retrouve ici la rivalité entre les deux familles. Le Roi assigna le duel au 10 juillet, à Saint-Germain.

MŒURS DES DUELLISTES.

L'usage des duels commençait à se répandre, et ils étaient à la fois très réglementés et très arbitraires. Brantôme ne tarit pas en détails, qui montrent combien, sous l'apparence du point d'honneur, les lois de l'honneur étaient peu observées. Les maîtres d'armes, extrêmement nombreux à cette époque, et dont beaucoup étaient des Italiens ou des Gascons, la plupart anciens soldats, rompus à toutes les finesses, entraînaient les deux champions, pendant le temps fort long qui s'écoulait presque toujours entre le défi et le combat. Puis « l'assailli », ayant le choix des armes, imposait quelquefois des conditions étranges : ou bien il exigeait des armes défensives ou offensives d'une forme avantageuse pour lui, ou bien il imposait à son adversaire l'acquisition d'un véritable arsenal, d'un prix ruineux. D'après le « Rôle » envoyé par Jarnac à La Châtaigneraie, celui-ci devra se pourvoir de quatre chevaux, de huit selles, de bardes d'acier,

de caparaçons, comme pour le jour d'une bataille, de toutes les pièces qu'il faut pour un homme d'armes, quelques-unes en double, de toutes les sortes de boucliers, « dont on se peust ayder à pied et à cheval », de toutes sortes de « salades d'hommes de pied », de toutes sortes de gants de fer. Et Jarnac se réserve d'apporter au dernier moment pour lui et pour son adversaire « les armes qui ne seront accoustumées en guerre, en joute, en débat et en camp cloz », et de modifier les conditions du duel.

LE DUEL DE JARNAC ET DE LA CHÂTAIGNERAIE.

Le 10 juillet, les deux adversaires se trouvèrent en présence. Ce duel était une solennité et une fête; toute la Cour y assista. La Châtaigneraie était tellement sûr de son triomphe qu'il avait fait préparer un banquet où il avait invité ses amis. Jarnac frappa La Châtaigneraie au jarret, par un habile coup d'escrime, mais il renonça à pousser jusqu'au bout la victoire contre un adversaire désarmé, car il savait le Roi engagé derrière La Châtaigneraie. Ce fut comme une déroute, une débâcle des tenants des Guise et d'Henri II; l'arène se vida en un instant, et le peuple pilla la salle du banquet.

II. — LE PRINCIPE D'AUTORITÉ

LE POUVOIR CONCENTRÉ.

D'UN bout à l'autre du règne, Montmorency et les Guise furent en lutte; leur rivalité se répandit de la Cour au gouvernement; elle influa sur la politique extérieure, elle la dénatura plus d'une fois, elle en compromit les résultats. Ils ne s'entendirent que sur un point, l'absolutisme monarchique, obéissant en cela à leurs sentiments aristocratiques et servant les passions du Roi. Car Henri II, qui se laissa si facilement dominer, était imbu du principe d'autorité, et sa morgue hautaine se froissait vivement de toute atteinte à son pouvoir. Du reste, il avait auprès de lui les « légistes » du Conseil, qui poursuivaient obscurément, mais continûment, l'œuvre de centralisation.

L'organisation des différentes sections du Conseil royal se précisa. Le Conseil des affaires ou Conseil étroit fut décidément séparé du Conseil privé et du Grand Conseil[1]. Le nombre des membres du Conseil privé fut réduit, sous prétexte que l'affluence des assistants y rendait très difficile l'expédition des affaires, mais en réalité pour le mettre plus directement sous la main du Roi. Le système des évocations se développa à l'excès : le parlement de Toulouse constatait que, de 1549 à 1554, seize cas nouveaux d'évocation s'étaient ajoutés aux matières déjà si nombreuses qui étaient enlevées à sa juridiction.

1. Voir sur ces points le volume précédent, p. 211-217, et Noël Valois, *Le Conseil du Roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, 1888; *Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)* (l'Introduction), 1886.

L'EXPANSION DU POUVOIR.

Même certaines réformes dans l'organisation judiciaire eurent autant pour but l'extension de l'autorité royale que l'amélioration de la justice. L'édit qui remplaça les Grands Jours de Bretagne par un Parlement[1] stipulait que le nouveau Parlement se conformerait aux usages et au style de celui de Paris, et que les quatre présidents et seize conseillers sur trente-deux seraient pris en dehors de la Bretagne.

L'institution des Présidiaux en 1552[2], favorable aux intérêts des justiciables, puisqu'elle abrégeait la durée des procès, avait aussi un caractère fiscal, par la création de près de 550 offices vénaux, et en même temps elle eut pour conséquence d'exclure de ces offices, trop chers pour eux, les anciens officiers de justice, pris dans le pays, et bien plus mêlés à la vie locale et à l'administration provinciale ou municipale. Ils furent remplacés par des officiers royaux sans attache avec le pays. Cela est très frappant dans le Languedoc.

Puis les circonscriptions présidiales ne correspondirent pas toujours aux divisions de la province. Ainsi, dans le Languedoc, l'ancienne sénéchaussée unique de Béziers et Carcassonne fut coupée en deux par l'établissement d'un présidial à Béziers[3].

Mêmes résultats par l'institution des lieutenants criminels particuliers, qui enlevèrent aux magistrats municipaux une partie de leurs attributions, ou par celle des prévôts des maréchaux, chargés de la police et devenus permanents à partir de 1559.

DURETÉ DU POUVOIR.

Ainsi, de plus en plus, le gouvernement s'exerça sans contrôle, et il fut très obéi. Les quelques résistances qui se produisirent n'eurent pour cause que les exigences fiscales du gouvernement; elles furent réprimées implacablement[4].

1. On faisait observer dans l'édit que les Grands Jours ne siégeaient qu'un peu plus d'un mois par an. Le siège du nouveau Parlement devait être alternativement à Rennes et à Nantes.

2. Les édits de 1552 et 1554 déclaraient que, dans un certain nombre de bailliages, il y aurait une Cour présidiale, qui se composerait de neuf conseillers, dont les offices seraient vénaux. La Cour présidiale jugeait sans appel toutes les affaires dont l'objet ne dépassait pas 250 livres en capital ou 10 livres en rente; elle recevait les appels des autres bailliages compris dans son ressort. 60 Présidiaux furent établis dans les ressorts des parlements de Paris (32), de Rouen (7), de Bordeaux (9), de Toulouse (7), de Bretagne (5). Le fait vraiment nouveau était la suppression de l'appel dans certains cas (par où les procès étaient abrégés); car il existait au xve siècle des Cours présidiales dans quelques bailliages. Laurain, *Essai sur les Présidiaux* (Rev. hist. de droit français et étranger, t. XIX et XX, 1895 et 1896). Publié à part, 1896. Les ordonnances sont dans Isambert, t. XIII, et dans Fontanon, t. I.

3. P. Dognon, *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc, du XIIIe siècle aux guerres de religion* (quatrième et cinquième parties), 1895 (thèse de la Faculté de Paris).

4. Le gouvernement d'Henri II fut aussi « gêné » que celui de François Ier et réduit comme lui aux expédients : impôts nouveaux, subsides exigés des villes (300 000 écus, de Paris en 1555), aliénations du domaine, emprunts aux banques (quelquefois au taux de 10 et 12 p. 100), ventes d'offices. On parle souvent dans les documents du temps de la pauvreté du pays.

RÉVOLTES DANS LE SUD-OUEST.

On a vu que François Ier, dans les dernières années de son règne, avait établi l'impôt de la gabelle dans les provinces du Sud-Ouest, Saintonge, Bordelais, etc., qui jusque-là en avaient été exemptes. La dureté des agents du fisc suscita en juillet 1547 des mouvements séditieux dans le pays de Blaye et dans la Saintonge. Au mois de juillet 1548, une véritable révolte y éclata. Les rebelles, au nombre de plus de vingt mille, se répandirent jusque dans le Bordelais. Quelques-uns, paraît-il, faisaient appel aux Anglais, avec lesquels la France avait à ce moment de graves différends[1]. En août, la révolte éclata à Bordeaux même. Le gouverneur, M. de Moneins, fut assassiné; le président du Parlement, obligé de faire cause commune avec les rebelles. Mais les membres du corps municipal, effrayés par la violence des passions populaires, appelèrent des secours du dehors, armèrent les bourgeois, et en quelques jours ils avaient rétabli l'ordre et procédé eux-mêmes à quelques exécutions très rigoureuses.

ARMÉE ROYALE DANS LE SUD-OUEST.

Cependant les nouvelles venues du Sud-Ouest avaient beaucoup inquiété le Roi, qui voyageait alors dans le Piémont[2]. Il se hâta de renvoyer en France Montmorency et François de Guise, avec une véritable armée de 1 000 hommes d'armes et de 8 000 fantassins, parmi lesquels il y avait quatre compagnies de ces lansquenets allemands si redoutés des populations. François de Guise parvint rapidement en Saintonge, et il est remarquable que les correspondances et les documents du temps insistent sur sa modération dans la répression, comme pour faire ressortir plus vivement la dureté de Montmorency.

RIGUEURS DE MONTMORENCY.

Celui-ci, en effet, bien que Bordeaux eût fait déjà sa soumission, entra dans la ville en grand appareil militaire, le 20 août, et y organisa un régime de terreur : plus de cent Bordelais furent condamnés à mort ou aux galères; le Parlement fut suspendu, les privilèges de la cité supprimés, les registres de l'Hôtel de Ville brûlés, les cloches brisées, une contribution de guerre levée sur les habitants. Montmorency ne quitta Bordeaux que le 9 novembre. La ville était comme anéantie; le 12 juin 1549 seulement, elle recouvra non pas son Parlement, mais une Cour souveraine, où entrèrent dix conseillers de Paris, huit de Toulouse, six de Rouen; seuls les deux présidents appartenaient à l'ancien Parlement.

Ces duretés étaient, à vrai dire, dans les mœurs du temps. Le gouvernement, les parlements et le populaire lui-même ne seront pas plus pitoyables aux Réformés que Montmorency aux Bordelais.

1. Voir ci-dessous, p. 139, et *Correspondance de M. de Selve*, p. 447, 455-58.
2. Voir ci-dessous, p. 147.

CHAPITRE II

DERNIÈRES LUTTES CONTRE CHARLES-QUINT

I. AFFAIRES D'ANGLETERRE ET D'ÉCOSSE. — II. LUTTE DIPLOMATIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'EMPEREUR. — III. LA CAMPAGNE VERS LE RHIN ET LE SIÈGE DE METZ. — IV. CAMPAGNES D'ITALIE ET DE PICARDIE. — V. ABDICATION DE CHARLES-QUINT ET TRÊVE DE VAUCELLES.

I. — AFFAIRES D'ANGLETERRE ET D'ÉCOSSE [1]

DIFFICULTÉS AVEC L'ANGLETERRE.

CE fut tout d'abord l'Angleterre que la France eut à combattre. Outre que le traité d'Ardres avait laissé la situation très indécise entre les deux pays, la possession de Boulogne par les Anglais avait créé un nouveau *casus belli*, auquel s'ajoutaient les plaintes des Écossais, qui avaient été laissés en dehors du traité et réclamaient d'y être compris.

SITUATION EN ANGLETERRE.

Édouard VI, successeur d'Henri VIII [2], n'ayant que neuf ans, le duc d'Hertford, son oncle maternel, s'était fait nommer Protecteur et

1. Ajouter à la bibliographie de la p. 123 : *Correspondance politique de Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549)*, publiée par G. Lefèvre-Pontalis (Invent. analyt. du min. des Affaires étrangères), 1888.

2. TABLEAU RÉSUMÉ DE LA FAMILLE D'ANGLETERRE

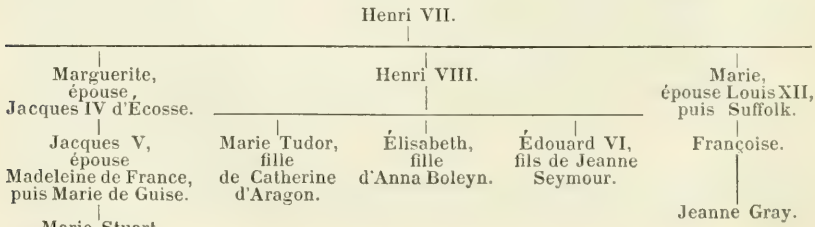

créer duc de Somerset. Mais il eut à lutter contre des intrigues et contre des révoltes, qui sévirent dans toute l'Angleterre. Quand il eut réussi à les réprimer, il fut renversé par le duc de Warwick en 1549, et exécuté en 1552.

SITUATION EN ÉCOSSE.

En Écosse, Marie Stuart, née en 1542, régnait depuis cinq ans sous la régence de fait de sa mère, Marie de Lorraine. Menacée par une invasion des Anglais en 1547, Marie de Lorraine demanda le secours d'Henri II, en proposant de faire épouser la petite reine au dauphin François et même de la faire conduire immédiatement en France.

A ce moment, les Anglais reprenaient les projets de mariage entre Édouard VI et Marie Stuart, déjà mis en avant en 1543. Comme cette affaire intéressait les Guise, à cause de leur parenté avec Marie Stuart, leur ambition détermina en grande partie une direction nouvelle de la politique française. Ils eurent l'habileté d'unir leurs intérêts en Écosse à une cause nationale, la reprise de Boulogne.

HENRI II INTERVIENT EN ÉCOSSE.

Le gouvernement d'Henri II avait d'abord essayé de s'entendre avec l'Angleterre sur ces différents points, et les ambassades s'étaient multipliées en mai et juin. Puis, une flotte française ayant été envoyée en Écosse, Somerset avait fait arrêter des sujets français et pris une attitude belliqueuse, tout en proposant de rendre Boulogne, si le Roi consentait à accepter le mariage anglo-écossais. Mais les conseillers d'Henri II songeaient, dès le mois de décembre 1547, à l'enlèvement de Marie Stuart, pour rendre « illusoires et inutiles les intelligences et practiques des Anglois », et, en 1548, sans rompre ouvertement avec l'Angleterre, ils se résolurent à agir en Écosse. François d'Aumale organisa une flotte, qui débarqua 6 000 hommes à Leith, en juin. Le 13 juin 1548, de Selve annonçait de Londres que tous les préparatifs étaient faits pour transporter Marie Stuart en France, où elle arriva le 20 août, ayant évité les croisières ennemies. Mais les Français agissaient, en Écosse, en maîtres désordonnés et turbulents. « Si le Roy ne donne quelque ordre à la cavalerie qu'il a ici, nostre pays ne pourroit supporter les maux que les soldats y font », écrivait Marie de Lorraine. Nos troupes ayant subi un échec, les Écossais étaient bien aises, d'après notre ambassadeur, « qu'elles eussent esté sy bien frottées ».

ATTITUDE DE CHARLES-QUINT.

A la fin de 1548, l'Empereur était venu s'installer à Bruxelles pour suivre de plus près les événements. Les deux diplomaties anglaise et impériale cherchaient à nouer une alliance; au besoin, les Anglais auraient cédé Boulogne à Charles. Mais, ni en 1548, ni en 1549, ils ne réussirent à le faire sortir de la neutralité. Il se borna à autoriser la levée de cinq à six cents cavaliers pour le compte de

l'Angleterre. En réalité, il cherchait surtout à prolonger la guerre d'Écosse pour occuper les Français, parce qu'il connaissait leurs mauvaises dispositions à son égard, et les Anglais, parce qu'il voyait le Protecteur tendre au protestantisme.

BOULOGNE RENDU A LA FRANCE.

Somerset déclara cependant la guerre à la France, mais se voyant réduit à ses seules forces, il signa, le 24 mars 1550, un traité qui rendait Boulogne à la France, moyennant le paiement de 400 000 écus d'or, au lieu de 800 000 fixés par le traité de 1546, et accordait la paix à l'Écosse. A partir de ce moment, ce ne furent plus que des chicanes sans cesse répétées : déprédations des Anglais en Écosse, des Écossais en Angleterre, saisies de navires français ou anglais, contrebande. Pourtant, jusqu'à la mort d'Édouard VI, le 6 juillet 1553, l'état de guerre fut suspendu entre la France et l'Angleterre.

II. — LUTTE DIPLOMATIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'EMPEREUR

VICTOIRE DE CHARLES A MÜHLBERG, 1547.

FRANÇOIS Ier venait à peine de mourir que Charles-Quint parut sur le point de soumettre l'Allemagne et d'y résoudre la question religieuse.

Après avoir mis l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, et le landgrave de Hesse au ban de l'Empire [1], il avait réuni contre les princes luthériens 35 000 piétons et 5 000 cavaliers allemands, italiens, papalins. Il avait obtenu le concours de Maurice de Saxe, qui revendiquait le duché contre son cousin Jean-Frédéric, comme représentant d'une branche cadette, et comptait l'obtenir de l'Empereur. De leur côté, les confédérés de Smalkalde disposaient de 50 000 piétons et de 8 000 cavaliers. Mais c'étaient des troupes mal disciplinées, dont les chefs s'entendaient fort mal entre eux. Ils furent écrasés à Mühlberg, le 29 avril 1547; l'électeur Jean-Frédéric fut fait prisonnier. Charles convoqua une diète à Augsbourg pour le 1er septembre, espérant obtenir d'elle une adhésion à sa politique.

Mais il se retrouva presque immédiatement en face des difficultés de toute sorte qui, depuis trente ans, avaient perpétuellement fait échouer ses desseins et rendu stériles ses succès les plus éclatants.

DÉPÉRISSEMENT DE CHARLES-QUINT.

En premier lieu, il était gravement malade, épuisé par la goutte, par des maux d'estomac, par les soucis du pouvoir ou par les chagrins. Dans toutes les correspondances, on parlait de sa mort prochaine, on l'escomptait; lui-même se considéra comme en grand

1. Voir ci-dessus, p. 118.

péril au début de l'année 1548 et renouvela les instructions qu'il avait déjà rédigées en 1543 à l'intention de son fils Philippe.

SITUATION EN ITALIE.

Puis, il ne pouvait se désintéresser des affaires d'Italie, où les choses étaient toujours à la merci d'un incident ou d'une intrigue. En 1547, les Impériaux possédaient le Milanais et le royaume de Naples; les Vénitiens, fortement établis dans leurs domaines de terre ferme, s'occupaient surtout des affaires d'Orient et gardaient soigneusement la neutralité; Cosme de Médicis, installé à Florence depuis 1530, était pour l'Empereur un allié d'autant plus fidèle qu'il avait à craindre les tentatives des bannis, les *fuorusciti*, répandus dans toutes les Cours étrangères, et surtout des Strozzi, réfugiés en France, où ils étaient en grande faveur auprès d'Henri II; les ducs de Mantoue étaient également des clients de Charles; il pouvait compter aussi à Gênes sur André Doria. Henri II n'avait plus en Italie qu'un allié, la maison de Ferrare, dont le chef, Hercule II, avait épousé Renée, fille de Louis XII. Il est vrai qu'il vivait avec elle en fort mauvaise intelligence, pourtant l'union avec la France avait été resserrée par le mariage de leur fille et de François de Guise.

LE PAPE.

La situation de l'Empereur semblait donc très forte, mais un conflit survint avec le pape Paul III qui mêlait, comme presque tous ses prédécesseurs, des passions personnelles aux préoccupations religieuses. Il avait créé duc de Parme et de Plaisance son fils naturel, Pierre-Louis Farnèse. Or, Louis Farnèse ayant été assassiné à Plaisance, le 10 septembre 1547, le marquis de Gonzague, gouverneur du Milanais, occupa la ville au nom de l'Empereur. Ce fut le signal d'un nouveau bouleversement de l'Italie, car le Pape, désespéré de la mort de son fils, se tourna contre les agresseurs et contre l'Empereur qu'il accusait de complicité.

L'EMPEREUR, LE PAPE ET LE CONCILE.

Ce grave incident, où l'attitude de Charles fut très équivoque, contribua sans doute à entraver sa politique religieuse allemande, qui était très mesurée et très habile. La plus grave question était toujours celle du concile, qui divisait les protestants et les catholiques, le Pape et Charles, bien que tous le réclamassent. On ne s'entendait que sur le mot, non sur la chose. Les luthériens voulaient un concile libre, c'est-à-dire soustrait à toute ingérence impériale ou papale, et ils exigeaient qu'il fût composé de réformés autant que d'orthodoxes. L'Empereur le voulait à Trente, pour qu'il fût sous sa dépendance; le Pape, à Bologne, pour échapper aux influences allemandes.

L'INTÉRIM D'AUGSBOURG.

Après la bataille de Mühlberg, Paul III avait espéré un moment que l'Empereur profiterait de sa victoire pour anéantir l'hérésie. Il

fut très irrité de voir qu'il temporisait; alors il transféra à Bologne le concile qui était déjà réuni à Trente; Charles répondit à cette mesure en cassant les décrets du concile et en rappelant de Rome son ambassadeur; puis, le 15 mai 1548, il promulga le célèbre Intérim, dit d'Augsbourg, par lequel il essayait d'imposer le *statu quo* dans les matières religieuses, en attendant les décisions du Concile. Ce fut l'occasion de nouveaux troubles : les réformés rejetèrent « cette bouillie empoisonnée », dont les catholiques et le Pape ne voulaient pas davantage; la Saxe, le Brandebourg, la grande ville de Magdebourg se révoltèrent. Lorsque Paul III fut mort, le 10 novembre 1549, Jules III, qui lui succéda, ne fut pas mieux disposé, bien que l'Empereur lui eût fait des avances.

En fait, les Allemands craignaient surtout que l'Empereur établît sa domination politique à la faveur des troubles religieux, et c'est pourquoi les luthériens et les catholiques mettaient de côté leurs griefs respectifs, dès que Charles paraissait trop puissant. Aussi ne désarmèrent-ils pas.

PROJETS DE CHARLES POUR SA SUCCESSION.

Le partage éventuel de sa succession contribua à augmenter les embarras de l'Empereur. Pendant longtemps, il avait été résolu à ne laisser à son fils Philippe que ses États d'Espagne, de Flandre et d'Italie, l'Empire étant réservé à son frère Ferdinand. A partir de 1548, il en revint à la chimère de l'unité. Marillac écrivait en février 1549, que « l'on commençoit fort à parler à la cour de Bruxelles de faire le prince des Espaignes roi des Romains ». Ferdinand en était très irrité, mais Charles, poussé probablement par son fils, ne voulait pas renoncer à son projet, qui fut repris avec toutes sortes de combinaisons, par sa sœur Marie de Hongrie et par son ministre Granvelle. Granvelle proposait le mariage de la fille de Ferdinand avec Philippe, qu'on aurait nommé deuxième roi des Romains, de façon qu'il devînt empereur seulement après la mort de son oncle. Ferdinand accepta, puis refusa, malgré les instances de Charles, qui s'acharnait à son dessein, « pour establir et conserver la grandeur de nostre maison », comme il l'écrivait à sa sœur.

GRAVES DIFFÉRENDS ENTRE CHARLES ET SON FRÈRE.

L'un des résultats de ces divergences fut que l'Empereur se détacha complètement des affaires hongroises, où les intérêts de Ferdinand et aussi de l'Allemagne étaient si engagés, à cause du danger qui venait des Ottomans. Aux instances réitérées de son frère pour obtenir des secours, en 1548, 1549 et 1550, il ne répondit que par des promesses dilatoires, espérant ainsi l'amener à composition. Ferdinand, d'autre part, soutint fort mollement l'Empereur dans les affaires d'Allemagne et de France. En réalité, les deux princes, à partir de 1549, étaient presque complètement brouillés. En

novembre 1550, ils eurent une altercation tellement violente que Ferdinand décida de ne plus s'entretenir avec Charles que par lettres.

ATTITUDE DE PHILIPPE. RÔLE DE MARIE DE HONGRIE.

Philippe n'était guère mieux disposé pour son père; ses conseillers, tout au moins, ne faisaient pas faute d'opposer le jeune prince à l'Empereur vieilli, usé : cela se voit très nettement dans leur correspondance. Charles-Quint, dans les dernières années de son règne, a surtout gouverné avec le concours de sa sœur, Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas, et c'est ce qui explique que le point d'impulsion de la politique ait été transporté souvent d'Allemagne ou d'Espagne à Bruxelles. C'est aussi à Bruxelles que s'accomplira la plus solennelle des cérémonies de l'abdication.

MÉFIANCES DE CHARLES A L'ÉGARD DE LA FRANCE.

Les rapports n'avaient pas cessé d'être fort tendus entre la France et l'Empereur depuis 1547. Dans les instructions que Charles avait rédigées pour son fils, au début de 1548, alors qu'il se considérait comme en danger de mort [1], il lui recommandait de maintenir l'orthodoxie, de conserver la paix, « une des choses que je demande à Dieu avec le plus d'instances », de rester en bons rapports avec les États allemands, les Suisses, les Anglais, le Pape et les Italiens, d'observer la trêve avec les Turcs, « parce que le devoir des rois et de tous les gens de bien est d'exécuter les engagements pris, même à l'égard des Infidèles ». Il n'exceptait de ce concert européen que le roi de France, ne manquant pas de lui reprocher encore une fois de troubler la Chrétienté, avec la complicité des Ottomans; il prévoyait qu'Henri II suivrait les traces de son père, « dont il a hérité la haine que ses aïeux ont toujours manifestée à l'égard des miens ». Même dans les Indes, il voyait un danger du côté des Français. « Il ne faut pas cesser d'y avoir l'œil sur eux », écrivait-il. Il conseillait pourtant d'éviter une rupture, mais en exigeant l'exécution rigoureuse des traités.

L'AMBASSADEUR SIMON RENARD.

Les instructions adressées à Simon Renard, nommé ambassadeur en France à la fin de 1548, étaient comme le développement pratique de cette lettre. Renard s'adressera surtout à « Monsieur le connestable, lequel prendroit mal s'il en usoit autrement, selon ce que l'on a expérimenté ci-devant ». « Il fera ses remontrances avec la modestie qui convient, y observant toutes fois ce que luy en sera escript, que sera quelquefois de parler rudement. » Il suivra atten-

1. « Mon fils, le retour de quelques infirmités que j'avais précédemment ressenties, le danger où je me suis trouvé tout récemment encore de perdre la vie et mon incertitude au sujet des desseins de Dieu à mon égard m'engagent à vous tracer ici la conduite que vous auriez à tenir si je venais à quitter ce monde. »

tivement les relations de la France avec le Pape et les États italiens, avec l'Angleterre, avec les Allemands et les Turcs; il connaîtra la situation des finances; il saura s'il y a des capitaines allemands ou italiens à la Cour, si l'on arme des galères, en Ponant ou en Levant, si les Albret reprennent leurs projets sur la Navarre. Tout cela est répété à plusieurs reprises, avec insistance.

QUESTIONS DE SAVOIE ET DE NAVARRE.

C'était donc la paix avec la France, mais paix très méfiante et toujours armée. Pourtant il n'y avait, à la mort de François Ier, que deux questions véritablement ouvertes : celle de la Savoie et du Piémont occupés par les Français et réclamés par Philibert-Emmanuel, qui comptait sur l'appui de l'Empereur; celle de la Navarre espagnole, toujours revendiquée par Henri d'Albret. Or, sur ces deux points, Charles était disposé à temporiser, et même il éprouvait à l'égard de la possession de la Navarre, illégitimement conquise par Ferdinand le Catholique[1], des scrupules, qui lui faisaient presque accepter l'éventualité d'une restitution.

CAUSES VÉRITABLES DES HOSTILITÉS.

Mais il y avait d'autres causes générales de guerre toujours persistantes, car le roi de France n'était pas encore disposé à renoncer à l'Italie; en outre, la lutte entre lui et l'Empereur était une lutte de prépondérance politique, — mal définie par conséquent, — sans compter qu'une longue rivalité avait créé entre la France et la maison d'Autriche des traditions de mésintelligence et d'inimitié, qui devenaient presque à elles seules des motifs d'hostilité.

INTRIGUES DES ALBRET.

Les affaires de Navarre occupèrent l'attention dès le début du règne, car Henri d'Albret ne cessait pas d'intriguer du côté de l'Espagne, avec la complicité de sa femme, Marguerite. L'objet des négociations était le mariage de Jeanne d'Albret, qui avait déjà suscité en 1540 tant de difficultés de toute sorte[2]. Henri comptait amener Charles à une restitution amiable de la Navarre, en lui proposant l'union de Jeanne avec le prince Philippe d'Espagne.

MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET.

Ces combinaisons contenaient bien des menaces à l'égard de la France, et le Roi, presque tout de suite après son avènement, se décida à marier Jeanne, à qui on proposa Antoine de Bourbon ou François d'Aumale. Après de longs pourparlers, Antoine de Bourbon finit par être accepté; le mariage fut célébré le 20 octobre 1548. Marguerite mourut presque oubliée l'année suivante. Toutes les incertitudes et la faiblesse de son caractère avaient reparu dans les dernières années de sa vie, et il est bien difficile d'admettre, quand on examine les faits, la légende attendrissante qui la montre inconsolée de la perte de son frère.

1. Voir le volume précédent, pp. 105, 106, 129.
2. Voir ci-dessus, p. 109.

NOUVELLES INTRIGUES D'HENRI D'ALBRET.

Henri d'Albret songea immédiatement à de nouvelles noces et reprit pour son compte l'idée d'un mariage espagnol, puis tenta en 1551 une invasion de la Haute-Navarre, puis sollicita la main de Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint, et proposa de concourir à une invasion de la France par le Sud, puis demanda aux plénipotentiaires d'Henri II de soutenir ses revendications. Il mourut, décrié, le 29 mai 1555, après avoir, en définitive, servi de jouet aux deux souverains dont il pensait se jouer lui-même.

LA FRANCE ET LES TURCS.

Pendant quelque temps, la Turquie sembla moins disposée à entretenir l'alliance française, et peut-être Henri II lui-même eut-il au début de son règne quelques hésitations. D'Aramon, ambassadeur à Constantinople, écrivait en juin 1547 que les Turcs soupçonnaient que le Roi faisait peu de cas de leur « amitié », parce qu'on avait négligé de faire part officiellement au Sultan de la mort de François Ier. Il annonçait que le Grand Seigneur négociait avec le roi des Romains : ce qui était vrai, car Ferdinand et Charles obtinrent la prolongation pour cinq ans de la trêve signée en 1546. A partir de ce moment, et malgré les avances de la France, qui envoya ambassades sur ambassades, on ne parvint jamais à regagner complètement Soliman. Il fut très occupé du côté de la Perse, où il conduisit lui-même de nouvelles campagnes jusqu'en 1550 ; puis il était vieilli, entouré d'intrigues, qu'il ne savait plus dominer, et dont les meneurs étaient plutôt favorables à la conservation de la paix avec l'Autriche. Les choses durèrent ainsi au moins jusqu'en 1551.

Mais, aux approches de la rupture entre la France et l'Empereur, M. d'Aramon était sur un des vaisseaux de la flotte ottomane du corsaire Dragut, qui s'empara de Tripoli sur les chevaliers de Malte en 1551. Un peu plus tard, en 1553, le baron de la Garde et Dragut ravagèrent ensemble les côtes italiennes. Malgré tout, l'entente resta toujours assez vacillante.

GOCIATIONS DE LA FRANCE AVEC LES RÉFORMÉS ALLEMANDS

Une fois la France libre de préoccupations du côté de l'Angleterre, après le traité de 1550, l'opposition à la politique impériale se manifesta partout. Henri II refusa d'envoyer des représentants au concile réuni à Trente. Il soutint les villes d'Allemagne et les princes révoltés contre Charles et dépêcha un ambassadeur spécial à Magdebourg, suivant ainsi les avis de Marillac, qui conseillait de « tenir soubs main les affaires d'Allemagne en la plus grande difficulté qu'on pourra ». Enfin, lorsque Maurice de Saxe se fut secrètement séparé de l'Empereur, le roi de France entra en relations avec lui. Vers la fin de 1550, toute une série de négociations très serrées

se poursuivirent, non seulement avec Maurice, mais avec un certain nombre de princes luthériens.

TRAITÉ DE CHAMBORD. 1552.

Le 25 mai 1551, ceux-ci envoyèrent une ambassade au roi de France, pour lui demander son appui contre l'Empereur, qui voulait « asservir à jamais la nation allemande ». En octobre et novembre, les négociations s'engagèrent à fond et Henri II signa avec Maurice et les réformés un premier traité, « *pro Germaniæ patriæ libertate recuperanda* [1] », qui fut confirmé, le 15 janvier 1552, à Chambord, où étaient venus des ambassadeurs saxons, mecklembourgeois, et des délégués de Strasbourg, de Nuremberg et de quelques autres villes. Henri II promettait des subsides aux confédérés allemands qui, en retour, lui abandonnaient les villes de Metz, Toul et Verdun; il fut aussi question de Cambrai, autre ville impériale. Henri conserverait ces villes en qualité de « vicaire de l'Empire ».

RÉCRIMINATIONS DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL.

Rien de tout cela n'échappait au gouvernement impérial, qui se plaignait de plus en plus vivement. Granvelle observait que le Connétable, au début du règne, avait fait dire « que le règne présent du Roy, son maistre, estoit tout différent de celuy du feu Roy, et que l'on trouveroit, en cestuy, véritable ce que ledit affirmeroit, et que le ouy seroit ouy, et que le non seroit non », mais que la conduite ne répondait guère à ces promesses. Il exposait à Marillac, en septembre 1550, tous les griefs de la maison d'Autriche. « Et pensez-vous, Monsieur l'ambassadeur, ajoutait-il un peu plus tard, que l'Empereur doibve toujours comporter telles choses? »

Au début de 1551 déjà, tout allait à la lutte ouverte, le printemps étant « le temps auquel ordinairement toutes humeurs se remuent, tant du corps humain que du corps politique ». L'été se passa cependant en assurances réciproques du désir de maintenir la paix, contredites par des armements, des concentrations de troupes, des pratiques entretenues partout. En septembre, les ambassadeurs demandèrent leurs passeports de part et d'autre, et Marie de Hongrie, en parlant des « brouillasseries » des Français en Allemagne, prévoyait l'entrée en campagne pour 1552 [2].

1. Pour la restauration de la liberté de la patrie allemande.

2. On usait aussi de manifestes et de libelles: au début de 1550, Marie de Hongrie se plaignait qu'on eût permis d'imprimer en France le *Parragon de vertu*, qui contenait (dans son chap. XXIV) des propos diffamatoires contre l'Empereur. Le chancelier répondait qu'il n'avait, suivant l'usage, vérifié que le titre du volume et les premiers feuillets, réponse dont Marie ne se contentait point (Granv., III, 411). Le Connétable lui donna satisfaction en faisant saisir le livre et en entamant une enquête (p. 416). Voir aussi la discussion engagée à propos de *La Mer des Histoires*, p. 528.

III. — LA CAMPAGNE VERS LE RHIN ET LE SIÈGE DE METZ

ACTION DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE EN ITALIE.

LES hostilités commencèrent indirectement en Italie. Le Roi s'attachait non seulement à établir fortement son autorité dans le Piémont, mais à se faire une clientèle dans la Péninsule. Il avait conclu avec Paul III, en octobre 1547, une ligue défensive. En 1548, il fit dans le Piémont un voyage, où il s'entoura d'un grand appareil militaire; il entra à Turin en août et y reçut ses alliés d'Italie, notamment le duc de Ferrare. Au printemps de 1551, il déclara prendre sous sa protection le neveu du Pape, Octave Farnèse, assiégé dans Parme par les Espagnols; il envoya des troupes à Sienne et fit engager les opérations dans le Piémont par le maréchal de Brissac. Il insistait beaucoup auprès de l'Empereur pour lui persuader que les affaires italiennes étaient comme un terrain libre, où les deux souverains pouvaient agir sans rompre l'accord. Mais c'était là une équivoque qui ne pouvait durer : elle se dénoua, au début de 1552, par une guerre ouverte.

En dernier lieu, les ambassadeurs français proposèrent la conservation de la paix, à condition que l'Empereur abandonnât à la France Milan, Asti, Naples et la Sicile, l'Aragon, la souveraineté des Flandres et de l'Artois; qu'il restituât aux Albret la Navarre et qu'il reconnût la liberté de Sienne. Et, disaient les instructions, si l'Empereur invoquait le traité signé à Crépy (après tant d'autres) par François Ier, on ferait « apparoir protestations suffisantes et en bonne forme de François Ier contre le dit traité ». Ainsi l'on en revenait toujours au même point de départ.

LA GUERRE.

Il fut convenu que le Connétable irait attaquer Metz, pendant que le Roi et François de Guise pénétreraient en Lorraine, sous prétexte de régler les affaires ducales, en réalité afin d'enlever le pouvoir à la duchesse Marie-Christine, nièce de Charles, qui exerçait la régence pour son fils mineur Charles.

LE ROI AU PARLEMENT.

Avant son départ, Henri II réunit le Parlement en assemblée solennelle et lui fit exposer par Montmorency les raisons de sa politique. Après avoir expliqué ce qu'il allait faire en Allemagne, il déclara qu'il laissait la régence à la Reine et à un Conseil, reconnut au Parlement (qu'il fallait gagner) le droit de faire des remontrances, sauf nécessité d'enregistrer intégralement les décisions du Conseil royal, si celui-ci passait outre aux remontrances. Car le Conseil, disait-il, doit savoir mieux que les magistrats la volonté du Roi, l'importance des affaires et les motifs vrais des édits.

L'ARMÉE ROYALE.

Montmorency avait réuni à Vitry une armée nombreuse, dont Rabutin donne une longue et intéressante description :

Pour commencer premierement à la fanterie, il y avoit trois bataillons quarrez; le premier desquels estoit des vieilles enseignes souldoyées et entretenues dès le temps du Roy ès guerres du Piémont, de Champagne et de Boulogne, avec d'autres nouveaux capitaines dressez au commencement de ces guerres, sans y comprendre aucuns braves soldats et jeunes gentilshommes de maison, lesquels y estoient pour leur plaisir et sans solde du Roy.

Le second bataillon (était) des Gascons, Armagnacs, Biscayens, Béarnais, Basques, Périgourdins, Provençaux et Auvergnats, faisans monstre de dix à douze mille hommes, desquels il y en pouvoit avoir de huict à neuf mille portans long bois (pique), et de deux ou trois mille harquebusiers. Le troisième estoit d'Allemans, en nombre, comme j'imagine, de sept à huict mille, desquelz estoit colonel le comte Rheingrave.....

Quant à la gendarmerie et cavalerie, il y pouvoit avoir mille ou onze cents hommes d'armes, avec la suitte d'archers [1]; les hommes d'armes montez sur gros roussins (gros chevaux), turcs et chevaulx d'Espagne, armez du hault de la teste jusqu'au bout du pied, avec la lance, l'espée, l'estoc (épée longue), le coutelaz ou la masse, sans encore nombrer leur suite d'autres chevaulx, sur lesquels estoient leurs coustillers et valletz; et, sur tous, paroissoient les chefs de ces compaignies et d'autres grands seigneurs, armez fort richement de harnois dorez et gravez en toute sorte; leurs chevaulx forts et adroits, bardez et caparaçonnez de bardes et de lames d'acier, légères et riches, ou de mailles fortes et déliées, couvertes de veloux, draps d'or et d'argent, orfavrerie et broderies en somptuosité indicible; les archers armez à la légère, portant la demi-lance, le pistollet à l'arçon de la selle, l'espée ou le coustellaz.... Quant à la cavallerie légère et harquebuserie à cheval, il y pouvoit avoir près de deux mille chevaux legers, lesquels estoient armés à la légère de corselletz, brassalz et bourguignottes (casques légers), la demi-lance ou le pistollet ou le coutelaz ou l'espieu gueldrois.... De harquebusiers à cheval y en avoit de douze à quinze cens, armez de jacques et manches de maille ou cuirassines, la bourguignotte ou le morion, l'harquebuze de trois pieds de long à l'arçon de la selle.

Au premier abord, cette armée semble peu différer de celles qui accompagnèrent en Italie Charles VIII, Louis XII et François Ier. Ce sont toujours les gens d'armes, dans leurs lourdes armures défensives, les chevaux bardés de fer, et la lance ou l'épée reste l'arme offensive par excellence. Il n'est pas jusqu'à la somptuosité du costume qui ne rappelle les triomphantes entrées de Charles VIII à Naples ou de François Ier à Milan. Mais on compte, en 1552, 30 000 fantassins contre 3 000 gens d'armes et archers. Et surtout on voit apparaître 2 à 3 000 arquebusiers à pied, des arquebusiers à cheval, et même des cavaliers armés de pistolets, alors qu'en 1520 encore, c'est à peine s'il y avait dans les troupes françaises quelques centaines d'arquebusiers en tout

C'est qu'en effet le système des armes à feu s'est perfectionné [2]. La

1. Chaque homme d'armes avait avec lui deux archers, voir le vol. précéd., p. 27.
2. Article du colonel Ed. Theillier, dans *La guerre de 1557 en Picardie* (voir plus loin, p. 169).

poudre est meilleure, on sait la grener régulièrement; on a deux genres d'arquebuse : l'arquebuse à mèche, où un ressort amène une mèche allumée sur un bassinet rempli de poudre, communiquant avec le canon du fusil; l'arquebuse à rouet, où la poudre du bassinet est enflammée par les étincelles d'un silex frottant sur un rouet à cannelures, mû rapidement par un mécanisme. Ce second procédé, qui évite les tâtonnements nécessaires pour allumer la mèche, explique qu'il y ait des arquebusiers à cheval et explique surtout l'invention des pistolets, qui vont modifier profondément les conditions du combat, car ce sont des armes essentiellement mobiles. Cependant la tactique n'est pas encore très renouvelée, surtout chez les Français. Les états-majors sont attardés dans les vieilles pratiques ; la vraie révolution militaire tardera encore beaucoup.

ENTRÉE A METZ, AVRIL 1552.

Parti de Joinville, le Roi franchit la Meuse et arriva devant Toul, dont les magistrats lui ouvrirent les portes, le 10 avril; le Connétable, de son côté, entra dans Pont-à-Mousson et campa sous les murs de Metz. La ville était fort travaillée de discordes et assez anarchique, le menu peuple étant, comme partout à cette époque, hostile à l'aristocratie gouvernante; d'autre part, l'évêque Robert de Lenoncourt, tout dévoué à la France, avait organisé un parti favorable à Henri II, d'autant plus facilement que les Messins avaient à souffrir des exactions des capitaines impériaux autour de la ville. Néanmoins Montmorency ne s'empara de Metz que par ruse. Les membres du corps municipal ayant consenti à lui donner passage à travers la ville, mais avec deux bandes d'infanterie seulement, il choisit des soldats d'élite, en nombre bien plus considérable que l'effectif régulier. Quand on s'aperçut du stratagème, il était trop tard, l'une des bandes étant déjà au centre de la ville, l'autre occupant une des portes. Metz dut ainsi se soumettre, et le Connétable l'occupa en force, le 10 avril.

LE ROI A NANCY

Pendant ce temps, le Roi et François de Guise s'étaient portés sur la Lorraine, qu'il fallait soustraire à l'influence impériale. En Lorraine, c'étaient François et son frère le cardinal qui avaient préparé le terrain. Dès que le Roi fut arrivé à Nancy, il se déclara « protecteur et conservateur des personnes et biens » du duc Charles. Pour mieux le protéger, il l'envoya à la Cour, donna la régence au comte de Vaudémont et mit garnison dans les places fortes.

MARCHE SUR STRASBOURG.

Il rejoignit Montmorency à Metz, le 18 avril, puis l'armée tout entière fut dirigée vers le Rhin. Elle passa par Sarrebourg, traversa péniblement les Vosges, encore couvertes de neige, et arriva seulement le 3 mai à Saverne, puis se porta sur Strasbourg, où le

Connétable, assez naïvement, crut pouvoir renouveler le stratagème qui lui avait si bien réussi à Metz. Mais les Strasbourgeois se méfiaient et ils refusèrent péremptoirement de recevoir le Roi, s'il était accompagné de plus de quarante gentilshommes de sa maison. « Quant à décrire certainement la situation et les murs de Strasbourg, dit Rabutin, je ne puis, pour n'en avoir approché d'une lieue; car les citoyens ne vouloient permettre entrer personne, ne approcher seulement de la portée du canon ». Et il ajoute : « Les habitants de ceste contrée sont fiers et hautains, pour ce qu'ils ne sont chargez ne foulez de grandes exactions et n'ont accoustumé voir gens de guerre coucher en leurs lits ». C'est à ce sentiment de fière indépendance que le Connétable et le Roi se heurtaient, aussi bien d'ailleurs que l'Empereur lui-même.

SENTIMENTS DES ALLEMANDS.

Ils se heurtèrent aussi, en Allemagne, à un sentiment national, qui se combinait avec les passions anti-impérialistes et se réveillait, dès qu'il était question des étrangers. L'Empereur avait couru un moment les plus grands périls, car Maurice de Saxe, consommant sa trahison, s'était jeté sur Innspruck, d'où Charles avait eu tout juste le temps de s'enfuir, le 19 mai. Cette tentative ramena à lui une partie des Allemands. Les princes réunis à Worms et la Chambre Impériale de Spire sollicitèrent Henri II de ne pas aller plus avant. Charles-Quint recommandait à son frère de « remonstrer aux Estats le tort que le roy de France fait freschement au Saint-Empire par (l'occupation de) Metz, Verdun et Thou, et la violence dont il use à l'endroit du duc de Lorrayne, confédéré et allyé dudict Saint-Empire, les exhortant à ce qu'ilz le veullent considérer et que ce n'est chose que se doive par le dict Saint-Empire comporter ». D'autre part, Marie de Hongrie avait jeté dans le Luxembourg une armée qui pouvait menacer la ligne de retraite des Français.

RETRAITE DE L'ARMÉE ROYALE.

On revint donc en arrière, au milieu de grandes difficultés. Au retour, on prit Montmédy, Bouillon, et le Roi, entra dans Verdun. Puis le camp fut rompu, le 26 juillet, « tant pour les grands maladies qui y survenoient que pour l'abondance des pluies ». La campagne avait été profitable; elle l'eût été davantage pour l'avenir, si la dureté de Montmorency et les excès des soldats n'avaient aliéné la population des pays nouvellement acquis.

ACCORD DE L'EMPEREUR AVEC L'ALLEMAGNE.

Charles s'était empressé de se rapprocher des luthériens, et une Diète s'était ouverte à Passau, le 27 mai, où encore une fois un terrain de conciliation fut cherché entre les deux religions. Mais les réformés, sentant leurs avantages, avaient toutes sortes d'exigences. Charles, de son côté, éprouvant des scrupules de conscience,

que la vision de la mort rendait encore plus intenses dans cette âme mystique, refusait d'accepter les clauses du traité préparé par la Diète. Et comme Ferdinand le suppliait de s'y résigner, car, s'il refusait, « lui, roi des Romains, ne pourroit éviter sa ruine, vu que les Turcs étoient déjà entrés en Transilvanie et en Hongrie, avec des forces considérables, auxquelles il ne pourroit résister sans l'aide de l'Empire », il répondait « qu'il ne feroit rien contre son devoir et sa conscience, quand même tout devroit se perdre ».

Il consentit cependant, le 2 août, à accepter la transaction de Passau, par laquelle il annulait l'Intérim d'Augsbourg, promettait de réunir une Diète pour le règlement des affaires religieuses, et remettait en liberté les princes prisonniers depuis la bataille de Mühlberg. Alors, il put tourner toutes ses forces contre les ennemis de l'extérieur.

PRÉPARATIFS CONTRE LA FRANCE.

Il avait rassemblé une grosse armée; de tous les côtés et particulièrement d'Italie venaient des bandes de soldats, qui peu à peu se réunirent dans la vallée du haut Danube. On se demandait en France si elles étaient destinées à la guerre contre les Turcs, qui avaient encore une fois envahi la Hongrie occidentale, ou si elles seraient dirigées contre Metz. Le doute cependant n'était guère possible, Charles-Quint ne pouvant, sans compromettre son autorité en Allemagne, accepter comme un fait accompli la possession de Metz par la France; il le déclare à plusieurs reprises dans ses lettres. Seulement, comme toujours, il agit avec lenteur, et il n'avait plus son énergie d'autrefois : « Comme Sa Majesté, disait un confident de Philippe II, veut seule gouverner et pourvoir à tout, tout se désorganise ». Le 18 août encore, il était à Augsbourg et n'avait pas fait connaître ses projets définitifs. A ce moment (17 août), le duc de Guise arrivait à Metz pour organiser la défense.

METZ

La ville de Metz[1] est entourée à l'Ouest, au Nord et à l'Est, par la Moselle et la Seille, qui se réunissent à son extrémité Nord-Ouest ; les deux rivières, larges et abondantes, partagées par des îles en plusieurs bras, lui font une ceinture naturelle très forte; au Sud seulement, s'étend de la Seille à la Moselle une large plaine, par où la place est directement accessible. Sur les trois côtés protégés par les cours d'eau, il y avait une simple muraille, avec quelques ouvrages plus importants au Nord-Est, autour de trois portes sur la Seille : Porte Sainte-Barbe, Porte des Allemands, Porte Metzelle. C'est au Sud qu'on avait accumulé presque toutes les défenses, depuis la Porte Saint-Thibaut, vers la Seille, jusqu'à la Tour d'Enfer et à la Plate-

1. Chabert, *Le siège de Metz en 1552, documents relatifs à l'organisation de l'armée de l'empereur Charles-Quint, à ses travaux devant cette place....* 1850. A. Paré, *Le Siège de Metz en 1552* (publié en 1847).

forme Sainte-Marie, vers la Moselle, avec la Porte Champenoise au centre. Mais ces fortifications étaient arriérées ou en mauvais état.

FRANÇOIS DE GUISE DANS METZ.

Guise s'occupa immédiatement de développer le système de défense. Il avait avec lui des commissaires de l'artillerie et « des gens experts au fait des fortifications » : MM. de Saint-Remy, d'Ortobie, de Popincourt et Camille Marin, ce dernier surtout très habile et très expérimenté. Il fit visiter tous les points, refaire les remparts, les tranchées, compléter l'armement; il ordonna de détruire les faubourgs. On abattit même les églises; la vieille basilique de Saint-Arnould fut démolie. Dans la ville, il fit également disparaître tous les édifices qui pouvaient servir de point de mire. Les tours des églises furent rasées ou leurs plates-formes transformées de façon à recevoir des batteries. Il ordonna de rentrer dans Metz les récoltes et de faire le désert dans un rayon de plusieurs lieues; il renvoya les bouches inutiles. Plus de cent princes, seigneurs ou simples gentilshommes étaient venus « pour leur plaisir au siège » : parmi eux, Enghien, Condé, Elbeuf, deux fils de Montmorency.

L'ARMÉE IMPÉRIALE DEVANT METZ. OCTOBRE 1552.

Le duc d'Albe, qui avait reçu le commandement de l'armée impériale, arriva devant Metz, le 19 octobre, vers la porte des Allemands. Après avoir d'abord dirigé ses attaques de ce côté, il tourna presque subitement vers le Sud et établit le gros de son armée entre la Seille et la Moselle, devant les fortifications comprises entre la Porte Saint-Thibaut et la Plate-forme Sainte-Marie. Ce qui compliquait pour le duc de Guise la difficulté de la défense, c'était la présence du marquis Albert de Brandebourg, qui disposait de 3 000 cavaliers, de 15 000 piétons et de 40 pièces d'artillerie. Ce personnage équivoque, rejeté par l'Allemagne comme un brigand, s'était réfugié dans la région lorraine, à la faveur de la guerre, et négociait à la fois avec le roi de France et l'Empereur. Il se tenait autour de Metz, demandant d'être introduit dans la ville, mais repoussé par Guise, qui se méfiait de lui à juste titre.

ARRIVÉE DE L'EMPEREUR.

L'Empereur entra au camp, le 20 novembre. Il était malade au point de se faire porter en litière. Au dernier moment, il monta sur un cheval blanc et parut ainsi devant son armée, au milieu de grandes acclamations. Il avait longtemps hésité avant de venir, et il expliquait à son fils qu'en cas d'échec sa gloire eût été aussi compromise à se tenir à distance d'un siège, que lui seul avait voulu entreprendre. Il commença par négocier avec Albert de Brandebourg, malgré ses répugnances, qui étaient vives. Quand il le prit à son service, un correspondant de Philippe II insistait sur l'importance de ce rapprochement; « mais, disait-il, Sa Majesté sera forcée de donner la main au Marquis, c'est dur ».

EMBARRAS DE L'EMPEREUR.

Au milieu de novembre, il y avait autour de Metz trois armées ; le camp des Espagnols au Sud, le camp dit de la reine Marie (Marie de Hongrie) au Nord, le camp du marquis Albert au Sud-Ouest. C'est par l'armée du Sud, auprès de laquelle Charles-Quint avait établi son quartier général, que le principal du siège fut conduit ; quoique les relations parlent de milliers de coups de canon tirés contre les portes, quoiqu'un très grand effort ait été fait contre la porte Champenoise, les opérations furent menées assez lentement par les assiégeants. Il ne semble pas qu'à aucun moment la place ait été sérieusement menacée. Le duc de Guise avait écrit au Roi, le 6 novembre, qu'il se faisait fort de tenir dans Metz et que l'armée royale pouvait être employée à d'autres opérations. Néanmoins on ne s'explique pas l'inaction de Montmorency et d'Henri II, qui se bornèrent à envoyer quelques secours jusqu'à l'investissement complet. De Saint-Mihiel, le Connétable ramena l'armée à Reims, où était le Roi et, à la fin de novembre, à Compiègne. Inactif du côté de Metz, où il était cependant facile d'agir, le Connétable le fut également en Artois, en Picardie, où les ennemis firent de grands maux.

Cependant, la situation de l'Empereur n'était pas bonne ; il avait à se préoccuper de ce qui se passait en Allemagne ; l'Italie n'était pas sûre ; l'argent manquait : si la flotte d'Espagne n'était pas arrivée aux Pays-Bas, le 4 novembre, il était hors d'état de payer ses troupes, car la place d'Anvers était épuisée financièrement. Le 2 décembre, la pénurie fut extrême ; Charles ou ses conseillers adressaient à Philippe des appels très pressants. Mais celui-ci se réservait ; on voit très bien que ses confidents ne se gênaient point pour lui faire part des fautes commises et laisser entendre que son père déclinait beaucoup.

RETRAITE DES IMPÉRIAUX.

Au cours de décembre, des brèches avaient été ouvertes dans les murs de Metz, la tour d'Enfer avait été abattue, mais les assiégés élevaient immédiatement en arrière de nouvelles fortifications. L'Empereur voulait un assaut général ; son Conseil s'y opposa. On était en plein hiver, le camp fut inondé par des pluies, les maladies décimaient les soldats. Le 24 décembre, on publia dans le camp la résolution prise de renoncer au siège et, le 26, la retraite commença.

A ce moment encore, s'il en faut croire une lettre de François de Guise à son frère, on était à Metz bien éloigné de l'espoir du succès. « Ne me chantez plus par vos lettres, disait-il, que l'Empereur doive desloger d'icy et tenez pour certain que, s'il ne nous trompe bien fort, tant qu'il aura la vie, il ne voudra recevoir ceste honte d'en partir avant qu'il en voye la fin, sy les forces de nostre maistre ne l'y contraignent. »

L'Empereur se retira le 1er janvier. Le 6, Guise fit une sortie; il trouva le camp impérial et ses environs dans un état effroyable : des cadavres non enterrés, des blessés laissés à l'abandon, partout des tentes rompues, les chemins couverts de chevaux morts, des voitures brisées. Sur 60 000 hommes de l'armée impériale, Charles-Quint, prétendit Guise, n'en emmenait que 12 000 valides. Les Français, au contraire, n'auraient perdu que vingt-deux personnages notables, quelques hommes d'armes, chevau-légers ou arquebusiers à cheval, deux cent cinquante soldats de diverses bandes. Guise se montra très humain pour les blessés et les malades ennemis, qu'il recueillit dans Metz et fit soigner par les médecins français.

JUGEMENT SUR LE RÔLE DE GUISE.

Monluc a dit, en parlant du duc de Guise : « Il n'y avoit homme qui ne le jugeast un des plus vigilans et diligenz lieutenans qui aient esté de nostre temps, au reste si plein de jugement à sçavoir prendre son parti qu'après son opinion il ne falloit pas penser en trouver une meilleure. C'estoit au reste un prince si sage, si familier et si courtoys qu'il n'y avoit homme en son armée qui ne se fust volontiers mis à tout hasard pour son commandement, tant il sçavoit gagner le cœur ». Ce jugement est mérité par la conduite du duc pendant le siège de Metz : il y fut vigilant, judicieux, habile à susciter les dévouements. Il sut tirer parti de toutes les ressources, il organisa admirablement la défense. A cette époque, d'ailleurs, il était plus facile de défendre une grande place que de la prendre : Pavie, Mézières, Marseille assiégée deux fois ont résisté; Sienne n'a été emportée qu'au bout de six mois, par la famine. Saint-Quentin, presque surpris à l'improviste, désemparé, dégarni de défenseurs, tiendra plus d'un mois contre cinquante mille hommes.

PAUVRETÉ DES OPÉRATIONS EN 1553 ET 1554.

A partir de la levée du siège de Metz, la guerre fut conduite très mollement de part et d'autre. Les événements militaires, dont souffrirent beaucoup les peuples — sur la frontière du Nord-Est, le seul système stratégique finissait par être la dévastation — se déroulèrent avec une monotonie misérable et une incroyable mesquinerie de résultats.

IV. — CAMPAGNES D'ITALIE ET DE PICARDIE

DIPLOMATIE ET GUERRE EN ITALIE.

ENCORE une fois, l'activité se reporta en Italie : de Selve à Venise, du Bellay et Lansac à Rome, M. de Lodève à Ferrare, s'agitaient beaucoup, sans obtenir autre chose que des promesses illusoires. Brissac, qui avait reçu en 1550 le gouvernement du Piémont, continuait à organiser fortement le pays et à élargir le

cercle des possessions françaises, par une série de sièges presque toujours heureux, où se déployaient sur un petit théâtre la tactique et l'héroïsme particuliers à la guerre de montagne, toute en surprises, en escarmouches et escalades. Verceil fut prise en 1553, Ivrée et Casale en 1554.

Puis la France intervint en Corse contre les Génois en 1553 et envoya le maréchal de Termes pour soutenir les rebelles de l'île. Sanpero d'Ornano fut nommé capitaine sous l'autorité du maréchal de Termes, et un intendant de justice fut, pour un moment, installé[1].

SIÈGE DE SIENNE, 1554-1555.

L'événement militaire le plus éclatant se passa dans le centre de la Péninsule. La France, pour faire échec au duc de Florence, allié à Charles-Quint, avait poussé les Siennois à se révolter contre la garnison espagnole qui leur avait été imposée en 1540 et qui fut en effet chassée en 1552. Pierre Strozzi fut chargé de défendre les Siennois contre l'attaque des Impériaux commandés par le marquis de Marignan. Comme il voulait tenir la campagne dans le territoire siennois, il demanda au Roi de déléguer un chef militaire pour diriger la défense dans la ville elle-même. Monluc fut désigné; il a raconté longuement dans ses Mémoires les épisodes du siège, où il s'est fait, bien entendu, la plus grande part. On avait hésité, dit-il, à l'envoyer, parce qu'on craignait son caractère bizarre, colère, atrabilaire, et il raconte, avec son amusante verve gasconne, qu'il mit ses défauts dans un sac et les jeta au feu. Il ne les jeta pas tous, car de Selve, qui se trouva pendant quelque temps dans Sienne, eut avec lui de graves difficultés, dont Monluc se garde bien de parler. Du moins, il déploya beaucoup de ressources, d'ingéniosité et même de finesse à manier une population ombrageuse et défiante. Il était entré dans Sienne vers le milieu de juillet; sa situation y fut compromise par la faute de Strozzi, qui se fit battre à Lucignano, de telle sorte que le marquis de Marignan put employer au siège toutes ses forces. Puis une grave maladie le tint presque alité jusqu'à la veille de Noël. Les premiers assauts ayant été repoussés, le marquis de Marignan se résolut à prendre les habitants par la famine. En avril 1555, la ration des soldats était réduite à 12 onces de pain, et celle des non-combattants à 9 onces par jour. Ils furent obligés de capituler, le 17 avril, mais Monluc sortit de la ville avec les honneurs de la guerre.

MONTMORENCY ET LE ROI AU NORD-EST.

Au nord-est de la France, les échecs de la campagne, conduite par Montmorency, firent encore ressortir la gloire de François de Guise à Metz. Le fils du Connétable capitula, le 20 juin 1553, dans Thérouanne

1. G. Hanotaux, *Origines de l'institution des Intendants des provinces*, 1884.

que l'Empereur fit impitoyablement raser jusqu'au sol; Hesdin fut de même pris et détruit. Le Connétable n'entra qu'à la fin de juillet à Amiens; il ne sut pas employer les 50 000 hommes qu'il commandait. Et quand le Roi fut venu rejoindre l'armée, sa présence n'apporta avec elle qu'une solennité pompeuse, un appareil de majesté inerte, qui paralysait toute énergie. Devant Valenciennes, où était le camp de l'Empereur, on manœuvra en grande parade, puis on battit en retraite, sous prétexte que Charles n'était pas sorti de ses lignes. Les opérations furent suspendues, le 21 septembre.

COMBAT DE RENTY, AOÛT 1554.

En 1554, on entreprit un plus grand effort, qui fut dirigé vers Bruxelles, où l'on croyait atteindre plus profondément la puissance de l'Empereur. Montmorency, Antoine de Bourbon et le maréchal de Saint-André réunirent 40 000 hommes de pied et 12 000 chevaux, et le Roi vint les rejoindre. Mais quand on eut pris Dinant et ruiné la ville, l'approche de l'armée impériale commandée par Charles-Quint et par Emmanuel-Philibert décida le Connétable à battre en retraite. Poursuivi très vivement, il se porta sur Cambrai, puis sur Calais et Boulogne, et entreprit le siège de Renty. L'Empereur, ayant essayé de délivrer la ville, fut vaincu le 13 août; il perdit 500 hommes tués, laissa entre les mains des Français 5 à 600 prisonniers et 5 canons. Malgré ce succès, qu'on fit sonner très haut, le Roi et le Connétable levèrent le siège de Renty, le 15 août, et ramenèrent l'armée à Compiègne. Ils s'étaient presque bornés à ravager le pays, ami ou ennemi; douze cents villages, dit-on, avaient été détruits.

INCAPACITÉ DU CONNÉTABLE.

Ce fut alors contre Montmorency un déchaînement de colère et de mépris, soigneusement entretenu par les amis des Guise, restés presque étrangers aux événements. « La faute de ces échecs, dit très durement l'ambassadeur vénitien, est au Connétable, qui passait auparavant pour un homme pusillanime et est maintenant considéré comme un homme très lâche (*vilissimo*), puisqu'il a craint de poursuivre un ennemi battu et presque en fuite. Il en est partout bafoué. » Montmorency, en effet, s'était montré profondément incapable; sa réputation militaire, très usurpée en réalité, s'effondrait presque dans le ridicule, et il avait fait jouer à Henri II un rôle assez peu digne. Il fallait à celui-ci tout l'aveuglement de l'affection pour ne pas s'en apercevoir.

V. — ABDICATION DE CHARLES-QUINT ET TRÊVE DE VAUCELLES[1]

NÉGOCIATIONS DE LA FRANCE EN ALLEMAGNE.

LA France espérait toujours trouver en Allemagne ou en Orient les moyens de résistance à la puissance de l'Empereur. En 1552, les Turcs avaient repris les hostilités en Hongrie, et la guerre y fut terrible. En 1553, Henri II renoua avec les Allemands. Il s'agissait, « Sa Majesté ayant été advertie que l'Empereur est mort ou tellement affligé ou exténué de diverses maladies qu'il est pour demourer le demourant de ses jours du tout inutile », de s'entendre pour le règlement des affaires de l'Empire et pour conclure « une bonne et parfaicte alliance et intelligence avec ligue défensive et offensive, tant pour la conservation du royaume de France que de la liberté des États et des princes contractants ». Mais les Allemands ne croyaient plus au désintéressement de la France; les réformés étaient fort irrités des persécutions dirigées par le Roi contre leurs coreligionnaires, et les liens avec la France se relâchèrent sensiblement.

POLITIQUE DE L'EMPEREUR EN ANGLETERRE.

De son côté, l'Empereur se préoccupa, dès 1553, de rattacher l'Angleterre à sa politique. Lorsqu'Édouard VI fut mort, au mois de juillet 1553, Marie[2] fut proclamée reine, et presque immédiatement Charles lui faisait observer qu'elle pouvait compter sur son appui, sur celui de Ferdinand, sur celui du Pape, et qu'elle n'avait que « deux voisinances doubteuses, la France et Escosse ».

MARIAGE DE PHILIPPE II AVEC MARIE TUDOR.

Il avait de très bonne heure mis en avant la candidature de son fils Philippe pour un mariage avec Marie[3]. Son ambassadeur fit des ouvertures, que la Reine reçut en riant, « non une foys, ains plusieurs foys, me regardant, écrivait-il, d'un œil signifiant l'ouverture luy estre fort agréable ». Le 21 décembre, une ambassade extraordinaire fut envoyée à Londres, pour faire la proposition officielle, et, en juillet 1554, Philippe passa enfin en Angleterre pour la célébration de l'union, qui fut consacrée le 25 juillet. Il avait reçu au départ toutes sortes de recommandations pour la conduite à tenir : donner des pensions aux grands et aux fonctionnaires influents, caresser la noblesse et lui être accessible, se faire voir souvent au

1. Mignet, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, 1857. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, 1852.

2. Voir ci-dessus, p. 138, le tableau de la famille royale d'Angleterre.

3. Il se déclara très nettement pour elle contre Jeanne Gray, qu'on avait essayé de lui opposer et, après la défaite des partisans de Jeanne, il se borna à insinuer des mesures de clémence possibles : « Et quant à la Jeanne de Suffoc (Suffolk), il est certain que, puisque *reginam se dixit*, elle mérite la mort par les loix d'Angleterre; touttes foys, si Votre Majesté luy vouloit convertir la peine de mort en relégation, et regarder si seroit bon de la faire garder en lieu seur.... elle en arbitrera ce que luy semblera pour le mieulx ».

peuple. On craignait évidemment sa morgue un peu hautaine et sa froideur toute castillane. En effet, les difficultés de la situation ne tardèrent pas à apparaître. Simon Renard écrivait à Charles, en août 1554 : « Il y aura bien affaire d'accorder les Espaignolz avec les Angloys, pour la faulte du langaige, pour estre les Angloys telz que je les ay deschifrés à Votre Majesté par plusieurs de mes lettres, abhorrissans les estrangiers, n'estans accoutumez d'en veoir si grande multitude. Le point de la religion se présente, que faict pires les hérétiques; les Francoys ne dorment en practique. » En réalité, la mésintelligence s'accusait de plus en plus entre le nouveau roi et ses sujets, surtout parce que Philippe se donnait tout entier et maladroitement à la restauration du catholicisme en Angleterre.

PRATIQUES DE LA FRANCE EN ANGLETERRE.

Les agents du roi de France avaient tout fait pour empêcher le mariage et pour affaiblir le gouvernement de Marie Tudor. En février 1554, ils avaient suscité une insurrection, qui parut assez redoutable pour qu'on parlât de faire réfugier la reine à Calais. Elle fut réprimée, mais la situation resta pendant longtemps très troublée, et une rupture avec la France toujours menaçante. Elle ne devait se produire qu'en 1556.

PAIX D'AUGSBOURG, OCTOBRE 1555.

Charles, cependant, faisait de suprêmes efforts pour pacifier l'Allemagne. « Plus je pense aux troubles de la Germanie, écrivait-il en juin 1554, moins vois-je qu'il y aye autre moyen pour y asseurer repos assheure ou pour modérer les dits troubles et éviter que la confusion ne procède de mal en pis, que par diette et assemblée universelle des Estats ». Mais la Diète qu'il avait convoquée à Augsbourg fut retardée sans cesse par la mauvaise volonté des Allemands. Annoncée enfin pour novembre 1554, elle ne s'ouvrit que le 5 février 1555. L'Empereur, malade, occupé par les affaires de France, dut renoncer à quitter les Pays-Bas et délégua ses pouvoirs à son frère, en le suppliant de ne pas sacrifier les intérêts de la religion, tout en s'efforçant de « ramener la concorde », idéal plus difficile que jamais à réaliser. Après des délibérations, qui durèrent du commencement d'avril à la fin de septembre, au milieu de discussions très vives et sous la menace continuelle de rupture entre les deux partis catholique et protestant, la paix dite d'Augsbourg fut conclue, le 3 octobre 1555. L'article essentiel en était la liberté de culte accordée aux princes luthériens; ce qui consacrait la séparation de l'Allemagne entre deux religions. A vrai dire, cette paix n'était qu'un compromis, dont les conditions n'avaient été acceptées par les contractants qu'avec toutes sortes de restrictions mentales. Pourtant, c'était un succès que d'avoir suspendu la lutte, imminente au début de 1555, et redoutée par les catholiques encore plus que par les réformés.

ÉTAT DE SANTÉ DE CHARLES-QUINT.

D'ailleurs, on continuait à répandre toutes sortes de bruits sur l'état de santé de l'Empereur; dans des lettres venues d'Allemagne, on prétendait qu'il était si affaibli d'esprit qu'il fallait renoncer à lui communiquer la plupart des affaires; qu'il ne s'amusait plus qu'à monter ou démonter les horloges dont sa chambre était pleine; que même on l'avait cru mort (c'était en janvier 1555). Un peu plus tard, lorsqu'il abdiqua, le Pape allégua qu'il était *impos mentis*, et que, par conséquent, sa résignation de l'Empire était de nulle valeur.

CONFÉRENCES POUR LA PAIX.

A la cour de France, Montmorency restait le représentant des idées de paix; il parlait confidentiellement « de l'obstination dudit roy de France, qui pourroit causer à l'un ou à l'aultre ruine entière », et sans doute il visait plus encore « l'obstination » des Guise que celle du Roi. Il était d'autant plus pacifique qu'ils étaient plus belliqueux. Dans son désir de mettre fin aux hostilités, il s'adressa à Marie Tudor, qui avait gardé la neutralité. Marie accepta le rôle de médiatrice et prépara des conférences, qui s'ouvrirent à Marcq, le 25 mai 1555. On y échangea surtout des propos fort aigres. L'Empereur écrivait à son frère, le 8 juin, que les ambassadeurs avaient conféré à plusieurs reprises, mais que les Français n'avaient pas manqué de reprendre toutes les « vielles querelles ». Après sept séances, on se sépara sans avoir rien conclu.

DIVERSION DIPLOMATIQUE EN ITALIE.

Alors Henri II essaya de retrouver en Italie le levier de la politique, et négocia avec Paul IV, qui avait succédé, le 23 mai 1555, à Marcel II[1]. A la fin de décembre encore, on semblait si éloigné d'un accord avec l'Empereur que François de Guise recevait le commandement d'une armée destinée à passer en Italie, pour conquérir le royaume de Naples.

TRÊVE DE VAUCELLES, FÉVRIER 1556.

Cependant, la situation du gouvernement français était difficile. Renard disait que le pays était « déformé d'argent », que le Roi ne pouvait plus en obtenir de ses peuples. Au même moment, l'Empereur, de plus en plus malade, tenait à réaliser en paix les actes si compliqués et si délicats de l'abdication de son immense empire. Presque subitement, il reprit l'initiative de négociations, qui s'ouvrirent à l'abbaye de Vaucelles, en janvier 1556. Les plénipotentiaires français s'y montrèrent assez hauts à la main. Ils déclarèrent qu'ils ne rendraient aucune des conquêtes faites, qu'à insister sur ce point, on ne ferait que perdre du temps. Charles se résigna, et en deux jours, les termes d'une trève de cinq ans furent arrêtés; elle fut

1. Jules III était mort le 23 mars 1555, Marcel II, élu le 5 avril, régna tout juste vingt-cinq jours.

signée le 15 février. La France gardait ses conquêtes en Piémont, conservait les Trois-Évêchés, ne renonçait expressément à aucune de ses alliances, soit avec les Ottomans, soit avec certains princes italiens.

ABDICATION DE CHARLES-QUINT.

Le 25 octobre 1555, Charles-Quint avait abdiqué le gouvernement des Pays-Bas, en présence des États-généraux des dix-sept provinces, des membres des Conseils, des chevaliers de la Toison d'or, des ambassadeurs étrangers et d'un assez nombreux populaire; le 16 janvier 1556, il céda à Philippe les royaumes d'Aragon, de Castille, de Sicile et de Naples. Il ne garda que le titre d'Empereur, à la demande de son frère, qui craignait des troubles en Allemagne. Puis il se retira au monastère de Yuste en Espagne.

Dans les dernières années de son gouvernement, la pensée de réunir pour Philippe l'Empire à l'Espagne, celle du mariage de ce même Philippe avec la terrible Marie, la lutte armée contre les protestants montrent qu'il avait été comme repris de l'idée chimérique de la splendeur de sa « maison », que ses sentiments catholiques s'étaient exaltés, son âme endurcie.

Quand il disparut de la scène européenne, il avait échoué dans toutes ses entreprises, alors que François Ier avait en partie réussi contre lui. Et cependant la politique impériale semble aussi une, aussi logique, que celle de François paraît décousue et même incohérente.

Prince autrichien et flamand, souverain espagnol, empereur, catholique sincère, il était normal que Charles-Quint reprît contre la France la question de Bourgogne, qu'il combattît François Ier en Italie, qu'il luttât contre les Turcs, contre les princes allemands, contre les luthériens. Au contraire, François Ier, catholique, soutient les protestants et s'allie aux Ottomans; souverain absolu, favorise les résistances des Allemands à l'autorité impériale, attaque en Italie le principe d'indépendance nationale, qu'il proclame pour la France.

Mais Charles-Quint menaçait toutes sortes d'intérêts que le péril commun groupait autour de François Ier. Et puis ses conceptions furent peut-être irréalisables parce qu'elles étaient arriérées et lésaient les droits des nations et des individus. François Ier au contraire, se trouva être le représentant des idées modernes, presque malgré lui. Ce qu'il y eut de grand chez Charles-Quint, ce fut la valeur de son intelligence, la sincérité de sa conviction. Il méritait presque de vaincre, mais il eût été déplorable qu'il réussît.

CHAPITRE III

LA GUERRE CONTRE PHILIPPE II[1]
NOUVEL ÉQUILIBRE DES FORCES

I. ESPAGNE ET FRANCE. — II. GUISE EN ITALIE. — III. SAINT-QUENTIN ET CALAIS. — IV. TRAITÉ DU CATEAU-CAMBRÉSIS.

I. — ESPAGNE ET FRANCE

PUISSANCE DE PHILIPPE II.

LORSQUE Charles-Quint eut abdiqué, la situation respective de la France et de la maison d'Autriche se trouva modifiée assez profondément. Philippe II héritait de l'Espagne et des colonies d'Amérique, arrivées alors à leur pleine expansion, des Deux-Siciles et du Milanais, des Pays-Bas, de la Franche-Comté. Époux de Marie Tudor, il pouvait espérer le concours de l'Angleterre, car la reine lui était attachée par un amour très ardent et par la haine que tous deux portaient à la Réforme. N'étant pas Empereur, il ne pouvait disposer des forces, d'ailleurs médiocres, que Charles-Quint avait tirées de l'Allemagne, mais aussi, il n'avait plus à compter avec les difficultés inextricables où son père s'était trouvé engagé pendant tout son règne : protestantisme, libertés germaniques, affaires de Hongrie.

Il avait avec son oncle Ferdinand des rapports d'entente diplomatique, mais Ferdinand éprouvait peu de sympathie pour son neveu, qui avait cherché à lui enlever la couronne impériale.

IMPORTANCE DE L'ITALIE ET DES PAYS-BAS

La France faisait front aux États de Philippe II par la Guyenne et le Languedoc, par le Piémont, par la Bourgogne, par la Champagne et la Picardie. Les deux puissances se combattirent surtout en Italie et aux Pays-Bas. En Italie, ce fut la suite et la fin de la

1. Voir les sources et les ouvrages cités à la p. 123.

querelle engagée à l'issue du xve siècle. Aux Pays-Bas, ce pouvait être la reprise de la politique de Louis XI contre la maison de Bourgogne, mais le gouvernement d'Henri II n'eut jamais que des intentions très vagues ou contradictoires.

Avec Philippe II, de nouveaux personnages entraient en scène : Marie Tudor, Emmanuel-Philibert de Savoie, le pape Paul IV, le cardinal Caraffa.

CARACTÈRE DE PHILIPPE II.

Philippe II arrivait au pouvoir à l'âge de vingt-neuf ans. On ne connaissait que peu de chose de lui et l'on ne devinait pas son génie terrible. On le savait seulement hautain, assez peu abordable, encore moins pénétrable. Son âme était dure, ses passions ardentes sous une apparence froide. Prince d'Espagne, il s'était montré laborieux, appliqué; d'assez bonne heure, il avait affecté de discuter et de juger son père. Il tenait pourtant beaucoup de lui : il préférait la politique aux armes, il était très réfléchi, raisonnait toutes les décisions, mais il n'avait ni sa portée d'esprit, ni sa pondération, ni sa hauteur de vues. Il commença par ne faire que prolonger le règne précédent, car il conserva le même personnel et notamment le cardinal Granvelle. Et puis, tant que l'Empereur vécut (c'est-à-dire jusqu'en 1558), il se sentit encore surveillé et parfois même dirigé.

MARIE TUDOR.

Marie Tudor était vindicative, froidement cruelle, passionnée. Affermie sur le trône seulement depuis le milieu de 1554, elle s'était bien vite abandonnée au fanatisme catholique le plus étroit et le plus sanguinaire. Après avoir « réconcilié l'Angleterre avec le Saint-Siège », en novembre 1554, elle avait engagé la lutte contre la Réforme : en trois ans, plus de trois cents personnes notables furent suppliciées. A partir de 1556, elle se donna tout entière à la politique de Philippe II.

EMMANUEL-PHILIBERT DE SAVOIE.

Emmanuel-Philibert de Savoie, fils de Charles III, allait se révéler comme un homme de guerre supérieur. C'était un esprit avisé, très décidé dans ses ambitions, qui étaient simples : il voulait ressaisir la Savoie et le Piémont, qui avaient été enlevés à son père [1] et que celui-ci n'avait pas cessé de réclamer auprès de l'Empereur, en alléguant les liens de vassalité qui les rattachaient à l'Empire. Éconduit par Charles, qui temporisait, repoussé par la France, à qui il avait présenté ses revendications, il ne comptait plus que sur sa valeur militaire pour les recouvrer, non par lui-même, puisqu'il n'avait plus de forces à lui, mais en se mettant au service de Philippe II et en unissant ses intérêts aux siens.

LE PAPE PAUL IV.

Paul IV, élu le 23 mai 1555 [2], appartenait à la famille napoli-

1. Voir ci-dessus, p. 88.
2. Georges Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa* (thèse de la Faculté de Paris, 1882).

taine des Caraffa. Il avait pratiqué de bonne heure une hostilité ouverte contre Charles, qu'il qualifiait de protecteur des schismatiques et des hérétiques. Pape, il employa les armes spirituelles et temporelles contre Philippe, et d'ailleurs il les employa mal. Avide de gloire, haineux, il eut d'autant plus de hâte d'agir qu'il arrivait au pontificat à près de quatre-vingts ans. Il apportait en tout plus de passions que d'idées, et ses idées mêmes n'étaient pas d'un politique : « C'est ung homme, disait Marillac, qui n'entend la conduite des affaires d'Estat qu'en gros, comme philosophe, comme à dire qu'il faut faire l'entreprise de Naples, comme estant la teste des Estats que l'Empereur tient en Italie,... que pour n'estre diverti (empêché d'agir), il convient avoir grandes forces en Allemagne et en Toscane ». Ce que tout homme de bon sens reconnaîtra juste, ajoutait Marillac, mais le Pape omet de parler des moyens d'exécution, qui sont l'essentiel et le difficile.

LE CARDINAL CARAFFA.

Carlo Caraffa, neveu de Paul IV, était né en 1517 ou en 1519. A peine son oncle élu pape, il fut promu au cardinalat en 1555. Il faut voir en lui un des derniers condottières italiens, héritiers de l'audace, des talents et des vices des condottières du xve siècle. Ambitieux, agité, terrible dans ses haines, sans aucun scrupule, il avait commis au moins deux assassinats. Il devint néanmoins tout puissant auprès de son oncle, qui tout d'abord avait été tenté de le renier : « Il embrasse et anglobe tout sans qu'on luy ose contredire, écrivait Marillac, et finalement veult tirer seul le principal prouffit du Pape. Et les honneurs, joincts aux imperfections qu'il a de nature, comme d'estre collère, impassiant, incapable d'ouïr homme qui le contredise, lui font espérer... qu'aiant ou par importunité ou par dissimulation gaigné quelque chose, il pourra tousjours en gaigner davantaige. »

HENRI II ENTRE MONTMORENCY ET GUISE.

Henri II faisait personne de roi de plus en plus effacé. Ni l'exercice du pouvoir, depuis dix ans, ni l'âge n'avaient donné de force à cet esprit inconsistant, d'énergie à ce tempérament flasque. Il laissait aller les choses, vivant toujours dans son ménage entre sa femme et sa maîtresse, qui continuaient à s'entendre, et partagé dans son gouvernement entre Montmorency et Guise, dont la rivalité allait en s'exaspérant.

RIVALITÉ DE MONTMORENCY ET DE GUISE.

Le Connétable avait sur ses adversaires l'avantage de tenir Henri II presque en sa main, à la condition de le surveiller sans cesse. Pendant le siège de Metz, il avait fort peu soutenu Guise, et même il avait eu un moment la prétention de lui retirer une partie des troupes de la garnison. Le mauvais vouloir était à peine dissimulé. Aussi le duc écrivait au Roi : « Et quoyque puisse dire et pro-

tester Monsieur le Connestable, je ne m'amuseray à autre chose qu'à vostre service..... Je ne puis, Sire, que je ne vous fasse mes plaintes de ce qu'on me tourmente, à présent que je suys empesché à remparer murailles, apporter ici toutes choses nécessaires et requises pour me fortifier contre l'Empereur, que j'attends icy d'heure à heure. » D'ailleurs, François avait laissé auprès du Roi son frère, le cardinal de Lorraine, qui faisait très bonne garde.

Simon Renard écrit à Philippe II, en 1556, que les haines s'accroissent entre la maison de Guise et Montmorency. Il en note soigneusement les phases et les alternatives. A un moment où le crédit du Connétable est compromis, il écrit : « Avertissant Vostre Majesté pour certain que le Connestable ne faict ordonnances quelconques esdictes finances que ne soit approuvée et signée dudit cardinal de Lorraine, estant bridé de ce coustel là, pour ce qu'il y a grand bruit que ledict Connestable ayt fait sa main sur les finances en ces dernières guerres; aussy a il acquis pour trois cent mil escuz de bien. »

Montmorency donnait en effet prise sur lui par son avarice ou par ses préoccupations personnelles, auxquelles il subordonnait la politique. En 1556, il était fort irrité des difficultés que rencontrait la mise à rançon de son fils fait prisonnier à Thérouanne et, en 1557, à propos de ce même fils, il ne s'occupera que d'obtenir la rupture du mariage contracté avec Mademoiselle de Piennes[1].

D'autre part, il avait obtenu un premier succès en faisant enlever à François de Guise — le vainqueur de Metz — le commandement de l'armée royale, qu'il reprit en sa qualité de Connétable. Mais cette quasi-disgrâce avait tourné au bénéfice de son rival, après les humiliantes campagnes de 1553 et de 1554, d'autant que François de Guise, qui suivait l'armée comme simple chef d'une compagnie, s'était illustré au combat de Renty, où il eut la chance d'être blessé.

MARIAGES DE COUR.

Les favoris pratiquaient, tout comme les souverains, la politique des mariages. Le Connétable fait épouser à son fils François Diane, fille légitimée d'Henri II, et plus tard, en 1558, on négociera le mariage d'une petite-fille de la duchesse de Valentinois avec Henri d'Amville[2]. Mais qu'est cela auprès du triomphe des Guise, préparant et accomplissant, en avril 1558, le mariage de leur nièce Marie Stuart avec le Dauphin : le présent et l'avenir assurés et éclatants! Et les Guise, à mesure qu'ils grandissent, augmentent leurs prétentions. François osera essayer d'enlever au Connétable la charge de Grand-Maître de la maison du Roi. Il n'y réussira pas, mais son frère, le cardinal de

1. Voir ci-dessus, pp. 127-128.
2. Voir la note de la p. 127.

Lorraine, fera au même moment destituer de la charge de colonel général de l'infanterie, d'Andelot, parent de Montmorency, en dénonçant au Roi son adhésion à la Réforme.

PARTISANS ET ADVERSAIRES DE LA PAIX.

La rupture par la France de la trêve de Vaucelles eut en grande partie pour cause cette opposition d'intérêts privés. Le Connétable tenait pour la paix, puisqu'il l'avait faite, les Guise pour la guerre, puisqu'elle avait été faite sans eux. Ils sentaient en outre que le Roi, sur cette question, était avec eux : « Item, le Roy de France, de son naturel, est adonné à guerre et ambition, qu'est poinct notable », écrivait Renard. Il signalait cependant les difficultés qu'il y avait pour Henri II à rompre la paix : disait la noblesse « povre et ruinée de la continuation des armes, le peuple si extrêmement foulé qui n'a moïen de respirer, sinon par une longue abstinence de guerre, l'argent ne se trover en France ». Rien ne prévalut sur les passions de Cour et de parti.

LE CARDINAL CARAFFA EN FRANCE.

Les Caraffa furent aussi les grands promoteurs de la guerre. En leur qualité de Napolitains, ils haïssaient les Espagnols. Et puis, le Pape voulait faire grand, et son neveu servait ses passions, au profit de ses propres convoitises. Le cardinal vint en France, au mois de juin 1556, avec la dignité de légat *a latere*; il fut reçu en grand honneur, usa de toutes ses finesses d'Italien, mit à pro t son autorité de prêtre, et arracha à Montmorency et au Conseil une promesse d'agir en Italie. Coligny lui-même, d'abord hostile, fut gagné et protesta de son désir de servir le Saint-Siège [1].

SITUATION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE EN ITALIE.

La France cependant avait toujours peu d'alliés dans la Péninsule. A Naples les Caraffa avaient un parti, mais le parti espagnol était beaucoup plus nombreux et plus décidé; Cosme de Médicis, à Florence, tenait toujours pour l'Espagne; Venise restait très ferme dans sa neutralité, qui lui avait valu, depuis près de trente ans, sécurité et prospérité. Contre Philippe se déclarèrent seulement la République de Sienne qui, depuis la prise de la ville par les Espagnols, s'était reconstituée, mais bien précairement, dans la petite ville de Montalcino, et le duc de Ferrare, dont on acquit fort cher l'alliance inutile, car il exigea 100000 écus pour accepter le titre de capitaine général de la Ligue en formation, titre dont il fit bientôt exercer les fonctions par son gendre François de Guise. Quant au Pape et au Cardinal, ils s'étaient réservé tous les avantages dans le traité conclu avec Henri II. Si Paul IV promettait l'investiture du Milanais pour le second fils du Roi, il laissait à la France toutes les

1. H. Patry, *Coligny et la papauté en 1556-1557*, Bullet. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, 1902.

charges de la conquête, y compris celle de la défense du territoire pontifical : il ne fournissait qu'une armée peu nombreuse et recevait de gros subsides.

NÉGOCIATIONS DE LA FRANCE EN ALLEMAGNE.

Le gouvernement d'Henri II chercha d'autres alliances, sans grand succès. Il continua à négocier avec les Allemands. En 1557, Ferdinand écrivait à son neveu le roi d'Espagne : « J'ai eu grand soin jusqu'à ce jour d'avertir constamment Votre Altesse de toutes les pratiques françaises dans l'Empire.... Malgré toutes ces précautions, j'ai reçu hier des lettres par lesquelles on m'informe que les Français, redoublant de ruse et d'audace, s'étayent d'inventions diaboliques si préjudiciables et si dangereuses que, à moins d'y porter le plus prompt remède, je puis m'attendre à voir l'Allemagne plongée dans des embarras tels que tous mes efforts ne parviendraient point à l'en faire sortir. » Il parlait de l'assistance prêtée à Henri II par l'électeur Palatin, et il constatait que le roi de France gagnait du terrain. Mais les Allemands n'avaient plus le même intérêt qu'autrefois à rechercher un accord avec la France : Ferdinand, réduit aux possessions autrichiennes, était un bien mince empereur et il était plus modéré et plus conciliant que son frère.

LA FRANCE ET LES TURCS.

On n'eut pas grand succès avec les Turcs; ils s'éloignaient de plus en plus de la France; en France même, il se faisait contre eux ou contre l'alliance un parti d'opposition assez énergique. Dans la guerre de Metz, ils avaient agi de leur côté en Hongrie; la prise de Tripoli, en 1551, n'avait été qu'un épisode isolé. En 1552, une action concertée des deux flottes était restée à l'état de projet. On verra peu paraître les Ottomans dans la guerre de 1557, et, en 1558, le Roi se plaignait que « l'armée turquesque s'en fust retournée, sans vouloir rien faire ny entreprendre, pour mon service ni le bien de mes affaires, » malgré les espérances qu'elle avait données. Il constatait amèrement que les Turcs s'étaient bornés à des pillages, et même « s'estoient moquez des grans et sumptueux présens qu'ilz ont reçeu en or, argent et autres choses ». Bien plus, il ajoutait qu'ils étaient suspects de collusion avec son adversaire le roi d'Espagne. Par contre, les Turcs s'inquiétaient beaucoup, au milieu de l'année 1558, des négociations entre la France et l'Espagne et redoutaient l'accord des deux puissances. Les conditions réciproques étaient changées depuis François Ier.

MALADRESSES DE LA POLITIQUE FRANÇAISE.

La reprise de la guerre par Henri II était une faute très grave. Outre qu'elle se faisait sans motif avouable, car de la part de l'Espagne, il n'y eut aucun acte de provocation, elle compromettait une situation excellente, puisque, à Vaucelles, la France avait gardé toutes ses conquêtes : il était bien plus utile de les consolider que de les

étendre. Et cette extension, les auteurs véritables de la nouvelle politique la cherchaient encore une fois en Italie, au moment cependant où une direction venait d'être indiquée sur l'Est. Enfin, ils engageaient les hostilités presque sans alliés.

II. — GUISE EN ITALIE

TENSION DES RAPPORTS ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE.

AU mois de mai 1556, déjà, Simon Renard écrivait que tous les actes des Français démontraient leur intention de recommencer la guerre et leur mauvaise volonté de vivre en paix avec Philippe II.

Il notait leurs pratiques en Allemagne et en Angleterre; toutes ses lettres sont remplies d'avertissements de ce genre. Il raillait amèrement la « manière de procéder » du Connétable, qui essayait d'échapper à ses demandes pressantes d'explication, « qui parloit entre ses dents », mais qui ne pouvait dissimuler qu'on se préparait à soutenir le Pape.

LE DUC D'ALBE ATTAQUE LE PAPE.

Celui-ci, en effet, se laissait de plus en plus entraîner à des démonstrations belliqueuses. En août 1556, le duc d'Albe lui écrivit une lettre très vive, en se plaignant de ses « entreprises »; en septembre, il ouvrit les hostilités, s'empara d'Anagni et d'Ostie, menaça Rome et contraignit Paul IV à signer une trêve, le 19 novembre, bien qu'il eût été soutenu par des troupes françaises que commandaient Strozzi et Monluc.

Puis le duc de Guise passa les Alpes, dans les derniers jours de décembre, avec une armée de 12 000 piétons, 400 hommes d'armes et 800 chevau-légers. Le Roi avait déclaré que, le Pape n'ayant pas été compris dans la trêve de Vaucelles, à le soutenir, il n'y avait pas rupture. Mais c'était là de ces combinaisons diplomatiques conventionnelles, dont les événements rompaient brutalement la trame.

PREMIÈRES HOSTILITÉS AU NORD DE LA FRANCE.

Du reste, la guerre s'engagea en fait dans le nord de la France : dans la nuit du 5 au 6 janvier 1557, Coligny tenta sans succès de surprendre Douai. « On bat le tambour sur toutes les frontières de France et les habitants fuient de toutes parts », écrivait le gouverneur de Landrecies; puis il y eut une accalmie jusqu'au 5 avril, où les Espagnols essayèrent de s'emparer de Rocroy, agression à laquelle Coligny répondit en prenant Lens, le 23 mai. La guerre avait été déclarée officiellement, le 31 janvier 1557.

ÉCHECS DE GUISE EN ITALIE, 1557.

Pendant ce temps, les choses étaient menées en Italie de façon à compromettre la cause française. Guise n'avait pas voulu se borner à attaquer le Milanais, où il eût concerté ses opérations avec l'armée de Piémont, et il avait poussé sur Rome, avec l'idée de conquérir

Naples, soit pour un fils d'Henri II, soit peut-être pour lui-même. Le Pape et Caraffa, qui avaient repris les armes, le 1er janvier 1557, l'appelaient avec instance, s'attendant à voir Rome menacée; on ne parlait que du siège de 1527, et l'on rappelait avec effroi les horreurs du sac [1].

A Rome, le duc de Guise fut comme désemparé au milieu des intrigues italiennes et pontificales, dont il n'avait pas l'expérience. Il se plaignait de la mauvaise foi du Pape et de Caraffa, qui exigeaient de sa part une action offensive et ne lui fournissaient ni l'argent ni les troupes promises. Il y resta un long mois et ne se décida que le 5 avril à marcher sur Naples, mais il ne dépassa pas même Civitella, dont il dut lever le siège, le 15 mai. A partir de ce moment, il ne fit plus qu'une campagne défensive, jusqu'au commencement d'août, date à laquelle il fut rappelé en France par le Connétable [2]. Le 8 septembre, Paul IV traita avec le duc d'Albe.

RÔLE D'ANTOINE DE BOURBON EN NAVARRE.

En Navarre, après la mort d'Henri d'Albret, le 29 mai 1555, Antoine de Bourbon avait pris en main le gouvernement, avec sa femme Jeanne d'Albret. Prince français de sang royal, il fut entraîné, par la singularité d'une situation qui faisait en même temps de lui un souverain étranger, à suivre souvent une politique antinationale. Une sorte de fatalité pesait sur les Bourbons; elle n'est pas autre chose que le prolongement historique, en plein XVIe siècle, du régime du moyen âge, où les États n'étaient pas encore formés.

Au cours même des négociations qui avaient abouti à la trêve de Vaucelles, des pourparlers s'étaient engagés d'un côté avec Henri II, qui proposait à Antoine de lui donner des domaines en France, moyennant la cession de la Navarre, de l'autre avec Charles, qui lui offrait la main d'une fille de Ferdinand pour son fils. Philippe II, ensuite, proposa le Milanais à Antoine, en échange des places de la Navarre française. C'était précisément le moment où la trêve de Vaucelles était officiellement dénoncée, en janvier 1557. Les négociations, auxquelles se mêla Charles-Quint, durèrent jusqu'en juillet, et elles eurent pour résultat une invasion du Béarn, qui d'ailleurs fut vite repoussée; puis elles se rompirent, lorsque Philippe II, vainqueur à Saint-Quentin, ne crut plus avoir besoin d'un allié au Sud.

1. Voir ci-dessus, p. 54.
2. Decrue, *Montmorency*, t. II, p. 196, dit que la lettre de rappel est antérieure au désastre de Saint-Quentin, mais il ne s'agissait que de revenir vers le Milanais.

III. — SAINT-QUENTIN ET CALAIS

EMMANUEL-PHILIBERT DEVANT SAINT-QUENTIN.

LE sort de la guerre se décida au nord-est de la France, et non pas en Italie, ni ailleurs.

Philippe II avait obtenu le concours de Marie Tudor, qui déclara la guerre à Henri II, le 7 juin 1557, et il avait réuni aux Pays-Bas plus de soixante mille hommes commandés par Emmanuel-Philibert de Savoie. Après quelques hésitations apparentes, qui trompèrent ses adversaires, Emmanuel-Philibert parut inopinément devant la ville de Saint-Quentin, le 2 août, et en commença l'attaque, le même jour.

COLIGNY DANS SAINT-QUENTIN.

Saint-Quentin est situé en amphithéâtre sur la rive droite de la Somme et se prolonge sur la rive gauche par le faubourg d'Isle. La ville était entourée de fortifications à la vieille mode, dominées au Nord-Est et au Sud-Ouest par des hauteurs, qui plongeaient sur ses parties basses. En amont et en aval, la rivière se divisait en plusieurs bras et était bordée d'étangs marécageux. La population, de 7 à 8000 habitants, était énergique, mais trop peu nombreuse pour défendre une ligne d'une lieue de circuit, et Coligny, qui réussit à entrer dans la place, pendant la nuit du 2 au 3 août, n'y amena guère que 300 fantassins et au plus 600 cavaliers. Il organisa la défense avec une grande activité; il fut cependant obligé d'abandonner le faubourg d'Isle et, dès le premier jour il ne compta pour résister avec succès que sur le secours de l'armée royale.

BATAILLE DE SAINT-QUENTIN, AOÛT 1557.

Le Connétable en avait pris le commandement et il était venu s'établir au sud de Saint-Quentin, au village d'Essigny-le-Grand, d'où il communiquait avec Coligny, car la place n'était guère investie que par le Nord et l'Est. Le 9 août, il entreprit d'y faire pénétrer des troupes de renfort, en franchissant la Somme et les marais en aval, au Sud-Ouest. Il suffisait, pour réussir, d'agir très délibérément et très vite, puisque le gros de l'armée espagnole était massé assez loin en amont, dans l'angle formé par les remparts d'un côté et la Somme de l'autre. Mais le Connétable agit avec une maladresse et une inexpérience insignes; il fit porter en queue de ses troupes les barques destinées au passage de la Somme et des marais, et perdit ainsi beaucoup de temps; il se borna à faire surveiller par un corps peu nombreux la rive gauche de la Somme, en amont de la ville.

DÉSASTRE DE MONTMORENCY.

Le duc Philibert, averti des opérations qui s'accomplissaient au Sud-Ouest avec tant de lenteur, fit passer la rivière à son armée,

1. *La guerre de 1557 en Picardie. Bataille de Saint-Laurent, siège de Saint-Quentin*, par Emm. Lemaire, Henri Courteault, Elie Fleury, Ed. Theillier, Ed. Eude, A. Patoux, L. Déjardin, H. Tausin (Exposés et documents), Soc. acad. de Saint-Quentin, 1896.

puis, par un grand mouvement tournant, la jeta en masse sur les forces du Connétable, dispersées entre Essigny et Saint-Quentin; il les accabla successivement, presque sans les combattre, les poursuivit jusque vers les murs de La Fère. Ce fut « un massacre » de quatre à cinq heures. Trois mille morts, quatre à cinq mille blessés, six mille prisonniers, parmi lesquels Montmorency, le maréchal de Saint-André, le duc de Longueville, le duc de Montpensier, le comte de La Rochefoucauld. Quelques jours après, Ambroise Paré vit le champ de bataille couvert « de corps morts tous enfondrez par pourriture et desvisagez ». La faute du désastre retombait entièrement sur le Connétable.

OBSTACLES À L'OFFENSIVE DES ESPAGNOLS.

A la nouvelle de la défaite, il y eut en France un moment de grand émoi, et les historiens, après les chroniqueurs, ont répété que si Emmanuel-Philibert et Philippe II, qui vint rejoindre l'armée espagnole, avaient marché sur Paris, la ville fût tombée en leur pouvoir, ou que du moins ils eussent imposé au Roi une paix désastreuse. Il est certain qu'ils perdirent du temps à assiéger jusqu'en septembre des petites places telles que Ham, le Catelet, et que, disposant de 55 000 hommes, ils les employèrent peu. Mais, outre qu'Henri II avait encore des troupes, les opérations de la guerre, au XVIe siècle, étaient presque toujours dominées par des questions d'approvisionnement. Or, Emmanuel-Philibert avait les plus grandes difficultés à nourrir ses troupes, et ces difficultés s'augmenteraient à mesure qu'il avancerait en pays ennemi. Puis, on manquait, comme toujours, d'argent au moins autant que de vivres[1]; et les soldats, fort mal payés, étaient très peu maniables. Enfin, il sembla impossible d'abandonner le siège de Saint-Quentin, et il fut conduit très lentement.

RÉSISTANCE DE COLIGNY DANS SAINT-QUENTIN.

Coligny, jusqu'à la dernière heure, fut admirable; les fortifications étaient en mauvais état, la garnison peu nombreuse, la population démoralisée par l'échec de l'armée royale. Il résista pendant quinze jours encore. Tout l'effort des ennemis se portait à l'est et au nord-est de la place. Le 15 août, 46 gros canons étaient en batterie contre le rempart de l'est, qui devenait intenable; les vivres commençaient à manquer dans la ville, où quelques-uns parlaient de se rendre. Coligny expulsa, le 21 août, cinq à six cents malheureux, femmes ou vieillards, qui, repoussés par les ennemis, errèrent désespérément dans les fossés. Il semble bien qu'il ait eu, suivant l'habitude des hommes de guerre, des défiances injustifiées à l'égard de

1. Le 26 juin déjà, il n'y avait à Bruxelles que 1 800 florins disponibles. Le 19 juillet, Philippe II demandait à tout prix de l'argent et déclarait que ses soldats mouraient de faim.

la population civile; car beaucoup de Saint-Quentinois, et à leur tête le maire, Varlet de Gibercourt, se conduisirent avec la plus grande énergie.

PRISE DE SAINT-QUENTIN.

Cependant, le 25 août, les troupes de Philippe II étaient maîtresses du fossé à l'Est; le 26, onze brèches avaient été pratiquées dans les murailles. Lorsqu'Emmanuel-Philibert se résolut, le 27, à l'assaut, Saint-Quentin fut emporté comme par surprise. Un capitaine espagnol ayant forcé une des brèches, prit à dos les défenseurs, qui perdirent pied, et la ville fut submergée en quelques instants par les assaillants. Coligny se rendit, pendant que les Espagnols se répandaient partout, pillant, incendiant, massacrant. Ce furent les scènes horribles des prises de villes, et, malgré les efforts de Philippe II, Saint-Quentin fut en quelques heures ruiné de fond en comble.

RECONSTITUTION DE L'ARMÉE ROYALE.

Henri II, injuste envers les habitants et envers Coligny, car il prétendit que Saint-Quentin avait été faiblement défendu, avait eu du moins le temps de réunir des troupes, de recevoir des soldats suisses, de convoquer les nobles du ban et de l'arrière-ban, et François de Guise, revenu d'Italie en toute hâte, approchait. Paris, d'où les habitants commençaient, dès le 12 août, à se sauver, avait voté 300 000 livres et s'était mis en état de défense. « L'advantage que mes ennemys ont eu sur moy, écrivait le Roi, n'est pas si grand que je n'aye bonne espérance, avec l'ayde de Dieu, d'en avoir de brief la revanche. » Elle se fit cependant attendre, car, en octobre encore, Philippe II prit Noyon, qui fut incendié avec une telle fureur que pas une maison de la ville ne resta debout. Mais, à la fin du même mois, il avait en face de lui une armée de près de cinquante mille hommes, que Guise vint commander. Et Emmanuel-Philibert ne cessait de lui demander de quoi solder ses troupes : « Je suis dans un tel état que je ne sais que devenir ». En novembre, il licencia son armée.

GUISE LIEUTENANT GÉNÉRAL.

François de Guise en arrivant à Saint-Germain, le 6 octobre, trouva le champ libre; le Connétable et les plus hauts seigneurs de France prisonniers, le parti de Montmorency abattu par l'effroyable preuve d'incapacité militaire de son chef, le rôle de Coligny lui-même très discuté. Le désastre de Saint-Quentin avait fait oublier l'échec piteux de la campagne de Naples; François de Guise était l'homme nécessaire, et le Roi s'empressa de le nommer lieutenant général du royaume, ce qui mettait l'armée, chefs et soldats, à sa discrétion.

PROJETS DE GUISE CONTRE CALAIS.

L'incident de Boulogne, perdu, puis recouvré [1], avait ramené l'attention sur Calais, depuis deux cents ans au pouvoir des Anglais,

1. Voir ci-dessus, p. 140.

et l'idée de reprendre cette ville si française avait été agitée. Brantôme prétend que Coligny fut « le premier inventeur de cette entreprise », qu'il avait fait reconnaître les abords de la place en 1556, qu'il avait dressé tous les plans d'attaque. Il ajoute qu'en 1557 ce fut le Roi lui-même qui obligea François de Guise à tenter l'expédition; que celui-ci, ou par sentiment qu'elle était impossible, ou par la pensée de se faire mieux valoir en cas de succès, résista pendant longtemps [1]. François de Guise eut du moins le mérite de l'exécution. Calais était entouré de sables presque mouvants et de vastes marais; en hiver la mer en inondait tous les environs, ne laissant accessible qu'une avenue endiguée, dont l'entrée était défendue par deux forts. Mais, précisément parce qu'il considérait la ville comme imprenable, le gouvernement anglais avait l'habitude de n'y conserver, de l'automne au printemps, qu'une garnison de quelques centaines d'hommes.

PRISE DE CALAIS ET DE GUINES, 1558.

Guise commença les préparatifs dès le commencement de novembre, et les conduisit avec la méthode, le soin minutieux, l'activité raisonnée, qui étaient les traits caractéristiques de son talent militaire et dont il avait donné les preuves à Metz. Monluc a plaisanté l'habitude qu'il avait d'écrire tous les ordres et de ne vouloir se fier à aucun secrétaire. Cette minutie mettait partout la clarté et évitait les malentendus : l'expédition contre Calais put être exécutée avec une précision presque géométrique. Le 31 décembre 1557, tous les corps convergèrent vers la ville. Lord Wentworth, qui en était le gouverneur, avait depuis quelque temps le soupçon des projets de Guise, et il avait prévenu Marie Tudor, qui négligea tous les avertissements. Le 1er janvier, le fort de Nieullay fut pris, le fort Risbank investi et enlevé. Alors, on dressa contre la citadelle douze canons amenés de Boulogne par mer. On ne pouvait s'en servir qu'à la marée basse, car ensuite ils étaient recouverts par les eaux. Néanmoins, la citadelle fut enlevée le 4 janvier, et Lord Wentworth, qui n'avait plus que 500 hommes, se rendit, le 6. Immédiatement, le duc se porta contre Guines, où commandait Lord Grey. L'armement, préparé à la dernière extrémité sur les ordres de Marie Tudor, fut retenu dans les ports anglais par les vents contraires, puis dispersé par une tempête; Guise entrait dans la ville le 8, puis dirigeait contre la citadelle 35 pièces d'artillerie et 12 compagnies de fantassins. Lord Grey, résolu à se défendre jusqu'à l'extrémité, fut trahi par ses soldats qui capitulèrent. Les habitants de Calais et de Guines furent, pour la plupart, expulsés et renvoyés en Angleterre.

1. Voir Delaborde, *Gaspard de Coligny*, t. I, p. 320, 321. De la Place (*Commentaires de l'estat de la religion...*) prétend que le mérite de l'entreprise revient à Henri II et que Montmorency y avait songé.

GRANDEUR DES GUISE.

Le mystère même qui avait entouré les opérations préliminaires, la rapidité de l'exécution, une guerre aussi difficile menée en plein hiver, et surtout le succès éclatant, qui effaçait de l'histoire deux siècles de souvenirs humiliants pour la France, firent de Guise le héros national et populaire. Avec Metz, c'était la patrie agrandie, avec Calais, reconstituée, et ces deux noms s'opposaient glorieusement à celui de Saint-Quentin.

Ni le duc ni son frère n'étaient hommes à interrompre le cours de leur fortune. Dès le mois de mai, François reprit la campagne. Il s'empara de Thionville, considérée comme imprenable, et le Roi ne vint à son camp que pour consacrer sa gloire, d'autant plus éclatante que le maréchal de Termes, après avoir pris Dunkerque, se fit battre à Gravelines.

ASSEMBLÉE DE 1558.

Le Roi avait eu de grands besoins d'argent; pour trouver des ressources, il convoqua non pas des États-généraux, mais une assemblée de notables, où furent appelés les premiers présidents des parlements du royaume, qui formèrent un corps distinct entre la Noblesse et le Tiers. Les notables se réunirent le 7 janvier dans la chambre de Saint-Louis au Palais de Justice. Le 8, les députés des villes apprirent que le Roi demandait trois millions d'écus d'or à emprunter sur trois mille personnes notables. Ils réclamèrent contre une mesure qui leur semblait inquisitoire et obtinrent seulement que le soin de fournir au Roi une partie des trois millions demandés serait remis aux villes. Puis, au moment où ils allaient présenter des doléances, la nouvelle de la prise de Calais emporta toutes les discussions dans un élan d'enthousiasme, et les représentants du Tiers promirent deux millions « pour le service du pays ».

IV. — TRAITÉ DU CATEAU-CAMBRÉSIS[1]

ENTREVUE DE MARCOING, 1558.

CEPENDANT on songeait des deux parts à la paix. Avant de reprendre la campagne en mai, Guise et son frère s'étaient rendus à Marcoing, où ils avaient rencontré Granvelle, et il paraît que, dans cette entrevue, la question de la lutte contre les hérétiques avait été agitée. Toujours est-il que Granvelle avait dénoncé au cardinal les sympathies de d'Andelot pour la Réforme.

Montmorency, de sa prison, reprit et chercha à réunir entre ses mains ces trames encore très légères.

1 A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis* (s'occupe plus particulièrement de l'exécution du traité), 1889.

CONFÉRENCES DE CERCAMP, SEPTEMBRE 1558.

Les premiers pourparlers de paix furent entamés en septembre par le Connétable et le maréchal de Saint-André, comme lui prisonnier; ils se poursuivirent officieusement pendant près d'un mois. Le 6 octobre 1558, les plénipotentiaires furent enfin désignés des deux parts; pour la France, Montmorency, Saint-André, le cardinal de Lorraine; pour l'Espagne, le duc d'Albe, Guillaume de Nassau, Granvelle. Ils se réunirent à Cercamp, où une trève fut signée le 17 octobre. Puis on aborda la question de la paix. Les ambassadeurs anglais arrivèrent le 21 octobre [1].

QUESTION DES TROIS-ÉVÊCHÉS.

Les principales questions à résoudre étaient celles de la Lorraine, du Piémont et de Calais. On ne traita guère qu'en passant le fait de Metz, Toul et Verdun, quoique Ferdinand eût essayé d'intervenir; assez vite les ambassadeurs du roi d'Espagne firent bon marché des revendications germaniques : « Quant à la restitution des villes de Metz, Toul et Verdun, écrivait Granvelle, nous en avons déjà touché quelque chose à Lille, et je crois que mes collègues seront unanimes pour revenir encore sur ce sujet, s'il est donné suite à la négociation, lors même qu'on n'obtiendrait rien. » Cela voulait bien dire qu'on agissait surtout pour la forme.

Ferdinand cherchait appui dans la Diète alors réunie à Augsbourg; il disait que les sacrifices consentis déjà par les ambassadeurs français, au cours des négociations, démontraient que la situation du roi de France était difficile; il ajoutait que la France, ayant renoncé à l'Italie, comme elle allait le faire, pourrait porter ses efforts du côté du Rhin. Le gouvernement d'Henri II eut un moment quelques inquiétudes, et Marillac fut chargé d'agir auprès de la Diète; il n'eut pas beaucoup de peine à la ramener. C'est qu'en réalité l'Allemagne était hors d'état d'entreprendre une offensive quelconque. De même que les affaires de Metz, celles de Navarre furent réglées par prétérition, car le cardinal de Lorraine fit savoir confidentiellement qu'on n'y insisterait point.

RÈGLEMENT DES AFFAIRES DE SAVOIE.

Même la restitution de la Savoie et du Piémont fut assez vite acceptée par les ambassadeurs d'Henri II, moyennant le mariage de Marguerite, fille de François Ier, avec Emmanuel-Philibert; les termes

1. La question des prisonniers et des rançons occupait les souverains et les diplomates au moins autant que les plus grandes affaires politiques; on a sur ce point de nombreuses ordonnances de Philippe II : souvent il se chargea lui-même de régler les chiffres et surtout de percevoir les sommes payées, sauf à s'engager à les restituer plus tard à ses soldats ou à ses officiers. La rançon de Montmorency — nous le disons plus bas — fut une des causes du traité du Cateau-Cambrésis.

Il existe nombre de documents sur le prix auquel on se rachetait couramment : un homme d'armes gentilhomme devait donner de 50 à 100 écus. Mais, quand il s'agissait d'un personnage connu pour riche, on exigeait souvent de lui jusqu'à 200 et 400 écus. Pour les grands seigneurs, il n'y avait pas de limites; on comptait par 50 000 et 60 000 livres.

de la combinaison étaient déjà indiqués dans une note qu'ils remirent en octobre.

QUESTION DE CALAIS.

Ce fut à propos de Calais que les divergences éclatèrent le plus vivement. Le 2 décembre, Granvelle écrivait que les Français ne prenaient pas le chemin de la paix et que leur conduite envers les Anglais était « dérésonnable ». La mort de Marie Tudor, qui survint, le 17 novembre, et l'avènement d'Élisabeth favorisèrent les prétentions des plénipotentiaires et, comme disait Granvelle, les « projets sinistres à l'égard du royaume d'Angleterre ». Du reste, Philippe II était assez peu disposé à soutenir les revendications britanniques. « Je dois vous dire, écrivait-il à Granvelle, en février 1559, qu'il m'est de toute impossibilité de continuer la guerre; j'ai déjà dépensé un million deux cent mille ducats que j'ai tirés d'Espagne, et j'ai besoin d'un autre million d'ici au mois de mars prochain.... La situation me semble tellement grave que je dois en venir à un arrangement. Que l'on ne rompe en aucune manière les négociations entamées. »

Granvelle, tout en affectant de tenir bon pour les Anglais, se désintéressait de la question. Il constatait que « les François sont meilleurs advocats de mauvaises causes que les Anglois deffendeurs de la leur bonne » et il ajoutait : « S'ilz treuvent moyen entre eulx (Anglais et Français) de s'accorder, c'est le chemin à ce que nous désirons, qu'est la paix; si les François laissent Calais, tant mieulx. Si les Anglois eulx-mêmes et sans nostre persuasion le laissent, c'est au moins mal pour, comme qu'il soit, parvenir à la dicte paix. »

TRAITÉ DU CATEAU-CAMBRÉSIS, AVRIL 1559.

Il fallut plus de cinq mois de négociations pour arriver à la conclusion. Dans l'intervalle, les plénipotentiaires s'étaient transportés de Cercamp au Cateau-Cambrésis, dont le traité définitif, signé le 2 et 3 avril 1559, prit le nom. Le grand moyen de la diplomatie fut encore une fois celui des mariages princiers. Quand on eut décidé qu'Élisabeth, fille d'Henri II, épouserait Philippe II, et Marguerite, fille de François Ier, Emmanuel-Philibert, l'attitude des plénipotentiaires espagnols devint beaucoup moins rêche et hautaine.

La France rendait ou renonçait à revendiquer : au Sud, la Savoie, le Piémont, le Bugey, la Bresse, le Montferrat, la Corse, le Milanais; au Nord, Marienbourg, Thionville, Damvillers, Montmédy. A ce prix, elle conservait, mais seulement en gage, Turin, Chieri, Pignerol, Chivasso et Villeneuve d'Asti; elle recouvrait Saint-Quentin, Ham, le Catelet, Thérouanne. Elle gardait Calais pour un terme de huit ans, avec alternative de restituer ensuite la ville ou de payer cinq cent mille écus. De Metz, de Toul et de Verdun, il n'était pas question, l'Empire n'intervenant pas au traité.

L'OPINION DES CONTEMPORAINS SUR LE TRAITÉ.

Aucun acte diplomatique peut-être n'a soulevé plus de controverses que le traité du Cateau-Cambrésis. On a cité maintes fois le passage de Monluc et celui de Brantôme : « En une heure, et par un trait de plume, fallut tout rendre, et souiller et noircir toutes nos belles victoires passées, de trois ou quatre gouttes d'encre. »

En France, parmi les protestations contre le traité, la plus énergique peut-être fut celle du maréchal de Brissac, gouverneur du Piémont, qui, encore à la fin de mai, refusait presque de l'exécuter. « Le Roi est le maître, lui écrivait Montmorency; le mieux que vous sçauriez faire..... est de ne plus différer ni dissimuler ce que vous devez faire pour obéir et satisfaire à ce qu'il vous commande, car..... il y va de la réputation dudit Seigneur. » Brissac ne se résigna qu'à la dernière extrémité. A l'étranger aussi, l'impression fut mauvaise. Marillac écrivait d'Allemagne qu'on était « fort esbahy » du traité, et il sollicitait son rappel. A Rome, vif mécontentement, peu justifié d'ailleurs, puisque le Pape avait si mal soutenu la France.

RÔLE DES PLÉNIPOTENTIAIRES FRANÇAIS.

Pour discuter sainement la question, il faut distinguer le rôle des ambassadeurs français et le traité lui-même. Les représentants d'Henri II s'entendaient mal entre eux et, une fois de plus, les affaires générales furent à la merci de la rivalité de Montmorency et des Guise. François et le cardinal de Lorraine n'étaient pas éloignés de continuer la guerre; en tout cas, ils voulaient qu'on tînt les Espagnols un peu plus serrés. Montmorency, au contraire, se prononça, dès le premier jour, pour la paix, et il fit toutes les avances. On le lui reprocha vivement.

FAIBLESSE DU ROI.

Il est certain que sa condition de prisonnier des Espagnols le mettait à leur discrétion et qu'il obtint d'eux d'être relâché au prix de deux cent mille écus, au lieu de trois cent mille qu'on avait d'abord exigés. Or, le Roi lui-même, dans l'exagération de son affection, le poussait à traiter et se mettait en opposition avec les Guise, sans oser d'ailleurs faire connaître ouvertement sa volonté. « Mon amy.... je vous assure que M. de Guyse ne desire la pays, me remonstrant que j'é plus de moyens de faire la guerre que je n'us jamés et que je n'an saroys tant perdre, faisant la guerre, que j'en rans, sy vous venés d'accort (ces mots sont la condamnation du Roi et du Connétable)... Faytes ce que vous pourés afin que nous ayons la pays; et ne monterés séte lestre qu'au Maréchal Saynt André et la brulés après. Ledit personnage que je vous nomme dans ma lectre a dyst icy à quelquun que, tant que la guerre durera, pas ung de vous ne sortirés jamès de prison et, pour ce, pansési, comme chose qui vous touche ». Diane n'était pas en reste : « J'ay espérance

que vous porterés cet heur que nous aurons quelque bonne pays »[1].

FAUTES DE MONTMORENCY ET DES GUISE.

D'autre part, le Connétable, peu habitué à la contradiction, irrité des bruits qui couraient sur son compte, manqua de suite dans les idées; il se montra tout d'un coup exigeant à outrance, irascible à tout propos, si bien qu'après l'avoir accusé d'être trop disposé à la paix, on l'accusait d'y mettre trop d'obstacles. Ces volte-faces rendaient la diplomatie française assez incohérente. De leur côté, les Guise contrecarrèrent plus d'une fois les efforts de leurs collègues, lorsque, par exemple, le cardinal de Lorraine faisait savoir confidentiellement au duc d'Albe qu'on n'insisterait pas sur les droits des Albret à la Navarre. Le seul point sur lequel les ambassadeurs restèrent irréductibles, ce fut la restitution de Calais que, pas un moment, ils ne voulurent même laisser discuter.

Y AVAIT-IL NÉCESSITÉ DE TRAITER?

Mais était-il nécessaire de traiter, et le traité en lui-même, abstraction faite des incohérences de la diplomatie, était-il déplorable ou avantageux? On doit reconnaître que l'opinion publique demandait la paix (les États convoqués en 1558 avaient sollicité le Roi de la signer); que le pays avait fait de très lourds sacrifices et que la situation financière était difficile; que l'armée avait été désorganisée en grande partie par la défaite de Saint-Quentin, et qu'à la veille même de l'ouverture des conférences, de Termes avait encore été vaincu à Gravelines. Enfin, il y avait quelque intérêt pour la France à ce que les plus hauts seigneurs du royaume et le chef reconnu du gouvernement ne fussent pas éloignés d'elle et maintenus en état de captivité.

Seulement Philippe II était dans une situation au moins aussi difficile que son adversaire : il n'avait plus d'argent, il se déclarait incapable de poursuivre la lutte; il avait à se préoccuper de rétablir l'ordre dans ses États d'Espagne; il sentait que les Pays-Bas étaient à surveiller. D'ailleurs, il était fort peu belliqueux. De tout cela, on pouvait tirer parti; les plénipotentiaires français n'en tinrent qu'insuffisamment compte. Ce qui apparaît surtout, c'est qu'ils firent toutes les concessions à Philippe II et ne trouvèrent qu'ailleurs, au préjudice de l'Allemagne ou de l'Angleterre, les dédommagements aux sacrifices qu'ils lui consentirent. Précisément pour cette raison, il était possible peut-être d'avoir vis-à-vis de lui un peu plus d'exigences.

1. *Lettres inéd. de Dianne de Poytiers*, p. 155. De Ruble, dans le *Traité de Cateau-Cambrésis*, a abrégé le passage de la lettre d'Henri II, ce qui en modifie un peu le sens.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU TRAITÉ.

Quant au traité en lui-même, il offrait l'avantage de nous donner Metz, Toul, Verdun et Calais, acquisitions précieuses à coup sûr, et de nous restituer quelques places perdues dans le Nord-Est, au cours de la guerre. En nous forçant à renoncer formellement à l'Italie, il servait plutôt nos vrais intérêts, mais le grand vice, presque irrémédiable du contrat, était dans l'abandon, sinon du Piémont, au moins de la Savoie, de la Bresse et du Bugey. Les conquêtes faites au Nord compensaient à peine cette perte, qui retarda de plus d'un siècle l'annexion de la Franche-Comté.

Enfin il faut noter ici qu'à Marcoing d'abord, à Cercamp ensuite et au Cateau-Cambrésis, l'hypothèse d'une alliance de l'Espagne et de la France contre l'hérésie fut abordée directement ou indirectement. C'est une question très grave que nous retrouverons.

CONCLUSION

SUR LA POLITIQUE DE LA FRANCE

AVEC l'année 1559, se termine une période de la politique internationale française.

LES GUERRES D'ITALIE.

A partir de 1494, les rois de France avaient entrepris des conquêtes en Italie, dont l'objet principal était la possession du royaume de Naples et du Milanais. Ils eurent affaire aux prétentions rivales des princes autrichiens et espagnols. Ainsi fut engagée une longue lutte qui, jusque vers 1518, fut à peu près circonscrite en Italie.

LA RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE LA MAISON D'AUTRICHE.

Lorsque Charles-Quint eut hérité des États autrichiens et espagnols, puis obtenu l'empire en 1519, les forces des deux maisons souveraines, qui avaient été depuis vingt-cinq ans les ennemies les plus acharnées de la France, se trouvèrent réunies en une seule main, et leur politique allait ainsi avoir plus d'unité. En outre, les États de Charles investissaient presque la France, et par cela seul il était menaçant pour elle; d'autant que la possession par lui de l'héritage de Charles le Téméraire ravivait la querelle de Bourgogne. Enfin, le nouvel et immense État qui naissait semblait assurer à son maître une prépondérance que les rois français ne pouvaient accepter. Alors commença entre France et Autriche la lutte qui devait durer si longtemps. Les prétentions persistantes de François Ier au Milanais et au royaume de Naples, l'attraction vers l'Italie, devenue comme invincible pour les Français, firent qu'elle fut souvent ou parut être le simple prolongement des événements qui s'étaient déroulés jusqu'en 1518. Mais, en réalité, la différence était grande. Les deux adversaires se combattaient en Italie parce qu'ils se combattaient en Europe, tandis qu'auparavant, ils se combattaient en Europe parce qu'ils se combattaient en Italie.

ÉCHEC COMPL DE LA FRANCE EN ITALIE.

Tous les efforts et le sang dépensés en Italie furent stériles pour la France. Elle perdit d'abord le royaume de Naples, puis le Milanais, puis même le Piémont et la Savoie, sur lesquels, en dernier lieu, elle avait reporté ses ambitions. Les quelques places qu'on lui laissa au-delà des Alpes, en 1559, n'étaient guère pour elle qu'une satisfaction

d'amour-propre. Sa clientèle dans la Péninsule lui avait définitivement échappé : Venise était neutre, Cosme de Médicis antifrançais, les papes toujours flottants, les petits princes du centre annihilés ou disparus. Directement ou indirectement, l'Italie était devenue espagnole.

SUCCÈS DE LA POLITIQUE AU NORD-EST.

C'est à la frontière du Nord et de l'Est, où François Ier et même Henri II n'avaient jamais agi qu'avec indécision ou avec indifférence, que des résultats avantageux au royaume furent obtenus. La question de Bourgogne était à jamais fermée et les conquêtes de Louis XI définitivement acquises. Le royaume s'étendait par la possession des Trois-Évêchés et par la reprise de Calais. Non seulement la France était intacte, mais elle avait repris l'effort vers ses frontières naturelles. C'est le grand résultat de la période; il est curieux qu'il n'ait été obtenu qu'incidemment.

FAUTES DES SOUVERAINS FRANÇAIS.

Les rois de France furent médiocres dans la politique et dans la guerre. Après Charles VIII et Louis XII, qui lancèrent inconsidérément la France en Italie et qui agirent avec une maladresse, dont on peut dire, pour l'un, qu'elle était puérile, et, pour l'autre, qu'elle avait quelque chose de sénile, François Ier s'acharna à la reprise du Milanais, Henri II laissa renaître la chimère des expéditions napolitaines.

Dans les combinaisons diplomatiques, Charles VIII et Louis XII avaient montré toute leur inexpérience. François Ier, avec un sentiment plus juste des nécessités pratiques, manqua d'esprit de suite[1]. Il ne sut pas tirer parti de l'Italie, méprisa trop ses princes et voulut tout leur demander, sans rien faire pour eux. On se rappelle sa conduite, — les conséquences en furent irrémédiables — entre 1526 et 1530; il joua en somme le même jeu avec l'Angleterre et l'Allemagne. Soit par un effet de son habituelle inconsistance, soit qu'il ait été gêné par sa qualité de roi catholique dans ses rapports avec des puissances schismatiques ou hérétiques, il laissa trop voir qu'il songeait uniquement à se servir d'elles. Quant à l'entente avec les Turcs, dont il a été tant loué par les historiens et souvent tant blâmé par la plupart des contemporains, elle était encore plus embarrassante pour lui, et il ne faut pas s'étonner qu'il y ait eu plutôt coïncidence et identité d'intérêts que véritable alliance. Ce qu'on doit peut-être reprocher surtout à François Ier, c'est l'incertitude de sa politique, à partir de 1530, puisqu'il hésita continuellement entre le rapprochement avec l'Empereur et la lutte décidée contre lui.

Quant à Henri II, on ne voit pas très bien ce qu'il a voulu. Sans

1. Voir ci-dessus, p. 52-62, 69-80, 103-106.

doute, il y a l'heureuse inspiration de la « campagne d'Austrasie ». Mais peut-on y trouver autre chose qu'une velléité, quand on observe combien elle est ensuite peu poussée, et qu'on revient à la guerre de Naples?

LA GUERRE MAL CONDUITE

Les opérations militaires ne furent guère mieux conduites. Qu'on se rappelle la plupart des campagnes en Italie, sous Louis XII et François Ier, les déplorables opérations de 1553 et 1554 au nord-est de la France, ou celles qui préparèrent et suivirent le désastre de Saint-Quentin, on aura surtout sous les yeux le spectacle de l'incohérence : quelques belles actions comme Marignan, la défense de Mézières, celle de la Provence, celle de Metz, la prise de Calais; des actes éclatants et nombreux de noble héroïsme français; point de conceptions militaires, ordonnées, conduites par une volonté.

MÉDIOCRITÉ DES CHEFS CIVILS OU MILITAIRES.

Les rois ne surent pas trouver d'hommes de mérite. Sans parler des ministres d'occasion, tels que les de Vesc, les Duprat, les Annebaut, c'est un médiocre homme d'État que Georges d'Amboise, qui, de 1498 à 1510, dirigea tout le gouvernement; c'en est un insuffisant que Montmorency, qui joua le même rôle de 1530 à 1540 et de 1547 à 1559. Et quels conducteurs d'armée que les Lautrec, les Bonivet, et que Montmorency, surtout dans ses années séniles! La France n'a connu dans cette période que deux grands hommes de guerre : Gaston de Foix, mais il n'eut que quatre mois à lui; François de Guise, mais on serait presque tenté de dire qu'il combattait à son propre service, autant qu'à celui du Roi.

VRAIES FORCES DE LA FRANCE.

En réalité, le royaume s'est soutenu et il a grandi à cette époque par la classe moyenne : par les gentilshommes héroïques, chefs ou hommes d'armes des compagnies d'ordonnances, qui versèrent leur sang sur tous les champs de batailles; par les admirables diplomates, pris dans le clergé, dans la noblesse ou dans la haute bourgeoisie, qui, jusqu'aux extrémités de l'Europe, et non sans danger quelquefois, se dévouèrent à une politique dont ils voyaient et dont ils palliaient souvent les faiblesses; par les bourgeois qui servirent la royauté dans la magistrature ou dans les fonctions civiles, ou qui l'aidèrent de leurs bourses, et qui, répandus dans les municipalités, formèrent comme le corps solide et consistant de la nation. C'est là qu'il faut chercher non pas des grands hommes, puisque l'occasion suprême leur manqua, mais des hommes de valeur et de dévouement.

SENS NOUVEAU DES CHOSES APRÈS 1559.

En 1559, une ère est close. Les conditions de la politique internationale vont se transformer, ou plutôt il n'y a plus de politique internationale au sens étroit du mot, car les intérêts se subordonnent à des passions, et ce qui divise surtout les nations et les hommes, ce

sont des divergences religieuses. En effet, en France et dans toute l'Europe, le protestantisme, sous sa double forme luthérienne et calviniste, s'est répandu et organisé. Il compte des adhérents convaincus, décidés à se défendre, prêts à l'offensive. En même temps, le concile de Trente reconstitue le catholicisme, et un grand parti catholique se forme, à qui la crainte et l'horreur des hérésies donnent un renouveau de foi.

Question italienne, question espagnole, question allemande, question navarraise, tout cela est à l'arrière-plan. Il semble que les individualités nationales s'atténuent, que le patriotisme s'efface dans la religion. Être coreligionnaire, c'est presque être compatriote.

Or, c'est le moment où Charles-Quint disparaît, où meurent Henri II et Marie Tudor. Ainsi la cause de l'orthodoxie va être représentée par Philippe II, la cause de la Réforme par Élisabeth. Entre les deux, l'Europe va être partagée pendant près de quarante ans.

Quant à la France, elle aura des rois mineurs ou incapables de la gouverner: elle tombera aux mains des partis. Son histoire monarchique sera suspendue, et presque son histoire internationale.

LIVRE IX

LE CALVINISME FRANÇAIS[1]

CHAPITRE PREMIER

EXPANSION EN FRANCE DES DOCTRINES CALVINISTES[2]

I. CALVIN ET SON RÔLE. — II. EXPANSION DE LA RÉFORME. — III. RÔLE DU CLERGÉ CATHOLIQUE. — IV. LÉGISLATION ET POLICE ANTIPROTESTANTE. — V. LES CALVINISTES ET LE MARTYRE.

I. — CALVIN ET SON RÔLE

AVEC la seconde moitié du XVIe siècle, la Réforme française se transforme encore : elle devient le Calvinisme. Après Le Fèvre d'Étaples, puis Luther, c'est Calvin qui l'inspire et la conduit.

D'autre part, le développement considérable du protestantisme soulève des questions politiques autant que religieuses. Le Roi est

1. SOURCES. De Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, édit. Baum et Cunitz, 1863-1869, t. I. Crespin, *Histoire des martyrs, persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Evangile*, édit. de 1619. Du Boulay, *Historia universitatis parisiensis*, t. VI, D'Argentré, *Collectio Judiciorum de novis erroribus*, t. I et II, 1724-1728. Jourdain, *Index chronologicus Chartarum pertinentium ad historiam universitatis*, 1862. Florimond de Rœmond, *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle, 1610*. *Corpus reformatorum : Joannis Calvini opera quæ supersu t omnia.* (Edit. G. Baum, Cunitz et Reuss). Les lettres de Calvin sont dans les volumes X à XX. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin, Lettres françaises*, 2 vol., 1854.

OUVRAGES A CONSULTER. Haag, *La France protestante*, 8 vol. (nouvelle édition revue par H. Bordier, 1877-1892). Lichtenberger, *Encyclopédie des sciences religieuses*, 13 vol., 1877-1882. Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, t. I et II, 1899-1903. Em. Faguet, *Le Seizième siècle, Études littéraires*, 1894. — Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français, dirigé par M. Weiss. Nous renvoyons à ce que nous avons dit au volume précédent, p. 339, sur la bibliographie et sur la valeur respective des littératures historiques protestante et catholique.

2. SOURCES. Weiss, *La Chambre ardente, étude sur la liberté de conscience en France, sous François Ier et Henri II, 1540-1550* (Documents et introduction), 1889.

ainsi amené à prendre en main le soin de la répression, au lieu que pendant longtemps la lutte avait surtout été menée par la Sorbonne et le Parlement. Le Protestantisme devient affaire d'État et de gouvernement.

CALVIN A GENÈVE. Calvin s'était fixé à Genève, en 1536, sur les instances de Farel. Lorsqu'il y arriva, la ville était indépendante des ducs de Savoie, depuis un an déjà, et gagnée à la Réforme. Calvin précisa la doctrine et lui donna quelque chose de sa personnalité très forte. Dès la fin de 1536 et le commencement de 1537, il avait fait accepter par la majorité des Genevois tout l'essentiel de la discipline calviniste. La rigueur de cette discipline excita une très vive opposition et il se forma dans la ville deux partis : celui des libertins (hommes de liberté) qui voulaient la tolérance, et celui des purs calvinistes, qui prétendaient imposer l'unité de foi. Le premier l'emporta d'abord et Calvin fut banni, le 23 avril 1538. Mais, trois ans plus tard, en 1541, il était rappelé et, jusqu'à sa mort en 1564, il resta le vrai maître de Genève. Il fit exécuter Servet pour cause d'hérésie, en 1553, donnant ainsi la preuve tragique que les réformés n'étaient pas plus tolérants que les catholiques, et que, s'ils avaient été les plus forts en France, ils y auraient sans doute allumé des bûchers. Lorsque les libertins, exaspérés par la tyrannie étroite du consistoire et des pasteurs, essayèrent de se soulever en 1555, il réprima de façon si terrible leur tentative que toute résistance fut anéantie pour l'avenir.

LE CALVINISME [1]. L'originalité de Calvin est d'avoir à la fois constitué le dogme, la liturgie, la morale du calvinisme, et créé des institutions politiques et sociales en harmonie avec la doctrine; il a fondé une religion et un état. Les idées directrices de ce régime avaient été formulées dans la « Confession de la Foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Genève et subjectz du pays doyvent jurer de garder et tenir, extraicte de l'Instruction dont on use en l'Église de ladicte ville » (confession rédigée et votée en 1536-1537), et dans le catéchisme : « Instruction et confession de foy dont on use en l'Église de Genève », publié en 1537, remanié en 1541, fixé définitivement dans l'édition latine de 1545 [2].

1. Sur Calvin à Genève, CONSULTER : Roget, *l'Église et l'État à Genève depuis la réforme jusqu'à l'escalade* (les cinq premiers volumes), 1870-1878. Kampschulte, *Johann Calvin, Seine Kirches, ein Staat in Genf*, 1869-1899, F. Buisson. *Sébastien Castellion* (thèse de la Fac. de Paris).

1. Les textes de la confession de foi et du catéchisme de 1545 sont dans K. Müller, *Die Bekenntnisschriften der reformierten Kirche*, 1903. Le premier catéchisme de 1537 a été réimprimé en 1878 par Rilliet et Dufour.

2. *Catechismus ecclesiæ genevensis, hoc est formula erudiendi pueros in doctrina Christi Authore Joan. Calvino.* (Catéchisme de l'Eglise de Genève, c'est-à-dire mode d'instruire les enfants dans la doctrine du Christ. Auteur Jean Calvin.)

Calvin proclamait que le fondement de toute croyance est la parole divine, révélée par l'Écriture Sainte; il enseignait l'absolue puissance de Dieu, la chute et la déchéance originelle de l'homme, qui n'a pu être racheté que par l'intercession du Christ, et ne peut être sauvé que par la grâce, sans coopérer à son salut par ses œuvres : d'où la doctrine de la prédestination, Dieu choisissant ses élus de toute éternité, comme il lui plaît. Il ordonnait l'assistance fréquente à la Cène, mais il en excluait les indignes : d'où l'excommunication et l'inquisition « sur la vie et gouvernement de chascun ». Il établissait une étroite connexion entre les devoirs religieux et moraux : d'où les règlements sévères sur la conduite privée. Il unissait fortement l'État et l'Église, en faisant participer les citoyens, c'est-à-dire les fidèles, au double gouvernement séculier et religieux, avec une organisation très démocratique.

INFLUENCE DE CALVIN EN FRANCE.

Nous n'avons point à entrer dans les difficultés et subtilités de la théologie calviniste, qui furent l'objet de tant de controverses acharnées. A la date où nous nous plaçons, les réformés de France ne connurent et ne prirent du calvinisme que quelques idées et quelques sentiments très simples. Il leur apparut comme étant la protestation la plus énergique contre les abus et les scandales de l'Église catholique, comme un code de devoirs bien déterminés envers Dieu et envers soi-même, comme un idéal de vie très élevé et très pur, comme une promesse de béatitude éternelle pour le fidèle élu par Dieu. Il satisfaisait à la fois les esprits qui avaient besoin de logique et les âmes qui avaient besoin d'enthousiasme.

Et puis, Calvin ne craignait pas de se communiquer, de se livrer tout entier, d'exposer à tous les raisons de sa foi : tout semblait se faire au grand jour et cependant tout était divin. Et Calvin était un très grand écrivain, fait pour devenir vite populaire. D'abord, il écrivit souvent en français, et en une langue franche et claire : ni dilettantisme, ni recherche d'élégance, ni érudition, ni pédantisme gréco-latin; une vigueur, une verve même; par endroits une causticité, par d'autres une éloquence, qui parlait au peuple, parce qu'elle jaillissait de passions ardentes et d'émotions fortes. Enfin il était né pour la propagande : « Nous ne pensons pas, disait-il, quant à nous, que nos fonctions soient renfermées dans de si étroites limites que, une fois le sermon prêché, notre tâche soit finie.... Il faut donner des soins bien plus directs et bien plus vigilants à ceux dont le sang nous sera redemandé un jour, si c'est par notre négligence qu'il se perd ».

Une des raisons du succès de la Réforme en France, sous cette

espèce nouvelle, c'est aussi que Calvin était Français. La religion ne venait plus de l'étranger, ne parlait plus un idiome inconnu, n'était plus suspecte au patriotisme. A la vérité, Calvin vivait hors de France, mais cet éloignement même, qui lui donnait plus libre action, ajoutait à son prestige. Il était l'apôtre qui écrit aux « chrétientés ».

Enfin, comme le calvinisme ne fut pendant longtemps en France qu'à l'état d'opposition, les difficultés d'application qui nous frappent, et particulièrement le problème de l'accord entre une religion exclusive, rigoriste, et les besoins ou les faiblesses des sociétés laïques, entre l'idéal divin et le réel humain, n'apparurent pas encore.

CORRESPONDANCE DE CALVIN.

Calvin, de loin, entretenait une correspondance très active avec les fidèles; il soutenait leur courage, il exaltait leur foi. Il s'adressait sans se lasser tantôt aux coreligionnaires de toute la France, tantôt à ceux des Iles (Marennes, île d'Oleron), à ceux de Poitiers, à ceux même d'Églises infimes. Il traitait dans ses épîtres toutes les questions : il met en garde les fidèles contre les faux bruits qui courent sur les affaires à Genève; il recommande un prêcheur; il dénonce un pasteur indigne; il expose « l'ordre à tenir tant pour prier Dieu que pour enseigner et exhorter ».

Dès qu'il apprend qu'un catholique hésite dans sa foi, il lui écrit pour le déterminer ou pour le conseiller. « J'ay entendu une partie de votre intention, dit-il à un personnage resté inconnu, et loue Nostre Seigneur du bon courage qu'il vous a donné de le servir jusqu'au bout ». Mais comment servir le Christ et concilier sa foi nouvelle avec les nécessités de la vie? C'était pour les réformés, déjà nombreux, mais demeurés minorité petite dans le grand royaume catholique, un difficile problème. Calvin comprend qu'il faut garder des ménagements, quoique son zèle l'entraîne le plus souvent à conseiller la rupture avec le monde. « Est-il possible d'employer entièrement au service de Dieu corps et âme et cependant faire semblant de convenir avec les idolâtres en ung acte que nous cognoissons estre au déshonneur de Dieu? » Non évidemment. Il faut donc « se retirer de contrainte, c'est-à-dire s'exiler (soit de France, soit du monde) », « faire le partement comme d'Égypte, troussant ses hardes avec soi », et renoncer aux biens temporels pour vivre en repos de conscience. A Madame de Cany, sœur de la duchesse d'Étampes, qui s'est convertie, il écrit de même qu'il « n'y a ni grand ni petit qui se doibve exemter de souffrir pour la querelle de nostre souverain Roy ». A une « demoiselle », touchée au vif du désir de se donner à Dieu, mais encore retenue dans les liens du monde, il promet de prier avec elle pour la délivrer de captivité. Il s'adresse à des inconnus pour leur faire l'apologie de la foi nouvelle. Il plaide la cause de la Réforme

auprès des réformés eux-mêmes, pour mieux les ancrer dans leur foi. Il écrit aux persécutés [1]. Il envoie même quelquefois de véritables consultations théologiques, afin que les adversaires soient « tant plus confus », en entendant des réponses tout à fait pertinentes, et que rien de suspect ne se glisse dans les déclarations des accusés.

LE CALVINISME EN FACE DU CATHOLICISME FRANÇAIS.

Ainsi tous ceux qui, en France, éprouvaient le besoin de se retremper en Dieu, de vivre dans son intimité, tous les esprits simples, qui aspiraient à une religion, en même temps exigeante pour les mœurs et accessible à la raison; ceux qui souffraient de la dureté d'un gouvernement despotique et des abus d'une société constituée aristocratiquement, ceux-là apprenaient qu'il y avait, dans un pays tout voisin, une ville où l'on était dirigé par la parole de Dieu, où chacun participait à un culte simple, où la morale était pure, où les fidèles élisaient leurs ministres et les gouvernés leurs chefs, où il n'y avait ni maîtres ni sujets, où les ministres vivaient de la vie des laïques et ne se distinguaient d'eux que par l'exercice du ministère sacré.

En comparaison, que voyaient-ils autour d'eux? Une religion toute en mystères, gardant pour s'exprimer une langue incompréhensible pour presque tous, pleine de pompe, de luxe, de cérémonies, dont ils ne comprenaient plus le sens mystique; un clergé souvent vulgaire et ignorant, ou bien aristocratique et indifférent; une noblesse avide et remuante; une Cour, dont le faste, les scandales arrivaient jusqu'à leurs oreilles; des maîtresses royales, des ménages adultères. Ainsi se formait une opinion sceptique ou haineuse. Presque partout on retrouve la tendance à comparer et à opposer la pureté du calvinisme à la corruption du catholicisme. Ce sentiment éclatera dans la fameuse scène du Parlement, en 1559, où, s'il faut en croire la tradition, le conseiller du Bourg compara les blasphèmes, les adultères, dont la Cour offrait le spectacle, à la moralité, à la pureté de vie des fidèles envoyés au bûcher.

II. — EXPANSION DE LA RÉFORME [2]

La Réforme, dont les progrès avaient été considérables sous le règne de François Ier, prit une expansion extraordinaire entre 1547 et 1555, pendant les premières années du règne d'Henri II, qui

1. Lettre à Martial Alba, Pierre Escrivain, Charles Favre, Pierre Navihéres, Bernard Seguin, arrêtés à Lyon en 1552. Leur procès, qui dura longtemps, émut toutes les églises réformées. Berne essaya vainement de les sauver.
2. Voir le volume précédent, p. 360-388.

put, comme son père, répéter dans ses édits l'aveu que « les hérésies pullulaient en France ». Aucune partie du pays n'en était indemne. Mais, pas plus que sous François Ier, le protestantisme n'était d'abord organisé : il n'avait pas encore d'églises; les fidèles étaient isolés ou se rapprochaient et se groupaient librement, sans hiérarchie, sans liturgie.

PROPAGANDE PAR LES MOINES OU PRÊTRES,

Les principaux propagateurs de la Réforme furent très probablement des membres du clergé, moines ou prêtres, ralliés aux doctrines nouvelles[1]. Ils étaient, mieux que personne, en état d'exercer une action; ils continuaient souvent à prêcher dans les lieux mêmes où ils avaient exercé leur fonction sacerdotale; ils connaissaient, pour les avoir pratiqués et répudiés, les abus qu'ils dénonçaient.

PAR LES PASTEURS.

Puis un très grand rôle fut joué par les pasteurs venus de Genève, de Lausanne ou de Strasbourg, où il y avait de véritables écoles de prédication réformée. Il en arriva incessamment, au milieu des plus grands périls. Ils se glissèrent secrètement en France, par la route de Lyon ou par la Champagne, suivant qu'ils partaient de Genève ou de Strasbourg; ils réunissaient de nuit, dans les faubourgs écartés, dans les caves des maisons, les fidèles ou les hésitants, qu'ils catéchisaient. Plus tard, ils s'enhardirent, pénétrèrent dans les villes mêmes, prêchèrent quelquefois au grand jour. Mais ils étaient épiés, traqués, condamnés sans pitié. Pour échapper aux inquisitions de la police, ils changeaient fréquemment de nom[2]. Ils étaient ardents, véhéments; le mystère dont ils étaient forcés de s'entourer, les périls qu'ils couraient frappaient les imaginations; ils apparaissaient bien comme les hommes dont Calvin disait : « Qu'ilz osent hardiment toutes choses par la parolle de Dieu, de laquelle ilz sont constituez dispensateurs; qu'ilz contraignent toute la vertu, gloire et haultesse du monde donner lieu et obéyr à la majesté d'icelle parolle; qu'ilz commandent par icelle à tous, despuis le plus grand jusques au plus petit... qu'ilz paissent les brebis, tuent les loups, instruysent et exhortent les dociles; arguent, reprènent, tensent et convainquent les rebelles, mais tout en la parolle de Dieu. »

LES MAITRES D'ÉCOLE ET LA RÉFORME.

Enfin, les maîtres d'école, pédagogues, régents de collèges, contribuèrent beaucoup à la diffusion de l'hérésie. Un arrêt de 1554 défend de tenir à Paris d'autres petites écoles que celles qui seront

1. Voir ci-dessous, p. 196.
2. Beaucoup se retrouvent sous trois et quatre noms différents dans les documents et les correspondances.

instituées par le Chantre de Notre-Dame, « pour la mauvaise et pernicieuse doctrine que l'on pourroit donner aux petits enfants ». Un autre arrêt de 1557 constate qu'un grand nombre de maîtres corrompent la jeunesse[1] et lui enseignent les fausses doctrines de Genève; il ordonne de mener les écoliers à la messe le dimanche, sous peine de la hart; il délègue aux commissaires du Châtelet, à l'évêque de Paris ou à son official, aux recteurs de l'Université, aux procureurs des Nations des diverses facultés, le soin de les surveiller.

LES LIVRES ET LA RÉFORME.

La propagande par les livres resta considérable dans la seconde moitié du siècle; il n'est question dans les arrêts que d'ouvrages hérétiques saisis sur les colporteurs ou chez les libraires. Le 26 mars 1549, on saisit à Paris des livres suspects, dont quelques-uns imprimés par Jérôme de Gourmont, les autres par Jean Ruelle. C'étaient les *Colloques* d'Erasme, la *Fontaine de Vie* (recueil de passages de la Bible traduits en français), le *Livre de vraye et parfaicte oraison* (traduction de certains traités de Luther), *Cinquante-deux psaumes* (avec les Commandements de Dieu à la fin). En 1552, à Toulouse, les officiers de justice découvrent deux ballots de livres qui sont brûlés; un libraire de Condom et son beau-frère sont condamnés à mort par contumace, pour avoir recélé des ouvrages suspects. A Romans, on trouve dans une maison le « *Catéchisme de Genève* » et les « *Prières ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacrements* »; à Nimes on saisit chez un libraire un « *Alphabet* », une « *Instruction chrétienne pour les petits enfants* ». A Montpellier, un colporteur de livres est emprisonné.

Aussi toutes sortes de mesures étaient prises, ou plutôt renouvelées du règne de François Ier, pour intercepter les mauvais livres. Par lettres royales du mois de décembre 1547, Henri II déclarait que, pour arriver à l'extirpation de l'hérésie, un des moyens les plus décisifs était d'enlever aux sujets du royaume « l'usage des livres réprouvez, qui sont le fondement et occasion desdits erreurs, et garder que par cy après il ne s'en imprime aucuns concernans la saincte Escriture, que premièrement ils n'aient esté bien et exactement veus et visitez; afin que, avant qu'ils se mettent en lumière, s'il y a quelque chose de mauvais, il soit corrigé et rejetté, et ne soit baillé et administré à nostre peuple que ce qui sera de bonne et saine doctrine et condition.... » L'édit visait au moins autant les livres apportés « de Genève, d'Allemagne et autres lieux estrangers », que les ouvrages imprimés en France, et il les soumettait comme les autres au visa de la Faculté de théologie.

1. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, 661, et IV, 781. Du Boulay *Historia universitatis...*, VI, 480.

CENSURE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE SUR LES LIVRES.

Cette Faculté continuait à exercer une censure très attentive et clairvoyante. En 1548, elle réprouve une édition nouvelle du *Bréviaire d'Orléans*, où l'on a supprimé des miracles de saints et des prières, « changement qui semble téméraire, scandaleux et suspect de faveur à l'égard de l'hérésie ». Censure, en 1552, d'un ouvrage du jurisconsulte Du Moulin, contenant des attaques contre l'Église; des ouvrages de Me Jean de Mansencal, premier président à Toulouse; en 1553, d'un livre nettement hérétique, contenant des passages empruntés à Calvin lui-même, et de deux ouvrages de piété : la « *Paraphrase ou méditation sur l'oraison dominicale* »; la « *Consolation en adversité* »; en 1558, d'un ouvrage de médecine où se sont glissées des propositions hérétiques, et de l' « *Instruction familière et chrétienne pour les petits enfants* », où le culte des images et l'institution du Saint-Sacrement sont attaqués.

LE THÉATRE ET LA RÉFORME.

Le théâtre aussi devenait dangereux[1]. En Guyenne, le Parlement sévit en 1553 contre les magistrats d'Agen, qui avaient laissé jouer des farces pleines de scandales; en 1555, contre des bateleurs qui, à Libourne, avaient représenté des « Moralités scandaleuses »; en 1554, contre des écoliers du collège de Clairac qui avaient joué *La Prison de Réformation* (avec la connivence du régent). En même temps, le Parlement prenait des mesures préventives : il interdisait aux magistrats municipaux, sous peine de dix mille livres d'amende, d'octroyer à l'avenir aucune autorisation de représentation théâtrale, avant d'avoir communiqué aux officiers du Roi et à l'évêque les pièces proposées. En 1550, Lezin Guyet et Martial Guyet firent représenter publiquement sur la place neuve d'Angers « par le temps et espace de trois jours consécutifs » le *Dialogue des Moines* et le *Monde renversé*, pièces peu orthodoxes, à en juger seulement par leurs titres; du reste, quelques années après, les auteurs furent poursuivis et condamnés comme hérétiques : tous deux furent brûlés en effigie sur la place des Halles, le 22 août 1556.

LA RÉFORME DANS LE NORD-EST.

La Picardie fut comme un lieu d'élection du protestantisme[2]. A Noyon, il compta presque dès la première heure des adhérents dans

1. H. Patry. *La Réforme et le théâtre en Guyenne au XVIe siècle*, Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, 1901 et 1902. É. Picot, *Les moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français*, Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, 1892.

2. Pour le tableau qui suit, qui donne plutôt des exemples qu'une statistique complète, dont l'étendue dépasserait les limites de l'étude que nous avons à faire; nous suivons l'ordre des circonscriptions des parlements : Paris, Rouen, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Aix, Grenoble, Dijon.

Nous ne considérons pas qu'il y ait expansion de la Réforme dans un pays, lorsque nous y voyons signalées une ou même plusieurs exécutions; nous ne citons que les régions où des arrêts ou d'autres témoignages mentionnent des réformés en nombre.

toutes les classes de la société. Le 22 novembre 1548, le parlement de Paris ordonnait au prévôt de Noyon[1] de poursuivre et de châtier les hérétiques. En 1549, il signalait l'existence de nombreux réformés et même la tenue de conventicules dans toute l'étendue du bailliage d'Amiens. En 1552, les réformés de Laon se retirèrent en corps au château d'Aulnois, appartenant à un coreligionnaire, le comte de Rouci, lorsqu'ils furent inquiétés par les magistrats de la ville[2].

En Champagne, l'évêque de Troyes, Jean Caraccioli, avait lu l'*Institution chrétienne*; il favorisa ou laissa faire, en 1550, une petite ébauche d'Église, dont un cardeur de laine fut l'organisateur; puis, deux ans plus tard, troublé par les menaces du parti catholique, il se désista en chaire de toute connivence avec l'hérésie. Mais les fidèles continuèrent à tenir des conventicules; en 1550, on saisit un cahier contenant les noms de ceux qui y participaient. A Langres, il y eut aussi, en 1548, un petit groupement; à Sézanne, on signale des luthériens dès 1539; à Sens, les réformés étaient nombreux; à Meaux, qui avait été le berceau du premier protestantisme, le terrible procès de 1546 prouve que les semences avaient été fécondes[3].

L'inquisiteur de la foi écrivait en 1546 que des habitants de Sainte-Menehould « témérairement, sans jamais ni avoir veu, ni congneu, ni sans avoir leu (lu) ny deu avoir heu (eu) congnoissance des chauses », avaient professé dans la ville de Châlons des opinions hétérodoxes et il annonçait aux officiers royaux son dessein d'aller catéchiser Sainte-Menehould[4].

LA RÉFORME DANS L'ORLÉANAIS ET LA TOURAINE.

A Orléans, des arrêts de 1548 constatent que les hérétiques sont répandus dans tout le bailliage, nulle part peut-être autant qu'à Beaugency et à Blois, car les actes du Parlement relatifs à ces deux villes sont très nombreux. En 1549, une enquête est ordonnée à Mer (près de Blois) « sur la propagation qui y est signalée des erreurs luthériennes ». En Touraine, dès 1544, le lieutenant criminel du sénéchal d'Anjou recevait ordre de se transporter à Chinon, pour « aller vaquer et enquérir des habitants d'icelle ville, chargez et suspectez de la secte luthérienne, et parfaire leur procèz »[5].

LA RÉFORME EN AUVERGNE.

En Auvergne, dès 1535, un acte capitulaire ordonnait aux syndics de Clermont et aux vicaires généraux de l'évêque de prendre des

1. Weiss, *La situation judiciaire des luthériens de Noyon, en 1548*, Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1888.
2. A. Daullé, *La Réforme à Saint-Quentin et aux environs, du XVIe siècle à la fin du XVIIIe siècle*, 1901.
3. Voir le vol. précéd., p. 387.
4. Hérelle, *La Réforme et la Ligue en Champagne*, 1888.
5. Dupin de Saint-André, *Eglises réformées disparues en Touraine, Chinon et l'Ile-Bouchard*, Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1893. Weiss, *Le premier martyr de Chinon*, même bulletin, même année.

mesures pour empêcher le développement de l'hérésie. En 1549, un arrêt du parlement de Paris prouve que la propagande n'avait pas cessé : il ordonne une surveillance très rigoureuse, comme il convient dans un pays vraiment contaminé [1] :

La Cour, avertie que, au bailliage des montagnes d'Auvergne, même en la ville d'Aurillac et autres lieux circonvoisins, occultement plusieurs infectés de la blaphémie secte hérétique luthérienne, s'efforcent icelle secte semer et introduire.... tenans propos.... et retenans et lisans aucuns livres d'icelle doctrine pestiférée, ordonne que, des articles dressés par la Faculté de théologie de Paris, une copie dûment collationnée sera publiée tous les dimanches et fêtes aux prônes de la paroisse d'Aurillac et autres paroisses du bailliage, par les curés et vicaires ou autres bons personnages, et expliquée en langue vulgaire, sans dépasser le contenu de ces articles [2].

Les évêques de Clermont et de Saint-Flour, leurs vicaires et officiaux et l'abbé d'Aurillac seront admonestés de tenir la main à l'exécution de l'arrêt. Les propositions hérétiques sont interdites sous peine du feu, les avocats et procureurs du bailliage et de celui de Saint-Martin de Valmeroux devront dresser enquête, sous peine de privation d'office, et toutes affaires cessantes, et faire informer par les juges royaux, tenus de faire les procès sur les mêmes peines; les uns et les autres rendront compte de deux en deux mois. Les habitants apporteront dans trois jours les livres censurés au catalogue qu'on leur envoie, et en dénonceront les détenteurs sous peine d'être tenus pour hérétiques.

Quelque temps auparavant, des placards hérétiques avaient été affichés devant la cathédrale de Clermont, et le Chapitre avait décidé de célébrer une messe solennelle et de faire une procession générale, afin d'obtenir, par les lumières du Saint-Esprit, la révélation des noms des coupables. En 1552, il faisait rechercher les calvinistes cachés dans la ville; on ne les trouva point et, en 1554, les « enfants des ténèbres » s'emparèrent pendant la nuit de la custode [3] de la cathédrale. D'autre part, le nombre considérable des Auvergnats réfugiés à Genève, à partir de 1559, est une preuve indirecte de l'expansion de l'hérésie dans la province.

LA RÉFORME A LA ROCHELLE.

A La Rochelle, des poursuites furent engagées, au commencement de 1544. Les registres du Parlement de Paris contiennent près de quarante arrêts relatifs à des habitants de la ville ou des environs. Des exécutions eurent lieu : de Picard, en place Maubert, d'Anthyme, à La Rochelle même. En 1549, un prêtre du diocèse se plaignait au

1. Hauser, *Documents sur la Réforme en Auvergne, extraits des Archives et de la Bibliothèque de Genève*, Bull. de la soc. de l'hist. du protestantisme français, t. XLVIII, 1899.
2. Weiss, *ouv. cité*, p. 360.
3. Probablement le ciboire.

Parlement du retard apporté au procès des cent vingt suspects de la Rochelle et de l'Ile de Ré, arrêtés depuis plusieurs années[1].

LA RÉFORME EN NORMANDIE.

En Normandie, il y avait eu déjà, avant la mort de François Ier, des commencements d'organisation d'Églises : celle de Rouen se forma vers 1546 et, à ce même moment, il fallut établir au parlement de Rouen, le 9 août 1546, une chambre spéciale pour le jugement des suspects; il se fit de nombreuses poursuites, notamment contre des moines ou des religieux[2]. A Caen, le prieur des Jacobins eut, en 1549, à prêcher au cimetière Saint-Nicolas, parce que « des malsentans de la foy avaient abattu et faict choir par terre en ladite église de Saint-Nicolas plusieurs ymages »[3].

LA RÉFORME EN GUYENNE.

Dans le ressort du Parlement de Guyenne, à Bordeaux, onze suspects étaient poursuivis en 1538; en 1542, François Ier ordonnait une série de mesures répressives ; en 1547, un grand nombre de malpensants étaient gardés dans les prisons.

A Tonneins, à Villeneuve-d'Agen, à Sainte-Foy, à Bergerac (où un Franciscain prêcha la Réforme en 1546 et 1547), les convertis étaient assez nombreux pour commencer même à molester les catholiques; les cérémonies du culte étaient supprimées ou simplifiées[4].

Le Périgord, les Landes, l'Agénois étaient entamés. En 1554, les présidents au parlement de Bordeaux écrivaient au Connétable :

> Depuis Pasques en ça et auparavant, plusieurs personnes, tant hommes que femmes, de diverses qualitez, de plusieurs villes de ce ressort, après avoir vendu tous leurs biens tant meubles qu'immeubles, se sont retirez avec toute leur famille et fortune à Genève, et y en va de jour en jour de tous les endroits de ce ressort. Combien que, quant au passé, nous avons fait tout nostre devoir et décrété prise de corps... et procédé par saisie et confiscation de biens contre les coupables et défaillans, si est-ce que nous ne pouvons extirper cette contagieuse racine[5].

LA RÉFORME DANS L'OUEST.

En Saintonge et dans l'Aunis, en Angoumois, en Poitou, il y avait de sourds mécontentements, excités autant par des souffrances sociales que par des sentiments religieux. Calvin, pendant son séjour à Angoulême et à Poitiers en 1534, avait semé les germes de la Réforme, qui se répandit parmi les magistrats et les officiers muni-

1. Weiss, *Les Rochelais d'autrefois devant le tribunal impartial de l'histoire*, Bull. de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1895; *L'hérésie rochelaise devant le Parlement*, *Le lieutenant de Fontenay-le-Comte et les autorités de la Rochelle*, même bull., même année.
2. Oursel, *Etude historique sur la Réforme en Normandie.... au temps de François Ier*. Posit. des thèses de l'École des Chartes, 1899. (La constitution définitive de l'Eglise de Rouen date seulement de 1557, de Bèze, I, p. 135).
3. *La Réforme à Caen en 1549*, Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1896.
4. Gaullieur, *Histoire de la Réforme à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, 1884, t. I, p. 30 et suiv. De Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 1881, p, 211 et suiv.
5. Ribier, II, p. 519 (15 avril).

cipaux, et pénétra jusqu'au peuple, surtout dans les campagnes, entre 1539 et 1545. Après la révolte de 1548[1], on avait ordonné que les cloches des églises fussent enlevées, parce qu'elles avaient servi à ameuter le peuple. Le cardinal de Bourbon, évêque de Saintes, demanda qu'on les rétablît, et les raisons qu'il donnait montrent combien l'hérésie était tenace. C'était, disait-il, « pour l'honneur de Dieu, qui seroit doresnavant bien mal servi en Xaintonges, mesmement de ceux qui n'approuvent le service ordonné de l'Église, desquelz le nombre est trop grand... qui me seroit nouvelle charge et peyne plus grande d'empescher cette erreur de rentrer en mon diocèse que ce n'a esté de l'en chasser ». Lorsque le ministre Philibert Hamelin eut été envoyé de Genève, en 1553, une grande partie du pays se convertit, si l'on en juge par les poursuites exercées à Saintes, à Pons, à Saint-Jean-d'Angély en 1554 et 1555[2].

LA RÉFORME EN BÉARN.

En Béarn, le préambule d'une ordonnance, rendue par Henri d'Albret, en 1546, contre les prêtres hérétiques, parle de conventicules secrets, où l'on entendait des ministres, de passage dans le pays, et fait allusion à des querelles religieuses très vives excitées partout, même dans l'intérieur des familles. Le peuple des campagnes était sollicité de détruire les couvents. En 1555, les réclamations du parti catholique montrent que les idées nouvelles étaient très répandues. On parle de la « persécution injuste » que supporte l'Église orthodoxe[3].

LA RÉFORME DANS LE LANGUEDOC.

A Toulouse[4], les étudiants de l'Université étaient en grande partie acquis à la Réforme. En 1548, ils empêchèrent les Franciscains de prêcher et troublèrent une procession. On prétendait qu'il y en avait plus de quatre mille convertis aux hérésies. En 1556, Henri II écrivait au Parlement de Toulouse de ne pas se relâcher dans la punition des « malpensans » et de « prendre en main l'extirpation de cette pernicieuse vermine ». A cette date, un certain nombre de réformés se réunissaient en armes dans les Cévennes.

A Nimes[5], non seulement il y avait des protestants, mais une Église était constituée dès 1547, et correspondait avec Calvin; il en fut de même à Castres en 1550. En 1552, l'official de Nimes dénonce au sénéchal des assemblées tenues derrière la Tour Magne, pour entendre un prédicateur venu de Genève, et il les fait dissoudre. A la même date,

1. Voir ci-dessus, p. 137.
2. H. Patry, *Les débuts du protestantisme en Saintonge et en Aunis, ville et gouvernement de la Rochelle* (Posit. des thèses de l'Ec. des Chartes), 1901; *Une Chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet en Saintonge*, Bull. de la société de l'histoire du protestantisme, 1901.
3. De Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.*
4. Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, éd. Privat, t. XII. Voir aussi le vol. précédent, p. 364.
5. Puech, *La Réforme et la Renaissance à Nimes*, 1893.

le parlement de Toulouse envoie des commissaires à Montpellier, à Pézenas, à Béziers, pour faire le procès des hérétiques. Dans la petite ville de Saint-Jean-de-Gardonnenque, on constate, en 1553, que l'église paroissiale est abandonnée, que le service divin y a cessé, que les prêtres et les clercs l'ont quittée. Au contraire, le maître d'école a plus d'élèves qu'il n'en peut instruire; il catéchise les parents et leur prêche la parole de Dieu aux jours de fête. Le présidial de Nimes ordonne au juge ecclésiastique de Viviers de « procéder diligemment à l'extirpation des dernières hérésies et de faire cesser les conventicules » tenus dans la ville.

A Montauban, où certains ecclésiastiques inclinaient à la Réforme, d'autres faisaient scandale par la dissolution de leurs mœurs. L'évêque vivait publiquement avec la veuve d'un gentilhomme. Lorsqu'il l'eut épousée en 1556, son successeur fut incapable de retenir les Montalbanais dans l'orthodoxie[1].

LA RÉFORME DANS LE DAUPHINÉ ET LA SAVOIE.

Dans le Dauphiné[2], le parlement de Grenoble ordonnait en 1546 à tous les baillis, sénéchaux, officiers royaux ou delphinois, d'informer contre les suspects qui pullulaient dans son ressort; en 1549, il renouvelait l'injonction de les poursuivre et ordonnait aux prélats et aux officiers royaux de lui envoyer, de trois en trois mois, des rapports sur les enquêtes faites pour la recherche des hérétiques. A Montélimar[3], on informait en 1549 contre les « contempteurs de la foi catholique ». En 1553, un prédicateur se plaignait que les habitants de la ville lui eussent « crié » les psaumes de David et autres chants séditieux, et eussent apposé sur sa maison des placards scandaleux.

Dans la Savoie[4], qui était alors française, le Parlement de Chambéry autorise en 1543 un dominicain à rechercher les suspects. En 1550, un réformé, originaire de Chinon, et un Saumurois sont brûlés vifs à Chambéry. En 1554, on ordonne des procédures contre les « hérétiques et sorciers du pays ».

1. Lebret, *Histoire de Montauban*, 2e édit., 1841.
2. E. Arnaud, *Hist. des protestants du Dauphiné*, 1875.
3. De Coston, *Histoire de Montélimar*, t. II, 1886.
4. Weiss, *Une journée à Chambéry, Notes et documents inédits*, Bull. de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1890.

III. — RÔLE DU CLERGÉ CATHOLIQUE

FAIBLESSE DE LA PROPAGANDE CATHOLIQUE.

LE développement de la Réforme en France peut s'expliquer en partie par le rôle du clergé. Par suite du Concordat, la plupart de ses hauts dignitaires n'étaient plus que des fonctionnaires ou des courtisans; nommés par le Roi, dépendant de lui, les évêques devenaient des agents du gouvernement. François Ier même avait employé un grand nombre d'entre eux à des missions politiques : ambassades ordinaires ou extraordinaires, aussi bien auprès des princes réformés que des souverains catholiques. Nombre de bénéficiers étaient choisis parmi les seigneurs, les gens de guerre ou les lettrés. Ou bien on ne leur demandait aucune garantie de savoir, se bornant à leur faire lire un texte d'évangile, ou bien, au contraire, ils versaient dans le dilettantisme intellectuel.

Il en résulta chez un grand nombre de membres du clergé l'incapacité ou l'indifférence pour leurs devoirs pastoraux; la plupart ne résidaient pas dans leurs diocèses, ne s'occupaient pas des œuvres pies, ne connaissaient pas leurs prêtres. L'Église ne faisait plus rien pour la conduite des âmes et l'édification des fidèles; on ne rencontre, sous François Ier, ni grandes œuvres théologiques, ni effort de prédication, ni ardeur de prosélytisme actif. Ses représentants rapetissèrent leur rôle à formuler un dogme hautain, juridique pour ainsi dire[1]. La Faculté de théologie, à laquelle ils s'abandonnèrent, avait précisément toutes les habitudes de la scolastique abstraite du moyen âge; elle les garda et les introduisit dans ses décisions. Le Parlement, qui mena la défense avec la Sorbonne, n'était pas pour tempérer cette rigueur froide et dure. L'Église se défendit donc par la répression, non par l'amour; elle ne sut pas faire appel aux passions mystiques, à la foi, à la tendresse contenues dans la doctrine évangélique. Elle laissa ainsi aux réformés les forces si puissantes de l'exaltation religieuse, de l'extase dans le Christ.

INCERTITUDES DU CLERGÉ.

Et puis les chefs officiels du catholicisme ne prirent jamais parti. Préoccupés presque uniquement de combattre leurs adversaires, ils ne se résolurent pas à faire sa part à la Réforme et à porter hardiment la main sur les abus qui justifiaient les attaques. Il y eut parmi eux des prélats tolérants, zélés et d'esprit ouvert : Jean du Bellay, évêque de Paris, Jean de Monluc, évêque de Valence, et bien d'autres, — on en comptait plus de treize sous Henri II; — mais on les accusait pré-

1. Voir le volume précédent, p. 358, 384.

cisément d'incliner vers la Réforme, et de fait ils n'y répugnaient point tous, de sorte qu'ils n'étaient pas une force pour le catholicisme.

LES JÉSUITES.

L'ordre nouveau des Jésuites, fondé par Ignace de Loyola, et approuvé par le Pape en 1540, n'avait qu'un collège à Paris, le collège de Clermont, et deux collèges en Auvergne. Soutenu par le Roi et le cardinal de Lorraine, il était combattu très énergiquement par le Parlement, par l'évêque de Paris, par l'Université, et même par la Sorbonne, qui réussirent, jusqu'à la fin du règne d'Henri II, à empêcher qu'il fût officiellement reconnu. Il n'était donc pas encore question d'une influence religieuse de sa part [1].

IMPUISSANCE DE L'ÉGLISE.

Même pour légiférer ou pour réprimer, l'Église était mal constituée. Disparates dans leurs origines, ses membres n'avaient pas de liens entre eux : point d'assemblées régulières, point de pouvoir dirigeant. Le Roi était trop soucieux de son autorité pour laisser au clergé une constitution indépendante : le seul concile national qui fut tenu, celui de Sens en 1528, se réunit et délibéra sous la surveillance du chancelier Duprat [2]. Enfin le clergé, ayant des privilèges judiciaires et pécuniaires, devait être entraîné à les défendre et à mêler ainsi des préoccupations d'intérêt matériel à la lutte qu'il poursuivit contre la Réforme [3].

LE BAS CLERGÉ.

D'autre part, le Concordat avait eu pour effet de séparer plus nettement qu'autrefois le clergé supérieur du bas clergé, réduit à une situation très humble, et à peu près écarté de l'espoir des hautes fonctions. Cela fit naître des ressentiments très vifs, mais cela donna aussi plus d'indépendance d'esprit à ces moines, à ces desservants, qui pouvaient se considérer comme les représentants de la vieille Église, plus dégagée des liens terrestres. C'est parmi eux que se produisirent des défections extrêmement nombreuses, même lorsque eut été consommée la rupture avec l'orthodoxie. Du reste, le protestantisme étant un acte de foi bien plus que de liberté, il n'y avait pas, de lui à un certain catholicisme, l'abîme qui sépare la religion de l'esprit rationaliste, et les intelligences simples pouvaient s'y tromper, d'autant qu'en plein concile de Trente, on parlait encore de l'union des Églises.

SENTIMENTS DÉMOCRATIQUES.

Enfin il y avait dans le bas clergé un sentiment d'opposition démocratique, qui pouvait entraîner ses membres aussi bien au calvinisme, comme on le voit sous François Ier et Henri II, qu'au catholicisme le plus exalté, comme on le verra lors de la Ligue.

En 1552, pendant la campagne de Metz, un Cordelier, prêchant à

1. Douarche, *L'Université de Paris et les Jésuites aux XVIe et XVIIe siècles* (thèse de la Faculté de Paris), 1888. Abbé Guettée, *Histoire des Jésuites*, t. I, 1858.
2. Voir le volume précédent, p. 358.
3. Voir ci-dessous, p. 200, 203.

Notre-Dame, s'élevait contre la politique du Roi et contre l'alliance avec les princes allemands; à Saint-Paul, un Jacobin blâmait les levées de décimes sur l'Église : « On dira que le Roi est si pauvre qu'il va fouiller en la poche des malades », et il laissait entendre que, pour s'être emparé de la grille de Saint-Martin[1], François Ier avait été fait prisonnier à Pavie, avertissement indirect au roi régnant. En 1559, le roi de Navarre faisait arrêter un autre Cordelier, qui avait dit en chaire que le peuple serait opprimé, tant que régnerait la race des Valois, et qu'il faudrait exterminer quatre des principaux du royaume pour le soulagement du peuple.

MOINES SUSPECTS OU HÉRÉTIQUES[2].

En 1549, les Jacobins et les Cordeliers, à Paris, sont soupçonnés de recéler des livres défendus; le Parlement ordonne la visite de leurs monastères. On apprend que le chapitre provincial des Augustins, à Bourges, s'est prononcé pour quelques-unes des nouvelles doctrines, et le général de l'ordre, interrogé, se borne à une réponse évasive, disant qu'il s'efforce de résister à la rébellion. Aux Augustins de Rouen, on signale trente-deux moines douteux. A Chartres, un Augustin énonce en chaire que l'homme est sauvé seulement par la foi; un autre soutient à Toulouse, en plein couvent, des propositions hérétiques. A Tours[3], un Augustin aurait, d'après la tradition, réuni les fidèles dans les excavations des coteaux de Saint-Georges et de Rochecorbon. Puis il abandonna son ordre et, « le manteau court sur l'épaule, à la façon des pasteurs de Genève », il se mit à expliquer la Bible au peuple, sur les places et dans les rues. En 1557 encore, un Augustin, à Bordeaux, proteste contre le culte des saints et de la Vierge et approuve le mariage des prêtres.

Les autres ordres fournirent aussi des apôtres à la Réforme. Le Carme Pierre Richier préside à Annonay des assemblées secrètes et attaque en chaire la doctrine de l'Église. Un autre Carme est poursuivi à Clermont, en 1547, comme coupable de prédications hasardées[4]. Un Jacobin est brûlé à Castres, pour avoir prêché la Réforme. En 1555, le Cordelier Rabec est condamné à la dégradation par l'official d'Angers et, par les tribunaux laïques, au supplice du feu. Il était accusé d'avoir prêché à Angers et à Château-Gontier et d'avoir

1. Voir le volume précédent, p. 260.
2. Le premier arrêt qu'on ait pour le règne d'Henri II, en matière d'hérésie, est rendu contre un religieux de Nevers (Weiss, *ouvr. cité*, p. 1).
3. Dupin de Saint-André, *Les pasteurs et les membres de l'Eglise réformée de Tours*, Bull. de la Société de l'hist. du protestantisme français, t. XLIV, 1895.
4. En 1535 déjà, le chapitre de la cathédrale ordonnait des perquisitions chez les ecclésiastiques suspects de posséder « certains livres scandaleux ». Hauser, *La Réforme en Auvergne*, dans Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. français, 1898.

lu publiquement des extraits du livre des *Martyrs* de Crespin, qui venait de paraître[1].

PRÊTRES ET THÉOLOGIENS.

Un chanoine de Tours rapporte de Genève des livres qu'il fait lire autour de lui. Trois prêtres sont convaincus d'hérésie et, en 1552, un théologien est exclu de la Faculté de Paris, pour avoir pris part à la cène protestante; un curé, condamné à rétracter, à Saint-Nicolas des Champs, des propositions hérétiques qu'il y a prêchées. A Bordeaux[2], en Agénois et en Saintonge, en Périgord, dans les Landes, les arrêts signalent de nombreux clercs qui prêchent les idées nouvelles ou y adhèrent. En 1551, sur quatre hérétiques condamnés au feu par le Parlement de Bordeaux, il y avait deux prêtres. En Orléanais, ce seront des prêtres qui, vers 1558 et 1559, répandront les idées de réforme jusque dans les plus petits villages. On cite un curé qui, devant ses ouailles, brûla son bréviaire et ses lettres de prêtrise.

On rencontre même une abbesse, celle de Saint-Jean de Bonneval, près Thouars, qui entretient une correspondance avec Calvin et se réfugie à Genève en 1557, avec huit de ses religieuses[3].

ÉDITS ET ORDONNANCES SUR L'ORTHODOXIE DES CLERCS.

Les édits royaux et les arrêts de parlements confirment ces constatations. Dans l'édit de Châteaubriand, l'article XLIII ordonne que nul ne soit admis à prêcher, soit régulier, soit séculier, s'il a été autrefois censuré pour ses opinions hétérodoxes ou même s'il est soupçonné d'en avoir. Le Parlement de Paris rend, en mars 1549, un arrêt en forme d'ordonnance, afin de réglementer la prédication dans les églises où, trop souvent, disait-il, elle était confiée à des gens ignorants ou suspects d'hérésie; il défendait aux marguilliers de recevoir aucuns prédicateurs religieux ou séculiers[4],

qu'ilz n'ayent premièrement, quant aux dicts religieux, la certiffication du gardien ou prieur de leur dict couvent et de deulx des plus anciens discretz d'iceulx, de leur bonne vie, doctrine, expérience et religieuse conversation des dicts prescheurs et qu'il n'y a en eulx aucune suspition de blasphème hérétique contraire ou desrogante à la saincte doctrine catholicque. Et quant aux docteurs en théologie et bacheliers séculiers, qu'ils auront et bailleront aus dicts marguilliers semblable certiffication signée du doyen de la Faculté de théologie et de deux des plus anciens d'icelle, lesquelles certiffications les dicts marguilliers garderont devant eulx pour les exhiber à justice quand requis en seront, le tout sur peine d'amende arbitraire comme dit est, et de s'en prendre à eulx comme contempteurs et transgresseurs des ordonnances de la dicte court.

Pourtant, en 1557 encore, pendant le Carême, plusieurs prédicateurs « scandalisèrent » le public par des propositions téméraires, et le

1. Weiss, *Le cordelier martyr Jean Rabec*, Bull. de la Soc. de l'histoire du protestantisme français XXXIX, 1890.
2. Gaullieur, *La Réforme en Guyenne*, t. I, 1883.
3. Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou*, 1856, t. I, p. 49.
4. Weiss, *ouv. cité*, p. 344. « Sur la requête présentée en la Court de céans par le procureur

Parlement dut ordonner aux curés de faire connaître trois mois avant le carême les noms de leurs prêcheurs, afin que l'évêque de Paris pût informer sur eux avant de leur donner les pouvoirs nécessaires. A la suite de cet incident, un Cordelier, Melchior de Flavy, fut arrêté.

Même la Faculté de théologie de Paris était contaminée, puisque le pape Jules III lui accorda le droit de censurer et d'exclure les docteurs, licenciés, professeurs, qui prêcheraient ou proposeraient des opinions hérétiques, sans qu'il pût y avoir appel au Saint-Siège; décision qui fut sanctionnée par le Roi.

HÉSITATIONS DE L'ÉGLISE EN MATIÈRE DE POURSUITES.

Il semble bien que, dans la poursuite des hérétiques, la conduite des évêques ait été assez hésitante; tout au moins, les ordonnances royales le déclarent-elles à plusieurs reprises. Dans le préambule d'un édit de 1549, Henri II rappelle que le Roi son père avait trouvé les prélats, « trop lents et retenus en chose de si grande conséquence ». Dans l'édit de Compiègne, en 1557, il parle de la négligence des « officiers tant ecclésiastiques que temporels ». En 1548, le procureur général du parlement de Paris constate « que de présent les hérézies pullulent par la négligence des prélats ou de leurs vicaires, qui ne font leur debvoir de eulx enquérir de la vie de leurs subjets et diocésains et de fournir aux fraiz nécessaires pour l'instruction des procez de ceulx qui sont trouvez estre malsentans de la foy catholique », et il demande que l'archevêque de Tours consigne 200 livres pour suivre un procès. Le même Parlement, dans un arrêt où il décide qu'une chapelle expiatoire sera bâtie en réparation du scandale de prônes hérétiques, ordonne que l'évêque avancera, pour l'édification de la chapelle, 400 livres parisis, sauf à les récupérer sur les biens des condamnés, et qu'il sera contraint, par saisie de son temporel, en cas de refus. L'évêque d'Amiens ayant refusé de verser les 100 livres auxquelles il avait été taxé pour les procès faits contre les hérétiques, les deniers provenant de ses droits de sceaux sont saisis par un autre arrêt de la Cour. Soucieux de maintenir ses immunités pécuniaires, le haut clergé n'était pas moins attaché à ses privilèges en matière de justice. Il se défiait des tribunaux laïques et combattait leurs prétendues usurpations, au risque même de compro-

général tendant à fin que inhibitions et défenses fussent faictes aux marguilliers des paroisses de ceste ville de Paris de recevoir ou de bailler permission à aulcuns de prescher ès dictes paroisses sans congé ou permission des curés d'icelles, et pareillement faire défense aux dicts marguilliers de ne recevoir aulcun prédicateur à prescher qu'il ne soyt docteur ou licencié ou bachelier formé en théologie de Paris ou d'autre université ou ayant la charge parochial comme curez, vicaires et autres ayant dignité en religion reformée, non suspectz et desquelz ils ayent certiffication de celuy ou ceulx à qui il appartient.... Aussi faire defenses à tous predicateurs de ne prescher à Paris sinon ès églises cathédralles, collégiales, couvents et parrochialles. » C'est sur cette requête que la Cour se prononce par un arrêt très détaillé, dont nous donnons les termes principaux.

mettre la cause du catholicisme. Déjà, sous François Ier, à la fin du règne, les évêques avaient réclamé et obtenu de partager avec les cours royales le droit de poursuivre et de punir les hérétiques [1]; l'édit du 19 novembre 1549 leur laissa une part de juridiction. Mais on ne voit pas bien quel usage en firent les prélats.

IV. — LÉGISLATION ET POLICE ANTI-PROTESTANTE [2]

SENTIMENTS ORTHODOXES D'HENRI II.

LE gouvernement d'Henri II avait pris position dès le premier jour contre la Réforme. Le Roi professait un catholicisme rigide et froid, il était plutôt scrupuleux observateur des formes extérieures de la religion que vraiment pieux. Il affectait même une certaine pruderie et il exigeait autour de lui l'apparence de la régularité :

Parce que la licence du temps, par le moyen de nouvelle doctrine, avait lasché la bride d'ancienne obéissance, de sorte que plusieurs, ne faisans plus d'estat des sainctes constitucions, mangeoient indifféremment de la chair au tems de Caresme, mesmement à la Court; dont Sa Majesté voulant commencer la reformation des bonnes mœurs à sa maison et suite de sa Court, fit très expresse prohibicion et défense, qu'il n'y eust homme ni femme, de quelque estat ou condicion qu'il fust, qui usast d'autres viandes que de celles qui sont permises par les constitucions de l'universelle et catholicque Eglise, sous peine d'encourir crime de lèse Majesté divine. Et non seulement observoit sa dicte ordonnance, ainsy ajoutoit plusieurs jeusnes, et autres sainctes œuvres, comme prince illuminé de la grace receue et infuse à saincte et celeste onccion. Semblablement ordonna et fit défences à toute personne de son royaume de n'aller deviser avec les filles et femmes ès Eglises et lieux destinez à servir Dieu. Et à celle fin que sa maison (qui doit estre un vray temple d'honneur et honnesteté) fut exemple aux autres, il ordonna que en sa Court nul ne fust si hardi d'entrer ès chambres des damoiselles sans le congé et aveu des gouvernantes.

Sur ce point les mœurs furent plus fortes que les injonctions. Il suffit de lire Brantôme ou l'histoire des amours de Jacques de Nemours et de Mademoiselle de Rohan pour s'en convaincre [3].

DISCOURS DE L'ARCHEVÊQUE DE REIMS AU SACRE.

Henri II était persuadé, plus encore que son père, que la révolution religieuse était en même temps grosse de menaces pour le pouvoir des Rois.

Il ne manquait pas de gens autour de lui pour l'entretenir dans ces idées : Montmorency, d'abord, catholique par passion d'autorité, les cardinaux de la maison de Guise, les évêques de Cour et sa

1. Voir le volume précédent, p. 383, 384.
2. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIII. Fontanon, *Edits et Ordonnances des rois de France*, t. III.
3. Voir ci-dessous, p. 262.

maîtresse, Diane de Poitiers. Au sacre, le cardinal de Lorraine, qui officiait, en sa qualité d'archevêque de Reims, avait pris pour texte l'état de l'Église catholique ébranlée « par un seul homme » (à ce moment on ne songeait encore qu'à Luther), et il avait développé le thème courant : le bouleversement fatal des trônes et des sociétés, si la Réforme eût triomphé :

« Je me suis d'autant plus appesanti sur ces choses (les dangers qui menacent l'Église) que je pense qu'il t'appartient à toi seul, ou peu s'en faut, de guérir toutes ces plaies de l'Église. C'est pourquoi, fais en sorte que la postérité dise de toi : Si Henri II, roi de France, n'avait pas régné, l'Église romaine aurait péri de fond en comble, et tu le feras si tu réfléchis que rien ne sera plus agréable à Dieu... Et tu seras non seulement le roi de France, mais encore, ce qui n'appartient qu'aux rois français, le prêtre et comme le serviteur public du Dieu tout-puissant[1]. »

Et le Roi répond : « Je consens à tout ce que tu as dit du gouvernement, du roi, de mes ancêtres et de la religion ».

ÉDIT CONTRE LES BLASPHÉMATEURS, 1547

Henri II entreprit donc de détruire le protestantisme par des lois. Le 5 avril 1547, un édit, préparé sans doute dans les derniers jours du règne de François Ier, aggrava les peines contre les blasphémateurs : on y prévoyait jusqu'à huit récidives; à la cinquième, le coupable était exposé au carcan, de huit heures du matin à une heure de l'après-midi; à la sixième, la lèvre supérieure était coupée, « de telle sorte que les dents apparaissent »; à la huitième, la langue était arrachée.

Mais, bien que la distinction fût assez difficile en fait, en droit on ne confondait pas les blasphémateurs et les hérétiques. Contre ceux-ci, le gouvernement d'Henri II, continuant l'œuvre du règne précédent, décréta une série de mesures répressives ou préventives, par lesquelles il essaya — sans y parvenir — d'établir l'unité dans la poursuite et de faire converger vers l'extinction de la Réforme toutes les forces actives du catholicisme.

LA CHAMBRE ARDENTE, 1547.

Le 8 octobre 1547, quelques mois à peine après la mort de François Ier, fut créée, au Parlement, une nouvelle Chambre[2], « pour, en icelle, veoir, juger et définir les procez infiniz (non terminés) et qui se feront cy après contre les dicts hérétiques ». Cette Chambre, présidée par deux des présidents en cour de Parlement, Lizet et Saint-André, se composait de quatorze conseillers, pris dans la Grand'Chambre ou dans les Enquêtes. Exclusivement compétente en matière d'hérésie, elle devait être « continuée tant et si

1. Weiss, *ouvr. cité*, p. LXI.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 418-421.

longuement que les dicts erreurs dureront en nostre dict royaume ». Ce fut la fameuse « Chambre Ardente », qui commença à fonctionner en décembre; le Roi ordonna en 1548 qu'elle ne s'interrompît point, même au moment des vacances parlementaires, en août et en septembre. Elle eut une première session continue jusqu'au 10 janvier 1550.

On peut établir que, de décembre 1547 à janvier 1550, la Chambre Ardente a dû prononcer au moins 500 arrêts en matière d'hérésie[1].

ÉDIT DE 1549.

Le clergé cependant réclama contre l'établissement et contre les pouvoirs de la Chambre. Jugeait-il, comme on l'a dit, que les exécutions sanglantes qu'elle ordonna tournaient à la glorification de la Réforme par l'héroïsme des martyrs en face des supplices? Pensait-il qu'une procédure moins violente et une pénalité moins sanglante viendraient mieux à bout des réfractaires? Tenait-il tout simplement à la conservation de ses privilèges, comme nous le disions plus haut[2]? Toujours est-il que le Roi dut lui faire certaines concessions.

L'édit du 19 novembre 1549 décida que désormais les baillis, sénéchaux et juges présidiaux n'auraient plus que le droit d'information et de prise de corps, et qu'ils renverraient les suspects devant les tribunaux ecclésiastiques, seuls juges du procès, dans tous les cas simples, c'est-à-dire lorsque l'hérésie ne serait pas publique et procéderait « plus d'ignorance, erreur ou fragilité humaine, légèreté et lubricité de langage de l'accusé, que de vraye malice ou volonté de se séparer de l'union de l'Église ». Dans les « cas privilégiés » seulement, c'est-à-dire lorsqu'il y aurait eu « scandale public, commotion populaire, sédition ou autre crime, emportant offense publique », l'accusé serait soumis concurremment, pour le délit d'erreur, à la juridiction ecclésiastique, pour le crime connexe, aux tribunaux royaux. En outre, les juges d'église recevaient le droit de prise de corps en matière d'hérésie et pouvaient, en cas de besoin, requérir « l'aide et secours du bras séculier » pour faire exécuter leurs sentences.

« CAS COMMUNS » ET « CAS PRIVILÉGIÉS ».

Voici un exemple de la distinction entre le « cas commun », c'est-à-dire l'hérésie simple, et le cas privilégié, c'est-à-dire l'hérésie accompagnée de scandale public. Un chanoine de Tours et de Notre-Dame-du-Port de Clermont, Thibaut Brosses, avait été à Genève, s'y était converti et en avait rapporté des livres calvinistes. La Cour voit dans ces différents chefs un cas privilégié, et condamne Brosses à

1. On en relève 439, et il manque les registres de décembre 1547 à mai 1548 et de mai 1549 à novembre de la même année.
2. Voir ci-dessus, p. 200.

« faire amende honnorable à genoulx, teste et piedz nudz, devant le grand portail de l'église cathédralle de Clermont, ayant une torche de cire ardant du poix de deux livres en ses mains, disant que follement et témérairement il est allé en la ville de Genefve, y a demeuré quelques jours; hentant et fréquentant à boyre et manger avec les hérétiques, et a oy plusieurs foys les prédications d'aucuns hérésiarques preschans au dict Gennefve, d'iceulx prins et receu aucuns livres dampnez et réprouvez, contenant plusieurs erreurs contre le Sainct Sacrement de l'autel et aultres saincts sacremens de nostre mère saincte Eglise, iceulx livres faict apporter en sa malle jusques en la dicte ville de Clermont et aultres cas et crimes contenuz ou dict procès, dont il se repend et en requiert pardon et mercy à Dieu, au Roy et à justice. »

La Cour ordonne que les livres apportés par de Brosses soient brûlés; elle le bannit de l'Auvergne pour cinq ans; elle le condamne à payer une amende de cinq cents livres et à rester en prison jusqu'au parfait paiement.

Et quant au délict commung, la chambre l'a rendu et le rend en l'estat qu'il est à l'évecque de Clermont, ses vicaires ou official, pour luy faire et parfaire son procès sur ledict délict commun d'hérésie, duquel ledict évesque peult et doibt connaistre par autorité appostolicque, et faict la dicte chambre inhibitions et deffenses audict évesque, ses dictz vicaires et official, de procéder à la délivrance et élargissement actuel de la personne dudict Brosses, jusques à ce que la dicte condamnation pour le cas privilégié sera parachevée d'exécuter, en ce qu'elle peult et doibt estre exécutée avant la dicte délivrance actuelle.

Cet arrêt était antérieur à l'édit de novembre 1549; après cette date, les décisions de ce genre se multiplièrent, mais ordinairement la Cour ne jugeait le cas privilégié qu'après le jugement rendu par les tribunaux ecclésiastiques sur le délit commun [2].

ÉDIT DE CHATEAUBRIAND, 1551.

Par l'édit de Châteaubriand, signé le 27 juin 1551, et qui contient, après un long préambule, quarante-six articles, les conseillers d'Henri II entreprirent de coordonner toutes les mesures pour la défense de la foi.

Le Roi déclare encore que les erreurs « se sont réduites en une commune maladie de peste si contagieuse qu'elle a infecté en beaucoup de bonnes villes et autres lieux et endroits de nostre royaume la pluspart des habitans, hommes et femmes de toutes qualitez, et jusques aux petits enfans ». Il ajoute que, malgré ses efforts depuis le début de son règne, le mal ne s'est pas amendé et qu'il est nécessaire d'user de rigoureuse procédure, pour venir à bout de la secte et en purger le royaume. C'est la cause même de Dieu qui s'agite, « où chacun doit prester l'épaule ».

1. 22 septembre 1548. Weiss, *ouvr. cité*, p. 226-228.
2. Weiss, p. 374, 378, 379.

JURIDICTIONS ECCLÉSIASTIQUE ET LAÏQUE.

Il continue à partager entre les juges d'Église et les juges laïques la poursuite des suspects, conformément à l'édit du 19 novembre 1549, les seconds restant compétents contre ceux qui dogmatiseront, favoriseront les hérétiques, proféreront des paroles contre Dieu, la Vierge, les Saints, le Saint-Sacrement. En outre, lorsqu'un jugement en matière d'hérésie aura été rendu en un siège présidial, en présence de dix juges, il sera sans appel.

LES LIVRES SUSPECTS.

La publication et le commerce des livres sont rigoureusement réglementés : défense d'apporter aucun livre des pays séparés de l'Église catholique; défense d'imprimer ou de mettre en vente aucun ouvrage censuré par la Faculté de théologie; défense d'imprimer aucun livre secrètement ou sous le nom d'autrui, sous peine d'être déclaré faussaire; défense d'imprimer ou de vendre des ouvrages concernant la religion, sans qu'ils aient été soumis au visa des Facultés de théologie; ordre de faire visiter deux fois l'an les boutiques des imprimeurs et libraires.

SURVEILLANCE ET INQUISITION SUR LES LAÏQUES.

Les procureurs et avocats généraux de toutes les cours de Parlement s'informeront du soin que les officiers de justice mettent à poursuivre les dévoyés de la foi, et désormais, aucune fonction judiciaire, à un degré quelconque, aucune charge municipale ne sera conférée que sur attestation de bonne vie et d'orthodoxie donnée par gens notables.

Les cours judiciaires, les possesseurs de fiefs ayant haute justice devront partout poursuivre les hérétiques ou les dénoncer, selon les cas. Les particuliers ont le même devoir de dénonciation, sous peine d'être considérés comme hérétiques et châtiés comme tels; en cas de délation justifiée, ils recevront le tiers des biens du coupable. Absolution est donnée à ceux qui révéleront les assemblées d'hérétiques, même lorsqu'ils y auront assisté.

Aucun maître, à quelque degré que ce soit, ne pourra être admis à tenir école ou à enseigner dans les collèges et universités, s'il n'est certifié orthodoxe. Les parents sont exhortés, « pour la pitié, amitié et charité qu'ils doivent porter à leurs enfants », à ne pas prendre de précepteurs suspects. Il est interdit à toutes personnes non lettrées et aux étrangers de parler des questions religieuses, car on en a trop vu qui, « sans savoir ni intelligence de la Sainte Écriture, s'ingéraient de faire sur ces matières des questions oiseuses et sans fruit ».

Tous rapports sont prohibés avec les réfugiés à Genève; leurs biens sont déclarés confisqués.

Recommandation est faite aux catholiques, tout particulièrement aux gentilshommes et à ceux qui ont quelque autorité en la chose publique, de donner le bon exemple, en suivant les offices « à genoux

et dévotement, adorant le Saint-Sacrement de l'autel, à l'élévation et exhibition d'iceluy » ; aux archevêques, évêques et prélats, de publier aux prônes et d'expliquer les articles de foi rédigés par la Faculté de théologie en 1543[1] et de faire que les prédicateurs s'y conforment soigneusement. On recommande surtout « aux prélats, suivant ce que par cy-devant on leur a persuadé », de résider en leur diocèse et d'y vivre canoniquement, en simplicité et modestie, et d'imposer la même obligation aux curés et bénéficiers.

L'ordonnance de Châteaubriand est une déclaration des droits et des devoirs de l'État en matière religieuse, suivant la doctrine du temps.

L'ÉDIT AU PARLEMENT.

En présentant l'édit au Parlement, le substitut du procureur général rappela que les rois de France avaient toujours tenu à honneur de protéger l'Église et de maintenir la foi ; que c'est à leur zèle pour la religion que le royaume avait dû sa grandeur et sa prospérité. Il fit allusion à Numa Pompilius, qui eut un règne long et paisible, parce qu'il fut pieux ; aux Hébreux, qui furent victorieux tant qu'ils restèrent unis en la foi de Dieu ; aux malheurs qui accablèrent les princes ou les peuples peu fidèles à la loi divine. Il ajouta que le Roi Très-Chrétien, « ces choses considérant et les entendant très bien », avait voulu rechercher les moyens d'extirper radicalement l'hérésie, ce pourquoi il méritait des actions de grâces, et il fallait supplier humblement Dieu de le maintenir pendant de longues années en cette ferveur. La Cour enregistra l'édit, le 3 septembre 1551.

L'INQUISITION.

Il ne suffit pas à anéantir ni même à contenir l'hérésie. Six ans plus tard, poussé par le cardinal de Lorraine, sollicité par Paul IV, au moment où se nouait contre Philippe II l'alliance de la France avec la Papauté[2], Henri II songea à établir dans le royaume l'Inquisition espagnole. Il écrivait à de Selve, son ambassadeur à Rome : « J'avais desja advisé, selon les persuasions et advis que le cardinal Caraffe, estant par deça, m'en donna de la part de nostre Saint-Père, d'y introduire (en France) l'Inquisition, suivant la forme de droit, pour estre le vray moyen d'extirper la racine de telles erreurs ».

Il avouait cependant que la résistance des grands corps de l'État l'obligeait à suspendre l'exécution du projet, et il se bornait à demander au Pape de donner aux cardinaux de France les pouvoirs nécessaires pour poursuivre l'hérésie, avec faculté de les déléguer à d'autres ecclésiastiques. Ce dessein n'aboutit pas, malgré une bulle papale du 26 février 1557.

1. Voir le volume précédent, p. 384.
2. Voir ci-dessus, p. 165.

EDIT DE COMPIÈGNE. 1557.

Alors, le Roi, par l'édit de Compiègne, fortifia la juridiction laïque et l'arma impitoyablement.

Il avait reçu de la main de Dieu, disait-il, l'administration de la chose publique. Et c'est à lui seul qu'appartenait « la correction et punition de telles séditions et troubles, pour en icelle vivre un chacun en la crainte et obéissance de Dieu, de son Église, et en paix et tranquillité »; il décidait que, sans enlever aux cours ecclésiastiques la connaissance du crime d'hérésie, il réservait à la juridiction laïque le jugement de tous les sacramentaires, de tous ceux qui prêcheraient ou dogmatiseraient publiquement, qui tiendraient des assemblées, qui séduiraient le peuple par quelque moyen que ce soit, qui feraient publiquement injure à Dieu ou aux saints, qui contreviendraient aux édits sur le fait de la religion ou commettraient d'autres cas de scandale, de tous ceux qui auraient été à Genève, qui auraient vendu des livres interdits, — en réalité de tous les non-orthodoxes, toutes les fois qu'il y aurait scandale et perturbation. — La vraie nouveauté de l'édit était que les juges n'avaient plus la faculté de choisir entre les peines ni de les modérer; ils ne disposaient que de la peine de mort [1].

THÉORIES CALVINISTES DU DROIT DE PUNIR.

Il est juste de dire que la plupart des réformés professaient aussi que l'État a le droit de punir les hérétiques.

Dans la discussion soulevée par le supplice de Servet, l'opinion des protestants ne fut pas unanime à approuver Calvin, mais nombre des plus autorisés se prononcèrent pour la légitimité de la condamnation. Ils distinguaient — comme on le faisait en France — entre les hérétiques simples et les blasphémateurs, ces derniers considérés comme attentant à toutes les lois de l'État et de la religion [2].

THÉODORE DE BÈZE.

Le livre de Théodore de Bèze, *De hæreticis a civili magistratu puniendis*, publié en 1554 [3], contient à peu près exactement la théorie du droit de l'État à poursuivre et frapper les non-conformistes. De Bèze établit que l'hérétique est celui qui « rompt la paix et consentement de l'Église, en ayant une fausse doctrine et en persistant à la propager ». Or, l'office du magistrat étant de faire que chacun s'acquitte de son devoir, et nul devoir n'étant supérieur à la crainte de Dieu et à l'observation de la religion, le magistrat doit veiller à ce que la doctrine religieuse « soit déclarée fidellement et, estant déclarée », soit observée de tous les sujets.

1. L'édit ajoutait que désormais les confiscations pour crime d'hérésie seraient appliquées à de bonnes œuvres et non plus abandonnées à des particuliers.
2. Voir sur la question F. Buisson, *Sébastien Castellion*, p. 428 et suiv.
3. Traduit en français en 1559.

« La gloire de Dieu est la principalle fin de toute la société humaine et de chacun membre et chacun officier d'icelle. Ceux desquels la charge est publique doivent servir à la gloire de Dieu en public. Le roy doit y contribuer, non seulement en tant qu'homme, mais en tant que roy, c'est-à-dire en établissant avec sévérité convenable lois qui commandent choses justes... notamment en ce qui concerne la discipline de l'Église. » Et de Bèze admet que la peine puisse aller jusqu'à la mort [1].

CALVIN.

Calvin dit à peu près la même chose en d'autres termes :

« A ce que j'entends, Monseigneur, vous avez deux espèces de mutins qui se sont eslevez contre le roy et l'estat du royaume : les uns sont gens fantastiques qui, soubz couleur de l'Évangile, vouldroient mettre tout en confusion. Les autres sont gens obstinés aux superstitions de l'Antechrist de Rome. Tous ensemble méritent bien d'estre réprimés par le glayve qui vous est commis, veu qu'ils s'attaschent non seulement au Roy, mais à Dieu qui l'a assis au siège royal... »

Il ajoute, il est vrai, que le meilleur moyen est de faire que les hommes reçoivent la parole de Dieu avec assez d'humilité pour renoncer à eux-mêmes, c'est-à-dire à leurs passions et convoitises, et ne songer qu'à le servir [2].

CALVIN ET LA BIBLE.

Il plaide sans atténuation la cause de l'intolérance dans le livre qu'il publia en 1554 : *Où il est montré qu'il est licite de punir les hérétiques* [3] *et qu'à bon droit ce meschant* (Servet) *a été exécuté par justice en la ville de Genève.* Invoquant le *Deutéronome*, il écrivait :

« Quiconque soutiendra qu'on fait tort aux hérétiques et blasphémateurs, les punissant, se rendra à son escient coupable et complice d'un tel crime. On ne nous propose point ici l'autorité des hommes, c'est Dieu qui parle, et voit-on clairement ce qu'il veut qu'on garde en son Église jusques en la fin du monde.... Pourquoi requiert-il une si extrême rigueur (de tuer même son père, son fils, sa femme, s'ils s'abandonnent aux faux prophètes), et qui ne fléchisse point, sinon pour monstrer qu'on ne luy fait point l'honneur qu'on luy doit, si on ne préfère son service à tout regard humain, pour n'espargner ne parentage, ne sang, ne vie qui soit, et qu'on mette en oubli toute humanité, quand il est question de combattre pour sa gloire? »

1. A Beaugency, en 1559, il y a des troubles, parce que quatre réformés « d'un esprit trop pétillant » prétendent que les magistrats n'ont pas le droit de punir les hérétiques. Une assemblée du Consistoire est convoquée et, « par vives raisons fondées sur la parole de Dieu », les ramène à une opinion plus saine (Bèze, I, p. 191).

2. Lettre au protecteur d'Angleterre (Somerset), du 22 octobre 1548. Bonnet; *ouv. cité*, p. 267.

3. Dans le titre de l'édition latine on trouve : *Hæreticos jure gladii coercendos esse*, « Que les hérétiques doivent être réprimés par le glaive ».

V. — LES CALVINISTES ET LE MARTYRE[1]

LES SUPPLICES.

LES tribunaux de France et spécialement les parlements appliquèrent la législation en matière d'hérésie avec une passion froide, et aussi avec le souci de l'observation stricte des lois, qui a presque toujours caractérisé les corps judiciaires. Ils étudièrent très soigneusement les affaires qui leur furent soumises; ils respectèrent strictement les règles de la procédure. Il leur arriva d'acquitter les prévenus, mais ils en condamnèrent un grand nombre avec la même sérénité. A vrai dire, la législation relative aux réformés était conforme à l'esprit du temps, aux théories gouvernementales des parlementaires, à leurs convictions religieuses. A la fin du règne d'Henri II seulement, quelques-uns d'entre eux commencèrent à s'interroger sur la légitimité de la répression : mais c'était peut-être moins par esprit de tolérance que parce qu'ils avaient été convertis à la Réforme.

On sait de reste que les châtiments étaient effroyables, encore au XVIe siècle. Les criminels de droit commun étaient fouettés de verges, essorillés, tenaillés, écartelés; les faux-monnayeurs bouillis ou bien enfermés dans un sac et jetés à la rivière. Les supplices où périrent les réformés ne furent pas inventés pour eux; ils n'en sont pas moins horribles, mais ils ne devaient pas le paraître aux contemporains autant qu'à nous.

LES ARRÊTS DU PARLEMENT DE PARIS.

L'histoire judiciaire de la persécution pourrait presque se résumer dans l'action exercée par le parlement de Paris. En effet, la juridiction de cette Cour s'étendait sur la Picardie, la Champagne, l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, l'Aunis, le Berri, le Bourbonnais, l'Auvergne et la Marche : près de la moitié de la France d'alors. Bien que les autres parlements de Normandie, de Bretagne, de Bourgogne, de Dauphiné, de Provence, de Languedoc et de Guyenne[2] eussent leur autonomie et la gardassent jalousement, celui de Paris, plus voisin du gouvernement, donnait le ton et impri-

1. Avec les arrêts publiés par M. Weiss, le *Livre des Martyrs* de Crespin et l'*Histoire des Églises réformées* de De Bèze sont les deux grandes sources pour l'histoire des persécutions. De Bèze, à vrai dire, ne fait souvent que reproduire Crespin (voir au troisième volume de l'*Hist. des Églises réformées* l'introduction de Reuss, p. LVII-LVIII). Du reste, la comparaison de certaines parties du livre de Crespin avec des documents officiels mis au jour montre que celui-ci est généralement informé et exact. Il reste à se mettre en garde, pour Crespin comme pour de Bèze, contre le ton apologétique, contre la conception religieuse ou l'esprit de secte qui les anime. On observera cependant que même ces habitudes d'esprit ou ces tendances sont révélatrices de l'âme protestante de l'époque et, à ce titre, éclairent l'histoire du temps.

2. On peut y ajouter les parlements de Chambéry et de Turin, français jusqu'en 1559.

mait la direction. Or, jusqu'aux approches de 1559, il fut tout dévoué à la politique catholique[1].

LE PALAIS DE JUSTICE ET LES PRISONS.

C'est dans la partie nord du Palais, le long de la Seine, que s'est déroulé presque tout le drame juridique de la Réforme. La Grand'-Chambre siégeait entre les deux tours au centre; la troisième tour à l'Ouest contenait, à son étage inférieur, la salle où les accusés étaient mis à la question; après cette tour venait la salle de la Tournelle criminelle. La Chambre Ardente fut établie dans l'ancienne salle du Conseil, voisine de la Grand'Chambre. Des deux grandes prisons où étaient renfermés les accusés, l'une, la Conciergerie, était située dans le Palais même, en arrière de la deuxième et de la troisième tour; l'autre, le Grand Châtelet, n'était séparée du Palais que par la Seine. La Bastille et le Petit Châtelet[2] reçurent aussi un grand nombre de suspects; d'autres furent enfermés dans les prisons de l'officialité, installées dans une tour de l'évêché, alors contigu à Notre-Dame; presque chaque couvent avait en outre sa prison particulière, réservée aux religieux.

Ces prisons étaient terribles : la Conciergerie du Palais, sombre, étroite, humide, au-dessous du niveau de la Seine, le Grand et le Petit Châtelet, la Bastille, forteresses massives, sans jour sur l'extérieur. Le Grand Châtelet passait pour contenir les cachots les plus affreux : le *Puits*, les *Chaînes*, la *Fosse*, la *Fin d'aise*. Dans certains, l'eau croupissait; dans d'autres, il était impossible de se tenir entièrement debout ou couché. Pas plus du reste que la pénalité ou la procédure, ces prisons n'avaient été organisées à l'usage des réformés : les mœurs du temps étaient impitoyables à tous les accusés, mais les réformés furent le plus souvent soumis aux plus dures lois du régime commun.

Il y avait tel cachot d'où, selon le bruit public, on ne sortait pas vivant; après quelques jours c'était la mort. Les maladies décimaient une population épuisée par les privations et par l'insalubrité du local. En 1547, la peste enleva 60 prisonniers enfermés au Grand Châtelet. En 1548, elle éclata à la Conciergerie; il fallut en hâte répartir les accusés entre les autres prisons de Paris, la Cour fut obligée de suspendre ses séances pendant quelques jours.

LES ARRÊTS.

Parmi les arrêts du parlement de Paris relatifs aux hérétiques, un assez grand nombre sont des arrêts de procédure et non pas de

1. Il faut ajouter, au point de vue documentaire, qu'une partie des arrêts du Parlement de Paris a été publiée et qu'on a notamment (Weiss, *ouvr. cité*) presque tous ceux qu'il a rendus, de 1547 à mai 1550 (sauf les deux lacunes indiquées ci-dessus). Or, il n y a pas moins de 440 arrêts qui fournissent des exemples de tous les cas qui se sont présentés.

2. Le Grand Châtelet occupait la place dite aujourd'hui du Châtelet; le Petit se trouvait à l'extrémité de la rue Saint-Jacques, sur le quai.

condamnation; ils ordonnent la comparution de témoins, décident des questions de compétence. Les arrêts d'acquittement sont rares; on en trouve cependant quelques-uns.

LES PEINES PRÉMONITOIRES.

Les très nombreux arrêts de condamnation peuvent se ramener à deux types. Très souvent la Cour inflige à l'accusé, si celui-ci se rétracte ou si même il y a doute, une sorte de peine prémonitoire, dont voici la formule :

« Il sera dict que pour raison des propox scandaleux et erronez dicts et proférez par le dict Chassaigne contre l'honneur de Dieu, des saincts du Paradis, de nostre mère saincte Eglise, constitutions et commandemens d'icelle, la dicte Court l'a condanné et condanne à assister à une prédication qui sera faicte en l'église de saint Amable en la ville de Riom, en Auvergne, par quelque bon et notable personnaige, qui fera son devoir de faire les remonstrances nécessaires au peuple pour l'extirpation des hérésies et secte luthérienne, et après, estre mené devant le grand portail de la dicte église et illec faire amende honorable piedz et teste nudz, en chemise, tenant en ses mains une torche ardant du poix de deux livres de cire, et dire et déclarer à haulte voix que follement et indiscrètement, il a dict et proféré les dicts propos scandaleux et erronez contre l'honneur de Dieu et de nostre mère saincte Église, constitutions et commandemens d'icelle, dont il se repent, et en requérir pardon et mercy à Dieu, au Roy et à justice, et au surplus luy enjoinct la dicte Court de bien vivre à l'advenir comme un bon catholicque en la saincte foy et religion chrestienne. Et lui faict inhibitions et deffences de ne y contrevenir et ne recidiver, et de hanter ne fréquenter avec gens suspectz et mal sentans de la foy, sur peine du feu... »

CONDAMNATIONS CAPITALES.

Voici maintenant une formule de condamnation capitale. Dans l'espèce, les accusés étaient prévenus d'avoir proféré des propos hérétiques et blasphématoires, d'avoir tenu des conventicules occultes et d'y avoir accompli des cérémonies contraires à l'observance de l'Église sur la communion, d'avoir outragé le Saint-Sacrement :

« La Cour condamne le dict Robert Le Lièvre, dict Séraphin, comme principal aucteur, a estre prins ès prisons de la dicte Consiergerie et mis sur une claye et sur icelle estre trayné depuis la dicte Consiergerie jusques à la place Maubert, et les dictz Thuillier, Mareschal et Jehan Camus (complices) estre mis chacun sur ung tombereau au devant de la dicte claye, et sur iceulx estre menés en la dicte place Maubert, en laquelle seront érigées et dressées quatre potences: la première desquelles sera plus haulte que les aultres d'un grand pied, en laquelle sera soubzlevé le dict Lelièvre, dict Séraphin, principal aucteur des dictz crimes et maléfices, et ès aultres troys potences seront aussy soubzlevez les dicts Thuillier, Mareschal et Jehan Le Camus. Et à l'entour de chacune des dictes potences et en mesme temps sera allumé ung grant feu, dedans lequel les dessus dictz prisonniers seront bruslez tous vifz et leurs corps consommez et convertiz en cendres. Et laquelle exécution réelle faicte en ceste ville de Paris, sera le dictz Lelièvre, dict Séraphin, principal aucteur des dictz délictz, bruslé par figure (par effigie) en la ville de Langres,... et aussy ès villes

de Sens et de Bloys, Bourges, Angiers et aultres lieux, ès lesquels il a commis semblables crimes et délictz. Et a déclairé et déclaire la dicte Court tous et chacuns les biens des dictz prisonniers confisquez au Roy [1]. »

MODÉRATION ET AGGRAVATION DES PEINES.

La Cour modifiait de deux façons ses arrêts de condamnation capitale; soit en les modérant, lorsque le condamné se repentait ou lorsqu'il s'engageait à ne point parler au peuple sur l'échafaud : alors, il était étranglé avant d'être livré au feu, quelques arrêts disent : « Après avoir un peu senty le feu »; soit en les aggravant, lorsqu'il refusait de s'engager à se taire : alors il avait la langue coupée avant le supplice. C'était le « retentum in mente curiæ » (retenu dans l'esprit de la Cour), passage de l'arrêt qui n'était point lu en séance.

Au fond, la grande crainte des magistrats et des persécuteurs était que les suppliciés, dont la contenance si ferme et l'ardente conviction faisaient souvent grande impression sur la foule, ne lui adressassent la parole.

EXALTATION DES RÉFORMÉS.

A cette législation terrible, appliquée impitoyablement, les réformés répondirent par des attaques contre l'Église, encore plus farouches que par le passé, et par un courage indomptable devant les supplices. Les paroles brûlantes qui venaient sans cesse de Genève les entretenaient dans l'état d'exaltation qui fait les martyrs.

« Le temps requiert que nous signions nostre foy par nostre sang, laquelle nous avons tesmoigné de bouche ou par plume et ancre... C'est comme l'A B C que le Christ apprend à ses disciples, de renoncer à eux-mesmes, prendre leur croix et courir franchement à la mort.

« C'est une belle chose que modération : c'est une belle vertu et louable que patience; mais il faut toujours tenir ceste règle : que nous ne soyons patiens à souffrir que le nom de Dieu soit deschiré par blasphèmes, que sa vérité éternelle soit suffoquée par les mensonges du diable; que Jésus-Christ soit comme craché; que ses mystères soyent pollus; que les povres âmes soyent cruellement meurtries et que l'Église soit navrée à mort jusqu'à ne pouvoir quasi respirer. »

MANIFESTATIONS CONTRE LES IMAGES.

Parmi les pratiques catholiques qui répugnaient le plus aux docteurs protestants, il y en avait deux surtout qu'ils avaient de bonne heure poursuivies de leurs sarcasmes : le culte de la Vierge et celui des images [2]. Calvin, lui aussi, s'élève avec violence contre ces « superstitions scandaleuses » et « idolâtres », symboles visibles d'un culte abhorré. De là vinrent, surtout au moment des guerres civiles, les mutilations de statues innombrables aux portails des églises. Or, la

1. Weiss, *ouv. cité*, p. 172.
2. Voir le volume précédent, p. 358.

Vierge, qui fut la grande adoration mystique du moyen âge, avait partout des images : à l'intérieur et à l'extérieur des églises, au coin de certaines rues, à la façade de bien des maisons, dans de petites niches encore existantes çà et là, devant lesquelles on allumait une lampe brûlant jour et nuit.

Le 7 décembre 1550, un Lorrain, nommé Jean Thuret[1], brisa, en pleine église Notre-Dame de Paris, une statue de la Vierge; une autre statue, « estant derrière le petit Sainct-Anthoine », fut brisée en décembre 1551; une autre, devant l'hôtel de Châlons, en septembre 1554; en même temps, une Notre-Dame de Pitié était frappée de coups de poignard. En expiation de ce dernier scandale, une procession solennelle fut organisée. Accompagné par des foules d'hommes et de femmes de toutes classes, le Parlement traversa une partie de la capitale : du Palais à Notre-Dame, puis à Saint-Nicolas et à Saint-Martin des Champs, où fut fait au peuple un grand sermon contre les hérésies.

Les étudiants de l'Université, catholiques ou réformés, apportaient, dans les manifestations ou contre-manifestations, l'entraînement de la jeunesse et peut-être aussi l'esprit de révolte qui était dans les traditions de leur histoire. Au commencement du règne d'Henri II, ils étaient précisément en lutte avec l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à propos du Pré-aux-Clercs, que les moines de Saint-Germain revendiquaient contre eux, ou plutôt dont ils voulaient leur enlever la jouissance. C'était l'occasion de scènes turbulentes, de véritables combats contre le guet et les officiers du monastère.

LES ÉTUDIANTS CALVINISTES.

Les détails contenus dans quelques arrêts dénotent chez certains étudiants calvinistes une exaspération furieuse. Un écolier du collège de Lisieux a brisé des statues de la Vierge et de saint Sébastien, puis, peu après, une verrière où figurait une crucifixion; il a attaché aux murs, dans la chapelle même du collège, des placards blasphématoires. Le châtiment est exceptionnel : trois amendes honorables devant la cathédrale, devant la chapelle du collège, devant les Carmes de la place Maubert; trois jours d'exposition au pilori. Puis le condamné sera enfermé et emmuré à jamais dans un couvent; son cachot n'aura qu'une fenêtre garnie de barreaux, à travers lesquels on lui passera sa nourriture, et « il finira ses jours et consommera le reste de sa vie au dit lieu, en lamentation, douleur et desplaisance desdits crimes et délitz ». La Cour ordonne de publier l'arrêt « à son de trompe et cry public », dans tous les carrefours de l'Université, et enjoint aux éco-

1. Weiss, *Une victime inconnue sous Henri II* (Jean Thuret, 11 décembre 1550), Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, 1886. Félibien en avait parlé dans l'*Histoire de Paris*, t. IV, p. 748.

liers de s'abstenir, sous peine de la hart, de toutes autres lectures que celles qu'ils entendent en classe de leurs régents[1].

ESPRIT LOGIQUE ET JURIDIQUE CHEZ LES RÉFORMÉS.

D'autre part, il y avait chez la plupart des réformés, en face de la justice un singulier mélange d'esprit de sacrifice, de passion mystique du martyre et d'habileté pratique à se défendre, d'emploi ingénieux des subtilités juridiques, où se retrouve la marque même du génie de Calvin, à la fois logique et ardent.

Un certain Pierre Écrivain avait été, avec quatre compagnons, étudier à Lausanne, et s'y était converti à la Réforme. A son retour en France, lui et ses amis furent arrêtés près de Collonges par le prévôt de l'archevêque de Lyon, suivi de quinze ou vingt sergents, et conduits aux prisons de Lyon. Lors de leur arrestation et sur le chemin, ils n'avaient pas cessé de se faire signe et de se parler en latin, pour s'exhorter à confesser le Christ en toute hardiesse. Écrivain comparut devant l'official de Lyon, et c'est alors un dialogue, très serré de part et d'autre.

« D. Croyez-vous que le corps de Jésus-Christ soit au sacrement de l'autel? — R. Nenni, monsieur, car cela est contraire à l'article de nostre foy, là où nous disons et croyons qu'il est assis à la dextre de Dieu, d'où il ne partira qu'au jour du jugement. » A propos du purgatoire, de la confession, des cérémonies de l'Église, de la Vierge, des Saints et des Saintes, Écrivain répond toujours en invoquant la parole de Dieu, la Bible et l'Évangile. Et, comme le greffier n'écrit pas ses réponses, il s'en plaint et demande une plume et de l'encre pour les écrire lui-même, ce qu'on ne peut lui refuser. Le lendemain et le jour suivant, il rédige sa confession, puis est mené dans une grande salle, où sont réunis l'official et son assesseur, des avocats, des bourgeois, des marchands, des moines. Avec un Jacobin une grande discussion s'engage, où Écrivain a réponse à tout (il est vrai que Crespin, qui raconte l'affaire, nous dit que c'était un Gascon, à qui « Dieu avait donné bouche magnifique »). L'official cependant intervient, s'emporte : « Va, meschant hérétique, tu nies le Saint-Sacrement..... tu seras brûlé et t'en iras au diable! » — « Si je suis brûlé pour maintenir la parole de Dieu, je n'irai pas au diable, pourtant. » Ramené dans sa prison, Écrivain élève son cœur à Dieu, puis, au bout de quelques jours, sa sentence de condamnation est prononcée. Mais alors il en appelle comme d'abus, ce qui trouble singulièrement ses juges, car l'appel était suspensif. « En quoy Dieu a monstré sa main forte et puissante. » Ainsi Écrivain gagnait du temps par des habiletés de procédure; l'official savait bien lui dire : « Mais vous ne

1. Weiss, *Une Semaine de la Chambre ardente....* (1er-8 octobre 1549). Bull. 1899, arrêt du 5 octobre 1549.

parliez pas de la sorte? » en faisant allusion à la fermeté de ses déclarations précédentes. C'est que lui et d'autres dans le même cas éprouvaient peut-être encore plus de satisfaction à voir la confusion de leurs persécuteurs qu'à sauver leur vie. Écrivain finit par être supplicié, en 1553, avec ses compagnons; leurs derniers mots furent : « Courage, mes frères, courage! »[1]

EXTASE MYSTIQUE.

Écrivain, si habile à employer les armes juridiques, avait exprimé avec une puissance et une éloquence singulières la confiance en Dieu qui exaltait les âmes calvinistes :

« Si les ondes et vagues de la mer de ce monde se lèvent contre nous pour nous abymer et perdre; si nos ennemys à grandes troupes et bandes nous assaillent, crions avec les Apostres : Seigneur, sauve-nous! Et il nous délivrera de tous dangers, comme il a promis par son prophète David....

« O si nous considérions la gloire infinie et couronne immortelle qui nous est préparée là haut au ciel, après la victoire... si nous pensions à la bienheureuse félicité, à la joye et à la vie éternelle en laquelle nous serons, ayans nos corps immortels et semblables au corps glorieux de Jésus-Christ, nous nous esjouirions en nostre captivité, voire au milieu de la mort, nous chanterions louanges éternelles à nostre bon Dieu et Père... Alors (quand on aura souffert pour la vérité) verrons-nous nostre Père céleste clairement face à face et le conoistrons comme il nous conoit, lequel essuyera toute larme de ses enfans, lesquels il couronnera de gloire et immortalisera, pour vivre avec lui éternellement. Alors sera faite une bergerie et un pasteur; l'Espouse sera avec son Espoux, Dieu sera tout en nous. »

Suit, par opposition au tableau de cette félicité, celui des maux réservés aux « idolâtres » :

« Ils pleureront et gémiront, quand nous rirons et chanterons, lesquels sentiront la malédiction de Dieu sur eux, estans plongez aux abymes d'enfer, avec le diable leur père et capitaine, quand nous serons là haut au royaume de Dieu nostre Père. Et que profitera alors à ces pauvres maudits et malheureux l'honneur, beauté et magnificence de ce monde?... Hélas! tout cela sera passé comme l'ombre et fumée, tout sera comme le songe et s'en sera fui comme le vent. »

Un autre, sur le point d'être supplicié, écrit à sa femme : « Quant à ce que vous me mandez... que vous avez entendu que mon département (mon supplice) estoit prochain, certes, ma sœur, je ne doute point que telle nouvelle ne vous soit quelque occasion de tristesse selon la chair; mais si vous entrez en considération du bien qui m'est préparé, après avoir un peu souffert, certainement que vous y trouverez grande matière de joye et de consolation. Hélas! ma sœur, songez un peu à ce que je vais prendre et recevoir et (ce) que c'est au prix de ce que je laisse. »

1. *Des cinq escoliers sortis de Lausanne bruslez a Lyon*, Genève, 1878, in-4° (réimpression de l'éd. de Crespin, 1619, avec des lettres provenant de la Bibliothèque de Saint-Gall).

Un autre, encore, ne cessait de parler des misères de ce monde, de l'inconstance de cette vie et de la béatitude de ceux qui meurent au Seigneur, et il émouvait ainsi le cœur de tous les prisonniers de son cachot. « Mesme le jour de son exécution, dès quatre heures du matin, il resveilla son compagnon et le mena à la fenestre pour veoir le ciel et contempler les œuvres de Dieu admirables qui y sont, disant : « Et que sera-ce quand nous serons encores eslevez par-dessus toutes ces choses, pour estre avec nostre Seigneur, et jouyr de sa gloire[1] ! »

C'est vraiment l'enthousiasme, la poésie et le style retrouvés du christianisme primitif.

1. Crespin, *ouv. cité*, f°s 260 et 486.

CHAPITRE II

LE CALVINISME FRANÇAIS ORGANISÉ ET FORMULÉ

I. — FONDATION DES ÉGLISES EN FRANCE. — II. LE SYNODE DE 1559. — III. GRANDS SEIGNEURS GAGNÉS AU CALVINISME. — IV. LE COUP D'ÉTAT DE 1559.

I. — FONDATION DES ÉGLISES EN FRANCE

LE CALVINISME FRANÇAIS S'ORGANISE.

EN l'année mil cinq cens cinquante-cinq, cinquante-six et suybvantes, dit Crespin, l'héritage du Seigneur commença d'être rangé et mis en ordre. Il entend par là que des églises protestantes furent constituées[1]. Les calvinistes, devenus de plus en plus nombreux, sentirent en effet la nécessité de s'organiser, non pas seulement pour lutter contre leurs adversaires, mais aussi pour mieux tenir en main les adhérents aux nouvelles doctrines. A vrai dire, le mot d'ordre venait de Calvin, et il était bien dans son esprit de répandre partout le principe d'autorité, d'autant qu'il luttait à Genève, avec une énergie farouche, contre les derniers représentants de l'individualisme[2]. La plupart des pasteurs des Églises de France furent désignés par lui et les églises furent formées sur le modèle de celles de Strasbourg et de Genève.

Un groupement de fidèles, un ou plusieurs ministres, un consistoire, une prédication régulière et les sacrements régulièrement administrés, tels sont les éléments d'une église calviniste constituée normalement.

L'ÉGLISE CALVINISTE.

Le ministre en est le chef et le « pasteur », de même que les fidèles en sont le « troupeau »; il prêche, il donne les sacrements, il

1. Il existait quelques églises en France avant cette date, nous l'avons dit, mais elles n'étaient qu'à l'état d'exceptions.
2. Voir ci-dessus, p. 184.

préside le consistoire. Le consistoire se compose du ministre, des anciens et des diacres. Les anciens sont chargés de réunir le peuple, de surveiller la conduite des fidèles; les diacres visitent les pauvres ou les malades. Anciens et diacres sont élus par les membres de l'Église, le ministre par les anciens et les diacres. Réunis en consistoires, ils prennent les mesures relatives à la « police », c'est-à-dire au gouvernement de l'Église.

Calvin attachait beaucoup d'importance à l'observation de ces formes. « Nous considérons comme d'un si grand prix l'existence d'un ministre et la distribution des sacrements, disait-il, que ce sont là comme les marques extérieures de l'existence même d'une Église. » Ou bien il écrivait : « Il ne seroit pas licite à ung homme de vous administrer les sacrements, sans qu'il vous reconnoisse comme ung troupeau de J.-C. et qu'il ne trouve en vous une forme d'Église ».

Cependant toutes les Églises de France ne furent pas constituées régulièrement du premier coup. Beaucoup n'eurent d'abord qu'un ministre, non pas élu, mais envoyé de Genève, et n'eurent pas de consistoire. Le ministre changeait très fréquemment; il n'y avait presque nulle part de lieu fixé pour la célébration du culte (d'ailleurs Calvin n'y insiste pas). On se réunissait dans une maison désignée à l'avance; pas toujours la même, afin d'éviter les poursuites. Les historiens calvinistes établissent une différence entre l'Église « plantée » qui n'est qu'un embryon, et l'Église « dressée » qui a son organisme complet.

L'ÉGLISE DE PARIS S'ORGANISE.

Le 14 mars 1556, le Procureur général faisait savoir au parlement de Paris qu'il se tenait dans la ville plusieurs assemblées, où se prêchait la « doctrine de Genève », et il demandait qu'on prît des mesures contre ceux qui assistaient à ces réunions, contre ceux qui les recélaient, ou qui recélaient des colporteurs de livres. Le Parlement ordonna une enquête, l'évêque de Paris avait lancé un monitoire.

Tous retardaient sur les événements, car, à cette date, il n'y avait plus seulement des assemblées : l'Église de Paris était fondée ou se fondait[1]. Les premiers organisateurs en furent Jean Le Maçon, d'Angers, et un gentilhomme manceau, le sieur de La Ferrière, qui s'était réfugié à Paris pour éviter les persécutions. On s'assembla au logis de La Ferrière, près du Pré-aux-Clercs; puis Le Maçon fut choisi pour ministre à l'occasion d'un baptême qu'il fallait administrer.

L'Église eut ensuite des pasteurs réguliers : en 1557, François

1. Ant. de Chandieu. *Histoire des persécutions et martyrs de l'Eglise de Paris, depuis l'an 1557.* Lyon, 1563. Félibien, IV, p. 768, entre 1555-1556. Crespin, *ouv. cité*, f° 463. Ath. Coquerel fils, *Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris*, 1862 (nombreux documents en appendice).

de Morel; puis Jean Le Maçon lui-même, désigné par le consistoire de Genève, comme « le plus propre de la compagnie » à exercer le ministère, quand Morel, trop connu à Paris, où il était fort surveillé, fut obligé de quitter la ville. En décembre 1558, Le Maçon fut de nouveau remplacé par Morel, qui avait tenu à reprendre ses fonctions, bien que Calvin eût déclaré quelque temps auparavant que « sa présence enflamberait par trop la rage des ennemis[1] ». L'Église de Paris eut un autre ministre, Antoine de la Roche Chandieu, qui, vers 1555, à vingt ans, exerçait déjà la charge de pasteur. A la date de 1557, elle possédait l'organisme complet : un consistoire, des ministres, des anciens, des diacres. Elle était en rapports étroits avec Calvin, qui lui envoyait des délégués, la conseillait, la réconfortait.

L'ÉGLISE DE PARIS.

Ses destinées furent très agitées et dramatiques pendant les dernières années du règne d'Henri II. Il n'en pouvait être autrement, dans le voisinage de la Cour, tout entière hostile, du Parlement, de l'Université, de la Sorbonne, également animés contre la Réforme, d'une police fortement organisée, et au milieu d'une population dont la majorité était fanatiquement catholique et excitée par les prêtres et les moines qui avaient à leur disposition les églises pour y prêcher le combat contre l'hérésie. En outre, l'organisation très forte des paroisses[2], où les clercs et les laïques se mêlaient étroitement, formait autant de centres de résistance, où chacun, se connaissant, se surveillait. Par contre, la grandeur de la ville, l'étendue des faubourgs, avec des parties très solitaires, donnait des facilités à se cacher ou à se réunir. Enfin, bien que les protestants fussent une petite minorité, ils étaient pourtant assez nombreux et se tenaient assez serrés pour se défendre dans une échauffourée.

LES PRÊTRES CATHOLIQUES.

La grande excitation venait des prédicateurs, quelques-uns terribles. Un des plus ardents avait été pendant longtemps le théologien Le Picart, ancien ami de Béda, tout dévoué aux doctrines de la Sorbonne et tout imbu des passions populaires. Calvin le qualifie de personnage « escervelé, fantastique et du tout semblable à un enragé ». Son panégyriste lui attribue le mérite d'avoir rendu Paris « constant en la Foy et religion chrétienne ». C'était d'ailleurs, dans la vie privée, un homme de bonté et de charité; il paraît que son convoi mortuaire, en 1556, fut suivi de plus de 20 000 bourgeois; le Parlement y assista. Le Picart eut des successeurs : à Saint-Eustache, en 1558, un docteur de Sorbonne, qu'on surnommait l'âme de Le Picart, ne parlait dans ses sermons que de massacrer les luthériens. En 1559, un Minime prêchait qu'il fallait tuer soi-

1. Lettre de Calvin, janvier 1558.
2. Voir le vol. précédent, p. 324.

même les réformés, au lieu de s'en fier aux lenteurs de la justice; que d'ailleurs la plupart des magistrats étaient eux-mêmes infectés des erreurs réprouvées[1]; que le moment était venu de se mettre en état de guerre, même contre les plus hauts en dignité, s'ils étaient suspects. Un jour, à la suite d'un de ses prêches, la foule assomma un pauvre homme qui, dans une querelle, avait été injurié du nom de luthérien, et un gentilhomme, très bon catholique, qui était venu à son secours. Tout cela créait un état d'effervescence parmi le peuple, que Bèze et Crespin appellent « le plus stolide de France »[2].

L'AFFAIRE DE LA RUE SAINT-JACQUES.

Entre 1556 et 1559 les réformés de Paris se réunissaient dans quelques maisons particulières prêtées par des coreligionnaires[3] : sur la rive gauche, rue du Marais[4], dans le voisinage du Pré-aux-Clercs, très solitaire le matin et le soir; rue des Porées, près le collège de Sorbonne[5]; rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, devant le collège de Navarre[6]; sur la rive droite, « chez un serrurier », rue de la Mortellerie[7] ou derrière le Gibet de Montfaucon[8]. Mais les incidents les plus dramatiques ou les plus bruyants de leur histoire se passèrent rue Saint-Jacques ou au Pré-aux-Clercs.

Dans la partie de la rue Saint-Jacques, bordée d'un côté par le collège du Plessis, de l'autre par des maisons particulières[9], une maison, appartenant à un bourgeois nommé Berthomier avait été prêtée à des réformés qui, le soir, y tenaient des assemblées. Il paraît qu'ils furent découverts par quelques boursiers du collège du Plessis. La foule est amassée par les cris de ces jeunes gens, le guet prévenu, la maison entourée. Des trois à quatre cents personnes qui s'y trouvaient, suivant Crespin et de Bèze, un certain nombre se font jour l'épée à la main ou se sauvent par les cours et jardins. Mais les femmes et quelques hommes étaient restés. Ces malheureux furent arrêtés par le Procureur du Roi au Châtelet, qui était accouru avec le guet, horriblement maltraités à leur sortie par la foule, qui n'avait pas quitté la place, puis enfermés au Châtelet.

Pendant qu'on répandait sur eux les bruits les plus infamants, — on prétendait que, sous prétexte de célébrer le culte, ils se livraient

1. C'est en 1559; voir ci-dessous, p. 244.
2. Dépourvu de raison; du latin « stolidus ».
3. Weiss, *Lieux d'assemblées huguenotes à Paris avant l'édit de Nantes, 1524-1598*, Bull. de la Soc. de l'histoire du protestantisme français, t. XLVIII, 1899.
4. Aujourd'hui rue Visconti, entre la rue de Seine et la rue Bonaparte.
5. Place de la Sorbonne actuelle.
6. Près de l'Ecole polytechnique.
7. Rue de l'Hôtel-de-Ville.
8. Rue de Crimée, n° 93.
9. Le collège du Plessis donnait sur la rue Saint-Jacques, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les bâtiments du lycée Louis-le-Grand, vers la rue du Cimetière-Saint-Benoît; la maison de Berthomier était en face : probablement une de celles qui subsistèrent jusqu'à l'achèvement de la nouvelle Sorbonne.

dans l'obscurité à des orgies et à des débauches — les calvinistes, à l'étranger, s'agitaient en leur faveur. Le consistoire de Genève et Calvin faisaient parvenir des lettres à l'Église de Paris et aux femmes prisonnières, pour les soutenir, et en même temps se préoccupaient d'obtenir l'intervention des protestants de Suisse et d'Allemagne, avec lesquels Henri II avait alors alliance. Farel, Jean Budé, le pasteur Gaspard, Carmel et de Bèze se rendaient auprès de l'assemblée de Worms, pour intercéder auprès des princes. Ceux-ci envoyèrent à Paris des députés; les « Évangélistes » suisses faisaient de même : d'assez longues négociations se poursuivirent.

Elles n'empêchèrent pas le supplice de quelques-uns des prisonniers. Nicolas Clinet, un ancien maître d'école, Taurin Gravelle, avocat au Parlement de Paris, une « damoiselle de Luns », âgée de vingt-trois ans, veuve d'un gentilhomme, M. de Graveron, furent les premiers condamnés à mort. Mademoiselle de Luns eut, comme les deux autres victimes, la langue coupée; on lui fit seulement la grâce d'être étranglée, « après avoir esté flamboyée aux pieds et au visage », avant d'être brûlée. Elle montra une constance invincible. Un peu plus tard, deux autres prisonniers furent encore suppliciés, au milieu des cris forcenés du peuple. Un vent très vif chassait par moments la flamme du bûcher, de sorte que les jambes des suppliciés brûlaient lentement, alors que la poitrine et la tête n'étaient pas encore atteintes.

L'INCIDENT DU PRÉ AUX-CLERCS.

Du moins, après ces horribles exécutions, le gouvernement d'Henri II reconnut la nécessité de faire quelques concessions aux instances des réformés étrangers, dont on avait besoin, car c'était le moment où, après le désastre de Saint-Quentin[1], la France était dans une situation très critique.

Il y eut ainsi un moment d'accalmie; le ministre des Gallars écrivait à Calvin, le 27 novembre, que leurs ennemis étaient comme déconcertés et comme maîtrisés par la main de Dieu, qu'on avait relâché la plupart des prisonniers. Encore en novembre 1557, les princes allemands insistaient auprès d'Henri II pour que la politique à l'égard des réformés de France se modérât.

« Ainsi donc, dit de Bèze, se multiplioit l'assemblée de jour en jour à Paris. » Au mois de mai 1558, quelques réformés qui se promenaient au Pré-aux-Clercs, où il y avait toujours grande foule d'écoliers et d'oisifs, se mirent, un jour, à chanter des psaumes; on les écouta, une partie de la foule chanta avec eux; ils revinrent en plus grand nombre, et le roi de Navarre ainsi que plusieurs gentils-

1. Voir ci-dessus, p. 169-171.

hommes se joignirent à eux. Grand émoi parmi les catholiques : l'Université[1] ordonne des prières solennelles, pour expier « la souillure du Pré-aux-Clercs », et décide que les écoliers y assisteront, tenant des cierges. L'évêque dénonce au Parlement les réunions de calvinistes, tenues, non seulement au Pré-aux-Clercs, mais dans certaines rues. La Cour répond, le lendemain 18 mai, par un arrêt contre les auteurs de « conventicules... tant d'hommes que de femmes, dont la pluspart sont en armes et chantent publiquement à haute voix chansons concernant le faict de la religion et tendant à sédition et commotion populaire et perturbation du repos et tranquillité publique ». Des poursuites sont ordonnées ; le Roi est averti.

Le résultat allait être la reprise de la politique de répression à outrance[2].

LES ÉGLISES DE FRANCE.

Crespin énumère, comme ayant été fondées entre 1555 et 1557, à l'image de l'église de Paris, les églises de Meaux, Poitiers, Angers, des Iles de Saintonge, d'Agen, Bourges, Issoudun, Aubigny, Blois, Tours, Lyon, Orléans, Rouen, « et autres ». Son énumération est, en effet, exacte, mais incomplète[3].

ÉGLISES DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE[4].

Des églises existaient à Amiens, à Noyon, avant 1555, elles se fortifièrent à partir de cette date; celle de Meaux, fondée une première fois en 1546, affaiblie après la grande persécution, fut reconstituée définitivement en 1555; Calvin lui écrivait en 1558, en lui envoyant un « frère » muni de ses instructions. La ville de Troyes fut très agitée[4]; le moindre incident donnait lieu à des troubles sanglants. En 1558, un réformé n'ayant pas ôté son chapeau en passant devant la cathédrale est qualifié de « teigneux de luthérien » ; il répond, la foule s'amasse, s'empare de lui et l'aurait jeté à la rivière, si ses coreligionnaires ne l'avaient délivré. Ainsi, il existe à Troyes un parti huguenot assez fort; aussi les ministres Macart et Le Maçon allèrent y prêcher et Gérard de Corlieu fut délégué par le consistoire de Genève pour y administrer l'Église en 1558.

ÉGLISES DE LA LOIRE.

A Orléans, un des berceaux de la Réforme, on trouve en 1557 une

1. Du Boullay, VI, p. 522.

2. En 1559, encore, il est question d'assemblées illicites tenues rue d'Amboise, près de la place Maubert, et au collège de la Merci, ainsi que de prédications faites par un pasteur venu de Genève.

3. Il y a dans le dernier tome de la *France protestante* (pièce justificative n° XVIII) une liste des églises par provinces, mais elle s'applique à l'année 1562, et ne donne qu'une partie des églises fondées entre 1555 et 1560. Les ouvrages et les documents publiés depuis 1858 permettent de la compléter sur certains points.

Nous suivons ici le même ordre que pour l'expansion du Calvinisme. Voir ci-dessus, nos observations, p. 190.

4. Recordon, *Le protestantisme en Champagne*, I, 1863.

église constituée [1]; le ministre Faget écrit en 1558 qu'elle est très florissante : Genève envoya un réfugié, Pierre Gilbert, pour en prendre la direction. L'église de Tours fut organisée en 1556; Jean Poterat en fut le premier pasteur [2]; mais, s'il faut en croire de Bèze, elle « courut grand danger d'estre avortée à sa naissance », par suite de dissensions entre les fidèles, qui durèrent, malgré l'envoi d'un ministre de Genève. En 1559, une église était fondée à Chinon, une autre dans la petite ville de l'Ile-Bouchard. En 1558, la Réforme se répandait dans la région blésoise et orléanaise, dans la Beauce, et là elle prenait quelquefois les caractères d'un soulèvement populaire. Dans ce pays, composé surtout de bourgs ou de villages, les anciens furent choisis presque toujours parmi les paysans [3]. Chartres, Pithiviers, Chilleurs, Neuville-aux-Bois avaient des églises en 1559.

Un ministre venu de Genève, Simon Brossier, organisa en 1556 l'Église de Bourges, qui reçut des ministres, des anciens et des diacres; il fonda celles d'Aubigny et d'Issoudun.

Le premier pasteur de l'église d'Angers fut, vers 1555, Jean de Fleurs, choisi par Calvin. Puis le groupe des fidèles angevins subit, en 1556, une terrible persécution qui le désagrégea, mais il fut, dit-on, reconstitué par d'Andelot, à son retour de Bretagne, dans les premiers mois de 1558.

ÉGLISE DE POITIERS.

On a une lettre de Calvin, du 3 septembre 1554, aux fidèles du Poitou; il leur recommande de se grouper : « Car, combien que chascun puisse et doibve aussy prier Dieu en secret et s'estant retiré à part, et que chascun puisse lire en sa maison, si est-ce que ce sacrifice est agréable à Dieu de nous assembler pour le prier comme d'une bouche et de luy faire hommage solennel de nos âmes et de nos corps. » « Je sçay bien, dit-il, que vous ne pouvez pas faire aucune assemblée qu'en crainte et doubte. Je sçay aussi que vous estes guettez des ennemys ». Néanmoins, il leur recommande de ne pas « s'anonchaloir ». Ceux qui ont des maisons peuvent les prêter pour le service de Dieu; les autres ne doivent pas « plaindre leurs pas », pour aller aux assemblées. Les détails qu'il ajoute montrent bien qu'il y avait un commencement d'organisation : il parle d'un accord, en vertu duquel aucun des membres de la petite église ne doit dévoiler à qui que ce soit ce qui s'y passe, tout en cherchant à gagner des âmes au Seigneur; les néophytes seront admis par une sorte de vote.

1. B. Mercier de Lacombe, *Orléans au temps des guerres de religion*, Posit. des thèses de l'École des Chartes, 1899.
2. Dupin de Saint-André, *Les pasteurs et les membres de l'Église réformée de Tours*, Bull. de la Société de l'histoire du protestantisme français, t. XLIV, 1895.
3. L. Bastide, *La Réforme dans les environs de Patay*, Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, t. XLVIII, 1899.

Ces conseils de Calvin furent suivis, car les réformés poitevins se réunirent, en 1555, autour d'un pasteur venu de Genève. Il faut croire que Calvin s'intéressait tout particulièrement aux fidèles de ce Poitou, où vingt ans plus tôt il avait prêché la Réforme, car il leur écrivait en 1555 une très longue lettre[1] afin de les mettre en garde contre les calomnies qu'on répandait sur lui, non pour se disculper, disait-il, mais pour éviter qu'ils « fussent dégoustez et en la fin du tout aliénez de la doctrine ». En 1557, l'Église était « dressée » : on en a les statuts, qui mentionnent des ministres, des diacres, un consistoire[2]; on y voit qu'elle n'avait pas encore de temple et que le soin de désigner les endroits où se feraient les prédications appartenait aux anciens et aux diacres. Ceux-ci convoquaient le peuple par des avertisseurs, et il leur est recommandé d'arriver de bonne heure à l'endroit où se doit célébrer le culte, « pour prendre garde que d'autres n'entrent ès dits lieux où les prédications se feront ». Preuve que les cérémonies n'étaient plus absolument ignorées du public. Du reste, les réformés étaient devenus assez nombreux pour résister, en 1559, non seulement à la populace, qui les attaqua, mais à des troupes conduites par le lieutenant du sénéchal du Poitou. Battus enfin, ils trouvèrent asile au château de Jean de Parthenay, seigneur de Soubise.

ÉGLISES D'AUVERGNE, DE LA MARCHE, DU LIMOUSIN.

En Auvergne, il y avait des Églises à Issoire, à Clermont et dans les petites villes d'Ambert, de Saint-Germain-Lembron, de Saint-Bonnet-le-Châtel. Dans la Marche et le Limousin, le protestantisme ne commença guère à se répandre que vers 1556; il y fit des progrès rapides. Au Dorat, en 1557, les réformés obtinrent le droit de célébrer publiquement leur culte dans un faubourg; mais, à Limoges, en 1559, les assemblées calvinistes étaient encore défendues par les consuls.

ÉGLISE DE LA ROCHELLE.

A la Rochelle, un premier groupement avait été tenté en 1552, qui fut brisé à la suite de l'exécution de trois des adhérents. Pierre Richer, dit de l'Isle, ayant trouvé en 1558 « un troupeau d'environ cinquante personnes », établit, le dimanche 17 novembre, le premier consistoire, composé du ministre, de quatre anciens, de deux diacres (quatre anciens de plus furent institués le 24 décembre suivant). Mais il fallait, à chaque assemblée, changer le lieu de réunion, pour échapper aux recherches. C'est alors « que l'Église de Dieu, réformée selon la vérité de l'Évangile, a commencé d'être exercée la nuit ». Un

1. Il est au moins très probable que la lettre en question était en effet adressée à l'Église de Poitiers. Bonnet, *ouv. cité*, t. II, p. 10; *Calvini opera*, t. XV, p. 435, 436.

2. Bullet. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, t. XXII, 1873. Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou*. Eug. Arnaud, *Le Synode général de Poitiers en 1557*, 1872.

3. De Richemond, *Anciennes églises et lieux de culte des réformés à la Rochelle*. Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, t. XLIV, 1895.

peu plus tard, un grand nombre de notables professaient ouvertement le culte nouveau.

ÉGLISES DE NORMANDIE.

On a vu combien la Réforme avait pris d'extension en Normandie; l'église de Rouen existait à la fin du règne de François Ier. Saint-Lô, Caen, Évreux, Vire organisèrent leur culte entre 1555 et 1559. Le 5 janvier 1558, Calvin écrivait aux fidèles de Dieppe, en leur envoyant un ministre : « Vous adressant le porteur (de la lettre), lequel a conversé avec nous, en telle sorte que vous serez édiffiez en sa vie, et selon qu'il craint Dieu... nous ne doubtons pas que l'aiant congneu, vous aurez de quoi vous contenter ». Il paraît qu'il y avait eu parmi les Dieppois quelques faiblesses ou quelques irrésolutions, car il ajoutait : « Et desja nous avons esté fort esjouyz de ce que vostre foy a repris vigueur, pour surmonter l'estonnement qui vous avoit saisy pour quelque temps ». En 1559, les réformés de Dieppe, en écrivant le 12 avril au consistoire de Genève, se félicitaient d'avoir eu pour pasteur : « Jean Knox, Escossois, singulier organe du Saint-Esprit, lequel, selon les grâces que le Seigneur a prodigalement espandues en luy, s'est fidèlement employé pour promouveoir par sainctes prédications la gloire de Christ, durant le peu de temps qu'il luy a esté loisible de converser avec nous ».

ÉGLISES DE BRETAGNE.

« Comme le soleil, écrit un pasteur, ne se montre à la Bretagne qu'après s'être levé sur les autres provinces qui sont toutes à son orient, de même l'Évangile... a premièrement étendu sur l'Allemagne sa pure lumière, de là sur la France; et la Bretagne, après tous, a eu le bien d'être éclairée des rayons salutaires[1]. » C'est d'Andelot qui, le premier, fit prêcher dans la maison qu'il occupait, lors du voyage qu'il fit dans la province, en 1558. Il était accompagné de trois pasteurs; une Église « fut dressée » au Croisic. En 1559, deux ministres de Genève s'installèrent en Bretagne.

ÉGLISES DE GUYENNE ET DE SAINTONGE.

En 1556, le Parlement de Bordeaux, à la requête de l'archevêque, ordonnait une information contre ceux qui avaient chanté les Psaumes de Marot, interdisait aux imprimeurs et aux libraires d'imprimer ou de vendre, soit la traduction des Psaumes, soit les livres proscrits par la Faculté de théologie de Paris. En mai et en juillet, il condamna au supplice du feu trois réformés. Ce qui n'empêchait pas le Roi de stimuler encore son zèle par une lettre du 7 décembre 1556. La surveillance étroite qu'il exerçait, les poursuites nombreuses contre les réformés empêchèrent jusqu'en 1558 la constitution d'une Église, quoique le nombre des calvinistes fût grand dans la ville[2].

1. *Histoire ecclésiastique de la Bretagne depuis la réformation... par Philippe le Noir, 1683*, publiée par Vaurigaud, 1851.
2. Crespin, *ouv. cité*, f° 428. Gaullieur, *ouv. cité*, p. 144, 145.

On a la liste des premiers pasteurs de Nérac [1] : Legay, dit Boisnormand, Jean Vigneaux, dit Le Masson, en 1558; Pierre Gilles en 1559, Jean Graignon en 1559. Gilles venait de Bordeaux, Graignon, d'Aix-en-Provence; ils exercèrent leurs fonctions par intérim.

Dans la Saintonge, Philibert Hamelin prêchait publiquement « au son de la cloche », en Arvert, à la fin de 1556. Il fut arrêté et exécuté en 1557. Mais il fut remplacé à Saintes par André Mazières; c'est à ce moment sans doute que Bernard Palissy, entraîné par les prédications d'Hamelin, s'était associé à un autre artisan et avait rassemblé neuf ou dix auditeurs, devant lesquels il avait lu, un dimanche matin, « quelques passages tirés du vieux et du nouveau Testament ». Puis, il avait été convenu que ces exhortations pieuses se continueraient régulièrement, de dimanche en dimanche, et seraient faites alternativement par six des fidèles. Tel fut, en 1556-1557, le « petit commencement » de l'église de Saintes. Mazières, dit La Place, secondé par un autre pasteur venu de Genève, Charles de Clermont, évangélisa presque toutes les localités de la Saintonge. « Nous avons advertissement, écrivait-on au Connétable, que par le moyen des fugitifs qui descendent ès parties de Xainctonge du costé de Saint Jehan d'Angely, il se dresse des assemblées qui ne vallent rien, avec certaines prédications qui scandalisent grandement tout le peuple. » Le parlement de Bordeaux envoya des commissaires enquêteurs, et fit arrêter, en 1558, un certain nombre de réformés, au nombre desquels était « Bernard Palissis, dict le potier ». Mais la résistance ou la connivence des officiers municipaux empêcha l'exécution des poursuites, et une grande partie de la province resta conquise au calvinisme [2]. La situation semblait si redoutable qu'Henri II avait convoqué en 1559 des Grands Jours à Saintes et avait mis à la disposition de la Cour M. de Burie, avec une force armée. Sa mort suspendit l'effet de ces mesures.

ÉGLISES DE LANGUEDOC.

L'église de Toulouse fut organisée en 1558 par Jean Le Masson et par un ancien carme, Nicolas Follion, dit La Vallée, remplacé bientôt par un ancien cordelier, Jean Cormère, dit Barrelle.

Dans la région de Nîmes, de Montpellier, des Cévennes, les membres mêmes du haut clergé et les magistrats étaient souvent favorables à la Réforme, qui s'y développa plus que dans toute autre région de la France. D'assez bonne heure, les Églises y furent orga-

1. Tessier. *Listes de pasteurs de Nérac*, Bull. de la Société de l'hist. du protestantisme français, t. XLVIII, 1899.

2. Weiss, *Quelques épisodes de la Réforme à Saintes et en Saintonge*, Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, t. XLII, 1893. H. Patry, *Un mandat d'amener du Parlement de Guyenne contre Bernard Palissy..., 1558*, Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme, t. LI, 1902.

nisées [1], et le parti calviniste paraît assez compact en face de ses adversaires. Les esprits étaient fort surexcités, il y avait toutes sortes d'effervescences. En 1557, à la suite de prédications faites à Anduze, deux à trois mille hommes ou femmes se réunirent, résistèrent à main armée aux officiers royaux et tinrent la montagne pendant quelque temps. Le Roi écrivit au sénéchal de Nimes de convoquer le ban et l'arrière-ban, les gendarmes des compagnies, des gens de pied, « en tel et si grand nombre que la force et authorité nous demeure et à justice ».

ÉGLISES DE PROVENCE.

En Provence, de Bèze signale des églises à Marseille, à Fréjus, à Sisteron, à Castellane, en 1560; à ce moment, dit-il, la Provence n'en aurait pas compté moins de soixante, ce qui est d'ailleurs difficile à croire. A Castellane, l'établissement de l'église fut accompagné de troubles : en réponse aux prêches calvinistes, les catholiques organisèrent une grande prédication; puis la foule ayant assiégé la maison d'un réformé, Antoine de Mauvans, celui-ci résista, réussit à sortir de la ville avec trois cents coreligionnaires en armes, saccagea les églises des faubourgs et finit par se réfugier dans son château fortifié de Mauvans. Mais, ayant commis l'imprudence de rentrer dans Draguignan, il fut reconnu, appréhendé, et tué par la foule au cri de : « Au luthérien! [2] »

ÉGLISES DU DAUPHINÉ.

L'église de Grenoble dut être fondée avant 1561 [3] puisque, le 26 octobre de cette année même, on écrivait à l'ancien pasteur de la ville, réfugié près de Neufchâtel, pour le supplier de revenir et lui promettre meilleur accueil « que par le passé ». L'église de Valence existait en 1559 et, avant cette date, des prêches réformés étaient faits dans la ville; un Genevois avait fondé une petite école et apprenait à lire aux enfants dans un livre imprégné de catéchisme calviniste : « Les instructions pour la jeunesse ».

ÉGLISES DE BOURGOGNE.

Dans la Bourgogne, où les prédications avaient commencé de bonne heure, avec Michel d'Arande à Mâcon, en 1524, et s'étaient continuées de même pendant le règne de François Ier, il y avait déjà un assez grand nombre de protestants, si l'on en juge par le nombre des réfugiés à Genève, à partir de 1539. Mais les églises ne se formèrent qu'assez tard : celle de Dijon commençait à s'organiser en 1557, celle de Mâcon fut dressée vers 1559 [4].

1. Cependant, il semble que celle de Nimes n'ait été vraiment constituée qu'en 1559, par Guillaume Mauget, délégué par le consistoire de Genève; il est vrai qu'il s'empara du Capitole le 29 septembre, ce qui montre de quels moyens il disposait. *Hist. du Languedoc*, XII, 76.
2. Arnaud, *ouv. cité*.
3. Weiss, *La fondation de l'Église de Grenoble, d'après une lettre inédite du 26 octobre 1561*, Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, t. XL, 1891. Arnaud, *ouv. cité*.
4. F. Naef, *La Réforme en Bourgogne*, 1901.

CALVIN ET LES ÉGLISES FRANÇAISES.

L'action de Calvin se retrouve partout, au moment de la constitution des Églises de France. Il intervient dans leurs affaires; il les inspire de son esprit, de son souffle évangélique; les pasteurs viennent presque tous de Genève, ayant été désignés par lui, ils y retournent sans cesse; tout mot d'ordre est pris à Genève.

CALVIN ET LE CALVINISME EN 1555.

Or, à la date de 1555, le calvinisme genevois est très fortement organisé : c'est une religion et c'est un État, avec ce double caractère d'avoir un dogme et une liturgie, et d'être un gouvernement, par conséquent d'avoir une politique : transformation profonde de la Réforme primitive française. Et le Calvin de 1555 n'est plus celui des années de la première Institution chrétienne. Mêlé aux hommes et aux affaires humaines, il rencontre des adversaires ou des envieux; comme tous les détenteurs d'autorité, il est entouré de gens qui flattent ses passions, exagèrent ses idées, l'excitent au lieu de le contenir. Il est devenu âpre et dominateur; son caractère s'est aigri et exaspéré. Comme l'essence du calvinisme est la foi, comme Calvin se croit, en absolue sincérité de conscience, inspiré de la révélation du Saint-Esprit, il prend une « imperturbable confiance en soi »[1]; il finit par confondre sa personne avec la cause même de la religion. Enfin, son esprit logique va jusqu'à l'extrême logique du protestantisme et s'empare de l'Écriture, pour l'imposer comme la règle irréductible et intangible.

CALVIN ET SES ADVERSAIRES.

De là, chez lui, des accents de haine, des violences de parole, qui le diminuent singulièrement. Un de ses contradicteurs obscurs est « impudent à mentir », « frotté parmi toutes les brebis rongneuses, flairant çà et là toutes les ordures pour y mettre le nez », « beste sauvage ». Un autre est « fourbe et rusé, tout gonflé de mensonge et d'astuce ». Un Hollandais schismatique est accusé de « turpitude honteuse ». « Pourquoy il ne reste à ce vilain et ingrat, sinon d'escouler comme eau, et finalement périr d'une façon horrible, avec tous ceux qu'il attierra à sa maudite sequéle ». Castellion[2] est quelque chose comme un voleur[3], c'est la « pire des pestes qui soit aujourd'hui »; c'est un homme « bien connu en ceste Église (de Genève), tant par son ingratitude et impudence que par la peine

1. Buisson. *Sébastien Castellion*, 219, n. 1.
2. Voir page suivante.
3. A propos d'une discussion sur le libre arbitre et la prédestination, Calvin écrit, parlant de Castellion : « Est-ce la fatalité ou ta libre volonté qui te poussait, quand, dans ces dernières années, tu avais une gaffe à la main, pour enlever le bois dont tu voulais chauffer ta maison? Tu auras beau parler de la fatalité : il est constant — et cela suffit pour ta juste condamnation — que, le sachant et le voulant, tu te fis au détriment d'autrui un gain honteux et criminel. » La chose était très simple : Castellion, habitant à Bâle sur les bords du Rhin, prenait au passage les bûches flottantes, ce qui était parfaitement autorisé. Buisson, *Séb. Castellion*, p. 249.

qu'on a perdue après luy pour le réduire en bon chemin ». « C'est un instrument choisi de Satan. »

CALVIN ET LE PRINCIPE D'AUTORITÉ.

Chef d'une religion, Calvin affirme le principe d'autorité et exige la soumission aveugle. Le supplice de Servet, brûlé en 1553, est le drame le plus célèbre et le plus terrible de l'histoire du calvinisme se faisant persécuteur[1], mais Servet pouvait être considéré comme un rationaliste. Bien plus significative est la lutte contre Castellion. Castellion était un Lyonnais qui s'était établi à Genève, où il avait exercé les fonctions de pasteur. En 1544, une première discussion grave s'engagea entre lui et Calvin, à propos d'un passage de l'Écriture Sainte et du Cantique des Cantiques, répudié par Castellion, comme étant un poème lascif et obscène, défendu par Calvin, comme étant porté par toutes les Églises au canon des livres sacrés. La divergence était profonde entre l'esprit de raison et l'esprit de foi.

L'ORTHODOXIE ET LA LIBERTÉ.

« C'était dans le développement théologique de la Réforme le point précis où l'Église protestante se décidait entre deux conceptions différentes de la constitution ecclésiastique, celle que dans la langue de nos jours, on appellerait la conception « orthodoxe », et la conception « libérale ». Or Calvin ne transige pas et, dans toutes les occasions, nie toute liberté de discussion.

Dans une lettre à l'église de Poitiers[2], il s'écrie en parlant de ses adversaires : « Je laisse là leur belle maxime : qu'il faut souffrir toutes disputes contraires, parce qu'il n'y a rien de certain ni résolu, mais que l'Escriture est un nez de cire[3]; tellement que la foy que tous chrestiens tiennent de la trinité, de la prédestination, de la justice gratuite, sont choses indifférentes, desquelles on peult débattre à plaisir[4]. » Il arrête donc le calvinisme à la limite que lui-même a tracée.

Le problème était tragique; il est celui de toute religion. Il fallait choisir entre une Église libre et progressive, où chacun ne s'engagera à obéir qu'à sa conscience « et à Dieu parlant par elle », et une Église enchaînée à un ensemble de dogmes obligatoires. « Dans le premier système, quel chaos! Dans le second, quelle inconséquence[5]! » L'inconséquence était encore plus grande pour le pro-

1. Sur l'état de la question et l'opinion d'une grande partie des protestants d'aujourd'hui, relativement au supplice de Servet, voir plusieurs articles dans le *Bullet. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français*, t. LIII, 1903. Un monument a été élevé à Genève en souvenir de Servet, et inauguré le 22 octobre 1903, date anniversaire de l'exécution.

2. Voir ci-dessus, p. 224.

3. Chose curieuse, ce mot de « nez de cire » est emprunté aux catholiques, qui s'indignent qu'on puisse tirer à soi l'Écriture, comme on fait d'un nez de cire (in quamvis interpretationem flectere). Berger, *La Bible au XVIe siècle*, 1879, p. 153, 154.

4. Il n'admet pas même la discussion sur les personnes. Si Castellion attaque certains ministres de Genève : « C'est de la sorte qu'ont débuté tous les schismatiques », dit Calvin... à commencer par lui.

5. Voir Buisson, *Sébastien Castellion*, p. 201.

testantisme — étant données ses origines — que pour toute autre religion.

LE CALVINISME ET L'ESPRIT DE LA RENAISSANCE.

Dans tout cela, on retrouve quelques empreintes de l'esprit du temps. Que la virulence de Calvin, le ton auquel montent ses invectives contre ses adversaires soit celui des querelles littéraires de l'époque, cela peut être secondaire, bien que l'assimilation soit au premier abord déconcertante et fâcheuse, quand il s'agit d'un réformateur religieux. Ce qui est plus intéressant, en tenant compte de l'énorme différence entre les questions de foi ou de conscience et les questions purement intellectuelles, c'est une tournure d'intelligence commune aux réformés et aux humanistes. Les uns et les autres croient au livre, à la parole, au « Verbe ». Ils opposent rarement la raison au texte. Très simplistes, ils se persuadent que la parole est claire de sa nature; ils ne s'aperçoivent pas qu'elle se déforme ou se transforme, suivant les moules des intelligences qui la reçoivent. Calvin ne songe pas un moment que ce qu'il appelle la parole de Dieu, c'est la parole telle qu'il la comprend, et il ne conçoit même pas qu'on puisse la comprendre autrement. Pas plus que Calvin ne permet de mettre en doute l'authenticité des livres saints, les humanistes ne songent à s'interroger sur l'authenticité des ouvrages anciens; ils ne les analysent point, ils les prennent en bloc. Ils ont la même foi aveugle dans l'antiquité païenne que Calvin dans l'antiquité chrétienne; ils ne souffrent pas qu'on la discute. Et, aussi bien que dans le protestantisme, il se forme dans l'humanisme, nous le verrons, un parti des « orthodoxes » et un parti des « libéraux ». Seulement la Renaissance n'était qu'une théorie, le calvinisme était un dogme.

Or le protestantisme français alla tout entier du côté de Calvin : ce fut sa force et sa faiblesse.

II. — LE SYNODE DE 1559

CONSÉQUENCES DE LA CONSTITUTION DES ÉGLISES.

JUSQU'A la constitution des Églises, la Réforme française avait été surtout la manifestation individuelle de certaines croyances et une religion de sentiment intime. On a vu comment se transmettaient alors les idées nouvelles : un livre lu presque en cachette, un fidèle qui communique quelques articles de la foi de Genève, qui s'entretient avec un ami ou un voisin des scandales de l'Église catholique, et révèle, par contraste, l'existence d'une Église idéale, où Dieu est adoré en toute pureté et toute simplicité. Les convertis restent isolés ou bien ils se voient secrètement, quelques instants, n'ont

pour culte qu'une prière dite à la hâte et l'échange de quelques exhortations pieuses[1]. Entre eux, pas de liens proprement dits, pas même l'apparence d'une hiérarchie. Encore en 1557, lorsque Bernard Palissy groupe autour de lui une dizaine d'artisans, il est convenu que chacun, à tour de rôle, fera l'office de pasteur, c'est-à-dire prêchera. Quand ils affrontent les poursuites, les réformés n'obéissent à aucun mot d'ordre, ils sont poussés seulement par le besoin personnel de se sacrifier. Sans doute, ils rencontrent des sympathies parmi leurs coreligionnaires; on leur écrit, on les aide, on vient même les voir dans leur prison. Autour du bûcher, il y a plus d'un spectateur qui les admire et peut-être les envie. Mais là encore, ce sont des individus isolés qui paraissent, point des groupes qui agissent.

Avec la constitution des Églises, le calvinisme gagne une grande force, celle de l'association et celle de la direction. Il rassemble en faisceau les efforts des croyants, il assure sa doctrine, il commence à avoir des intermédiaires entre l'État et l'individu.

LETTRE DE CALVIN AU ROI EN 1557.

En 1557 déjà, les réformés de France firent des manifestations publiques de leur foi. Calvin écrivit en leur nom, au mois de novembre, une « Confession », où il exposait la doctrine calviniste, et qu'il adressait au Roi, en lui demandant de la communiquer à son Conseil, espérant qu'elle serait trouvée « accordante avec l'Église catholique ». Cette lettre, très mesurée, très habile, résumait fort bien les principaux points du dogme protestant, non sans les atténuer.

MANIFESTE DES RÉFORMÉS.

En même temps, l'église de Paris rédigeait un autre manifeste, d'un ton extrêmement maladroit, qui bien certainement ne fut pas présenté au Roi, quoi qu'en dise Crespin[2]. En réponse à leurs adversaires, qui prétendaient que les maux présents, défaite de Saint-Quentin, invasion de la France, venaient de la trop grande indulgence témoignée aux hérétiques, les ministres de l'Église affirmaient que les échecs ou les fléaux avaient toujours coïncidé avec les persécutions : « Quand vous fistes l'Édit de Châteaubriand, Dieu vous envoya la guerre, mais quand vous en fistes sursoir l'exécution, et tant que vous fustes ennemis du Pape, estant allé en Allemagne pour la liberté de la Germanie, affligée pour la Religion, vos afaires prospérèrent à souhait. Au contraire, que vous est-il advenu, depuis que vous vous estes joinct au Pape, ayant de lui receu l'espée qu'il vous a envoyée (en 1556) pour sa protection, et qui fut cause de vous faire rompre la guerre? Dieu a tourné en un instant vos prosperitéz en telles

1. Voir cependant Weiss. *Les premières professions de foi des protestants français* (Bull. de la Soc. d'hist. du protest., t. XLIII, 1894).

2. « Nous insérerons icy pour préface (aux persécutions) la remonstrance et requeste présentée au roy Henri deuxième, divulguée puis après. » *Martyrs*, f° 463.

afflictions qu'elles ne touchent (à rien moins) qu'à l'estat de vous et de votre royaume [1]. »

Puis ils disaient que l'Évangile avait jeté de telles racines dans le royaume que, si les protestants étaient exterminés, le Roi serait « quasi Roi sans sujets ». Ils s'élevaient contre les « paillardises des papistes », proposaient de saisir le temporel des bénéfices pour l'appliquer à l'entretien des ministres de Dieu, aux gages des gens de justice, à la nourriture des pauvres et à l'instruction des petites gens; le reste, « qui est infini », pourrait être consacré aux besoins de l'État et au soulagement du peuple, « qui porte seul le faix et ne possède comme rien ». Ils protestaient cependant contre les calomnies qui les représentaient comme ennemis du pouvoir, affirmaient leur fidélité au Roi, et terminaient en demandant la convocation d'un libre et saint concile, présidé non par le Pape, mais par le Roi [2].

APOLOGIE DU CALVINISME.

« Il y eut une autre défense faite et imprimée, dit Crespin, pour servir en commun à tout le peuple et lui faire aussi entendre la vérité des choses susdites. » Elle établissait une apologie du protestantisme à l'aide des écrits des Pères de l'Église : Tertullien, Justin, saint Hilaire, Eusèbe, en faisant ressortir les analogies entre le christianisme primitif et le christianisme réformé. « Qui sera celuy qui croira du premier coup ce qu'on dit de nous estre vrai, s'il est adverti qu'anciennement les chrestiens estoient chargez des mesmes calomnies? Qui sera celuy qui, nous voyant assaillis comme ils ont esté, ne se veuille enquérir si nous soutenons une mesme querelle et, ayant mesme occasion contre nous, nous avons aussi une mesme innocence? »

Crespin prétend que ce petit livre fut d'un fruit inestimable, que les docteurs de Sorbonne s'efforcèrent en vain d'y répondre [3] et que

1. Cette propension constante à retrouver dans les événements humains grands ou petits l'effet de la vengeance divine est un état d'esprit tout biblique, plus développé chez les protestants que chez les catholiques : « Avez-vous jamais entendu comme feu Poncher, archevesque de Tours, poursuyvant l'érection d'une chambre ardente, fut bruslé du feu de Dieu, qui luy commença au talon et, se faisant couper un membre après l'autre, mourut misérablement sans qu'on pût jamais trouver la cause? » Suivent une foule d'exemples identiques : Duprat, le premier persécuteur des réformés, qui mourut « jurant et despitant Dieu, et fust trouvé son estomach persé et rongé des vers »; Jean Rusé qui, venant de faire un rapport au Parlement contre les fidèles, « fut pris du feu au petit ventre... dont misérablement il mourut, bruslant par tout le ventre, sans monstrer aucun signe de reconnoistre Dieu ».

2. Pour réclamer la liberté, ils invoquaient, entre autres arguments, celui-ci : « Considéré aussi que les Juifs sont soufferts par toute la chrestienté, encores qu'ils soyent ennemis mortels de nostre Seigneur Jésus-Christ, que nous tenons d'un commun accord et consentement pour nostre Dieu rédempteur et sauveur ».

3. Un docteur déclarait que les protestants étaient hérétiques, puisque la Sorbonne les avait décrétés tels et, sans autre discussion, proclamait qu'il les fallait brûler. Ceneau, évêque d'Avranches, énumérant les signes extérieurs de la vraie Eglise, les découvrait dans les cloches, tandis que les églises protestantes avaient pour signes visibles les arquebuses : les cloches sonnent, les arquebuses tonnent; celles-là ouvrent les cieux, celles-ci

bien des gens furent amenés, en le lisant, à s'enquérir de la pure doctrine. Mais les passions populaires ou les haines des persécuteurs n'en étaient que plus excitées, puisque les différents manifestes ou confessions de foi montraient la Réforme organisée et consciente.

LE SYNODE FRANÇAIS DE 1559.

Cependant les Églises de France n'avaient pas encore de lien entre elles, la doctrine n'y était pas établie uniformément, elles étaient quelquefois travaillées de désaccords. En 1558, une très grave discussion s'éleva à Poitiers sur la prédestination, et le ministre parisien Antoine de Chandieu fut envoyé pour résoudre le différend. Cet incident aurait fait naître, dit-on, l'idée d'une réunion générale, où les croyances communes seraient définies. Calvin paraît avoir été peu favorable au projet, dont on l'avait avisé. « Si quelques-uns, écrivait-il, persistent à avoir tant de zèle pour rédiger une confession, nous cependant, nous attestons les anges et les hommes que cette ardeur n'a pas cessé de nous déplaire. »

Le 25 mai 1559, un certain nombre de ministres et d'anciens venus de tous les points de la France se réunirent à Paris, malgré les difficultés que présentait une pareille assemblée, à un moment où les yeux étaient de tous côtés ouverts sur les progrès menaçants de la Réforme [1]. On a les noms de onze Églises représentées, non compris Paris; c'étaient celles de Saint-Lô, de Rouen, de Dieppe, d'Angers, d'Orléans, de Tours, de Poitiers, de Saintes, de Marennes, de Châtellerault, de Saint-Jean-d'Angely. Il y en avait davantage sans doute, mais le nombre de soixante-douze, indiqué dans un document du temps, ne saurait être accepté.

Les délégués délibérèrent pendant trois jours, sous la présidence de Morel, un des ministres parisiens. Ils rédigèrent une « Confession de foy » et des articles sur la discipline ecclésiastique. Le 29 mai, la confession fut, dit Chandieu, « lue, proposée et signée devant le peuple qui, selon le temps et le lieu, y put assister ». Il est probable que le « peuple » était bien peu nombreux. Trois délégués de Calvin étaient arrivés la veille au synode, alors que tout était fini. Il fut convenu, et c'était peut-être une concession à Calvin, que la Confession ne serait pas divulguée, qu'elle serait enfermée dans les archives de chaque Église et ne serait communiquée aux magistrats ou au Roi que dans le cas d'absolue nécessité. « J'ai averti soigneusement les membres de l'assemblée, écrivait Morel, de ne pas la répandre

les enfers. L'antithèse se poursuivait par des lieux communs du même ordre. Le passage se retrouve en effet dans les œuvres de Ceneau et montre que Crespin n'exagère pas. Voir A. Bernard, *De vita et operibus Roberti Cenalis* (thèse de la Faculté de Paris), 1901.

1. H. Dieterlen, *Le synode général de Paris, 1559* (thèse de la Faculté de théologie protestante de Montauban), 1873.

imprudemment dans le public, en expliquant pourquoi cela serait fâcheux. Cependant, je me méfie de la légèreté de quelques membres. » Il avait raison, car, en 1559 même, la Confession était déjà imprimée.

Malgré l'abstention de Calvin ou ses résistances, si tant est qu'il ait réellement résisté, le synode s'inspira presque sans réserve de ses doctrines et fut animé de son esprit. Il ne pouvait guère en être autrement, puisque le président et la plupart des membres de l'assemblée avaient été à son école et ne cessaient point de correspondre avec lui. D'ailleurs, un d'eux lui écrivait le 5 juin : « Confessioni vestræ nonnulla visum est addere, perpauca vero commutare[1] ».

La Confession de foi se compose de quarante articles[2].

LA CONFESSION DE FOI.

Il y a un seul Dieu en trois personnes, qui se manifeste par ses œuvres : la création, et par sa parole : l'Écriture Sainte, règle immuable de toute vérité. Non seulement il a créé toutes choses, mais il les « governe et conduit, disposant et ordonnant, selon sa volonté, de tout ce qui advient au monde ». Pourtant le mal existe dans ce monde gouverné par lui, mais on ne peut cependant admettre que Dieu soit « autheur du mal ou que la coulpe luy en puisse estre imputée ». C'est qu'il y a des esprits nuisibles créés par lui, « desquelz les uns sont descheuz et tresbuchez en perdition, les autres ont persisté en obéissance ». Et « il a des moyens admirables de se servir tellement des Diables et des meschans qu'il sçait convertir en bien le mal qu'ils font et duquel ilz sont coupables ». Il faut d'ailleurs adorer en humilité les secrets cachés aux hommes, sans « nous enquérir pardessus nostre mesure, mais plustost appliquons à nostre usage ce qui nous est monstré en l'Escripture saincte, pour estre en repos et seureté; d'autant que Dieu, qui a toutes choses subjectes à soy, veille sur nous d'un soing paternel, tellement qu'il ne tombera point un cheveu de nostre teste sans son vouloir. Et cependant tient les diables et tous nos ennemis bridez, en sorte qu'ils ne nous peuvent faire aucune nuisance sans son congé ».

La parole de Dieu, « au commencement révellée par oracles a esté puis après redigée par escrit ès livres que nous appellons escripture sainte ». Mais quels sont les livres saints? une énumération en est donnée. Et s'il s'agit de savoir comment on connaît que ces livres sont canoniques et règle certaine de foi, ce n'est pas « tant par le

1. « Il a semblé utile d'ajouter quelques articles à votre Confession, et d'en modifier seulement quelques points. » Qu'est-ce que cette Confession de Calvin? C'est tout simplement celle de 1557 adressée au Roi (voir ci-dessus, p. 231); les ressemblances entre les deux textes sont grandes. Seulement Calvin est plus court.

2. Sur la question de texte, voir *Corpus reformatorum. Opera Calvini*, t. IX (Prolegomena); Karl Müller (*ouvr. cité*), p. XXXIII, et *Histoire ecclésiastique* (éd. Baum et Cunitz), I, p. 201.

commun accord et consentement de l'Église (ce qui eût été une concession grave au catholicisme) que par le tesmoignage et intérieure persuasion du sainct esprit, qui les nous faict discerner d'avec les autres livres Ecclésiastiques ». Seulement on ne dit pas comment se manifeste ce témoignage et agit cette persuasion.

L'homme, déchu par le péché originel, a été racheté par le sacrifice de Jésus-Christ. Il est sauvé uniquement par la foi, dont il est illuminé par la grâce secrète du Saint-Esprit, « tellement que c'est un don gratuit et particulier que Dieu despart à ceux que bon luy semble ». Et la foi « n'est pas seulement baillée pour un coup aux esleux, pour les introduire au bon chemin, ains pour les y faire continuer aussi jusques au bout. Car, comme c'est à Dieu de faire le commencement, aussy c'est à luy de parachever ». Néanmoins, la grâce, bien que le fidèle qui l'a reçue soit assuré de ne pas la perdre, « non seulement ne refroidit l'affection de bien et sainctement vivre; mais l'engendre et l'exite en nous, produisant nécessairement les bonnes œuvres. Au reste, combien que Dieu, pour accomplir nostre salut, nous régénère, nous réformant à bien faire, toutesfois nous confessons que les bonnes œuvres que nous faisons par la conduite de son Esprit, ne viennent point en conte pour nous justifier, ou mériter que Dieu nous tienne pour ses enfans, pour ce que nous serions tousiours flottans en doubte et inquiétude, si nos consciences ne s'appuyoyent sur la satisfaction, par laquelle Jésus-Christ nous a acquittez. » C'est donc la nécessité et la puissance de la grâce, l'impuissance de l'homme et la négation de la liberté. C'est aussi l'assurance de l'homme en Dieu, avec la quiétude et commodité qu'elle donne, comme a dit Calvin.

Jésus-Christ étant le seul intercesseur entre les Chrétiens et Dieu, le culte des Saints « n'est qu'abus et fallace de Satan »; le purgatoire est une « illusion procédée d'icelle mesme boutique, de laquelle sont aussi procédez les vœuz monastiques, pèlerinages, défenses du mariage (des prêtres) et de l'usage des viandes, l'observation cérémonieuse des jours, la confession auriculaire, les indulgences ».

Une Église est nécessaire (ce qui semble en contradiction avec l'idée que Dieu se révèle directement aux croyants par ses œuvres et sa parole et avec la doctrine de la Grâce). « Non pas que Dieu soit attaché à telles aides ou moyens inférieurs, mais pour ce qu'il luy plaist nous entretenir soubz telle charge et bride. » Toutefois « il convient discerner soigneusement et avec prudence quelle est la vraye Église, pour ce que par trop on abuse de ce tiltre ». La vraie Église « est la compagnie des fidèles qui s'accordent à suyvre icelle Parolle (de Dieu) et la pure religion qui en despend ».

« Où la parole de Dieu n'est receue et qu'on ne faict nulle profession de s'assubjectir à icelle, et où il n'y a nul usage des Sacrements, à parler proprement, on ne peut juger qu'il y ait aucune Église. Pourtant nous condamnons les assemblées de la Papauté (la suite des idées est : où il y a cependant des sacrements), veu que la pure vérité de Dieu en est bannie, esquelles les Sacremens sont corrompus, abastardiz, falsifiez ou anéantiz du tout, et esquelles toutes superstitions et idolâtries ont la vogue. » Les sacrements sont des symboles de la grâce de Dieu; il n'en existe que deux : le Baptême et la Cène où, pour les vrais fidèles, « le corps et le sang de Jésus-Christ ne servent pas moins de manger et de boire à l'âme que le pain et le vin font au corps ». Car, bien que Jésus soit au ciel jusqu'au jour du jugement dernier, cependant « par la vertu secrette et incompréhensible de son Esprit », il nourrit le fidèle et le « vivifie de la substance de son corps et de son sang ». « Cela se faict spirituellement », et d'ailleurs c'est un mystère qui surpasse l'intelligence humaine. « Bref, pour ce qu'il est céleste, ne peut estre appréhendé que par foy ».

« Dieu veut que le monde soit gouverné par loix et polices, afin qu'il y ait quelques brides pour réprimer les appétis desordonnez du monde. Et ainsy qu'il a estably les Royaumes, Républiques et toutes autres sortes de principauté... à ceste cause a mis le glaive en la main des Magistrats pour réprimer les péchez commis non seulement contre la Seconde Table des Commandements de Dieu, mais aussi contre la Première ». On doit donc non seulement accepter qu'il y ait une autorité supérieure, mais honorer ceux qui la détiennent, obéir à leurs lois, payer les impôts, se soumettre. « Par ainsi nous détestons ceux qui voudroyent rejetter les supérioritez, mettre communautez et confusion de biens et renverser l'ordre de Justice. »

LA DISCIPLINE. La discipline et l'organisation sont réglées sur le modèle des églises de Strasbourg et de Genève : des anciens, des diacres, des ministres formant, dans chaque Église, un consistoire; des synodes provinciaux et des synodes généraux. Les cas d'exclusion des fidèles, de déposition des ministres sont déterminés. Il fut très nettement dit à l'article premier que nulle Église ne pourrait prétendre primauté ou domination.

La Réforme est donc bien définitivement un acte de foi, fondé essentiellement sur l'Écriture, dont le caractère divin est révélé à l'homme par le Saint-Esprit [1]. Telle est la doctrine irréductible et

1. Sur ce point, voir Jacques Pannier, *Le témoignage du Saint-Esprit* (thèse de la Faculté de théologie protestante de Paris), 1893. Sam. Berger, *La Bible au XVIe siècle, étude sur les origines de la critique biblique*, 1879.

simple, en dehors de laquelle tout devient erreur et hérésie. Mais, en même temps, elle est une théologie et, comme telle, elle n'échappe pas à la nécessité, autant peut-être à la tentation de s'analyser, de raisonner sa croyance. Elle essaie d'expliquer l'inexplicable, sauf à se réfugier, à l'extrémité, dans l'affirmation du mystère divin et insondable.

Il n'en est pas moins vrai que le protestantisme opposait un dogme à un dogme, une Église à une Église, une autorité à une autorité. La force des choses le voulait ainsi : pas de croyance religieuse sans dogme, pas de religion sans Église, pas d'Église sans autorité. Dès lors point de liberté, ni pour les esprits, ni pour les consciences. Néanmoins la Réforme, parce qu'elle avait commencé par la discussion, parce qu'elle donnait aux fidèles une part dans le gouvernement ecclésiastique, parce qu'elle les mettait plus directement en rapport avec Dieu, leur laissait une personnalité plus forte que le catholicisme. Et puis, peut-être, étant combattue, elle exigeait de ses adhérents une énergie plus grande et, étant persécutée, elle devait bien faire appel à la liberté. C'est ainsi qu'elle en contenait le germe pour l'avenir.

LA CONFESSION ET LA CONTROVERSE CATHOLIQUE.

En se fixant ainsi, la théologie calviniste rassemblait toutes les forces dispersées du protestantisme français, mais aussi elle donnait prise plus facile à ses adversaires; on savait sur quels points on pouvait discuter; on n'était plus en face de négations seulement. C'est ainsi qu'il put y avoir des colloques entre protestants et catholiques, soit pour se combattre, soit même pour essayer de rétablir l'union[1]. Dans une conférence tenue en 1566, chez M. de Nevers, un docteur de Sorbonne, après que les ministres protestants ont dit qu'ils fondent leur religion sur la parole de Dieu, et que la parole de Dieu, ce sont les écrits des prophètes et apôtres, leur demande : « Par quel moyen connoissez-vous que les uns sont canoniques et les autres apocryphes? » et ils répondent : « Par l'esprit de Dieu, qui est un esprit de discrétion (discernement) ». Mais, dit le catholique, les anabaptistes prétendent aussi à des révélations individuelles; et le ministre ne trouve qu'une réponse : il n'y a chez les anabaptistes que des imaginations de l'esprit humain, qui n'ont rien de commun avec « les révélations du Saint-Esprit qui sont certaines et asseurées ».

1. Voir le volume suivant, p. 47 (Colloque de Poissy).

III. — GRANDS SEIGNEURS GAGNÉS AU CALVINISME

LA RÉFORME ET LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ

LE second fait nouveau et considérable dans l'histoire du calvinisme français fut l'adhésion de quelques grands seigneurs à la Réforme. En 1558, Calvin, écrivant à d'Andelot, insistait pour qu'il se déclarât en faveur de la foi. « Jusques icy ceulx qui ont esté appelez au martyre ont esté contemptibles (méprisables) au monde, tant pour la qualité de leurs personnes que pour ce que le nombre n'a pas esté si grand pour un coup. »

Ce sont bien, il est vrai, des petites gens, des artisans, « des gens mécaniques », des petits bourgeois, des petits commerçants, des laboureurs qui apparaissent dans la plupart des arrêts de condamnation [1]. Dans un registre du « Livre des habitants de Genève [2] », où sont inscrits les réfugiés venus de France, figurent des chaussetiers, des couteliers, des merciers, des cordonniers, des menuisiers, des gens de la campagne.

Mais sur ces listes mêmes on trouve des médecins, des avocats, et ailleurs on rencontre des personnages notables.

En 1548, un lieutenant général au siège de Noyon est poursuivi pour hérésie; en 1546, l'évêque de Nimes se convertit ou du moins protège ouvertement les protestants ; en 1553, un conseiller au Parlement de Toulouse est condamné au feu; un gentilhomme du Bas-Limousin est exécuté en 1551; un autre se réfugie à Genève. A Genève aussi s'étaient réfugiés, après leur conversion, le grand imprimeur Robert Estienne, les membres de l'illustre famille Budé. Dans un des convois de fugitifs, sur treize Français, il y avait neuf gentilshommes. De plus, les gentilshommes échappaient bien plus facilement aux poursuites que les petits bourgeois ou les artisans. Encore au XVIe siècle, un noble, dans son château, était à peu près indépendant. Il avait presque toujours le droit de justice, bien loin d'être justiciable. C'est pourquoi on rencontre si rarement des gentilshommes parmi les protestants condamnés. On ne s'expliquerait pas le mouvement militaire réformé, qui fit explosion presque immédiatement après la mort d'Henri II, si l'on ne pensait pas qu'il y avait déjà, avant 1559, bien des nobles convertis, mais qui étaient ignorés.

Calvin exagérait donc et, en disant que le nombre des victimes n'avait pas été « aussi grand pour un coup », il oubliait le drame

1. Voir, par exemple, les arrêts de la Chambre ardente.
2. Hauser, *Documents sur la Réforme en Auvergne*, article cité. Hauser, *La Réforme et les classes populaires en France au XVIe siècle.* Revue d'hist. mod. et contemp., t. I, 1899-1900.

de 1546, et celui de 1557, dont Paris était le théâtre au moment même ou il écrivait [1].

GRANDS PERSONNAGES CONVERTIS.

Néanmoins, il manquait à la Réforme l'adhésion de personnages qui, par leur naissance, par leur situation politique ou sociale, attirassent à elle les hésitants. La fille de Louis XII, Renée de France devenue duchesse de Ferrare, s'était déclarée pour le protestantisme, mais elle vivait loin de France, en Italie, et l'on entendait parler surtout de ses malheurs. En 1554, elle avait été enfermée par sentence d'un tribunal inquisitorial, et délivrée seulement après avoir fait soumission [2]. Ce n'était pas vers elle que les protestants pouvaient tourner les yeux pour chercher un appui.

Aussi les réformés et particulièrement Calvin conçurent-ils de grandes espérances, lorsqu'ils virent venir à eux le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, et deux des membres de la famille de Coligny.

ANTOINE DE BOURBON.

On ne peut déterminer exactement la date à laquelle Antoine de Bourbon adhéra au protestantisme [3]. De Bèze prétend qu'en 1555 il fit prêcher les doctrines nouvelles dans la chapelle du château de Nérac, et demanda des ministres à l'Église de Genève [4]. Cependant, en 1556, Antoine suivait une procession, un cierge à la main. Au commencement de 1557, le ministre protestant Villeroche, qui se trouvait à Nérac, écrit à Calvin que le Roi s'est entretenu pendant une nuit presque entière avec un calviniste, qui lui a parlé des devoirs des souverains, de la vie éternelle, de la vraie foi. « Nous avons à fonder sur ce prince, qui jusqu'à présent a paru douteux, plus d'espérances et de plus hautes espérances qu'auparavant [5]. » Le 14 décembre de la même année, Calvin écrit à Antoine : « Pensez, Sire, quand Dieu, après vous avoir choisy pour être prince d'une si noble maison, vous a aussi retiré des ténèbres de superstition où vous estiez plongé comme les autres.... (il) n'a pas voulu que la foy que vous avez receu demeurast encloze en vous et comme ensevelie.... Et, de faict, ne douptez pas que beaucoup de gens ne regardent à vous.... D'autre part, Sire, les soupirs et angoisses de tant de pauvres fidèles méritent bien d'estre exaucés de vous.... Et si vous, Sire, qui devez estre l'organe des enfants de Dieu, avez la bouche close, qui osera ouvrir la sienne pour sonner mot? [6] »

Antoine parut un moment convaincu ; car, au cours de l'année 1558, il assista, avec son frère Condé, aux réunions du Pré-aux-Clercs,

1. Voir le volume précédent, p. 387, et ci-dessus, p. 220-221.
2. Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare*, 1896.
3. De Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 1881, t. I, p. 220 et suiv.
4. De Ruble dit que ce serait en 1557.
5. Bonnet, *ouvr. cité*, t. II, p. 164, note.
6. *Id.*, 167.

où l'on chantait les *Psaumes* de Marot. Mais, en même temps, il courait les bals et faisait l'amour, ce qui choquait à juste titre la gravité calviniste et donnait à douter de sa sincérité. Personne d'ailleurs ne faisait fonds sur son énergie. « Le roi de Navarre, selon son habitude, restera muet en présence du Roi », écrivait un réformé. Puis il recommença à vaciller. L'un de ses chapelains, un certain Pierre David, ancien moine augustin, converti à la Réforme, puis « rengagé », disait-on, par les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, avait entrepris de le ramener à l'orthodoxie. Alors un autre ministre protestant, Bois-Normand, agissant avec l'âpreté habituelle à plus d'un réformé, s'était séparé avec éclat de David et avait fait au Roi des observations assez rudes. Calvin s'efforçait de « rhabiller » les choses et de maintenir dans la foi Antoine, toujours prêt à s'échapper.

LES COLIGNY, LE CARDINAL ODET.

A quel moment les Coligny se donnèrent-ils à la Réforme? Le cardinal Odet passa d'assez bonne heure (dès 1551, disait-on) pour favoriser secrètement les luthériens; seulement, très ambitieux et très mondain, il se garda de prendre position; en 1556 et en 1557, il se déclarait encore pour l'orthodoxie et fut même choisi avec les cardinaux de Bourbon et de Lorraine pour concourir à l'établissement de l'Inquisition, que le roi avait songé à introduire en France. Il est vrai qu'il se récusa.

D'ANDELOT.

D'Andelot, le premier, fit acte d'adhésion aux doctrines nouvelles, qu'il connut d'assez près, alors qu'il était prisonnier à Milan. Il paraît que, dans un voyage qu'il fit en Bretagne, en 1558, il était accompagné de deux ministres, Carmel et Loiseleur, qui prêchaient publiquement. Ce fait, qui fut divulgué, et d'autre part une dénonciation de Granvelle qui, aux conférences de Marcoing, aurait révélé au cardinal de Lorraine les sentiments calvinistes de d'Andelot, irritèrent très vivement le Roi[1]. Henri II fit venir d'Andelot et, en présence du cardinal de Lorraine, lui reprocha d'avoir fait prêcher la nouvelle doctrine, d'avoir assisté aux manifestations du Pré-aux-Clercs, de n'avoir pas été à la messe, durant l'expédition de Calais, d'avoir envoyé à son frère des livres suspects. D'Andelot nia qu'il eût été au Pré-aux-Clercs, reconnut comme exactes les trois autres accusations, et déclara qu'il voulait garder sa conscience sauve, abandonnant au Roi son corps et ses biens.

D'ANDELOT EMPRISONNÉ.

Il fut arrêté et enfermé au château de Melun. Il y reçut une lettre de Calvin, datée du 10 mai 1558. Calvin le félicitait d'avoir été produit par Dieu pour être un témoin de sa vérité, « en lieu où elle avait

1. Le doute sur l'exactitude des témoignages peut venir de cette observation. Si d'Andelot avait réellement fait prêcher en Bretagne, au printemps de 1558, on n'aurait pas eu besoin d'attendre la dénonciation de Granvelle pour le compromettre auprès du Roi.

esté forcloze jusqu'ici ». Il le suppliait de persister dans la voie où il s'était engagé; il le mettait en garde contre le plus grand danger pour sa constance, qui viendrait non pas des menaces, mais des « alleschemens », sous couleur d'amitié. Il prévoyait bien qu'on mettrait tout en œuvre pour ramener à l'orthodoxie un personnage aussi considérable. En effet d'Andelot fut sollicité de toutes parts; sa femme enceinte alla le voir dans sa prison — les ministres protestants redoutaient beaucoup l'effet de sa visite —; le cardinal son frère essaya de l'amener à un acte de soumission. D'Andelot resta pendant longtemps ferme dans sa foi. « Christ sera magnifié en mon corps, soit par vie, soit par mort », écrivait-il, le 1er juillet, aux membres de l'Église de Paris. Il fit baptiser à l'église réformée la fille qui naquit pendant sa prison, affirmant toujours qu'il voulait combattre pour la cause de Jésus. Le 19 juillet encore, Calvin parlait de lui au marquis de Vico, un seigneur italien qui s'était donné tout entier à la Réforme : « Or, Monseigneur, à grand peine pourriez-vous croire comment Dieu a besogné puissamment en luy. On l'a sollicité de toutes parts pour le réduire, sa femme luy montrant son ventre pour l'émouvoir à compassion du fruict qu'elle portait, son frère le cardinal, et aussy des messagers subornés. On requerroit seulement qu'il confessast devant le roy la faulte d'avoir parlé inconsidérément et en trop grande audace. Vous serez esmerveillé, oyant icy plus au long en quelle vertu il a résisté à tous assaults. »

DÉFECTION DE D'ANDELOT.

Mais, à ce moment même, l'énergie de d'Andelot avait fléchi; il avait consenti à garder deux jours auprès de lui un docteur en théologie, à lui exposer ses croyances, et il écrivait au Roi qu'il était prêt à lui obéir. Il accepta même d'assister à une messe catholique. C'était un rude coup pour Genève. « Faut-il donc que s'abaisse celui par qui nous triomphions et que Dieu nous humilie? » écrivait un pasteur à Calvin. D'Andelot cependant n'avait pas renoncé à la Réforme, puisqu'il s'excusa auprès de Calvin de la compromission à laquelle il avait consenti, et celui-ci lui répondit que ses excuses avaient « couleurs pour amoindrir la faulte en partie », mais que le mal qu'il avait fait était bien grand, que d'autres âmes débiles s'autoriseraient de son exemple, que par lui la doctrine de Jésus avait été mise en opprobre et que leurs ennemis exultaient. Il faisait comparaison entre lui, qui avait cédé aux menaces, et tant de pauvres martyrs, qui avaient mieux aimé périr que de fléchir même sur des points secondaires de leur croyance. Comme il le lui disait, c'étaient des paroles rudes à entendre, mais il préférait contrister d'Andelot, pourvu que ce fût pour son salut, et il paraît que celui-ci, admonesté par les pasteurs de Paris, promit de s'efforcer désormais de se donner à Dieu sans réserve.

L'AMIRAL COLIGNY.

Pour l'Amiral[1], la question de la conversion est plus délicate. En 1555 déjà, Coligny, sans adhérer positivement aux doctrines réformées, ne partageait pas les passions de ceux qui ne voulaient avoir avec les protestants que des relations de juges à coupables ou à rebelles. En effet, cette année-là, il favorisa le départ pour l'Amérique de Villegagnon, alors tenu pour protestant avoué ; il était depuis assez longtemps en rapport avec Philippe de Corguilleray, sieur du Pont, fixé près de Genève, et il n'ignora pas les négociations entamées à Genève même pour décider un certain nombre de réformés de la ville à s'enrôler dans l'expédition de Villegagnon. Parmi eux se trouvaient des ministres : Coligny reçut les émigrants à son château de Châtillon-sur-Loing et leur fournit trois vaisseaux en sa qualité d'amiral.

LA CONVERSION DE COLIGNY.

Après la prise de Saint-Quentin et pendant sa très dure captivité au château de l'Écluse, puis à Gand, de 1557 à 1559, il se fit « apporter la Sainte Écriture pour, en la lisant, recevoir consolation et soulagement de ses ennuys ». Il reçut aussi de son frère d'Andelot « un livre plein de consolation ». Mais, comme le dit de Bèze, ce n'était encore que le commencement de la pure religion, un besoin, dans l'adversité, de revenir à Dieu, un acte de chrétien plus que de réformé. La première lettre de Calvin à Coligny est du 4 septembre 1558, alors que l'amiral était encore retenu prisonnier. Calvin déclare qu'il ne cherchera pas à l'exhorter, puisqu'il le sait conquis à Dieu ; il ne se fait pas faute cependant de le mettre en garde contre les séductions du monde[2]. Un peu plus tard, en écrivant à « madame l'Amirale », il lui confiait qu'il craignait pour son mari, lorsqu'il serait délivré, les menaces de son oncle le Connétable, les sollicitations de son frère le Cardinal. C'était à elle qu'il appartenait par son exemple de maintenir Coligny dans le devoir. A cette date, par conséquent, et en supposant même que Calvin exagère un peu l'adhésion de Coligny, celui-ci avait dû donner des gages. Sans se déclarer ouvertement, il allait de plus en plus se séparant du catholicisme officiel et manifestant des sympathies pour les réformés. Un des ambassadeurs anglais qui vinrent à Paris, au moment de la ratification du traité du Cateau-Cambrésis, en mai 1559, prétend que l'Amiral n'assista pas à la messe célébrée à cette occasion[3], et qu'il lui parla, avec de grands éloges, d'Édouard VI et des espérances que ce roi avait données à la Chrétienté ; or Édouard VI avait favorisé la Réforme en Angleterre.

1. H. Patry, *Coligny et la Papauté en 1556-1557*, Bullet. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, 1902. Erich Marcks, *Gaspard von Coligny*, 1892, pp. 88 et ss.
2. Bonnet, II, 264, note.
3. Au témoignage d'Hotman, *Vie de Coligny*; trad. fr., éd. de 1665, p. 21, cité dans Delaborde, *Gaspard de Coligny*, t. I, p. 315.

IV. — LE COUP D'ÉTAT DE 1559

LORSQUE le traité du Cateau-Cambrésis eut été signé, le 3 avril 1559, Henri II résolut de saisir corps à corps la Réforme. Seulement il ne se borna plus à agir contre les réformés; il entreprit d'anéantir une opposition latente, qui avait grandi peu à peu : celle des autorités municipales ou judiciaires, en réalité celle de l'esprit laïque, inquiet de la mainmise de l'Église sur tous les pouvoirs, et aspirant sinon à la liberté religieuse, du moins à la tolérance.

LES AUTORITÉS LOCALES ET LA RÉFORME.

Il y avait déjà longtemps que se manifestait çà et là l'opposition de cette minorité. Très souvent les magistrats ou les officiers locaux avaient résisté aux décisions du clergé ou des parlements [1]. L'édit de Châteaubriand constatait déjà ces résistances, car il y était question d'officiers de justice suspects, peu disposés à poursuivre les mal-pensants, ou négligents (article 23); il ordonne que les magistrats municipaux ne soient pris que parmi les orthodoxes (article 24); il prend des mesures contre les défaillances des seigneurs justiciers (article 28).

En 1547, les consuls de Clermont-Ferrand intervenaient auprès de l'évêque, en faveur d'un carme à qui l'on reprochait des propositions malsonnantes, et lui faisaient « remonstrer que le prescheur a très bien presché et instruit le peuple ». En 1552, le chapitre décidait de faire par-devant notaires des sommations juridiques aux consuls et autres magistrats de la ville, pour obtenir l'expulsion des calvinistes, ce qui prouve que la municipalité n'y mettait pas grand empressement par elle-même [2]. A Autun, des poursuites ayant été dirigées contre deux libraires accusés d'avoir colporté des livres suspects, les juges, malgré leur aveu, ne les condamnent qu'à la peine du fouet, et même les arrachent au bourreau après trois ou quatre coups de verge. De Bèze dit que ces magistrats avaient déjà « embrassé la religion »; tout au moins étaient-ils peu disposés aux persécutions. A la Rochelle [3], entre 1544 et 1549, le lieutenant général et le procureur général refusèrent d'exécuter les arrêts du Parlement relatifs aux hérétiques et firent même saisir le sergent du lieutenant criminel de Fontenay-le-Comte, chargé de suivre sur ces arrêts. La Cour ordonna leur arrestation; leur propre sergent fut traduit devant le tribunal de Fontenay-le-Comte, fouetté publiquement

1. Voir le volume précédent, p. 363.
2. Hauser, *La Réforme en Auvergne*, art. cité.
3. Weiss, *Les Rochelais d'autrefois devant le tribunal impartial de l'histoire. L'hérésie rochelaise devant le Parlement*, article cité.

et condamné au bannissement. En 1558, lorsque des commissaires du parlement de Bordeaux firent arrêter les membres de la petite Église constituée à Saintes, dont Bernard Palissy faisait partie, les prévenus réussirent à s'enfuir, grâce à la connivence des officiers de la ville[1].

A Nimes, le prévôt des maréchaux, Me Claude Aymès, était blâmé en 1554 de sa trop grande tolérance à l'égard des réformés : « et, pour le faict de jugement des prisonniers prévenus d'hérésie, a esté dict que le sieur Aymès abusait grandement de sa charge ». Les membres du siège présidial de la ville n'apportaient guère plus de zèle aux poursuites. L'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans le Dauphiné, voulant informer sur des manifestations hérétiques en 1555, rencontrait chez les magistrats municipaux tous les mauvais vouloirs : ils déclaraient qu'ils n'avaient pas vu apposer de placards, ni entendu dire qu'on en eût apposé, alors qu'il était certain qu'on en avait affiché aux portes mêmes de la cathédrale.

LE PARLEMENT DE PARIS.

Dans le parlement de Paris, qui avait été pendant si longtemps terrible aux réformés, il se forma vers 1558-1559 une petite minorité de conseillers plus tolérants ou même acquis au protestantisme, et ce fait, se produisant en la Cour capitale du royaume, prenait une portée et une signification exceptionnelle. Regnier de la Planche observe un peu plus tard que la majorité, « y ayant été fourrée par les menées et pratiques des gouverneurs du feu roy (Henri II) [2]», la plupart obéissaient servilement à Montmorency ou aux Guise, mais il ajoute qu'il y avait aussi un « petit nombre de gens de bien ».

Ces gens de bien, même quand ils restaient attachés au catholicisme, étaient déterminés pour différents motifs à résister à l'arbitraire royal. D'abord ils étaient jaloux de maintenir les privilèges de la Cour souveraine, puis ils professaient un grand attachement aux théories d'indépendance de l'État, et par suite de l'Église de France, à l'égard de la Papauté. En 1555 déjà, le Parlement avait refusé d'enregistrer les édits qui supprimaient les appels à sa juridiction et attribuaient exclusivement aux tribunaux ecclésiastiques la connaissance des procès d'hérésie. Au nom de la Cour, le président Séguier avait fait entendre au Roi des remontrances assez courageuses et obtenu l'ajournement des édits. En 1557, il s'opposa à l'introduction de l'Inquisition en France. En 1558, Henri II ayant voulu donner entrée dans le Parlement au lieutenant civil (du prévôt de Paris), pour faire les fonctions de rapporteur dans les procès d'hérésie, la Cour

1. Voir ci-dessus, p. 226.
2. Voir ci-dessus, p. 122.

refusa de recevoir ce magistrat, parce qu'elle avait le privilège de n'admettre que ses propres membres à ses délibérations.

LA MERCURIALE DE 1559.

Il existait depuis quelque temps une divergence assez marquée entre la Grand'Chambre, plus disposée à la rigueur, et la Tournelle criminelle, présidée par Séguier et du Harlay, plus accessible à l'indulgence dans les procès pour cause d'hérésie. La Tournelle venait, en 1559, de commuer en bannissement la peine de mort prononcée par un tribunal inférieur contre trois réformés. Ce fut un grand scandale : les fanatiques s'agitèrent, demandèrent que la Cour tout entière se réunit pour fixer sa jurisprudence. Et une mercuriale fut décidée pour la fin d'avril[1].

On savait que quelques conseillers tenaient pour les idées nouvelles : c'étaient Antoine Fumée, du Faur, Viole, et surtout un conseiller-clerc, entré au Parlement en 1557, Antoine du Bourg, fils de l'ancien chanchelier sous François Ier. Ils furent très énergiques dans la délibération, demandèrent qu'un délai de six mois fût accordé aux réformés pour se convertir, avec peine de bannissement s'ils persévéraient; ils attaquèrent très rudement les abus de l'Église et réclamèrent un concile. Le débat prenait une grande ampleur.

HENRI II AU PARLEMENT.

Alors le Premier Président, Gilles Le Maître, et un président à mortier, Minard, prévinrent le cardinal de Lorraine et le connétable, qui remontrèrent au Roi les dangers d'une pareille discussion. Le 10 juin, Henri II, accompagné des cardinaux de Lorraine et de Guise, du connétable, de François de Guise, du Garde des sceaux, entra dans la salle où siégeait la Cour[2] et ordonna que la délibération continuât.

Viole et du Faur demandèrent la réunion d'un concile et la suspension des poursuites contre les réformés. Le conseiller du Bourg, « nourri en l'Église de Dieu », parla très haut et très ferme, déclara qu'il plaidait la cause de Jésus-Christ, et protesta contre les supplices. « Ce n'est pas chose de petite conséquence, s'écria-t-il, que de condamner ceux qui, au milieu des flammes, invoquent le nom de Jésus-Christ ». Alors, le Roi se leva brusquement et, après avoir conféré avec les cardinaux, ordonna d'arrêter du Bourg et du Faur, puis, sur des informations qui lui furent données, les conseillers Fumée et de La Porte, qui furent conduits à la Bastille. D'autres se sauvèrent; quelques-uns se soumirent.

Ainsi la cour du Parlement « perdit à ce coup son autorité » et,

1. On appelait mercuriales des assemblées non publiques de la Cour, pour discuter des questions de discipline intérieure. Le nom venait de ce que ces assemblées se tenaient le mercredi (Mercurii dies).

2. C'était alors aux Augustins, parce qu'on préparait le Palais pour les fêtes du mariage de Madame Elisabeth et de Madame Marguerite.

« quand une fois la persécution eut commencé par ce bout-là, ce ne fut pas pour un peu. »

PROJETS CONTRE LES RÉFORMÉS.

L'arrestation des conseillers du Parlement était un véritable coup d'État et le commencement d'une politique. Venant presque immédiatement après la paix signée, et alors que Philippe II épousait une fille de France, elle manifestait une intention irréductible d'essayer contre l'hérésie un combat décisif, après tous ceux qu'on avait tentés. Les réformés avaient bien le sentiment que la conclusion de la paix aurait pour résultat un grand effort contre l'hérésie. On écrivait à Calvin, en août et septembre 1558, c'est-à-dire au moment où les négociations officieuses commençaient à s'engager [1] : « Si le Roi traite, il tournera toute sa puissance contre les protestants, et lui-même ne le dissimule pas. Il s'attachera à la guerre contre les luthériens pour en anéantir la race et le nom ».

Un peu plus tard, au moment des fêtes célébrées pour le mariage d'Élisabeth et de Marguerite de France, le pasteur Macar écrivait à Calvin, le 29 juin, la veille même de la blessure du Roi : « Une trêve nous semble être accordée jusqu'au 10 juillet, jour du mariage de Savoie; alors le Roi se retournera contre nous de toutes ses forces. Il a une longue liste de noms des diverses classes de la société; néanmoins il ne les attaquera pas tous à la fois, mais brisant l'un après l'autre, il débarrassera en peu de temps la France, si les dieux (sic) le permettent, de la secte des luthériens. » A la même date, le jésuite Canisius invoquait le saint zèle des rois de France et d'Espagne contre les hérétiques [2]. Morel parlait des menaces du Roi, d'espions répandus partout, d'une délibération du parlement de Rouen, confirmée par un édit, mettant les protestants hors la loi et permettant de les tuer impunément.

Il paraît que cette idée courait parmi le populaire lui-même et qu'on sentait, dans les faits qui se déroulaient ou qui se préparaient, l'action du cardinal de Lorraine et de Granvelle.

Pasquier, bien informé, puisqu'il était à ce moment avocat au Parlement, raconte que le cardinal de Lorraine déclara en pleine Cour que le Roi avait voulu faire la paix à tout prix, « pour de là en avant vaquer plus à son aise à l'extermination et bannissement de l'hérésie de Calvin [3] ».

Calvin écrit : « La rage et cruauté est grande contre toute la

1. Voir ci-dessus, p. 173.
2. Lettre du 1er juillet. « Speramo che piu se movera (il espère que l'empereur Maximilien agira plus énergiquement), vedendo il Santo Zelo deli Re di Hespagna et Franza contro li medesimi. *Beati Petri Canisii, Societatis Jesu, Epistutæ el Acta*, t. II, 1898.
3. Cité par Delaborde, I, 368.

pauvre Église, les menaces sont terribles, les appareils sont tels qu'il semble bien que tout doive estre perdu » ; on prétendait qu'Henri II manifestait à l'égard de Genève des intentions très hostiles et que Paul IV prêchait contre elle une croisade.

Quant à Henri II, il avait fait savoir longtemps avant, le 13 février 1557, à M. de Selve, son ambassadeur à Rome, que, sur le conseil du cardinal Caraffa, il avait projeté d'établir l'Inquisition dans le royaume, « pour estre le vray moyen d'extirper la racine des erreurs », et que les États du royaume s'y étaient opposés. Mais il reprenait le projet sous une forme déguisée, en demandant au Pape un bref adressé à l'un des cardinaux français, lui donnant pouvoir de désigner des évêques ou des docteurs en théologie, qui joueraient le rôle d'inquisiteurs en France, sous l'autorité du Saint-Siège.

LETTRE DU ROI.

Enfin, dans une lettre du 3 juillet 1559, après avoir fait connaître à son ambassadeur à Rome l'arrestation des membres du Parlement, Henri II ajoutait : « Et j'espère bien, puisque Dieu m'a donné la paix, d'employer le temps et ce que j'aurai de force en main à faire punir, chastier et extirper tous ceux qui se trouveront imitateurs de ces nouvelles doctrines, sans y espargner personne, de quelque qualité ou dignité qu'ils soient ; en sorte que j'en purgerai mon royaume, s'il est au monde possible. Ce que vous pourrez faire entendre, si vous vous trouvez à propos, à nostre dit Saint-Père, et ailleurs où besoin sera. » C'était, avec plus de force encore et avec une décision plus froide, la répétition de ce qu'il écrivait à de Selve en 1557 : « A quoi (à l'extirpation de l'hérésie), je veux tenir la main et m'employer ardemment, comme celuy qui ne désire autre chose en ce monde que de voir mon peuple net et exempt d'une telle dangereuse peste et vermine que sont les dites hérésies. »

LETTRE DU CARDINAL DE TOURNON.

D'autre part, le cardinal de Tournon, qui était alors en Italie, adressait, le 9 juillet 1559, des félicitations au Roi pour la « sainte œuvre » qu'il avait accomplie, « estimant, Sire, que tant plus les personnages sont en magistrature et autorité, tant moins l'on doit avoir égard à eux pour les chastier et punir s'ils tombent et se laissent aller en ces nouvelles doctrines ». Il insistait sur la nécessité des châtiments, dévoilait les prétendus calculs des réformés, qui ne demandaient un concile que pour ne pas l'obtenir. « Sire, ajoutait-il, chacun espère et présume que Votre Majesté n'a pas fait un si beau et si saint commencement pour ne le parachever comme il se doit. » Et il faisait observer que le Roi catholique venait, lui aussi, de faire en Espagne de grandes exécutions d'hérétiques, sans avoir égard au rang des suspects.

Au moment où cette lettre était écrite, Henri II se mourait.

LE ROI BLESSÉ.

A l'occasion du double mariage d'Élisabeth et de Marguerite, de grandes fêtes furent célébrées, et un tournoi fut couru pendant trois jours dans la rue Saint-Antoine, qu'on avait dépavée pour la circonstance, devant l'hôtel des Tournelles. Le dernier jour, le 30 juin, le Roi, après avoir jouté contre le duc de Savoie, le duc de Guise et le jeune comte de Montgommery, exigea une quatrième joute contre ce dernier, qui avait eu sur lui un léger avantage. Au premier choc, la lance de Montgommery fut brisée et le tronçon, glissant sur l'armure, pénétra à travers la visière du casque jusqu'à la tempe gauche du Roi, qu'il perfora. Relevé tout sanglant, Henri fut conduit dans sa chambre du palais des Tournelles et la plaie fut pansée.

MORT DU ROI.

On ne crut pas d'abord à un danger mortel; le Roi avait assez bien reposé, les pansements s'étaient faits régulièrement. Néanmoins les imaginations étaient très frappées; on citait des prédictions sinistres[1]; les calvinistes voyaient dans la blessure du Roi un châtiment de Dieu, vengeant l'arrestation de du Bourg et des conseillers réformés. Le 1er juillet, un ministre écrivait à Calvin qu'on saurait dans quelques jours si le Roi avait quelque chance de guérir, et il ajoutait : « Les jugements de Dieu sont un profond abîme, qui cependant s'éclaire parfois d'une lumière plus éclatante que celle du soleil. La tempête terrible de la persécution, qui avait bouleversé tout ce royaume, sans épargner presque aucune ville ou bourg, va s'apaiser peut-être par ce coup de la Providence[2] ». Assez vite, l'état du Roi empira; le célèbre chirurgien Vesale, envoyé de Bruxelles par Philippe II, était auprès de lui, avec Ambroise Paré, avec les chirurgiens et les médecins de la Cour, mais ils ne pouvaient rien contre la purulence de la plaie profonde, remplie d'échardes et d'éclats de bois, ni contre une fièvre intense; le délire était la preuve d'une lésion intérieure. La Cour était agitée, des intrigues se nouaient, des revanches se préparaient mystérieusement; les Guise sentaient venir leur règne, avec le jeune François, marié à leur nièce Marie Stuart. Le 8 juillet, le mariage de Marguerite avec Emmanuel-Philibert de Savoie fut célébré à minuit, devant une morne assistance. Deux jours après, le 10 juillet, à une heure après midi, le Roi expirait. Ses dernières paroles auraient été : « Que mon peuple persiste et demeure ferme en la foy en laquelle je meurs ».

1. Nostradamus avait écrit (centurie 1, n° 35) :

Le lion jeune le vieux surmontera
En champ bellique par singulier duel;
Dans cage d'or les yeux lui crèvera,
Deux playes une, puis mourir mort cruelle.

Le lion jeune, c'était Montgommery; la cage d'or, le casque doré.
2. La lettre est en latin.

IMMINENCE DES LUTTES RELIGIEUSES.

Jamais, au contraire, la foy « en laquelle mourait le Roi » n'avait été plus menacée.

Organisé en Églises reliées les unes aux autres par des synodes, constitué sur le principe d'autorité, fortifié par l'adhésion de nobles et de grands seigneurs, dont quelques-uns participent aux affaires de l'État et à la direction du gouvernement, disposant de ressources d'argent et d'hommes, le calvinisme est une force et presque une puissance. Ses adversaires catholiques ont à combattre en lui, non plus des individus, mais un corps.

Ainsi, dans la Réforme, toutes sortes d'intérêts profanes se mêlent à la pensée religieuse qui seule l'animait jadis; elle perd son charme mystique, la ferveur communicative de sa piété, qui n'était qu'un élan de l'âme vers le divin indéfini; elle devient sèche dans son dogmatisme trop précisé. Elle suit moins la religion de l'Évangile, de la « loy nouvelle », qui annonce la suprême bonté de Dieu, comme le disaient Marguerite de Navarre et Calvin lui-même, que celle de la Bible, de la « dure loy » qui menace. Elle répond à la persécution, non plus par l'héroïsme touchant et admirable de martyrs qui se sacrifient pour leur foi, mais par l'enthousiasme de fidèles armés pour le triomphe de leur religion et de leur parti.

Henri II était à peine mort que ce protestantisme nouveau apparut au grand jour des événements.

LIVRE X

LA FORMATION DE L'ESPRIT CLASSIQUE EN FRANCE[1]

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT DES CHOSES AU MILIEU DU XVIe SIÈCLE

I. LES DEUX GÉNÉRATIONS. — II. LE DOGMATISME ANTIQUE ET LE SENTIMENT NATIONAL.

I. — LES DEUX GÉNÉRATIONS

ACTIVITÉ INTELLECTUELLE AU TEMPS D'HENRI II.

VERS l'époque de la mort de François Ier s'ouvre une nouvelle période dans l'histoire de l'esprit français et de la Renaissance : celle du classicisme. Période très glorieuse, à en juger par les noms qu'on y rencontre : Ronsard, du Bellay, Montaigne, Philibert de l'Orme, Pierre Lescot, Jean Goujon, Germain Pilon.

Estienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, parle de la « grande flotte de poètes que produisit le règne d'Henri II »; s'il ne s'était pas borné aux poètes, s'il avait ajouté les savants et les artistes, il aurait donné la note exacte. Le temps restait favorable à la production des œuvres de l'esprit : les guerres ne pesèrent pas très lourdement sur la France; le protestantisme ne semblait pas encore un péril; la noblesse et les corps de l'État étaient soumis; la

1. H. Lemonnier, *Les origines de l'art classique en France au XVIe siècle* (Rev. universitaire, 1895). Nous donnerons plus loin la bibliographie pour les différentes parties du sujet. Elle est si considérable que, même en se bornant à un choix rigoureux, il est plus clair de la sérier.

monarchie forte, entourée d'une aristocratie amie du luxe. Ce concours de circonstances dura même sous le gouvernement de Charles IX, malgré les premiers troubles des guerres de religion.

LA GÉNÉRATION DISPARUE.

Quand on étudie l'histoire des idées à partir de 1547, on a d'abord à tenir compte d'un fait. Si délicates que soient toujours les délimitations chronologiques dans le cours naturel des choses, qui ne connaît pas d'interruption, on peut cependant établir qu'avec François Ier disparut une génération presque entière. Marot était mort en 1544; Marguerite d'Angoulême allait mourir en 1549, Rabelais vers 1553; aux environs de 1550, il survivait bien peu des hommes qui avaient fait l'honneur du précédent règne.

LA GÉNÉRATION NOUVELLE.

Au même moment à peu près entrait en scène le groupe des hommes nouveaux : le Roi d'abord, né en 1519, puis du Bellay, né en 1522, Ronsard, en 1524, Lescot, Philibert de l'Orme, Jean Goujon, entre 1510 et 1520. Ces artistes et ces écrivains étaient tous ardents, pleins de confiance en eux, ambitieux de gloire, portés à dédaigner les hommes et les choses qui les avaient précédés.

II. — LE DOGMATISME ANTIQUE ET LE SENTIMENT NATIONAL.

LA DOCTRINE DU CLASSICISME.

CETTE génération parle sans cesse de « l'ancienne barbarie »; elle se considère comme née « d'un meilleur aage », elle veut tout remettre « en sa perfection ». Pourtant, son œuvre avait été largement préparée pendant toute la première moitié du XVIe siècle. Seulement, ainsi que nous l'avons dit, les prédécesseurs immédiats avaient agi par sentiment plus que par raisonnement[1]; les nouveaux venus, au contraire, apportèrent non pas seulement des tendances, mais des doctrines, et formulèrent après coup la théorie des faits accomplis. Avec eux l'idée de la Renaissance se précisa; elle devint théorique, plus encore, dogmatique, par conséquent exclusive, et les principes qui dirigèrent alors les artistes et les écrivains se ramenèrent à deux : l'imitation voulue et raisonnée de l'antiquité, la rupture avec le moyen âge.

LA THÉORIE DANS LES LIVRES ET DANS LES ŒUVRES.

Le rapprochement des œuvres et des dates est ici très probant. L'Italien Serlio venait de publier chez nous, en 1545 son « Premier Livre d'architecture », où, suivant les expressions de Jean Goujon, « étaient assez diligemment escrites et figurées beaucoup de choses selon la règle de Vitruve, et a esté le commencement de mettre

1. Voir le volume précédent, p. 289.

tèles doctrines en lumière au royaume ». Jean Martin avait fait paraître en 1546 la traduction française du « Songe de Polyphile »[1], qui avait été pour l'Italie et allait être pour la France la grande école d'antiquité. Enfin, en 1547, Vitruve était pour la première fois traduit en français par ce même Martin, et orné de figures par Jean Goujon, qui avait même écrit une épître explicative au lecteur[2]. L'art se mettait ainsi au service de l'érudition et faisait adhésion formelle aux doctrines venues de la Grèce et de Rome[3]. Et c'est en 1549 que Joachim du Bellay publia, la « Deffence et Illustration de la Langue Françoise », qui était, à travers toutes sortes de contradictions, l'apologie de l'antiquité grecque et latine et la condamnation de l'œuvre intellectuelle non seulement du moyen âge, mais aussi de la première renaissance française.

Aux théories correspondirent les œuvres : le Louvre fut commencé à la fin de 1546; quatre livres « d'Odes de Ronsard » parurent en 1550; la première tragédie française, la « Cléopâtre », se joua en 1552[4]. Jamais peut-être on n'avait vu dans l'histoire intellectuelle rien qui donne plus l'idée d'un mouvement d'ensemble. Et des métaphores militaires viennent presque naturellement sous la plume des contemporains. « Ce fut, dit Pasquier, une belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance.... Je compare cette brigade (la future Pléiade), à ceux qui forment le gros d'une bataille. »

RUPTURE AVEC L'ESPRIT ANCIEN.

Le dogmatisme antique allait dominer d'autant plus facilement chez nous que l'esprit de la Renaissance triomphait partout, non seulement en Italie, mais en Allemagne, aux Pays-Bas, même en Angleterre et en Espagne. Ainsi se produisait la rupture avec les habitudes nationales, et l'effort factice pour transporter le génie d'un temps ou d'un pays dans un autre pays et un autre temps.

LE SENTIMENT NATIONAL.

Cependant il se formait ou se développait chez tous une sorte de sentiment patriotique, nouveau dans son expression. En effet les humanistes eux-mêmes glorifiaient la nation française, et jusqu'aux ancêtres gaulois, dont on se plaisait à rappeler la valeur et les triomphes, comme pour prendre une revanche de l'infériorité intellectuelle où l'on pensait qu'ils avaient langui si longtemps[5]. Jamais on n'avait attaché tant de prix à être Français qu'à cette époque où

1. Le *Songe de Polyphile* est une sorte de roman mystique, philosophique et archéologique, publié en Italie en 1499.
2. P. Marcel, *Un vulgarisateur, Jean Martin*, 1900.
3. En 1553 parut la traduction du « Traité d'architecture » d'Alberti, vrai Vitruve italien du XVe siècle.
4. On peut noter que, quatre ans auparavant, on avait interdit les *Mystères*, cette forme théâtrale du moyen âge. Il est vrai que les motifs de l'interdiction étaient surtout religieux, mais la disparition du genre des Mystères faisait la place plus large à la tragédie nouvelle.
5. On accordait même au moyen âge quelques mérites. Du Bellay reconnaît que, depuis

on louait tant les Grecs et les Romains. Du Bellay veut que notre langage « hausse la teste et d'un brave sourcil s'égale aux superbes langues grecque et latine » ; il s'applaudit d'avoir « pénétré jusques au sein de la tant désirée France ». Pasquier parle sans cesse de la patrie, et il écrit les « Recherches de la France ». Philibert de l'Orme a l'ambition de créer la colonne française, le style français. Seulement, ils croyaient tous que l'avenir de l'esprit français était dans l'admiration docile du passé gréco-romain.

DOUBLE COURANT DANS LES FAITS.

D'ailleurs il faut ici, comme toujours, se défier de l'uniformité dont les formules générales prétendent recouvrir la diversité des hommes et des choses. Le XVIe siècle est une époque où les individus étaient héroïquement trempés. Et les tempéraments individuels, par exemple ceux des Français méridionaux, dont l'entrée en scène est un événement dans notre littérature — Brantôme, du Bartas, Montaigne, Palissy — gardèrent leur très forte originalité. Les artistes ou les écrivains ont donc porté souvent deux hommes en eux : l'homme de la doctrine et l'homme de la réalité, qui ne se sont pas toujours accordés. Enfin, les artistes et surtout les écrivains sont des hommes de toutes classes et de toutes professions : membres du clergé, grands seigneurs, gentilshommes, magistrats, professeurs, médecins, bourgeois; ils vivent dans la vie générale, les uns exerçant leur profession, les autres employés aux affaires publiques. Cette existence, très active, très agitée parfois, les préserva contre le pédantisme d'une abstraite pédagogie. Ces admirateurs des morts si lointains furent très vivants.

En outre, comme les écrivains et les artistes sortirent de l'obscurité où étaient demeurés cachés leurs devanciers, comme ils furent honorés et célébrés de leur vivant, comme leur histoire fut très souvent contée après leur mort, ils sont des témoins de leur temps, des documents éclairés d'une pleine lumière.

De ces considérations préliminaires, que nous allons développer, il résulte que l'histoire de la Renaissance française comporte : une description de la société où les écrivains et les artistes tiennent une si grande place ; l'étude de la formation de la doctrine, celle des œuvres et des hommes.

l'antiquité, « les esprits des hommes n'ont pas estés si bâtardis qu'on vouldrait bien le dire.... Je ne produyrai pour tesmoins (ajoute-t-il) que l'Imprymerie, sœur des Muses et diziesme d'elles, et ceste non moins admirable et pernicieuse foudre d'artillerie, avecques tant d'autres non antiques inventions. »

Mais il ne voit pas la grande portée historique de cette observation, et d'ailleurs les conquêtes de l'esprit humain dans cet ordre d'idées comptaient pour peu aux yeux des gens du XVIe siècle, parce que, pour eux, la grandeur d'une civilisation se résumait essentiellement dans sa valeur littéraire et artistique. Or, sur ce point, ils ne pouvaient s'empêcher de considérer leurs prédécesseurs comme des barbares, suivant l'expression du temps.

Cette étude ne peut s'arrêter à la mort du roi Henri II. La Renaissance française a son développement propre et original, qui se continue normalement jusque vers les dernières années du XVIe siècle. D'ailleurs, la plupart des écrivains et des artistes de la génération d'Henri II vécurent bien au delà de ce règne, abrégé par un accident; nous suivrons donc l'histoire du classicisme pendant la seconde moitié du siècle, en prenant pour dates extrêmes la mort de Ronsard (1585), de Montaigne (1592), de Germain Pilon (1590), de Bernard Palissy (1590).

CHAPITRE II

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL ET LA SOCIÉTÉ[1]

I. LA QUESTION RELIGIEUSE. — II. LE MÉCÉNAT. — III. CONDITION DES ÉCRIVAINS ET DES ARTISTES. — IV. LES CENTRES INTELLECTUELS.

I. — LA QUESTION RELIGIEUSE

LA RÉFORME ET LE CATHOLICISME RENOUVELÉ.

QUELS furent les rapports de la littérature et de l'art avec les événements du temps et tout d'abord avec les événements religieux? A partir de 1550, la Réforme se précisa; or, elle opposait aux instincts païens de la Renaissance une foi épurée, exigeante, puis, au même moment, le Concile de Trente essayait de rendre au catholicisme rénové son empire sur les âmes. On ne voit pas cependant que les esprits aient été troublés par une contradiction possible entre les croyances religieuses et les doctrines intellectuelles. Les sentiments protestants de Palissy et de Jean Goujon ne se révèlent en rien dans leurs œuvres; l'ardent catholicisme de Ronsard ne l'empêche pas d'être tout mythologique dans ses poésies. C'est beaucoup plus tard, quand l'orthodoxie deviendra démocratique avec la Ligue, et que le bas clergé ou les moines en prendront la direction, qu'on pourrait, à la rigueur, trouver la marque d'une réaction contre l'inspiration de la Renaissance dans certaines œuvres d'art ou dans certaines œuvres littéraires. Alors, par exemple, du Bartas publiera, en 1579, la première « Semaine ou la Création », un poème tout biblique et mystique.

POURSUITES CONTRE LES HÉRÉTIQUES.

Mais on observe d'assez bonne heure quelques conséquences matérielles du grand conflit. Au cours du règne d'Henri II, puis, lorsque commencèrent les guerres civiles, plus d'un écrivain ou

1. Ed. Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II* (thèse de la Faculté de Paris), 1886. Brantôme, *Œuvres*, voir ci-dessus, p. 123.

d'un artiste éprouva les effets des persécutions : Jean Goujon quitta la France vers 1562, et l'on peut se demander si sa qualité de protestant ne l'avait pas rendu suspect; les Estienne avaient dû s'exiler à Genève dès 1551. En 1568, à la suite de requêtes présentées par l'Université, le Parlement rendit en forme d'ordonnance l'arrêt suivant, emprunté d'ailleurs à des ordonnances antérieures [1] :

« Que tous ceux qui enseignent, enseigneront et feront lecture, tant ès escoles privées que publiques, mesmes les lecteurs du Roi (les professeurs du Collège de France), Principaux, Régents, Précepteurs, Suppôts, etc., seront de la religion catholique, apostolique et romaine, assisteront le Recteur ès actes chrétiens et catholiques et, où il s'en trouvera qui n'auront voulu ou ne voudront encore de présent observer et garder ce que dessus, la dite Cour permet au Recteur de la dite Université pourvoir en leurs places autres personnes. »

Le Roi renouvela ces prohibitions si défavorables à la science et à l'esprit de la Renaissance.

AFFAIBLISSEMENT DE L'ACTIVITÉ PRODUCTRICE.

En outre, les conséquences financières des guerres de religion se firent sentir vers le début du règne d'Henri III : les constructions royales se ralentirent ou s'arrêtèrent; les seigneurs renoncèrent à faire bâtir des châteaux, et le clergé, des églises. Sans s'arrêter complètement, la production littéraire ou artistique s'espaça, et même il se forma peu d'écrivains ou d'artistes nouveaux. C'est peut-être à ces causes, peut-être aussi à la disproportion entre les forces réelles et les efforts tentés, qui étaient souvent gigantesques, qu'il faut attribuer le nombre considérable d'œuvres commencées et non terminées : le Louvre, les Tuileries, l'*Architecture* de Philibert de l'Orme, dont il ne parut jamais qu'un volume, la *Franciade*, arrêtée au quatrième chant.

II. — LE MÉCÉNAT

La société garda pourtant le goût des lettres et des arts, même au milieu du désordre de la vie de Cour, de la corruption des mœurs ou des préoccupations politiques si poignantes.

HENRI II

Henri II ne fut pas un Mécène passionné comme son père : il avait l'esprit sec et l'imagination peu active. L'ambassadeur vénitien se borne à écrire : « Ce roi aime les lettres et y donne du temps, sachant bien qu'elles procurent plus de lustre à un prince que toute autre chose que ce soit ». Brantôme, qui insiste beaucoup sur le

1. Voir ci-dessus, p. 201-206.

goût du Roi pour les exercices militaires, pour la chasse, les chevaux, les chiens, ajoute simplement : « Bref ce roy, encor qu'il ne fût lettré comme le roy son père, il ayma fort les lettres et les gens sçavans ».

CHARLES IX, HENRI III.

Mais Charles IX fut épris de littérature : cette âme très vibrante, exaltée, maladive, cette intelligence raffinée était faite pour sentir vivement la poésie de la Renaissance, tout inspirée par la passion, tantôt alanguie, tantôt violente. Il a fait lui-même des vers[1], comme François Ier ; il aima singulièrement Ronsard, et choya la Pléiade. « Bien souvent... il envoyoit querir MM. les poètes en son cabinet, et là passoit son temps avec eux... Entre autres poètes qu'il aimoit le plus, estoit MM. Dorat, de Ronsard et Baïf, lesquels il vouloit toujours qu'ils composassent quelque chose et, quand ils la lui apportoient, il se plaisoit fort à la lire ou à la faire lire et les en récompensoit. »

Henri III fut plutôt un érudit, avec une tournure d'esprit philosophique. Les contemporains louaient son éloquence et il aimait à la faire entendre. Il fut le protecteur de l'Académie du Palais[2], où l'on entendait Ronsard et ses amis discourir gravement, en sa présence, « de l'ire et des moyens de la modérer », de « l'honneur et de l'ambition ». Il indiquait même des sujets à traiter[3]. Il favorisa les savants, fussent-ils des réformés; il autorisa Henri Estienne, même après les virulences anti-catholiques de quelques-uns de ses livres, à venir à plusieurs reprises en France, et il le reçut à la Cour.

CATHERINE ET DIANE, LES FILLES DE FRANCE.

Diane de Poitiers et Catherine de Médicis s'intéressaient plus aux arts qu'aux lettres. La première suivit de très près la construction de son château d'Anet et fit travailler à Chenonceaux ; la seconde, s'il faut en croire Philibert de l'Orme, discutait avec lui le plan et la décoration de son château des Tuileries[4]. Les filles de France se distinguèrent par la protection très éclairée et consciente qu'elles accordèrent aux écrivains et aux savants. La fille de Louis XII, Madame Renée (1510-1575), qui épousa le duc de Ferrare, « avoit fort estudié, dit Brantôme, et l'ay veue fort sçavante discourir fort hautement de

1. Cependant les deux vers si célèbres :

> Tous deux également nous portons des couronnes,
> Mais, roi, je la reçois, poète, tu la donnes.

ne sont pas de lui, paraît-il.

2. Voir ci-dessous, p. 265.

3. Voir un curieux passage du poète florentin B. Delbène. C. Couder, *Les poésies d'un Florentin à la cour de France*, 1891.

4. « A voulu prendre la peine, avec un singulier plaisir, d'ordonner le département de son dit Palais, pour les logis et lieux des salles, antichambres.... et me donner les mesures des longueurs et largeurs.... d'abondant elle a voulu aussi me commander faire plusieurs incrustations de diverses sortes de marbre, bronze doré. » (*Architecture*, I, VIII).

toutes sciences, jusques à l'astrologie et la cognoissance des astres ». La fille de François Ier, Marguerite, duchesse de Savoie [1], à partir de 1559, savait le grec, le latin et l'italien; elle était « si parfaicte en sapience et en sçavoir qu'on luy donna le nom de Minerve de la France ».

MARGUERITE DE VALOIS.

La fille d'Henri II, Marguerite de Valois, devenue en 1572 reine de Navarre par son mariage avec Henri de Béarn, a été célébrée en vers ou en prose par les écrivains : d'abord pour sa beauté « luciférante », pour son élégance et sa grâce. Ronsard composa pour elle la pièce du « Bocage royal », « Amour amoureux ». Un jour, Brantôme la vit paraître à la Cour, « vestue d'une robe de velours incarnadin d'Espaigne et d'un bonnet de mesme velours, tant bien dressé de pierreries que rien plus »; il demanda à Ronsard, qui était auprès de lui, s'il ne lui semblait pas voir « la belle Aurore, quand elle vient à naistre avant le jour, avec sa belle face blanche et entournée de sa vermeille et incarnate couleur [2] ».

Marguerite eut la réputation d'être la femme la plus spirituelle et la plus instruite de son temps.

« Je luy ai veu souvent, dit Brantôme, faire de si beaux discours, si graves et si sententieux, que si je les pouvois bien mettre au net et au vray icy par escrit, j'en ferois ravir et esmerveiller le monde, mais il ne me seroyt pas possible ny à quiconques soit, de pouvoir les réduire, tant ils sont inimitables... — Ses lettres sont les plus belles, les mieux couchées, soyent pour estre graves que pour estre familières, qu'il faut que tous les grandz écrivains du temps passé et de nostre temps se cachent et ne produisent les leurs, quand les siennes comparoistront, qui ne sont que chansons auprès des siennes; il n'y a nul qui, les voyans, ne se mocque du pauvre Cicéron, avec les siennes familières. »

MARIE STUART.

Marie Stuart avait appris dès son enfance les langues anciennes, en même temps que l'italien et l'espagnol.

« Estant en l'aage de treize à quatorze ans, elle déclama devant le roy Henri, la Reyne et toute la court, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faicte, soutenant et deffendant contre l'opinion commune qu'il estoit bien séant aux femmes de sçavoir les lettres et les arts libéraux. »

LES SEIGNEURS.

Beaucoup de grands seigneurs mettaient une coquetterie à s'entourer d'écrivains, de savants ou d'artistes. Claude et François de

1. Roger Peyre, *Une princesse de la Renaissance, Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie*, 1900

2. Ronsard lui-même a écrit dans un sonnet à Hélène :

Voy son corps de beautez le pourtrait et l'exemple,
Qui ressemble une aurore au plus beau du matin.

La comparaison était courante.

Guise eurent des architectes, des peintres ou des sculpteurs attitrés; Claude fit remanier son château de Joinville; sa veuve et ses fils lui élevèrent un superbe mausolée. Montmorency, le maréchal de Saint-André firent bâtir ou bien ils encouragèrent par leurs commandes les arts industriels : émaux de Limoges, faïences de Bernard Palissy; ce dernier fut protégé du Connétable. Le cardinal de Lenoncourt, évêque de Metz, favorisait les traductions d'auteurs anciens ou italiens, entreprises par Jean Martin; le cardinal du Bellay emmenait avec lui à Rome Joachim du Bellay; Pierre Strozzi, cet exilé italien si mêlé à la société française, avait acheté une très belle collection de manuscrits grecs; il traduisit les *Commentaires de César* en grec.

Un commerce intime s'établit entre les Grands (à cette époque si aristocratique) et les écrivains.

« Feu Mr de Gua, un des gallants et parfaits gentilshommes du monde en tout, me convia à a cour un jour d'aller disner avec luy. Il avoit assemblé une douzaine des plus sçavants de la cour, entr'autres MM. de Ronsard, de Baïf, Des Portes, d'Aubigné, Mr l'évêque de Dol (Charles d'Espinay). On causa de l'amour, et Mr de Gua demanda que chacun des convives en fît un quatrain, sur lesquelz, M. de Dol, qui disoit et escrivoit d'or, emporta le prix. »

LES FEMMES.

Enfin, beaucoup de femmes de la noblesse ou de la riche bourgeoisie furent savantes et lettrées. Madame de Retz parlait et écrivait également le grec, le latin, l'italien; en 1573, elle reçut les ambassadeurs polonais, qui venaient en France offrir la couronne à Henri d'Anjou, et s'entretint avec eux en grec et en latin. Madame de Lignerolles « connaissoit fort bien les belles sentences des escrivains anciens ». Toutes deux firent partie de l'Académie du Palais et prirent part à ses travaux. Mesdemoiselles de Morel savaient le grec, le français, l'espagnol. Madame de Laubespine avait traduit les *Épîtres* d'Ovide.

L'AMOUR.

Sans doute, la familiarité des poètes avec les gens de Cour fut cause qu'ils célébrèrent de préférence l'amour et la galanterie. La Pléiade cultiva sans mesure la poésie amoureuse : « Amours » de Ronsard, « Erreurs amoureuses » de Pontus de Tyard, « Amours » d'Antoine de Baïf, d'Olivier de Magny, de Jacques Tahureau. « Nous n'avons encore que l'amour en France », écrivait Peletier du Mans. « L'amour, disait-il encore, a esté tout un tans démené entre les Françoës à l'anvi, de tèle sorte qu'à bon droët on l'a pu appeler la Filosophie de la France ». « Chacun, dit Pasquier, avoit sa maîtresse qu'il magnifioit. »

Un poète obscur, Brugnon, commente le mot de Pasquier :

« Macrin sa Gélonis rend par vers immortelle,
Pontus sa Pasithée et Ronsard sa Cassandre,
Du Bellay le los fait de son Olive entendre,
Eternise Muret sa Margaris fidèle....
Je veuil, comme Baïf, célébrant sa Méline,
Perpétuer ma belle et docte Gaseline,
De Scève en imitant les traits en sa Délie.

Les artistes, de même, célébrèrent la beauté féminine; ils firent admirer partout les nudités mythologiques dans des peintures voluptueuses.

Tout était permis aux écrivains et aux peintres, dès que l'indécence se couvrait du charme de l'antique. Scaliger commenta des œuvres de Musée secret, comme les Priapées. Cujas avait édité le satirique Pétrone. Dans les poésies imitées ou originales, on voit reparaître les effronteries de Martial, de Catulle, de Properce. Dans les Odes ou les Sonnets de Ronsard, aussi bien que dans ses « Gayetés », on rencontre toutes sortes d'impudeurs. La fortune des « Baisers » de Jean Second est bien significative. Mais il y a parfois, dans l'inspiration de ce sensualisme, une imagination si puissante, un souffle si ardent que tout est comme emporté dans le courant de la sincérité poétique.

REVENDICATIONS AU NOM DE LA MORALE.

Les contemporains résistèrent quelquefois à ce retour de paganisme; Henri Estienne s'irritait d'entendre les poètes parler des Dieux, de la Fortune, du Sort, de la Nature, au lieu de Dieu, la seule Providence et le seul Créateur; il leur reprochait leur sensualité et la part énorme qu'ils faisaient à la poésie amoureuse. De Bèze écrivait : « Il leur serait mieux séant (aux poètes) de chanter un cantique à Dieu que de pétrarquiser un sonnet... ou de contrefaire les fureurs poétiques à l'antique ». Du Bartas déclare qu'il veut écrire,

« A l'honneur du grand Dieu,
Des vers que sans rougir, la Vierge puisse lire. »

Il s'indigne contre ces poètes, qui rallument

L'impudique chaleur, qu'une poitrine tendre
Couvait sous l'épesseur d'une honteuse cendre,

et qui,

« Sous l'appât de leurs écrits,
Cachent le venin que les jeunes esprits
Avalent à longs traits. »

Ce sont des réformés qui parlent ainsi, mais d'autres encore s'inquiétaient et se scandalisaient.

LES MŒURS DU TEMPS.

Il est vrai que les mœurs mêmes étaient très libres, et l'impudeur y venait de naïveté autant que de corruption. Dans l'histoire des amours de Jacques de Nemours et de mademoiselle de Rohan, des détails [1] montrent un oubli, pour ainsi dire inconscient, de tout scrupule de décence. Brantôme cite des conversations, tenues en pleine Cour devant madame de Guise mère, très vertueuse grande dame, et qu'on n'oserait avoir aujourd'hui qu'entre hommes et dans le laisser-aller de causeries très familières. Les moralistes se plaignaient qu'on fît entendre aux jeunes filles des propos qui ne respectaient ni leur sexe ni leur âge.

Quant à savoir jusqu'à quel point il y avait corruption, c'est une question très difficile : les écrivains ne peuvent être crus toujours sur parole, ou leurs récits ne s'appliquent qu'à des exceptions. On n'acceptera certainement pas tous les dires de Brantôme dans ses « Dames Galantes » : ce ne sont très souvent que des reproductions de vieilles anecdotes ou bien des histoires scandaleuses, inventées de toutes pièces, et auxquelles il mettait des noms propres pour les rendre plus piquantes. Il faut à la fois ne pas garder tout et garder quelque chose de l'impression qui se dégage de ses récits. On a vu quels exemples avaient donné François Ier et son entourage; le ton resta le même sous Henri II et ses successeurs. Et pourtant, chez les Montmorency, chez les Guise, chez les Bourbons, chez les personnages en haute situation, on trouve des ménages réguliers, assez unis, et une vie de famille honorable. Pour la bourgeoisie moyenne, il semble que son existence ait été occupée par la pratique journalière des devoirs de la profession. On pourrait donc conclure que, dans cette passion des artistes et des écrivains pour l'amour sensuel ou dans cette affectation de libertinage, il y a autant d'imagination ou d'imitation que d'expression de la réalité, et qu'une partie de l'inspiration amoureuse vient de l'antiquité ou de l'Italie.

LA LITTÉRATURE ET L'ART MONDAINS.

Mais bien certainement la littérature et l'art durent au contact avec la Cour de devenir de plus en plus profanes. Au temps d'Henri II et de Charles IX, pas une seule œuvre importante n'est d'inspiration religieuse. Et les écrivains et les artistes reflètent la société où ils vivaient et qui les aimait, par la recherche de l'élégance et de la beauté raffinée, par leur ingéniosité un peu subtile, par tout ce qu'il y a de brillant dans leurs œuvres.

1. Les rendez-vous — très tendres — des deux amants eurent plus d'une fois lieu dans des pièces où restaient des valets et des femmes de chambre. Voir les détails dans de Ruble, *Le duc de Nemours et mademoiselle de Rohan* (1531-1592), 1885, p. 82 et suiv. C'étaient souvent des valets de chambre qui levaient et chaussaient les femmes. Une femme de bonne compagnie n'hésitait pas à se dévêtir et à se coucher, alors même qu'un visiteur se trouvait dans sa chambre.

III. — CONDITION DES ARTISTES ET DES ÉCRIVAINS

LES LETTRÉS

DANS ce milieu social, tout imprégné du goût pour les choses de l'esprit, la littérature n'est pas un métier, une profession classée. Ronsard, du Bellay, du Bartas étaient nobles, Montaigne, de famille riche; beaucoup de magistrats, de membres du haut clergé cultivèrent la poésie comme un passe-temps aristocratique. Les anciens, d'ailleurs, n'avaient-ils pas vanté les charmes du commerce avec les Muses et les joies des loisirs intellectuels pour les hommes publics? C'est parmi les professeurs ou les purs érudits qu'on trouve plutôt des origines obscures. En outre, un grand nombre d'hommes exercèrent une profession publique ou privée, tout en étant des savants, des écrivains, des poètes : Estienne Pasquier, jusqu'au bout de sa vie, resta avocat. Henri Estienne II pratiqua son métier d'imprimeur, en écrivant une quantité considérable d'ouvrages. Scévole de Sainte-Marthe fut contrôleur général des finances à Poitiers, président des Trésoriers de France, ce qui ne l'empêcha pas de publier des poésies latines ou françaises, qui lui valurent d'être appelé le « Grand Scévole ».

La littérature, du reste, n'était pas lucrative, et ceux qui la pratiquaient, s'ils n'avaient ni métier ni fortune, étaient réduits à faire appel à la générosité des rois, des grands seigneurs ou des membres du haut clergé. Ronsard reçut des abbayes en commende, du Bellay ne vécut qu'en s'attachant à son oncle le cardinal.

LES ARTISTES.

La condition des artistes continua à se transformer, mais assez lentement. La corporation des peintres et imagiers ne disparut pas, et la grande ordonnance de 1581 sur les métiers en confirma les statuts. Un grand nombre de sculpteurs ou de peintres restèrent gens de métier ou tout au moins passèrent par l'exercice du métier, au début de leur carrière. Jean Goujon était qualifié de « tailleur de pierre et masson » en 1541, de « tailleur d'images » en 1543, Pierre Bontemps était « maître sculpteur et bourgeois de Paris ». Germain Pilon commença par être « maître imagier ». Mais, à mesure qu'ils acquéraient de la réputation, ils échappaient aux attaches corporatives, qui restèrent d'ailleurs assez peu serrées jusqu'en 1581 [1], soit en se mettant au service du Roi ou des seigneurs, soit peut-être en recevant des lettres de maîtrise. Beaucoup d'entre eux cependant gardèrent un atelier, où ils faisaient des travaux à l'entreprise. L'usage, qui se maintint

1. Voir le volume précédent, p. 271.

dans beaucoup de cas, de rédiger par-devant notaire un devis détaillé, préalablement à l'exécution d'une œuvre d'art, est encore un reste des habitudes professionnelles du moyen âge. Pourtant on voit de plus en plus apparaître les termes de « sculpteur », d'« architecte [1] », mots nouveaux qui indiquent une situation nouvelle. Puis les titres honorifiques attribués aux artistes deviennent d'un ordre plus élevé; ils sortent de la domesticité royale, si honorable qu'elle fût, pour entrer dans la haute administration [2]. La charge de valet de chambre du Roi fut encore occupée par le peintre François Clouet et transmise après sa mort à son successeur à la Cour; mais Philibert de l'Orme, en même temps qu'abbé commendataire de riches abbayes, fut directeur des bâtiments royaux et conseiller du roi; Germain Pilon, directeur des monnaies et médailles. Au même moment, on trouve parmi les architectes Pierre Lescot, seigneur de Lissy, fils d'un prévôt des marchands de Paris; ainsi va apparaître la vocation artistique, à côté de l'hérédité du métier [3].

Les artistes se relevèrent aussi par l'idée qu'ils se faisaient et qu'ils cherchaient à donner de leur profession, et par le caractère idéal qu'ils attribuaient à l'art. Philibert de l'Orme a soin d'opposer l'architecte à l'entrepreneur chargé des besognes inférieures : l'architecte doit être un savant, un penseur; il est par rapport à celui qui l'emploie une sorte de conseiller artistique et non pas un homme de métier à ses gages. C'est l'idée, toute moderne en France, de la dignité de l'art, qui n'a d'autre obligation que de réaliser le beau.

IV. — LES CENTRES INTELLECTUELS

CENTRES PROVINCIAUX.

AU moment où commençait le règne d'Henri II, la province vivait encore. A Lyon se groupaient Guillaume et Maurice Scève et les poètes du cénacle de Louise Labbé; Antoine de Baïf, Jacques Peletier, Pontus de Tyard y étaient vers 1555, et avec eux des Italiens ou des imprimeurs érudits, comme Jean de Tournes Ier, dont le nom se retrouve sur tant de livres [4]. A Poitiers, c'étaient l'humaniste Muret, Jacques Tahureau, Salmon Macrin, Scévole de Sainte-Marthe, Vauquelin de la Fresnaye. Bordeaux avait son petit cénacle.

1. Robert Estienne traduit encore *architectus* par *maistre masson*. Mais dans une traduction de *l'Architecture* de Serlio (1551), le traducteur emploie le mot *architecte*.

2. Voir le volume précédent, p. 316.

3. Voici un autre exemple curieux : celui de Pierre Bucher, professeur de droit, procureur général au Parlement de Grenoble, et architecte et sculpteur (il reste un bas-relief de lui au musée de Grenoble). *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, 1889, p. 610-619.

4. Séb. Charléty, *Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789* (chap. IV), 1902.

D'autre part, Lyon eut ses artistes : peintres, sculpteurs, architectes; Toulouse gardait une école d'architecture assez particulariste; Dijon, Rouen, Troyes n'avaient pas encore perdu leur activité artistique, si puissante au XVe siècle et dans la première moitié du XVIe; Limoges avait ses émailleurs, la région de l'Ouest ses « potiers ». Dans un grand nombre de villes, les maîtres des œuvres ou les maçons se perpétuaient souvent de père en fils, continuant quelques traditions d'art local, combinées avec la pédagogie nouvelle; or, c'est par eux que furent construits ou transformés la plupart des édifices ecclésiastiques ou même municipaux. En outre, l'importance que conservaient encore les domaines seigneuriaux et le goût persistant de la génération du XVIe siècle pour la vie de campagne expliquent qu'il faille chercher non à Paris, mais dans les provinces, quelques-unes des plus belles œuvres d'art du temps, châteaux, hôtels, tombeaux.

PARIS. LA PLÉIADE.

Cependant Paris et la Cour devinrent de plus en plus les centres d'attraction ou d'impulsion. C'est là que se décidèrent les grandes réputations, que les théories prirent leur forme arrêtée, que la production fut le plus active. D'abord, il y avait à Paris le Collège Royal, et, si le rôle n'en fut plus aussi éclatant qu'au moment où il révélait aux Français l'antiquité, dévoilée presque subitement, il resta, en face de l'Université, le séminaire des études nouvelles. A Paris, au lieu d'un cénacle comme en province, on avait un public. Aux cours de Ramus, de Postel, aux leçons de Bernard Palissy, les assistants se pressaient par centaines. De cette activité du foyer parisien vint la puissance du petit groupe que formèrent Antoine de Baïf, Ronsard, du Bellay, sous la direction de l'érudit et poète Jean Daurat, et qui prit le nom de *Brigade*, entre 1549 et 1552, remplacé en 1556 par celui de *Pléiade*, lorsque le groupe comprit sept adhérents.

L'ACADÉMIE DU PALAIS.

L'esprit académique, qui était déjà en germe dans la Pléiade, se développa bientôt, à l'imitation d'ailleurs de l'Italie et même de l'antiquité. En 1570, le lettré Antoine de Baïf fonda, avec un musicien nommé Courville, une première académie [1], consacrée à la musique en même temps qu'à la poésie; elle avait des statuts, comprenait des membres actifs et de simples auditeurs [2], et reçut des privilèges du Roi Charles IX, qui se déclara son « protecteur »; elle annonçait les futures académies du XVIIe siècle. Elle prit même tout d'abord le nom d' « Académie Françoise ». Elle fut renouvelée et reconstituée en 1576

1. Ed. Frémy, L'*Académie des derniers Valois, 1570-1585*, 1887.
2. Les auditeurs étaient passifs, ils se bornaient à encourager l'institution par des cotisations. Mais ils avaient le privilège d'entendre chaque dimanche les musiciens « chanter deux heures d'orloge ».

sous le nom d'Académie du Palais. Ses membres étaient choisis parmi les poètes, parmi les savants ou même parmi les magistrats, les membres du clergé riche et les nobles de la Cour; Ronsard, Desportes, du Perron, Guy du Faur de Pibrac y entrèrent. Le roy Henri III, qui avait pris, comme son frère, le titre de protecteur de l'Académie, « fit choix des plus doctes hommes de son royaume pour apprendre, à moindre peine, les bonnes lettres par leurs rares discours, enrichis des plus belles choses qu'on peut rechercher sur un sujet, et qu'ils devaient faire chacun à leur tour. » On a retrouvé quelques-unes de ces harangues. Presque toutes furent prononcées en présence d'Henri III.

CHAPITRE III

LA FORMATION ET LA DIRECTION DES ESPRITS[1]

I. L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION. — II. LA DOCTRINE ESTHÉTIQUE. — III. LES INFLUENCES ÉTRANGÈRES : L'ITALIE. — IV. L'OBSESSION DE L'ANTIQUITÉ. — V. LA RÉACTION CONTRE L'HUMANISME.

I. — L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION[1]

RÉFORMES DANS LES UNIVERSITÉS.

LES nombreux essais de réformes demandées ou accomplies dans les Universités au XVIe siècle visèrent autant leur organisation que leur pédagogie.

Les États d'Orléans, de 1560-1561, réclamèrent la réforme de l'Université, et une commission fut nommée pour la préparer, dont faisaient partie Ramus, Danès et Galland. Ramus fit imprimer, en 1562 (sans signature), les « Avertissements sur la réforme de l'Université de Paris au Roy ».

1. Pour les chapitres III et IV, consulter : *Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. III, 1897. Lanson, *Histoire de la littérature française*, 8e édit., 1903. Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1898. Darmesteter et Hatzfeld, *Le XVIe siècle en France, Tableau de la littérature et de la langue, suivi d'un recueil de morceaux choisis*, 2e édit., 1883. Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVIe siècle*, 1re édit. en 1828. Faguet, *Seizième siècle, études littéraires*, 1893. *Revue d'histoire littéraire de la France*, paraissant depuis 1894. *Revue de la Renaissance*, depuis 1901.

On trouvera les indications bibliographiques et les éditions principales des auteurs dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, dans l'*Histoire de la littérature française* de Lanson, dans la *Revue d'histoire littéraire*, dans Brière et Caron, *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine*, année 1901. Il a été fait depuis quelques années un nombre considérable de travaux (presque toujours des thèses de Faculté), qui ont renouvelé en grande partie l'histoire littéraire de la seconde moitié du XVIe siècle. Nous les signalerons à leur place.

2. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. II, 1862. Gaufrès, *Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle*, 1880. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, 1893. Douarche, *L'Université de Paris et les Jésuites*, 1888. Du Boulay, *Historia Universitatis parisiensis*, t. VI, 1673. C. Jourdain, *Index Chartarum pertinentium ad historiam Universitatis parisiensis*, 2 vol., 1856. *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle* (Mém. et doc. publiés par le Musée pédagogique, fasc. 3), 1886.

RAMUS ET LA PÉDAGOGIE.

Il constatait la faiblesse de l'enseignement de la philosophie, en contraste avec celui de la rhétorique et de la grammaire, qui avaient suivi le progrès des idées. Il regrettait que la Faculté de droit donnât si peu de temps au droit civil, que la théologie fût très en retard et qu'on négligeât la connaissance de l'hébreu dans l'étude de l'Ancien Testament, du grec dans celle du Nouveau. Il proposait de diviser plus nettement le cours des études : aux collèges, la grammaire, la rhétorique, la logique; aux Facultés, la philosophie (mêlée sans doute à la littérature), les mathématiques, la théologie, le droit, la médecine. Il protestait contre la place énorme donnée aux exercices de pure argumentation et de discussion controversiste.

Il s'élevait contre le nombre immodéré des professeurs et contre leurs exigences pécuniaires. Ainsi la médecine n'était guère enseignée que dans des cours particuliers et payants; le médecin Dubois était renommé pour avoir un grand auditoire d'élèves, mais aussi pour exiger une rétribution très lourde. Ramus proposait que les professeurs, réduits à un plus petit nombre, fussent payés par l'État et donnassent un enseignement gratuit. Plus tard, il reprit quelques-unes de ses idées, en les appliquant au Collège royal. Il obtint en 1566 des lettres patentes, déclarant que « advenant la vacation d'aucune place de nos professeurs, en quelque langue que ce soit, on le fera à sçavoir par toutes les Universités fameuses et autres lieux, et que ceux qui se voudront présenter et soumettre à la dispute et lecture de la profession vacante, ainsi qu'il leur sera proposé par le doyen et les autres professeurs, y seront receuz [1] ».

PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Dans l'enseignement qui correspond à peu près à l'enseignement secondaire d'aujourd'hui, on a quelque peine à déterminer le cours normal des classes, parce qu'il n'y avait pas d'uniformité et qu'en outre beaucoup d'élèves suivaient à la fois l'enseignement d'un collège et celui d'une Université. Au collège de Guyenne, à Bordeaux, le programme d'études, lorsque Montaigne y entra vers 1539, était le suivant : en septième, en sixième et en cinquième, on expliquait les « Épîtres » de Cicéron, et on commentait la grammaire latine

1. Un arrêt du Parlement, concernant la faculté de Décret (Faculté de Droit), avait décidé, en 1533, qu'un concours serait institué entre les candidats aux chaires, et, d'après une affiche de 1545, on voit que chaque vacance était rendue publique; le concours s'ouvrait au bout d'un mois, les candidats argumentaient en présence de membres de la Faculté et du Parlement.

Dans la seconde moitié du siècle, les professeurs du Collège Royal dont le souvenir s'est conservé à un titre quelconque furent : pour le grec, Turnèbe (1547-1565), Daurat (1559-1588), Lambin (1561-1572), L. Le Roy (1572-1577); pour l'hébreu, Restaud de Caligny (v. 1543-1565), de Cinquarbres (1554-1587); pour le latin, Galland (1545-1559), Léger Duchesne (1565-1586), Passerat (1572-1601); pour les mathématiques, Forcadel (1560-1574); Charpentier (1566-1574); pour la médecine, J. Dubois (1550-1555), Akakia (1574-1588); pour la philosophie, Vicomercato (1542-1567), Ramus (1551-1572). Voir Lefranc, *ouvrage cité.*

de Despautère, divisée en rudiment, grammaire, syntaxe, prosodie, figures et tropes; on faisait des exercices latins. En quatrième, on expliquait Cicéron, Térence, Ovide; on continuait le thème latin. En troisième, auteurs latins, vers latins; en seconde, latin et histoire; en rhétorique, latin, étude de l'art oratoire. Les mathématiques étaient à peine représentées; le français n'était enseigné qu'à travers le latin, qui remplissait les sept années. Le grec tenait une très petite place, mais les élèves l'apprenaient aux cours de l'Université. On mêlait à ces travaux pédagogiques des exercices littéraires plus libres : à certaines fêtes, les élèves déclamaient en latin devant un public de parents et de notables, jouaient des tragédies ou des comédies latines, quelquefois en composaient, ou bien c'étaient leurs maîtres qui en écrivaient à leur intention.

RÉGIME DES COLLÈGES.

Le régime matériel des collèges ne paraît guère avoir changé depuis le XVe siècle. Montaigne parle encore de « cris d'enfants suppliciés », de « mains armées de fouets ». Il proteste contre les « lettres et syllabes devenant la substance », contre le « placage », contre tant de commentaires stériles sur des commentaires. Il observe que bien souvent les hommes faits trompent les espérances qu'on avait conçues d'eux, quand ils étaient enfants. « J'ay ouy tenir à gens d'entendement que ces collèges où on les envoye, de quoy ils ont foison, les abrutissent ainsy. » Le poète Grévin écrit à propos des collégiens :

« ... Combien de fois auras-tu le réveil,
Avant qu'un jour nouveau rentre dans ta courtine,
Par l'aiguillon d'une espesse vermine! »

Cela ne vaut pas mieux que la paille et a boue de la rue du Fouarre.

PASSION DE S'INSTRUIRE.

Ces défauts étaient compensés par une ardeur au travail et par une passion d'apprendre, qui entraînaient également les maîtres et les élèves. Henri de Mesmes, qui fut un des grands magistrats du XVIe siècle, raconte ainsi les souvenirs de sa jeunesse et donne le spécimen d'une large instruction, qui fut celle de la moyenne des lettrés :

« Nous estions debout à quatre heures et, ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux estudes. Nous oyions toutes les lectures jusques à dix heures sonnées, sans intermission; puis venions disner, après avoir en haste conféré demie heure ce qu'avions écrit des lectures. Après dîner, nous lisions par forme de jeu Sophoclès ou Aristophanus ou Euripides et quelquefois Demosthénès, Cicero, Virgilius.... A une heure aux estudes, à cinq aux logis, à répéter et voir dans les livres les lieux allégués, jusques à six. Puis nous soupions et lisions en grec et latin. »

A ce régime, de Mesmes avait fini par savoir Homère d'un bout à l'autre.

MODES DIVERS D'ÉDUCATION.

Pour les enfants des nobles et des riches bourgeois, la première instruction se donnait souvent dans la maison paternelle, sous la direction d'un précepteur français ou étranger : celui de Montaigne était un Allemand; ou bien certains professeurs établissaient chez eux une sorte de pensionnat familial : Toussain, un des lecteurs royaux, recevait des jeunes gens venus de la province. Joachim du Bellay dit : « Là, les de Beaune estoient... là verrois Robertet, Là quatre ans je passay, façonnant mon ramage De grec et de latin. » Daurat, jusqu'à la fin de sa vie, eut à demeure des étudiants riches.

D'autre part, on ne s'attachait pas à une seule Université. Estienne Pasquier, pour ne citer qu'un exemple, passa par l'enseignement de Bourges, de Toulouse et d'Avignon, sans compter Paris. Il n'était pas rare non plus qu'on fréquentât les universités d'Italie ou d'Allemagne. Même les jeunes gentilshommes s'y rendaient, à la fois pour en suivre les cours et pour voir du pays; Brantôme y resta deux ans. Les professeurs étaient presque aussi nomades que les étudiants. Turnèbe enseigna à Paris (à Sainte-Barbe, au collège de La Marche), puis de 1545 à 1547, à l'Université de Toulouse, d'où il revint à Paris, appelé au Collège Royal. Le grand jurisconsulte Cujas passa de Toulouse à Bourges, à Valence, à Paris. Un autre professeur de droit, Baudouin, fut attaché successivement aux Universités de Bourges, de Strasbourg, d'Heidelberg, de Douai, d'Angers.

VARIÉTÉ ET ÉTENDUE DES ÉTUDES.

En outre, il n'était pas d'usage qu'on se spécialisât; chacun aspirait à embrasser l'universalité des connaissances. On verra comment furent instruits Ronsard, les poètes de la Pléiade, du Bartas. Le savant Joseph Scaliger, âgé de dix-huit ans, étudia le grec à Paris avec Turnèbe, puis apprit l'allemand, l'italien, l'espagnol, l'hébreu, le syriaque : « Il se glorifiait de parler treize langues anciennes ou modernes ». Un autre érudit, Casaubon [1], s'attacha au droit en même temps qu'à la philosophie, prit connaissance, en passant, des principales langues orientales, et aborda l'Écriture Sainte et les commentaires rabbiniques. Un écrivain obscur, Bugnon [2], avait appris le grec, le latin, le droit, et continué ses études jusqu'à vingt-cinq ans. Ainsi l'instruction, dogmatique et exclusive dans ses théories, retrouvait la liberté par le contact des hommes avec les réalités et par la connaissance qu'ils prenaient de la diversité des mœurs et des choses.

1. Isaac Casaubon (1559-1614) professa à Montpellier, puis, un moment, au Collège royal; il a donné nombre d'éditions d'auteurs grecs et latins.
2. Brunot, *De Philiberti Bugnonii vita et eroticis versibus* (thèse de la Faculté de Paris, 1891).

C 270 5

II. — LA DOCTRINE ESTHÉTIQUE[1]

C'EST dans ces conditions complexes, mais où domine toujours le culte de l'antiquité classique, que se produisirent les doctrines et les œuvres.

LES ARTS POÉTIQUES.

Tout l'esprit de la seconde moitié du siècle se trouve concentré dans la « Deffence et illustration de la langue françoyse » de du Bellay. Les théories qu'on y rencontre n'étaient pas absolument nouvelles. Non seulement les contemporains de François Ier les avaient en partie connues ou pratiquées d'instinct, mais ce manifeste lui-même avait des précédents. Jacques Peletier du Mans[2] avait publié en 1544 une traduction de l'*Art poétique* d'Horace ; il y préconisait les conceptions littéraires de l'antiquité et demandait en même temps la mise en honneur de la langue française. En 1548, Sibilet avait donné un « Art poétique » de sa composition. Il louait encore Marot et les poètes de François Ier, mais il reniait presque tous les genres du passé, recommandait le Sonnet et l'Ode et écrivait : « Ces langues (grecque et latine) sont les deux forges d'où nous tirons les meilleures pièces de nostre harnoys ».

LA DEFFENCE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇOISE.

Joachim du Bellay[3], mécontent d'être devancé, composa de hâte et de verve et fit éditer sa « Deffence » en 1549, vers Pâques. « C'est un plaidoyer pour le français contre les humanistes trop épris d'antiquité, mais c'est aussi un plaidoyer contre les Français trop épris du moyen âge. »

LA QUESTION DU FRANÇAIS.

Par le premier point, la Deffence se rattache à la longue querelle du français et du latin, qui a occupé presque tous les esprits au XVIe siècle[4]. Le latin qui, au moyen âge, était tout simplement la langue vulgaire des savants, avait été complètement transformé par l'étude passionnée des modèles antiques. Aussi le regardait-on comme l'interprète par excellence de la pensée, comme la langue vraiment noble. Dans le monde savant et pédagogue, on en

1. Voir la plupart des ouvrages cités ci-dessus, et F. Brunetière, *La Pléiade française* (Rev. des Deux Mondes, 1900-1901). H. Chamard, *Joachim du Bellay (1522-1560)* (thèse de la Faculté de Paris), 1900. L. Clément, *De Adriani Turnebi regii professoris Præfationibus et Poematis* (thèse de la Fac. de Paris), 1899. — Dans les pages qui suivent, nous indiquons en note l'essentiel des renseignements sur les écrivains dont il n'est question qu'en passant.

2. Jacques Peletier du Mans (1517-1582), poète, médecin et mathématicien, appartenait au parti des novateurs littéraires ; il a publié un *Dialogue de l'orthographe* (1550), un *Art poétique* (1555) (voir ci-dessous), des sonnets (1555), etc. Thomas Sibilet, né vers 1512, mort en 1589, a écrit une « *Iphigénie d'Euripide, tournée du grec en français* », 1549.

3. Voir sur lui les pages ci-dessous (294 et suiv.).

4. Nous retrouverons la question. Voir ci-dessous, p. 287-288, et Brunot, *La langue au XVIe siècle*, dans Histoire de la langue et de la littérature française, t. III.

décrétait l'emploi exclusif; beaucoup d'écrivains, même de poètes, continuaient à parler latin. Longtemps après 1549, Hotman publiera en latin sa *Franco-Gallia* [1]; Scévole de Sainte-Marthe, Pasquier, presque tous les poètes composeront des vers latins [2]. Cependant les partisans du français avaient d'assez bonne heure engagé la lutte au nom de la raison et du « patriotisme ». Toutes les œuvres de la première moitié du XVIe siècle, qui ont compté, non seulement au regard de la postérité, mais dans l'opinion des contemporains, furent écrites en langue vulgaire : prose aussi bien que poésie. Après Rabelais et Marot, après Calvin même, qui avait jugé nécessaire de traduire en français l'*Institutio christiana*, une réaction victorieuse de la langue morte n'était plus possible.

CONCEPTION LITTÉRAIRE DE DU BELLAY.

Du Bellay n'était donc pas aussi hardi qu'il le paraissait : la porte qu'il enfonçait était aux trois quarts ouverte. Mais son œuvre est intéressante d'abord par la passion qu'il y met : il ne veut pour la poésie d'autre langue que la langue nationale ; il affirme que celle-ci est apte, ou peut le devenir, à exprimer toutes les idées et tous les sentiments. La seule condition pour cela est de l'enrichir de termes nouveaux, de la purifier des termes vulgaires, d'y introduire le style. Ici intervient une des idées directrices de la Pléiade, c'est que la littérature est œuvre d'art et, comme telle, a pour qualité fondamentale, non seulement la valeur des pensées, mais au moins autant la beauté de la forme : ainsi restaurée, la langue française s'égalera aux anciennes.

PROSCRIPTION DES ANCIENS GENRES.

Cette conception explique pourquoi du Bellay ne transigea ni avec le moyen âge, ni même avec le XVe siècle, où la littérature lui apparaissait comme trop populaire et la langue comme trop peu artistique. Il proscrivit les genres chers aux générations précédentes : virelais, rondeaux, ballades, coqs-à-l'âne ; puis les sujets et les personnages pris dans la vie courante et familière, enfin le sans-gêne rythmique ou prosodique ; il proclama la hiérarchie des genres, la valeur supérieure de l'épopée, de l'ode et du sonnet ; il voulut que l'inspiration s'exerçât sur de grands sujets, qu'elle les cherchât en dehors de la réalité, et qu'elle se soumît à des règles strictes de syntaxe, de prosodie, de goût.

APPEL AUX ANCIENS.

Pour s'élever à cette hauteur, il crut — avec tout son siècle — qu'il fallait prendre les anciens pour guides et pour modèles. C'est en les étudiant, en se nourrissant de leurs œuvres, qu'on se formera une

1. Voir plus loin.
2. M. Chamard, dans son *Joachim du Bellay*, a dressé un catalogue partiel d'œuvres poétiques latines.

pensée, une langue, un style. C'est dans le moule de leurs genres et même de leurs sujets que se coulera une nouvelle littérature digne de la France. Qu'on lise donc Homère, Virgile, Horace ; qu'on lise aussi les grands Italiens qu'ils ont déjà inspirés, Pétrarque par-dessus tous les autres.

HAUTE DIGNITÉ DE L'ART.

Ces idées étaient celles de Ronsard et de toute la Pléiade. Une des idées sur lesquelles ils insistèrent le plus, ce fut la dignité particulière de la littérature. Pour aucun d'eux, elle ne fut un simple jeu de l'imagination. Du Bellay, Ronsard, tous les poètes de la Pléiade font consister l'art surtout dans l'effort de l'esprit pour s'élever au-dessus de lui-même :

« Croie donc notre poète que le premier accès à la souveraineté est par le courage.... Sache donc quiconque se voudra faire profès de la religion des Muses que leurs saints autels sont inaccessibles à celui qui sera avaricieux d'autre chose que d'honneur. »

LE « ODI PROFANUM VULGUS ».

Puisqu'il exige cet effort, ce désintéressement, puisqu'il atteint cette hauteur de noblesse idéale, l'art n'est l'apanage que de quelques esprits rares et ne s'adresse qu'à quelques intelligences. Ronsard est l'apôtre hautain de ce dogme en partie nouveau. C'est pour cette raison même que certains écrivains persistaient à n'employer que la langue latine. Scévole de Sainte-Marthe écrit :

« Ayant employé quelques heures en l'exercice de la poésie, j'ay tousjours esté plus studieux de la latine que de la françoyse, trouvant meilleur de soumettre mes écrits à la censure de ceux que la cognoissance des lettres a rendus capables de bien juger, qu'à l'audacieuse licence des plus ignorans d'entre le peuple, qui pensent avoir droit de jugement sur tout ce qu'ils trouvent escrit en leur vulgaire ».

Pontus de Tyard[1] disait grossièrement qu'il n'avait pas cherché à être compris « par les veaux », et du Bellay, plus poétiquement, en parlant de Scève :

Gentil esprit, ornement de la France,
Qui d'Apollon saintement inspiré,
T'es le premier du peuple retiré,
Loing du chemin tracé par l'ignorance,
Scève divin !

Jamais on n'a tant appliqué à la lettre le *Odi profanum vulgus* d'Horace.

1. Pontus de Tyard (1521-1605) a composé les *Erreurs amoureuses* (1549-1555) et quelques poèmes français ou latins. C'est un des médiocres membres de la Pléiade.

Ainsi l'œuvre d'art, bien que française, ne prenait plus ses racines en France et ne s'adressait plus qu'à quelques Français. Elle était à la fois trop savante et trop étrangère pour s'ouvrir à tous. A force de craindre d'être vulgaire, elle cessait d'être populaire.

LA « DEFFENCE » CRITIQUÉE.

Ces doctrines rencontrèrent quelques résistances, qui même se prolongèrent, comme par un courant souterrain, dont on retrouve çà et là des traces. Sibilet, le premier, répondit à du Bellay, dans une préface mise à sa traduction de l'*Iphigénie*, qui parut en 1549. Il s'éleva contre la conception d'une poésie fermée aux prétendus profanes : « Si quéqu'un par fortune, prend plaisir à mes passe-tems, je ne suys pas tant envieus de son aise que je vœilhe défendre la communication de mes ebbas, pour les réserver à une affectée demye douzaine des estimés princes de nottre langue ».

Un poète de Lyon, Guillaume des Autelz, se déclara partisan des novateurs, mais lui aussi, avec des réserves, surtout au sujet de l'imitation exclusive des œuvres antiques : « Je ne suis point de l'avis de ceux qui ne pensent point que le François puisse faire autre chose digne de l'immortalité, sans l'imitation d'autrui ». Il protestait, comme Sibilet, contre le dénigrement de l'ancienne poésie.

« Au reste encores ne tiens-je si peu de conte de noz anciens François que je mesprise tant leurs propres inventions que ceux qui les appellent espisseries, qui ne servent d'autre chose que de porter témoignage de nostre ignorance. Pourquoy est plus à mespriser l'élaborée ballade françoise que la superstitieuse sextine italienne? »

LE « QUINTIL HORATIAN ».

L'attaque la plus énergique contre du Bellay se trouve dans un ouvrage anonyme, le *Quintil Horatian*, qui était probablement l'œuvre d'un certain Barthélemy Aneau, directeur d'un collège de Lyon. L'ouvrage est lourd, sans esprit, mais non pas sans bon sens. L'auteur voyait bien les contradictions, les exagérations, les parti-pris, les *a priori* de la Deffence[1]. A propos des genres, il disait : « Les noms sont changez et deguisez, au demourant la chose est la même », et il affirmait que les genres du moyen âge avaient déjà « illustré » notre langue.

« Noz majeurs certes n'ont esté ne simples, n'ignorans ny des choses, ny des parolles. Guillaume de Lorris, Jean de Meung,.. Messire Nicole Oresme, Alain Chartier, Villon, Meschinot et plusieurs autres n'ont pas moins bien

1. Barthélemy Aneau (1500-1561) a composé de très nombreux ouvrages : *Chant natal, contenant sept Noëls... avec ung Mystère de la Nativité par personnages* (1539); *Imagination poétique des Latins et des Grecs* (ou *Picta poesis*) (1552), etc., tous sans valeur. Guillaume des Autelz (1529-1576), auteur de quelques poésies entre 1550 et 1574.

escrit ne de moindres et pires choses, en la langue de leur temps propre et entière, non péregrine et pour lors de bon aloy et bonne mise, que nous en la nostre ».

Bien entendu il plaçait Marot à un rang très élevé.

Du Bellay ne fut ni insensible, ni indifférent à ces critiques; elles l'amenèrent à modifier l'expression de quelques-unes de ses idées. Mais le sens et la portée historique de son manifeste ne furent pas changés par là.

Toutes ces discussions sont bien dans l'esprit d'un temps qui cherchait partout à définir la raison des choses. On multiplia jusqu'à la fin du siècle les Arts poétiques ; Peletier en composa un en 1555[1], et la Préface de la « Franciade » de Ronsard n'est pas autre chose qu'un Art poétique.

GÉNÉRALISATION DES THÉORIES DE LA PLÉIADE.

Le manifeste de du Bellay ne représente pas uniquement une doctrine littéraire; il exprime bien les conceptions esthétiques de toutes les intelligences du temps. La plupart des artistes furent aussi des hommes de doctrine et pensèrent comme du Bellay. Les traités d'architecture de Jean Bullant, de Philibert de l'Orme[2], sont fondés sur les mêmes principes, et, ce qui est très significatif, reprennent presque exactement les mêmes formules. Seulement, au lieu de Virgile ou d'Homère, c'est Vitruve qu'ils invoquent; au lieu de l'*Iliade* ou de l'*Énéide*, ce sont les temples de Rome qu'ils étudient et qu'ils « pillent », ainsi que le voulait du Bellay pour les auteurs anciens; et eux aussi font cela pour « l'illustration et enrichissement » de l'art français.

C'est pourquoi les traductions[3] ou les traités didactiques se multiplièrent : traductions de Vitruve, d'Alberti, de plusieurs livres de Serlio, du « Songe de Polyphile »; « Reigle d'architecture » de Jean Bullant, en 1564, « Architecture » de Philibert de l'Orme en 1567. Tout comme les écrivains, les artistes, eux aussi, oublièrent ou bien dédaignèrent les traditions nationales et eurent la prétention d'introduire en France la « vraie » architecture, la « vraie » sculpture, la « vraie » peinture, c'est-à-dire celles des Grecs et des Latins ou des Italiens.

Enfin, ils furent, aussi bien que les écrivains, des hommes de propagande passionnée, et ils visèrent à répandre leurs doctrines dans le public. Seulement, à la différence des poètes, qui ne songeaient qu'à

1. H. Chamard, *De Jacobi Peletarii Cenomanensis Arte Poetica* (1555) (thèse de la Fac. de Paris), 1900.
2. Voir plus loin.
3. Voir ci-dessus, p. 253.

une élite, ils s'appliquèrent à vulgariser les connaissances fondamentales de l'art nouveau, au profit des humbles. A vrai dire, ils songeaient moins au public appelé à juger leurs œuvres qu'aux collaborateurs obscurs dont ils se servaient. Et c'était ainsi un moyen pour eux d'assurer le succès des saines doctrines, en y intéressant ceux qui les secondaient dans leurs travaux. Jean Martin, Philibert de l'Orme, Jean Bullant disent à plusieurs reprises qu'ils veulent faciliter l'exercice de l'architecture aux « pauvres ouvriers », qui n'ont pas assez de ressources pour payer des leçons. De l'Orme écrit :

« Telle est la curiosité que j'ai de l'enseigner (l'ordre ionique) à plusieurs pauvres compagnons, qui sont de bon esprit et s'efforcent journellement à mesurer, contrefaire et protraire (*sic*) ce qu'ils voient, pour s'en pouvoir aider, lorsque l'occasion s'en présentera, ce que je loue grandement. »

III. — LES INFLUENCES ÉTRANGÈRES : L'ITALIE[1]

Il faut ajouter à l'influence de la littérature et de l'art antique celle de la littérature et de l'art italien. Elle s'exerça par les Italiens qui vinrent en France, par les Français qui allèrent en Italie, par les livres et la gravure. C'est actuellement une des questions les plus étudiées et les plus importantes dans l'histoire de l'esprit français au XVIe siècle. On notera cependant ceci : tandis que l'influence de l'antiquité a été durable et décisive en France, pendant plus de trois siècles, et dure encore, même aujourd'hui, celle de l'Italie, dans la forme où elle s'exerça au XVIe siècle, a été momentanée. Elle n'en reste pas moins comme une caractéristique du temps.

LES ITALIENS EN FRANCE.

Beaucoup d'Italiens vinrent en France, dans la seconde moitié du XVIe siècle, comme dans la première. Les révolutions de la Péninsule, la conquête espagnole, la restauration des Médicis à Florence amenèrent des représailles terribles, bouleversèrent toutes les conditions,

1. Rathery, *Influence de l'Italie sur les lettres françaises depuis le XIIIe siècle jusqu'au regne de Louis XIV*, 1853. Marius Piéri, *Pétrarque et Ronsard ou de l'influence de Pétrarque sur la Pléiade française* (thèse de la Faculté de Paris), 1895. Em. Picot, *Les Italiens en France au XVIe siècle* (Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux. Bulletin italien, t. I, n° 2); *Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle* (Rev. des Bibliothèques, 1898-1901). Hauvette. *Un exilé florentin à la cour de France au XVIe siècle, Luigi Alamanni (1495-1556)* (thèse de la Faculté de Paris), 1903. Jos. Vianey *L'Arioste et la Pléiade* (Ann. de la Fac. de Bordeaux. Bull. italien, 1901); *Influences italiennes chez les précurseurs de la Pléiade* (même Bullet., 1903). Il y a sur ce sujet une littérature considérable. Voir encore ci-dessous, p. 294. Pour les rapprochements avec l'histoire de l'art, on peut consulter : Dimier, *Le Primatice, peintre et architecte des rois de France* (thèse de la Faculté de Paris), 1900 (voir au volume précédent, p. 331, les observations). R. Kœchlin et Marquet de Vasselot, *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle, étude sur la transition de l'art gothique à l'italianisme*, 1900.

et chassèrent de Naples, de Milan, de Florence, de Gênes, un grand nombre d'hommes compromis ou ruinés. En même temps qu'ils se mirent au service des rois, ils apportèrent les modes et l'esprit de l'Italie. Les Strozzi de Florence se réfugièrent à la cour de France; Pierre Strozzi, on l'a vu, fut un des plus brillants seigneurs du temps d'Henri II. Puis, à mesure que s'accrut l'autorité de Catherine de Médicis, ses compatriotes arrivèrent plus nombreux auprès d'elle [1]. Enfin Lyon continua à être une grande ville de banque, et la banque y fut surtout tenue par des ultramontains [2], les Albizzi, les Gondi, les Guadagni [2].

ÉCRIVAINS ET ARTISTES ITALIENS EN FRANCE.

Il resta aussi en France un certain nombre des écrivains ou des artistes qui étaient venus y chercher fortune au temps de François Ier : Luigi Alamanni, qui devint maître d'hôtel de Catherine de Médicis, et dont la famille s'unit à des familles françaises; Primatice et ses collaborateurs, que rejoignit, sous Henri II, Niccolo dell' Abbate, le plus connu de tous; Jérôme della Robbia, Ascanio son gendre, ancien élève de Cellini, qui devint orfèvre d'Henri II et habitait avec son beau-père l'Hôtel de Nesle; Dominique Florentin [3] (Domenico del Barbiere), qui fut employé par les Guise. Cependant l'immigration des gens de lettres ou des artistes alla plutôt en diminuant; même elle cessa presque complètement avant le dernier quart du siècle.

LES FRANÇAIS EN ITALIE.

D'autre part, des Français, en plus grand nombre peut-être que sous François Ier, allèrent en Italie, surtout à Bologne, Padoue, Venise et Rome. Ils étaient attirés à Padoue et à Bologne par leurs Universités, célèbres dans toute l'Europe pour l'enseignement du droit; à Venise, par la richesse de la ville, la somptuosité des cérémonies, la splendeur de l'art, les séductions de la vie, la beauté des femmes [4]. A Rome, devenue un des grands centres diplomatiques de l'Europe, la politique française avait des représentants à demeure, entourés d'un très nombreux personnel. Le cardinal du Bellay, le cardinal de Tournon, M. d'Avanson, nos plénipotentiaires sous Henri II, avaient auprès d'eux Joachim du Bellay, Olivier de Magny. Les élections pontificales, fréquentes au XVIe siècle, mettaient en mouvement tout un monde d'ambassadeurs extraordinaires, de car-

1. On voit dans l'entourage de la reine Sylvia et Fulvia de la Mirandole, ses filles d'honneur, Battista Gondi, son maître d'hôtel, S. Turcelli et G.-B. Benciveni, ses aumôniers, les deux Ruggieri, ses astrologues, San Severino, les Strozzi; il est à chaque instant question d'eux dans les Mémoires, dans les récits des fêtes de Cour; beaucoup firent souche en France.

2. G. Yver, *De Guadagniis* (*Les Gadaigne*) *mercatoribus florentinis Lugduni, XVIo p. Chr. N. sæculo, commorantibus* (thèse de la Faculté de Paris, 1902). Il donne un tableau de la descendance et des alliances de la famille.

3. Nous parlerons plus loin de ces artistes.

4. Voir les *Voyages* de Montaigne.

dinaux, d'abbés et de serviteurs, qui avaient sous les yeux le spectacle de la cour papale ou des cours cardinalices et celui des fêtes religieuses, que le décor et la musique faisaient splendides. En même temps, ils pouvaient contempler les œuvres du XVIe siècle consacrées déjà par la renommée, ou bien les monuments antiques, les « Ruines », comme on disait, qui parlaient tant à toute imagination. Florence était un peu moins fréquentée que jadis.

ÉTAT DE LA RENAISSANCE EN ITALIE.

Or, à la date où commence le règne d'Henri II, ce qu'on peut appeler l'œuvre de la Renaissance était accompli en Italie. Tous les principes en avaient été fixés; Raphaël, le Corrège, Léonard de Vinci, Machiavel, l'Arioste, étaient morts depuis longtemps; il y avait même eu après eux toute une génération presque éteinte en 1547, et il faut bien prendre garde que, vers cette date, c'est comme une période nouvelle, celle du « baroque », qui commence en Italie. D'autre part, les contemporains d'Henri II ou de Charles IX ne purent guère s'inspirer ni de Paul Véronèse (1528-1588), ni du Tasse (1544-1595), ni même de Vignole (1507-1573)[1]. Outre les morts illustres, le grand survivant, Michel-Ange, resta pour eux le maître, surtout en architecture, — la coupole de Saint-Pierre fut commencée vers 1544. On peut ajouter à Michel-Ange l'architecte Palladio, qui publia, en 1554, les « Antiquités de Rome ».

ÉCRIVAINS ITALIENS IMITÉS PAR LA PLÉIADE.

Tous les poètes de la Pléiade ont imité les écrivains italiens[2], anciens ou contemporains. On a pu composer un livre sur la part à faire à Pétrarque dans les œuvres de la Pléiade[3]; elle fut énorme. Au bas de combien d'odes ou de sonnets de Ronsard, de du Bellay, de Magny, ne faudrait-il pas lire : imité de tel sonnet de Pétrarque, quand ce n'est pas d'une élégie d'Anacréon, d'une idylle de Théocrite, ou d'une strophe de l'Arioste! Boccace aussi continua à être extrêmement goûté par un nombreux public. Un certain Le Maçon traduisait le « Décaméron » en 1545, et la traduction fut réimprimée en 1551 et 1552. Jean Fornier (un poète de Montauban) traduisit en vers les quinze premiers chants du « Roland Furieux » de l'Arioste en 1555; de Mesmes avait traduit en 1552 la comédie des « Suppositi »; Jean Martin, en 1545, les « Asolani », du cardinal Bembo. Larrivey, l'au-

1. Le tableau des *Noces de Cana* est de 1562-1563, la *Règle d'architecture* de Vignole, de 1563, la *Jérusalem délivrée*, de 1575.

2. Ils les imitaient, même quand ceux-ci écrivaient en latin. Olivier de Magny recommande de lire, après Ovide, Catulle et Virgile, les Italiens Flamien et Marulle; on peut joindre à ces noms celui de Navagero, qui fut en effet très lu. Navagero avait publié des *Epigrammes* et des *Eglogues*; Flaminio, les *Carmina de rebus divinis* (qui furent traduits en français en 1569).

3. Voir ci-dessus (Piéri). En dehors de l'imitation qui en fut faite, les *Sonnets* et les *Triomphes* de Pétrarque furent très fréquemment édités, soit en français, soit en italien.

teur comique, traduisit les « Nuits facétieuses » de Straparola, et il indiquait, parmi ses modèles, Laurent de Médicis, le cardinal Bibbiena, l'Arétin, dont il combinait, du reste, les inventions avec celles de Plaute ou de Térence, que ces Italiens eux-mêmes avaient tant imités. Les « Histoires tragiques » de Bandello, traduites par P. Boisseau, en 1564, fournirent matière à un nombre incalculable de drames, de romans, de nouvelles.

Jean Martin, à propos de l' « Arcadie » de Sannazar, écrit :

« Ceste Arcadie ne représente que nymphes gracieuses et jolies bergères, pour l'amour desquelles les jeunes pasteurs, soubz le frais ombrage et petitz arbrisseaux et entre les murmures des fontaines, chantent plusieurs belles chansons, industrieusement tirées des divins poètes Théocrite et Virgile. »

Les poètes de la Pléiade chantèrent aussi des chansons de ce genre, mais ils les tirèrent de Pétrarque et de Sannazar, autant que de Théocrite ou de Virgile.

LUIGI ALAMANNI ET LA « DEFFENCE ».

Parmi les Italiens contemporains, Luigi Alamanni fut certainement un des plus goûtés et un des plus suivis par les Français. Telle poésie de du Bellay, de Magny, de Pontus de Tyard, n'est pas autre chose qu'une adaptation, qu'une appropriation et quelquefois une traduction en vers français d'une pièce d'Alamanni. Il avait composé un Art poétique ; or, on pourrait retrouver, a-t-on dit, dans la « Deffence », la plus grande part de ses doctrines. Il est tout au moins à remarquer que du Bellay ait proscrit les genres que l'Italien avait condamnés et passé sous silence ceux qui ne figuraient pas chez son prédécesseur [1].

IMITATION DES ITALIENS DANS LES ARTS.

Il en fut un peu de même dans les arts : on peut suivre, pour ainsi dire, à la trace, Jules Romain, Parmesan, Cellini, Vasari ou le Primatice, dans l'art d'Henri II et de Charles IX, sans compter Raphaël et, plus encore que Raphaël, Michel-Ange.

Parmi les ouvrages didactiques consultés par les artistes français, figurent en première ligne les livres d'architecture de Serlio : le premier traduit en 1545, le cinquième (en italien) dédié à Marguerite de Navarre et traduit aussi en 1547. En 1551, on publia le *Livre*

1. Voir Hauvette, *ouv. cit.*, p. 442-456. Il a reproduit une pièce de vers français, qui est tout entière comme un surmoulage d'une pièce d'Alamanni : Ninfe, che alberga l'onorata valle, Che al Tirren manca e d'Apennin si parte, Cui infiora e bagna il mio bel fiume d'Arno (Nymphes qui habitez la glorieuse vallée qui va vers la Tyrrhénienne et part de l'Apennin, et que fleurit et baigne mon beau fleuve d'Arno), devient :

Nymphes qui le pays gracieux habitez,
Où court ce mien beau Loir arousant la contrée,
Qui tient du mont Gébenne (Cévenne) en la mer Armorique....
. . . . . .

En ce qui concerne la question de la Deffence, voir un article de P. Laumonier, *Luigi Alamanni, son influence sur la Pléiade française*, où la théorie de H. H. est discutée (Rev. de la Renaissance, 1903).

extraordinaire d'Architecture de Sébastien Serlio, qui contenait des modèles de trente portes de divers ordres.

Les auteurs français qui ont composé des ouvrages sur la théorie ou la pratique de l'art citent, parmi les maîtres à imiter, Raphaël, Bramante, L.-B. Alberti, Michel-Ange, même Mantegna, le seul peintre du XVe siècle considéré presque comme un classique.

LE SONGE DE POLYPHILE.

Un des livres qui eurent le plus grand succès fut certainement l' « Hypnérotomachie » ou « Discours du Songe de Polyphile, déduisant comme Amour le combat à l'occasion de Polia », qui avait paru en Italie en 1499, et qui avait pour auteur un certain Francesco Colonna [1]. L'original italien était illustré de gravures fort belles, que Jean Martin fit reproduire dans sa traduction, en y ajoutant quelques gravures françaises. L'influence du *Songe de Polyphile* fut considérable, surtout sur les artistes, et elle se constate dans un grand nombre d'œuvres de la gravure, de la tapisserie, de l'émaillerie, et des autres arts somptuaires [2].

L'ALLEMAGNE ET LES PAYS-BAS.

Nous n'avons guère en ce chapitre à parler de l'Allemagne et des Pays-Bas, à partir de la mort d'Érasme (1536), de Dürer (1528), d'Holbein (1543). Non pas que l'activité intellectuelle ou artistique y ait cessé : les cours princières de Bavière, de Saxe, d'Autriche, du Palatinat, encouragèrent tous les arts. Mais, là aussi, les tendances devinrent de plus en plus antiques ou italiennes, et la part d'originalité du tempérament allemand ou flamand qui persista (car elle persista au milieu des imitations) échappa presque entièrement à l'attention des contemporains et surtout des Français. On ne pourrait guère retrouver que dans la gravure des influences septentrionales. Il faut noter pourtant que Dürer était connu chez nous et apprécié. Jean Goujon fait observer qu'il a été le seul à bien dessiner la volute du chapiteau ionique; L. Mégret traduisit, en 1557, son « Traité des proportions » [3]. Ce fut surtout entre les érudits de France et des pays germaniques que les relations persistèrent; elles devinrent même plus étroites.

1. Voir ci-dessus, p. 253. L'ouvrage réussit à ce point que deux nouvelles éditions en furent faites en 1554 et 1561.

2. Voir Benj. Fillon, *Quelques mots sur le songe de Polyphile* (Gaz. des Beaux-Arts, 1879). Claudius Popelin, *Le songe de Polyphile*, traduction, 1883. Charles Ephrussi, *Etude sur le songe de Poliphile*, 1888.

3. *Les quatre livres d'Albert Dürer, peintre et géométrien très excellent : De la proportion des parties et portraicts des corps humains*, 1557.

IV. — L'OBSESSION DE L'ANTIQUITÉ

AUTORITÉ DES ANCIENS.

La Renaissance fut donc très livresque. Habitués à puiser leur première éducation dans les livres, les écrivains ou les savants et quelquefois les artistes aussi prirent l'idée que les livres contenaient toute sagesse et toute invention. Ils eurent le respect presque superstitieux des maîtres, à condition que ces maîtres fussent les Anciens. En tout ce qui venait des Grecs et des Romains, l'esprit du temps ne faisait aucune différence entre le meilleur et le pire. On cite, on admire les auteurs médiocres presque à l'égal des grands; on accepte, même en matière scientifique, les assertions les plus hasardées. Presque personne, par exemple, ne songe à discuter les récits les plus étranges de Pline l'Ancien. Les ouvrages d'érudition ne sont bien souvent que des recueils de citations non contrôlées. Être mathématicien, astronome, médecin, physicien, c'est le plus souvent traduire et commenter les ouvrages de mathématiques, d'astronomie, de médecine des Anciens : les « Astronomiques » de Manilius, les œuvres d'Hippocrate. Aussi, dans la science ou dans l'érudition, la prodigieuse activité du temps n'a point fait de vraies découvertes. Le XVIe siècle n'est pas le siècle de l'invention.

L'ANTIQUITÉ PARTOUT RÉPANDUE.

De cette éducation, de ces préoccupations dirigées toujours dans le même sens, de ces théories proclamées, l'effet se retrouve même dans les manifestations de la vie privée ou publique. Les cérémonies, les entrées de villes, les fêtes princières prirent une tournure toute classique [1].

A l'entrée d'Henri II à Lyon, en 1548, on représenta des « combats de gladiateurs à l'antique », une « naumachie ou combat de galères tout à l'antique », aussi une tragi-comédie, également à l'antique. A son entrée à Paris, en 1549, on vit un arc triomphal, une statue de l'Hercule Gaulois, les Argonautes, Jason, Castor, Pollux, des Sirènes, un arc de triomphe corinthien, surmonté de la statue de Pallas; au marché des Innocents, Pierre Lescot et Jean Goujon avaient élevé la célèbre fontaine consacrée aux nymphes des eaux [2]. D'après un programme, rédigé pour une fête offerte au Roi en 1558, Jodelle devait faire voir « Jason, Minerve, Mopsus, des Argonautes,

1. A comparer l'entrée de François Ier à Lyon en 1515 et celle d'Henri II en 1548, on aurait bien l'idée de la marche des choses. Voir G. Guigue, *L'entrée de François Ier, roy de France, en la cité de Lyon, le 12 juillet 1515* (réimpression), 1899. *La magnificence de la superbe et triomphante entrée de la noble et antique cité de Lyon faicte au très chrestien Roy de France, Henry, deuxiesme de ce nom, le 25 de septembre 1548*, Lyon, 1549.
2. C'est la Fontaine dite aujourd'hui des Innocents.

tous costumés à la matelote antique, de blanc et de noir », et le spectacle devait s'ouvrir par un chant d'Orphée.

Sur la maison d'Antoine de Baïf on lisait « de belles inscriptions grecques en gros caractères, tirées du poète Anacréon, de Pindare, d'Homère, qui attiraient les yeux des doctes passans ». Dans un discours prononcé à l'Académie du Palais devant Henri III et des seigneurs de la Cour, l'orateur cite saint Augustin, il est vrai, mais aussi Pythagore et son disciple Archytas de Tarente, Charilaüs, roi des Lacédémoniens, Socrate, Alexandre, le tyran Périandre, puis Hippocrate, Tite-Live, Cicéron, Valère-Maxime, Platon, Sénèque, Plutarque, Homère. Amadis Jamyn [1], parlant de l'honneur, commence ainsi : « Τιμὴ δ'ἐκ Διος ἐστι, l'honneur vient de Jupiter, comme a dit le poète Homère. » Puis il raconte que l'Honneur avait un temple à Rome, qu'on lui rendait un culte, au témoignage de Plutarque.

PÉDANTISME GRÉCO-LATIN.

Les écrivains finissent quelquefois par embarrasser leur français de tant d'allusions grecques ou romaines qu'il n'est plus intelligible que pour les initiés. Ronsard dira que François Ier, « Nourrisson de Phœbus, des Muses le Mignon », cachait sous son auguste figure les Grâces et Mercure avec Pithon ; que, semblable à Priam, il vit ses jeunes enfants trépasser. A propos de la mort du dauphin François, il parlera de Germanicus et de Livie. Il compare Marguerite de Valois à Pallas, qui naquit de la cervelle de Jupiter, à la « Mère Éleusine », qui sema le blé. N'a-t-elle pas, en effet, « semé la France de science et d'arts »? Olivier de Magny, dans une ode à Bacchus, s'écrie : « Toi, diz le père Lempnien, enfant du grand Saturnien, qui as vengé l'oultrage.... Que t'ont fait Lycurgue et Panthée. »

Il serait intéressant de savoir combien il y avait de lecteurs ou d'auditeurs, au XVIe siècle même, capables de trouver là dedans autre chose que des mots. A vrai dire, le nombre énorme des traductions d'auteurs grecs et latins, déjà multipliées pendant la première moitié du siècle [3], contribuait sans doute à vulgariser ces connaissances. En 1554, traduction des *Églogues* et des *Géorgiques* de Virgile, par R. Le Blanc ; en 1560, de l'*Énéide* par des Masures ; en 1557, des *Métamorphoses* d'Ovide ; en 1546, de l'*Ane d'or*, d'Apulée ; sans compter les *Vies* de Plutarque par Amyot, en 1559 [3].

LE LIEU COMMUN A L'ANTIQUE.

Si Olivier de Magny retrace l'histoire primitive du monde, elle lui apparaît telle qu'à Lucrèce, à Virgile et à Ovide : on y retrouve « les fleuves de lait coulant dans les campagnes, le nautonnier qui ne

1. Voir ci-dessus, p. 265.
2. Amadis Jamyn (vers 1530-vers 1585), un des poètes distingués de l'École de Ronsard. Il a traduit trois chants de l'*Odyssée* et terminé la traduction de l'*Iliade*, commencée par Hugues Salel.
3. Voir le volume précédent, p. 298.

livre pas encore sa barque aux étoiles »; s'il parle de la modération de ses désirs, il dit, comme Horace, qu'il ne convoite pas « les trésors plantureux des Perses ni des Arabes »[1]. Et quand Peletier du Mans trace les règles de la comédie, voici le programme qu'il présente aux poètes : « Il faut faire voir bien oculairement l'avarice ou la prudence des vieillards, les amours et ardeurs des jeunes enfants de maison, les astuces et ruses de leurs amies, la façon des pères, tantôt sévères, tantôt faciles, l'assentation et vileté des parasites, la vanterie et braveté d'un soudard retiré de la guerre, la diligence des nourrices, l'indulgence des mères ». C'est-à-dire refaire toujours l'*Aululaire*, l'*Heautontimorumenos*, où figurent ces personnages de comédie[2].

Larrivey prend à l'*Andrienne* et à l'*Eunuque* de Térence presque toute sa comédie des *Jaloux*; Jacques de la Taille, dans le prologue d'une de ses pièces, écrit : « Vous verrez jouer une comédie faite au patron, à la mode, au pourtraict des anciens Grecs et Latins ».

« Qui est celuy, dit le traducteur de la *Raison d'Architecture extraite de Vitruve*, qui pourroit parler de philosophie sans soy aider de Aristote? ou qui fasse jugement en astrologie sans Ptolémée? ni en médecine sans Gallien ni sans Hippocrate? »

Brantôme lui-même allègue à chaque instant les Romains, — il est vrai que c'est sans les connaître; — les jurisconsultes ne parlent plus que par le Digeste ou le Code et ne voient nos institutions qu'à travers le jour de l'antiquité.

Même les œuvres inspirées par les passions du temps n'échappent pas à cette sorte « d'emprise » de l'antiquité. La « Servitude volontaire » de La Boëtie est surtout une brillante amplification, toute pleine de Salluste et de Tacite, et le Pamphlet du « Tigre », dirigé contre les Guise, au temps des premiers massacres religieux, est une sorte de mise en œuvre des Catilinaires.

PHASES DE L'IMITATION : LES GRECS.

Dans cette imitation des anciens, on peut noter deux phases : la première, jusque vers 1560, est celle des influences surtout grecques;

1. Olivier de Magny, né à Cahors, à une date qu'on ne peut déterminer, mort vers 1560. Il fut secrétaire de l'ambassadeur de France à Rome, et, plus tard, secrétaire royal. Il publia *Castianire* (1553), réimprimée sous le titre de *Les Amours*, puis *les Gayetés* (1554), *Les Soupirs* (1557), *Les Odes* (1559). C'est un des bons poètes secondaires de la Pléiade. Nous parlerons plus loin de son sonnet à Caron.

2. Dans la composition même, dans les tours de phrases, dans les images, dans les expressions, reparaît la latinité ou, pour mieux dire, une latinité particulière, exclusivement empruntée à certains auteurs, faite de certaines élégances de mots, presque tout entière en centons. Voir les poésies de Scévole de Sainte-Marthe, vrai travail d'écolier de rhétorique : Lætum caput exeret undis Jordanes = Placidum caput extulit undis Neptunus (Virg.). — Tantæ molis erat perituram educere prolem = Tantæ molis erat Romanam condere gentem (Virg.). — Imprimis venerare hominum divumque parentem... Sacra ferens = In primis venerare deos atque annua magnæ Fer Cereri (Virg.), etc.

Homère est la grande passion des poètes : « Je veux lire en trois jours l'*Iliade* d'Homère », disait Ronsard. Théocrite inspire les Églogues et les Idylles. Après la découverte, en Italie, par Henri Estienne, et la publication, en 1554, des poésies d'Anacréon, les hommes de la Pléiade se passionnèrent pour cette poésie raffinée jusqu'à la mièvrerie. L'admiration hésite alors entre Anacréon et Pindare. Platon, qui avait formé une partie des hommes de la génération de François Ier, continua à être très goûté : en 1542, traduction des « Dialogues » : en 1544, du « Lysis », en 1547, du « Criton », en 1553, du « Phédon », en 1559, du « Banquet ». Personne n'ignore à quel point Plutarque devint populaire et fut un maître et un conseiller tout intime pour les hommes de la génération d'Henri III et d'Henri IV.

PHASES DE L'IMITATION : LES LATINS.

Pourtant, vers 1560, les écrivains latins commencèrent à reprendre le premier rang. Scaliger mettait les tragédies de Sénèque au-dessus de celles de Sophocle; Sénèque devient très vite le grand maître de tous nos tragiques. Peletier du Mans est tenté de préférer Virgile à Homère; Ronsard, avec son enthousiasme qui le porte d'un extrême à l'autre, finira par juger « que Virgile est plus excellent et plus rond, plus serré et plus parfait que tous »; il reconnaîtra que les Français le connaissent mieux « qu'ils ne font Homère ».

L'ENTRAINEMENT VERS LE PAGANISME.

Ce commerce presque continuel avec la mythologie grecque ou latine a-t-il abouti à une sorte de renaissance du paganisme? On l'a prétendu [1], mais en attachant trop d'importance au fait que les poètes du temps transformèrent Henri II en Jupiter, Catherine en Junon, de même qu'ils paraient leurs maîtresses des noms de Cassandre ou d'Hélène. Ce sont là simples jeux d'imagination ou habitudes et procédés de style. Quand Goujon sculptait une Diane pour Anet, par allusion au prénom de la duchesse, il se gardait bien de donner à la Diane mythologique les traits de la Diane vivante. Baïf raconte qu'après le succès de la Cléopâtre de Jodelle, on offrit un banquet au poète et que, vers la fin du repas, on présenta un bouc à Jodelle, « portant son jeune front de lierre entouré »; puis, que l'on cria à plusieurs reprises : Iach! Ia! Ha! Évohé! Les ennemis de Ronsard et de la Pléiade affectèrent de voir là un vrai sacrifice païen, et des historiens en ont pris texte pour prétendre que les poètes furent enivrés par l'antiquité au point d'en embrasser les croyances. Évidemment, il n'y avait dans cette fantaisie de jeunes gens effervescents qu'une manifestation littéraire et un amusement caractéristique d'une époque, où il se mêlait toujours un peu de pédantisme à la vie.

1. Bourciez, par exemple, dans le livre cité plus haut. Voir tout le chapitre II du livre III.

V. — LA RÉACTION CONTRE L'HUMANISME

LES GOUTS DU PUBLIC[1].

CEPENDANT, les novateurs n'avaient pas avec eux tout le public. Ni tous les grands seigneurs, ni tous les courtisans, ni toutes les femmes de la haute société ne goûtaient sans réserve leurs doctrines et leurs livres; il est probable que beaucoup ne connaissaient que par ouï-dire ou ne connaissaient pas du tout les grands ouvrages d'érudition contemporains ou les œuvres des Anciens tant louées. A plus forte raison, la masse demeura-t-elle étrangère à ces hautes spéculations : elle avait gardé l'amour de plus d'un genre condamné par la Renaissance.

Aussi on a encore imprimé de vieux romans dans la seconde moitié du XVIe siècle : les « Quatre Fils Aymon », « Fiérabras », « Huon de Bordeaux », « Ogier le Danois », « Geoffroy à la Grand'dent, sixième fils de Mélusine », qui allaient faire partie, au XVIIe siècle, de la fameuse Bibliothèque Bleue[2]. Au théâtre, malgré le Parlement (arrêt de 1548)[3], on représenta ou on reprit le « Mystère du Vieil Testament », la « Vie de Monseigneur Saint Fiacre », la « Nativité de Jésus ». On joua encore en 1581 une « Pucelle de Domrémy », véritable mystère; ou bien on donna des pièces inspirées du même esprit que les vieux romans d'aventures : « Lucelle », histoire de la fille d'un banquier qui s'éprend d'un prince de Valachie, caché pendant quelque temps sous le personnage d'un commis; ou encore des pièces exotiques, la « Sultane », empruntée à l'histoire de la Turquie.

1. Pour se rendre compte de la variété de la production littéraire en France, pendant les trente-cinq années que nous étudions, on peut consulter : Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, fondeurs de caractères*, 1898. J.-C. Wiggishof, *Notes pour servir à l'histoire du livre en France*, I, *Imprimeurs et libraires parisiens, correcteurs, graveurs et fondeurs, de 1470 à 1610* (Extrait du Bulletin du Bibliophile, 1900). Ph. Renouard, *Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs... ayant exercé à Paris de 1450 à 1600* (Mém. de la Soc. de l'Histoire de Paris, 1901). Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, 5 vol., 1895-1901, Dumoulin, *Vie et œuvre de Frédéric Morel, imprimeur parisien*, 1901.

2. La bibliothèque du président Lizet, dont on a l'inventaire, dressé en 1554, contenait environ 215 ouvrages. Les livres de théologie y tiennent une assez grande place, à côté des livres de droit, parce que le Président, après avoir quitté ses fonctions judiciaires (voir ci-dessus, p. 133), s'était adonné à l'étude des questions religieuses. Parmi les autres livres qui peuvent être considérés comme formant le fonds de la bibliothèque d'un homme éclairé de ce temps, on trouve presque tous les auteurs latins et grecs (sauf pourtant Virgile et Horace), y compris les Pères de l'Eglise, puis Bersuire, Nicolas de Cues, Gerson, des humanistes italiens du XVe siècle, quelques traités de médecine, de Dubois, de Fernel, puis *Perceval le Gallois* (un roman du moyen âge) et 35 manuscrits en langue française « grans, moyens et petitz », qui pouvaient être des romans aussi. Douët d'Arcq, *Prisée de la bibliothèque du président Lizet en 1554* (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, t. XXXVII, 1876).

3. Sur le théâtre, voir plus loin, et Lanson, *Études sur les origines de la Tragédie classique en France* (Rev. d'hist. littér., t. X, 1903).

En outre, la « Nouvelle », ou pour mieux dire, la forme anecdotique, tout opposée à la forme dogmatique et raisonneuse de la Renaissance humaniste, a survécu. On la rencontre, par exemple, dans les « Baliverneries » de Noël du Fail[1].

RETOUR DE QUELQUES ÉCRIVAINS AUX ŒUVRES DU MOYEN AGE.

Même chez ceux qui étaient nourris de l'antiquité, il se fit un retour vers nos vieux écrivains. Pasquier défend les rondeaux, ballades, chants royaux; il goûte « Maître Pathelin ». Fauchet énumère un nombre considérable de troubadours et trouvères, parle de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, analyse des fabliaux. Henri Estienne lui-même, l'auteur du *Thesaurus linguæ græcæ*, avait « une vieille table chargée de vieux livres français, romans et aultres, dont la plus grande part estoit escripte à la main ». Noël du Fail parle de « la conqueste du Saint Graal, qui est, à dire vrai, une ampoule ou phiole plaine d'huile », et puis il ajoute : « Nos ancestres avaient mieux mais non si rhétoriquement parlé que nous, et leur langage (était) plus cler et plus entendible : en voudrois croire tous les livres de la Table Ronde et les Douze Pairs, la lecture desquels est plus douce, plus familière et coulante que ne sont les livres de nostre saison, voire de beaucoup plus ».

Parmi les écrivains de la première moitié du XVIe siècle, Rabelais fut toujours goûté du public; même il fit souche de prosateurs jusqu'aux premières années du XVIIe siècle. Marot fut réédité en 1556, 1579 et 1596, et la vivacité même de l'offensive ou l'énergie passionnée de la défensive autour de son nom prouvent qu'il fallait compter avec lui.

L'AMADIS.

La publication par Herberay des Essarts de sa traduction des huit premiers livres de « l'Amadis de Gaule »[2], entre 1540 et 1548, démontre aussi que le goût général était au moins hésitant. L'« Amadis » est une série d'aventures extraordinaires, où se rencontrent des chevaliers, des ermites, des princesses, des géants. Amadis, fils du roi Périon et d'Élisène, a été livré aux flots de la mer et recueilli miraculeusement; il grandit, puis reçoit d'une fée une lance enchantée, pénètre dans le château d'un magicien, s'éprend d'amour pour Oriane, petite-fille d'un roi de Danemark, qu'il finit par épouser, après toutes sortes d'aventures extraordinaires. On trouve ici les thèmes des anciens romans de la Table Ronde. Or, « jamais livre ne fust embrassé avec tant de ferveur que cestuy, l'espace de vingt ans ou environ ».

1. Voir plus loin.

2. La version espagnole fut rééditée à la fin du XVe siècle. Les autres livres furent traduits de 1548 à 1556, par Collet, J. Gohorry, Aubert de Poitiers. Baret, *De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature aux XVe et XVIe siècles*, 2e édit., 1869.

A cette résistance aux novateurs se joignait une réaction contre les étrangers, qui devint une réaction contre l'esprit étranger lui-même. On en voulait aux Italiens de leur habileté, de leurs intrigues, de leurs convoitises. Ils arrivaient ruinés ou pauvres, pour faire fortune à la Cour, s'insinuaient dans les places ; ils étaient à la fois souples et violents, jusqu'au meurtre. Ascanio, l'élève de Cellini, tua un bourgeois en 1563 ; nombre d'Italiens figurent dans le livre des « Duels » de Brantôme ; on en voit paraître quelques-uns dans la Saint-Barthélemy.

RÉACTION CONTRE LES ITALIENS[1].

Leur costume, le raffinement de leurs modes — on leur reprochait d'être fardés, musqués — la mignardise de leur langue et de leur accent qu'ils ne pouvaient jamais perdre irritaient ou faisaient rire. L'expression des colères se retrouve très virulente dans les « Dialogues du langage français italianisé » d'Henri Estienne, qui parurent en 1578.

L'esprit national se défendit d'abord par le culte de la langue nationale. La cause du français fut définitivement gagnée, soutenue comme elle était par les hommes mêmes de la Renaissance. Ronsard, dans la préface de la « Franciade », écrit : « C'est un crime de lèze-majesté d'abandonner le langage de son pays vivant et florissant ». Ramus se félicite d'écrire, « en français pour la France ». Pasquier dit : « Eh bien! vous estes donc d'opinion que c'est perte de temps et de papier de rédiger nos conceptions en nostre vulgaire pour en faire part au public, estant d'avis que nostre langage est trop bas pour recevoir de nobles inventions,... mais que, si nous couvons quelque chose de beau dedans nos poitrines, il le faut exprimer en latin. Quant à moy, je seray tousjours pour le party de ceux qui favoriseront leur vulgaire[2] ».

PROTESTATIONS EN FAVEUR DE LA LANGUE NATIONALE.

D'autres, plus obscurs, conduisent le même combat. « Nostre langue, dit Mégret, en 1550, est aujourd'huy si enrichie par la profession et expérience des langues grecque et latine qu'il n'est point d'art ni de science si difficile et si subtile, ne mesme cette tant haute théologie, dont elle ne puysse traiter amplement et élégamment. »

En 1576, un professeur au Collège Royal, Louis Le Roy[3], expliquait en français — non en latin, qui était d'usage — les harangues de Démosthène, et il donnait ses raisons : « Quel profit rapporterions-nous si toutes les disciplines estoyent rédigées en nostre

1. Brunot, p. 805-822, dans *Hist. de la langue et de la littér. française*, t. III. Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour...*, p. 267-308. Louis Clément, *Henri Estienne et son œuvre française* (thèse de la Fac. de Paris), 1898.
2. Voir Bourciez, *ouvrage cité*, p. 143.
3. H. Becker, *Loys Le Roy (Ludovicus Regius) de Coustances* (thèse de la Faculté de Paris, 1896); voir ci-dessous, p. 289.

langue au lieu de se donner peine d'apprendre mots étrangers ! » Bodin déclarait « qu'il préfère écrire en langage vulgaire pour estre mieux compris de tous Français naturels ». Et cependant, il avait publié d'abord en latin la « Méthode historique », et il fut obligé de traduire en latin sa « République », publiée en français en 1577. Mais c'était pour être lu dans tous les pays : le latin était compris dans toute l'Europe.

Ce culte de la langue se manifeste par les efforts pour en améliorer la terminologie ou la syntaxe. Jamais les traités de philologie, de grammaire, d'orthographe même ne furent aussi nombreux qu'au XVIe siècle [1].

A cette époque de systèmes, chacun voulut avoir et surtout produire le sien.

LA « PRÉCELLENCE DU LANGAGE FRANÇAIS ».

En 1565, Henri Estienne publiait le traité de la « Conformité du langage françoys avec le grec » ; en 1578, les deux « Dialogues du nouveau langage françoys italianisé » ; en 1579, le traité de la « Précellence du langage français » [2]. L'intention en était identique sous des apparences différentes : rendre au langage français toute sa pureté et le débarrasser des idiotismes et des mots italiens ; c'est contre ceux-là qu'il dirige toute sa verve. Il veut « montrer que l'excellence de notre langage était si grande qu'il devait non pas seulement n'être point postposé à l'italien, mais lui être préféré, n'en déplût à toute l'Italie ».

Au même temps, on songea à réformer l'orthographe, puisque tout donnait matière à des essais de réforme [3].

« L'HISTOIRE NATIONALE. »

En même temps que la langue nationale était ainsi honorée, l'histoire nationale s'imposait à l'attention. La rédaction des coutumes, qui se poursuivit au XVIe siècle, conduisit à rechercher les anciens documents pour préciser les droits acquis, défendre ou combattre les privilèges. Les questions ecclésiastiques si nombreuses, qui se rattachaient au Concordat, obligèrent à étudier de plus près et sur les textes l'histoire des institutions de l'Église. Les événements politiques et les passions du temps rappelèrent la curiosité vers nos vieilles annales. On sait toute la querelle d'érudition qui s'agita autour des prétentions des Guise à la couronne, comme descendants des Carolingiens.

1. Grammaires de Meigret (1550), de qui on a pu dire qu'il était « le fondateur de la grammaire française », de Robert Estienne (1557), de Ramus (1562).
2. L. Clément, *Henri Estienne et son œuvre française* (thèse de la Faculté de Paris), 1898.
3. Les essais remontent au début presque du siècle. La tentative la plus intéressante et la plus forte est celle de Meigret (dans des ouvrages ou traités publiés depuis 1542). Ramus aussi voulut réformer l'orthographe (voir Brunot, *ouvrage cité*).

RECHERCHE DES ANTIQUITÉS NATIONALES.

Les feudistes et les canonistes recherchaient les textes de l'ancien droit civil ou canonique français, comme d'autres les textes grecs ou latins. Des jurisconsultes commençaient à écrire des histoires locales ou généalogiques[1]. Alors reparurent les chartes, les diplômes royaux, les vieilles lois. L'érudition appliquée à l'étude de l'histoire nationale le prit quelquefois de haut avec l'autre. Un humaniste, qui ne fut qu'un érudit et un lettré incomplet, mais qui remua beaucoup d'idées et qui se révèle comme un des esprits les plus « modernes », Louis Le Roy[2], osait écrire :

« N'est-ce pas folye de s'adonner et affectionner tant à l'antiquité et laisser en arrière la cognoissance de sa religion et affaires du païs et temps où l'on est vivant... essayans entendre choses qui profitent plus, ignorées que sceues, si tant est que se puissent sçavoir? Il y en a qui sçavent la généalogie des anciens dieux prétendus, leurs noms, cultes, oracles, pouvoirs, et ne lurent jamais en la Saincte escriture; (savent) comment se gouvernoient Athènes, Lacédémone, Carthage, Perse, Égypte, Macédoine, Parthie, discourans de l'Aréopage, de l'Éphorie, des Comices romains, et n'entendent rien au Conseil de France, maniement des finances, ordre des Parlements. »

PROTESTATIONS EN FAVEUR DES « MODERNES » ET DE LA RAISON.

Le Roy proclame même que les modernes sont supérieurs aux anciens, sauf en littérature[3]. « Tamerlan vaut Alexandre, les navigateurs portugais sont bien au-dessus des Phéniciens ou Massiliens ». Il va plus loin : il déclare Nicolas de Cues[4] et Copernic égaux aux plus grands, et il ajoute :

« Jamais les mathématiques ne furent plus congneues, ni l'astrologie et cosmographie mieux entendues. Qu'est-il rien de plus admirable aujourd'huy que de voir tout le monde descouvert, dont une bonne partie estoit demeurée incongneue si longtemps?... Au regard de la Physique et la Médecine, je puis véritablement affirmer qu'elles n'estoient en plus grande perfection entre les anciens Grecs et Arabes qu'elles ne sont en ce temps... l'Architecture, Paincture, Musique, sont presque remises à leur premier estat : et l'on a tant travaillé au droict civil qu'il n'est possible de plus. »

Ramus donne à cette querelle des anciens et des modernes toute son ampleur : « Nulle autorité n'est au-dessus de la raison ; c'est elle au contraire qui fonde l'autorité et qui doit la régler ». Toute sa vie ne fut que l'application héroïque de cette pensée.

1. Giry, *Manuel de diplomatique*, 1894, p. 57 et suiv.
2. H. Becker, *Loys Le Roy*, ouvrage cité ci-dessus.
3. Il est curieux d'observer que du Bellay avait dit quelque chose de cela. Voir ci-dessus, p. 233.
4. Sur Nicolas de Cues, voir *Histoire de France*, V, 1, p. 154.

LIVRE XI

LES HOMMES ET LES ŒUVRES

CHAPITRE PREMIER

LA LITTÉRATURE

I. LES POÈTES LYRIQUES ET ÉPIQUES. — II. LES ÉCRIVAINS DRAMATIQUES. — III. LES ÉRUDITS; ÉTUDES ANTIQUES. — IV. LES ÉRUDITS; ÉTUDES NATIONALES. — V. LES PENSEURS ET LES INDÉPENDANTS.

I. — LES POÈTES LYRIQUES ET ÉPIQUES

LES PRÉCURSEURS DE LA PLÉIADE.

RONSARD a écrit : « La poésie française était avant nous faible et languissante[1] ; je excepte toujours Saint-Gelays, Héroet, Scève » ; il exceptait aussi, et la Pléiade avec lui, Jacques Peletier, du Mans, et, en remontant plus haut, Le Maire de Belges[2] : il se reconnaissait instinctivement en Le Maire, et l'on a découvert aujourd'hui qu'il tient de lui en effet.

C'est parmi les poètes lyonnais qu'il faut chercher les précurseurs qui eurent conscience de leur rôle.

MAURICE SCÈVE.

On a déjà vu que Lyon était comme une « seconde patrie » des écrivains du XVIe siècle. Le plus considérable de ses poètes fut certainement Maurice Scève († 1564). Il avait tout ce qu'il fallait pour plaire à la Pléiade : un amour passionné de l'antiquité et de l'Italie, une tournure d'esprit philosophique et mystique, du raffinement, le dédain du profane vulgaire, auquel il était d'ailleurs inaccessible à

1. Sainte-Beuve exprime la même idée, mais à un autre point de vue : « Jusqu'à la mort de François Ier..., même en se polissant par degrés, la poésie était restée constamment fidèle à l'esprit de son origine ».
2. Voir sur lui le volume précédent, p. 169.

cause de son obscurité coutumière[1]. Il s'ingénia à se faire une langue plus savante, une syntaxe plus régulière, des rythmes plus variés et plus musicaux. Il fut aussi un des premiers à chanter l'amour quintessencié, dans sa « Délie », « object de la plus haulte vertu », maîtresse allégorique, qu'il qualifiait « d'ouvraige saint de l'éternel Moteur », et dont il adorait « l'essence divine ».

Du Bellay et Ronsard réalisèrent le nouvel idéal entrevu par Scève, et dont la « Deffence et illustration de la langue française » avait décrété l'esthétique[2].

JOACHIM DU BELLAY; SA VIE.

Joachim du Bellay[3], né en Anjou vers 1522, appartenait à une ancienne famille que Jean, Guillaume et Martin du Bellay illustrèrent au XVIe siècle : le premier, évêque de Paris et cardinal; les deux autres, hommes de guerre et écrivains remarquables[4]. Il fut maladif toute sa vie, avec des sens très aiguisés et une imagination impressionnable. Son tempérament et le commerce avec les poètes Salmon Macrin[5], Jacques Peletier du Mans, l'entraînèrent de bonne heure vers la poésie. Venu à Paris vers 1547, il prit place parmi les disciples de Daurat. La publication de la « Deffence » fit de lui, avec Ronsard, le protagoniste le plus en vue des idées nouvelles. En 1553, il partit pour l'Italie avec son oncle, le cardinal Jean, et séjourna à Rome jusqu'en 1557. Il s'y renouvela par la connaissance plus directe des « antiquités », par le contact avec l'esprit et les mœurs de l'Italie, par sa participation aux affaires publiques. Peut-être aussi son

1. Voici un exemple, entre beaucoup d'autres, de vers presque inintelligibles :

Si Apollo restrainct ses rais dorez,
Se marrissant tout honteux sous la nue,
C'est par les tiens de ce monde adorez,
Desquelz l'or pur sa clarté diminue.
Parquoy, soudain qu'icy tu es venue,
Estant sur toi, son contraire, envieux,
A congelé ce Boras pluvieux,
Pour contrelustre à ta divine face.
Mais ton tainct frais vainct la neige des Cieulx,
Comme le jour la clère nuict efface.

Cela veut dire tout simplement qu'Apollon, jaloux de l'éclat des yeux de Délie, la maîtresse idéale de Scève, a voilé le soleil.

2. Voir ci-dessus, p. 271.

3. Chamard (H.), *Joachim du Bellay (1522-1560)*, (thèse de la Faculté de Paris, 1900). Il donne la bibliographie jusqu'en 1900. Brunetière, la *Pléiade française* (Revue des Deux Mondes, 1900-1901). J. Vianey, *Les Antiquitez de Rome, leurs sources latines et italiennes* (Ann. de la Fac. de Bordeaux, Bullet. italien, 1901); *Les sources italiennes de « l'Olive »* (Congrès de Paris, 1900. Hist. comparée des littératures). L. Séché, *Les origines de Joachim du Bellay* (Rev. de la Renaissance, 1901); *La vie de Joachim du Bellay* (même revue, même année). H. Vaganay, *J. du Bellay et les « Rime diverse di molti excellentissimi autori »* (Rev. d'hist. littéraire de la France, t. VIII, 1901).

4. Voir ci-dessus, p. 69.

5. Salmon Maigret (Macrinus ou Macrin), né en 1490, mort en 1557, a composé nombre de poésies latines, qui lui valurent de son temps une grande réputation. Il était valet de chambre de François Ier, qui l'avait en faveur.

éloignement même du pays natal le rendit-il plus Français. A son retour, il se fixa à Paris, essaya de se faire courtisan, éprouva quelques mécomptes, et mourut en 1560.

SES CONTRADICTIONS.

Plus que ses contemporains, parce qu'il était ardent, passionné, inquiet, parce qu'il avait mené une existence assez agitée, du Bellay ressentit et reproduisit les contradictions qui étaient au fond de la Renaissance. Dès la Deffence et dans la Deffence, elles étaient visibles, et ses adversaires n'avaient pas manqué de les lui reprocher, nous l'avons dit. Elles apparurent dans ses poésies, dont les œuvres les plus connues sont, à partir de 1549, l' « Olive », les « Antiquitez de Rome », les « Regrets », les « Jeux rustiques », les « Discours au Roy ».

SON GÉNIE POÉTIQUE

Lui qui avait préconisé comme pure doctrine l'imitation des maîtres, prêcha ensuite, d'exemple et de précepte, le retour à l'inspiration naturelle[1]; lui qui avait réagi contre les latinisants, écrivit des poésies latines; lui qui s'était passionné pour la Rome antique, la désavoua dans son amour pour son pays d'Anjou. Quand il imita Horace, Pétrarque, Arioste, — ce qui lui arriva souvent, surtout au début, — il fut raffiné, obscur, quintessencié, lourd et même pédant, sans originalité. Le recueil connu sous le nom d'Olive qui est, à vrai dire, son début, est pris presque tout entier à des poètes italiens de tout ordre[2]. Quand, au contraire, il suivit sa nature, en oubliant ses doctrines, il ouvrit les sources les plus pures et les plus abondantes de poésie sentimentale ou lyrique :

Las! et nous ce pendant nous consumons nostre âge
Sur le bord incogneu d'un estrange rivage,
Où le malheur nous fait ces tristes vers chanter,
Comme on voit quelquefois, quand la nuit les appelle,
Arrangez flanc à flanc parmy l'herbe nouvelle,
Bien loing sur un estang trois cygnes lamenter.

D'autre part, l'inquiétude de son esprit, son tempérament maladif, qui le rendaient facilement irritable, en firent par endroits un poète satirique d'une verve âpre et puissante :

1. (Hésiode) montra que la seule nature,
Sans art, sans travail et sans cure,
Fait naistre le poète, avant
Qu'il ayt songé d'estre sçavant.

Et puis :

De là (des imitations) vinrent ces Énéides
Et ces fâcheuses Thébaïdes,
Où n'y a vers que sur les doigts
On n'ait rongé plus de cent fois.

2. Vianey (Jos.), *Les sources italiennes de l'Olive*, Congrès de Paris, 1900, Hist. des littératures, p. 71-104.

Comme un qui veut curer quelque cloaque immonde,
S'il n'a le nez armé d'une contre senteur,
Estouffé bien souvent de la grand puanteur,
Demeure ensevely dans l'ordure profonde :
Ainsi le bon Marcel [1], ayant levé la bonde,
Pour laisser escouler la fangeuse espesseur
Des vices enterrez, dont son prédécesseur
Avait, six ans devant, empoisonné le monde,...
Tomba mort au milyeu de son œuvre entrepris....

Puis il y a dans sa poésie une veine toute simple et mélancolique bien française, comme cette petite pièce, si justement populaire, à la différence d'autres œuvres ambitieuses de la Pléiade :

Quand revoiray-je, hélas, de mon petit village,
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Revoyrai-je le clos de ma pauvre maison?
. . . . . .
Plus me plaist le séjour qu'ont basty mes ayeux
Que des palais romains le front audacieux....
Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin,
Plus mon petit Lyré que le mont Palatin,
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine,
Et, plus que l'air romain, la doulceur angevine.

RONSARD.

« Quoy! Et pour venir à nos poètes français, quel homme a esté M. Ronsard [2] : Il a esté tel que tous les autres poètes se peuvent dire ses enfants et luy leur père, car il les a tous engendrez. C'est luy qui a deffaict la poésie layde, grossière, fade, sotte, mal limée, qu'estoit auparavant, et a fait ceste tant bien parée que nous voyons aujourd'hui. » Voilà, avec l'enthousiasme habituel à Brantôme, le jugement des contemporains. Et il ajoutait : « Aussi, à son patron et à sa suite se façonnèrent ces admirables MM. Du Bellay, Baïf, Beleau, Jodelle, Nicolas Denizot, Olivier de Magny et Passerat ».

VIE DE RONSARD.

Presque dès le jour où il parut, on s'habitua à voir en Ronsard un chef d'école. Il le fut réellement, et de bonne heure. Né en 1524 ou 1525 [3], de parents nobles, au château de la Possonnière en Ven-

1. Le pape Marcel II (1555) entreprit des réformes dans l'Église; il mourut au bout de vingt-cinq jours, non sans soupçon de poison.

2. Lanson, *Hist. de la littér. française*, donne l'essentiel de la bibliographie. P. Laumonier, *La jeunesse de Pierre de Ronsart*, Rev. de la Renaissance, t. I et II, 1901-1902; *Chronologie et variantes des poésies de Pierre de Ronsart*, Rev. d'hist. littér. de la France, t. IX, X, 1901-1903. De Nolhac, *Documents nouveaux sur la Pléiade : Ronsard, du Bellay* (Rev. d'hist. litt. de la France, t. VI, 1899). H. Longnon, *Essai sur Pierre de Ronsard. Ses ancêtres; sa jeunesse* (Posit. des thèses de l'Ecole des Chartes, 1904).

Les œuvres de Ronsard parurent pour la première fois collectivement en 1560, puis, augmentées, en 1567 (une autre édition en 1572-1573, avec les *Quatre premiers livres de la Franciade*), une autre en 1584, puis en 1597, et enfin en 1617.

3. Le 2 septembre 1525, d'après H. Longnon.

dômois, il passa les premières années de sa vie à la campagne, qui inspira tant d'écrivains de ce temps, et dont il reçut l'impression très profonde :

> Je n'avais pas quinze ans que les monts et les bois
> Et les eaux me plaisaient plus que la Cour des Rois,
> Et les noires forêts épaisses de ramées,
> Et du bec des oiseaux les roches entasmées;
> Une vallée, un antre en horreur obscurci [1]....

Il ne resta que six mois au collège de Navarre, où son père l'avait envoyé, fut attaché comme page au Dauphin François, puis alla en Écosse auprès du roi Jacques V, en 1537 ; en Allemagne, avec Lazare de Baïf, ambassadeur de François Ier, en 1540. A ce moment, il ressentit les premières atteintes d'une surdité, qui devait être incurable. Alors il se donna tout entier aux lettres, refit ses études sous Daurat, entre 1544 et 1547, et publia en 1550 les premières « Odes » [2] et les premiers sonnets des « Amours ». De nouvelles Odes parurent en 1552, puis des « Hymnes » en 1555-56, et la suite des « Amours » en 1556.

TRIOMPHE DE RONSARD.

Il eut à combattre quelques survivants de la génération précédente et particulièrement Mellin de Saint-Gelays, qui bientôt, se sentant le plus faible, s'inclina ; Ronsard put s'écrier :

> « J'entre sacré poète au palais de Henri ! »

Il avait triomphé non pas seulement de son rival, mais de tous ses prédécesseurs. En 1560, il rassembla ses œuvres en une première édition.

A l'avènement de Charles IX, en 1560, Ronsard, favori du Roi, arriva au comble de sa fortune. Mais, en même temps aussi, il tourna vers les affaires de la politique et de l'Église l'ardeur combative qu'il avait apportée dans les luttes poétiques, se donna tout entier au parti orthodoxe et fut aussi intolérant dans son catholicisme que dans son classicisme; il écrivit en 1562 les « Discours des misères du temps présent », autour desquels s'engagea une lutte ardente.

Il avait bien pu être entraîné vers le fanatisme catholique par son ami Daurat, esprit étroit et haineux, qui attaqua Ramus, qui célébra

1. Comparer avec une inspiration semblable de Marot (voir le volume précédent, p. 300). On aura ainsi la différence entre les deux époques et entre les deux génies, surtout en ajoutant les derniers vers de Ronsard :

> Afin de voir au soir les *Nymphes* et les *Fées*
> Danser dessous la lune en cotte par les prées,

où reparaît la conception mythologique classique.

2. Sa première pièce de vers avait été composée vers 1543.

la Saint-Barthélemy[1], et qui a pu écrire, à propos de l'assassinat de Coligny, ces vers détestables à tous égards :

> Cil qui estoit jadis chef des voleurs d'Églises,
> Cil qui profane et sainct de ses mains ravissoit,
> Cil qui bouilloit en l'eaue et rotissoit au feu
> Les innocents...
> En une croix infame il pend.

Les poètes de la Pléiade furent en général hostiles à toutes les idées nouvelles en religion comme en politique.

Cependant quelques-uns de ses amis abandonnèrent Ronsard; le calviniste Antoine de Chandieu publia, sous le nom de Zamariel, la « Response aux calomnies contenues au « Discours et Suyte du Discours sur les misères de ce temps, faits par messire P. Ronsard, jadis poète, aujourd'hui prebstre »[2].

Mais Ronsard garda toute la faveur de la Cour. Il se mêlait d'ailleurs à tous les mondes, se liait avec les artistes et avec une société de gens de robe, beaux esprits et dilettantes. Là, comme partout, il lui fallait un adversaire à combattre : il manifestait son admiration pour Lescot, à la fois en le louant et en attaquant Philibert de l'Orme.

LA FRANCIADE.

L'idée du poème de la « Franciade »[3], qu'il nourrissait depuis longtemps, s'accordait avec ses tendances monarchistes et son patriotisme; il voulait y montrer les origines de la France et de la royauté française, dans un lointain séduisant par son mystère même. Les quatre premiers chants furent publiés en 1572. Avec eux se termina la vie active de Ronsard : la Franciade n'eut pas grand succès, elle ne fut jamais achevée. Sous Henri III, il reparut de temps en temps à la Cour et auprès du Roi; on ne le vit à l'Académie des Valois que par intermittences : dès 1574, prématurément vieilli à cinquante ans, il avait commencé à se retirer dans une des nombreuses abbayes qu'il avait reçues des rois. Sa gloire se purifia et grandit par l'éloignement jusque vers 1580; puis il mourut, non pas oublié, mais solitaire, en 1585.

ESTHÉTIQUE DE RONSARD.

Ronsard fut par excellence et affecta d'être le poète qu'avait préconisé la Deffence, inspirée d'ailleurs par lui en partie.

Non seulement il emprunta aux anciens quelques genres littéraires, et spécialement l'Ode, qu'il introduisit, le premier peut-être, en France, mais son œuvre fut pleine des Grecs ou des Latins, et

1. Robiquet, *De Johannis Aurati, poetæ regii, vita* (thèse de la Fac. de Paris), 1887.
2. Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, t. XXXVII, 1888.
3. Voir sur les antécédents de la « Franciade », le volume précédent, p. 169.

nourrie de leur pensée. Il vécut en commerce intime avec tous les poètes et toutes les divinités de la Fable. Il les mêla à toutes les sensations qu'il reçut de la nature, à tous les sentiments qu'il éprouva, à ses amours comme à ses haines. Dans ses poèmes religieux eux-mêmes, il invoquait les dieux antiques et s'inspirait de Lucain, de Virgile et d'Ovide. Il imita aussi les Italiens et surtout Pétrarque. Mais il était certainement moins familiarisé avec l'Italie, qu'il ne visita jamais, qu'avec l'antiquité.

Tout cela dit, il resta bien Français par sa langue et par son style. On a démontré plus d'une fois qu'il prit bien plus de mots au vieil idiome national ou aux dialectes provinciaux qu'à l'antiquité ou à l'Italie. Il réalisa vraiment ce qu'il avait rêvé avec du Bellay et bien d'autres : il enrichit le français et le « magnifia ». Il fut également novateur par le rôle qu'il assigna dans la poésie à la technique : il inventa des rythmes nouveaux, avec une variété et en même temps un sens très juste du possible. Sa poésie fut essentiellement harmonieuse, on dirait presque harmonique [1].

Encore plus peut-être fut-il novateur par son ardente prétention de l'être. Dès l'origine, il affecta de s'éloigner de ses devanciers, « prenant style à part, sens à part, œuvre à part », et il est certain qu'il y parvint.

GÉNIE DE RONSARD.

Plus inégal qu'aucun des poètes de son âge, — il est parfois descendu aussi bas qu'eux, mais il est monté bien plus haut, — on peut dire qu'il eut encore plus de génie que de talent. S'il n'est pas entraîné par la passion ou par la vivacité de ses impressions, il est lourd, quintessencié, obscur, pédantesque.

> Quand la *Parque*, ennemie aux Valois, nous ravit
> Charles, astre du ciel, par toute France on vit
> Les *Muses* se cacher : *Phœbus* n'osait rien dire
> Ni ce *Dieu voyageur*, inventeur de la lyre;
> Les lauriers étaient secs, sec le bord *pimpléen*,
> Le silence effrayait tout l'antre *cyrrhéen*,
> Claire ne courait plus la source *Aganippée*....

Ses amis mêmes et ses partisans, qui admiraient cette poésie savante, ne s'en dissimulaient point les obscurités et — malgré leurs théories — ils entreprirent de les éclaircir pour le vulgaire. C'est ainsi que l'érudit Muret, Jean Martin et d'autres publièrent des commentaires explicatifs sur les poésies de Ronsard [2].

1. Voir ci-dessous, p. 299.
2. Voir un curieux commentaire de Jean Martin (Laumonier, *Chronol. des poésies de Ronsard*, Rev. d'hist. litt., t. X, 1903).

Mais, du génie poétique, il a les qualités qui se rencontrent rarement dans le même homme : une vive sensibilité, une puissance, une fougue qui va quelquefois jusqu'à l'emportement, l'impressionnabilité qui fait les imaginations plastiques, et une délicatesse, une grâce, une mélancolie exquises.

Personne n'a décrit plus fortement que lui l'enthousiasme poétique :

« Tout le cœur me débat d'une frayeur nouvelle,
J'entends dessus Parnasse Apollon qui m'appelle,
Vois sa lyre et son arc branler à mon costé,
. . . . . et sens ma fantaisie,
Errante entre les dieux, se soûler d'ambroisie. »

Dans ses « Discours sur les misères de ce temps », c'est la puissance d'invective, le réalisme dans l'image et dans le mot, que personne n'a dépassés. La passion lui fait oublier toutes les théories; il devient tout français dans sa langue réaliste :

« Ne presche plus en France une doctrine armée, [1]
Un Christ empistolé tout noirci de fumée,
Qui, comme un Méhémet, va portant en la main
Un large coutelas rouge de sang humain.

Ou bien :

« Que dirait-il [2]... de voir l'Église de Jésus-Christ,
Qui fut jadis fondée en humblesse d'esprit,...
Pauvre, nue, exilée, ayant jusques aux os
Les verges et les fouets imprimés sur son dos;
Et la voir aujourd'huy riche, grasse et hautaine,
Toute pleine d'escus, de rente et de domaine? »

Ailleurs, il a exprimé tous les amours, amour chaste, amour sensuel, amour mélancolique, dans les pièces si connues :

« Mignonne, allons voir si la rose.... »
« Plus étroit que la vigne à l'ormeau se marie,
Du lien de tes mains, maîtresse, je te prye,
Enlace-moy le corps.... »
« Marie, vous avez la joue aussi vermeille
Qu'une rose de may.... »

LA PLÉIADE ET LA MUSIQUE.

Le goût de Ronsard et des poètes de son école pour l'harmonie prosodique, et aussi leur habitude de prendre toujours l'antiquité pour guide, peut-être encore un tempérament très impressionnable à

1. Dit-il à de Bèze.
2. Saint Paul.

la sensation physique, les conduisirent à rêver l'union étroite, intime, de la musique et de la poésie. Ronsard voulait « faire revenir l'usage de la lyre, laquelle lyre seule peut et doit animer les vers et leur donner le juste poids de leur gravité », et il allait jusqu'à écrire : « La poésie, sans les instruments ou sans la grâce d'une ou plusieurs voix, n'est nullement agréable, non plus que les instruments, sans estre animés de la mélodie d'une plaisante voix ». D'ailleurs, la poésie lyrique du temps, par son rythme, par sa cadence, par je ne sais quel mouvemement flottant, appelle presque naturellement la musique. Les musiciens répondirent à l'appel; les œuvres de Ronsard, de du Bellay, de Desportes, après celles de Marot, furent pour eux des thèmes favoris[1]. On a de très nombreux recueils « d'airs mis en musique » par Lassus, Goudimel, sur l'invitation ou avec le plein assentiment de leurs auteurs[2].

LA POÉSIE « MÉTRIFIÉE ».

Comme les poètes du temps avaient presque tous des esprits de logiciens, l'un d'eux, Antoine de Baïf[3], entreprit de créer un système de prosodie, qui n'avait réellement d'harmonie et de rythme qu'à condition d'être chanté. Ce fut son fameux essai de vers « mesurés » à l'antique, où il établissait une distinction, qui n'existe pas dans notre poésie, entre des syllabes brèves et des syllabes longues. La mélodie n'était plus, dès lors, un ornement; elle devenait l'essence même de la prosodie poétique, puisque c'était elle qui donnait le rythme par le rapport de ses notes avec les brèves ou les longues. C'est principalement pour réaliser cette conception que fut d'abord fondée, en 1570, l'Académie de poésie et de musique,

« Pour servir de pépinière d'où se retireraient un jour poëtes et musiciens par bon art instruitz et dressés.... Afin de remettre en usage la musique selon la perfection, qui est de représenter la parole en chant accomply de sons, harmonie et mélodie, qui consiste au choix, règle des voix, sons et accords

1. Voir plus loin, p. 372.

2. Orlando de Lassus ne manqua pas de s'emparer du trop célèbre sonnet d'Olivier de Magny au nocher Caron. Il faut le citer, au moins en partie, pour montrer comment le raffinement et la mièvrerie de la pensée et la recherche de l'harmonie prosodique se prêtaient à l'avance au chant et prenaient, grâce à lui, une sorte de sensualité pour l'oreille. Olivier de Magny, désespéré des rigueurs de son amie, appelle Caron pour échapper à ses maux par la mort. Celui-ci refuse :

Cherche un autre nocher, car ny moy ny la Parque
N'entreprenons jamais sur le maître des Dieux (l'Amour).

Et Magny reprend :

J'irai donc, maugré toy, car j'ay dedans mon âme
Tant de traits amoureux et de larmes aux yeux,
Que je seray le fleuve (par mes larmes) et la barque et la rame (par mes traits)!

C'est tout à fait de la poésie de salon et déjà de la romance (Sur Olivier de Magny voir Jules Favre, *Olivier de Magny, étude biographique et littéraire*, 1885).

3. Frémy, *L'Académie des Valois*, ouv. cité.

bien accomodez, pour faire l'effet, selon que le sens de la lettre le requiert... renouvelant aussi l'ancienne façon de composer vers mesurez, pour y accomoder le chant pareillement mesuré, selon l'art métrique.... »

Et le vrai directeur de cette Académie fut moins Baïf le poète que Courville le musicien :

« Je pris de Courville accointance,
Maistre de l'art de bien chanter,
Qui me fit, pour l'art de musique
Réformer à la mode antique,
Les vers mesurez inventer ».

De fait, certaines poésies « mesurées » de Baïf, lorsqu'elles sont chantées, sont véritablement très musicales par l'accord parfait qui s'établit entre elles et la forme rythmique dont elles sont revêtues.

Après du Bellay et Ronsard, la poésie lyrique française était créée. Elle était née de sentiments français et humains, auxquels le commerce avec l'antiquité avait donné leur expression forte et pure, quelquefois aussi, compliquée.

L'ÉCOLE DE RONSARD.

Il y a toute une École, dite de Ronsard : celle de ses imitateurs ou de ses disciples, dont la lignée se prolongea jusqu'au règne d'Henri IV, ce qui atteste non seulement la grande influence du maître, mais aussi le goût passionné des hommes de ce temps, auteurs ou lecteurs, pour la poésie. De cette foule on extrairait Vauquelin de la Fresnaye (1536-1607), auteur d'un « Art poétique », des « Foresteries », des « Idilles »[1]; Remi Belleau (1528-1577), qui écrivit les « Bergeries », les « Amours »; Philippe Desportes (1546-1606), le seul qu'on rapproche quelquefois de Ronsard, et qui commença par les amours mythologiques de Diane, d'Hippolyte, pour finir par une traduction des Psaumes. Même pour ces écrivains, même pour Desportes, dont les premières poésies furent publiées seulement en 1573, les Italiens restèrent des modèles, à l'égal de Ronsard. Telle satire, où Vauquelin « trace un tableau fidèle de la société française au XVIe siècle », est traduite, « mot à mot traduite » (à l'exception de seize vers) d'une satire italienne : « Desportes est un poète italien déguisé à la française[2] ». Par contre, on observe chez eux, à mesure que leurs œuvres se rapprochent de la fin du siècle, un peu plus de liberté à l'égard de l'érudition et de l'antiquité, et une veine de poésie rustique, assez bien en rapport avec la simplicité des mœurs au temps

1. Lemercier, *Étude littéraire et morale sur les poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaye* (thèse de la Faculté des lettres de Nancy, 1887).
2. Flamini, *Studi di storia letteraria italiana e straniera.* J. Vianey et Vaganay, *Un modèle de Desportes non signalé encore : Pamphilo Sasso* (Rev. d'hist. littéraire de la France, t. X, 1903).

d'Henri IV. Ainsi se manifestait une fois de plus le dédoublement de l'esprit français au XVIe siècle et se préparait la poésie des Racan et des Segrais, contre laquelle le classicisme de la seconde moitié du XVIIe siècle devait à son tour réagir.

DU BARTAS.

Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas[1], naquit en 1544, près d'Auch, en pleine Gascogne; il passa son enfance et sa jeunesse au petit château de Bartas, entouré « de météries, de moulins, de prés et de bois »; il y fit, dans un milieu tout familial, sa première éducation, qui paraît cependant avoir été forte : langues anciennes (y compris l'hébreu), langues vivantes, sciences aussi bien que lettres. Jusque vers 1576, il resta dans ce petit coin de province. Pourtant il avait déjà publié, en 1574, « Judith », et « Uranie ». Puis il fut entraîné malgré lui dans les luttes qui agitaient la France. C'était un huguenot très fervent et très doux. Il s'attacha à Henri de Navarre, lui rendit des services, et mourut avant son triomphe, en 1590 ou 1591.

Du Bartas fut ainsi un solitaire pendant une grande partie de sa vie, à une époque où, au contraire, les hommes se groupaient, se pénétraient. Il resta provincial — et provincial de Gascogne[2] — alors que Paris et la Cour attiraient de plus en plus les écrivains et donnaient le bon ton. On s'explique par là ce qu'il y a de candide et de maladroit dans son inspiration et dans ses œuvres. On a aussi en lui un type de poète huguenot mystique, préoccupé des questions morales et religieuses. Sa gravité naturelle, la profondeur de ses convictions firent qu'il garda de ses origines la grande éloquence déclamatoire, bien plus que la verve fantaisiste propre à la race.

Du Bartas a dit qu'il fut « le premier » de la France qui, « par un juste poème », traita en langue française des choses sacrées.

« LES SEMAINES » OU LA « CRÉATION ».

Il composa et publia, en 1579, son œuvre capitale, la Première « Semaine », qui est l'histoire poétique de la création; la Seconde fut publiée en partie, en 1584; le reste après sa mort. La première « Semaine » eut un succès inouï : elle fut traduite en latin et en anglais, puis en italien, en allemand, en espagnol, même en danois et en suédois. « Les pilastres et frontispices des boutiques allemandes, polaques et espagnoles, se sont enrichies de son nom », disait prétentieusement un de ses traducteurs.

L'intérêt du poème de du Bartas est d'être essentiellement calviniste et, étant calviniste, d'être biblique; Dieu y apparaît dans toute

1. G. Pellissier, *La vie et les œuvres de du Bartas* (thèse de la Faculté de Paris, 1882).
2. Il a même composé quelques pièces de vers (dont l'une en l'honneur de Marguerite de Valois) dans le patois de son pays.

la majesté que lui donnaient les protestants et avec toute la puissance dont ils le revêtaient :

Dieu, nostre Dieu, n'est pas un Dieu nu de puissance,
D'industrie, de soin, de bonté, de prudence....
... Dieu tous les ans ranime
L'amarry de la terre et fait qu'elle n'a pas
De tant d'enfantements encore le flanc las...
... O Dieu, je ne puis
Sonder de tes desseins l'inépuisable puis,
Mon esprit est trop court pour donner quelque atteinte
Même au plus bas conseil de ta Majesté Sainte [1].

C'est la paraphrase poétique de la confession de foi. « Nous croyons que non seulement Dieu a créé toutes choses : mais qu'il les gouverne et conduit, disposant et ordonnant selon sa volonté de tout ce qui advient au monde. »

II. — LES ÉCRIVAINS DRAMATIQUES [2]

L'HISTOIRE du théâtre offre la même unité dans les théories et la même contrariété dans les faits que les autres formes littéraires de la Renaissance.

Les humanistes et les hommes de la Pléiade voulurent tous que la comédie et la tragédie fussent inspirées de l'antique; ils les considérèrent comme un exercice littéraire, comme un plaisir de délicats, comme des œuvres destinées à être lues plus encore qu'à être jouées. Ils proscrivirent les genres du moyen âge et particulièrement les Mystères. Il est vrai que, sur ce dernier point, ils obéissaient à des préoccupations religieuses ou morales, d'accord en cela avec le Parlement qui, dans l'arrêt de novembre 1548, avait interdit la Passion et les « autres mystères sacrés ».

Le poète Grévin, par exemple, écrivait :

Ce n'est nostre intention
De mesler la religion
Dans le subject des choses feintes.
Aussi jamais les lettres Sainctes
Ne furent données de Dieu
Pour en faire après quelque jeu....

1. Il ajoute (et voici un exemple de la platitude trop fréquente de son style, mêlé de déclamation et de familiarité) :

Tes secrets moins secrets, ô Dieu, je recognoi
Lettres closes à nous et patentes à toi.

2. E. Rigal, *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle* (thèse de la Faculté de Paris, 1889), avec une très abondante bibliographie. E. Rigal, *Le théâtre français avant la période classique*, 1901. Em. Faguet, *La tragédie française au XVIe siècle* (1550-1600) (thèse de la Faculté de Paris 1883). G. Lanson, *Études sur les origines de la tragédie classique en France* (Rev. d'hist. littér. de la France, t. X, 1903).

N'attends donc en nostre théâtre
Ni farce, ni moralité,
Mais seulement l'antiquité.

Tandis que l'arrêt de novembre autorisait la représentation des « Mistères profanes, honnestes et licites », les humanistes ne pardonnaient pas à ceux-ci plus qu'aux autres. Nous représenterons, dit l'un d'eux, « une comédie; non point une farce, une moralité, car nous ne nous amusons point en chose si basse ni si sotte... aussi avons-nous grand désir de bannir de ce royaume telles badineries et sottises ».

Le grand événement dans l'histoire du théâtre français fut en 1552 la représentation de la « Cléopâtre » de Jodelle.

Étienne de Jodelle (né à Paris en 1532) avait reçu l'éducation livresque de la Renaissance et commencé à écrire de très bonne heure, à dix-sept ans; il était enrôlé dans la Brigade en 1552. La « Cléopâtre », qu'il improvisa en quelques semaines, fut jouée d'abord devant le Roi et la Cour, à l'Hôtel de Reims, en 1552, puis en 1553 au collège de Boncourt, devant un assez nombreux auditoire, composé en partie d'écoliers. C'était une amplification étroitement imitée de Sénèque; elle fut accompagnée d'une comédie, *Eugène ou la Rencontre*.

La Pléiade fit de la représentation un second manifeste. Quelques-uns de ses membres jouèrent dans « Cléopâtre »; Ronsard emboucha la trompette pour la célébrer et déclara que Jodelle « fit, d'un ton gravement haut, Le premier resveiller le françois eschafaut ». La fameuse « fête du bouc »[1] contribua, par le petit scandale qu'elle excita, à retenir l'attention publique.

LA « POÉTIQUE » DE J.-C. SCALIGER.

En même temps, les humanistes formulèrent — après qu'elles avaient déjà été réalisées dans les faits — les doctrines du théâtre qu'ils rêvaient, et naturellement ils les empruntèrent aux anciens, et remirent en honneur Aristote, dont l'autorité avait été un peu délaissée dans la première partie de la Renaissance. Jules-César Scaliger[2] composa une « Poétique », qui fut publiée en 1561, après sa mort. Parlant de la tragédie, il la définissait « l'imitation par l'action d'un événement illustre, avec un dénouement malheureux et un style élevé, en vers »; il réclamait l'unité de lieu et l'unité

1. Voir ci-dessus, p. 284.
2. Jules-César Scaliger, né en 1484, mort en 1558, était venu d'Italie se fixer en France, et vécut à Agen. Il soutint des querelles littéraires ardentes, et on l'a surnommé, avec quelque fantaisie d'ailleurs, un « gladiateur de la république des lettres ». Ch. Nisard, *Les gladiateurs de la République des lettres, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, t. I, 1860. Lintilhac, *De Scaligeri Poetice* (thèse de la Fac. de Paris, 1887).

d'action. Tous ceux qui vinrent après lui s'inspirèrent de ses idées.

JACQUES GRÉVIN. Il faut peut-être chercher en Grévin[1] et en Garnier les vrais représentants du théâtre classique moderne au XVIe siècle.

Et cependant le premier n'appartient à la poésie et à la littérature dramatique que par deux années de sa vie. Il eut une de ces existences actives, multiples et nomades, qui furent celles de tant d'autres hommes du XVIe siècle. Né à Clermont en Beauvaisis, en 1538, il était inscrit en 1556 à la Faculté de médecine de Paris. Mais, en même temps, il fréquentait les humanistes, se liait avec les membres de la Pléiade et avec Ronsard, faisait ainsi partie du groupe si effervescent des jeunes poètes qui agitaient et passionnaient l'opinion, et donnait, de 1558 à 1560, deux comédies, *les Esbahis*, *la Trésorière*, et une tragédie, *César*, qui était louée par Ronsard lui-même. Seulement l'ardeur de son esprit, en quête des nouveautés, l'avait entraîné vers la Réforme. Après la conjuration d'Amboise[2] en 1560, il prit peur, passa en Angleterre, puis revint à Paris, où il se fit recevoir docteur en médecine en 1562. Au frontispice de son Théâtre, publié en 1561[3], il était déjà représenté avec la longue robe de médecin.

TRAVERSES ET QUERELLES. Il fut encore une fois détourné de la littérature par des querelles religieuses et par des querelles médicales, celles-ci aussi ardentes que celles-là, à une époque où tout était occasion de se battre furieusement. Il se déclara contre Ronsard, après qu'eurent paru les *Discours sur les misères du temps*, et eut ainsi à dos tout le parti catholique de la Pléiade; il engagea contre un docteur de la Rochelle une lutte très vive, à propos de l'antimoine nouvellement découvert[4], dont, avec une égale passion, les uns vantaient, les autres niaient les mérites. Puis, la Faculté de médecine l'ayant rayé de la liste des docteurs, en sa qualité de protestant, il se réfugia au Piémont, auprès de Marguerite, duchesse de Savoie, qui le prit pour médecin, le fit nommer conseiller d'État et lui confia l'éducation de son fils. Mais il ne profita pas longtemps de cette accalmie dans sa vie si agitée; il mourut, le 5 novembre 1570, à trente-deux ans à peine. Il n'avait eu qu'un moment pour donner sa mesure; néanmoins ses deux comédies et sa tragédie suffissnt à marquer fortement sa place dans l'histoire de la Renaissance.

1. L. Pinvert, *Jacques Grévin, 1538-1570, étude biographique et littéraire* (thèse de la Fac. de Nancy, 1898).
2. Voir le vol. suivant, p. 16.
3. Le Théâtre de Grévin eut une seconde édition dès 1562, preuve suffisante de son succès.
4. La « querelle de l'antimoine » durera jusqu'en 1661, un siècle entier.

ROBERT GARNIER.

Robert Garnier[1] était né à la Ferté-Bernard dans le Maine, vers 1535; il étudia le droit à l'Université de Toulouse, fut nommé lieutenant criminel au présidial du Mans, s'y maria, y resta, et y mourut. Il consacra ses loisirs de magistrat à écrire un grand nombre de tragédies, entre 1568 et 1580 : *Porcie*, *Hippolyte*, *Cornélie*, *Marc-Antoine*, *Antigone*, *Bradamante*. Elles furent jouées à Paris avec de grands applaudissements.

Garnier peut ainsi être considéré comme le premier en date des auteurs dramatiques modernes, par la continuité voulue comme par la valeur de sa production et aussi par les titres mêmes de ses pièces, qui annoncent la tragédie du XVIIe siècle.

LE GOÛT PUBLIC.

Mais, dans le théâtre comme dans les autres genres littéraires, les prétentions des humanistes ne répondaient pas entièrement aux goûts du public. Larivey écrit : « Je sçay bien que plusieurs ne prennent goût qu'à l'Antiquité... Aultres veullent que, comme les aages sont variables et diffèrent l'un de l'autre,... qu'ainsy les modernes comédies ne doivent estre pareilles à celles qui estoient desja il y a mil six cens ans ». Il ne faut pas oublier d'ailleurs combien le théâtre restait populaire encore au XVIe siècle; il n'était guère de petite ville, même de bourgade qui n'eût, à un moment donné, ses représentations. Devant ces auditoires peu instruits, les abstractions savantes de la tragédie philosophique n'étaient pas de mise; il fallait de l'action, de l'intrigue, des passions; beaucoup demeuraient attachés aux vieux sujets, dont la naïveté leur plaisait.

Vauquelin de la Fresnaye, dans son « Art poétique », exprimait précisément les conditions d'un théâtre du peuple. Quel plaisir ce serait, disait-il, de voir une tragédie tirée de l'Ancien Testament,

> Et voir représenter aux festes de Village,
> Aux festes de la ville, en quelque Eschevinage,
> Au saint (à la fête du saint) d'une paroisse, en quelque belle nuit
> De Noël, où naissant un beau soleil (Jésus-Christ) reluit,
> Au lieu d'une Andromède au rocher attachée,
> Et d'un Persé qui l'a de ses fers relachée,
> Un Saint-George venir bien armé, bien monté,
> La lance à son arrest, l'espée à son costé,
> Assaillir le Dragon!

LE RÉPERTOIRE.

Aussi, lorsqu'on examine la liste, forcément très incomplète, des pièces jouées dans la seconde moitié du XVIe siècle, on rencontre, à côté des tragédies de Grévin et de Garnier, qui furent représentées

1. Bernage, *Étude sur Robert Garnier*, 1880.

même en province[1], un grand nombre de mystères ou de moralités et, sous la forme même de la tragédie, des sujets romanesques ou pris en dehors de l'antiquité : *Roméo et Juliette*, *Édouard roi d'Angleterre*, la *Pucelle d'Orléans*[2]. Sans parler des « Farces », qui continuèrent à se jouer un peu partout, on peut dire que la comédie, tout en imitant les Latins ou les Italiens, resta bien plus populaire que savante.

LARIVEY. L'auteur comique le plus fécond du temps, Pierre de Larivey, né à Troyes entre 1535 et 1540, se vante dans plus d'une de ses préfaces d'avoir suivi Plaute et Térence et les « traces de ceste sacrée antiquité ». Mais, à vrai dire, il avait beaucoup plutôt suivi les « modernes Italiens », ainsi d'ailleurs qu'il le reconnaissait lui-même. Il publia en 1579 « Six premières comédies facétieuses » : le « Laquais », la « Veuve », les « Esprits », le « Morfondu », les « Jaloux », les « Escoliers »[3]. Toutes n'étaient que des traductions adaptées d'auteurs italiens : Laurent de Médicis, L. Dolce, Grazzini, Gabbiani, Razzi, dont on a identifié les pièces.

Mais Larivey en prenait à l'aise avec ses modèles ; il modifiait ou supprimait des personnages et des scènes, donnait un ton français aux choses. Et d'ailleurs, latine et encore bien plus italienne, la comédie ultramontaine, par ses types de valets, de femmes galantes, de vieillards ou de jeunes gens débauchés, par la licence de ses tableaux et de son langage, était faite pour plaire à la foule et ne s'éloignait guère du théâtre du moyen âge. Elle était à peine une nouveauté.

III. — LES ÉRUDITS[4]; ÉTUDES ANTIQUES

ESPRIT DE L'ÉRUDITION FRANÇAISE. DANS les travaux d'érudition classique, la France eut une grande part durant la seconde moitié du XVIe siècle, mais les érudits de ce temps ne firent que continuer l'œuvre de leurs devanciers, qui en avaient fixé presque définitivement la méthode. Comme eux, ils s'attachèrent à l'étude des auteurs grecs et latins[5], recherchèrent les textes, en établirent des éditions critiques ou qu'ils croyaient telles, et les

1. A Parthenay, à Saint-Maixent, à Poitiers,
2. On représenta même au collège de Navarre, en 1557, une tragédie latine sur le désastre de Saint-Quentin.
3. Trois autres parurent seulement en 1611.
4. Ch.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, deuxième fascicule, 1904 (Livre I, chap. I et II).
5. Le premier catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de Fontainebleau fut dressé entre 1549 et 1552. Il contient 716 numéros (Omont, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLVII, 1886).

commentèrent. Ainsi Adrien Turnèbe, qui fut professeur au Collège royal, n'a guère fait autre chose que de publier ou commenter des ouvrages des anciens : Horace, Pline le Naturaliste, Aristote, Théophraste, Plutarque, Philon le Juif, Arrien, Platon, Oppien. Cicéron, à lui seul, était représenté par huit de ses plaidoyers et traités académiques. C'est là, pourrait-on dire, la moyenne de production d'un savant de l'époque.

DÉCLIN DU PUR HUMANISME.

Cette science fut plus française qu'italienne et, plus encore que pendant la première moitié du siècle, nos savants furent en rapport avec l'Allemagne plutôt qu'avec l'Italie. Aussi disparurent progressivement les purs humanistes, c'est-à-dire les hommes qui s'attachaient presque exclusivement à l'art d'écrire, pour qui la science n'était qu'une rhétorique, et qui avaient composé l'école si florissante en Italie de 1450 à 1550. Le Français Antoine Muret (1526-1585), qui n'a guère laissé que des discours remplis de lieux communs d'une élégance vide [1], lutta lui-même contre la superstition du cicéronianisme. Henri Estienne protestera, après beaucoup d'autres, contre ces excès dans le « De latinitate falso suspecta », dans le « Pseudo-Cicero », où il montre combien les puristes connaissent peu en réalité la vraie langue, forte et vivante, des Latins, et combien ils se trompent, en frappant de proscription, sous prétexte qu'ils se rapprochent trop du français, des termes ou des modes de style, qui précisément appartiennent au parler le plus franc des Romains.

HENRI ESTIENNE II.

Henri Estienne II [2], fils de Robert Ier, né très probablement en 1531, appartenait à l'illustre famille des Estienne [3]. Sa vie, comme celle de son père, rassemble les traits les plus caractéristiques de la profession d'imprimeur, à l'époque de la Renaissance, alors qu'elle était en rapports si étroits avec l'érudition.

Comme on éditait un grand nombre de livres latins ou grecs, il était nécessaire aux imprimeurs de connaître à fond ces deux langues

1. Ch. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, 1881.
2. L. Feugère, *Essai sur la vie et les ouvrages de Henri Estienne*, 1853; voir aussi : *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*, t. II, 1859. L. Clément, *Henri Estienne et son œuvre française* (thèse de la Fac. de Paris), 1898.
3.

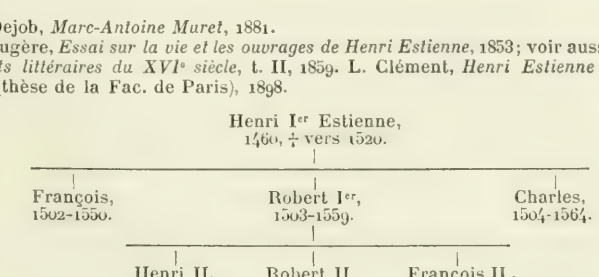

et d'avoir reçu une éducation très forte[1]. Henri Estienne a raconté qu'il n'avait jamais parlé, étant enfant, que le latin, et que, « à peine sorti du berceau[2] », il avait appris le grec; le poète Daurat disait que, chez les Estienne, le père, la mère, les servantes, les enfants et les clients parlaient la langue de Plaute et de Térence avec une pureté impeccable. Henri se distingua par une prodigieuse précocité, puisque, déjà en 1544 ou 1546, il fournissait à son père des notes pour une édition d'auteur grec. Mais, à côté de cette éducation livresque, il prit par sa profession même des jours sur la vie et sur le monde, car les imprimeurs étaient obligés, pour leurs affaires, d'entretenir des relations avec presque tous les pays. Robert Estienne avait auprès de lui comme correcteurs des Allemands; il correspondait avec l'Italie, avec les Pays-Bas; Henri partit en 1547, à seize ans, pour l'Italie et y séjourna jusqu'en 1549, puis il passa en Angleterre en 1550, et revint en France par la Flandre et par Anvers, où la grande imprimerie Plantin était un lieu presque européen. Le métier d'imprimeur, très en vue et très estimé, était aussi très surveillé, depuis que s'était ouverte la question religieuse. Toute édition, toute traduction des livres sacrés semblait grosse de périls pour la foi[3]. Vers la fin de 1550, Robert et Henri furent contraints de quitter Paris et se réfugièrent à Genève, où ils firent acte d'adhésion à la Réforme.

VIE AGITÉE D'HENRI ESTIENNE.

Henri retourna alors en Italie, où il découvrit Anacréon, dix livres de Diodore de Sicile. Bien que protestant émigré, il fut employé par l'ambassadeur français, Odet de Selve, à une mission politique. Après avoir passé ensuite quelques mois à Paris, il retourna à Genève et y fonda une imprimerie, qui fut en grande partie soutenue par la libéralité du fameux banquier d'Augsbourg, Fugger.

Mais il avait, comme tant d'hommes de sa génération, comme son père lui-même et presque tous les membres de sa famille, un caractère inquiet, remuant, irascible, un esprit indépendant. La plupart de ses ouvrages sont remplis d'invectives sanglantes contre le clergé catholique, ce qui ne l'empêcha pas cependant d'obtenir la faveur d'Henri III, ce qui ne l'empêcha pas davantage d'être en butte aux poursuites de « Messeigneurs de Genève ». L' « Apologie pour Hérodote », ce livre de combat contre le catholicisme, fut par eux jugé scandaleux. Henri fut même emprisonné pour certaines épigrammes et condamné à « crier Mercy à Dieu et à Messeigneurs ».

A partir de 1573, son commerce dépérit et, jusqu'à la fin de sa

1. Voir, par comparaison, Dumoulin (Joseph), *Vie et œuvres de Frédéric Morel, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583*, 1901.
2. *A teneris propemodum unguiculis.*
3. Voir le volume précédent, p. 355.

vie, il eut à se débattre contre des difficultés financières de plus en plus douloureuses. Dans un voyage en Allemagne, en 1585, il perdit toute une cargaison de livres. En 1588, il était à Bâle; en 1591, à Genève, et il finit par mourir à Lyon, épuisé et pauvre, en 1598.

ŒUVRES D'ESTIENNE.

Son œuvre est immense et complexe. Outre d'innombrables éditions d'auteurs anciens (la plupart avec commentaires et, pour les Grecs, avec traduction en latin) : Anacréon, Pindare, Plutarque, Platon, Homère, Isocrate, il publia le « Traicté de la Conformité du language françois avec le Grec » (1565); l' « Apologie pour Hérodote[1] (1566) »; le « Thesaurus græcæ linguæ » (1572), œuvre énorme, qui, par une injustice du sort trop commune, fut une des causes de sa ruine, par suite de tous les frais qu'elle occasionna; « Deux Dialogues du nouveau langage françois italianizé (1578); « La précellence du langage françois » (1579); puis aussi un poème latin : « Principum Musa Monitrix[2] » (1590). Dans presque tous ces ouvrages[3], l'érudition s'accompagne de discussions philosophiques, religieuses ou morales, de digressions satiriques virulentes. La personnalité de l'auteur, ses passions, sa vie, ses haines éclatent aussi bien dans l' « Apologie pour Hérodote » que dans le « Nouveau langage françois italianizé ».

JACQUES AMYOT.

Jacques Amyot[4] naquit en 1513, à Melun, d'une très humble famille. Il vint à Paris au collège du cardinal Lemoine, où l'on a même prétendu qu'il fut domestique en même temps qu'étudiant. Reçu maître ès arts en 1532, la protection de la reine Marguerite de Navarre lui assura une chaire à l'Université de Bourges où, pendant douze ans, il enseigna le grec et le latin. Ses premières traductions d'auteurs anciens lui valurent de François Ier le don de l'abbaye de Bellozane (en Normandie). A partir de ce moment, sa carrière fut très brillante. Envoyé officieusement au concile de Trente, il fut en 1554 nommé précepteur des deux fils aînés d'Henri II. Puis on le voit comblé de bénéfices et d'honneurs : successivement ou concurremment Grand-aumônier de France, membre du Conseil privé, évêque d'Auxerre (à partir de 1570), commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, garde de la Bibliothèque du Roi.

CARACTÈRE D'AMYOT.

Avec des apparences très modestes, il était fort habile à se pousser. Il ne manqua pas de dédier ses œuvres aux différents rois et, dans ses dédicaces, il se faisait parfois trop humble : « Je n'osoys

1. Sous un titre particulier : *Introduction au traité de la Conformité des merveilles anciennes avec les modernes....*
2. La Muse conseillère des princes.
3. Même les préfaces, celle du *Thesaurus* en particulier, sont-elles quelquefois toutes pleines de lui et de ses passions.
4. Aug. de Blignières, *Essai sur Amyot et les traducteurs français au XVIe siècle*, 1851.

croire qu'il pût sortir de moy, personne si basse et si petite en toute qualité, chose qui pust estre mise sous les yeux de vostre Majesté ». Mais c'était le langage du temps et, d'ailleurs, malgré le culte professé pour les lettres et la science, la réputation acquise ne couvrait pas toujours l'infériorité des origines. Brantôme raconte que Charles IX se plaisait à répéter à Amyot qu'il se nourrissait de langues de bœuf, — on le disait fils d'un boucher. Un jour même, des membres du Parlement, irrités de ce qu'il avait voulu violer un de leurs privilèges honorifiques, « desbagoulèrent contre lui des injures, jusqu'à l'appeler manant et fils de bouchier ». Il laissait dire. Mais sa fortune éclatante, sa faveur auprès des rois, surtout d'Henri III si impopulaire, l'exposèrent à bien des épreuves et même à des périls, au temps de la Ligue. Les séditieux d'Auxerre s'ameutèrent contre lui en 1589. Il essaya de toutes sortes de compromissions pour échapper; ce n'était pas du tout un héros, Il mourut en 1593.

AMYOT ET PLUTARQUE.

Amyot n'a fait œuvre que de traducteur, mais en y mettant presque du génie. Traduction du roman grec de « Théagène et Chariclée », des « Amours pastorales de Daphnis et Chloé », des « Vies des hommes illustres, Grecs et Romains », de Plutarque, et des « Œuvres morales » du même auteur. Par sa traduction de Plutarque, il devint, sans y avoir songé, un inspirateur de l'âme française. Beaucoup d'hommes et de femmes trouvèrent dans les vies des hommes illustres l'idéal de l'héroïsme. Toutes les bibliothèques du XVIIe siècle eurent leur Plutarque.

LE DROIT ROMAIN ET LES UNIVERSITÉS.

L'enseignement du droit reflète exactement les préoccupations de la pensée du temps. Un premier fait considérable s'y produisit : ce fut, à côté du droit canonique, le développement de l'étude du droit romain, pendant longtemps limitée à quelques universités : Bourges, Orléans, Angers. La Faculté de « décret » de Paris, elle-même, ne l'introduisit que subrepticement chez elle. En 1541, pour la première fois, un docteur reçut l'autorisation de faire des leçons privées sur deux titres du Digeste : « De regulis juris » (Des règles du droit), « De verborum significatione » (De la signification des termes). Puis, dans un « Mémorial de la Faculté », qui comprend les années 1542 à 1551, on voit figurer presque régulièrement des leçons de droit romain, à côté du droit canon. Un certain Delacroix lit le titre « De Actionibus (De la Procédure), du Livre IV des Institutes (droit romain), pendant qu'un autre professeur commente le « De Accusationibus » (Des Accusations), du Livre IV des Décrétales (droit canon). De même, Rebuffi, un professeur renommé, commente le « De Exceptionibus » (Des Exceptions), du Livre II des Décrétales, et l'un de ses collègues

le « De rerum divisione » (De la division des choses), du Livre II des Institutes.

L'enseignement nouveau rencontra une vive opposition. Les Facultés qui étaient pourvues du privilège de le donner ne voulaient pas que les autres fussent admises à conférer les grades. En 1576 encore, Cujas, quand il vint à Paris, n'obtint qu'à titre personnel et en considération de sa grande renommée, l'autorisation « d'enseigner publiquement le droit romain et d'en conférer les grades ». En 1579, l'ordonnance, rendue en conformité du vœu des États de Blois de 1576, contenait l'article suivant : « Défendons à ceux de l'Université de Paris de lire (enseigner) ou de graduer en droit civil ». L'Université céda provisoirement sur les grades et continua les leçons.

LES BARTOLISTES.

Mais cette nouvelle étude suivit d'abord les méthodes du moyen âge. L'école dite Bartoliste, du nom de son fondateur Bartole († 1357), restait attachée aux habitudes de la scolastique; elle établissait toute discussion, moins sur les textes, moins sur les documents, que sur les « autorités ». Elle avait pour doctrine d'accumuler des opinions multiples, pour en tirer l'opinion commune. Forcadel, le rival de Cujas, se faisait un mérite de ne produire aucune thèse personnelle, de s'appuyer sur le témoignage des jurisprudents antérieurs, au lieu de tenter, « par amour de la nouveauté », disait-il, « de faire prévaloir des interprétations téméraires ». Il ne se refusait cependant pas à professer des doctrines, il établissait même des synthèses. Comme les chefs de l'école, il n'isolait pas le droit romain des autres droits canon, germanique; au contraire, il s'en servait pour les pénétrer, pour les vivifier; il en tirait des théories toutes modernes. Par là, l'école bartoliste était vivante, bien que peu scientifique.

LES ACCURSIENS.

Une autre école plus ancienne, celle d'Accurse ou des glossateurs, avait compilé ou résumé dans des « Sommes » énormes soit les textes, soit les gloses qui en avaient été faites. Enfin les traités, sommes, gloses, étaient composés pour des praticiens, et ne représentaient, à vrai dire, que des recueils d'opinions destinées à fournir aux juges une jurisprudence. Entre le droit et la science, il y avait donc un abîme.

LA MÉTHODE NOUVELLE.

Ces deux écoles furent de bonne heure attaquées par les hommes de la Renaissance.

« Au cas que leur controverse estoit patente et facile à juger, dit Pantagruel aux docteurs, vous l'avez obscurcie par sottes et déraisonnables raisons et ineptes opinions de Accurse, Balde, Bartole... et ces autres vieulx mastins, qui jamais n'entendirent la moindre loy des Pandectes... Car, comme il est tout certain, ils n'avoyent congnoissance de langue ny grecque ny latine, mais seulement de gothique et barbare. »

Les jurisconsultes de la nouvelle école, celle de la Renaissance, furent des humanistes; ils avaient appris, eux, le grec et le latin; ils connaissaient fort bien les auteurs anciens; quelques-uns même étaient des lettrés. Alciat, un des promoteurs de la réforme, avait annoté Plaute et Térence et écrit des poésies latines. Budé doit aussi être compté parmi les premiers rénovateurs des études juridiques[1].

Comme pour l'érudition classique, la réforme commença par la publication d'éditions plus correctes et par des essais de restitution des textes : Digeste, Code, Institutes de Justinien, Loi des Douze Tables, Édit perpétuel. Henri Estienne, plus tard, édita en 1558 les « Lois Impériales grecques » et, deux ans après, les traduisit en latin.

CUJAS.

Cujas[2], né à Toulouse en 1522, est, dans l'histoire du droit, le représentant le plus illustre de l'Université de cette ville, qui avait toujours donné une grande place aux études juridiques; il y apprit les langues anciennes, l'histoire, la philosophie, en même temps que le droit, commença à y enseigner en 1547, puis passa par les Universités de Cahors, de Bourges, de Valence, de Turin, fit un court séjour à celle de Paris en 1576, et retourna à Bourges, où il mourut en 1590.

A Bourges, il eut pour auditeurs un grand nombre de juristes et d'érudits. A Valence, Joseph Scaliger et de Thou allèrent l'entendre. Vers la fin de sa vie, il était sollicité par Grégoire XIII de passer en Italie. On le qualifiait de « professor legum admirandus », de « vir Jurisprudentiæ in antiquam dignitatem restituendæ natus ». Le Parlement de Paris, en 1576, le disait « personnage de grande et singulière doctrine et érudition ». Ce n'est pas qu'il n'ait eu des adversaires nombreux et violents, comme on l'était d'ailleurs en tout à cette époque : Forcadel à Toulouse, Duaren et Doneau à Bourges[3]. La vivacité des luttes démontre la nouveauté des doctrines de Cujas, et leur signification historique.

ESPRIT DE SES ŒUVRES.

Ses œuvres sont immenses[4]. Elles se composent d'éditions : « Fragments d'Ulpien, Code Théodosien, Institutes de Justinien, Novelles », puis de Commentaires sur le Code, le Digeste, les Institutes, sur les œuvres de certains jurisconsultes, Papinien, par exemple.

Cujas fut avant tout un professeur de droit civil, c'est-à-dire de

1. Voir sur lui le volume précédent, p. 163.
2. J. Berriat Saint-Prix, *Biographie de Cujas*, 1822. Glasson, *Histoire du Droit et des Institutions de la France*, t. VIII, 1903, donne une bibliographie et une liste détaillée des très nombreux écrits de Cujas. P. F. Girard, article *Cujas*, dans la Grande Encyclopédie (avec bibliographie).
3. A Bourges, lors de la cérémonie d'inauguration de son cours, les régents de droit s'abstinrent, sauf un, d'y assister.
4. Elles sont toutes écrites en latin.

droit romain, ce qui était à cette époque une sorte de laïcisation de l'enseignement juridique. On ne connaît de lui qu'un seul écrit sur le droit canon. Il pratiqua les habitudes d'esprit des humanistes; très versé dans la littérature grecque et romaine, il sut rapprocher les textes historiques et littéraires des textes juridiques. En outre, au lieu de gloser sur le texte isolé ou de compiler les commentaires faits antérieurement sur un texte de jurisconsulte, il cherchait à le replacer dans l'œuvre même de ce jurisconsulte, puis le jurisconsulte dans son école, et l'école dans son époque. Ainsi, il introduisait dans l'étude du droit la notion historique et il se servait du droit comme élément de reconstitution des civilisations antiques. C'était autre chose et plus que d'en tirer des motifs de décisions, applicables par des magistrats dans la vie courante.

LA PHILOSOPHIE DU DROIT.

Les érudits et les juristes s'unissaient donc dans une communauté de méthode, et désormais les travaux sur le droit romain allaient intéresser les savants autant que les praticiens et devenir un des instruments de la culture générale. Ce fut un phénomène presque du même ordre que celui qui avait fait du latin, non plus un langage purement usuel et limité à son utilité immédiate, mais une partie intégrante de la pensée érudite. Un certain nombre d'esprits distingués, L'Hospital par exemple, rêvèrent l'union des lettres et du droit, et le jurisconsulte Charondas allait plus loin encore, en revendiquant pour la science juridique une sorte de préséance :

« Je dirai que la vraie filosophie est comprise dans les livres de Droit, et non dans les inutiles et muettes bibiothèques des filosophes. »

IV. — LES ÉRUDITS; ÉTUDES NATIONALES

LA MÉTHODE DANS LA SCIENCE HISTORIQUE FRANÇAISE.

NOUS avons dit comment les savants furent amenés à l'étude des antiquités françaises. Ils suivirent dans cette recherche les méthodes qu'on avait appliquées à la reconstitution de l'antiquité. Mais, ayant à manier moins des textes littéraires que des documents, ils furent conviés à une précision plus rigoureuse, à une critique plus exigeante; ils créèrent ainsi la science historique moderne. Leur œuvre se compose de publications de textes ou de synthèses fondées sur les textes.

VIE D'ÉTIENNE PASQUIER.

Né à Paris, en 1528 ou 1529, d'une famille modeste, Estienne Pasquier[1] étudia le droit, sous Hotman et Baudouin, se rendit à Tou-

1. L. Feugère, *Estienne Pasquier, Etude sur sa vie et ses ouvrages* (dans *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*, t. I, 1859). P. Dupont, *De Stephani Pasquierii latinis carminibus* (thèse de la Fac. de Paris), 1898.

louse pour recevoir les leçons du grand Cujas, fut auditeur d'Alciat à Pavie, de Socin à Bologne, puis débuta comme avocat devant le Parlement de Paris, à la fin de l'année 1549. Il y avait pour confrères Pierre Séguier, Christophe de Thou, ses aînés; Brulart, François de Montholon, Bodin, ses contemporains; Loisel et Pierre Pithou, un peu plus jeunes : autant d'esprits forts et brillants, appelés à un grand avenir. Précis, ferme, modeste, laborieux avec méthode, Pasquier se fit assez vite une réputation solide, à laquelle ne nuisaient pas des fantaisies littéraires : le « Monophile », les « Colloques d'amour », à la mode de l'époque. Son mariage avec une veuve assez riche et la naissance d'un fils, en 1558, lui donnèrent cette vie de famille, qu'il aimait et qui était celle de la bourgeoisie moyenne, sur laquelle les habitudes de Cour avaient peu de prise : vie calme, régulière, partagée entre l'exercice de la profession et le culte des lettres. Pasquier allait tous les ans faire ses vendanges dans son petit domaine de la Brie ou dans la propriété de sa femme près de Cognac.

VIE PUBLIQUE DE PASQUIER.

Avocat recherché, il fut, en 1564, chargé de soutenir devant le Parlement la cause de l'Université contre les Jésuites, qui s'étaient insinués dans l'enseignement. Dans ce procès, il montra les qualités de vigueur mesurée et l'attachement aux traditions de liberté chères à la bourgeoisie française, qu'il porta dans la vie politique, où il entra peu à peu. Il assista aux Grands Jours de Poitiers, à ceux de Troyes, fut nommé en 1585 avocat général à la Chambre des comptes, fut député aux États de Blois en 1588; il suivit Henri III à Tours et rentra avec Henri IV à Paris, en 1594. Il n'y mourut qu'en 1615.

LES « RECHERCHES DE LA FRANCE ».

Il n'avait jamais délaissé la littérature ni l'érudition; après ses premiers vers, il publia les « Ordonnances générales d'amour » en 1564. En 1609, il se plut à réunir, sous le nom de « Jeunesse de Pasquier », toutes les productions de ses premières années; il y joignit les lettres innombrables écrites[1] à divers et qui montrent chez lui, avec un esprit « gaillard », un sens très aiguisé, une vision précise et juste, une intelligence essentiellement judicieuse, avec une pointe d'ironie. Il avait, en vrai bourgeois français, l'instinct du réel. C'est peut-être pour cette raison que son œuvre capitale est une œuvre d'érudition, non pas antique, mais actuelle : les « Recherches de la France », dont il fit paraître le premier livre en 1560, le deuxième en 1565; les huit autres furent publiés au début du XVIIe siècle seulement.

Il remontait jusqu'à nos origines, non plus fabuleuses et poéti-

1. Dix livres de ces lettres avaient été publiés en 1586.

ques, mais historiques; il étudiait les Gaulois, les Burgundes, les Goths, les premiers Francs, les Mérovingiens. Il parlait de Frédégonde et de Brunehaut, qu'il appelait, il est vrai, « ces deux princesses ». Il poursuivit dans les livres suivants l'étude de nos institutions nationales, de notre langue et de notre poésie. Que son érudition pèche par bien des lacunes ou des erreurs, qu'il ait fait en partie un livre à thèse, avec la préoccupation d'établir sur des faits arrangés une sorte de système de monarchie constitutionnelle, qu'il ait mêlé à l'examen des événements quelques préoccupations d'actualité, cela est incontestable, mais il eut le mérite d'avoir beaucoup travaillé, d'avoir souvent rencontré juste, et surtout d'avoir appliqué son effort à une œuvre d'intérêt national.

JEAN BODIN.

Jean Bodin[1] naquit à Angers en 1530; il alla faire ses études de droit à Toulouse, où il professa un moment, puis se rendit à Paris, devint maître des requêtes, secrétaire des commandements et grand-maître des eaux et forêts du duc d'Alençon, le dernier des fils d'Henri II. En 1576, le tiers état de Vermandois le députa aux États de Blois. En 1584, Bodin se fixa à Laon, prit un moment parti pour la Ligue contre Henri III en 1589, puis se déclara pour Henri IV et mourut en 1596.

ESPRIT DE JEAN BODIN.

Ce fut un personnage d'esprit flottant, un peu aventureux, et pourtant modéré. Chose assez significative : bien qu'il ait appartenu jusqu'au bout au catholicisme, on l'accusa d'être protestant et on s'est demandé s'il n'avait point par sa mère des origines juives.

En 1566, il publia la « Méthode historique » (Méthodus ad facilem historiarum cognitionem); en 1576, « La République »; en 1578, la « Démonomanie »; en 1596, « l'Amphitheatrum naturæ ». Il avait composé le « Heptaplomeres, sive Colloquium de abditis rerum sublimium arcanis[2] ». La « République » est un ouvrage d'ordre très élevé, où Bodin soutient la théorie monarchique, en protestant contre la tyrannie, qu'il distingue de la monarchie, et en imposant quelques limites au pouvoir absolu. Or, dans la « Méthode historique » il y a des nouveautés, et dans la « République, » des hardiesses; dans la « Démonomanie », des idées arriérées, puisque Bodin croit aux démons et à l'astrologie, et nie les découvertes de Copernic; dans le « Heptaplomeres » des conceptions téméraires pour l'époque, puisqu'il y institue une discussion religieuse entre des interlocuteurs de culte différent, et cite fréquemment le Talmud et la Cabale. C'est un singulier mélange de contradictions ou d'incertitudes.

1. H. Baudrillart, *Jean Bodin et son temps*, 1853.
2. « Conversation sur les arcanes des grands mystères ».

FRANÇOIS HOTMAN, LA « FRANCO-GALLIA ».

François Hotman[1], né à Paris en 1524, étudia le droit à Orléans et commença à l'enseigner à Paris en 1546; puis, pour échapper aux persécutions dirigées contre les protestants, il alla à Lausanne et à Strasbourg, où il demeura très longtemps et acquit un grand renom de savant et de professeur. Calviniste passionné, en rapports étroits avec Calvin, il se mêla très ardemment à la politique, fut soupçonné de complicité dans la conjuration d'Amboise, écrivit contre le cardinal de Lorraine l'« Épistre adressée au Tigre de la France », dont le ton était d'une violence farouche, revint en France en 1563, après la paix d'Amboise, enseigna à Valence et à Bourges, et quitta définitivement la France en 1572, après la Saint-Barthélemy. Il mourut en 1590.

C'est pendant son séjour à l'étranger qu'il publia, en 1573, les vingt premiers chapitres de la « Franco-Gallia » (La Gaule-France), qui fut traduite en français en 1574.

Il y prend l'histoire de France à ses origines, à la Gaule primitive et à la domination romaine; suit cette histoire au travers du développement des institutions politiques, administratives et ecclésiastiques. Bien plus encore que Pasquier, il soutient une thèse, celle d'une sorte de monarchie constitutionnelle gouvernant avec le concours des États du royaume; mais il le fait en se servant de notre histoire, tandis que d'autres fondaient leurs théories sur l'Aréopage d'Athènes et le Sénat de Rome. Et puis, il entreprend d'appliquer la méthode scientifique : « Mon livre, dit-il, est un livre historique... Je n'ai pas avancé trois propositions sans témoignages et sans preuves évidentes ».

DU TILLET; LES DEUX PITHOU.

Jean du Tillet écrivait avant 1570 les « Mémoires et Recherches.... pour l'intelligence de l'État et des affaires de France », et, dès 1560, il avait publié une étude sur l'« âge de la majorité des rois[2] ». Fauchet écrit le « Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans. Plus les noms et sommaire des œuvres de 127 poètes françois vivans avant l'an 1300 » (1581); il compose, à l'aide des chartes et des chroniques, les « Antiquités gauloises et françaises », et les « Origines des dignités et magistrats de France » (1584)[3]. Dans ses « Antiquités », il citait les Serments de Strasbourg.

Quelques ouvrages, comme ceux de Pierre, de François Pithou

1. Dareste, *Essai sur François Hotman* (thèse de la Fac. de Paris, 1850); *François Hotman, sa vie et sa correspondance* (Revue Historique, t. II, 1876).

2. Jean du Tillet était greffier civil au Parlement de Paris. Il mourut en 1570. Les *Mémoires*, etc., furent publiés en 1577 et plus tard, en 1588, sous ce titre qui est resté : *Recueil des Rois de France*.

3. Claude Fauchet (1530-1601) fut un moment premier président de la Cour des monnaies. Les *Antiquités* ne parurent qu'en 1599, mais elles avaient été composées bien avant.

(1539-1596; 1543-1621), eurent un caractère à la fois érudit et politique : tels le « Traité de la Grandeur et des Droits de la Couronne de France » (1587), et surtout le « Recueil des libertés de l'Église gallicane » (1594). Mais Pierre avait aussi publié les « Coutumes de Troyes », le « Premier livre des Mémoires des Comtes héréditaires de Champagne et de Brie, tiré pièce à pièce, au vray, d'anciennes chartes », et en même temps les « Observations sur le Code Justinien », et les « Déclamations de Quintilien ».

L'HISTOIRE NATIONALE VULGARISÉE.

Concurremment à ces travaux érudits, il y eut comme un courant qui entraîna des écrivains de second ordre à la publication d'ouvrages destinés à vulgariser l'histoire nationale. Le nombre de ces livres montre qu'un assez gros public s'y intéressait et qu'ils avaient des acheteurs. Gilles Corrozet, avait publié, en 1532, « La Fleur des Antiquitez... de la ville de Paris [1] » ; il écrivit le « Trésor des Histoires de France », publié en 1583. Belleforest compose « L'histoire des neuf roys Charles » (1568) et les « Grandes Annales et Histoires généralles de France » (1579); Girard, sieur du Haillant, « l'Histoire générale des rois de France » [2] (1576); Papire Masson, quatre « Livres d'Annales [3] » (1578), Nicolas Vignier, le « Sommaire de l'Histoire des Français », suivi d'un « Traité de l'Estat et origine des anciens Français » (1579).

LES «COSMOGRAPHIES».

En même temps, on cherchait à avoir au moins des notions sur le monde entier, en dehors des Grecs et des Romains. Belleforest traduisit, en 1575, la « Cosmographie de Munster », description des pays d'Europe, ornée de figures qui donnaient la vision des choses décrites; André Thevet publia en 1554 la « Cosmographie du Levant », et en 1571 la « Cosmographie universelle »; compilations médiocres et sans critique, mais qui élargissaient les horizons.

LE DROIT FRANÇAIS.

La transformation dans la façon de comprendre le droit romain [4] et le discrédit lent, mais progressif, du droit canon, devaient favoriser l'étude du droit français, ou, comme on disait, du droit coutumier. Pourtant, elle ne se développera que difficilement tout d'abord. En effet, juristes et érudits, obsédés, là comme ailleurs, par la

1. On publia même des plans de Paris; c'était au moins une contre-partie des plans si nombreux de la Rome antique. A partir de la seconde moitié du siècle, les plans et vues de pays figurèrent sur un très grand nombre de tapisseries. Catherine de Médicis en avait toute une collection.

2. Il est vrai que du Haillant, dans sa préface, se montre comme un pur disciple des anciens et ne voit guère dans l'histoire qu'un enseignement moral; il dédaigne les « menues choses » et veut « quelque belle sentence qui monstre au lecteur le proffit qu'il peult tirer de ce qu'il lit ». Mais il n'est pas moins vrai non plus qu'il proposait aux Français la lecture de l'histoire de leurs ancêtres.

3. En latin, le titre est : *Papirii Massoni Annalium libri quatuor.*

4. Voir ci-dessus, p. 312.

préoccupation de l'antiquité, considéraient le droit coutumier comme étant d'ordre inférieur et le réservaient tout au plus aux praticiens. Puis les règles pour l'étude de ce droit étaient mal établies. On avait publié un certain nombre de coutumes, mais ç'avait été d'abord un travail pratique pour l'usage des magistrats, et quand on les commentait, on le faisait presque uniquement à l'aide du droit romain ou du droit canonique, maniés l'un et l'autre à la façon bartoliste ou accursiste.

DU MOULIN.

L'un des créateurs de la science du droit national fut Charles du Moulin, qui fut en même temps un des esprits les plus indépendants et les plus hardis du XVIe siècle. Né à Paris, en 1500, il fit à l'Université de bonnes études d'humaniste, suivit les cours de droit à Orléans et à Poitiers; essaya de plaider à Paris, mais sans succès, à cause d'une toute particulière difficulté d'élocution, et se borna à être avocat consultant, spécialité dans laquelle il acquit une très grande réputation. Il publia, en 1539, son « Premier Commentaire sur la Coutume de Paris », qu'il dédia au roi François Ier. C'est une date dans l'histoire du droit français.

Gallican dans l'âme et ardemment hostile aux empiétements de la Cour de Rome, il fut ainsi entraîné assez facilement à la Réforme, où son esprit, très ferme et très arrêté dans ses convictions, avec des apparences passionnées, fut très embarrassé de se fixer, passant du luthéranisme au calvinisme, pour revenir en fin de compte au luthéranisme. Il eut ainsi le sort de presque toutes les fortes personnalités du siècle, et les quinze dernières années de sa vie furent troublées par des persécutions. En 1552, pour avoir publié l'écrit sur « les Petites Dates[1] », favorable cependant aux droits du royaume, il est emprisonné, sa maison est pillée par la populace, parce qu'on le sait protestant; il se réfugie en Allemagne, où il reste quatre ans, revient en France, est encore obligé en 1562 de s'enfuir de Paris à Orléans; publie en 1564 le « Conseil sur le concile de Trente », dans lequel il engage le Roi à ne pas recevoir en France les décrets du concile; est de nouveau emprisonné pendant quelque temps. Persécuté par les ultramontains, il est assailli par les ministres calvinistes, insulté, calomnié, pendant que la Congrégation de Rome met ses livres à l'Index. Il meurt en 1566.

ŒUVRE DE DU MOULIN.

L'œuvre de du Moulin est considérable; les parties essentielles en sont : les deux « Commentaires sur la Coutume de Paris », publiés en 1539 et 1558, le « Tractatus commerciorum et usurarum redi-

1. Il s'agissait de bulles datées non authentiquement et par lesquelles la Curie romaine arrivait à rétablir les réserves.

tuumque pecunia constitutorum et monetarum », paru en 1546 et bientôt abrégé et traduit sous ce titre : « Sommaire du livre analytique des contracts, usures, rentes constituées, intérêts et monnoyes »; la « Première partie du traicté de l'Origine, progrez et excellence du royaume et monarchie des Françoys et couronne de France », en 1561.

NOUVEAUTÉ DE L'ŒUVRE.

Voilà donc notre droit devenu l'objet des hautes études. Car, bien que du Moulin écrive pour les praticiens, il donne dans presque tous ses écrits une place à l'histoire, c'est-à-dire à l'érudition. Le commentaire sur la Coutume de Paris[1] est précédé d'une vue générale sur le moyen âge, jusque vers le XIVe siècle. Du Moulin plonge dans nos antiquités nationales, invoque la Loi Salique, discute, dans le passé comme dans le présent, le régime des fiefs, remonte aux origines de la monarchie. Mais aussi, il est l'homme de son temps et il a le sentiment du progrès. Il attaque les droits féodaux, il proclame, contre l'Église, la légitimité du prêt à intérêt; il demande l'unification des coutumes : « J'ay trouvé et connu clairement, dit-il dans une dédicace à Henri II, qu'il serait très nécessaire et utile et facile de réduire en une briève et équitable consonance (non toutes les coustumes de vostre royaume), mais plusieurs contrariétez, déduicts et intrications qui s'y fait », et même, il élargit plus tard cette idée dans son « Oratio de concordia et unione consuetudinum Franciæ » (Discours de la concorde et union des coutumes de France).

C'est ce mélange d'esprit pratique, juridique, philosophique et historique[2], qui fait de du Moulin un précurseur et agrandit son rôle, en l'opposant à l'humanisme juridique désintéressé et abstrait représenté par Cujas. Mais c'est que du Moulin était sorti des Universités pour entrer dans la vie, et qu'il n'avait pas connu le droit seulement par les livres.

La veine ainsi ouverte se continue au XVIe siècle par Guy Coquille[3] et par Loisel; elle se prolonge en plein XVIIe siècle par Domat et, à la veille de la Révolution, par Pothier.

1. En réalité, il n'a guère commenté que le Titre des Fiefs; mais c'est précisément là que le droit confinait le plus à l'histoire.

2. Du Moulin n'est pas resté complètement étranger aux études de droit romain; il y a porté la vigueur et la subtilité de son esprit.

3. Guy Coquille (1523-1603) écrit l'*Institution au droit français*. — Antoine Loisel (1536-1617), poète et érudit, en même temps que jurisconsulte, publie en 1607 l'*Institution* de Coquille et y ajoute les *Institutes coutumières*.

V. — LES PENSEURS ET LES INDÉPENDANTS

En quelques hommes, que l'on peut appeler des indépendants, apparaissent certains caractères de l'esprit du XVIe siècle qui ne procèdent pas de la Renaissance, et le fort et le faible des idées nouvelles.

RAMUS.

Ramus[1] (la Ramée) était né vers 1515, dans la Picardie, d'où sortirent tant d'hommes énergiques et de réformateurs. Fils d'un laboureur très pauvre, il fut réduit, pour étudier, à s'attacher comme domestique à un jeune écolier riche, avec qui il entra au collège de Navarre à Paris. A vingt et un ans, il soutint ses thèses sur ce sujet : « Quæcumque ab Aristotele dicta essent commentitia esse » (Que tout ce qui a été dit par Aristote est fausseté). Il s'attaquait ainsi au problème qui devait le passionner jusqu'à la fin de sa vie : la philosophie d'Aristote ou plutôt peut-être les opinions de ses commentateurs.

LA QUERELLE D'ARISTOTE.

C'est en 1544 que commença la grande querelle, dont il devait sortir vainqueur — pour un moment — au bout de sept ans. Il avait publié en 1543 les « Dialecticæ partitiones » (Institutions à la Dialectique) et les « Aristotelicæ animadversiones » (Remarques sur Aristote). Dans les premières, il critiquait la pédagogie du temps, à laquelle il opposait une méthode à lui. Dans les secondes, il reprenait quelques-unes des idées de sa thèse et les précisait : il soutenait que certains écrits mis sous le nom d'Aristote lui étaient attribués à tort. A Aristote lui-même, il reprochait la sophistique, le manque de logique, à ses glossateurs l'abus de la scolastique.

Or, Aristote restait toujours pour l'Université le maître intangible. En 1534, dans un programme de réforme de la Faculté des arts, la philosophie aristotélicienne était donnée comme l'objet normal et presque unique de l'enseignement.

RAMUS ET L'UNIVERSITÉ.

Ramus excita ainsi bien des colères. Galland, recteur de l'Université, se mit à la tête de ses adversaires, dont les plus acharnés étaient un docteur, Joachim de Périon, et un jurisconsulte, Antoine de Gouvéa. Ils entreprirent de lui faire retirer le droit d'enseigner. La cause, portée par eux au Parlement, fut déférée à des arbitres, qui se montrèrent peu favorables à Ramus. C'est que celui-ci irritait par le ton hautain de son intransigeance et qu'il troublait des situations acquises. C'est aussi qu'à la date de 1544 on était en pleine

1. Ch. Waddington, *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, 1855.

crise du protestantisme[1] et mal disposé pour toutes les hardiesses, même pour celles qui semblaient ne pas toucher à la foi. Par sentence du 10 mars 1544, le Roi condamna les deux ouvrages incriminés, fit défense à leur auteur d'enseigner la dialectique ou toutes autres parties de la philosophie, et « d'user à l'avenir de telles médisances et invectives contre Aristote ne autres autheurs anciens receuz et approuvés, ne contre nostre dite fille, l'Université ». Ramus continua de professer, mais uniquement la littérature et, en 1545, il fut appelé à la direction du collège de Presles. Il y expliqua Cicéron, Quintilien, non sans exciter encore l'opposition de l'Université par les critiques qu'il se permettait parfois contre ces deux auteurs.

RAMUS AU COLLÈGE ROYAL.

Mais, à côté d'adversaires acharnés, il s'était fait des protecteurs. Le tout puissant cardinal de Lorraine le recommanda à Henri II, qui lui rendit la liberté de parler et d'écrire, et même le nomma, en 1551, professeur d'éloquence et de philosophie au Collège royal. Ses ennemis ne se turent pas : Galland, Charpentier, cet adversaire haineux de toutes les nouveautés, lancèrent contre lui quelques-uns de ces pamphlets, qui ont fait des querelles littéraires au XVIe siècle des champs clos d'injures et de calomnies. Rabelais, du Bellay se mêlèrent en prose et en vers à la lutte.

Cependant l'ouverture du cours de Ramus au Collège royal s'était faite au milieu d'une affluence considérable. De 1551 à 1561, il enseigna la grammaire, la rhétorique, même les mathématiques, aussi bien que la philosophie, portant dans toutes ces disciplines la netteté logique de son esprit et le sentiment des réformes nécessaires. Il fut vraiment le représentant du Collège royal et du haut enseignement. On a vu[2] qu'il proposa un plan de réformes pour l'Université.

MORT DE RAMUS.

Toute cette œuvre singulièrement ample fut tentée au milieu de luttes et d'attaques, dont la violence s'accrut encore lorsque Ramus eut déclaré son adhésion à la Réforme. Des menaces d'assassinat furent proférées contre lui, en 1567; il n'y échappa qu'en abandonnant momentanément Paris. Puis il voyagea en Europe, de 1568 à 1570. Quand il revint, il se trouva déchu, en vertu des arrêts de 1568 et 1570, des fonctions qu'il avait occupées, ne les recouvra qu'en partie, et périt dans les massacres de la Saint-Barthélemy, peut-être à l'instigation de son rival Charpentier, qui n'avait pas cessé de le poursuivre de sa haine.

ESPRIT DE RAMUS.

Ramus fut une intelligence forte et vaste : il aborda et embrassa presque toutes les parties du savoir humain, depuis la philosophie jusqu'aux sciences mathématiques, en passant par la littérature, et

1. Voir le volume précédent, p. 384-387.
2. Voir ci-dessus, p. 268.

fit avancer chacune des sciences auxquelles il toucha. Son *Arithmétique*, sa *Géométrie*, son *Algèbre* furent considérées pendant longtemps comme des ouvrages excellents, et cependant ces sciences étaient en dehors des études de sa vie.

Ramus fut essentiellement un indépendant; il le fut à l'égard de l'antiquité, ce qui, au XVIe siècle, suffit presque à classer un homme. Il fut également dégagé des préjugés de son temps; en tout il osa parler de réformes : dans l'enseignement, dans la grammaire, dans la langue, dans l'orthographe.

RAMUS CONSERVATEUR EN POLITIQUE ET EN RELIGION.

Seulement, pour lui aussi, l'indépendance ne s'étendit pas à la politique ni à la foi. La dédicace de ses Institutions dialectiques n'est presque tout entière qu'une amplification sur ce thème : souhaiter au Roi la longue vie que lui méritent ses vertus et la protection qu'il accorde aux lettres. D'autre part, il fut le protégé du cardinal de Lorraine, cet adversaire acharné de la libre conscience. Dans ses critiques contre Aristote, il s'attache assez étrangement à condamner en lui le non croyant : « Théologiens, s'écrie-t-il, délivrez le christianisme de cette peste...; ne souffrez pas plus longtemps que la criminelle maladie de l'athéisme soit entretenue par des opinions auxquelles vous prêtez un appui inconsidéré ».

RAMUS ET LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE.

Pourtant, il fut un défenseur passionné de la liberté intellectuelle, aussi bien contre Aristote que contre l'Université. Aucun parti ne le possédait, parce que la raison n'est d'aucun parti. Or, on a vu déjà que la génération d'Henri II, comme celle de François Ier, était une génération disciplinée, qui ne niait une tradition que pour en subir une autre, qui éprouvait le besoin de l'autorité dans la science, comme dans la politique et dans la religion.

GUILLAUME POSTEL.

Guillaume Postel[1] représenterait assez bien ce qu'on pourrait appeler l'esprit oriental de la Renaissance, avec ce qu'il y a toujours de rêveries chimériques et de fantaisies mystiques dans les choses de l'Orient.

Né à la Dolerie, dans le Cotentin, vers 1510, il eut une jeunesse pauvre et difficile, comme Ramus et comme Amyot. Mais, en 1536, il était envoyé en mission en Orient et, en 1539, nommé lecteur au Collège royal pour l'hébreu et les langues asiatiques. Très indépendant et très naïf, Postel entreprit, lui bien chétif, de défendre son premier protecteur, le chancelier Poyet, disgracié en 1542; il fut brisé. Alors commença une vie errante, où s'exagérèrent peu à peu les défauts d'une intelligence vaste et pénétrante, mais peu équili-

1. Weill, *De Gulielmi Postelli vitâ et indole* (thèse de la Faculté des lettres de Paris), 1892.

brée. De 1543 à 1552, il alla à Rome, à Venise, à Jérusalem, en Syrie, à Constantinople, puis revint à Paris, où il fit pendant quelque temps des leçons publiques, qui attirèrent une foule considérable. Il avait acquis, au cours de ses pérégrinations, la connaissance de presque toutes les langues parlées dans l'Asie occidentale, et il possédait à fond le grec et le latin; il avait en outre amassé un trésor d'observations et de méditations solitaires.

POSTEL AU PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Il ne resta pas longtemps à Paris. A partir de 1553, on le voit à Besançon, puis à Bâle, à Venise, à Vienne, où il professe à l'Université pendant quelques mois. Il repasse en Italie, est poursuivi comme hérétique par le Saint-Office, emprisonné à Rome. Délivré, il va à Bâle, à Trente, à Augsbourg, rentre enfin à Paris, où la liberté de son langage, l'étrangeté de ses allures (il se vêtait du costume oriental), la hardiesse de ses idées (il soutenait la supériorité de la civilisation musulmane et prêchait une alliance des religions) le firent traduire devant le Parlement. Convaincu de folie, il fut enfermé, à partir de 1562, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, où il resta jusqu'à sa mort en 1581. Sa détention y fut d'ailleurs très douce; il continua ses travaux; il recevait les visites de tout ce que Paris comptait de personnages notables, attirés par la singularité de l'homme et l'originalité de sa conversation, pleine de souvenirs mêlés à toutes sortes d'utopies [1]. Henri III lui-même alla voir le « bonhomme Postel », comme on l'appelait.

C'était un vieillard très doux; le moine qui lui succéda dans sa cellule dit qu'il vivait très sagement, très humblement, « qu'il écrivait bien quelquefois (et disait) certaines absurdités », mais qu'il mourut dans les sentiments d'une piété très sincère.

L'ŒUVRE DE POSTEL.

L'œuvre de Postel est énorme et confuse : il était philologue, mathématicien, historien, philosophe. Dans les portraits qu'on a de lui [2], il est représenté, tantôt avec la sphère et le compas, tantôt avec un livre, où sont inscrits souvent des caractères hébreux.

Il publia un « Alphabet de douze langues », avec introduction et commentaires; un livre sur les « Origines et l'antiquité de la langue et de la nation hébraïque »; la « Description de la Syrie »; « Les magistratures athéniennes »; la « Concorde universelle »; « L'Histoire mémorable des expéditions faites par les Gaulois et Françoys »; les « Très merveilleuses victoires des femmes du Nouveau Monde »; « Des merveilles du monde... et y est montré aussi le lieu du Paradis terrestre [3] »;

1. Abel Lefranc, *La détention de Guillaume Postel au Prieuré de Saint-Martin-des-Champs (1562-1581)*. Bulletin de la Société de l'Histoire de France, t. XXVIII, 1891.
2. Ils sont très nombreux au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.
3. Attribué par Weill à Postel.

« Trois livres des Chroniques du mathématicien Jean Carion »; la « République des Turcs »; « L'Unique moyen de l'accord des protestants et des catholiques »; « La vraye et entière description du Royaume de France »[1].

PALISSY.

Palissy[2] est né en 1499, au plus tôt, en 1520 au plus tard, en Agenais vraisemblement. Ses parents étaient de condition modeste sans doute; il s'instruisit peut-être dans une de ces petites écoles de campagne assez nombreuses au XVIe siècle. Il devint un peu plus tard géomètre-expert et arpenteur, voyagea en Gascogne, en Béarn, s'établit en Saintonge, où il embrassa les doctrines de la Réforme[3], il fut même incarcéré en 1558, mais bientôt relâché.

On ne sait à quel moment au juste il commença ses expériences pour la fabrication des poteries émaillées, auxquelles il était sans doute préparé, pour avoir été, entre 1530 et 1540, ouvrier verrier. Il les a racontées non sans quelque recherche de l'effet[4]. Lorsqu'il fut maître de son procédé, la réputation et l'aisance lui vinrent assez vite. En 1562, les chefs des réformés et des catholiques mirent son atelier sous sauvegarde. En 1563, il fit imprimer à La Rochelle la « Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs thrésors. » En 1564, il fut employé par Montmorency à des travaux de décoration dans ses différents châteaux et reçut le brevet « d'inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Reine mère »; il construisit une grotte émaillée dans e jardin des Tuileries en 1570. On suppose qu'au moment de la Saint-Barthélemy, il était absent de Paris; il y revint en 1575, après avoir séjourné à Sedan, et y fit des leçons publiques et payantes sur les

1. *Linguarum XII characteribus differentium alphabetum; introductio ac legendi methodus. De originibus, seu de hebraicæ linguæ et gentis antiquitate. Syriæ descriptio. De orbis terrarum concordia libri IV. De magistratibus Atheniensium. Johannis Carionis mathematici chronicorum libri tres.* Les autres titres sont en français.

Il y a à la Bibliothèque nationale un grand nombre de manuscrits de Postel, qui contiennent des essais, des écrits de circonstance, etc., dont les titres à eux seuls ajoutent à l'idée qu'il faut se faire de cet esprit universel et étrange.

2. Les ouvrages sur Bernard Palissy sont extrêmement nombreux, on en trouvera l'indication dans Ernest Dupuy, *Bernard Palissy, l'homme, l'artiste, le savant, l'écrivain*, nouvelle édition, 1902. Il reste encore, à propos de la biographie et de l'œuvre de Palissy, des points obscurs.

3. Voir ci-dessus, p. 226.

4. Il prétend qu'elles durèrent plusieurs années, qu'il inventa à lui seul tous les procédés, « n'ayant jamais veu cuire terre; qu'après avoir trouvé la composition de l'émail, il n'aurait pas réussi à en opérer la fusion et qu'il se résolut à jeter dans le four les tables, les chaises, tous les meubles de son logis ». « Il y avait, dit-il, plus d'un moys que ma chemise n'avait séchée sur moy; encore pour me consoler, on se moquoit de moy... et on alloit crier par la ville que je faisois brusler le plancher, ...et m'estimoit-on fol ». Tout au moins estimera-t-on qu'il exagère un peu ou dramatise les choses, et il semble difficile de croire qu'il ait « ainsi bastellé l'espace de quinze ou seize moys », à moins encore qu'il n'ait eu plus de ressources qu'il ne l'affirme.

sciences naturelles, où il eut, paraît-il, de nombreux auditeurs : des avocats, des médecins, des mathématiciens, même le sculpteur Barthélemy Prieur (qui d'ailleurs collabora peut-être à quelques-unes de ses œuvres de faïence). Le médecin de la reine Marguerite de Valois, le magistrat Henri de Mesmes s'intéressaient à ses travaux. Il publia en 1580 les « Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux... ». Puis il retomba dans l'obscurité, peut-être dans la misère. On ne retrouve guère trace de sa vie pendant près de dix ans. On sait seulement qu'il fut emprisonné par les gens de la Ligue, en 1589 ; il mourut en 1589 ou 1590.

PALISSY AUTODIDACTE.

Palissy est fort peu un homme de la Renaissance, c'est-à-dire qu'il doit très peu de chose à la pédagogie et aux idées de son temps; c'est un autodidacte. Il ne sait ni le grec ni le latin; il se forma en lisant beaucoup et en lisant toutes sortes de livres : l'Écriture Sainte, qu'en sa qualité de calviniste il fit passer en lui tout entière; des auteurs anciens traduits : Pline le Naturaliste et Vitruve; des modernes : Serlio et du Cerceau; des auteurs du moyen âge, choisis surtout parmi les alchimistes; des savants de son temps, comme Pierre Belon ou le philosophe thaumaturge et astrologue Jérôme Cardan. Cette instruction très libre, très personnelle, commencée tard, poursuivie sans guide, le munit de connaissances, sans l'asservir à une méthode et à une doctrine, et laissa intact son tempérament intellectuel, qui était d'un observateur et d'un inventeur; mais aussi elle l'exposa à des tâtonnements et quelquefois à des erreurs.

LES ÉMAUX DE PALISSY.

Encore aujourd'hui, c'est comme artiste qu'il est célèbre, et on le connaît surtout comme l'auteur des « rustiques figulines », c'est-à-dire de ces plats, recouverts d'un émail jaspé, « dont la merveilleuse variété reproduit avec éclat les jeux de l'agate, du lapis ou des matières précieuses[1] », et qui sont décorés de poissons, de lézards, d'écrevisses, d'animaux des eaux courantes ou d'insectes, imités avec un sens profond de la réalité. Or, c'est la vue d'une pièce émaillée qui lui avait inspiré l'idée de son émail et, cette idée une fois conçue, il n'eut pour maître et pour guide que lui-même. Quant à la décoration de ses pièces, il la trouva dans les choses mêmes qu'il avait vues dès son enfance : les plantes, les cailloux, les poissons, les insectes de son pays.

Plus tard seulement, quand il fut devenu à la mode, il chercha à modifier son genre et introduisit dans ses œuvres les sujets et le style qui plaisaient à ses contemporains : des « Diane », des « Made-

1. Voir sur tous ces points Ern. Dupuy, *ouvrage cité*

leine au désert », des allégories, mais les modèles n'étaient plus de lui, il les demandait à des artistes, et il empruntait ses motifs ornementaux à Serlio et à du Cerceau, qu'il avait feuilletés.

ESPRIT SCIENTIFIQUE DE PALISSY

Palissy est encore plus un homme de science et un penseur qu'un artiste, et sa science ou sa philosophie naît toujours de l'observation. Il s'intéresse aux sciences naturelles, parce qu'il a vécu en contact avec la nature; il devient géologue pour avoir regardé les mines, les carrières, et pour y avoir trouvé des pierres, des métaux qui ont excité son attention. Il s'occupe de questions d'économie politique, pour avoir connu des paysans, des petits commerçants.

Cet esprit d'observation apparaît même dans les procédés de son style. Les formes : « j'ai vu; il existe quelque part »... reviennent presque à chaque page; l'observation y est le plus souvent présentée sous le couvert de l'anecdote. Seulement il ne s'en tient presque jamais à la simple constatation; son esprit philosophique en tire des théories sur la nature des eaux et des pierres, sur les sels, sur la transmutation; et il est admirable que sur quelques points ses doctrines scientifiques aient annoncé et devancé certaines théories modernes. Enfin, comme son intelligence est pratique, il se préoccupe toujours des applications matérielles, et il propose toutes sortes d'inventions : des fontaines, des systèmes de fortifications, etc.

PALISSY ET L'ANTIQUITÉ.

Tandis que la plupart de ses contemporains ont tendance à invoquer l'autorité des anciens ou les opinions déjà exprimées, Palissy semble prendre un âpre plaisir à montrer le néant des prétendues théories, fussent-elles antiques, et à leur opposer toujours l'expérimentation personnelle. Tout le livre des *Discours admirables* est composé sur un dialogue entre Théorie et Pratique où, bien entendu, le beau rôle est à Pratique.

Avec une tout autre étendue d'intelligence, il a certains traits qui le rapprochent de Philibert de l'Orme[1] : la même personnalité forte et rude, un peu chagrine, avec la même finesse cependant et quelque souplesse de conduite, le même tempérament d'inventeur, le même enthousiasme passionné; on retrouve aussi en lui quelque chose de la hardiesse de pensée de Ramus ou de l'imagination aventureuse de Postel. Par certains côtés de leur existence, par leur caractère, par la tournure de leur esprit, ces hommes révèlent dans le XVIe siècle littéraire une sorte de démocratie intellectuelle, et tous quatre, d'ailleurs, sortaient du peuple.

AMBROISE PARÉ.

Ambroise Paré (né près de Laval vers 1510) appartenait à une

1. Voir ci-dessous, p. 346.

famille modeste, dont plusieurs membres exercèrent la profession de barbier et de chirurgien; il reçut une fort petite instruction, et n'apprit ni le grec, ni le latin[1]. Il entra à l'Hôtel-Dieu de Paris, comme compagnon chirurgien, puis fut attaché à M. de Montejean, qu'il suivit dans la campagne de Piémont, en 1537-1538. Ce fut pour lui un apprentissage fécond et, quand il revint à Paris, il avait déjà acquis une réputation d'habileté professionnelle et même de hardiesse expérimentale, car il avait introduit dans le traitement des plaies quelques innovations opératoires. Alors il passa les examens d'entrée dans la corporation des barbiers-chirurgiens. Il assista ensuite à toutes les campagnes, sous Henri II, Charles IX et Henri III; au siège de Metz, en 1552, il révéla d'une façon éclatante son dévouement à la science et à l'humanité et son génie de chirurgien. Cependant il n'obtint qu'en 1554, et non sans difficulté, le titre de docteur en chirurgie[2], car on lui reprochait la barbarie du latin qu'il avait été obligé d'écrire et l'insuffisance de ses connaissances générales. C'était toujours la lutte entre « Théorie » et « Pratique ». Il devint premier chirurgien des rois Charles IX et Henri III, était appelé auprès des hauts personnages du temps dans tous les cas graves, et sa renommée se répandit dans toute l'Europe.

ŒUVRES DE PARÉ.

Il avait publié, à partir de 1545, un assez grand nombre d'ouvrages : la *Méthode de traicter les playes faictes par hacquebutes et aultres bastons à feu*; l'*Anatomie universelle du corps humain*. Il réunit ces traités et quelques autres, en 1575, sous le titre de : *Les œuvres complètes de Monsieur Ambroise Paré.... avec les figures et portraicts tant de l'anatomie que des instruments de Chirurgie*. C'est un beau volume, orné d'illustrations très élégantes à la mode de la Renaissance. Cette publication suscita de la part de la Faculté de médecine une opposition très vive. Les médecins étaient alors très hésitants : les uns s'attachant, en humanistes, à restaurer la science antique puisée dans les livres; d'autres cherchant à rénover la médecine par l'observation anatomique et physiologique; quelques-uns, comme l'Allemand Paracelse, faisant intervenir les théories alchimiques. Cependant les membres de la Faculté étaient en grande majorité partisans de la tradition et hostiles aux chirurgiens qu'ils dédaignaient. Ils blâmèrent Paré d'écrire en français, non en latin, l'accusèrent, d'être « homme impudent et sans aucun savoir », et d'avoir inséré dans ses œuvres « des choses abominables et nuisibles aux

1. Dr Le Paulmier, *Ambroise Paré d'après de nouveaux documents*, 1884. Dr Malgaigne, *Introduction aux œuvres d'Ambroise Paré*, t. I des œuvres d'A. Paré, 1850.

2. Il y avait deux corporations, l'une des barbiers chirurgiens, l'autre des chirurgiens, toutes deux rattachées à la Faculté de médecine depuis le commencement du siècle.

bonnes mœurs et à l'État[1] ». Paré se défendit vivement et l'affaire, portée au Parlement, se termina probablement par une transaction; il en fut de même d'un autre différend avec le collège des chirurgiens. Du reste, les dernières années de Paré se passèrent en querelles scientifiques de toute sorte; il mourut en 1590.

ESPRIT DE PARÉ.

Paré est, lui aussi, un autodidacte; on l'a vu. Pourtant il eut foi dans les maîtres anciens, dans Hippocrate, dans Galien; il les cita et les invoqua souvent. Mais il croyait plus à l'observation, à l'expérience; il affirmait le progrès. « Les anciens, dit-il, nous servent d'eschauguettes, » d'où nous pouvons voir plus loin qu'eux. Il ne faut pas « s'endormir sur leur labeur, comme s'ils avaient tout su et tout dit ». Il ne croit pas non plus exclusivement aux livres. « Aussi n'est-ce pas grande chose (bien que ce soit quelque cas) de feuilleter les livres, de gazouiller et cacqueter, en une chaire, de la chirurgie, de sa perfection... si la main (suyvant la signification du vocable) ne besongne. » Il emprunte à du Bartas ces vers :

> Celui-là qui combat contre l'expérience
> N'est digne du discours d'une haute science.

Il parle volontiers de ses observations : « Voilà comment j'appris (à Turin) à traicter les playes faictes par harquebuzes; non par les livres »; il se loue « d'avoir sondé les secrets et les cœurs de quelques empiriques ». Enfin il proclame, lui aussi, la « langue françoise aussi noble que toute autre langue étrangère ». Il proteste contre la séparation factice des sciences : « Qui a faict le partage de la médecine et de la chirurgie? » et écrit : « Les arts se parfont et polissent par succession de temps ».

Il semble bien que, dans son œuvre même, on pourrait distinguer entre les généralités, où il est simple disciple, et les observations et la pratique chirurgicale, où il est un maître, un innovateur et un inventeur.

NOËL DU FAIL.

Noël du Fail[2], né vers 1520, appartenait à une ancienne famille bretonne, dont tous les membres, au XIVe et au XVe siècle, avaient, suivant l'usage du temps, pratiqué le métier des armes. Ils ne s'y étaient pas enrichis et leurs descendants ne possédaient que quelques petits fiefs aux environs de Rennes, où ils menaient l'existence modeste de tant de gentilshommes provinciaux. Vers 1539, Noël

1. Il s'agissait de détails physiologiques, qui semblaient d'autant plus dangereux à la lecture qu'ils étaient exprimés dans la langue vulgaire.

2. A. de La Borderie, *Noël du Fail, recherches sur sa famille, sa vie et ses œuvres* (Bibl. de l'École des Chartes, t. XXXVI et XXXVIII, 1875 et 1877).

alla à Paris, et y étudia la médecine en même temps que les lettres. Il servit un moment dans l'armée de Piémont, assista très probablement à la bataille de Cérisoles en 1544, et passa quelque temps en Italie. De retour en France, il étudia le droit aux écoles d'Angers, d'Avignon, de Bourges, d'Orléans.

A une intelligence solide et précise il unissait une imagination assez vagabonde, qui se portait facilement vers toutes choses. Il eut d'assez bonne heure le goût d'écrire, et il publia à Paris, en 1547, les *Propos rustiques de Maistre Léon Ladulfi* (anagramme de Noël du Fail) *Champenois*, et, en 1548, les *Baliverneries ou Contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Léon Ladulfi.*

Après cette vie errante, qui avait duré plus de huit ans, il rentra dans sa province natale. Avocat au parlement de Rennes, conseiller au présidial, puis au parlement de la même ville, en 1572, il quitta cette charge en 1585, et mourut en 1591. A partir du moment où il eut abandonné Paris, son existence devint aussi calme et sédentaire qu'elle avait tout d'abord été agitée et nomade. Il partagea son temps entre ses occupations de magistrat et l'exercice de ses goûts littéraires, entre ses séjours à Rennes et son petit domaine familial de Château-Liétard, où il demeurait avec son frère aîné.

ŒUVRES DE DU FAIL.

Il publia, en 1579, les *Mémoires recueillis et extraits des plus notables et solennels arrêts du Parlement de Bretagne*, et en 1585, les *Contes et discours d'Eutrapel.*

Les *Propos Rustiques*, les *Baliverneries*, les *Contes d'Eutrapel* procèdent de la même forme littéraire, c'est-à-dire de la nouvelle; ce sont en général des dialogues familiers supposés, qui permettent toutes les digressions. L'inspiration de Rabelais y est très saisissable, et on comprend, en les lisant, que Pasquier ait qualifié du Fail de « Singe de Rabelais ».

Mais ce qui est très remarquable chez Noël du Fail, c'est l'esprit réaliste. Non seulement c'est lui-même qui se met en scène sous le nom d'Eutrapel, mais son principal interlocuteur est son frère, sous le nom de Polygame; un autre de ses compagnons figure sous le nom de Lupolde. Et du Fail décrit son pays si exactement, si minutieusement, qu'on peut encore aujourd'hui déterminer les villages, les hameaux, les petits manoirs où se passent ses récits[1]. Les épisodes qu'il raconte sont quelque chose comme la chronique locale. Tous ces petits tableaux sont lestement enlevés à la façon de croquis de

1. Voir de la Borderie, qui a démontré l'exactitude réaliste jusque dans les moindres détails des tableaux tracés par Noël du Fail.

peintres, et nous avons par du Fail un spécimen de ce qu'aurait pu être une littérature provinciale et rurale, qui nous aurait donné la représentation d'une partie de la vie sociale de l'époque.

LA VIE RURALE BOURGEOISE.

Du Fail décrit le petit manoir seigneurial, « bâti d'une moyenne force, pour faire teste aux voleurs, coureurs, et à l'ennemy, soubs le crédit de quelques petites eaux qui l'environnent, avesques le pourpris, bois, jardin et verger ». Dans le jardin aux allées « carrées », des niches, des herbes, des fleurs, des fruits, puis le bois entouré de fossés. Le domaine se complète par une métairie et des pièces de terre exploitées directement ou louées. Le propriétaire vit d'une vie toute champêtre, surveillant les travaux, ayant pour distraction la chasse ou la pêche. « Quelquefois aussy, avec deux lévriers et huit chiens courants, me trouveray à la chasse du renard, chevreau ou lièvre, sans rompre ou offencer les bleds du laboureur... L'autrefois, avec l'autour, oyseau bon ménager, quatre braques et le barbet, avecques l'harquebuze ».

LE PAYSAN.

Puis le paysan, dans ses travaux journaliers : « Demandez-vous ou souhaitez-vous plus salutaire et libéralle vie que la vostre? Au matin... lians vos bœufs au joug, allez au champ chantans à pleine gorge... et là avez le passe-temps de mille oyseaux, les uns chantans sur la haye, les autres suyvans vostre charrue pour se paîstre des vermets qui yssent de la terre renversée... Autrefois ayant la vouge sur l'espaule et la serpe bravement passée à la ceinture, vous pourmenez à l'entour de vos champs, voir si les chevaux, vaches ou porcs y ont point entré, pour avec des espines reclorre soudain le nouveau passage ». Puis le dimanche, le jeu de l'arc, les grands dîners, présidés par le curé, où l'on mange de la poule et du jambon, la danse et la veillée égayée par des récits, et le paysan, le pourpoint bordé de vert, le petit bonnet rouge, le chapeau orné d'un bouquet, la ceinture bigarrée.

Il restera quelque chose de ces accents dans notre littérature jusqu'au XVIIe siècle, et du Fail, avec le génie en moins, fait quelquefois songer à La Fontaine. Du reste, ses œuvres répondaient à un certain goût du temps, car les *Contes d'Eutrapel* eurent cinq éditions de 1585 à 1587, et l'une d'elles fut publiée à Anvers [1].

Les tableaux tracés par Noël du Fail se compléteraient par la vue des petites habitations seigneuriales représentées dans quelques tapisseries du temps : manoirs aux toits pointus, flanqués de petites tourelles, entourés de douves, composés à l'intérieur de quelques pièces sans grand apparat, avec quelques ornements discrets et déli-

1. Les *Propos rustiques* avaient été imprimés en 1547, 1548, 1549, 1554.

cats, empruntés au style de la Renaissance. On y retrouve également ses paysans en pourpoint et haut-de-chausses, labourant, semant, et les assemblées de village qu'il a décrites.

MONTAIGNE.

Michel Eyquem de Montaigne[1], né au château de Montaigne en Périgord, le 28 février 1533, y mourut le 13 septembre 1592. Son père, issu d'une famille de négociants très aisés, avait le goût des aventures, et s'était enrôlé à l'époque des premières guerres entre François Ier et Charles-Quint, puis était revenu vivre dans son domaine de Montaigne, dont il ajouta le nom à son nom patronymique de Eyquem. Il avait épousé une femme de souche hispano-juive, dont le père et les oncles, les Lopès, étaient riches et très répandus dans la région du Sud-Ouest.

Montaigne fut élevé d'abord dans sa famille, sous la direction d'un professeur que son père avait fait venir d'Allemagne et de qui il apprit surtout le latin. A six ans, il entra au collège de Guyenne, à Bordeaux. Très probablement, il suivit les cours de la Faculté des Arts de la même ville, puis étudia peut-être le droit à Toulouse. Il devint, en 1554, conseiller à la cour des aides de Périgueux, et en 1557, au parlement de Bordeaux, où il connut La Boëtie. Il se maria en 1565 et, deux ans après la mort de son père, qu'il perdit en 1568, il renonça à ses fonctions parlementaires, pour devenir un véritable gentilhomme campagnard « dans sa demeure paternelle ». Il fut cependant mêlé de temps en temps aux affaires publiques et aux honneurs : gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri de Navarre et d'Henri III, député à diverses reprises à la Cour par ses concitoyens, maire de Bordeaux entre 1581 et 1585, fonctions qu'il remplit consciencieusement, mais sans éclat et sans héroïsme[2]. Malgré sa modération en politique, les temps étaient troublés et terribles pour tous à ce point que, dans un séjour à Paris, en 1588, il fut enfermé pendant quelques heures à la Bastille[3].

Montaigne voyagea; il alla en Allemagne, en Suisse, en Italie, mais ces voyages ne furent accomplis qu'en 1580-1581, alors qu'il avait près de cinquante ans, et par conséquent n'ont eu aucune action sur la formation de son esprit.

LES ESSAIS.

Sa première œuvre avait été, en 1569, la traduction de « La

1. Bibliographie considérable. Voir Brunetière, Faguet, Lanson, et l'Histoire de la langue et de la littérature française. Les derniers ouvrages sont : Stapfer, *Montaigne*, 1895. P. Bonnefon, *Montaigne, l'homme et l'œuvre*, 2e édit., 1898.

2. La peste éclata à Bordeaux en 1585. Montaigne avait quitté la ville avant le fléau; il s'abstint d'y revenir.

3. C'est à peu près à la même date que Bernard Palissy fut prisonnier à cette même Bastille; voir ci-dessus, p. 325.

Théologie naturelle » de Raimond de Sebonde, un écrit philosophique du xve siècle. En 1580, il publia deux livres des *Essais*; en 1588, il en fit une cinquième édition, augmentée d'un troisième livre et « de six cents additions aux deux premiers ».

MONTAIGNE ET SON TEMPS.

Montaigne est par beaucoup de points de sa vie un homme de son temps : il en a reçu l'éducation, il en a partagé les goûts, il en a fréquenté la société, il en a pratiqué les affaires. Il s'est intéressé à toutes les grandes questions de pédagogie, de science et de littérature, même de politique et de religion, qui furent agitées, et sur chacune il a dit son mot. Seulement, et c'est bien là un trait commun à presque tous les écrivains de l'époque, les faits dont il était le spectateur n'étaient pour lui que des occasions de raisonner philosophiquement sur des problèmes généraux; il ne les discutait pas pour eux-mêmes, et il tint constamment pour les pouvoirs établis.

Comme écrivain, il est encore de son temps par son admiration pour l'antiquité, par l'autorité qu'il accorde aux auteurs grecs et romains, par la place qu'il leur donne dans sa pensée et dans ses œuvres. Dans sa bibliothèque, qu'on n'a pu encore reconstituer qu'en partie, on trouve 9 ouvrages grecs, 35 latins, contre 17 français, 13 italiens et 2 espagnols. Encore les ouvrages français et italiens concernent-ils souvent l'antiquité et, dans le nombre, il n'y a que deux romans. C'est donc bien une bibliothèque d'humaniste, mais d'humaniste assez élargi, comme le témoignent les histoires de Flandre, de Pologne, de Portugal, qu'il lisait.

MONTAIGNE ET L'ANTIQUITÉ.

Ces histoires, il les allégua quelquefois dans ses *Essais*, mais le grand entraînement de son esprit fut vers l'antiquité, et c'était toujours à elle qu'il revenait comme par une pente naturelle. S'il raconte la bataille de Dreux [1], il dévie bientôt de François de Guise à Philopœmen qui, dans un combat contre le Spartiate Machanidas, avait suivi, paraît-il, la même tactique que le duc : « Ce cas est germain à celuy de M. de Guyse ». Puis il passe au récit d'une bataille livrée par Agésilas aux Béotiens, et le chapitre est terminé.

Le chapitre sur la liberté de conscience ne s'arrête pas longtemps à ce problème, si poignant au moment où Montaigne écrivait. Tacite, Scipion, Alexandre, Brutus, Julien, voilà les témoins à qui il demande des leçons pour les hommes du xvie siècle. Tel chapitre sur la « Peur » ne se compose guère que de citations grecques ou latines.

RETRAITE DE MONTAIGNE.

Cependant Montaigne n'est pas tout entier de son temps. De bonne heure, il vécut plutôt à l'écart et, à partir de 1571, c'est-à-dire à l'âge de trente-huit ans, il se retira complètement du monde, de

1. Voir le volume suivant, p. 69.

propos très délibéré, comme il le dit dans la célèbre inscription tracée sur une des poutres de sa bibliothèque. Las de l'esclavage de la Cour et des charges publiques, il se réfugiait vers les chastes Muses et « consacrait sa demeure paternelle et ses douces retraites à sa liberté, à sa tranquillité, à son loisir ». On a vu que les événements ne le laissèrent pas aussi indépendant qu'il l'eût souhaité. Néanmoins son château de Montaigne fut son principal séjour pendant les vingt dernières années de sa vie.

LE CHATEAU DE MONTAIGNE.

Situé à six lieues environ de Libourne, à douze lieues de Bordeaux, ce château représente, tel qu'on peut le reconstituer, l'habitation demi-seigneuriale, demi-bourgeoise, d'un gentilhomme aisé au XVIe siècle. Il était élevé sur une colline qui domine la Lidoire, petit affluent de la Dordogne; il se composait d'un corps de bâtiment à deux étages, coupé de tours, avec des toits en poudrière, et flanqué de tourelles à ses extrémités. Il donnait d'un côté sur une cour, dont l'entrée était commandée par un haut bâtiment, qui gardait quelques allures de forteresse, de l'autre sur une terrasse, d'où la vue embrassait au loin un pays légèrement accidenté, entremêlé çà et là de bois, de champs cultivés et de prairies. Le château et le parc étaient entourés d'un domaine assez considérable, que Montaigne s'essaya à administrer, sans y trop réussir, du reste.

Même dans cette demeure, où arrivaient rarement les bruits du monde, Montaigne, après s'être isolé de la société, voulut s'isoler des siens, et il vécut presque enfermé dans sa « Librairie » (sa bibliothèque), qu'il avait installée au second étage du bâtiment de la porte d'entrée. On voit assez la différence d'une pareille existence avec celle d'un Ronsard, d'un Ramus, de la plupart des poètes ou des érudits de l'époque.

GÉNIE DE MONTAIGNE.

C'est grâce à cela peut-être qu'il n'épousa ni toutes les passions, ni toutes les haines de ses contemporains; il s'éleva au-dessus des écoles aussi bien que des partis; il prêcha la modération et la tolérance, en face de la violence et du fanatisme.

Et puis le contact plus intime avec la nature corrigea le formalisme et l'abstraction des livres, et son éloignement des hommes l'aida à étudier l'homme. De là vient l'admirable complexité de son livre, qui est d'un humaniste, d'un réaliste et d'un philosophe; où il y a une si grande part d'observation et d'expérience, à côté d'une si vaste érudition; où l'on retrouve toute la vie et tous les sentiments de ses contemporains, en même temps que la vie et les sentiments de Montaigne.

MONTAIGNE ET RABELAIS.

Par son caractère, par son esprit, par la forme comme par le fond de son érudition, par la largeur de sa philosophie, par son

ample compréhension de la nature, par sa tolérance, par son indulgence pour les faiblesses humaines, par son sensualisme, quelquefois un peu vulgaire, et par une sorte d'exubérance de vie physique qui s'épanouit dans toute son œuvre, par son indifférence enfin, Montaigne rappelle Rabelais, et il est avec lui dans le XVIe siècle l'intelligence certainement la plus indépendante.

CHAPITRE II

LES BEAUX-ARTS

I. GÉNÉRALITÉS SUR L'ARCHITECTURE, LA SCULPTURE ET LA PEINTURE. — II. PRIMATICE ET LES DERNIERS ITALIENS. — III. LES PURS CLASSIQUES : LESCOT, GOUJON. — IV. LES DEMI-CLASSIQUES : DE L'ORME, BULLANT, PILON. — V. LES ARTS DU DESSIN ET LES ARTS SOMPTUAIRES. — VI. LA MUSIQUE.

I. — GÉNÉRALITÉS SUR L'ARCHITECTURE, LA SCULPTURE ET LA PEINTURE

NOUS avons suivi la marche progressive de la Renaissance artistique [1], parallèle à celle de la Renaissance littéraire, et constaté que le classicisme se constituait dans les arts à la même époque et de la même façon que dans la littérature. Il nous reste à examiner sommairement la production artistique à partir du règne d'Henri II. Nous devrons nous borner à en indiquer les traits caractéristiques.

ENSEIGNEMENT PAR LE LIVRE.

Dans la seconde partie du XVIe siècle, la pratique de l'apprentissage disparaît de plus en plus, puisque beaucoup d'artistes échap-

1. Voir, ci-dessus, les chapitres I, II et III du livre X et, au volume précédent, les chapitres II du livre II et II du livre V. Nous y renvoyons aussi pour les observations générales de bibliographie.

SOURCES POUR CE CHAPITRE : L. de Laborde, *La Renaissance des arts à la Cour de France*, 2 vol., 1850-1855 ; *Comptes des bâtiments du Roi de 1528 à 1571*, 2 vol., 1877-1880.

Catalogues des différents musées. Bouchot, *Le cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale*, 1895. *Inventaire général des richesses d'art de la France*, 18 vol. parus de 1877 à 1902.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE. — *Gazette des Beaux-Arts* (tables jusqu'en 1892). *Réunions des sociétés des Beaux-Arts des départements* (table pour les années 1877-1896). *Répertoire méthodique d'histoire moderne et contemporaine*, par Brière et Caron, 1899-1901. *Archives de l'art français* (table jusqu'en 1896). *Société des antiquaires de France* (table jusqu'en 1889).

Pour l'architecture, on consultera : les photographies de la Commission des monuments historiques, les *Archives de la Commission des monuments historiques*, publiées par MM. de Baudot et Perrault-Dabot (voir le volume précédent, p. 319). Palustre, *L'architecture de la Renaissance en Italie et en France*, 1892 ; *La Renaissance en France*, 3 vol. seulement parus, 1879-1885. Lance, *Dictionnaire des architectes de l'école française*, 2 vol. 1872. A. Berty, *Les grands architectes français de la Renaissance*, 1860. Charvet, *L'architecture au point de vue*

pent au régime des corporations ; d'autre part, il n'y a pas encore d'écoles d'enseignement : il en résulte que la direction artistique vient du Livre, — y compris l'estampe — qui est le maître par excellence des hommes de ce temps.

JACQUES ANDROUET DU CERCEAU.

On a vu combien s'étaient multipliées les traductions d'auteurs anciens ou italiens, Vitruve, Alberti, Serlio, vulgarisant les doctrines qui allaient devenir classiques. Mais l'homme qui représenta le mieux cette pédagogie par le livre fut certainement Jacques Androuet du Cerceau, dessinateur, graveur et architecte, né avant 1512, mort après 1584. Dans un séjour qu'il fit en Italie et surtout à Rome, entre 1530 et 1540, il avait pris des dessins des édifices antiques ou contemporains, il avait connu les nombreux recueils d'architecture qui paraissaient alors dans la Péninsule. C'est tout cela qu'il reproduisit et imita ou dont il s'inspira pour créer de nouvelles formes.

RECUEILS DE DU CERCEAU.

Avec l'année 1545 commence son œuvre énorme et dispersé, dont les principaux recueils sont : *Quinque et viginti exempla arcuum* (vingt-cinq modèles d'arcs de triomphe) ; *Les Grotesques et les Petites Arabesques* ; le *Livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau contenant les plans et desseings de cinquante bastiments tous différents, pour instruire ceux qui désirent bastir* ; *Le second livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau, contenant plusieurs et diverses ordonnances de cheminées, lucarnes, portes* [1].

On y voyait l'Arc de Titus, celui d'Auguste à Suse, le Colisée, le Panthéon, le Temple de la Paix, des portiques, des colonnes, des églises et des palais d'Italie ; des faunes, des satyres, des divinités mythologiques, et tout le fonds inépuisable de la décoration italo-antique. On y voyait aussi des plans et des dessins tout composés pour maisons, châteaux, palais.... « pour seigneurs, gentilshommes et autres qui voudront bâtir aux champs ». C'était un *vade-mecum* très portatif et commode, qui fournissait des formes toutes prêtes, au moins autant aux artistes qu'à leurs clients.

théorique et pratique, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles en France (Réun. des soc. des Beaux-Arts, 1898). De Geymüller, *Geschichte der Baukunst der Renaissance in Frankreich*, 2 vol., 1896-1899. Choisy, *Histoire de l'architecture*, t. II, 1900.

Pour la sculpture : Gonse, *La sculpture française depuis le XIVe siècle*, 1895 ; S. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française du moyen âge au règne de Louis XIV*, 1898. L. Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français*, t. II et III, 1886, 1887.

Pour la peinture : Dimier, *Le Primatice, peintre, sculpteur et architecte des rois de France* (thèse de la Fac. de Paris, 1900). Bouchot, *Les portraits aux crayons des XVIe et XVIIe siècles conservés à la Bibliothèque nationale (1525-1646)*, 1884. De Champeaux, *Histoire de la peinture décorative, 1890.*

1. Voir la liste complète dans Geymüller, *Les Du Cerceau, leur vie et leur œuvre*, 1887. L'ouvrage des *Plus excellents bastiments de France*, dont le 1er volume ne parut qu'en 1576, le 2e en 1579, est un recueil de vues plutôt que de modèles (Réimpression par Faure-Dujarric, sous la direction de H. Destailleur, 1868-1870).

Si l'on joint aux planches de du Cerceau celles de Serlio et celles que publia à Rome par centaines l'Italien Lafreri[1], véritable directeur d'un atelier de gravure artistique, on aura l'idée des modèles qui inspirèrent une grande partie des architectes, des ornemanistes, des émailleurs, des tapissiers : tout l'art décoratif depuis Henri II jusqu'à Henri IV. Les traités de Jean Bullant et de Philibert de l'Orme, qui parurent seulement en 1564 et 1567, s'adressaient plus spécialement aux architectes, et ils préparèrent surtout l'art d'Henri III et même d'Henri IV.

Étant donné que tous les ouvrages de pédagogie artistique excluaient absolument tout le style du moyen âge, il n'est pas étonnant qu'on n'ait plus construit de monuments gothiques et que l'architecture française soit devenue exclusivement classique, sur le mode romain ou quelquefois italien, — car on continuait à ignorer la Grèce.

ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX CLASSIQUES.

Les éléments de toute construction furent : la colonne ou le pilastre, suivant les ordres ionique, corinthien, toscan, composite; l'entablement, les métopes, les triglyphes, les frontons; la voûte ornée de caissons; les oves, la grecque, les bucranes. La différence avec la première moitié du siècle consista surtout dans le souci des artistes de copier très exactement les modèles antiques. Philibert de l'Orme et Jean Bullant s'appliquèrent, avec un soin poussé jusqu'à la minutie, à reproduire les moindres détails de la feuille d'acanthe, à retrouver la courbe si compliquée de la volute ionique.

LES PROPORTIONS.

En outre, les artistes de la nouvelle école observèrent très rigoureusement les proportions établies par les anciens. Il y a sur ce point un passage bien significatif chez Philibert de l'Orme :

« J'ay veu plusieurs fois qu'aucuns qui veulent faire profession d'architecture se sont abusez grandement, quand ils ont voulu mettre en œuvre les ordres des colonnes, en enssuivant celles mesurées à Rome ou ailleurs, pour autant que leurs œuvres estoient beaucoup plus petites. Nul architecte ne peut faire une belle œuvre en prenant ses mesures proportionnéement à celles des anciens, s'il n'accommode la dite œuvre à la même grandeur, largeur, mesure, ordres. »

Observation capitale, et qui suffit presque à distinguer la seconde Renaissance de la première, où l'on croyait qu'il suffisait de copier des dessins de chapiteaux ou d'employer la colonne romaine, pour être classique[2].

L'ITALIE.

Mais les architectes s'inspirèrent aussi de l'art italien. Les œuvres

1. Plus tard parurent des recueils similaires de l'Italien Labacco, en 1576, et du Français Étienne du Pérac, *Vestiges des antiquités de Rome*, en 1575.

2. Voir ce que nous avons dit de l'église de Gisors et de Saint-Eustache de Paris, au volume précédent, p. 325.

de Michel-Ange, surtout Saint-Pierre de Rome, furent très étudiées, ainsi que nous l'avons dit, et le Louvre n'est pas sans quelque analogie avec certains palais de Rome. Il est certain que le principe fondamental de la composition de la façade française classique : baies à plein cintre ou à fronton triangulaire, encadrées chacune entre deux colonnes ou deux pilastres, se retrouve non seulement dans la plupart des monuments italiens, mais dans toutes les figures schématiques des traités qui passèrent en France. A vrai dire, c'est un thème d'architecture romaine que les Italiens avaient emprunté surtout au Colisée.

ORIGINALITÉ DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE.

Ce qui sauva les Français de l'imitation par trop servile, c'est qu'ils prirent encore plus pour guides les monuments anciens que les modernes. Or, ces monuments n'étant qu'à l'état de ruines et ayant été construits pour des besoins très différents de ceux du XVIe siècle, il fallait bien les adapter, et par là faire œuvre d'invention. Il fallait aussi employer les toits, les corps de cheminées, absolument nécessaires dans les pays du Nord. L'architecture de la seconde moitié du siècle est donc originale, avec des éléments qui ne le sont pas.

Cette architecture s'appliqua fort peu à des édifices religieux. On se borna à continuer quelques églises et à introduire dans leur décoration les pilastres, les colonnes, les entablements, les décorations à l'antique, à reprendre quelquefois les voûtes et les piliers pour les accommoder à la forme nouvelle, à ajouter des portails, des tours en style classique.

Au contraire, pendant vingt-cinq ans au moins, à partir de l'avènement d'Henri II, les châteaux, les hôtels de ville, les maisons particulières, déjà si nombreux au temps de François Ier, se multiplièrent encore. Le livre des « Plus excellents bastiments de France » montre l'essor de cette architecture laïque et l'ampleur, quelquefois exubérante, de ses conceptions.

LA SCULPTURE.

Comme l'architecture, la sculpture devint de plus en plus classique, et les statues antiques furent des modèles très étudiés de nos artistes. Les célèbres moulages rapportés de Rome par Primatice en 1541 mettaient à leur disposition des œuvres très admirées, que presque tous connurent. Palissy écrit :

> Vois-tu pas aussi combien la moulerie a fait de dommage à plusieurs sculpteurs savans?... J'ay veu un tel mespris en la sculpture, à cause de ladite moulerie, que tout le pays de la Gascongne et autres lieux circonvoisins estoyent tous pleins de figures moulées de terre cuite, lesquelles on portoit vendre par es foyres et marchez, et les donnoit-on pour deux liards chascune.

Mais, à la différence des architectes, les statuaires imitèrent plus les Italiens que les anciens; Michel-Ange, Cellini, même les peintres

Parmesan et Primatice furent les maîtres entre qui ils se partagèrent. Leurs œuvres furent essentiellement profanes, soit dans les sujets, toujours mythologiques ou allégoriques, soit dans l'expression, soit dans la recherche d'une beauté païenne et plastique. Et pourtant les rois, les princes, les riches particuliers leur commandaient surtout des monuments funéraires : tombeaux de François Ier, d'Henri II, du chancelier de Birague, de Saint-Mégrin : plus encore que sous François Ier, ce devint une véritable mode. Mais rien dans ces sépulcres ne fut chrétien; on n'y vit que symboles classiques, divinités de la Fable.

LES ARTS DU DESSIN.

Les arts du dessin, peinture, gravure, et les arts somptuaires s'inspirèrent des mêmes modèles et se conformèrent aussi au goût du jour. Tout au plus quelques peintres et graveurs retrouvèrent-ils dans le portrait et dans la représentation des scènes contemporaines la veine de réalisme, que le flot du classicisme italo-antique menaçait de submerger; mais, dans l'émaillerie, dans le meuble, dans la tapisserie, la mythologie et les formes de la décoration à la mode s'étalèrent sans mesure.

II. — PRIMATICE ET LES DERNIERS ITALIENS[1]

PRIMATICE.

PRIMATICE resta sous Henri II le grand maître de la peinture, seulement le groupe d'artistes italiens dont Fontainebleau avait été le centre[2] commença à se désagréger; Bagnacavallo, Luca Penni, l'architecte Serlio quittèrent la cour entre 1546 et 1550. Les peintres Salviati et Bordone, l'architecte Prospero Fontana ne firent que passer en France. Seul le peintre Niccolo dell' Abbate, qui arriva à Fontainebleau à la fin de 1551, devait y rester et être le collaborateur le plus remarquable de Primatice.

Primatice continua la Galerie d'Ulysse et fut chargé, entre 1551 et 1556, de décorer la vaste salle de bal, dite aujourd'hui Galerie d'Henri II. Il y peignit une fois de plus les mêmes grands sujets et à peu près les mêmes figures mythologiques : Cérès, Bacchus, Ariane, Apollon et les Muses, Vénus et Vulcain, des banquets ou des concerts divins. Ce fut le triomphe de l'art italo-classique. Il fut aussi très en faveur auprès des Guise : le cardinal de Lorraine l'employa aux travaux de son château de Meudon. Antoinette de Bourbon,

1. Dimier, *Ouvrage cité.* R. Kœchlin et J.-J. Marquet de Vasselot, *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle*, 1900.
2. Voir le volume précédent, p. 335-337.

veuve de Claude de Guise, lui commanda en 1550 le tombeau de son mari, qu'elle faisait élever de concert avec ses fils[1].

LE TOMBEAU DES GUISE.

« Le monument, qui était adossé au mur de l'église, se composait de deux parties distinctes : le sépulcre et le décor architectural qui l'entourait. Le sépulcre consistait en un sarcophage orné de bas-reliefs et recouvert d'une dalle portant les deux gisants nus (Claude et Antoinette). Par trois côtés, il était entouré des murs de l'église. En avant, quatre cariatides, représentant les vertus cardinales, supportaient un portique, partagé en trois arcatures qui laissaient voir le sépulcre, et une plate-forme, sur laquelle le duc et la duchesse étaient figurés à genoux[2]. »

DOMINIQUE FLORENTIN.

Pour la sculpture, Primatice s'adressa à un Italien, Dominique Florentin (Domenico del Barbiere), établi à Troyes depuis 1540 environ, et dont la vie et l'œuvre peuvent servir à montrer comment l'italianisme se répandit dans les provinces en même temps qu'à la Cour. Florentin était à la fois sculpteur, dessinateur, graveur : il reçut de la municipalité et du clergé troyen un grand nombre de commandes, et les artistes de la région cherchèrent peu à peu à imiter son style, qui était à la mode. Pourtant, Primatice, en même temps qu'il prenait Florentin pour collaborateur, prit aussi un Français, Picard, dit Le Roux. Ainsi se maintenait cette espèce d'équilibre entre les ultramontains et les nationaux.

PRIMATICE SURINTENDANT.

La mort d'Henri II, qui bouleversa tant de situations, mit Primatice au premier rang, grâce aux Guise devenus tout-puissants. Il remplaça dans la charge de surintendant des bâtiments royaux Philibert de l'Orme disgracié; Catherine de Médicis lui confia, en 1550, la conduite de ses bâtiments à elle. De la sorte, l'art français fut pendant quelques années sous la suprématie de Primatice, puisque le surintendant était chargé de tout ce qui regardait la construction et la décoration des édifices.

Cependant Pierre Lescot garda la direction exclusive des travaux du Louvre; en 1564, Catherine elle-même, voulant faire construire un palais aux Tuileries[3], s'adressa à Philibert de l'Orme et à Jean Bullant et, depuis cette date jusqu'à sa mort en 1570, Primatice apparaît de moins en moins.

Il ne faut donc ni exagérer, ni amoindrir son importance. On sait assez peu ce qu'il a fait au juste sous les règnes de François II

1. Sur le tombeau de Claude de Guise, à qui son fils François fut plus tard réuni dans la même sépulture, et sur Dominique Florentin, voir R. Kœchlin et Marquet de Vasselot (avec en note la bibliographie de la question).

2. Nous empruntons cette description à Kœchlin et Marquet de Vasselot, p. 313, en l'abrégeant un peu.

3. Voir ci-dessous, 351.

et de Charles IX. Mais, comme il avait le choix des architectes, des statuaires ou des décorateurs, il pouvait exercer une certaine influence sur l'art; en outre, il indiquait évidemment aux artistes qu'il employait les sujets à traiter, revisait leurs projets, très souvent leur fournissait des dessins. On voit, par exemple, que Germain Pilon a fait un Mars, un Mercure, une Junon et une Vénus « de l'ordonnance » (c'est-à-dire de la composition) de Primatice. Il donna le plan et le dessin de la chapelle, que Catherine entreprit de faire élever à Saint-Denis; le projet du tombeau d'Henri II paraît bien avoir été de lui.

DISPARITION DES ITALIENS.

Mais, lorsqu'il fut mort, les Italiens disparurent avec lui. Della Robbia était mort en 1566, Dominique Florentin et Laurent Regnauldin, peu après sans doute. C'était d'ailleurs le moment où commençait la réaction contre les ultramontains, de sorte que fort peu se décidèrent à venir chercher fortune en France. Dès lors, on ne voit plus que des Français pourvus des grandes charges artistiques ou appelés à exécuter les grandes commandes.

VRAI RÔLE DES FRANÇAIS.

Même depuis les débuts du règne d'Henri II, la production artistique de Primatice et des quelques compatriotes restés auprès de lui ne saurait se comparer à celle de Pierre Lescot, de Philibert de l'Orme dans l'architecture, de Jean Goujon, de Pierre Bontemps, de Germain Pilon dans la statuaire, des Pénicaud, des Limosin, des Pinaigrier, de Palissy dans les arts somptuaires. Il reste uniquement à se demander jusqu'à quel point ce fut Primatice ou l'antiquité qui leur servit de modèle et de guide, et aussi quelle fut la part de leur génie personnel.

III. — LES PURS CLASSIQUES : LESCOT, GOUJON

LE NOUVEAU LOUVRE [1].

C'EST en 1546 seulement, le 2 août, que François Ier se décida à transformer complètement le Louvre de Charles V [2] et commit Pierre Lescot à la direction des travaux. « Nous avons délibéré, disait-il, de faire bastir et construire en notre chasteau du Louvre... un grand corps d'hostel, ou lieu où est de présent la grande salle (la salle des gardes de Charles V), dont nous avons fait faire les dessins et ordonnances par vous (Lescot), auquel nous avons advisé d'en bailler la totale charge, conduicte et superintendance.... »

1. Vitet, *Le Louvre*, 1853. A. Berty, *Région du Louvre et des Tuileries* (dans la Topographie historique du Vieux Paris), 2 vol. 1866-68. Les autres travaux parus depuis n'ajoutent que peu de chose à ces deux ouvrages, pour le XVIe siècle. Du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, t. II, donne des plans et des vues du Louvre vers 1579.
2. Sur le Louvre de Charles V, voir *Histoire de France*, IV, 1, p. 429.

PIERRE LESCOT.

Pierre Lescot (né vers 1510) était fils de Lescot, procureur du Roi à la Cour des aides et prévôt des marchands de la Ville de Paris. Il avait pour mère Anne Dauvet, fille de Guillaume Dauvet, second président de la Cour des aides. Sa famille possédait la seigneurie de Lissy et celle de Clagny, dont il prit officiellement le titre. Il exerça les fonctions de conseiller et aumônier ordinaire du Roi, obtint l'abbaye de Clermont au diocèse de Laval et fut chanoine de Notre-Dame de Paris. Il avait dû recevoir l'éducation très complète qu'on donnait aux jeunes gens de la noblesse de robe, et il appartenait à la génération formée déjà par la pédagogie nouvelle.

Ronsard indique qu'il fut entraîné vers les arts par une vocation marquée :

> Car bien que tu sois noble et de mœurs et de race,
> Bien que dès le berceau l'abondance te face,
> Sans en chercher ailleurs, riche en bien temporel,
> Si as-tu franchement suivi ton naturel.

LESCOT ET LE LOUVRE.

Henri II confirma Lescot dans sa charge et fit continuer l'ouvrage, « selon les desseins et devis » qui avaient été présentés, sauf une légère modification en 1549 (probablement le déplacement de l'escalier).

Lescot garda ses fonctions d'architecte en chef du Louvre, jusqu'à sa mort en 1578, malgré les révolutions de palais, les troubles et les guerres, et sa charge, déclarée à plusieurs reprises indépendante de la surintendance des bâtiments royaux, forma une administration tout à fait à part. Il avait ainsi sous sa direction tout un nombreux personnel de sculpteurs, d'entrepreneurs, d'ouvriers. Cette situation exceptionnelle peut s'expliquer par l'importance que les rois attachèrent à la construction du Louvre et par le talent reconnu de Lescot. Mais, sans doute, elle était due aussi à la haute position de sa famille, à sa fortune personnelle, à ses alliances, à ses amitiés.

Il réunissait autour de lui une sorte de cénacle artistique et littéraire; Ronsard ne cesse pas de le louer hyperboliquement :

> Toi, Lescot, dont le nom jusques aux astres vole...

LE LOUVRE DU XVIe SIÈCLE.

La construction du Louvre, poussée activement jusque vers 1568, se ralentit entre 1568 et 1578, puis reprit en 1580-1581. A ce moment Baptiste Androuet du Cerceau avait succédé à Lescot.

Au règne d'Henri II appartiennent la moitié de l'aile occidentale du Louvre d'aujourd'hui (c'est-à-dire le corps de logis au sud du Pavillon de l'Horloge élevé sous Louis XIII) et un avant-corps de l'aile méridionale en équerre (corps de logis entre l'aile occiden-

tale et le Guichet dit du Pont des Arts, dont le pavillon fut élevé sous Louis XIV); au temps de Charles IX, le reste de cette aile (achevée peut-être seulement sous Henri IV). Sous Charles IX aussi, on avait commencé la Petite Galerie[1], qui prolongeait jusqu'à la Seine, mais en faisant retraite, l'aile occidentale du Louvre, à laquelle elle était rattachée par un passage fermé. Mais ici, la construction paraît bien avoir été confiée à l'architecte Pierre Chambiges II, et elle est d'un style très particulier.

Pierre Lescot donna presque tous les travaux de sculpture à Jean Goujon, qui eut pour collaborateurs ou successeurs les frères Lheureux, Cramoy, et le très énigmatique Ponzio (Paul Ponce).

JEAN GOUJON.

On n'a sur la vie de Jean Goujon que peu de données et il ne reste de lui que quelques œuvres authentiques[2]. Il était probablement Normand d'origine et il a dû naître au plus tard vers 1515, car, en 1540 et 1541, il se trouvait à Rouen et y était chargé de travaux importants par les fabriques de la cathédrale et de l'église Saint-Maclou (les portes de cette dernière église). Il vint à Paris vers 1543 et exécuta les sculptures du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, sous la direction de Pierre Lescot. Puis, de 1548 à 1550, seul ou avec Lescot, il édifia et décora la Fontaine dite des Innocents, « toute entaillée à l'anticque ». En 1550, il commença les sculptures du Louvre. Il était déjà en grande réputation; Ronsard parlait de lui dans une de ses Épîtres. Dans un *Epitome* de Vitruve, publié à Toulouse en 1556, on le qualifiait de « sculpteur et architecte de grand bruit ».

Et cependant on trouve dans un document authentique qu'il fut arrêté et emprisonné à Étampes, en 1555[3]. Était-ce en qualité de protestant, comme il arriva à tant de suspects au temps d'Henri II? Les termes de l'arrêt ne permettent guère de le croire[4]. Il faut voir là sans doute un trait à ajouter, soit aux vices de la procédure, dont il est si souvent question chez les écrivains, soit aux mœurs d'un temps, où Étienne Dolet, Marot furent arrêtés pour des délits de droit commun. Goujon fut d'ailleurs relâché et reprit ses travaux au Louvre.

1. Elle devait servir d'amorce à la Grande Galerie destinée à relier le Louvre aux Tuileries.
2. De Montaiglon, *Jean Goujon et la vérité sur la date et le lieu de sa mort* (Gazette des Beaux-Arts, 1884-1885). Reginald Lister, *Jean Goujon, his life and work*, 1903.
3. Stein, *Jean Goujon et la Maison de Diane de Poitiers à Étampes* (extr. des Annales du Gâtinais, 1890).
4. « Veue la requeste présentée par Jehan Goujon, sculteur du roy au Louvre, appelant en la dite court de l'emprisonnement fait en sa personne par ordonnance du bailli d'Estampes... la cour a ordonné et ordonne le dict Jehan Goujon estre élargy... jusques audict jour que sur la dicte cause d'appel sera plaidoyé en icelle court, en faisant par lui les submissions en tel cas requises et accoustumées... et baillant caution... de se représenter et rendre en l'estat qu'il est au dict jour, sur peine de perdicion de cause et d'estre atteint et convaincu des cas à luy imposez. »

Puis, à partir de 1562, on ne voit plus qu'il soit fait mention de lui, alors cependant que les travaux du Louvre se continuaient et que son ami Lescot en demeurait chargé. Sa trace a été découverte en Italie, à propos d'un procès d'hérésie intenté par le siège inquisiteur de Modène, et où il était témoin. Il dut mourir entre 1564 et 1568.

MORT DE GOUJON.

Pourquoi avait-il quitté la France? La situation des réformés y devenait plus difficile; pourtant plus d'un artiste ou d'un écrivain coreligionnaire de Goujon y resta par une sorte de grâce d'état. Goujon avait-il donc manifesté plus ouvertement et activement sa foi? Voulait-il tout simplement visiter l'Italie, qu'il ne connaissait pas et qui attirait tous les hommes de la Renaissance? En tout cas, il faut supprimer de sa biographie la légende de sa mort pendant le massacre de la Saint-Barthélemy. Mais n'y a-t-il pas quelque chose d'extraordinaire à voir un pareil artiste, si célèbre déjà de son temps, mourir aussi obscurément?

ESTHÉTIQUE ET ŒUVRE DE GOUJON.

Goujon avait des connaissances en architecture, car dans la traduction de Vitruve, où il fut le collaborateur de Jean Martin, il commente et discute des passages de son auteur, les éclaire à l'aide d'illustrations, se montre informé sur les ordres, sur les proportions et les chapiteaux. Mais c'est dans ses œuvres de sculpture qu'éclate sa personnalité; on s'est efforcé d'en multiplier le nombre par des attributions souvent hasardées; il suffit, pour comprendre son génie et marquer sa place dans la Renaissance, d'examiner quelques-unes de celles qui sont incontestablement de lui; les fragments du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui représentent une *Déposition* et les *Évangélistes*, la *Diane* du Château d'Anet, les *Nymphes* de la Fontaine des Innocents, la décoration du palais du Louvre. Au rez-de-chaussée de la façade, il sculpta en bas-relief des figures allégoriques : la *Gloire*, la *Renommée*, la *Victoire*; à l'attique, d'autres figures allégoriques[1]; dans le grand escalier, il décora la voûte de caissons, très ornementés à la façon classique et encadrant des Faunes et Faunesses, des Satyres; dans la grande salle du rez-de-chaussée, il sculpta les Cariatides de la Tribune.

GOUJON ET L'ANTIQUITÉ.

Goujon est peut-être l'artiste du XVIe siècle le plus familier avec l'antiquité. A-t-il à décorer la Fontaine des Innocents, il y place des Nymphes des Eaux, celles que chantaient les poètes de la Pléiade, des Tritons, des Dauphins, des Amours. Au château d'Anet, il élève sur une fontaine la Diane mythologique. Au Louvre, l'idée de ses Cariatides est directement prise de Vitruve, qui a tout un chapitre sur ce motif architectural, et l'on a noté souvent leur extraordinaire

1. Qui peut-être ont été exécutées sur ses dessins par Ponce.

ressemblance de style avec celles de l'Érechtéion d'Athènes, alors ignoré. Mais il eut aussi d'autres modèles évidents : les Italiens Primatice et Parmesan.

GÉNIE DE GOUJON.

Il fut original par un sentiment très personnel de la grâce féminine, par la délicatesse peut-être un peu maniérée de son style, par l'élégance presque aristocratique de ses figures et par un naturalisme assez vibrant, car il n'y a rien de plus vivant, de plus souple que quelques-uns de ses corps de femmes. Il a créé des types et un style. En somme, un génie admirable dans des limites assez resserrées, et un génie qui est bien de son temps, car son art est en accord parfait avec celui de la Pléiade. On le comparerait volontiers à Ronsard ou à du Bellay, dans leurs Odes ou leurs Élégies les plus exquises, mais il n'a pas la même envergure que ces deux poètes, surtout que Ronsard : il n'a exprimé que les parties féminines et délicates de leur inspiration.

ESTHÉTIQUE DU LOUVRE.

Le Louvre est bien l'expression la plus parfaite de cet idéal d'humanistes classiques. Tel que le conçut Lescot, c'était un édifice de proportions restreintes[1]. Il se composait d'une cour carrée, sur laquelle devaient s'élever trois corps de bâtiments identiques, le quatrième côté fermé sans doute par une galerie à hauteur de rez-de-chaussée. Chaque corps de bâtiment comprenait deux étages surmontés d'un attique, surmonté lui-même d'un toit couronné de hautes cheminées de pierre. Les façades extérieures, très simples, donnaient sur un fossé et présentaient des toits nettement aigus. Ainsi le Louvre reproduisait dans son plan et dans son élévation l'aspect des châteaux encore construits à la mode française.

Avec la décoration commençaient les nouveautés : au rez-de-chaussée de la façade, des colonnes corinthiennes engagées, formant des travées symétriques occupées par des arcades en plein cintre à la mode antique. Au premier, c'est la répétition des mêmes dispositions, avec des fenêtres carrées à frontons. A l'attique, assez bas à la façon italienne, d'autres frontons arrondis.

Nulle part n'apparaît autant le souci des proportions établies d'après les règles des anciens, de la pureté des profils dans les chapiteaux ou les moulures, la recherche de l'harmonie. Non seulement la sculpture n'empiète jamais sur l'architecture, non seulement elle s'inspire comme elle de l'antiquité, mais elle est d'accord par la simplification de ses lignes avec les lignes architecturales ; elle est vraiment ainsi une statuaire monumentale.

1. C'est sous Louis XIII et Louis XIV qu'il a été quadruplé et modifié.

Dans l'apparente unité de la Renaissance française, l'École de Lescot et de Goujon s'opposerait ainsi à celle de de l'Orme et de Germain Pilon.

IV. — LES DEMI-CLASSIQUES : DE L'ORME, BULLANT, PILON

PHILIBERT DE L'ORME.

PHILIBERT de l'Orme[1] naquit vers 1515, à Lyon. Il était fils d'un maître d'œuvre. De 1533 à 1536, il séjourna à Rome, où il fit des relevés de monuments antiques, puis il revint à Lyon et enfin se rendit à Paris, entre 1540 et 1544. C'était le moment où Jean Goujon y arrivait de Rouen, la centralisation artistique tendait à se faire partout. Protégé par le cardinal du Bellay, de l'Orme commença pour lui le château de Saint-Maur (près de Paris). En 1548 déjà, il était cité comme un des architectes en renom, avec Pierre Lescot, et il élevait le château d'Anet pour Diane de Poitiers. Il était en même temps « maistre-architecteur et constructeur des bastiments et édifices, ouvraiges et fortifications du Roi, au pays et duché de Bretagne », et il fut nommé, le 3 avril 1548, « commissaire député sur le fait des bastiments royaux, conseiller et architecteur du Roy », inspecteur des bastiments royaux de Fontainebleau, Saint-Germain, directeur de la manufacture de tapisseries de Fontainebleau, conseiller et aumônier du Roi. Il reçut successivement ou concurremment les abbayes de Saint-Barthélemy, près Noyon, d'Ivry, près Evreux; il est très souvent cité sous le nom d'abbé d'Ivry. Enfin il fut nommé, en 1556, Maître des comptes. Henri II lui avait confié la construction du tombeau de son père.

Cette faveur extraordinaire avait suscité contre lui bien des inimitiés, à une époque ou tout était occasion de convoitises, de querelles, de luttes ardentes. Du reste, il était rude, passionné, agressif, plein de lui-même, très préoccupé de se pousser. La catastrophe de la mort d'Henri II brisa un moment sa fortune, et toutes ses charges passèrent à Primatice. Mais il revint en faveur auprès de Catherine de Médicis, qui le chargea en 1564 de la construction des Tuileries, en collaboration avec Jean Bullant. Il mourut en 1570.

DE L'ORME DANS SES ÉCRITS.

C'est pendant sa disgrâce qu'il publia les *Nouvelles Inventions* et commença son *Traité d'Architecture*. Il s'est mis tout entier dans ces ouvrages, qui sont presque autant une autobiographie que des écrits

1. Berty, *Le Louvre et les Tuileries*, cité ci-dessus. Pfnor, *Monographie du château d'Anet*, 1867. Chevalier, *Lettres et devis de Philibert de l'Orme relatifs à la construction du château de Chenonceaux*, 1864. Herbet, *Les travaux de Philibert de l'Orme à Fontainebleau*, 1890.

didactiques[1] : trait commun à presque tant d'auteurs du XVIe siècle, qui aiment à se raconter. Ainsi, au milieu de la description technique d'un système de charpente, il s'interrompra pour parler de ses « ennuicts et traverses depuis le trespas du feu Roy Henry ». Il introduira dans un chapitre sur les ordres antiques une anecdote de sa jeunesse :

« Estant à Rome, je mesurais les édifices et antiquitez. Advint un jour que, mesurant l'arc de Sainte-Marie Nove, comme plusieurs cardinaux et seigneurs se pourmenants visitoient les vestiges des antiquités et passoient par ce lieu où j'estois, le Cardinal de Sainte-Foix dit qu'il me vouloit congnoistre, pour autant qu'il m'avoit veu et trouvé plusieurs fois mesurant divers édifices antiques, ainsi que je faisois ordinairement avec grands labeurs, frais et dépens, selon ma petite portée. »

Ailleurs, il rappellera qu'il a « fait construire temples, chasteaux, palais et maisons, par vray art d'architecture, en divers lieux, tant pour Roys, Princes, Cardinaux, que pour autres ».

De l'Orme est à la fois un théoricien et un praticien, un érudit et un technicien, un adepte passionné des anciens et un esprit indépendant.

DE L'ORME ET LA TECHNIQUE.

Ainsi il attache le plus grand prix à la science de la construction ; il veut que l'architecte ait la connaissance de la technique; il se félicite d'avoir construit, avec des coupes de pierre ingénieuses, un escalier en croissant à Anet et un escalier à vis à Fontainebleau, un autre, à double révolution, aux Tuileries. Il ne dédaigne pas le secours que l'architecture peut recevoir des mathématiques ou de la géométrie, et il n'ignore pas les lectures publiques faites sur Euclide au Collège de France par Ramus.

L'importance qu'il attache à l'art de bâtir l'amène à rendre justice, sur un point, aux architectes du moyen âge. « Les maistres maçons de ce royaume et aussi d'austres pays ont accoustumé de faire les voûtes des églises avec une croisée qu'ils appellent la croisée d'ogives.... ces façons de voûtes ont été trouvées fort belles et s'en voit de bien exécutées et mises en œuvre », et il déclare qu'il ne veut pas déprécier « cette façon appelée entre les ouvriers la mode française ». Ayant à restaurer la chapelle gothique de Vincennes, il y conserve la croisée d'ogives. Il s'élève fréquemment contre les architectes qui ne sont que des dessinateurs : « De sorte qu'il vaudroit trop mieux à l'architecte, selon mon advis, faillir aux ornements des

1. *Nouvelles Inventions pour bien bastir et à petits frais* (1561). *L'architecture*, t. I (1567). Le tome II n'a jamais paru. Une deuxième édition du tome I fut publiée en 1576; les *Nouvelles Inventions* y étaient ajoutées. Il a été fait une réimpression photographique de l'*Architecture* et des *Nouvelles Inventions*, en 1894 (avec préface de M. Nizet).

colonnes, aux mesures et fassades (où tous qui font profession de bastir s'estudient le plus) qu'en les belles reigles de nature qui concernent la commodité, l'usaige et profit des habitants ».

Il avait un tempérament d'inventeur et il s'en glorifiait. Il faut voir comme il insiste sur son nouveau système de charpente, où l'emploi de poutrelles de bois (au lieu des grosses poutres uniques), emboîtées les unes dans les autres et reliées par des chevilles, fait penser à nos constructions en fer boulonnées [1].

ESPRIT PHILOSOPHIQUE DE DE L'ORME.

Dans toutes ces idées, on ne voit pas ce que de l'Orme doit à l'éducation de la Renaissance ou à son séjour à Rome. Mais les doctrines de l'humanisme sont chez lui très sensibles, par ailleurs. Il demande que l'architecte sache les mathématiques, un peu de sciences naturelles, d'histoire, de musique et acoustique, etc., traçant ainsi un de ces programmes encyclopédiques, tels que les aimait le XVIe siècle.

Comme tant de ses contemporains, il se plaît aux classifications. Il distingue le genre Palais, le genre Château, le genre Église (qu'il appelle Temple), chacun ayant ses règles propres. Il ramène presque toujours son art à une sorte de raisonnement philosophique : appelé à construire les Tuileries, il dissertera sur ce fait que le palais est destiné non pas à un particulier, mais à un souverain, non pas à un roi, mais à une reine.

DE L'ORME ET LA RENAISSANCE.

Puis, après s'être occupé presque exclusivement de la technique dans la première partie de l'*Architecture*, voici que, à la fin du cinquième livre, il écrit : « Il me semble que cy après, il sera fort à propos de montrer comment il faut orner les murailles des temples, palais ;... doncques, nous commencerons à parler de l'ordre et parties des colonnes, desquelles les Anciens avoient coustume orner et enrichir leurs bastiments, ainsi que les historiens en font mention ». Et alors il analyse minutieusement les ordres gréco-romains et illustre sa description à l'aide des nombreuses figures rapportées de Rome; il insiste sur les proportions [2].

Il prend donc, lui aussi, l'antiquité pour guide, et il a pour elle cette vénération presque craintive que professaient les hommes de son temps. S'il ose imaginer une « colonne française [3] », il s'empresse de se couvrir des Latins, qui imaginèrent les ordres toscan et composite.

1. Ce système, abandonné après lui, fut repris pour la voûte de la Halle au blé, construite à la fin du XVIIIe siècle. Des architectes d'aujourd'hui en reconnaissent la valeur.
2. Voir ci-dessus, p. 337.
3. C'était une colonne, dont le fût était divisé en plusieurs assises saillantes à leurs joints, et qui avait un chapiteau dont le dessin n'était pas entièrement copié sur les chapiteaux grecs ou romains.

IMAGINATION DE DE L'ORME.

Cependant, ainsi que du Bellay et tant d'autres, il mêle à son respect pour les anciens un désir patriotique de rivaliser avec eux. Il a des accents de triomphe quand il pense les surpasser : « Certes, si Jules César, empereur si docte, si sage et si heureux en toutes ses entreprises, eust sçeu telle invention (celle des poutrelles), il luy eust esté fort aysé et facile à faire les ponts qu'il descrit en ses *Commentaires* ». Comme celle de Ronsard ou de du Bartas, son imagination était large, exubérante, aventureuse; il rêvait grand : une salle qui aurait 40 toises (80 mètres) de longueur et 25 de large; un pont de 200 à 300 toises de long, « à toute une arche seulement, sur une grande et furieuse rivière... ce qu'à plusieurs semblera estre chose monstrueuse et quasi incroyable ».

LE TOMBEAU DE FRANÇOIS Ier.

Ces différents caractères se retrouvent dans les œuvres construites par lui, dont il reste malheureusement peu de chose [1].

C'est vers 1550 que Philibert de l'Orme reçut la commande du tombeau de François Ier. Il le composa sur le modèle d'un arc de triomphe romain. Sur les deux façades antérieure et postérieure s'ouvrent trois arcades, celle du milieu plus haute que les deux autres, qui se prolongent par une voûte dans le sens de la profondeur de l'arc. Elles portent une plate-forme destinée à recevoir les priants, les gisants devant être placés au-dessous de la voûte centrale. Le monument est en marbre blanc, incrusté de plaques de marbre noir.

La sculpture comportait les statues agenouillées de François Ier, de sa première femme Claude, d'une de leurs filles et de deux fils, morts avant 1547, puis les statues gisantes du roi et de la reine, et, en bas-relief, le long des soubassements, des épisodes des guerres en Italie. Pour cette partie de son œuvre, les collaborateurs de de l'Orme furent Pierre Bontemps, Marchand [2], Perret et Chantrel.

PIERRE BONTEMPS.

Pierre Bontemps avait été employé à partir de 1536 aux travaux de décoration de Fontainebleau ; en 1556, il fit pour le Palais de Justice une grande statue en bois de François Ier, malheureusement perdue, et l'urne destinée à recevoir le cœur du roi, qui avait été déposé à l'abbaye des Hautes-Bruyères [3]. D'après les actes où il figure, il était peintre et imagier.

LE TOMBEAU.

Le tombeau de François Ier, remarquable à tous égards, offre un intérêt particulier par la combinaison de données classiques et d'élé-

1. Le château d'Anet, en partie (une des façades a été transportée à l'Ecole des Beaux-Arts); le pont et la galerie du château de Chenonceaux; le tombeau de François Ier à Saint-Denis. Des Tuileries, on a placé quelques fragments au jardin des Tuileries, à l'Ecole des Beaux-Arts, aux jardins du Trocadéro, à l'Ecole des Ponts et Chaussées.
2. Sur Marchand, voir le volume précédent, p. 329.
3. Elle est aujourd'hui à l'église de Saint-Denis.

ments réalistes. L'architecture, toute empruntée à l'antiquité, est d'une grande harmonie de composition; l'ornementation, les moulures, sont très pures et très délicates; les proportions très rigoureusement observées : c'est une pleine œuvre de style. La statuaire est plus complexe. Non pas qu'il soit surprenant de trouver dans les priants et dans les gisants des portraits tout à fait sincères. Cela était de règle. Mais il est notable que ni les allégories, ni les modèles à l'antique n'apparaissent dans les bas-reliefs. Les batailles de Marignan et de Cérisoles, qui en forment les deux thèmes principaux, sont des batailles à la moderne, avec gendarmes couverts de fer, montés sur des chevaux caparaçonnés, avec des canons, des affûts, des boulets; sur les autres parties du soubassement sont répandus des motifs anecdotiques, chariots, convois de vivres, mulets portant des bagages, vivandiers et vivandières. Pierre Bontemps, qui est l'auteur des bas-reliefs et de la plupart des figures royales[1], peut être mis, après Goujon et Pilon, presque au premier rang des sculpteurs du XVIe siècle.

LE CHATEAU D'ANET.

Le château d'Anet[2] fut commencé en 1548 pour Diane de Poitiers, alors au comble de la faveur, puisque son amant, Henri II, venait de monter sur le trône. Bâti en plaine, à quelque distance de la rivière d'Eure, il se composait d'un vaste quadrilatère entouré de fossés et divisé en deux parties. Le château proprement dit formait un carré régulier, bordé de corps de logis sur trois faces, fermé sur la quatrième par des galeries et par une porte monumentale, ouvrant sur le dehors par un pont-levis. A droite et à gauche, deux cours découpées en parterres. Au delà du château et des deux cours, mais encore dans l'enceinte des fossés, venait un jardin, avec des galeries et des portiques latéraux, des petits carrés de fleurs et des arbustes taillés à la mode du temps, des fontaines, des berceaux. Au delà, les bois pour la chasse, les prairies, les héronnières, une ménagerie, une orangerie; enfin le domaine. « Ce lieu, dit du Cerceau, est assez recognu pour une des plus belles places de France. »

Philibert de l'Orme considérait si bien le château d'Anet comme son œuvre capitale qu'il s'est comme complu à en parler dans son *Architecture*. Il y avait pratiqué quelques-unes de ses inventions ou des combinaisons techniques auxquelles il attachait tant de prix : son plancher en poutrelles, une trompe en saillie sur un des corps

1. Les deux priants des fils et probablement les autres sont de lui; pour les gisants il a collaboré avec F. Marchand, sans qu'on puisse exactement déterminer leur part respective.

2. Pînor, *ouvr. cité*. A. de Montaiglon, *Diane de Poitiers et son goût dans les arts; notes sur le château d'Anet* (Gaz. des Beaux-arts, 1878, 1879).

de bâtiments. Aux corps de logis principaux, il appliqua les formes alors à la mode et que lui-même avait trouvées dans les modèles antiques : deux étages à travées régulières, avec des fenêtres ou des portes encadrées entre des pilastres et surmontées de frontons; au-dessus, les grands toits et les cheminées à la française.

STYLE DE LA CONSTRUCTION.

Au centre de la façade principale, il éleva un avant-corps de trois étages, avec le rez-de-chaussée d'ordre dorique, le premier étage, d'ordre ionique, le troisième, d'ordre corinthien, sous prétexte de passer graduellement et logiquement, de l'ordre qui donne l'impression de la force et de la solidité à celui qui présente plus de délicatesse et de légèreté : combinaison qui pendant longtemps resta classique. Quatre autres parties du château avaient été traitées par de l'Orme comme des « chefs-d'œuvre » destinés à affirmer sa maîtrise. La grande porte se composait d'un bâtiment assez massif, orné d'un bas-relief de Cellini et couronné d'une sorte de grande vasque sur laquelle était sculpté en ronde bosse un cerf accosté de deux chiens. Une chapelle, au centre du corps de logis de droite, était une imitation en raccourci des églises italiennes contemporaines, avec une coupole, une très riche décoration en caissons, un dallage de marbres blancs et noirs. Derrière le château, sur le jardin, de l'Orme avait ménagé une galerie, portant sur un crypto-portique, dont les voûtes étaient soutenues sur des piliers massifs. Enfin la fontaine de la cour de gauche était ornée de la Diane au cerf, œuvre de Jean Goujon, en l'honneur de la maîtresse du lieu [1]. De tous les monuments construits par de l'Orme, c'est peut-être Anet qui donne l'idée la plus complète de son talent, et qui montre le mieux comment la riche aristocratie de l'époque concevait une demeure de plaisance.

Dans la construction du château des Tuileries, Philibert de l'Orme eut un collaborateur, Jean Bullant.

JEAN BULLANT

Né à Écouen, vers 1510, Jean Bullant [2] avait vu, lui aussi, Rome et l'Italie. Au retour, il fut architecte du connétable de Montmorency. En 1557, il obtint la charge de contrôleur des bâtiments royaux, la perdit en 1559, la recouvra en 1570. En 1572, Catherine lui confiera la conduite du palais qu'elle destinait à remplacer les Tuileries [3]. A partir de cette date, il sera très mêlé à l'administration artistique, jusqu'à sa mort en 1578.

1. Il ne reste aujourd'hui du château que le grand pavillon d'entrée, les bâtiments (surélevés) de gauche sur la cour, la chapelle, le crypto-portique et le portail monumental de la cour centrale, transféré à l'Ecole des Beaux-arts.

2. A. de Montaiglon, *Jean Bullant, architecte du connétable de Montmorency* (Archives de l'art français, t. VI). F. De Lasteyrie, *Un grand seigneur du XVIe siècle, le connétable de Montmorency* (Gaz. des beaux-arts, 1879).

3. Achevé plus tard, ce palais prit le nom d'Hôtel de Soissons; il n'en reste que la colonne dite de la Halle au blé.

ÉCRITS DE JEAN BULLANT.

Alors que « la plus part du temps luy restait sans autre occupation », il avait composé un *Recueil d'horlogiographie* [1], et la *Reigle générale d'architecture des cinq manières de colonnes, à l'exemple de l'antique, suivant les règles et la doctrine de Vitruve* [2].

On lui faisait dire dans une des pièces de vers servant de préface :

Gentilz ouvriers qui, d'un soing curieux,
Alez cherchant és plus vieilles reliques,
Les vrays pourtraits des bastiments antiques,
Venez ici....
Si qu'or avant on voye emmi la France
Maintz beaux pallais d'orgueilleuse apparence
Ne céder point aux Babyloniens,
Comme or' Bullant, en diverse manière,
Vous en prescrit la forme singulière,
Sur le patron des ouvriers anciens.

L'ORDRE COLOSSAL A ÉCOUEN.

Bullant avait donc été, ainsi que Philibert de l'Orme, élevé à l'école de l'antiquité et l'on s'en aperçoit dans quelques-unes de ses œuvres. Au château d'Écouen, il plaça sur trois des façades des portiques romains. L'un d'eux se composait de colonnes d'énormes proportions, s'élevant du sol jusqu'à la hauteur du toit, et supportant un large entablement classique. Ce n'était pas autre chose que la reproduction d'un motif du temple de Jupiter Stator à Rome. Or, dans la *Reigle d'architecture* de Bullant, est dessinée une des trois colonnes, « qu'on rencontre en allant du Capitole au Colisée », c'est-à-dire une partie du temple de Jupiter Stator. On saisit là sur le vif un des procédés du classicisme architectural; on saisit aussi l'une des origines en France de l'ordre dit « colossal », qui consiste à rompre la distribution normale en étages par l'apposition sur la façade, dans toute sa hauteur, de pilastres ou de colonnes d'un seul tenant. Cet ordre devait faire une singulière fortune jusqu'à nos jours. On voit également cette préoccupation de l'architecture antique dans une haute galerie jetée sur un ravin dans le parc du château de Fère-en-Tardenois, et qui est attribuée à Bullant avec vraisemblance. On y a vraiment la sensation de quelque chose de romain [3].

LES TUILERIES.

A la différence du Louvre lui-même, qui avait encore par ses dehors une allure de château fort, les Tuileries devaient être, dans la pensée de Catherine de Médicis, un palais et même un palais à l'italienne. Ici, plus de fossés, plus de murs nus à l'extérieur. C'est à

1. *Contenant la description, fabrication et usage des horloges solaires* (publié en 1561).
2. La 1re édition (1564) doit être soigneusement distinguée des autres, lesquelles ne contiennent plus certaines planches fort belles, signées : J. Bullant à Escouen.
3. Palustre (*La Renaissance*, t. II) en donne une belle vue.

l'extérieur, au contraire, qu'est reportée toute la décoration et que sont les façades principales. En avant du palais s'étendra un vaste parc avec parterres, labyrinthes, grotte rustique, bosquets. Pour le palais même, de l'Orme et Bullant avaient imaginé un plan très ample : un grand quadrilatère de 190 mètres de long sur 120 de large, encadré de quatre corps de logis; à l'intérieur, une cour bordée de portiques, et des corps de bâtiments entre lesquels s'élevaient des espèces d'amphithéâtres à l'antique.

Une petite partie seulement du monument projeté fut élevée par Philibert de l'Orme, qui mourut en 1570; après sa mort, Jean Bullant ne continua la construction que jusqu'en 1572, Catherine ayant renoncé à achever les Tuileries, sur la prédiction menaçante d'un astrologue, prétend-on. La façade sur le jardin présentait un rez-de-chaussée, avec un étage en retraite, surmonté de lucarnes, de frontons et d'un toit assez bas. Le rez-de-chaussée était orné de colonnes à la française.

Ainsi de l'Orme et Bullant, — qui est comme un de l'Orme un peu amoindri, — après avoir pris pour point de départ l'architecture antique, firent un continuel effort pour l'adapter aux besoins de leur temps et aux conditions pratiques de l'habitation. Ils n'y réussirent pas toujours; il y eut dans leurs monuments des disparates et même des maladresses. Leur style fut loin de la pureté de celui de Lescot, mais il fut aussi plus varié, plus vigoureux, plus moderne, même dans son décor antique.

GERMAIN PILON.

Germain Pilon[1] naquit en 1535, à Paris très probablement; il y passa toute sa vie, s'y maria trois fois, s'alliant à des familles de petits possesseurs d'offices, un prévôt de Poissy, un sergent fieffé au Châtelet. Il fut donc, par excellence, un bourgeois parisien, et commença par être un homme de métier. En 1558, il exécuta un autel pour la chapelle de la riche corporation des orfèvres. Puis, à partir de 1560, Primatice se l'attacha, Pilon était sculpteur du roi Charles IX, de qui il reçut un logement à l'Hôtel de Nesle et un atelier à l'Hôtel

1. Baron J. Pichon, *Mémoire pour servir à l'histoire de Germain Pilon, sculpteur du Roi* (Mélanges de littérature et d'histoire, Société des Bibliophiles français, 1856); *Notes sur la chapelle des orfèvres, contenant des renseignements inédits sur Germain Pilon, Jean Cousin, etc.* (Mém. de la Soc. d'hist. de Paris, t. IX, 1882). L. Palustre, *Germain Pilon* (Gaz. des Beaux-Arts, 1894-95). Nombreux articles de Courajod dans *Lenoir, son journal*, t. III. Principales œuvres de Germain Pilon : Figures du monument du cœur d'Henri II, (c'est le groupe dit des Trois Grâces, aujourd'hui au Louvre); tombeau d'Henri II (à Saint-Denis); tombeaux de Birague et de sa femme (statues de Birague et de sa femme Valentine Balbiani, au Louvre); Jésus-Christ (à l'église Saint-Paul à Paris); Notre-Dame de Pitié (même église, et terre-cuite au Louvre); saint François (église Saint-Jean-Saint-François à Paris); les Vertus Théologales (au Louvre); Jésus aux Oliviers, Déposition, Prédication de saint Paul (au Louvre); Vierge de la Couture (au Mans); bustes d'Henri II (musée du Louvre), de Charles IX (coll. R. Wallace); de Jean de Morvillier (évêché d'Orléans); médailles.

des Étuves, situé à la pointe occidentale de la Cité. En 1572, il fut nommé « Contrôleur général de l'art de Sculture sur le faict des monnoyes et revers d'icelles », charge très importante, qui le désignait pour fournir les modèles des monnaies et des médailles royales et le classait parmi les hauts fonctionnaires[1]. Il fut dès lors l'artiste à la mode, très employé par le Roi, par des seigneurs, par des bourgeois riches et amis des arts.

Il n'aurait certainement pu suffire seul aux commandes très nombreuses qui lui venaient de tous côtés, mais il dirigeait un atelier, où travaillèrent ses fils, reprenant ainsi les traditions corporatives; fait qui n'est pas exceptionnel, au XVIe siècle, sans doute, mais qu'on a l'avantage de constater plus nettement chez lui. La plupart de ses œuvres furent exécutées sur un devis préalable, passé presque toujours par-devant notaires. On a retrouvé le projet dessiné par Pilon pour le tombeau du cardinal de Birague, et il porte au verso cette mention : « Le présent dessing a esté signé et parraphé par les notaires soubssignez, suivant le contract et marché faict par Germain Pilon avec Madame la marquise de Nesle et M. le commandeur de Birague (héritiers du Cardinal), à ce présents. Fait et passé par devant les notaires soubssignez, *ne varietur*...[2] »

LA CHAPELLE DES VALOIS.

Catherine de Médicis, en même temps qu'elle commandait le tombeau d'Henri II, avait conçu le projet grandiose, inspiré sans doute par le souvenir de la Chapelle des Médicis à Florence, de faire édifier une chapelle funéraire, qui devait être adossée au transept septentrional de l'église abbatiale de Saint-Denis, et serait réservée aux sépultures de tous les membres de la famille des Valois[3]. Primatice avait été nommé directeur des travaux, qui ne commencèrent cependant qu'après sa mort, en 1570, et furent confiés à Lescot, puis à Jean Bullant et, en dernier lieu, à Jean-Baptiste du Cerceau. Un grand

1. Voir F. Mazerolle, *Les médailleurs français, du XVe siècle au milieu du XVIIe*, 2 vol., 1902. (Collect. des documents inédits).

2. L. Courajod, *Germain Pilon et le tombeau de Birague par-devant notaires*, 1878. On a d'autres devis, avec ou sans dessins, pour les tombeaux d'Edmond de Lage, conseiller du Roi, de Joseph Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, de Saint-Mégrin, l'un des tenants du duel fameux sous Henri III. Voici un contrat plus détaillé pour un autre tombeau : « Honorable homme, Germain Pilon, sculteur ordinaire du Roy, nostre sire, et controlleur général sur les fabriques de ses monnoyes, bourgeois de cette ville de Paris », fait marché avec Guillaume Pot, Chevalier, « de faire bien et deuement fournyr et livrer au dict sieur une grande table de marbre noir de Dynan, de six pieds de longueur, etc. » Il s'engage à y faire graver « les armoiries, ornemens et inscriptions du dit sieur de Pot, gravées et dorées ainsi qu'il appartient, selon et suivant le portraict de papier qui a esté parapphé des deux notaires soubssignez, *ne varietur* ». Pilon s'engage à faire conduire la table à demeure, à ses frais et risques, dans le délai de quatre mois. Il recevra 160 écus d'or en tout. Evidemment un travail de ce genre était exécuté non par lui, mais par ses ouvriers. Courajod, *même article*.

3. De Boislisle, *La sépulture des Valois à Saint-Denis* (Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris, t. III, 1876).

chantier avait été créé à Saint-Denis, où finirent par se centraliser presque tous les travaux d'art exécutés pour le Roi, car ils se rattachaient au projet de la sépulture des Valois.

Cette histoire du tombeau et de la chapelle est bien caractéristique de la prodigieuse désorganisation administrative du temps. Déjà en 1572 les travaux étaient presque subitement suspendus, et Bullant se mettait en possession du monument inachevé, sous prétexte d'une créance de 6 000 livres, dont il ne pouvait obtenir le paiement. En 1580, l'état des choses était déplorable, la pluie tombait dans les bâtiments. On reprit quelques travaux, de 1582 à 1588. Ils furent définitivement abandonnés après que la royauté eut été chassée de Paris, à la journée des Barricades.

Cependant la chapelle avait été élevée en partie[1]. Les gravures qui en ont été conservées montrent un édifice en forme de rotonde, à deux étages de colonnes surmontés d'une coupole, tout cela inspiré en partie par le Panthéon de Rome et par l'art italien des Médicis.

LE TOMBEAU D'HENRI II.

Le tombeau d'Henri II fut lui-même l'objet de projets successifs et de remaniements nombreux. Germain Pilon, après avoir, sous la direction de Primatice, collaboré avec plusieurs statuaires : Girolamo della Robbia, Frémyn Roussel, Regnaudin, Le Roux, finit par être chargé seul de toute la sculpture[2]. Il y travailla de 1565 à 1583 au moins.

La partie architecturale comprenait un soubassement orné de bas-reliefs, sur lequel s'élevaient des arcades très ouvertes, supportant un entablement recouvert d'une dalle horizontale. Sous les arcades étaient étendus le roi et la reine gisant; sur la plate-forme horizontale étaient agenouillés le roi et la reine priant. Aux quatre angles du monument se dressaient des statues allégoriques de grandeur nature. C'est la répétition du tombeau de Louis XII, mais dans un style architectural plus décidément classique. Pilon est l'auteur certain des deux priants, des deux gisants et des quatre figures de bronze placées aux quatre angles[3].

GÉNIE DE PILON.

Il apparaît dans cette œuvre considérable avec le double caractère de son génie. Les figures allégoriques : la *Foi*, la *Prudence*, la

1. La Chapelle des Valois fut démolie en 1719; elle menaçait ruine depuis longtemps.
2. G. Brière, *Etude critique sur le tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis* (Posit. des Mémoires pour le diplôme d'études de la Fac. des lettres de Paris), 1897.
3. Les bas-reliefs du soubassement pourraient bien être de F. Roussel. Girolamo della Robbia avait fait une première Catherine gisante, dont on ne voulut pas (elle se trouve aujourd'hui à l'Ecole des Beaux-Arts). Voir Ed. Cuyer, *Recherches anatomiques sur la statue tombale de Catherine de Médicis par G. della Robbia* (Chronique des Arts, février 1904), et Dimier, *A propos du sexe contesté d'une figure funéraire* (même Chron., même mois) Miss Maud Cruttwell, *Girolamo della Robbia et ses œuvres* (Gaz. des Beaux-Arts, 1904).

Tempérance, la *Justice*, sont inspirées de l'antiquité et peut-être un peu de Primatice. Au contraire, les statues d'Henri II et de Catherine sont des œuvres d'un très puissant réalisme et, dans les deux gisants, Pilon a représenté le roi et la reine nus, la reine dans toute la vitalité de la jeunesse. Les deux priants portent le costume royal, dont les moindres détails sont rendus avec une exactitude et une précision scrupuleuses, et les visages ont une intensité de vérité admirable.

Ce mélange d'originalité et de classicisme quelquefois conventionnel se retrouve dans tout l'œuvre de Pilon. Ses *Grâces*, trop vantées, sont un pastiche italo-antique; il en est de même des figures de la châsse de Sainte Geneviève. Le *Jésus-Christ*, qui devait faire partie de la décoration de la Chapelle des Valois, semble une médiocre copie de Michel-Ange. Au contraire, le chancelier de Birague est le portrait peut-être le plus vigoureux et le plus naturaliste qu'ait produit la sculpture du XVIe siècle. Et puis Germain Pilon a une maîtrise prodigieuse de technique; on sent qu'il aime le beau bronze, d'un ton vigoureux, et qu'il le travaille en ouvrier presque autant qu'en artiste. Ses médailles, ses bustes sont également d'un réalisme très ferme et très simple. Enfin, dans la *Vierge de Pitié*, destinée à Saint-Denis, et qui avait été commandée par Catherine de Médicis en 1585 ou 1586, Germain Pilon semble avoir voulu reprendre la tradition du XVe siècle. La Vierge est enveloppée plutôt que vêtue d'une étoffe très ample, aux plis très profonds. Le visage est celui d'une femme âgée, il est amaigri, émacié; c'est une physionomie sans beauté, où Pilon a surtout cherché à exprimer la douleur à la fois humaine et divine, seule œuvre peut-être où l'art ait réussi à traduire quelque chose du sentiment religieux démocratique du temps [1].

Ainsi, au dernier terme de sa vie, Pilon recréait presque les éléments d'un art national et rompait avec l'esthétique de la Renaissance, mais il ne fut suivi qu'à moitié. Pourtant quelques statuaires d'Henri IV procèdent bien de lui.

V. — LES ARTS DU DESSIN ET LES ARTS SOMPTUAIRES [2]

On n'est pas encore beaucoup mieux informé sur l'histoire de la peinture française, pour la seconde moitié du XVIe siècle que pour la première; un nombre incalculable d'œuvres ont péri par

1. Le type de la Vierge de douleur du être assez populaire, car on en retrouve des répétitions. Il en existe une en terre cuite (buste seulement) au Musée de Sèvres, n° 4589.
2. Voir, au volume précédent, p. 331, 332, nos observations générales. Toutes ces questions sont à l'ordre du jour, en ce moment même.

l'incurie des hommes ; les tableaux ou les grandes décorations murales, qu'on retrouve çà et là, dans des châteaux, dans quelques églises, n'ont presque jamais de nom d'auteur. C'est le cas, par exemple, de peintures très importantes au château d'Écouen, à ceux d'Oiron, de Tanlay [1]. D'ailleurs, il faut reconnaître que la peinture décorative fut presque exclusivement pratiquée par les Italiens, surtout à partir du moment où Primatice fut devenu le grand-maître des arts du dessin et où l'École de Fontainebleau prit toute son extension : fresques ou tableaux, les grands sujets furent rarement abordés par les Français. Quand ils les traitèrent, ils s'inspirèrent du style italo-antique à un tel point que leurs œuvres n'ajoutent presque rien à l'histoire de l'art national. Il y eut ainsi un véritable recul par comparaison avec la seconde moitié du XVe siècle, où les fresques du Puy de la chapelle de l'Hôtel de Jacques Cœur à Bourges, le triptyque de Moulins, les tableaux de Nicolas Froment et d'autres qu'on découvre peu à peu montraient de façon très probante l'aptitude de nos artistes aux grandes compositions [2].

JEAN COUSIN.

Aucun nom peut-être n'a été plus populaire que celui de Jean Cousin, célébré comme sculpteur, peintre, dessinateur, graveur. Mais, il faut l'avouer, presque tout ce qu'on voudrait connaître à son sujet est encore hypothétique [3].

Né à Soucy, dans la banlieue de Sens, vers le commencement du XVIe siècle, il fut d'abord occupé comme peintre ou géomètre à des travaux de métier, en même temps qu'à quelques travaux d'art. Entre 1540 et 1550, son nom figure sur les comptes royaux, en qualité d'imagier travaillant à Paris ou à Fontainebleau, à 14 livres par mois, ce qui le classe parmi les artistes de second ordre. On le suit à des dates intermittentes, déterminées surtout par la publication de ses œuvres, et on pense qu'il mourut après 1583, peut-être en 1595.

ŒUVRES DE COUSIN.

Il avait publié en 1560 le *Livre de perspective*, en 1571, le *Livre de pourtraicture*, véritables manuels d'enseignement du dessin, qui eurent un succès tout à fait exceptionnel et durable (car on en fit des éditions au XVIIe au XVIIIe et même au XIXe siècle), et qui furent très consultés par les artistes, encore plus par les artisans, ce qui explique sans doute pourquoi sa renommée a été si grande. Il avait également fait les dessins d'un *Livre de la lingerie*, dont une édition nouvelle parut en 1584 [4]. Il a gravé des estampes, il a donné des

1. Gallet, *Peintures murales au château d'Écouen* (Réun. des B.-A. des dép., t. VI, 1882.)
2. De Champeaux, *Histoire de la peinture décorative*, 1890.
3. Voir A. de Montaiglon, *Jean Cousin a-t-il été sculpteur?* (Arch. de l'art français, Documents, t. V). Jules Guiffrey, *La famille de Jean Cousin, peintre et verrier du XVIe s.* (Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, t. XLI, 1881). Firmin Didot, *Étude sur Jean Cousin*, 1872 (sans critique). Lobet, *Quelques preuves sur Jean Cousin*, 1881.
4. On lui a attribué les dessins d'un *Livre de Fortune*, un de ces recueils de devises,

cartons pour des vitraux et peut-être exécuté des vitraux, mais on ne peut, là encore, lui attribuer beaucoup d'œuvres certaines.

LA STATUE DE CHABOT.

On voudrait surtout savoir ce qu'il fut comme peintre et sculpteur. Un de ses compatriotes, Jean Taveau, écrivait : « Il a fait de beaux tableaux de peinture fort ingénieuse et artiste qui sont admirez par tous les ouvriers expers en cest art »; et il ajoute : « Outre ce, il estoit entendu à la sculpture de marbre, comme le tesmoigne assez le tombeau de feu amiral Chabot, en la Chapelle des Célestins, qu'il a faict et dressé, et monstre l'excellence de l'ouvraige et de l'ouvrier ».

A coup sûr, Cousin serait un des grands statuaires français, si on pouvait lui attribuer la statue de l'amiral Chabot[1]. Mais, nonobstant le témoignage de Taveau, si précis à ce qu'il semble, il subsiste encore bien des doutes à cet égard, et beaucoup d'historiens de l'art ont peine à croire que cette œuvre si ferme, si expressive, soit d'un artiste dont les productions connues dénotent plutôt une facilité banale et un style ultramontain très marqué. Ils supposent que Taveau n'aurait songé qu'au tombeau proprement dit, dont la décoration était bien dans le genre des gravures de Cousin.

COUSIN PEINTRE.

On ne peut pas davantage mettre sous son nom, avec certitude, les vitraux de la Chapelle de Vincennes, qui sont une œuvre de grand ordre[2]. On n'a encore que quelques tableaux authentiques de lui, par exemple le *Jugement dernier*[3], qui a été si longtemps donné pour un chef-d'œuvre : peinture correcte, inspirée des Italiens et de Michel-Ange, sans grande originalité dans la composition, dans le dessin, dans la couleur. D'autres tableaux sont douteux et d'ailleurs semblent de valeur secondaire.

Ainsi, jusqu'à de nouvelles découvertes, on est obligé de douter et de laisser dans l'effacement la figure de cet artiste tant cité ; actuellement son nom est certainement plus grand que ses œuvres connues.

FRANÇOIS CLOUET

François Clouet, dit Janet[4], a dû naître avant 1522, il mourut en 1572. Il était fils de Jean Clouet, peintre de François Ier, succéda à son père en 1540, et fut successivement peintre et valet de chambre des rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX. En cette qualité, il fit les portraits des membres de la famille royale et fut très à la mode dans la haute aristocratie, pendant plus de trente ans. Mais, pour lui aussi, on est obligé presque toujours de s'en

d'emblèmes, illustrés de figures allégoriques congruentes au texte, et que goûtait singulièrement le XVIe siècle. Lalanne, *Le Livre de Fortune*, 1883.

1. Voir le volume précédent, p. 330.
2. Voir ci-dessous, p. 364.
3. Au Musée du Louvre.
4. H. Bouchot, *Les Clouet et Corneille de Lyon*, 1892.

tenir à des attributions, et les Clouet absolument authentiques sont encore aujourd'hui bien rares.

Mêmes conclusions sur Guillaume Boutelou [1], sur Corneille, dit de Lyon, sur Foullon, gendre de Clouet, sur Antoine Caron, de Beauvais.

Brantôme a parlé de Corneille, mais à vrai dire pour parler de Catherine de Médicis : « Sur quoy, il me souvient qu'elle estant ung jour allée voir à Lyon un peintre qui s'appelait Corneille, qui avoit peint en une grant'chambre tous les grands seigneurs, princes, cavalliers et grandes reynes, princesses, dames, filles de la Court de France, estant donc en la dicte chambre de ces paintures, nous y vismes ceste reyne parestre painte très bien en sa beauté et perfection, habillée à la francèse d'un chapperon avec ses grosses perles, et une robe à grandes manches de toilles d'argent fourrées de loups cerviers; le tout si bien représenté au vif avec son beau visage, qu'il n'y falloit rien plus que la parolle, aiant ses trois belles filles auprès d'elle ».

De Caron, qui fut célébré en vers et en prose et qu'un écrivain du temps mettait au-dessus de Cousin :

> Couzin aura toujours un éternel renon,
> Et toi, par-dessus lui, tu l'auras mon Caron,

que reste-t-il aujourd'hui? Il avait peint les volets de trois chapelles dans l'église de Saint-Laurent à Beauvais, donné le dessin d'une « Cène » pour un vitrail des Cordeliers de la même ville, peint une « Annonciation », les « Métamorphoses » d'Ovide. Ce n'était là qu'une partie de ses travaux; elle est entièrement perdue, et le reste a subi le même sort ou n'est conservé que par quelques gravures [2].

Tout ce qu'on peut faire c'est de distinguer certaines manières, une manière de Clouet, une manière de Corneille, qui permettent de classer les œuvres et de trouver là une École française (c'est ce qui importe), très remarquable dans un certain genre, surtout si l'on y ajoute les « Crayons ». Tableaux ou crayons, les portraits du XVIe siècle sont extrêmement nombreux, nous l'avons dit; ils sont d'un art très original et très vigoureux, qui ne doit rien à des influences classiques ou italiennes. La simplicité, la précision, la sobriété, une naïveté savante, une exécution très ferme et très large, voilà les

1. Boutelou, né à Blois, fut peintre du dauphin François, mort en 1536, d'Henri II, de Catherine de Médicis. Corneille était né à la Haye, il travailla à Lyon et fut très à la mode. Benjamin Foullon a surtout produit de 1586 à 1604 (Bouchot, *Portraits aux crayons*). Voir les ouvrages signalés ci-dessus.

2. De Montaiglon, *Antoine Caron de Beauvais, peintre du XVIe siècle*, 1850.

mérites de ces portraits. Ils n'ont rien de commun avec les portraits italiens, plus décoratifs, plus pompeux, plus en dehors[1].

Mais si l'on admet qu'ils soient bien à l'image de leurs modèles, on ne peut s'empêcher de constater comme un air de ressemblance entre toutes les physionomies, et la vision que l'on conserve des hommes et des femmes du temps, tels que les peignirent Clouet, Corneille ou Foullon, est très différente de celle qu'on s'en fait d'après l'histoire et la chronique. Les hommes sont graves, sérieux, posés; les femmes délicates, fines, chastes, modestes. Nous voilà bien loin de ces personnages aux passions ardentes, violentes, exaspérées, de ces héros terribles ou de ces héroïnes passionnées des guerres de religion. Et, d'autre part, quel contraste avec le type de beauté féminine ou masculine, aux formes amples et vigoureuses, toutes débordantes de sensualité, que créèrent les peintres classiques de la mythologie! C'est presque un problème historique posé à propos d'un problème d'art.

LES GRAVEURS. Comme tant d'autres, les graveurs de la seconde moitié du XVIe siècle furent entraînés vers l'italianisme, et la plupart d'entre eux, même lorsqu'ils ne sont pas Italiens, se rattachent à l'École de Fontainebleau[2], dont les caractères esthétiques se retrouvent dans les trois œuvres les plus authentiques de Jean Cousin : *Saint Paul sur le chemin de Damas, l'Annonciation, la Mise au tombeau.* Des graveurs très féconds, Boyvin (1530-1598), Étienne Delaune (1519-1583)[3], reproduisirent un grand nombre de sujets religieux ou allégoriques, empruntés à Primatice et à d'autres Italiens. Mais la partie la plus intéressante de leur œuvre est certainement dans les nombreux ornements qu'ils dessinèrent. Un recueil de Boyvin porte ce titre : « Aiguières, coupes, salières, plateaux, brasiers, nefs, flambeaux.., propres aux orfèvres, bijoutiers, émailleurs et autres metteurs en œuvre ». Delaune a gravé de même des modèles de miroirs, des anses de vases, des fonds de coupes, des grotesques, également « propres à tous metteurs en œuvre ». Le réalisme apparaît dans certains portraits de Delaune, et il aura des représentants très décidés, comme Thomas de Leu et Léonard Gaultier qui, dans les dernières années du XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe, représenteront, d'un burin très ferme, précis, un peu sec, presque tous leurs contemporains notables. Quant aux estampes célèbres de Tortorel et Perrissin, qui reproduisent les

1. Voir le volume précédent, p, 331.
2. Herbet, *Les graveurs de l'Ecole de Fontainebleau* (Ann. de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais, 1896-1903).
3. Duplessis, *Histoire de la gravure en France*, 1861. A.-P.-F. Robert-Dumesnil, *Le peintre-graveur français*, 11 vol., 1850-1871 (les trois derniers volumes par Georges Duplessis). Tortorel et Perrissin, *Histoires diverses touchant les troubles... advenus en France.*

360

scènes militaires et les massacres des guerres religieuses, elles ne valent que par leur intérêt historique.

LE LUXE. INVENTAIRE DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Rien ne donne peut-être mieux l'idée de la richesse et des goûts fastueux des hommes du XVIe siècle que l'étude des arts somptuaires : tapisserie, vitrail, émail, joaillerie, meuble, céramique. Les inventaires fournissent sur ce point des renseignements, qui ont la précision de la statistique. Lorsque Catherine de Médicis mourut, en 1589, elle laissait de grosses dettes impayées, et ses créanciers firent dresser l'inventaire du mobilier[1] qui garnissait à Paris l'Hôtel de Soissons, qu'elle avait abandonné précipitamment après la journée des Barricades. On y trouva 135 pièces de tapisserie (sans compter les tapis de Turquie et de Perse), 341 portraits de personnages français ou étrangers, 70 émaux de Limoges, 119 miroirs de Venise, des vases façon de jaspe (très probablement des faïences de Palissy), des meubles de toute sorte. Il est probable que la reine-mère avait emporté ses bijoux, dont il n'est pas question.

INVENTAIRE D'UNE FEMME RICHE.

A côté d'un inventaire royal, celui d'une femme riche de noblesse provinciale[2]. Après les robes de velours, de soie, de brocard, viennent les joyaux : des chaînes d'or, des bracelets faisant deux et quatre fois le tour du bras, des médaillons, des bagues, des perles, 25 à 30 gros bijoux. Quelques chaînes portent jusqu'à 15 chatons, ornés chacun de diamants et de grosses perles. Une de ces chaînes, qu'on entremêlait dans les cheveux, avait 7 émeraudes et 16 grosses perles. Dans un inventaire annexe sont signalées 45 pièces de tapisseries : *Histoire de Judith*, *Histoire de David*, « descendant depuis le haut », c'est-à-dire garnissant du plafond au plancher les murs d'une chambre.

Au château de Joinville, appartenant aux Guise, on inventoria, en 1583, 17 tapisseries à grands sujets, de 8 pièces chacune en moyenne. Il y avait en outre 60 pièces de tapisseries à verdures.

LA PARURE DANS LES PORTRAITS.

Les portraits de l'époque, si exacts jusque dans le détail, confirment ces renseignements : les hommes et les femmes sont couverts littéralement de bijoux. Dans un de ses portraits, Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, est vêtue d'une robe de satin blanc, sous un grand manteau de brocard à fourrure d'hermine. Sur le devant de la robe court une bande de grosses perles, deux autres sur les manches ; une massive chaîne d'or très ornementée descend sur la poitrine et porte de gros joyaux très richement ciselés. Le haut du corsage est attaché d'une grosse broche ; la coiffure, semée de perles et de bijoux.

1. Edm. Bonnaffé, *Inventaire des meubles de Catherine de Médicis en 1589*, 1874.
2. Président de Montégut, *Inventaire des bijoux de Jeanne de Bourdeille, dame de Sainte-Aulaire et de Lanmary en 1595*, 1881.

LE STYLE DES ARTS SOMPTUAIRES.

Ainsi s'explique le développement des arts industriels, au moins pendant les soixante-quinze premières années du siècle. Ces arts ne furent originaux que d'une certaine façon. En effet, les industriels empruntèrent presque toujours leurs sujets et leurs modèles aux artistes, peintres, graveurs, sculpteurs ou architectes. Primatice fournit des dessins pour des tapisseries, Jean Cousin pour des vitraux, les graveurs de l'École de Fontainebleau pour des émaux, les architectes pour un grand nombre de meubles. Quand les dessins ne furent pas demandés directement aux artistes, ils furent pris dans les recueils de modèles dont nous avons parlé. Presque toute la décoration ornementale, cadres des vitraux, bordures des tapisseries, des émaux, dessin des bijoux, vient de du Cerceau, de Delaune, de Jean Cousin, de Boyvin. Ainsi le style des arts industriels n'est bien souvent que le reflet de l'esthétique du temps, et il est très fortement marqué d'italianisme.

LA TECHNIQUE.

Seulement les émailleurs, les tapissiers, les artisans du meuble eurent le mérite d'adapter aux conditions particulières de leur art spécial les modèles qu'ils avaient sous les yeux : ils s'en inspirèrent autant qu'ils s'en servirent, et il y eut ainsi chez eux une part d'interprétation personnelle. Et puis ils pratiquèrent et ils développèrent une technique admirable. Ce qui est séduisant dans la tapisserie, dans l'émail, dans les vitraux, ce n'est pas le modèle primitif, si souvent banal, c'est la richesse ou l'harmonie des couleurs, la vibration des tons, l'instinct décoratif très juste; dans le meuble, la perfection, la fermeté ou la délicatesse du travail de l'ouvrier.

LA TAPISSERIE.

Les plus belles tapisseries[1] du XVIe siècle furent fabriquées dans les Pays-Bas, où les ateliers de Bruxelles, de Bruges, de Gand, de Valenciennes, de Tournai, étaient les fournisseurs de tous les princes de l'Europe. C'est là que François Ier acheta les plus belles pièces de son garde-meuble : la *Grande Histoire de Scipion*, en 22 pièces, qui avait coûté 40 000 livres, et qui fut si admirée, lorsque Catherine de Médicis la fit porter à Bayonne, lors de l'entrevue de 1565. C'est de là que vinrent la plupart des tapisseries des châteaux royaux ou seigneuriaux et des églises. Mais, à partir du XVIe siècle, presque tous les cartons furent italiens : Raphaël avait dessiné ceux des fameux *Actes des Apôtres*, tissés par Van Aelst à Bruxelles, de 1515 à 1519; Jules Romain fut peut-être, après Raphaël, l'artiste auquel les tapissiers flamands demandèrent le plus de modèles. Ainsi domina le style

1. J. Guiffrey, *Histoire de la Tapisserie*, 1886; *Histoire de la tapisserie en France* (un volume de l'Histoire générale de la Tapisserie; les deux autres, *Tapisserie flamande*, par Pinchart, *Tapisserie italienne*, par Eug. Müntz), 1883.

classique, et il domina même lorsque les dessins furent composés par des artistes flamands, puisque ceux-ci à leur tour étaient italianisés.

TAPISSERIES RÉALISTES.

Mais le goût des amateurs, même princiers, revint aussi aux scènes plus familières ou aux représentations d'événements contemporains. C'est ainsi que furent composées aux Pays-Bas les célèbres *Chasses de Maximilien*, la *Bataille de Pavie*, et la *Conquête de Tunis*, dont l'auteur était un Hollandais, Jean Vermeyen, et où l'on voyait une carte du littoral de la Méditerranée, la revue des troupes de l'Empereur, la prise de la Goulette. Les cartes et les plans furent d'ailleurs très à la mode pour les tapisseries, et aussi les paysages rustiques et les « verdures ».

LA TAPISSERIE FRANÇAISE.

François Ier avait entrepris de restaurer en France l'art de la tapisserie, qui avait été très florissant au XIVe et au XVe siècle ; il établit un atelier à Fontainebleau ; Henri II en créa un autre à Paris ; il y en avait un à Tours vers 1541. Catherine de Médicis fit exécuter par l'atelier de Paris la grande tapisserie dite d'Artémise, entre 1565 et 1570, dont les dessins avaient été faits, dit-on, par le peintre Henri Lerambert ou par Antoine Caron. Le style en était tout italien : triomphes de Dieux à l'antique, chars attelés de lions ou de licornes; la Reine-mère entrant dans le temple de Jupiter; Minerve, Apollon. Les bordures étaient ornées d'arabesques à la façon de Du Cerceau.

LES VITRAUX.

L'art du vitrail[1] est essentiellement français et, pendant le XVIe siècle, il a produit chez nous des œuvres admirables. Les peintres verriers furent très nombreux et répandus partout : Pinaigrier, Le Prince, Fauconnier, Lécuyer, se transmettant généralement le métier et les traditions artistiques de génération en génération.

Au XVIe siècle, les verriers disposaient d'une gamme de couleurs très riches et variées, ils avaient toutes sortes de procédés pour nuancer le verre ; ils arrivèrent ainsi à obtenir des modelés plus souples, des tons nouveaux; ils se rapprochèrent de plus en plus des conditions de la peinture, et ils conçurent les verrières à la façon des grands tableaux. Ils furent entraînés quelquefois vers le style italien (quoi qu'on trouve dans plusieurs vitraux des influences allemandes), mais préservés de l'imitation servile par la multiplicité des sujets qu'ils traitèrent et par la supériorité de leur technique. De sorte que, si leur dessin n'est pas toujours original, leur couleur vibrante et harmonieuse, où ils adaptent si bien de beaux jaunes, des violets, des bleus, à la translucidité du vitrail, est à eux seuls.

1. Magne, *L'Œuvre des peintres verriers français*, 1885. O. Merson, *Les Vitraux*, 1889. Palustre, *La Renaissance en France*, ouv. cité.

ŒUVRES CÉLÈBRES.

Comme au moyen âge, comme dans la première partie du XVIe siècle, des églises innombrables reçurent des vitraux [1]. Les plus beaux ou les plus connus sont à Montfort-l'Amaury, à Bourges, à Conches, à Champigny-sur-Veude, à Écouen, à Montmorency, à Rouen, à Vincennes, etc. Toutes ces verrières représentaient naturellement des scènes religieuses. Mais il y avait au château d'Écouen une suite de vitraux en grisaille figurant les épisodes de la fable antique de Psyché; les dessins en avaient été donnés par Michel Coxcie; en tout cas l'influence des maîtres ultramontains y est très sensible.

VITRAUX DE VINCENNES.

Les plus remarquables et les plus caractéristiques des vitraux dans la seconde moitié du XVIe siècle sont peut-être ceux de la Chapelle de Vincennes, attribués souvent à Jean Cousin, et qui peuvent être datés de 1557 environ. Ils sont malheureusement très restaurés, mais la conception de leur art subsiste. Les sujets en sont tirés de l'Apocalypse; il y a des scènes calmes dans leur gravité : l'Ange marquant au front des justes dévotement agenouillés; il y en a de terribles : les sonneries des sept trompettes vengeresses annonçant la destruction du monde visible; les mers bouleversées par la tempête, les navires submergés, des cadavres flottants, des ciels parsemés d'éclairs ou obscurcis de nuages épais. C'était pour l'artiste l'occasion de faire jouer des belles oppositions de couleurs et des tonalités vibrantes, de figurer des horizons lointains, des décors d'architecture somptueux. Son imagination vraiment puissante a été presque égale à la poésie grandiose de l'Apocalypse. S'il n'y a pas de grande peinture française au XVIe siècle, l'étude du vitrail montre du moins qu'il y avait tous les éléments d'un art très puissant et très original.

LA PEINTURE SUR ÉMAIL.

Les grands émailleurs du XVIe siècle [1] furent limousins, et ils formèrent presque tous de véritables dynasties, qui se prolongèrent de la fin du XVe au milieu du XVIe : les Pénicaud, les Reymond, les Limosin, les Courteys [2]. Eux aussi travaillèrent presque toujours sur

1. Exemple d'une famille de verriers (d'après Palustre).

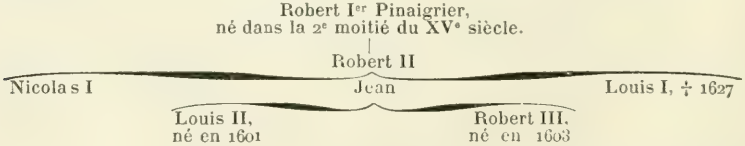

2. Ém. Molinier, *L'émaillerie*, 1891. Ardant, *Émailleurs limousins*, 1858-1865. L. Bourdery, *Notice sommaire sur les émaux peints de Limoges*, 1890. L. Bourdery et E. Lachenaud, *Léonard Limosin, peintre de portraits*, 1897. L. de Laborde, *Notice des émaux, bijoux.... du Louvre*, 1853. A. Darcel, *Catalogue des émaux du Louvre*, 1867.

des dessins d'artistes ou d'après des estampes. Ils prirent leur bien un peu partout, en Italie d'abord, mais aussi en Flandre et même quelquefois en Allemagne. Ainsi Nardon Pénicaud et Léonard Limosin s'inspirèrent de dessins de Dürer. Somme toute, une grande partie, la plus grande partie de leur œuvre est classique, mais ils traitèrent presque autant des sujets religieux que des sujets mythologiques. Seulement ils ne cherchaient, dans les uns comme dans les autres, que le motif décoratif. On a une vie de Jésus, de Léonard Limosin, datée de 1557, qui se compose d'une dizaine de pièces, depuis l'Annonciation, jusqu'à l'Ascension. Les personnages y ont le type des dieux et des héros de Jules Romain ou de Primatice; la Cène ne se distingue guère d'un banquet mythologique, et partout apparaissent, dans un paysage de convention, des ruines et des édifices romains. Dans les célèbres émaux de la Sainte-Chapelle, le Crucifiement et la Résurrection sont représentés dans un cadre somptueux, où se voient les portraits de François Ier, d'Henri II, de Catherine de Médicis. Les dessins venaient de Niccolo dell'Abbate. Mais les émailleurs se plurent surtout aux nudités païennes; ils reprirent les Assemblées de dieux, dont les Italiens, depuis Raphaël, avaient répété le thème à l'infini; ils interprétèrent les légendes de Vénus, de Vulcain, de l'Amour.

Ils firent aussi de très nombreux portraits, pour lesquels, presque toujours, ils se servaient des « crayons d'artistes »; le fait est constaté dans les détails de quelques devis.

LÉONARD LIMOSIN.

Léonard Ier Limosin, né vers 1505, mort entre 1575 et 1577, est le plus célèbre des émailleurs : peintre, graveur, chimiste, miniaturiste, émailleur, il eut les titres de valet de chambre, peintre ordinaire et émailleur du Roi; il fut très à la mode : on connaît encore de lui 130 portraits des grands personnages du temps, et on est loin d'avoir tous ceux qu'il a faits. Le style est celui de Clouet et de Corneille, réaliste par conséquent, mais Limosin les entourait d'un cadre très ornementé, où il figurait des masques, des bustes, des femmes et des satyres à l'antique. Une suite d'émaux représentait les Apôtres, parmi lesquels saint Thomas, sous la figure de François Ier, nimbé et vêtu d'une draperie aux larges plis.

LE MEUBLE.

Les artisans du meuble[1] travaillèrent surtout sur les dessins des graveurs et encore bien plus des architectes, et les styles qu'ils appliquèrent successivement furent exactement conformes à l'évolution de l'art au cours du XVIe siècle. Pendant la première moitié, les

1. Ém. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, t. II, *Les meubles du Moyen âge et de la Renaissance*, 1898 (abondante bibliographie).

meubles, comme tant de monuments de l'époque, gardèrent la forme gothique et se modifièrent seulement dans leur décoration, où se mélangeaient l'ornementation flamboyante du XVe siècle et les arabesques. A partir de 1550 (la coïncidence est intéressante), apparurent les formes classiques, dont les dessins furent empruntés à du Cerceau, un peu plus tard à Étienne Delaune.

LE STYLE DANS LE MEUBLE.

De même que dans l'architecture, il y eut des nuances dans le style; ici plus correct et plus équilibré, là plus vibrant et plus chargé d'ornements. Le beau meuble de pur style classique, une armoire par exemple, se compose d'un corps inférieur, avec deux pieds-droits en pilastres et, au centre, deux panneaux décorés en très bas relief de figures à l'antique; le corps supérieur, un peu plus étroit, est flanqué de deux colonnettes assez menues, avec un léger chapiteau en volutes, et il supporte un fronton brisé, avec, au milieu, un couronnement en forme de cadre. Les deux panneaux centraux du corps supérieur de l'armoire sont également décorés de bas-reliefs presque plutôt ciselés que sculptés. La beauté de ces meubles est dans la très harmonieuse proportion de leurs parties, dans la sobriété de la décoration et dans la perfection du travail de l'ouvrier.

Une autre école, représentée surtout par le Dijonnais Hugues Sambin, architecte et dessinateur[1], rechercha plutôt les formes massives et les décorations exubérantes. Les meubles qu'elle fabriqua sont soutenus dans leurs parties inférieure et supérieure par des Satyres en haut relief formant cariatides, par des Termes en forte saillie; l'ornementation se replie en volutes très contournées; les ornements en grotesques sont surabondants.

VI. — LA MUSIQUE[2]

LES historiens les plus récents de la musique française déclarent volontiers que le XVIe siècle fut encore plus le siècle de l'art musical que des arts plastiques, et ils affirment l'existence d'une grande école nationale. Il y a là, suivant nous, quelques exagérations, que l'histoire générale doit remettre au point, en gardant la part de vérité qui s'y trouve.

1. Molinier donne la liste des ouvrages sur Sambin.

2. BIBLIOGRAPHIE. SOURCES, H. Expert, *Les maîtres musiciens de la Renaissance française*. 15 livraisons parues, de 1894 à 1902 (très important).

OUVRAGES : W. Ambros, *Geschichte der Musik*, 3e édit., t. III, 1889. H. Lavoix, *La musique française*; *Histoire de l'instrumentation depuis le seizième siècle*, 1878. Riemann, *Dictionnaire de la Musique* (traduction française), 1900. Laloy, *La chanson au XVIe siècle* (Revue d'histoire et de critique musicale, t. I et II, 1899, 1900).

On ne niera pas que les hommes du XVIe siècle aient beaucoup aimé la musique et qu'on trouve dans le goût passionné qu'ils eurent pour elle une révélation de plus de leur esprit et de leurs mœurs. A commencer par les poètes, Mellin de Saint-Gelais chantait, en s'accompagnant du luth, les mélodies qu'il avait composées sur ses vers; Marot traduisit les Psaumes avec l'idée qu'ils fussent chantés; Jodelle, Daurat, Ronsard allaient jusqu'à faire une théorie de l'union de la musique et de la poésie, que Baïf essaya de réaliser par son système de prosodie métrifiée à l'antique[1].

Charles IX était un dilettante de chant et de danse. Brissac entretenait dans son gouvernement de Piémont une bande de violons italiens, qu'il consentit à céder à Henri II et à Catherine de Médicis, sur le rapport qui avait été fait de leur talent. Leur chef, Baldassarini, plus connu en France sous le nom de Beaujoyeux, exerça pendant de longues années une espèce de surintendance sur la musique et les ballets, et était admis dans la familiarité des courtisans et des seigneurs. Les jeunes gentilshommes étaient presque tous assez instruits dans l'art vocal pour chanter entre eux les pièces du temps, composées à quatre voix, avec une harmonie assez compliquée. On citait Strozzi comme un joueur de luth aussi habile qu'un professionnel.

Le fait que les Réformés se préoccupèrent beaucoup du concours que le chant pouvait apporter à la propagande religieuse contribua à développer la musique, et aussi à en modifier le caractère. Après Luther qui, d'instinct, avait deviné cette puissance de la musique sur les âmes, Calvin vit le problème en psychologue et en homme d'état moraliste[2]. Il reconnaissait que la « musique récrée l'homme et lui donne volupté »; que « c'est un art, plus que tous les autres, propre à tourner ou fléchir çà et là les mœurs des hommes ». Cela étant, il importait de le diriger, on dirait presque de l'endiguer, pour en éviter les écarts redoutables. En effet, les paroles mauvaises pervertissent les mœurs, « et quand la mélodie est avec, cela transperce beaucoup plus fort le cueur.... ainsi le venin est distillé jusques au fond du cueur par la mélodie. » Mais aussi, dès qu'on le purifie, « le chant a grand force et vigueur d'esmouvoir et enflamber le cueur des hommes, pour invoquer et louer Dieu d'un zèle plus ardent et plus véhément ». Ce qui était doctrine chez Calvin, fut entraînement chez les calvinistes, et c'est pourquoi ils créèrent et eurent un grand art musical.

1. Voir ci-dessus, p. 299.
2. On discute beaucoup depuis quelque temps si Calvin fut ou non hostile aux arts. Voir la controverse dans Doumergue, *Calvin*, t. II, p. 479. Les textes qu'il cite et que nous lui

Ainsi apparaît une double tendance profane et religieuse dans l'art.

Les formes principales de la musique furent la musique de danse, la chanson, la musique religieuse réformée, la musique catholique, et une ébauche d'opéra.

La musique fut très étroitement unie à la danse qui, pour les gens du XVIe siècle, était un art véritable, où les grands seigneurs et les dames mettaient quelque amour-propre à exceller. Brantôme dit que Charles IX dansait souvent avec sa sœur Marguerite : « Je l'ay veu la mener danser la pavanne d'Hespaigne, danse où la belle grâce et majesté font une belle représentation, mais les gens de toute la salle ne se pouvoient saouller ny assez se ravir par une si agréable veue ». « Je leur ay veu pareillement fort bien danser le pazzemezzo d'Italie, ores en marchant et aveq'ung port et geste grave, en conduisant si bien et si gravement leurs pas, ores les coullant seullement, et ores en y faisant de fort beaux, gentils et graves passages, que nul autre ou prince ou autre y pouvoit approcher, ny dame. »

C'est exactement la même impression que laisse le tableau du « Bal »[1], où l'on voit, devant des dames et des courtisans en costume somptueux, un couple évoluer avec grâce et dignité, avec cette aisance de mouvements et cette élégance d'attitudes, qui caractérisent l'aristocratie du XVIe siècle, comme celle du XVIIe.

La musique de danse était souvent composée sur un motif emprunté à un air déjà connu, souvent à un air de chanson, autour duquel le musicien établissait une harmonie et une instrumentation savantes. Et comme les danses étaient tantôt sentimentales et graves, tantôt vives et alertes[2], elles offraient au musicien des éléments d'inspiration très variés, d'où serait venue, dit-on, la première ébauche des futures symphonies[3], avec leurs parties d'andante, d'allegro, de menuet.

La chanson, qui en réalité comprenait tous les genres poétiques lyriques : odes, élégies, aussi bien que chansons proprement dites, fut, avec la danse, la grande source d'inspiration de la musique profane. Elle « atteignit son point de perfection avec les recueils de Costeley (1570) et de R. de Lassus (1576)... une noblesse, une distinction

empruntons, pour la musique, témoignent peut-être que Calvin comprenait le rôle social de l'art, mais témoignent à coup sûr qu'il n'était pas artiste.

1. Au musée du Louvre.

2. *Orchésographie et traicté en forme de dialogue par Thoinot Arbeau* (Anthoine Tabourot), Langres, 1589. Réimpression avec préface par Mlle Laure Fanta.

3. La question est controversée.

sans égale », et l'on y trouve parfois comme le pressentiment de l'harmonie moderne[1].

Mais le vrai renouvellement de la conception musicale vint de la rénovation de la musique catholique — la Messe du Pape Marcel fut écrite par Palestrina en 1565 — et, avant cela même, de la création de la musique protestante. Dans la musique s'introduisirent peu à peu l'éloquence et la haute pensée.

Et puis, il se fit en Italie une première ébauche d'opéra. Au XVIe siècle, on y représenta un grand nombre de tragédies, ensuite des pastorales, où des morceaux de chant et des intermèdes d'orchestre étaient intercalés dans le texte déclamé, et où le décor tenait une grande place[2]. Il en passa quelque chose en France : les « Enchantements de Circé », mis en scène par le fameux Balthazar de Beaujoyeux[3] en 1581, sont presque un opéra moderne, avec plus de musique et de chant que de ballet, et des soli, des duos, des chœurs.

Il faut bien reconnaître que la plupart des musiciens célèbres, dans la seconde moitié du XVIe siècle, ne furent pas originaires de France. Le grand musicien français ou francisé, Jannequin, mourut en 1559; ses œuvres appartiennent à la première moitié du siècle. Palestrina était Italien; Willaërt, Orlando de Lassus, Arkadelt étaient Flamands, Goudimel, Franc-Comtois. Willaërt vécut à Venise; Lassus, après un séjour en Italie, devint maître de chapelle du duc de Bavière. Mais Arkadelt, qui faisait partie de la chapelle pontificale romaine, fut attiré à la cour par les Guise et reçut d'Henri II le titre de « musicus regius »; Costeley fut organiste du roi Charles IX; Goudimel, né en 1505, vint à Paris en 1555 et y passa une partie de sa vie; il fut assassiné à Lyon, au moment de la Saint-Barthélemy, comme suspect de protestantisme. Les œuvres de tous ces artistes furent d'ailleurs connues et même imprimées chez nous en même temps qu'à l'étranger.

Goudimel doit être placé, avec Lassus et Palestrina, au premier rang des musiciens de la Renaissance, et il fut le plus puissant interprète du sentiment religieux chez les réformés. Bien qu'il ait composé un certain nombre d'œuvres profanes — il mit en musique les odes d'Horace —, il déplorait que l'art fût corrompu par « lascives, sales et impudiques chansons », et voulait chanter « les louanges du Créateur ». Il a écrit des motets, des messes et la musique de « Psaumes » de Marot, où s'échauffa l'enthousiasme des réformés.

1. Laloy, *Article cité*. Il appelle bien exactement Lassus « le maître flamand ».
2. R. Rolland, *L'Opéra avant l'Opéra* (Rev. de Paris, février 1904).
3. *Balet comique de la Royne, faict aux nopces de Monseigneur le duc de Joyeuse...* 1582.
4. Bourciez, *ouvr. cité*, p. 323-330. Michel Brenet, *Claude Goudimel; essai bibliographique*. 1898 (extrait des Annales franc-comtoises).

Lejeune est un artiste remarquable, mais la plupart de ses œuvres ont été composées vers l'extrême fin du siècle; il a écrit de la musique sacrée et de la musique profane : *Le Dodécacorde* (psaumes mis en musique), et une suite de chansons sous le titre de *Le Printemps*. Dans la préface du Dodécacorde, il disserte sur les modes anciens, dorien, phrygien, lydien, et déclare qu'il veut faire une « musique pesante et grave », à la place des « modulations légères », dont les Français, selon lui, sont lassés. C'est toujours l'esprit théoricien de la Renaissance qui reparaît, et Lejeune l'appliqua d'une autre façon, en conformant quelques-unes de ses mélodies à la poésie métrifiée de Baïf ou de Ronsard; il y a trouvé d'ailleurs des inspirations charmantes. Un autre musicien, Mauduit, s'était aussi donné presque tout entier à cette conception nouvelle[1].

Nous disions plus haut, à propos des architectes : l'architecture française de la seconde moitié du XVIe siècle est originale, avec des éléments qui ne le sont pas. On pourrait appliquer ce jugement à l'art tout entier de ce temps. La connaissance trop complète de l'antiquité, la trop grande préoccupation des modèles italiens firent dévier le style français, et les arts décoratifs surtout furent quelquefois trop entraînés dans la voie de l'imitation. Mais les artistes vraiment grands — et il y en eut plus d'un — se ressaisirent, tout comme les écrivains, et leur personnalité l'emporta sur leurs doctrines. Pas plus qu'au temps de François Ier, un château, un palais du temps d'Henri II et de Charles IX ne ressemble à un palais italien, et on ne confondra jamais ni Lescot (pourtant si classique), ni de l'Orme, ni Goujon, ni Pilon, avec un artiste contemporain de la Péninsule.

1. Voici un exemple du procédé du poète complété par le musicien. Baïf scande ainsi ces quatre vers :

— ◡ ◡— ◡ —◡ —
Vous me tuez si doucement,

◡ — ◡ — — — ◡ —
Avecque tourmans tant bénins,

◡ ◡ — — ◡ ◡ — —
Que ne sçay chose de douceur

◡ —◡ — ◡ — ◡
Plus douce qu'est ma douce mort

et Mauduit compose sa phrase musicale de la façon suivante :

1er vers : 1 blanche, 2 noires, 1 blanche, 1 noire, 1 blanche, 1 noire, 1 blanche, et ainsi de suite, sauf, bien entendu, le remplacement d'une noire par deux doubles croches, etc. H. Expert, *Jacques Mauduit, chansonnettes mesurées de J.-A. de Baïf* (dans les Maîtres musiciens de la Renaiss. française, fasc. 10). Plusieurs pièces du « Printemps » de Lejeune sont aussi faites sur des vers mesurés (même publication).

LA FRANCE DU XVIe SIÈCLE

DANS la période qui s'ouvre avec les guerres d'Italie et se termine au traité du Cateau-Cambrésis, le territoire national s'est légèrement agrandi. François Ier et Henri II ont renoncé à la suzeraineté, d'ailleurs plus nominale que réelle, de la Flandre et de l'Artois, mais Henri II a reconquis Calais et acquis Metz, Toul et Verdun. A l'intérieur, l'extension du domaine royal a continué; presque toutes les possessions de la Maison de Bourbon, et la Bretagne, les comtés ou duchés d'Alençon, d'Orléans, de Blois, d'Angoulême, de Valois, ont fait retour à la Couronne. Beaucoup de fiefs ont disparu par extinction. Ainsi le progrès dans l'unification du royaume a été considérable de 1492 à 1559.

Ce qui reste de la féodalité se transforme en noblesse de Cour. Les seigneurs que l'habitude et aussi leurs fonctions, charges et pensions retiennent à la Cour, dépendent entièrement du Roi. Des princes du sang, il ne reste plus que les Bourbons, mais qui ne se sont pas encore relevés du coup que leur avait porté la révolte du connétable Charles. Haute et moyenne noblesse, très renouvelées depuis un demi-siècle de guerres, n'ont plus grande attache dans le pays. Montmorency n'est devenu riche et n'est sorti de l'obscurité que par la faveur royale. Les Guise, cadets de Lorraine, ont tout au plus une clientèle, pas encore un parti à la mort d'Henri II. Ces personnages ont si bien le sentiment de tenir du roi seul leur fortune que toute leur ambition s'est tendue à se ménager des alliances dans sa famille; François de Guise a épousé une petite-fille de Louis XII, et François de Montmorency, une fille bâtarde d'Henri II.

Le Concordat, en donnant au Roi la disposition des plus grands bénéfices, a mis le clergé dans sa main. Ce « premier ordre » du royaume n'est plus capable d'indépendance. Le Tiers État perd, s'il l'a jamais eue, la conscience d'être un ordre : le Tiers, ce sont des bourgeois disséminés dans les villes.

Très puissant en fait, le pouvoir royal a pour lui les théoriciens : les humanistes lui prodiguent toutes sortes de complaisances, les calvinistes eux-mêmes proclament sa légitimité [1]. Calvin reste ce qu'il était lors de la première édition de l'*Institution chrétienne*, respectueux des pouvoirs établis : « Si ceux qui, par la volonté

1. G. Weill, *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion.* Introduction (thèse de la Fac. de Paris, 1891).

de Dieu, vivent sous des princes et sont leurs sujets naturels, transfèrent cela à eux (c'est-à-dire le système de gouvernement libre qui existe dans certains pays), pour être tentés de faire quelque révolte ou changement, ce sera non seulement une folle spéculation et inutile, mais aussi, méchante et pernicieuse ». Il ajoute : « Ce que je répète par plusieurs fois, afin que nous apprenions à ne point éplucher quelles sont les personnes auxquelles nous avons à obéir, mais que nous nous contentions de connaître que, par la volonté du Seigneur, elles sont constituées en un état auquel il a donné une majesté inviolable [1]. »

Du Moulin, qui n'avait certainement pas l'esprit de soumission, fait un livre sur « L'excellence du royaume et monarchie des Françoys ». Il y dit bien que le roi n'est pas propriétaire ni maître absolu (dominus) du royaume, mais il lui reconnaît les pouvoirs d'administration les plus étendus, et surtout il met en sa main toute la justice. Il va jusqu'à cette parole, explicable en un temps où l'on avait beaucoup à souffrir de ce qui restait des pouvoirs locaux : « Vivre sous un roi souverain, c'est la suprême liberté ». Avant lui, le jurisconsulte Grassaille, dans un traité publié en 1538, attribuait au monarque vingt privilèges ou droits généraux et vingt autres particuliers à l'égard de l'Église. Brêche, un autre jurisconsulte, avait composé le *Manuel Royal* en 1544, et le *Premier livre de l'honneste exercice du Prince*, deux ouvrages inspirés d'un très pur loyalisme. Et du Bellay disait :

Car rien n'est après Dieu si grand qu'un roi de France.

L'ambassadeur vénitien, Michel Suriano [2], insiste sur cette situation privilégiée des rois de France : « Quant à l'autorité de celui qui gouverne, je dis que ce vaste et puissant royaume, si peuplé, si abondant en commodités et en richesses, dépend tout entier du suprême pouvoir du roi, qui en est le chef naturel, aimé et obéi du peuple, et disposant d'une autorité absolue. Le roi de France est roi par nature, puisqu'il est ancien et non récent, et depuis mille ans et plus, aucune autre forme de gouvernement n'a été connue dans ce royaume. Il succède à la Couronne, non par élection, aussi n'a-t-il pas à briguer la faveur du peuple ; non par force, et par suite il n'a pas à être cruel et tyrannique, mais par l'ordre même que fixe la nature, de père à fils ou au parent le plus proche, avec exclusion des bâtards ou des femmes ». Et, dit-il encore, ce sont toutes ces raisons,

1. Voir ci-dessus, p. 236.
2. Relation de 1561, dans Tommaseo, *ouvrage cité*, p. 468 et suiv.

la longue habitude d'être gouvernés par des rois, la conscience qu'ils ont d'être nés pour leur obéir, qui expliquent l'attachement des Français à leurs souverains.

Deux circonstances contribuèrent à cette grandeur et à cette puissance de la royauté : d'abord la lutte contre Charles-Quint et le rôle hégémonique que celui-ci réclama plus d'une fois, en vertu de son titre d'Empereur. Les théoriciens furent conduits par le sentiment de l'intérêt national à grandir le roi de France. Tous répètent avec insistance qu'il n'a pas de supérieur sur terre, qu'il est égal à l'Empereur. Un autre pouvoir prétendait également à une suprématie sur les princes : celui du Pape. Les jurisconsultes eurent la préoccupation constante de l'affaiblir, ils proclamèrent l'indépendance absolue du pouvoir temporel; c'est là le sens du gallicanisme laïque. Il est certain qu'en élevant le roi si haut en face de l'étranger, on aboutissait à le mettre très au-dessus de ses sujets.

La féodalité est anéantie, mais il existe une aristocratie dans cette France monarchique. La noblesse garde des immunités, des privilèges, des droits féodaux. Puis est apparue la classe ou caste des officiers, très nombreuse, qui se recrute dans le Tiers État : le Tiers « participe de plusieurs honneurs et émoluments communs avec les nobles, à sçavoir de bénéfices grands, petits et moyens, offices de judicature, finances, comptes, secrétaireries : qui lui est grand avantage tant pour l'autorité que pour le profit. Encore peuvent-ils parvenir à l'estat de noblesse (auquel ils aspirent toujours) par grâce et privilège, en faisant quelque recommandable service à la république [1]. »

Il existe encore des forces de résistance à la royauté. Les parlements n'ont pas oublié leurs droits ni leurs prétentions. L'esprit provincial reste vivace, et, par endroits, l'esprit municipal. Les nobles ont gardé des ambitions et des espérances. La moyenne et la petite noblesse peuvent fournir des recrues et des chefs ambitieux et factieux, — on le verra pendant les troubles des guerres de religion; — mais, au point où la royauté est montée, ces troubles ne seront que des accidents qui retarderont son progrès, pour le précipiter ensuite.

D'ailleurs l'individualisme, qui est un des traits les plus caractéristiques du XVIe siècle, et qui a produit de grandes personnalités dans tous les genres, affaiblissait la nation en face de la monarchie en disséminant les éléments d'une opposition possible.

Ce n'est donc point par la force d'institutions ou par l'effet de doctrines en contradiction avec ses prétentions que la royauté fut

1. Le Roy, dans Becker, *ouv. cité* (p. 236).

menacée. Sans les passions religieuses déchaînées, son progrès aurait été aussi régulier pendant la seconde moitié du siècle que durant la première.

Bref, si l'on considère les conditions générales de la vie politique et sociale, au cours de cette période, on voit seulement se continuer l'œuvre depuis longtemps commencée : de la France du XVe à celle du XVIe, il n'y a pas rupture.

Il n'y a pas non plus de révolution religieuse, puisque la France ne s'est pas convertie à la Réforme. Mais il y eut une vraie révolution, que les Français rapportèrent d'Italie, au lieu des conquêtes qu'ils y cherchaient : ce fut la Renaissance.

Elle suscita tout d'abord un grand mouvement d'idées, un élargissement d'horizon pour les esprits, de nobles curiosités, la passion de savoir. On connut bien plus de choses du passé, on prit le sentiment de l'histoire, c'est-à-dire de l'activité humaine toujours en transformation ; on apprit que le monde était plus varié et plus vaste dans le temps, de même qu'il venait de se révéler plus étendu dans l'espace. On fut ainsi préparé à comparer, à raisonner, à juger; et l'une des grandes nouveautés fut que la pensée devint surtout laïque, ou du moins que les domaines de la pensée laïque et de la conception religieuse furent séparés.

C'est à coup sûr un grand siècle dans l'histoire de notre littérature et de notre art que celui de Rabelais, de Ronsard, de Montaigne, de Lescot, de Goujon; leurs œuvres furent belles et sont durables. Mais bientôt la tendance exagérée à chercher dans l'Antiquité ou dans l'Italie la direction unique des intelligences a rétréci l'horizon, qu'avait élargi la Renaissance primitive; le classicisme n'allait à rien moins qu'à supprimer tout ce qui n'était pas Rome ou la Grèce. La conception d'un beau idéal, placé en dehors des réalités, a jeté et retiendra pendant plus de deux siècles les esprits dans l'abstraction d'une doctrine immobile : le classicisme d'Henri II, celui de Louis XIV, celui du Premier Empire sont identiques dans leurs théories[1], et le Louvre pourra être continué dans le même esprit, à travers des générations séparées par des siècles.

Puis la part énorme faite à la littérature et à l'art amenait à négliger ou à dédaigner toutes les autres préoccupations; un dilettantisme naquit, d'autant plus hautain que les œuvres n'étaient faites et accessibles que pour une partie de la nation, celle qui se considérait comme une élite et voulait s'isoler de la foule.

1. L. Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre (1887-1896)*, (publ. par Henry Lemonnier et André Michel), t. III, *Origines de l'art moderne*, 1903.

Ainsi se prépara « l'honnête homme » du XVIIe siècle, nourri dans le culte des anciens, formé par une éducation tout intellectuelle, propre à concevoir un certain idéal de beauté littéraire et artistique, mais fermé à toute conception qui n'était pas classique, peu curieux le plus souvent de connaissances scientifiques, aussi incapable de comprendre Shakespeare que de s'intéresser à Newton, indifférent aux problèmes politiques ou sociaux, dédaigneux des questions économiques et industrielles, isolé dans la sphère de la pensée pure et dans le monde antique où il s'enferme. Pour lui, l'Europe reste toujours celle des Grecs et des Romains, et l'Amérique n'a pas été découverte.

Sans doute, pour juger cet élégant monde intellectuel, sur lequel, encore aujourd'hui, notre éducation concentre notre attention, il faut tenir compte des circonstances générales et, par exemple, du progrès de l'autorité royale, qui accapara toute la vie publique. Il reste vrai que le classicisme a formé des esprits dociles à cette autorité et les a prédisposés à de fâcheuses indifférences.

Enfin, le latinisme dont toute la doctrine était pénétrée fit de Rome la grande école sociale et politique aussi bien qu'esthétique, et la France moderne méconnut pendant longtemps une partie de ses origines, oublia que ses institutions nationales venaient presque toutes du moyen âge, où se trouvaient peut-être quelques principes de liberté étrangers à l'impérialisme romain.

La Renaissance, qui paraît n'intéresser d'abord que l'éducation purement intellectuelle, aboutit donc à changer quelque chose dans notre histoire.

Mais, dans ce XVIe siècle même, nous avons trouvé des œuvres qui ne contenaient point de beauté, qui n'étaient point pour satisfaire les intelligences éprises d'un idéal esthétique élevé, et qui pourtant ont contribué à rattacher la France du passé à celle de l'avenir ou à préparer obscurément l'esprit moderne. Le meilleur de Rabelais ou de Montaigne est dans le sens des réalités, qu'ils conservèrent, malgré leur éducation classique. Du Moulin est bien autrement voisin des rénovateurs du droit que Cujas; Ramus est parent de quelques libres esprits du XVIIe siècle et des philosophes du XVIIIe; les études d'histoire nationale de Pasquier, de Bodin, d'Hotman, annoncent Montesquieu et Rousseau.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VII

LA LUTTE ENTRE FRANÇOIS Ier ET CHARLES-QUINT (1519-1547)

CHAPITRE PREMIER

CHARLES-QUINT ET L'EUROPE

I. — Le projet de croisade 1
II. — L'élection à l'Empire 4
III. — Le personnage et le rôle de Charles-Quint 9

CHAPITRE II

PAVIE ET MADRID

I. — Diplomatie de François Ier en 1520 et 1521 17
II. — La guerre ouverte 25
III. — Complot de Bourbon 29
IV. — Campagne de Pavie 32
V. — Captivité de François Ier et traité de Madrid 37

CHAPITRE III

LE TRIOMPHE DE CHARLES-QUINT

I. — Ligue de Cognac 49
II. — Guerre en Italie 52
III. — Traité de Cambrai 59

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE DE MONTMORENCY

I. — L'Europe après la paix de Cambrai 69
II. — L'alliance franco-anglaise 74
III. — L'Italie et l'alliance franco-papale 76
IV. — L'Allemagne et les Turcs 78

V. — Charles-Quint à Tunis 81
VI. — Rupture avec Charles-Quint 82
VII. — Les légions nationales. 84
VIII. — La campagne de Provence. 88
IX. — Nice et Aigues-Mortes. 92
X. — Entente cordiale avec l'Empereur. 94

CHAPITRE V

LA FIN DE FRANÇOIS Ier

I. — Procès et intrigues de cour. 97
II. — Rôle d'Henri VIII et de Soliman. 103
III. — Nouvelle rupture avec Charles-Quint. 107
IV. — Crépy et Ardres. 110
V. — Mort du roi. 119

LIVRE VIII

LA POLITIQUE D'HENRI II

CHAPITRE PREMIER

LE NOUVEAU ROI ET LA NOUVELLE COUR

I. — Henri II, Montmorency et les Guise 123
II. — Le principe d'autorité. 135

CHAPITRE II

DERNIÈRES LUTTES CONTRE CHARLES-QUINT

I. — Affaires d'Angleterre et d'Écosse. 138
II. — Lutte diplomatique entre la France et l'Empereur. 140
III. — La campagne vers le Rhin et le siège de Metz 147
IV. — Campagnes d'Italie et de Picardie 154
V. — Abdication de Charles-Quint et trêve de Vaucelles. 157

CHAPITRE III

LA GUERRE CONTRE PHILIPPE II. NOUVEL ÉQUILIBRE DES FORCES

I. — Espagne et France. 161
II. — Guise en Italie. 167
III. — Saint-Quentin et Calais. 169
IV. — Traité du Cateau-Cambrésis. 173

Conclusion sur la politique de la France. 179

LIVRE IX

LE CALVINISME FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

EXPANSION EN FRANCE DES DOCTRINES CALVINISTES

I. — Calvin et son rôle 183
II. — Expansion de la Réforme. 187

III. — Rôle du clergé catholique. 196
IV. — Législation et police anti-protestante. 201
V. — Les calvinistes et le martyre. 209

CHAPITRE II

LE CALVINISME FRANÇAIS ORGANISÉ ET FORMULÉ

I. — Fondation des Églises en France. 217
II. — Le synode de 1559. 230
III. — Grands seigneurs gagnés au calvinisme. 238
IV. — Le coup d'État de 1559. 243

LIVRE X

LA FORMATION DE L'ESPRIT CLASSIQUE EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT DES CHOSES AU MILIEU DU XVIe SIÈCLE

I. — Les deux générations. 251
II. — Le dogmatisme antique et le sentiment national. 252

CHAPITRE II

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL ET LA SOCIÉTÉ

I. — La question religieuse 256
II. — Le mécénat. 257
III. — Condition des artistes et des écrivains. 263
IV. — Les centres intellectuels. 264

CHAPITRE III

LA FORMATION ET LA DIRECTION DES ESPRITS

I. — L'enseignement et l'éducation. 267
II. — La doctrine esthétique. 271
III. — Les influences étrangères : l'Italie. 276
IV. — L'obsession de l'antiquité. 281
V. — La réaction contre l'humanisme. 285

LIVRE XI

LES HOMMES ET LES ŒUVRES

CHAPITRE PREMIER

LA LITTÉRATURE

I. — Les poètes lyriques et épiques. 294
II. — Les écrivains dramatiques. 302
III. — Les érudits : études antiques. 306
IV. — Les érudits : études nationales. 313
V. — Les penseurs et les indépendants. 320

CHAPITRE II

LES BEAUX-ARTS

I. — Généralités sur l'architecture, la sculpture et la peinture. . . 335
II. — Primatice et les derniers Italiens. 339
III. — Les purs classiques : Lescot, Goujon. 341
IV. — Les demi-classiques : de l'Orme, Bullant, Pilon. 346
V. — Les arts du dessin et les arts somptuaires. 356
VI. — La musique. 366

La France du XVIe siècle. 371

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

. 5 pt. 2
#11375

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO — 5, CANADA

11375.